

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRES LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES
ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

ET HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ

PUBLIÉE SUR L'INVITATION DE M^{GR} ISOARD, ÉVÊQUE D'ANNECY,

PAR LES SOINS DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY

TOME II.

DEFENSE DE L'ESTENDART DE LA SAINTE CROIX

ANNECY

IMPRIMERIE J. NIÉRAT

MDCCCXCII

Droits d'auteur pour tous les fichiers des Oeuvres complètes de saint François de Sales: sont mis à disposition pour un usage personnel ou l'enseignement seulement. Dans l'usage public vous devez indiquer la source www.donboscosanto.eu. Pas être utilisés à des fins commerciales de toute nature!

Deuxième édition

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TOME DEUXIÈME

DEFENSE DE L'ESTENDART

DE LA SAINTE CROIX

Propriété

GENÈVE. — H. TREMBLEY, LIBRAIRE, RUE CORRATERIE, 4

Dépositaire principal

ANNECY. — ABRY, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉVÊCHÉ, 3

PARIS. — VICTOR LECOFFRE, RUE BONAPARTE, 90

LYON. — EMMANUEL VITTE, PLACE BELLECOUR, 3

+

de la Croix ne d'auke. Mais il a tort, car d'un costé ces
 rectz, n'ont rien d'impossible rien d'inepte, et sont ^{honorables} ~~honorables~~
 par des gens de bien partent d'une boue ^{honorables} ~~honorables~~ car
 ils sont de St Gregoire en ses dialogues et se ne scauroit
 dire en quel endroit ^{polémique} ~~polémique~~ au moins l'un est de St Gregoire
 en ses dialogues et l'autre encor a mon aduis. Duquel
 l'autorité vaut mille fois mieux que de tous ces reformes ensemble
 sera il long permis a chaque reformé de desmentir amssyn
 les anciens. Au demeurant ce que St Pol dit les viandes
 estre sanctifiées par la priere, confirme ce que nous auons
 dit, car puzque le signe de la croix est un espee de St
 priere, il peut bien ce n'est pas merueille si on l'employe
 a la sanctification des creatures et aux benedictions. Or
 par ce que ceste priere est briefue aysee, et pleine de vigueur.
 quand on dit qu'il y a faute de la faire le diable s'ayse
 ces religieux et religieuses, c'est a dire a faute de faire
 ni celle qui est en l'ordinaire et plus aysee, ni autre
 quelconque, a plus forte rason, autre quelconque. Bien que
 il se peut bien qu'encore soit il vray, que la priere,
 qui se fait avec le signe de la croix a quelque particuliere
 force et vertu outre celle qui est commune a toute sorte
 d'orayson.

La Croix est employee aux
 consecrations et Benedictions
 sacramentelles.

La coste saint et sacré coste de nostre seign, percé et creu
 qui cette la sainte ^{in la croix} ~~in la croix~~ par lan lance, fut la vne
 fontaine et source de laquelle coulant et gussetent
 toutes les graces et benedictions ^{desquelles les ames sou-} ~~desquelles les ames sou-~~
^{uissent} ~~uissent~~ ^{desquelles les ames sou-} ~~desquelles les ames sou-~~
 auoyent ^{les anciens} ~~les anciens~~ l'ou amssyn, ceu remarque
 du est ce longes que le saint signe de la croix doit auoir
 plus de lieu, qu'en l'administ. ^{de la} ~~de la~~
 l'administ. ^{des} ~~des~~ sacrement. Pour monstres quand ce
 ne seroit que pour monstres que ^{la sainte} ~~la sainte~~ terre humaine,
 est arrousee, des graces, qui descendent en coulant en
 nos ames, par les sacrement, elle en doi la cest elle en
 de les graces, qui coulent en nos ames, par les sacrement,
 ne soit que surgent et ruisseau de ceste vne source,
 de laquelle sortent les ruisseaux eaux salutaires
 qui nous communient. Et puzque les pascades
 benedictions sacramentelles, sont les plus excellentes
 et importantes inuocations qui se pussent faire, ce st
 signe qui represente y est par qui est une si propre
 priere, y est extremement sortable.

Opusc
 Hom
 Ht. 118
 Opusc
 Xpi
 De pas
 Eccles
 4. et
 l. 2. ca
 c. 16.
 Il est le h
 uonon p
 uat il nel
 24470

Fac-simile d'une page d'un Manuscrit autographe de la « Defense de l'Estendart de la Sainte Croix, »
 conservé au 1^{er} Monastère de la Visitation d'Annecy.
 (Voir les variantes des pages 245, 246 du présent volume.)

ŒUVRES

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

ET

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

ÉDITION COMPLÈTE

D'APRÈS LES AUTOGRAPHES ET LES ÉDITIONS ORIGINALES

ENRICHIE DE NOMBREUSES PIÈCES INÉDITES

DÉDIÉE A N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

ET HONORÉE D'UN BREF DE SA SAINTETÉ

PUBLIÉE SUR L'INVITATION DE M^{GR} ISOARD, ÉVÊQUE D'ANNECY,

PAR LES SOINS DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DU 1^{ER} MONASTÈRE D'ANNECY

ANNECY

IMPRIMERIE J. NIÉRAT

7, RUE ROYALE, 7

—

MDCCCXCII

Droits de traduction et de reproduction réservés

Index OCR

Index OCR.....	6
Préface.....	9
I. Aperçu historique de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix ».....	9
§ I. — Les deux Placards.....	10
§ II. — Le Brief Traitté	10
§ III. — Rédaction de la Defense de la Croix	11
§ IV. — Publication de la Defense de la Croix	12
II. Caractère de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix ».....	13
§ I. — Le but et le plan du livre de la Defense de la Croix	14
§ II. — Doctrine de la Defense de la Croix	15
§ III. — Style de la Defense de la Croix Rapports qui existent entre cet ouvrage et les autres Œuvres de saint François de Sales.....	22
III. L'Edition actuelle de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »	24
Avis au lecteur.....	29
A son Altesse.....	30
Avant-Propos.....	32
Premiere partie	32
Seconde partie	36
Troisiesme partie	39
Livre premier. De l'honneur et vertu de la vraye Croix.....	46
Chapitre premier. Du nom et mot de croix.....	46
Article IV. Réponse aux arguments des Ministres	48
Chapitre II. Erreurs des Ministres sur la Nature de l'Eglise	50
Article premier. Que l'Eglise chrestienne est visible.....	51
Chapitre V. Preuve quatriesme : par autres passages de l'Escriture	56
Chapitre VI. Preuve cinquiesme : Preuve cinquiesme : par le sousterrement et conservation de la Croix.....	59
Chapitre VII. De l'invention de la Croix : preuve sixiesme	65
Chapitre VIII. Que la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur : preuve septiesme	69
Chapitre IX. De la vertu de la Croix tesmoignee par les Anciens : preuve huitiesme	72
Chapitre X. De l'honneur de la Croix tesmoigné par les Anciens : preuve neufviesme	75
Livre second. De l'honneur et vertu de l'image de la Croix.....	81
Chapitre premier. De la façon de peindre la Croix.....	81
Chapitre II. De l'antiquité des images de la Croix.....	83
Chapitre III. De l'antiquité des images du Crucifix	87
Chapitre IV. De l'apparition de l'image de la Croix a Constantin le Grand et en autres occasions....	90
Chapitre V. Combien grand a esté jadis l'usage de la Croix, et comme elle represente le Crucifix et sa foy.....	95

Chapitre VI. La Croix peut et doit estre en usage es choses sacrees	98
Chapitre VII. La Croix a esté employee aux Sacremens et aux processions.....	100
Chapitre VIII. La Croix a esté honorable a toute l'antiquité.....	105
Chapitre IX. Comme la Croix est saluée, et si elle est invoquée en l'Eglise	108
Chapitre X. Des tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne a la Croix	112
Chapitre XI. L'image de la Croix est de grande vertu	117
Chapitre XII. La Croix a tous-jours esté desirée, et du tesmoignage d'Arnober.....	123
Chapitre XIII. Combien l'on doit priser la Croix par la comparaison d'icelle avec le Serpent d'airain	127
Chapitre XIV. De la punition de ceux qui ont injurié l'image de la Croix, et combien elle est haïe par les ennemis de Jesus Christ	131
Livre troisieme. De l'honneur et vertu du signe de la Croix	135
Chapitre premier. Definition du signe de la Croix	135
Chapitre II. Le signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne	140
Chapitre III. Du frequent et divers usage du signe de la Croix en l'ancienne Eglise.....	142
Chapitre IV. Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre employees a la benediction des choses	143
Chapitre V. La Croix doit et peut estre employee a la benediction des choses, a l'exemple de l'Eglise ancienne.....	148
Chapitre VI. La Croix est employee es consecrations et benedictions sacramentelles	153
Chapitre VII. Raysons pour lesquelles on fait le signe de la Croix sur le front de ceux qu'on baptise, et en autres occasions	155
Chapitre VIII. Autre [neuvième] rayson pour laquelle on fait le signe de la Croix au front, tirée du prophete Ezechiel	159
Chapitre IX. Rayson dixiesme pour laquelle on fait la Croix au front, qui est pour detester l'Antechrist	167
Chapitre X. Force du signe de la Croix contre les diables et leurs effortz	170
Chapitre XI. Force du signe de la Croix en autres occasions	176
Livre quatrieme. De la qualité de l'honneur qu'on doit a la Croix	180
Chapitre premier. Accusation du traicteur contre les Catholiques.....	180
Chapitre II. De l'honneur, que c'est ; a qui et pourquoy il appartient d'honorer et d'estre honoré	181
Chapitre III. De l'adoration ; que c'est.....	183
Chapitre IV. De ce qui peut adorer et estre adoré	185
Chapitre V. L'adoration se fait a Dieu et aux creatures	186
Chapitre VI. La difference des honneurs ou adorations gist en l'action de la volonté	189
Chapitre VII. Premiere division des adorations : selon la difference des excellences	191
Chapitre VIII. Autre division des adorations : selon la difference des manieres avec laquelle les excellences sont participees.....	192
Chapitre IX. D'ou se prend la différence de la grandeur ou petitesse entre les honneurs relatifs, et de la façon de les nommer.....	193
Chapitre X. Resolution necessaire d'une difficulté.....	195

Chapitre XI. Deux façons d'honorer la Croix.....	196
Chapitre XII. Deux autres sortes d'honneur pour la Croix	199
Chapitre XIII. L'honneur de la Croix n'est contraire au commandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy.....	202
Chapitre XIV. Confession de Calvin pour l'usage des images	207
Chapitre XV. Consideration sur le texte allegué de Josué, et conclusion de tout cest Œuvre.....	208
De la maniere d'honorer la Croix	213
Table des principales matières contenues en ce present œuvre.....	221
Glossaire des locutions et mots surannés employés ou cités par Saint François de Sales dans la Defense de l'Estendart de la Sainte Croix.....	236
Appendice.....	239
I. Les Placards ; la These sur la Croix	239
Premier placard. Vertu du signe de la Croix	239
Second placard. Comme la Croix doit estre honnoree	240
These sur la Croix. La Croix est saintement veneree	241
II. Lettre adressée a S. François de Sales au sujet de l'impression du livre de la Defense De l'Estendart de la Sainte Croix	243
III. Pièces préliminaires de la 1 ^{re} Edition	244
Conformité de la tres sainte adoration de la Croix	244
Anagramme. François de Sales. Sa foy dans le ciel. A Monsieur de Sales, sur son livre de la Croix stances	248
D. Francisco de Sales. Veræ et catholicæ Ecclesiæ genevensis præposito dignissimo, et Sanctæ Crucis contra Hæreticos vexillifero strenuissimo, Franc. Girard, I. V. D. Ecclesiæ burges in Bressia sacer prætor et juridicus, antipathiam ante scriptam dicavit.....	250
Author ad Lectorem.....	250
Ejusdem Authoris Protestatio ex D. Hieronymo, ad minorium.....	250
Ad Populum Christianum. Jesu Christi nazareni Crucifixi amatorem et sectatorem et ad D. Francisc. de Sales hujus inclyti operis authorem.....	250
In Commendationem operis. Ad authorem et sodales sanctæ Crucis Carmen	251
Contre les Heretiques. En l'honneur de la Sainte Croix. Sonnet.....	252
Sonnet a la Croix. Par un confrere d'Annessi	252
Approbations	252
IV. Livres prohibés dont l'usage etait permis a saint François de Sales	254
Errata	256
Table des matières	257

Préface

I. Aperçu historique de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »

La mission de saint François de Sales dans le Chablais avait directement pour objet de réparer l'œuvre de destruction accomplie par les Bernois. Ceux-ci, pour arriver à pervertir cette belle province, avaient tout d'abord signalé leur passage par le renversement des croix élevées en beaucoup de lieux par la foi des populations : le fervent Apôtre eut à peine obtenu quelques succès dans son œuvre de conversion et de retour, qu'il entreprit d'exalter le signe sacré de notre Rédemption. L'érection de ce signe du salut devait marquer chacun des accroissements de « la famille de la sainte Croix¹ », chacune des efflorescences de la vie catholique dans ces régions.

A l'époque dont nous parlons, *la moisson blanchissait* et le saint Missionnaire avait groupé autour de lui un certain nombre d'ouvriers évangéliques, pour l'aider à *recueillir dans la joie les gerbes* abondantes [V] dont il avait seul *jeté les semences dans les travaux et les larmes*. L'heure était venue de signaler par quelque imposante cérémonie le triomphe de la vérité sur l'erreur. C'est alors qu'eurent lieu à Annemasse, le 7 et le 8 septembre 1597, ces solennelles Quarante-Heures, dont tous les historiens de l'Apôtre du Chablais se sont plu à célébrer la pompe. Le Saint lui-même² insiste sur l'intérêt spécial qui se rattachait à ces admirables manifestations, et parle des illustres personnages qui en rehaussèrent l'éclat par leur présence.

L'un des événements les plus remarquables de ces jours de grâce fut l'érection d'une Croix sur la grande route entre Annemasse et Genève, au lieu même où l'ancienne « Croix Philiberte » avait été renversée par les hérétiques. Le saint organisateur de ces pieuses solennités n'avait rien négligé de tout ce qui pouvait en augmenter la majesté et raviver la ferveur des fidèles. En qualité de Fondateur et de premier Prieur de la *Confrerie des Penitens de la sainte Croix* d'Annecy, il en avait appelé les membres à Annemasse ; lui-même composa l'inscription qui devait être placée sur la Croix, et fit imprimer des « placards » traitant de ce saint culte, destinés à être distribués aux foules nombreuses qui ne manqueraient pas d'être attirées par ce spectacle inusité.

Tous ces honneurs rendus à l'instrument sacré de notre Rédemption n'étaient que les premières assises du monument impérissable que saint François de Sales devait élever à la gloire du divin Crucifié. Quelques-uns des placards composés pour cette circonstance mémorable tombèrent entre les mains des pasteurs genevois ; l'un des principaux d'entre eux, Antoine de la Faye, eut la témérité de publier un opuscule³, qui attaquait avec violence la doctrine exposée dans les placards. Le saint Apôtre dut à son tour prendre la plume, et sa réponse au ministre de la Faye constitue [VI] le traité dont nous allons actuellement parler : la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix*.

On le voit, le second ouvrage polémique de notre grand Docteur soulève diverses questions qui présentent un vif intérêt historique. Nous les envisagerons séparément dans cette première partie, où il sera successivement question des *Placards*, puis du *Brief Traitté* de la Faye, et, en dernier lieu, des circonstances particulières dans lesquelles eurent lieu la composition et la publication du livre qui nous occupe.

¹ Charles-Auguste de Sales, *Histoire du B. François de Sales*, éd. De MDCXXXIV, liv. III.

² Voir pp. 25, 26 du présent volume.

³ *Brief Traitté de la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer*. MDXCVII

§ I. — Les deux Placards

Comme on vient de le dire, les feuilles distribuées au peuple pendant les Quarante-Heures d'Annemasse furent le point de départ du livre de la *Defense de la Croix*. Il sera traité plus loin de ces imprimés quant à leur caractère particulier et à la doctrine qu'ils renferment, mais une question intéressante se présente tout d'abord et demande à être résolue. Quel est le véritable auteur des *placards* ? L'infériorité du style de ces pièces, du « Premier placard » surtout, la manière dont saint François de Sales en parle⁴, ne nous permettent pas d'en attribuer la rédaction définitive au saint Apôtre ; toutefois, il a certainement fourni les éléments de ce travail, il est d'intelligence avec l'auteur (p. 304), et assume volontiers la responsabilité de le soutenir contre la Faye.

La meilleure preuve que saint François de Sales n'était pas étranger à ces compositions résulte de l'existence d'une troisième pièce de même nature que les précédentes, et dont le style plus élevé laisse peu de doute sur sa provenance⁵. Cette pièce se trouve, [VII] sous le nom de « Cinquiesme These », dans le petit ouvrage intitulé : *La Conference accordee entre les predicateurs catholiques de l'Ordre des Capuccins et les Ministres de Geneve... Ensemble les Thesses qui ont esté affigées audit Geneve, qui seront mises à la fin dudit livre. A Paris, par Denis Binet, 1598* ⁶. Ce volume reproduit, comme première et deuxième Thèse, deux autres écrits de notre Saint : la *Simple Consideration sur le Symbole et les Demandes aux Ministres... touchant la Cene*. Il contient également les placards d'Annemasse, qui constituent la troisième et la quatrième Thèse. [VIII]

§ II. — Le Brief Traitté

Les *placards* parvinrent bientôt à la connaissance des ministres de Genève. « Le mesme jour » (12 septembre) « furent présentés en la Compagnie deux placards faicts par les capucins d'icy à l'entour, pour l'adoration de la Croix, auxquels il fut trouvé bon de respondre briefvement, aussy en forme de placard ; et en fut baillee la charge à M. de la Faye, en communiquant avec MM. de Beze et Perrot⁷. » Antoine de la Faye était alors professeur de théologie et pasteur à Genève : c'était un ardent disciple de Bèze, activement engagé dans les affaires publiques,

⁴ « ... L'on distribua plusieurs feuilles imprimees sur le mesme sujet, dressees par quelque bon religieux » (p. 26).

⁵ Les extraits suitants de la déposition de Serge Saget, d'Annemasse, fils du Jean Saget dont parle Charles-Auguste dans son récit des Quarante-Heures (*Histoire*, liv. III), affirment l'existence d'un document analogue aux « placards », et qui était incontestablement de la main de notre Saint.

« ... Au mesme temps que fust erigee la susdicte Croix, je vis composer audict Serviteur de Dieu, au devant le four de ladicte maison de mondict pere, sur une meschante table illec estant, un traicté de la saincte Croix, lequel il fist imprimer à forme de placard et en distribua au peuple pour les instruire en quel honneur la Croix doibt estre tenue, affin de pouvoir rambarrer les mesdisances que faisoient les hereticques contre la Croix : la copie duquel traicté a esté et est encores, comme je crois, de present attachee à la muraille de la maison de mondict pere. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 12.) « Je dis avoir veu le livre qui fust composé par ledict Serviteur de Dieu sur la *Deffence de la S^e Croix*, et crois que ce soit vray probablement, sur ce qu'ayant auparavant, comme je sçay et ay dict, semé un Compendium de la veneration deue à la S^e Croix, qu'ayant quelque hereticque fait quelque œuvre maudite contre ledict Compendium, ledict Serviteur de Dieu, pour la rambarrer, a fait ledict traicté, intitulé : la *Deffence de la S^e Croix*. » (*Ibid.*, ad art. 13.)

Le témoignage de François Favre, valet de chambre du Saint, confirme le récit de Serge Saget :

« ... Je sçay qu'au mesme temps il escrivit des theses pour la deffence de la Croix, qu'il exposa publiquement à Thonon et dont il envoya des copies aux Messieurs de Geneve, les deffiant à la dispute, qui n'oserent venir aux mains. Ce que je sçay par les mesmes » (le P. Saulnier, le P. Chérubin et M. de Forax) « et pour en avoir veu les copies imprimeez par Marc de la Rue, et dont j'en ay veu une copie appliquée à une muraille de la maison du sieur Saget dans Annemasse. » (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 14.)

⁶ Les deux « placards » et la « These » sur la Croix, tirés du livre *La Conference accordee*, forment le premier Appendice du présent volume. Nous donnons le dernier des documents sus-dits avec l'orthographe du Saint, comme étant très probablement le « Compendium » indiqué dans la note précédente.

⁷ *Registre de la Compagnie des Pasteurs de l'Eglise de Geneve*.

aveuglément attaché à son parti, moins extrême cependant que quelques-uns de ses collègues. Du reste, malgré ses études universitaires sous Piccolomini, à Padoue, de la Faye n'en demeurerait pas moins un écrivain du plus humble mérite. Son seul titre à la mémoire de la postérité est l'honneur que lui fit l'Apôtre du Chablais d'entrer en lice avec lui. L'opuscule qui donna occasion à ce combat singulier, était dépourvu de toute valeur : « le traité n'est rien qui vaille, » dit le Saint (p. 20), « ce n'est pas seulement un mensonge bien agencé. » Saint François de Sales ne se mit en devoir de le réfuter que par compassion pour « les simples gens » (p. 19), dont la bonne foi aurait pu être surprise par les paroles artificieuses du ministre genevois.

L'ouvrage de la Faye, qui contient seulement 62 pages, fut composé rapidement : « ... Il fit ceste besoigne fort a la haste, » dit le Saint (p. 25), « et ne se bailla gueres de loysir après la sortie des placquars. » Aidé dans les questions bibliques par de Bèze, et dans la patristique par Perrot, le travail de la Faye fut relativement facile. On peut fixer la date de l'apparition [IX] du *Brief Traitté* au mois d'octobre qui suivit les Quarante-Heures. Le Saint ne tarda pas à en recevoir un exemplaire⁸.

§ III. — Rédaction de la *Defense de la Croix*

Si notre ardent Apôtre avait pu donner libre cours à son zèle, sa réponse eût suivi de près l'attaque. Je « commençai tout aussi tost, » dit-il⁹, « a dresser cest advertissement ; » mais ce travail fut forcément interrompu par « une aspre et longue maladie » (p. 2), qui commença vers la fin d'octobre 1597 et dont les suites se prolongèrent jusqu'en avril 1598¹⁰. Ce fut durant ce dernier mois et tandis que M^{gr} de Granier présidait le Synode¹¹, qu'à la requête du clergé, ce prélat enjoignit à l'Apôtre du Chablais de poursuivre l'entreprise que la maladie l'avait contraint d'interrompre. Malgré les accablantes occupations de cette année, l'intrépide Défenseur de la Croix trouva le [X] loisir de terminer sa réponse à de la Faye peu de temps après les Quarante-Heures de Thonon (octobre 1598). Les paroles mêmes de notre Saint, « ces jours passés¹² » ne laissent pas de doute à ce sujet : il y fait évidemment allusion aux témoignages éclatants de zèle pour la religion catholique que le Duc de Savoie avait tout récemment donnés, en honorant de sa présence les fêtes magnifiques qui signalaient le retour définitif du Chablais à notre sainte foi.

Le départ précipité de saint François de Sales pour Rome (novembre 1598¹³) ne lui permit pas de faire les démarches nécessaires à l'impression de son manuscrit. Ce ne fut qu'au mois d'août

⁸ Le chanoine Gard donne quelques détails intéressants sur cet exemplaire du *Brief Traitté* : « J'ay aussy veu l'exemplaire du libelle infame de l'heretique, qui fut offert au Serviteur de Dieu, qui est margé de la propre main du Serviteur de Dieu, qui notte aux marges les fauces allegations, les impudences, les blasphemes et impostures et impietez dudit ministre ; et pour monstrier le respect qu'il portoit au S^t Siege en la lecture des livres heretiques, quoy qu'il fust actuellement occupé en ladite mission, il a mis de sa propre main ces parolles de sousmission et d'obeissance : *Liber hæreticus pro Francisco de Sales qui licentiam habuit* ; et plus bas : *Levantes puras manus*, 1 Tim. 2^o. » (*Process. remiss. Gebenn.* (II), ad art. 14.)

⁹ Epître dédicatoire, variante (64). Une description détaillée du Manuscrit autographe duquel sont tirées ces variantes de la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix* sera donnée dans la troisième partie de la Préface.

¹⁰ Lettre (inédite) de saint François de Sales au Nonce à Turin, 14 janvier 1598. (*Process. remiss. Gebenn.* (I), *Script. compuls.*) Cf. la lettre de M^{gr} de Granier au même, 20 novembre 1597 (Archives du Vatican, Nonc. di Savoia, vol. 34 ; publiée par A. Pératé dans les *Mélanges d'Archéologie... de Rome*, tome VI), et la lettre du Nonce au Saint, 10 avril 1598. (Arch. du Vatican, Nonc. di Sav., vol. 35 ; publiée par Pératé, *ibid.*) Charles-Auguste et les principaux biographes de saint François de Sales se trompent en plaçant cette maladie à la fin de 1598 et au commencement de 1599.

¹¹ Dépôts de René Favre de la Valbonne et du chanoine Gard, ad art. 13.

¹² Epître dédicatoire, var. (68).

¹³ Les biographes de notre Saint, se basant peut-être sur la date erronée signalée plus haut (note (10), p. X), se trompent encore en plaçant l'époque de ce voyage au mois de février 1598. Une lettre italienne (inédite) du Nonce de Turin, à notre Saint (28 janvier 1599), permet de fixer approximativement la date de l'arrivée de ce dernier à Rome : « J'ai reçu, » lui dit-il, « votre lettre du 18 décembre, qui m'a donné grande consolation en m'apprenant votre arrivée à Rome avec M. le Vicaire général de Genève. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), *Script. compuls.*)

ou de septembre 1599, après un dernier travail de révision, que le saint Auteur remit définitivement à l'imprimeur¹⁴ ses précieuses feuilles.

§ IV. — *Publication de la Defense de la Croix*

Le traité polémique de saint François de Sales parut au printemps de 1600, sous ce titre :

Defense de l'Estendart de la sainte Croix de nostre Sauveur Jesus-Christ. Divisee en quatre Livres. Par François de Sales, Prevost de l'Eglise Cathedrale de saint Pierre de Geneve. Contre un petit traicté, n'aguere sorti de la mesme ville de Geneve, faussement intitulé : De la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer. A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jesus, 1600. Avec permission. [XI] Au dessous du titre se trouve une vignette qui représente l'écusson du nom de Jésus, dominé par une croix, avec trois clous pour support. Cet écusson, de forme ronde, entouré de rayons, porte en exergue : *Nomen Domini laudabile*. Il est soutenu par deux anges et surmonté d'une tête de chérubin. Le livre est un petit in-8° de 326 pages, avec 30 pages préliminaires¹⁵ y compris l'*Epître dédicatoire* à Son Altesse, et 21 pages de tables des matières. Ce volume présente une analyse marginale qui n'est certainement pas due au saint Auteur, peut-être à quelqu'un de ses amis. Un grand nombre de fautes d'impression se sont glissées dans ces pages, mais les caractères en sont beaux et nets.

L'intervalle de deux ans et demi qui s'était écoulé entre l'attaque de la Faye et la réponse de son saint antagoniste avait nécessairement quelque peu diminué l'actualité et l'intérêt de cette réponse. Toutefois, l'élévation du jeune Prévôt au siège épiscopal de Genève en 1602 donna une nouvelle importance à ses écrits. Le libraire Pillehotte profita de cet événement pour écouler le solde de la première édition de la *Defense de la Croix* sous le nom de seconde édition. Pour accréditer cette désignation il lui suffisait d'introduire quelques variantes dans les premières pages. Le titre est modifié ainsi : [XII]

Defense de la Croix de Nostre Seigneur. Divisée en quatre Livres. Par tres-Reverend Pere en Dieu messire François de Sales, Evesque de Geneve. Contre un petit traicté, n'aguere sorti de la mesme ville de Geneve, faussement intitulé : De la vertu de la Croix et de la maniere de l'honorer. Seconde edition. A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jesus, MDCIII. Avec permission.

Certains changements, auxquels le saint Auteur était évidemment étranger, ont été introduits dans l'*Epître dédicatoire*¹⁶. La plupart des *Pièces préliminaires* sont supprimées, à leur place se trouve un nouveau *Sonnet* sur la Croix et une longue table d'*errata*. Un exemplaire de cette soi-disant

¹⁴ Voir dans l'Appendice II, la lettre du libraire Roussin. Il est intéressant de noter, en passant, que par le titre « *Extraits de la dispute du P. Chérubin* » Roussin désigne le livre *La Conference accordée* (réimprimé par Binet), dont ces *Extraits* constituent la plus grande partie. Cf. l'édition Migne des *Œuvres de S. François de Sales*, tome IX, col. 1135-1186.

¹⁵ On trouvera dans l'Appendice III toutes celles de ces *pièces préliminaires* qui se rapportent à la sainte Croix ou à l'illustre Défenseur de ce culte sacré. Un certain intérêt se rattache à ces compositions, et malgré leur peu de valeur littéraire on aimerait à en connaître l'auteur. François Girard, Prévôt de la Collégiale de Bourg en Bresse, en joignant son nom à sa *Dédicace* (p. 421), nous apprend aussi qu'il a composé l'*antipathia* précédente. Cette désignation ne se rapporte évidemment pas à la poésie qui est placée immédiatement avant la *Dédicace*, mais bien plutôt à la pièce qui a pour titre, *Conformité*, etc., et qui est signée, *D. Fran.* C'est en réalité une *antipathie* ou *antithèse* à l'écrit de Calvin intitulé : *Admonitio de Reliquiis*. Peut-être François Girard n'a-t-il pas voulu se déclarer auteur des pièces de poésie qui nous semblent devoir lui être également attribuées ? La signature, *N. Despototius*, est évidemment un pseudonyme, et en traduisant le grec et le latin de son contexte, en ouvrant l'abréviation il pourrait signifier : *Nom du maître de tout*. Cette qualification se rapporterait probablement à la confiance que le saint Auteur aurait témoignée à son ami, en lui laissant la liberté de joindre quelques pièces préliminaires au livre de la *Defense de la Croix*.

¹⁶ Dans la présente Edition ces variantes sont reproduites en marge de l'*Epître dédicatoire*.

seconde édition tomba entre les mains de la Faye qui crut, ou feignit de croire, que l'ouvrage en question venait seulement de paraître. Il y fit une *Replique*, dont le caractère sera ultérieurement apprécié et que le saint Apôtre ne jugea pas digne de réponse.

On peut plus justement qualifier de seconde édition, malgré le changement de nom, le livre suivant :

Panthologie ou Thresor precieux de la sainte Croix, par François de Sales, Evesque de Geneve. A Paris, chez Claude Rigaud, ruë S. Jaques, au Chesne verd, et en sa boutique au Palais, pres la Chapelle S. Michel, MDCXIII.

Dans la préface du *Traité de l'Amour de Dieu*, le Saint proteste avec sa modestie habituelle contre ce « tiltre prodigieux », mais en réalité l'éditeur de cette publication n'était pas seul responsable. Dans la principale pièce préliminaire de la première édition l'ouvrage de notre grand Docteur est désigné sous cette même qualification emphatique¹⁷. *La Panthologie* reproduit, comme adresse *Au lecteur*, les paroles finales de cette pièce préliminaire signée *D. Fran* ; mais elle supprime toutes les autres pièces et même l'*Epître dédicatoire* et l'*Avant-Propos* : l'éditeur a corrigé quelques fautes d'impression. [XIII]

Quelques années plus tard, l'édition de 1600 fut réimprimée à Rouen, sous le titre abrégé : *L'Estendart de la sainte Croix*. L'analyse et les indications marginales sont supprimées dans cette édition.

A partir de cette époque, le traité de la *Defense de la Croix* ne semble pas avoir été imprimé isolément. Les éditeurs des *Œuvres* de saint François de Sales en 1637, ne pouvant se procurer un exemplaire de la première édition, reproduisirent celle de Rouen, jusqu'au Livre II : c'est ce qui explique l'absence de l'analyse et des indications marginales dans le Livre I et la répétition du titre incomplet : *L'Estendart de la sainte Croix*. Les trois autres Livres reproduisent le texte de la *Panthologie*.

Toutes les éditions qui se sont succédé ont suivi, à peu de chose près, celle de 1637. La présente Edition est donc la première à restituer le texte original donné au public par le saint Auteur.

II. Caractère de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »

Après avoir brièvement raconté l'origine de la *Defense de la Croix*, il reste à considérer l'ouvrage en lui-même. Cet écrit, comme toutes les *Œuvres* de notre grand Docteur, renferme une doctrine profonde, revêtue du style le plus attrayant ; il demande à être étudié sous trois différents aspects dans cette seconde partie. Nous considérerons premièrement, les idées fondamentales, le but et le plan de ce traité polémique ; en second lieu, les vérités théologiques qui y sont développées, et enfin, les diverses spécialités de son style. [XIV]

¹⁷ Voir p. 417 du présent volume.

§ I. — *Le but et le plan du livre de la Defense de la Croix*

Dès les premières lignes de son traité, le saint Auteur place la lutte sur son véritable terrain : « Cest advertissement que je vais faire sur l'honneur et vertu de la Croix, » dit-il (var. (149), p. 18), « depend de ceste generale et importante controverse que nous avons avec les schismatiques de nostre aage. » La discussion roulait sur le sens vrai de « ceste proposition apostolique : *Au seul Dieu soit honneur et gloire* » (p. 12). Les sectaires soutenaient que les créatures ne doivent prétendre à aucun honneur religieux ; le Saint proteste contre cette affirmation, et établit deux vérités qu'il qualifie de « fondemens » de sa *Defense de la Croix* : « On peut donner honneur et gloire a Dieu seul et tout ensemble a quelque creature, comme a la Croix » ; et même encore, « pour bien rendre a Dieu l'honneur qui luy est deu, il est force d'honorer religieusement quelques creatures, et particulièrement la Croix » (p. 13). Dans les deux premières Parties de son *Avant-Propos* l'Auteur prouve que l'on peut, et même que l'on doit honorer quelques créatures d'un honneur relatif, évidemment, mais cependant religieux ; la suite du livre a pour but de démontrer que la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ est, par excellence, une des créatures à qui un tel honneur doit être attribué : « Voyla, » dit le Saint (p. 18), « tout le dessein de ces quatre livres. »

On voit de prime abord dans quelles hautes régions notre grand Docteur élève sa controverse : selon les procédés habituels de son esprit philosophique, tout en laissant aux questions particulières leur intérêt spécial, il sait leur donner une plus grande étendue en les rattachant aux vérités fondamentales et universelles.

Les divers sujets traités dans la troisième Partie de l'*Avant-Propos* nous permettent de saisir mieux [XV] encore le caractère et les lignes principales de l'ouvrage tout entier. Après en avoir établi les divisions, le Saint expose le plan adopté, plan qui doit atteindre une double fin : sa « Defense » de la Croix contre l'opuscule de la Faye sera « non seulement une response a ce traité-la, mays encor un discours bien rangé » (p. 19). Il donne ensuite une sorte d'analyse du *Brief Traitté* et cite quelques exemples des « inepties et mensonges » que l'on y rencontre à chaque page. Cette analyse offre comme un sommaire des diverses questions qui seront développées successivement dans la suite du livre. Entre autres circonstances historiques qui se rattachent à cette composition, le Saint rappelle les « placquars » qui forment le point de départ de toute la discussion. Souvent, dans le cours du volume, ces écrits seront l'objet de diverses allusions, surtout lorsqu'il s'agit de « l'honneur » et de « la vertu » de la Croix. Enfin, le saint Ecrivain conclut toute l'Introduction en faisant ressortir certains détails qui donnent une couleur plus vive à son ouvrage.

Dans le Livre premier, saint François de Sales parle de la vraie Croix de Jésus-Christ, en prouve la sainteté par le témoignage des Saintes Ecritures (cc. I-V), la conservation miraculeuse et l'invention, par le témoignage des Pères (cc. VI, VII). Il rappelle les « trois usages » que l'Eglise a attribués à la sainte Croix depuis son invention : elle a été considérée comme un mémorial de la Passion, comme un remède à « toutes « sortes de maux » (p. 75), comme un saint moyen d'honorer Jésus crucifié (cc. VIII-X).

L'entrée en matière du Livre II le rattache au Livre précédent. Le saint Auteur rappelle que tout ce qu'il avancera sur l'image et sur le signe de la Croix en général, se rapporte d'une manière bien plus excellente encore à la vraie Croix de notre Rédempteur, et produit une nouvelle preuve de la sainteté de ce précieux bois. Quatre chapitres traitent successivement de l'image de la Croix considérée en elle-même, de l'antiquité du [XVI] culte de la Croix et du Crucifix, des honneurs particuliers que le Seigneur a lui-même accordés à la Croix en la faisant « comparoistre miraculeusement en plusieurs grandes et signalées occasions ». Le chapitre V démontre que la Croix représente le divin Crucifié ; il indique en même temps la division des chapitres suivants, destinés à réfuter les diverses allégations mensongères du *Brief Traitté*. Le Saint prouve d'une manière générale que l'on peut employer l'image de la Croix à de pieux usages et que cette image doit être un constant objet de vénération (cc. VI-VIII) il répond aux objections que de la Faye, d'après les *Marques de l'Eglise* de Bèze, fait contre certaines pratiques particulières du culte de

L'Eglise catholique touchant cette doctrine (cc. IX, X). Le chapitre XI traite de la vertu de l'image de la Croix ; il correspond au chapitre du premier Livre qui témoigne de la vertu de la vraie Croix. Le chapitre XII résout l'objection soulevée contre la Croix d'après les paroles bien connues de Minutius Félix, et prouve que cette citation est faussement attribuée à Arnobe. Dans le chapitre suivant, l'un des plus remarquables de tout le volume, le grand Controversiste tourne victorieusement contre son adversaire les arguments que celui-ci s'était efforcé de tirer de la représentation du Serpent d'airain. Le quatorzième chapitre relate les châtements infligés par la justice divine à ceux qui déshonorent la Croix.

Le troisième Livre commence par un argument philosophique sur le signe de la Croix et sur l'usage qui en a été fait dans l'Eglise, dès les temps les plus reculés, comme témoignage et profession de la foi chrétienne. Dans la suite de ce Livre, il est traité du signe de la Croix comme invocation et prière, suivant la simple division établie p. 225 ; trois chapitres entiers expliquent les raisons qui justifient spécialement le saint usage du signe de la Croix sur le front.

Dans le quatrième Livre, l'Auteur revient aux principes fondamentaux énoncés dans l'Avant-Propos. C'est ici particulièrement que le livre de la *Defense* cesse [XVII] d'être une simple « réponse adversaire », et qu'il devient « un traité méthodique pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix » (var. (154), p. 19). Saint François de Sales parle de l'honneur en général, et surtout de celui qui, supérieur à tous les autres, reçoit le nom d'*adoration*. La nature de cet honneur (cc. II-V), ses différentes sortes (cc. VI-X) et les diverses manières dont on le manifeste (cc. XI, XII) sont successivement traitées avec autant de noblesse que de clarté. Les derniers chapitres répondent péremptoirement à la grande objection tirée du commandement qui interdit la fabrication des images ou similitudes. Enfin, tout le volume se termine par l'expression vive et pathétique de la vénération et de l'amour que la sainte Eglise catholique professe envers le glorieux Etendard de son Roi et de son divin Epoux.

§ II. — *Doctrine de la Defense de la Croix*

L'aperçu qui vient d'être donné du traité polémique de saint François de Sales laisse entrevoir les principes qui dirigèrent l'Auteur dans la composition de son ouvrage. Il se proposait de soutenir et de confirmer les vérités exprimées par les « placards, » de réfuter les arguments du « traître¹⁸, » d'exposer la doctrine catholique dans cette sublime beauté qui la fait planer au dessus de toutes les attaques. La diction du saint polémiste devait avoir l'élévation que comportait un tel sujet, et cependant demeurer claire et précise en s'adaptant à l'intelligence de tous. Dans ce combat auquel l'Apôtre s'engage pour l'honneur et la gloire de la Croix, il emploie tour à tour les armes que lui offrent les Lettres sacrées, la Tradition des Pères, la raison théologique et « naturelle ». [XVIII]

Les preuves tirées des Ecritures demandaient à être maniées par une main habile, car les novateurs basaient tous leurs arguments contre le culte de la Croix sur la fausse interprétation des Livres sacrés : il fallait donc ruiner de fond en comble leurs prétentions et retourner contre eux leurs propres armes. La première moitié du premier Livre de la *Defense de la Croix* est consacrée à démontrer que le culte de l'instrument de notre salut est fondé sur la Parole de Dieu. Nulle part, peut-être, dans les écrits de notre grand Docteur, on ne trouve un exemple plus frappant de cette puissance d'argumentation qui lui fait grouper les paroles inspirées, pénétrer, jusqu'à la moelle de leur sens caché, par l'analogie et la déduction, et les appliquer vivement au point discuté. Dans le treizième chapitre du Livre II, dans le huitième et le neuvième chapitre du Livre III, toutes les conclusions de la fausse exégèse de la Faye sont repoussées avec une énergie et une précision remarquables. En somme, l'ouvrage tout entier, depuis l'hymne de louange de son majestueux début jusqu'aux dernières paroles de sa triomphante conclusion, est tout pénétré, inspiré et animé

¹⁸ Le Saint donne ce nom à l'auteur anonyme du *Brief Traité*.

par la Parole de Dieu, vivante et efficace.

Il était convenable que la Sainte Ecriture fournît à notre ardent Apôtre les plus puissants secours dans ses luttes contre l'erreur, mais c'est aux témoignages des Pères de l'Eglise qu'il emprunte le plus grand nombre de ses arguments. Il prouve indirectement l'origine apostolique du culte de la sainte Croix, non seulement quant à ses principes généraux, mais aussi quant à sa pratique ordinaire ; toutefois, le but principal et immédiat de sa thèse est d'affirmer l'identité de doctrine de l'Eglise du XVI^e siècle avec l'Eglise des Pères. Les citations de ces « Anciens » sont au nombre de plus de quatre cents dans la *Defense de la Croix*. Le deuxième et le troisième Livre et la seconde partie du premier Livre sont presque entièrement formés par la réunion de ces preuves. Cet imposant appel [XIX] aux Pères de l'Eglise est le trait caractéristique du second traité polémique de saint François de Sales, et, de même que les *Controverses* sont tout spécialement fondées et appuyées sur la Sainte Ecriture, de même aussi les témoignages ecclésiastiques forment la base principale de l'édifice élevé par notre grand Docteur en l'honneur de la sainte Croix. Il voulait sans doute affirmer ainsi l'autorité de l'Eglise et des illustres interprètes de la doctrine catholique. Du reste, la nature du sujet de la *Defense*, qui se rattache à l'Ecriture d'une manière plutôt implicite qu'explicite, requérait surtout ce genre de preuves ; telle était d'ailleurs la méthode des « placards, » principalement composés de citations des Pères.

Il n'est pas nécessaire de nommer ici tous les illustres témoins qui déposent en faveur des arguments de notre saint polémiste. Depuis saint Justin jusqu'à saint Grégoire le Grand, ces noms forment une chaîne ininterrompue dont saint Augustin et saint Jean Chrysostôme, saint Ambroise et saint Jérôme constituent les plus solides anneaux. Tous les anciens historiens, depuis Eusèbe jusqu'à Nicéphore, sont également appelés à rendre témoignage à la vérité ; le résumé de la Tradition sur le culte des images fourni par le second Concile de Nicée n'est pas oublié. Le grand Canoniste sait aussi utiliser avantageusement en faveur de sa thèse les solides arguments que lui fournissent les livres de Droit canon et de Droit civil.

Quelques-unes des citations du saint Auteur se ressentent des données incomplètes de la science historique de l'époque, mais elles sont relativement très rares, comparées au grand nombre de témoignages authentiques : on pourrait même supprimer les textes douteux sans amoindrir la force de la preuve générale. Ces textes possèdent, du reste, une valeur secondaire mais réelle, comme preuves d'antiquité, car ils datent presque tous de l'époque des auteurs auxquels ils sont attribués. Il faut aussi se souvenir que l'autorité de la plupart de ces ouvrages était acceptée par les plus [XX] considérables des adversaires de notre Saint¹⁹ : celui-ci avait donc le droit d'utiliser contre eux les armes dont ils se servaient eux-mêmes.

Les témoignages empruntés à la Sainte Ecriture et aux Pères constituent sans doute la partie la plus importante de l'ouvrage qui nous occupe, mais le génie personnel de notre saint Docteur se fait principalement jour dans la manière dont il emploie le raisonnement et la dialectique. Le quatrième Livre surtout en offre un exemple remarquable : le Saint s'y propose de traiter d'une manière succincte mais complète « la doctrine Catholique touchant la qualité de l'honneur de la Croix » (p. 304). Nulle part, peut-être, dans l'arsenal de l'enseignement théologique, on ne trouve une exposition aussi claire et aussi profonde de la question difficile de l'adoration. Le ministre de la Faye combattait la doctrine de ceux qu'il appelle avec mépris « les questionnaires, » c'est-à-dire les scholastiques ; aussi est-ce précisément avec le langage de saint Thomas et de saint Bonaventure que notre habile polémiste répond à son adversaire, et, à l'exemple de ces Docteurs de l'Eglise, il appuie ses conclusions sur les principes d'Aristote. Toutefois, il y ajoute des arguments tirés de son propre fonds, et dans un bon nombre de définitions et de distinctions on saisit l'action personnelle de son esprit logique et pénétrant. La première et la seconde partie de l'Avant-Propos sont d'un caractère presque identique à celui du quatrième Livre. La première partie du premier Livre mérite aussi une mention particulière, comme exemple admirable de la manière avec laquelle la logique impitoyable de notre Saint anéantit « le grand, ou plustost l'unique

¹⁹ Ainsi, par exemple, les novateurs recevaient comme authentiques le livre *De XII operibus cardinalibus Christi*, attribué à saint Cyprien (voir note (427-3), p. 62), la *Vie de saint Basile*, attribuée à saint Amphiloque (p. 298), les opuscules de Prochorus et d'Abdias (pp. 295, 349).

argument de ce traicteur contre la doctrine Catholique de la vertu de la Croix » (p. 34). Plusieurs autres passages pourraient être cités, comme autant de preuves de la force [XXI] de raisonnement de ce grand Philosophe chrétien, qui sait mettre à profit les plus simples propositions de l'Ecriture et des Pères, et en tirer les conclusions les plus décisives en faveur de sa thèse, se servant également avec avantage pour sa propre cause des arguments de son adversaire qui paraissaient les plus solides et les mieux établis.

L'étude qui vient d'être faite du traité de la *Defense de la Croix* suffirait sans doute pour démontrer l'excellence de la doctrine qu'il renferme ; mais nous pouvons en donner un nouveau témoignage qui ne sera pas sans valeur. Il a été dit plus haut que le ministre de la Faye écrivit une *Replique*²⁰ au livre de la *Defense de la Croix*. Il suffit de montrer les points vulnérables de l'ouvrage du pasteur calviniste pour faire ressortir mieux encore la force des arguments du grand Controversiste catholique. Saint François de Sales, parlant de la réponse de la Faye, écrivait les paroles suivantes²¹ : « Mes amis n'ont jamais voulu que je prisse seulement la peyne de penser a repliquer, tant la response leur a semblé indigne. » Nous ne prétendons pas suppléer ici à ce qui a été trouvé inutile par un juge si compétent ; toutefois, il ne sera pas sans intérêt d'expliquer brièvement les raisons du silence de notre Saint, silence qui de toutes les condamnations est souvent la plus efficace comme la plus méritée.

Le second ouvrage de la Faye est un volume de 240 pages in-8°, avec 14 pages préliminaires. Comme la *Defense de la Croix*, la *Replique* se compose d'un Avant-Propos et de quatre Livres. Les subdivisions correspondent pour l'ordinaire aux chapitres du traité [XXII] de saint François de Sales. Pour connaître les matières contenues dans ce volume et en apprécier le style, il suffit de lire les nombreux extraits du *Brief Traicté* qui se trouvent dans la *Defense de la Croix*, où l'opuscule du ministre calviniste est presque entièrement reproduit. Les deux tiers du second écrit de la Faye répètent les arguments du premier, en y joignant de nouvelles attaques sur presque tous les points du culte et de la doctrine catholiques. Soixante-dix à quatre-vingts pages seulement de la *Replique* justifient le titre de l'ouvrage et répondent d'une manière directe aux arguments de notre Saint.

L'apologie que de la Faye offre de son « unique argument » est si faible qu'on peut la réduire à cette simple assertion : « En la Parole de Dieu il ne se trouve rien qui puisse nous induire à attribuer quelque vertu au bois de la Croix ou au signe d'icelle. » Pour toute réponse, il suffit de répéter les paroles du Saint qui exprime avec modestie le sentiment de ses amis : « Ilz ont creu que mon livre fournissoit asses de defense contre ceux qui l'attaquoient, sans que j'y adjoustasse chose du monde²². »

Quant aux témoignages des Pères de l'Eglise, de la Faye distingue entre les anciens et les modernes, et refuse tout crédit à la parole de ceux qui n'appartiennent pas aux premiers siècles du christianisme. Il rejette d'un seul coup tous les historiens ecclésiastiques, tous les scholastiques et tous les écrivains appartenant aux Ordres religieux. Cette manière d'agir offre l'avantage d'écartier un grand nombre de témoins importuns, mais avec un tel système il devient impossible d'admettre une sérieuse discussion historique. Le pasteur calviniste avoue bien que la Croix était en honneur, même avant ce qu'il appelle la « corruption » de l'Eglise, mais il soutient toujours que cet honneur rendu à la Croix n'était qu'une profession de christianisme, et que, par le mot de Croix, les anciens Pères [XXIII] entendaient les souffrances du Christ, et non l'instrument de notre Rédemption. Les arguments de la *Defense de la Croix* répondent suffisamment à la première de ces assertions ; quant à la seconde, on peut ajouter aux paroles de saint François de Sales un témoignage que le ministre genevois ne saurait récuser, celui de l'ami intime de Calvin, Guillaume Farel, qui atteste

²⁰ *Replique Chrestienne à la response de M. F. de Sales, se disant évesque de Geneve, sur le Traicté de la vertu et adoration de la Croix, par Antoine de la Faye, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Geneve.* De l'imprimerie de Jacob Stør, MDCIII.

²¹ Lettre à M^{me} de la Fléchère, mai 1609, Cf. la lettre à un Evêque, 14 août 1604.

²² Lettre à M^{me} de la Fléchère (voir la note précédente).

dans son livre sur la Croix²³ (cc. XI, XXXIX), qu'il est « impossible » de donner cette interprétation aux paroles des Anciens ; et il ajoute, que « ceux qui ont quelque jugement voient bien qu'il va autrement. »

Mais, après tout, le point du différend était bien plutôt une question de logique et de bon sens qu'une question d'interprétation de l'Écriture ou de la Tradition. Les réformateurs, les calvinistes surtout, avaient adopté comme vérités essentielles certains principes *a priori*, qui n'étaient en réalité que des suppositions gratuites et erronées. Parmi ces axiomes, l'un des plus célèbres affirmait que toute comparaison est impossible entre Dieu et la créature et que, même par l'analogie, les lois qui régissent la raison humaine ne peuvent s'appliquer à la Divinité. De là, cette persistance avec laquelle de la Faye s'obstine à nier la différence qui existe entre l'honneur suprême et l'honneur « subalterne, » l'adoration absolue et l'adoration relative : les raisons les plus solides, les preuves les plus convaincantes ne sont combattues que par le silence. Le Saint dit avec vérité : « Or, que le plus excellent honneur soit celui qui s'étend à toutes les appartenances de « la chose honorée, je ne sçai qui le peut nier, sinon celui qui aura juré inimitié à la raison et nature » (pp. 13, 14) ; « d'adorer le bois, c'est une sottise trop extravagante » (p. 127) ; « C'est estre insensé » de rapporter un miracle « à autre qu'à Dieu seul » (p. 299) ; « la Théologie ne détruit pas l'usage de raison, elle [XXIV] le presuppose ; elle ne le ruine pas, quoy qu'elle le devance » (p. 35). Mais les irréfutables déductions du Docteur catholique ne sauraient être acceptées par le jugement faussé de parti pris par son adversaire ; cette disposition d'esprit le rend aussi prompt à rejeter la raison la plus palpable qu'à défendre la « sottise la plus extravagante. »

Les calvinistes soutenaient encore qu'en fait de doctrine et de croyance religieuse, tout ce qui n'était pas explicitement certifié par le Texte sacré était nul. Admettre ce principe, c'était anéantir toute controverse ou la réduire à une question de mots. L'intrépide polémiste dit très justement qu'un fait de la Sainte Écriture témoigne de la vérité d'un fait de même nature « par une conséquence tant aysee qu'il n'estoit besoin de l'exprimer » (p. 35). Il ajoute que « la vertu miraculeuse de la Croix est asses testifiée en l'Écriture par la conséquence tirée, par plus forte raison, de la vertu des autres reliques » (var. (c), p. 40). Les honneurs rendus à l'Arche d'alliance, à la verge d'Aaron, au manteau d'Elie, au bâton d'Elisée, aux « soliers » du Sauveur ; la vertu de Dieu accordée à des objets inanimés tels que la robe de Jésus-Christ, tels même que l'ombre de saint Pierre et les « mouchoirs » de saint Paul : tout est inutile. L'auteur de la *Replique* ne voit là que des faits isolés, des exceptions, des dispositions particulières d'événements dont on ne peut déduire aucun principe, tirer aucune conséquence. Il répète sans cesse son refrain habituel : montrez-moi dans la Sainte Écriture le culte de la Croix. Le saint Apôtre proteste continuellement qu'il n'appuie pas sa thèse sur la parole des hommes, mais sur celle de Dieu même, dont la sainte Église est l'organe ; il rappelle à son adversaire que l'Église est la *colonne de vérité*, et que *celui qui n'écoute pas ses enseignements doit être tenu comme païen et comme publicain* : de la Faye ne veut rien entendre. Aveuglé par le principe erroné sur lequel se basent ses appréciations, il qualifie de *doctrine des hommes* tout ce qui [XXV] n'est pas explicitement contenu dans le Texte sacré.

Il serait difficile d'exprimer à quelles conclusions absurdes les réformateurs étaient forcément amenés par la rigide application de cette théorie : ainsi, par exemple, bien que nous sachions que la génération de Melchisedech n'a pas différé de celle des autres hommes, nous devons croire qu'il n'a eu ni père ni mère parce que la Sainte Écriture ne lui en attribue pas. Telles sont les propres paroles de la *Replique* (p. 57) : « Ce que l'Écriture ne dit estre, doit estre tenu comme non estant, encor' qu'il soit. » Ce n'est donc pas sans motif que notre Saint s'écrie (p. 368) : « Il n'y a excuse qu'ilz n'accusent, il n'y a raison qui les paye²⁴. » Nous nous bornerons à ces

²³ *Du vray usage de la Croix de Jesus Christ, et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle... avec un advertissement de Pierre Viret.* [Genève ?] Rivery, 1560.

²⁴ Nous sommes bien loin d'attribuer aux calvinistes de ce siècle les opinions étranges de ceux qui ont été les premiers disciples du célèbre hérésiarque. Plusieurs de ceux qui appartiennent actuellement à la secte de Calvin ont une largeur et une droiture d'esprit qui leur fait apprécier la doctrine catholique relativement au culte de la Croix ; parfois même ils adoptent à cet égard les pratiques de notre sainte religion. Voir l'opuscule remarquable, intitulé : *Etude historique*

exemples, renvoyant le lecteur aux *Controverses*²⁵ qui lui fourniront d'autres preuves de la manière dont « les ministres ont combattu la rayson et l'expérience. » Il est superflu de dire que les fausses conclusions adoptées par les sectaires atteignaient un plus haut degré d'inconséquence en traversant l'esprit étroit d'un homme tel que de la Faye²⁶. [XXVI]

Nous passons sous silence les tournures évasives, les propositions contradictoires, les hors-d'œuvre du ministre calviniste ; toutefois, nous ne saurions terminer cet aperçu des matières contenues dans la *Defense de la Croix* sans examiner à fond la valeur réelle ou prétendue des accusations de la *Replique*, examen qui aura pour premier résultat de faire mieux apprécier le mérite du traité qui nous occupe.

Après une étude attentive du livre de son antagoniste, de la Faye y signale les erreurs suivantes : premièrement, la fausse indication de certains passages des Pères, défaut rare et de peu de conséquence, dont nous avons parlé plus haut ; deuxièmement, une certaine faiblesse d'argumentation quant à la preuve d'antiquité des *crucifix*, question secondaire qui n'infirme aucunement l'argument de la preuve d'antiquité de la *Croix* ; troisièmement, la traduction incorrecte d'une proposition d'Aristote, par la phrase, *amari est honorari* (p. 305), formule que le saint polémiste emploie probablement dans le but de rappeler le principe signifié, plutôt que pour l'exprimer littéralement. Enfin, de la Faye s'efforce de donner à quelques-unes des propositions de son *Brief Traité* un sens préférable à celui que leur attribue saint François de Sales qui, toutefois, avait laissé sur ce point même une certaine marge à ses appréciations (p. 23). La nomenclature d'erreurs aussi insignifiantes exalte l'ouvrage de notre grand Docteur plus qu'elle ne le rabaisse, puisqu'elle écarte l'idée de défauts plus considérables.

Quant aux autres critiques que dirige de la Faye contre la *Defense de la Croix*, elles n'ont de fondement que dans la mauvaise foi ou l'ineptie de leur [XXVII] auteur, Notre Saint rapporte le texte des Actes des Apôtres²⁷ qui atteste que, par suite de « l'accroissement de la foy » les fidèles *portaient les malades sur les places afin que l'ombre de saint Pierre les couvrît* (p. 14). Le pasteur calviniste fait dire au Saint que l'accroissement de la foi provenait des honneurs rendus à saint Pierre, et sur ce il l'accuse de falsifier l'Écriture. La *Defense* parle (p. 203) de la punition miraculeuse infligée aux insulteurs de la Croix à Loyette « ces années passées ; » la *Replique* substitue ces mots, « en 1600, » et assure qu'à pareille date on ne trouve mention d'aucun fait semblable²⁸. Lorsque le Saint, citant (p. 35) les paroles de l'Écriture qui se rapportent à la Croix de Notre-Seigneur, en tire cette conclusion : « donques, Dieu a voulu qu'en ce saint bois il y eust quelque grande vertu, » de la Faye l'accuse de « rechercher la volonté de Dieu de ce qu'il n'a pas prononcé. » Les raisonnements les plus judicieux du grand Écrivain sont dénaturés et prennent la forme d'un faux et ridicule syllogisme. Ainsi, lorsqu'il exprime d'une manière si élevée la pensée que Dieu doit être honoré dans l'ordre politique, dont il est « l'auteur et principe » (p. 8),

et critique sur la Liturgie du Vendredi Saint dans l'Eglise catholique, thèse soutenue publiquement devant la Faculté protestante de Montauban, en juillet 1891, par Joseph Bianquis. Montauban, Granié, 1891. Imprimé avec permission du Recteur de l'Académie de Toulouse.

²⁵ Partie II, chap. VIII, art. II.

²⁶ On trouve à chaque page de la *Replique* des raisonnements tels que ceux-ci : Les catholiques disent qu'ils s'adressent au Sauveur crucifié quand ils parlent à la Croix ; mais cela ne peut être, puisqu'ils emploient trois différents genres dans leurs invocations. Saint François de Sales avait dit (p. 16) : « ... Quelle jalousie pourroit avoir le soleil ou le feu de voir qu'on tint pour plus lumineux et chaud ce qui les approcheroit de plus près ? » De la Faye répond gravement : « Tant le soleil que le feu sont créatures inanimées, sans connaissance. » Notre Saint cite l'exemple des païens et en tire des arguments en faveur de sa thèse ; de la Faye proteste que nous n'avons rien à apprendre des païens, nous devons les instruire. La bénédiction de Jacob croisant les mains sur la tête de ses petits-enfants n'est pas une figure de la Croix, parce qu'il les a croisées à la façon d'une croix de saint André et non d'une croix latine. Si nous prétendons imiter sainte Paule dans les honneurs qu'elle rendit à la Croix, nous devons aussi l'imiter dans son voyage en Palestine. Saint François de Sales tire une similitude des allures des chiens de chasse ; donc, c'est un Evêque chasseur ; et cent autres inepties du même genre.

²⁷ Chap. V, 14, 15.

²⁸ Dans le Manuscrit de la *Defense*, écrit en 1598, le Saint parle de ce miracle comme ayant eu lieu « l'année passée » (voir var. (1214), p. 203). Cette date se rapporte sans doute à l'invasion de la Savoie par les troupes de Lesdiguières, après la rupture de la trêve au printemps de 1597 (cf. Chorier, *Histoire de Dauphiné*, liv. XX, § XXVII).

l'impudent contradicteur s'écrie : « C'est aussi bien que s'il concluait ainsi :

Dieu est createur des perroquets et leur donne la voix, Pourtant il doit estre honoré de la façon que chantent les perroquets. » (*Rep.*, p. 8.)

De nombreux exemples de ce procédé déloyal se rencontrent dans la *Replique*, où l'adversaire de la Croix travestit à chaque page la pensée de saint François de Sales.

De la Faye s'attaque d'une manière plus directe à la personne même de l'Auteur de la *Defense de la Croix* [XXVIII] lorsqu'il reproche à son ouvrage d'être composé d'emprunts et inspiré par l'esprit d'intolérance et de raillerie. Les ministres de Genève tremblaient devant le nouveau champion de l'Eglise catholique qui, pour ses premières armes, avait si rapidement soustrait la belle province du Chablais à leur influence religieuse et à la puissance de leurs moyens de séduction²⁹. Il était de leur intérêt d'infirmer le plus possible l'autorité de l'écrit de saint François de Sales et, pour arriver à leur but, ils décriaient le caractère du saint Auteur et l'originalité de sa plume.

Fidèle à cette tactique, de la Faye accuse son adversaire de n'être que le plagiaire du grand Bellarmin : « La plupart de cest escrit, » dit-il (p. 45), « est des plumes de Bellarmin, furtivement tirées des aisles d'iceluy... au Traité de la Croix » ; « Le traditionneur³⁰ a mendié presque tout ce qu'il dit, du magasin de Bellarmin » (p. 212). Or, le célèbre Jésuite n'a écrit aucun *Traité de la Croix* ; il ne consacre à ce sujet que cinq chapitres de sa *Controversia de Ecclesia Triumphante*, et lors même que le Saint les eût transcrits littéralement, ils n'auraient pas occupé la douzième partie de la *Defense de la Croix*. Mais, en réalité, il n'y a pas une page entière du traité de saint François de Sales dont il ait emprunté l'idée au grand Cardinal ; et, lorsque les deux auteurs sont identiques dans leurs citations, il est évident que notre Saint est remonté aux sources sans employer d'intermédiaire. Toujours, il est vrai, et dans chacun de ses écrits, notre Docteur aimait à s'inspirer de Bellarmin, et, loin de recourir « furtivement » aux lumières du grand [XXIX] controversiste, il se glorifie d'en être éclairé et avoue hautement tout ce qu'il lui doit. Si dans quelques rares occasions il ne le nomme pas, c'est qu'il est d'un autre avis (pp. 119, 199) ; et alors c'est encore avec plus de vénération que le jeune lutteur parle du vétéran qui a blanchi dans le combat pour Dieu et pour son Eglise. Dans ces occurrences il le qualifie de « grand docte » ou de « grand personnage de nostre aage ». Partout, cependant, notre saint Docteur s'établit sur le pied d'une indépendance modeste, mais affranchie de toute servitude ; lui aussi est *maître en Israël*, et ce n'est pas seulement sur l'autorité de Bellarmin, mais sur celle de l'Eglise toute entière qu'il appuie ses décisions : « Le docte Bellarmin, » dit-il, « produit ces exemples. Il y en a d'autres non moins a propos... » (p. 347) ; « ... Je serois d'avis, apres le docte Bellarmin... » (p. 355).

De la Faye se trompe encore plus lourdement dans l'assertion suivante : « Aussi n'a pas été oublié le labour du Jesuiste Gretserus, qui a fait un gros volume *De Cruce* dont le traditionneur a escremé ou plustost escumé la fleur » (*Rep.*, p. 45). La meilleure réponse à ces paroles se trouve dans le livre même de la *Defense de la Croix* (var. (192), p. 28), où notre Saint, faisant allusion à l'ouvrage de Gretser, déclare ne pas l'avoir lu³¹.

Du reste, François n'avait pas besoin d'emprunter à autrui l'expression de ses sentiments de vénération et d'amour envers la Croix de son divin Maître ; sujet qui, dès ses plus jeunes années, avait passionné son intelligence et son cœur. Encore tout enfant, au collègue d'Annecy, il consacrait

²⁹ Les paroles suivantes (*Replique*, p. 29), sous une apparence de raillerie, laissent entrevoir les sentiments des pasteurs calvinistes de Genève à l'époque dont nous parlons : « Defunct M. Claude Grenier estoit un bon simple homme, disent quelques uns de ses diocesains ; mais son successeur est bien un autre baston, en savoir, zele, inventions controuvées ou à controuver, pour augmenter la devotion. »

³⁰ De la Faye donne le nom de « traditionneur » à saint François de Sales, « d'autant qu'il est un prescheur de Traditions et n'a presque fondement sinon sur icelles. » (*Rep.*, p. 5.)

³¹ Ce passage, écrit sur le feuillet détaché du Manuscrit où se trouve le premier jet de l'*Epître dédicatoire*, est évidemment de la même date, octobre 1598 (voir p. XI de cette Préface). L'ouvrage de Gretser fut publié en parties séparées, et, à cette époque, la première venait seulement de paraître. La *Dédicace* de cet ouvrage porte la date du 10 avril 1598.

les meilleurs instants de ses récréations à la lecture de la vie des saints Antoine, Martin, Hilarion, dont il extrait de si touchants épisodes sur l'usage du signe de la Croix. [XXX] Ses profondes connaissances des oeuvres des Pères, et de plusieurs autres auteurs cités dans la *Defense de la Croix*, datent du premier séjour qu'il fit à Paris n'étant encore que jeune étudiant³². Dans son analyse de Droit civil à Padoue, il rapporte la loi impériale qui défendait de placer la Croix sur la terre, et use des mêmes expressions que nous retrouvons dans le présent ouvrage (p. 151) ; déjà il s'écrie : « Venez, iconoclastes³³. » Le même volume manuscrit rappelle la visite du Saint au Crucifix de Béryte, gardé à Sirolo, près de Lorette³⁴, visite qui dut fixer dès lors en traits indélébiles dans son esprit l'histoire qu'il se plaît à nous redire (pp. 110, 111)³⁵.

L'institution de la *Confrerie de la sainte Croix* et les divers événements de la mission du Chablais fournirent au jeune Apôtre de nombreuses occasions de rappeler à son souvenir tout ce qui se rattache au culte de l'instrument de notre Rédemption, et d'augmenter encore l'érudition qu'il avait acquise à l'égard de cette sainte doctrine. La liste des auteurs connus et cités dans la *Defense de la Croix* doit être complétée par l'addition de tous ceux que notre Saint avait consultés lors de la rédaction des *Controverses*. Quant aux auteurs hérétiques en particulier, le *Catalogue de [XXXI] livres prohibés* reproduit à la fin du présent volume³⁶, montre qu'il mettait le même soin à remonter aux sources de l'erreur qu'à celles de la vérité.

Nous avons cru devoir insister sur ce point pour attester une fois encore que l'Œuvre importante dont nous nous occupons présentement est loin d'être une compilation de divers matériaux amassés précipitamment pour repousser d'urgence une violente attaque. Tout controversiste intelligent eût pu réunir des citations et en tirer des conclusions évidentes ; mais ce n'est pas à recueillir des preuves, à grouper des affirmations que s'est borné le travail de notre grand Docteur. Au milieu d'un nombre imposant de témoignages, l'Auteur choisit les plus frappants, les mieux adaptés à son sujet, il les pèse séparément, il les assemble après mûr examen, il assigne à chacun la place qu'il doit occuper dans le plan de son ouvrage, il les applique avec vigueur à l'objet de la discussion. Ce livre est le fruit des labeurs de notre Saint, il porte l'empreinte de son génie personnel, et, autant que pouvait le permettre le but d'un traité de ce genre, il garde un cachet d'individualité sur lequel on ne saurait se méprendre.

Nous nous arrêterons peu sur le second chef d'accusation générale de l'auteur de la *Replique* contre le Défenseur de la Croix, à savoir, les « tant atroces injures » que le pauvre ministre groupe sur la deuxième page de son livre ; elles sont loin de dépasser les limites qu'autorisait le langage de l'époque en de semblables occurrences. De plus, on ne doit pas oublier que notre Saint s'adressait à un auteur anonyme, et que ses reproches sont fondés sur la conduite du « traître » et motivés par les propres paroles de ce dernier. Parler des « mensonges » et des « blasphèmes » que renferme un écrit, ce n'est pas nécessairement qualifier de menteur et de blasphémateur celui qui l'a rédigé, à moins que l'on n'accuse positivement sa volonté et son intention. Quant aux épithètes dont [XXXII] saint François de Sales stigmatise les allégations du *Brief Traitté*, il ne faut pas perdre de vue un principe que notre Saint exprime fréquemment dans ses écrits : la douceur n'est pas la faiblesse, et la compassion pour les hérétiques est conciliable avec la haine de l'hérésie. Le Défenseur de la vérité ne devait pas capituler en présence du mensonge. Du reste, jamais il ne

³² On peut aussi remonter à cette époque pour s'expliquer les préférences que, dans la *Defense de la Croix*, notre Saint montre pour certains Pères de l'Eglise. Ainsi, la nouvelle publication des poèmes de saint Paulin dans l'*Appendix Bibliothecæ Patrum* par de la Bigne (Parisii, 1579) l'édition d'Arnobé par de la Barre, 1580, donnaient un intérêt spécial à ces ouvrages au moment de l'arrivée du jeune François de Sales à Paris.

³³ « ... *Quod non videtur satis pium eo loco pingi tantum signum, scilicet Crucis, et loco exprimi quo pedibus conteri possit : adeste, iconoclaste. Qui secus faxit capite plectatur.* »

³⁴ « ... *Paululum flexa via, Cirolitanam Christi Dei in Cruce vivi pendentis, quam sanctus Lucas pinxisse dicitur, effigiem vidimus...* » Ce Crucifix miraculeux, originaire de Béryte, est connu sous le nom de *Crucifix de Sirolo* ; il est gardé dans la petite ville d'Umana, autrefois feudataire de Sirolo. C'est cette dernière ville qui est désignée dans la rime familière aux pèlerins de Lorette :

Chi va a Loreto e non va a Sirolo,

Vede la Madre e non vede il Figliolo.

³⁵ Cf. *Les Controverses*, Partie II, chap. VII, art. II.

³⁶ Voir l'Appendice IV.

dépasse les limites qu'il s'est tracées au début de son livre : « ... Je n'ay voulu user d'aucunes injures ni invectives mordantes, comme il a fait, ma nature n'est point tournée à ce biais. Mais aussi n'ay-je pas voulu tant affecter la douceur et modestie que je n'aye laissé lieu à la juste liberté et naïveté de langage » (p. 27).

Les plaintes que le ministre de la Faye élève contre les expressions employées par son adversaire ne sauraient nous faire excuser celles dont lui-même ne rougit pas de se servir. Le Saint rapporte (p. 156) quelques-unes des invectives du *Brief Traitté* contre les catholiques ; la *Relique* est sur le même ton. L'Auteur de la *Defense de la Croix* est accusé de n'agir que par « ambition » et « afin qu'on parle de » lui ; ses raisonnements ne sont que « fumée sophistique » ; il a l'humeur « atrabiliaire » ; « sa plume est trempée non en encre mais en fiel », comme tous ceux de sa « maledicentissime école » ; les prédicateurs catholiques sont des « docteurs de mensonge », qui « croupissent » en « ignorance bestiale » et profèrent des « coassements infernaux. » Le pasteur calviniste s'attaque aux pratiques les plus chères à notre foi, et en parle dans des termes où l'aigreur le dispute à la raillerie la plus grossière ; quelquefois même ses expressions sont trop inconvenantes pour être reproduites.

Nous n'insisterons pas davantage ; et, ce dernier point excepté, nous sommes même disposés à accorder une plus grande licence au « traître » que nous n'en réclamons pour son saint Antagoniste ; toutefois, les bienséances du langage variant suivant les époques, il était de notre droit de chercher à en connaître les lois telles que les a observées celui qui s'en est constitué juge. [XXXIII]

Nous croyons avoir suffisamment exposé, et justifié au besoin, la doctrine du second traité polémique de notre Saint. Il pouvait donc en toute justice prononcer les paroles que nous a conservées l'un des témoins du Procès de Canonisation³⁷, que « s'il escrivoit une autre fois » pour la défense de la Croix « ce seroit encores à la plus grande confusion des herétiques. »

§ III. — *Style de la Defense de la Croix Rapports qui existent entre cet ouvrage et les autres Œuvres de saint François de Sales*

Toutes les qualités du style de saint François de Sales, déjà signalées dans l'Introduction générale³⁸, brillent dans la *Defense de la Croix* ; la clarté et la netteté de démonstration se rendent surtout remarquables dans la précision avec laquelle l'Auteur coordonnant tant de matières diverses, les harmonise pour en faire un tout complet, et encore dans les développements pleins d'intérêt qu'il donne à des questions parfois abstraites, comme, par exemple, dans l'Avant-Propos et le quatrième Livre.

Le Saint nous indique lui-même le caractère distinctif du style de son ouvrage, lorsqu'il le compare avec le *Traité de l'Amour de Dieu*, et prie ses lecteurs de se ressouvenir que « le langage de la guerre est autre que celui de la paix. »³⁹ En effet, ce seul titre, la *Defense de la Croix*, rappelle la lutte ; dès les premières pages, le lecteur se sent enveloppé d'une atmosphère belliqueuse, et cette impression persiste jusqu'à la conclusion du livre. Ce traité est, pour ainsi dire, la continuation des *Controverses*, avec cette différence, que dans celles-ci le saint polémiste s'adressait [XXXIV] à la Réforme en général, tandis que dans celui-là il entreprend un de ces combats singuliers dont l'issue égale en importance le succès ou la perte d'une grande bataille. Le champion du divin Crucifié ne perd jamais de vue la cause à laquelle il se dévoue, et ne la laisse pas oublier à ses lecteurs. Dans ses œuvres ascétiques, c'est d'une manière directe que saint François de Sales s'adresse à ses amis : s'il parle avec force, c'est toujours comme un maître, comme un père, qui soutient et console en même temps qu'il instruit et corrige. Ici, c'est

³⁷ Le P. Nicolas Desfayet, chanoine régulier de Sixt (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 13).

³⁸ Tome I, pp. LXXI-LXXV.

³⁹ Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*.

indirectement et par son exemple, qu'il élève et encourage dans la lutte : nous le voyons au poste avancé, défendant avec vaillance une cause commune et écrasant nos ennemis. Une confiance plus intime, une estime et un amour toujours croissants pour la sainte Eglise notre Mère s'enracinent dans les cœurs, quand on lit les paroles de feu que fait entendre le « porte-enseigne » des chevaliers du Christ. Nous l'avons dit plus haut, il ne craint pas de flétrir par leurs noms propres le mensonge, l'imposture et le blasphème. Les expressions d'indignation, de défiance et de dédain, qu'autorise la controverse populaire, tombent parfois de sa plume ; parfois aussi, perce çà et là quelque pointe d'ironie, bientôt émoussée par la bonté qui domine toujours en lui.

Au milieu de ce chaleureux combat en faveur de la vérité, le Défenseur de la Croix reste lui-même ; il fait toujours, en effet, la part de la miséricorde. Sa charité pour les simples et les dévoyés se révèle à travers les paroles les plus énergiques ; cette même charité fait à certains moments jaillir de son cœur de suaves accents qui pénètrent l'âme avec d'autant plus d'efficacité, que l'on s'attendait moins à les rencontrer dans un écrit de cette nature. C'est vraiment le *miel dans la gueule du lion, la douceur qui sort du fort*. Il est peu d'endroits, dans les Œuvres de notre Docteur, où la tendresse de sa dévotion se laisse mieux entrevoir que dans la réponse, courte mais expressive (p. 235), [XXXV] à l'objection du « traître » qui prétendait que la recherche de la Croix empêche la recherche du Sauveur crucifié.

Ce qui frappe le plus dans l'ouvrage de la *Defense de la Croix*, outre l'ardeur martiale qui le caractérise et les sentiments de profonde piété dont il est pénétré, c'est la manière dont l'attention y est soutenue et captivée. De tous les écrits de notre Saint, il n'en est point peut-être de plus intéressant pour la majorité des lecteurs. A tout instant, survient un épisode gracieux, une touchante anecdote, une remarque curieuse, un rapprochement inattendu, une ingénieuse similitude, un mot brillant ou rapide, dans lequel se condense admirablement toute une pensée. L'imagination illumine ces pages vivantes et variées. De loin en loin, le saint Auteur s'élève jusqu'à ces hauteurs sublimes qui appartiennent plus spécialement au *Traité de l'Amour de Dieu*. Citons le passage (p. 116) où il dit que « l'apparition » de la Croix « faite a Constantin... fut comme un saint signe de la cessation du deluge du sang des Martyrs, duquel jusques a ceste heure-la toute la terre regorgeoit ; » ou encore (p. 212) : « Ce droit d'annoblir les actions lesquelles d'elles-mêmes seroyent roturieres et indifférentes, appartient a la religion comme a la princesse des vertus ; » et ailleurs : « Les mariniers... ne visent au ciel que pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens... ne visent a ces choses qui sont sur terre que pour chercher et trouver Jesuschrist qui est au ciel » (var. (1429), p. 235). La beauté, la variété des citations ajoutent un nouveau charme à la diction de notre Saint, surtout lorsque les emprunts faits aux poésies de saint Paulin et de saint Fortunat sont rendus par l'élégante version métrique du Président Favre.

Il reste encore à signaler un caractère particulier qui s'attache autant à la matière qu'à la forme des écrits de notre grand Docteur, mais qu'il sera plus à propos de considérer ici sous ce dernier point de vue. Cette qualité, spécialement remarquable dans la *Defense [XXXVI] de la Croix*, dérive de la manière large et philosophique avec laquelle l'Auteur embrasse chacun des sujets qu'il traite. Dans l'examen des diverses parties, et en particulier du Livre IV, nous avons déjà fait allusion à cet harmonieux ensemble dont toutes les lignes convergent au même but : le même principe s'applique à tous les détails de cet écrit. A mesure que le saint polémiste expose les divers côtés de son sujet, il donne le sommaire de ce que l'on pourrait appeler la *philosophie* de la Croix : la théorie de la représentation d'un objet par un autre objet (pp. 76, 77, 355), la théorie des signes (pp. 210, 344-350), des noms (pp. 165, 210), des cérémonies (pp. 226-235), des pèlerinages et des reliques (pp. 80, 234, 235). Il établit aussi d'une manière explicite, bien que très rapide, la doctrine de la Tradition, soit en rapportant les paroles de saint Basile (pp. 254, 255), de saint Léon (p. 221) et de saint Augustin (ibid.), soit en rappelant lui-même, dans les termes les plus appropriés et les mieux choisis, les droits et la valeur du « témoignage de ceux par l'entremise desquelz et l'Escriture et tout le Christianisme est venu jusques a nous... » (p. 58).

Nous concluons nos observations sur le style de la *Defense de la Croix* en appelant l'attention du lecteur sur la merveilleuse fécondité déployée dans ces pages. C'est probablement cette abondance, cette variété qui ont inspiré aux premiers admirateurs de ce traité de lui appliquer,

avec une exagération bien pardonnable, le titre fastueux de « Panthologie », c'est-à-dire, recueil de tout ce qui pourrait être exposé sur le sujet en question. L'humble Auteur proteste, il est vrai, que « son advertisement est pauvre » (var. (192), p. 29), mais il en donne la raison : « ... le peu de commodité que j'ay eu m'a fait tenir le drap court ; » et les paroles qui suivent sont dignes de remarque, bien que le Saint ne les ait pas livrées à l'impression : « Aussi l'ay-je nommé *premier advertisement* pour monstrier que il y a encor asses de choses a dire pour en faire d'autres. » [XXXVII]

La description des caractéristiques de la *Defense de la Croix* serait incomplète sans une indication sommaire des rapports qui existent entre cet ouvrage et les autres écrits de notre saint Docteur. Il a été démontré plus haut que le style de cette composition rappelle beaucoup celui des *Controverses* ; la doctrine de ces deux traités présente de si grandes affinités, que le second peut être considéré comme le développement de l'un des « exemples particuliers » promis dans le premier⁴⁰.

On admire aussi une remarquable unité entre la doctrine de la *Defense de la Croix* et celle des oeuvres ascétiques, par l'application du grand principe sur lequel repose tout le corps d'enseignement de saint François de Sales : le rôle attribué à la volonté humaine comme moyen de soumettre tout l'homme à la volonté de Dieu. Ce principe, expressément adapté à l'ordre moral dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, implicitement contenu dans tous les motifs sur lesquels les *Controverses* appuient l'autorité de l'Eglise, est, dans la *Defense de la Croix*, appliqué à l'exercice de la vertu de religion. Dans tout cet ouvrage, et surtout au Livre IV, le saint Auteur insiste sur l'importance souveraine de la volonté individuelle ou du « consentement » de la volonté humaine, animant, déterminant et exaltant le culte que la créature intelligente offre à son Créateur.

Il serait aisé de trouver encore bien des rapprochements de détail entre le second traité polémique de notre Saint et ses autres ouvrages⁴¹ ; mais il suffit [XXXVIII] d'indiquer les rapports généraux qui les relient ensemble pour se souvenir que c'est « le même Saint qui parle avec l'onction du même Esprit de vérité dans ces deux sortes d'écrits⁴². »

III. L'Edition actuelle de la « Defense de l'Estendart de la sainte Croix »

Le texte de la présente publication de la *Defense de la Croix* reproduit celui de l'édition princeps de 1600, sauf en un point important : l'orthographe personnelle de saint François de Sales y a été substituée à celle des imprimeurs lyonnais⁴³. L'ouvrage était connu ; mais il acquiert une nouvelle valeur par l'addition, sous forme de *variantes*, d'un Manuscrit autographe de cette même Œuvre de notre grand Docteur. Ce précieux document, inédit jusqu'ici, sera tout d'abord l'objet de notre attention ; nous donnerons ensuite quelques détails sur l'orthographe adoptée dans cette reproduction, et sur les corrections et additions qu'il a été jugé utile d'y introduire.

Le Manuscrit, gardé au Monastère de la Visitation d'Annecy, forme un volume de 133

⁴⁰ *Les Controverses*, Avant-Propos, p. 12. Comme spécimen de relations spéciales entre les deux ouvrages, voir les passages de la *Defense de la Croix* sur la croix de saint Thomas (p. 108), le Crucifix de Béryte (p. 110), l'apparition de la Croix à Albuquerque (p. 123), le « fait de Julien l'Apostat » (p. 291), la Mission (p. 365) ; et cf. avec les *Controverses*, pp. 102, 326, 102, 325, 21-27.

⁴¹ Le passage sur les douleurs de Marie (p. 114) présente une grande analogie avec les expressions du *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. V, chap. III. Le thème du « bon chien » échauffé « a la quête » (p. 235) est comme une ébauche de l'histoire du gentilhomme qui mourut d'amour sur le mont d'Olivet (ibid., liv. VII, chap. XII). La comparaison des « mariniers » (p. 235) se retrouve presque littéralement dans l'*Introduction à la Vie dévote*, Part. III, chap. X.

⁴² Fénelon, *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, Lettre VII.

⁴³ Voir, pour cette question d'orthographe, la lettre de l'imprimeur Roussin (Appendice II).

pages cousues ensemble, et de dix pages détachées. Un feuillet de quatre pages, conservé aux archives de la Visitation de Turin, appartient sans nul doute au même [XXXIX] Manuscrit⁴⁴ ; celui-ci présente quelques lacunes corrélatives à une partie de l'Avant-Propos et au commencement du premier et du deuxième Livre. Les feuilles de ces cahiers ont entre elles plus de différence que celles de l'Autographe des *Controverses* ; on peut juger de leur forme et de leur caractère général par le fac-similé mis en tête du présent volume.

Cet Autographe est, pour ainsi dire, un premier jet de la *Defense de la Croix*. Sans doute, le mérite intrinsèque de ce texte est moindre que celui de l'imprimé puisqu'il lui est antérieur, mais il ne laisse pas d'avoir une grande valeur et d'offrir un réel intérêt, soit à raison des matières qu'il renferme, soit à cause de ses rapports avec le travail définitif de l'Auteur. En effet, ces *variantes* donnent plus de poids encore à la doctrine contenue dans le texte adopté ; elles jettent une nouvelle lumière sur le plan, le style, et la méthode de composition du saint polémiste ; elles révèlent, en outre, plus d'un trait distinctif de son caractère personnel.

Les deux rédactions répètent parfois la même affirmation et corroborent son autorité ; par contre, certains passages de l'imprimé qui ne se trouvent pas dans l'Autographe, laissent entrevoir la poursuite des recherches et des réflexions sérieuses du saint Auteur. Enfin, [XL] tels passages du Manuscrit qui n'ont pas été admis à prendre place dans la rédaction définitive, conservent néanmoins une réelle valeur⁴⁵. Les ratures mêmes du grand Ecrivain ont été quelquefois utilement reproduites comme indice de sa première pensée, dont on peut ainsi suivre l'élaboration. En lisant les paroles de notre Saint sous leur forme primitive, il devient plus facile de saisir la liaison des idées, de comprendre le sens du discours. Aussi ce Manuscrit a-t-il été d'un grand secours aux éditeurs, et justifie quelques-unes de leurs corrections les plus importantes⁴⁶. Pour toutes ces raisons, il a semblé utile de signaler exactement les relations qui existent entre l'ouvrage imprimé et l'Autographe ; lorsque aucune divergence n'est indiquée, les deux textes s'accordent, sauf de légères nuances.

Ce Manuscrit nous permet aussi de saisir la marche qu'adopta le saint Défenseur de la Croix pour la composition de son ouvrage définitif. En parcourant ces pages, on peut se rendre compte qu'une partie de l'Avant-Propos et ce qui est ensuite devenu le quatrième Livre représentent le premier travail de l'Auteur sur le *Brief Traitté*. Le reste du Manuscrit fut probablement écrit après la maladie du Saint⁴⁷, et, dès lors, chaque page se rapproche toujours plus parfaitement du texte imprimé. Le feuillet de Turin semble être un fragment de la seconde rédaction du quatrième Livre⁴⁸. Toutefois, le Manuscrit que nous avons sous les yeux n'a évidemment pu servir, en aucune de ses parties, comme texte destiné à l'impression. Une copie de l'ouvrage complet a dû être faite, peut-être par la main de quelque ami du Saint, et c'est alors, sans doute, que l'analyse marginale y a été ajoutée. La différence la plus saillante qui [XLI] existe entre les deux rédactions se trouve au Livre IV qui, dans le Manuscrit est, en grande partie, une analyse de Bellarmin : c'est l'exemple le plus remarquable du procédé par lequel l'ouvrage de la *Defense de la Croix* est devenu une œuvre

⁴⁴ Sur ce nombre de 147 pages, il y en a douze, disséminées çà et là, qui ne sont pas de la main de l'Auteur, mais évidemment écrites sous sa dictée. Il s'identifie même de telle sorte avec son secrétaire, que parfois il reprend la ligne à moitié, corrige de sa propre main, et ajoute les indications et les annotations nécessaires. L'écriture de ces pages ressemble un peu à celle de Louis de Sales, frère du Saint ; néanmoins, les paroles suivantes de Georges Roland donneraient à penser que c'est lui qui a servi de secrétaire à son Maître : « Je dictz que j'ay escript en partie ce livre soubz le Bienheureux qui me le dictoit, moy estant à son service quand il le composoit. » (*Process. remiss. Gebenn.* (I), ad art. 13.) S'il en est vraiment ainsi, l'écriture de Georges Roland s'est considérablement améliorée pendant les trois ou quatre années écoulées depuis la transcription de quelques pages des *Controverses* : peut-être confond-il ces deux traités. Ces pages non autographes correspondent aux variantes suivantes : Avant-propos, pp. 15-18. Liv. I, chap. VI, var. (436), (439) ; chap. VII, toutes les variantes, excepté var. (467). Liv. II, chap. VI, var. (780), (781) ; chap. VII, var. (814) à var. (830) ; chap. VIII, var. (853) à var. (872) ; chap. XI, var. (1036), et var. (1064) à var. (1075).

⁴⁵ Les principaux passages du Manuscrit qui ne figurent pas dans le texte imprimé se trouvent à l'Avant-Propos et aux pp. 180, 181, 209, 210, 378, 379.

⁴⁶ Voir pp. 40, 189, 213, 223, 259, 280.

⁴⁷ Voir plus haut, p. X.

⁴⁸ Ce feuillet autographe est reproduit pp. 379-381.

personnelle⁴⁹. L'idée principale de l'Auteur, dans le remaniement de cette partie de son sujet, consiste à traiter séparément la question de l'honneur en général, et de l'*adoration* en particulier.

Cette première ébauche offre un autre intérêt : celui de permettre une étude spéciale du style de notre Saint. Elle est moins correcte que l'ouvrage imprimé, mais elle a quelque chose de plus naïf, de plus naturel, de plus accentué : c'est un miroir exact des premières impressions de l'Auteur. On vit avec lui : non seulement on apprécie ce qu'il aime, mais on devine ce qu'il préfère ; on acquiert une connaissance plus exacte de son parfait jugement, de son goût exquis. Chaque suppression, chaque addition, le changement même des tournures de phrases sont autant de leçons que nous donne ce Maître de la parole. Si parfois l'idée primitive semble préférable à celle qui lui est substituée, on se plaît néanmoins à constater la tendance qui porte le saint Ecrivain à simplifier sa diction, à la rendre toujours plus populaire, plus accessible à tous⁵⁰.

La question de la méthode de travail de notre grand Docteur est étroitement liée à celle de son style. En parcourant son Manuscrit, on croirait le voir traçant dans les marges de ces feuilles l'expression de [XLII] sa méfiance à l'égard de la sincérité du « traîtreur » (p. 59), et l'entendre interrompre son discours (p. 144) pour se remettre à une nouvelle étude de l'objection plausible soulevée à propos du canon du « Concile Elibertin » et de la manière d'agir de saint Epiphane. La table des titres de la Croix (var. (593), p. 93) rappelle d'une manière saisissante celle des « Noms que l'Ancienneté a donnés au Pape⁵¹ ».

Nous ne saurions terminer cette rapide description des qualités et des caractéristiques de l'Autographe de la *Defense de la Croix* sans dire un mot des lumières que jette cet écrit sur la personnalité de notre Saint. Plus encore que l'ouvrage imprimé, il contient des traits intimes qui révèlent le caractère de saint François de Sales, son patriotisme, ses sympathies, ses prédilections ; il nous laisse pénétrer jusque dans les profondeurs de son âme, et saisir le mobile de ses actions vertueuses. Son amour de la vérité se montre dans l'adoucissement de certaines expressions quelque peu exagérées, ou encore dans l'hésitation entre une assertion pure et simple et une assertion présentée avec la réserve d'un doute possible. Son humilité se fait jour à travers la modification des termes qui tendraient à sa louange. Mais surtout la douceur, la charité du saint Ecrivain débordent de sa plume, lorsque nous le voyons rectifier jusqu'à deux et trois fois un premier élan de zèle et d'indignation : la première et la seconde rédaction (pp. 19-24) de la critique générale du *Brief Traitté* présentent un exemple frappant de ce suave procédé.

Les principes de syntaxe suivis par saint François de Sales ayant été suffisamment exposés dans l'Introduction générale, nous ne signalerons ici que certaines spécialités d'orthographe propres au présent ouvrage. Celle des *variantes* est évidemment la reproduction fidèle et intégrale de l'Autographe ; on remarquera la ressemblance de cette orthographe avec celle des [XLIII] *Controverses* : c'est ce qui constitue ce que nous pouvons appeler *la période du Chablais*. L'orthographe du texte principal se conforme autant que possible à celle du Manuscrit ; c'est une moyenne entre les formes les plus anciennes et les plus modernes de cette période, en se rapprochant de ces dernières.

Nous retrouvons donc dans cette nouvelle édition les traits réguliers et distinctifs de l'orthographe personnelle de notre Saint⁵² : substitution du *z* à l'*s* dans les mots terminés par *l*, *t*, etc. ; l'*s* final remplaçant le *pour* la seconde personne du pluriel des verbes ; la double forme de certains mots d'un usage fréquent, tels que *donq*, *donques* ; *encor*, *encores* ; *mais*, *mays* ; *tousjours*, *tous-jours* ; *desja*, *des-ja*. Le *c* étymologique disparaît habituellement dans les mots tels que *faict*,

⁴⁹ Il est facile d'expliquer la confusion apparente qu'offrent les variantes considérables de la seconde partie du Livre I. Dans sa première étude, sous le titre de l'*Invention de la Croix*, le Saint avait donné une esquisse des faits historiques et répondu aux objections de la Faye ; les miracles qui précédèrent et accompagnèrent l'invention de la Croix devaient être traités dans la division intitulée : *De la vertu de la Croix*. Dans la rédaction définitive, l'Auteur comprit qu'il était préférable de grouper tous les faits qui se rattachent au même sujet, et crut devoir en répartir les matières en cinq chapitres, au lieu des trois divisions qui existaient primitivement.

⁵⁰ Voir, par exemple, les passages mentionnés dans la note (45), p. XLI.

⁵¹ *Les Controverses*, Partie II, chap. VI, art. XIII.

⁵² Voir l'Introduction générale, pp. XCV-XCVIII, et la Préface des *Controverses*, p. CXXXIII.

dict, etc. ; le *t* est généralement doublé pour produire le féminin de ces mêmes mots. L'accent *grave* ne paraît jamais ; l'accent *aigu*, seulement sur l'*e* final et jamais dans les mots terminés par deux *e*, où l'on ne retrouve plus le *tréma* comme dans les *Controverses* ; le *trait d'union* est bien plus souvent employé que dans ce dernier ouvrage.

Bien que l'*analyse marginale*, dont on a déjà parlé, ne soit qu'une addition à l'Œuvre du saint Docteur, elle a été adaptée à son orthographe pour éviter une bigarrure. Il n'en est pas de même de l'ancienne *Table des matières* qui ne se trouvait pas en regard du texte du saint Auteur ; cette *Table* présente le même caractère que l'*analyse marginale*, et l'on peut y remarquer certaines fautes dont notre Saint n'est évidemment pas responsable. L'orthographe du *Brief Traitté* a été fidèlement respectée dans les nombreuses citations de cet opuscule, dont l'intérêt se lie si étroitement à celui de l'ouvrage qui nous occupe.

Pour reproduire le texte précis de la première édition [XLIV] de la *Defense de la Croix*, il fallait corriger les fautes d'impression et les autres inexactitudes qui s'étaient glissées dans ce volume. Ces corrections ont été facilitées par la table d'*errata* de la soi-disant seconde édition⁵³ et la comparaison avec le Manuscrit⁵⁴.

Les *indications* des auteurs demandaient un travail spécial de rectification, et la ponctuation a dû être entièrement revue. Quant à l'ancienne *Table des matières*, seules les modifications absolument essentielles y ont été admises.

Il reste à signaler quelques légères additions, outre celle des *variantes* qui reproduisent le premier travail du Saint : ainsi quelques *indications* d'auteurs, omises dans la première édition, ont été suppléées dans celle-ci. Ces indications se distinguent de celles du saint Auteur par leur insertion entre parenthèses⁵⁵.

Des *notes* ont été ajoutées dans le but d'expliquer les allusions difficiles à saisir, ou pour donner quelque renseignement bibliographique, comme aussi pour signaler les rares indications douteuses dont il a été parlé plus haut⁵⁶.

Les variantes de l'*Epître dédicatoire* de l'édition de 1603 ont été reproduites en marge, pour les distinguer des extraits du Manuscrit autographe qui se rapportent à cette même Epître. Ces variantes de 1603 sont évidemment étrangères au saint Auteur, comme le prouve l'erreur signalée p. 3 ; elles ont cependant été publiées de son vivant, et c'est là leur seul mérite.

Les *Pièces préliminaires* de la première édition, ne [XLV] pouvant servir d'introduction à une nouvelle impression, ont été reproduites en *Appendice*. On a cru devoir supprimer celles qui n'avaient aucun rapport direct avec le sujet de la sainte Croix⁵⁷. Les *Placards* et la *These sur la Croix*, si intimement liés à l'ouvrage de la *Defense*, ont été également donnés en *Appendice*, ainsi que deux autres documents d'un haut intérêt.

Dans cette étude sur la *Defense de l'Estendart de la sainte Croix* nous n'avons jamais perdu de vue que ce traité est la première œuvre importante qui ait été publiée par son saint Auteur. « C'est, » dit-il lui-même (p. 3), « la première besogne que j'estale... » Ce serait donc faire tort à saint François de Sales de vouloir placer les compositions de sa jeunesse au même rang que les fruits de la maturité de son génie. Mieux que personne, notre Saint a apprécié cette différence ;

⁵³ Voir pp. XII, XIII de cette Préface.

⁵⁴ On peut voir des exemples de ces corrections aux pages indiquées dans la note (46), p. XLI ; d'autres se trouvent pp. 90, 127, 129, 395, 334. Toutes les éditions de la *Defense de la Croix* répètent ces erreurs et en ont ajouté d'autres (voir pp. 8, 61, 326, 359). Une erreur du *Brief Traitté* a été corrigée dans quelques éditions, et cette correction a pour résultat de rendre inintelligible la réponse de notre Saint (pp. 229, 233). De même, l'omission de la note marginale, *amari est honorari* (p. 305), enlève tout sens à la critique de la Faye dans sa *Replique*.

⁵⁵ Les indications des pages du *Brief Traitté*, qui se retrouvent dans la première édition, sont aussi insérées entre parenthèses, mais sans *astérisque*.

⁵⁶ Page XX.

⁵⁷ Les pièces supprimées sont des « Anagrammes » sur ces mots : *Carolus Emanuel, Dux Sabaudiaë (Sum audax Æneas dum bella euro. Ave, O Cæsar, audax mundi bellus)*, un « Epigramme » et des « Stances » ; le tout adressé au Duc de Savoie à son entrée à Lyon (décembre 1599).

aussi plus tard demande-t-il à son lecteur de ne pas chercher à établir de comparaison entre son premier et son dernier ouvrage : « Saches, » lui dit-il⁵⁸, « qu'en dix et neuf ans on apprend et desapprend « beaucoup de choses. » Il faut avouer, en effet, que si l'Auteur avait eu les moyens de retoucher son travail, il y aurait certainement apporté quelques perfectionnements, soit sous le rapport de la distribution des matières, soit même relativement à la diction, qu'il aurait pu rendre, ici plus rapide et plus coulante, là, plus concise et plus serrée. Quelques citations des Pères auraient pu être plus heureusement ménagées, et certains passages améliorés, bien que, même dans leur forme primitive, ils soient loin d'être dépourvus d'intérêt.

Malgré ces légères imperfections, la *Defense de la [XLVI] Croix* est un chef-d'œuvre dans son genre et révèle un écrivain et un théologien d'un mérite supérieur. Cet ouvrage termine dignement la première période d'une glorieuse existence apostolique, et nous fait entrevoir les premiers rayonnements de cet astre lumineux qui atteint son apogée dans les incomparables pages du *Traité de l'Amour de Dieu*.

La publication de ce livre a, du reste, une providentielle actualité à l'heure que nous traversons, *heure de la puissance des ténèbres* où l'impiété renouvelle les sacrilèges attentats de la Réforme contre la Croix et le divin Crucifié. Notre saint Docteur a d'avance protesté contre tous ces attentats, qui souillent la fin du XIX^e siècle, comme ils en avaient désolé le commencement. Il semble convier tous les catholiques de nos jours à entrer dans les sentiments qui animaient son cœur, lorsqu'il concluait tout ce traité par cette brûlante exclamation : « ... Non Jesus Christ sans croix, mais Jesus Christ avec sa Croix et en Croix... ; c'est pourquoy je » proteste « avec le glorieux predicateur de la Croix, saint Paul (mais faites, mon Dieu, que ce soit plus de cœur et d'actions que d'ecrit et de bouche, et qu'ainsy je face la fin de mes jours) : *Ja n'advienne que je me glorifie, sinon en la Croix de Nostre Seigneur Jesus Christ. Amen.* »

DOM B. MACKEY, O. S. B. [XLVII]

⁵⁸ Préface du *Traité de l'Amour de Dieu*.

Avis au lecteur

Les variantes reproduites en plus petits caractères au bas des pages sont empruntées à un Autographe de la Défense de l'Estendart de la sainte Croix décrit dans la Préface, pp. xxxix-xliij. La lettre de renvoi est ordinairement placée à la fin du passage dont on donne la variante ; dans ce cas, cette lettre marque la fin de la variante et le point de reprise dans le texte. Le commencement de la variante est indiqué par la répétition, en italiques, des paroles du texte qui la précèdent immédiatement, excepté lorsque le commencement de cette variante correspond à un alinéa du texte, ou que la corrélation est évidente. Il arrive quelquefois, mais rarement, que la lettre de renvoi est placée au début du passage dont on donne la variante ; ceci a lieu seulement lorsque la correspondance des passages est très facile à saisir, ou lorsque la même variante occupe une ou deux pages.

Les variantes du Livre IV, présentant une grande différence avec le texte imprimé, ont été données intégralement et renvoyées à la fin du Livre dont elles forment comme un second texte. Les variantes de l'édition de 1603, qui existent uniquement dans l'Épître dédicatoire, ont été reproduites en marge afin de n'être pas confondues avec celles de l'Autographe.

Les indications marginales introduites par les éditeurs de la présente Edition sont placées entre parenthèses, pour les distinguer de celles du saint Auteur. Cette remarque ne s'applique pas aux indications des pages du Brief Traitté qui figuraient déjà dans la première édition ; elles sont également insérées entre parenthèses pour qu'on puisse les distinguer de celles du Saint, mais sans astérisque.



A son Altesse⁵⁹

MONSEIGNEUR,

On n'eut pas plus tost escrit le nom sacerdotal d'Aaron sur ceste ancienne et celebre baguette reservee dans l'Arche de l'alliance, que soudain elle bourgeonna et se trouva paree de ses feuilles, fleurs et fruitz⁶⁰, quoy qu'elle fust auparavant toute morte et sechee. La Croix aussi estoit de soy toute couverte d'ignominie, et signe infortuné de malediction ; mays des lhors que Pilate, estant indubitablement touché d'en haut, comme a remarqué saint Ambroise⁶¹, eut mis sur icelle l'inscription sacree, *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, elle fut rendue toute sainte et venerable par ce tiltre assure de son annoblissement. Lhors les noires marques de son infamie furent du tout effacees par le sang sacré de l'Aigneau⁶², [1] auquel ayant trempé la premiere elle en est demeurée pour jamais claire et blanche : comme font les estoles des Bienheureux, qui n'ont tiré leur blancheur que de ce — mesme vermeil. L'enfer qui n'a pas asses de charbon ni de fumee pour la noircir, produit neanmoins par fois quelques uns de ses barbouillés, qui, voilés du beau manteau de l'Escriture, jettent devant les yeux des simples gens certains brouillartz de divers discours, pour faire paroistre au travers d'iceux ceste sainte Croix aussi noire et souille qu'elle fut onques. L'un d'entr'eux estimant la mettre en la nuit d'un eternel mespris,⁶³ mit n'aguères au jour un certain petit traitté sans aucun nom d'autheur, d'imprimeur, ni du lieu d'ou il sortoit. Or, entre plusieurs de la compaignie de la sainte Croix d'Annessi, qui pouvoient et se sentoyent obligés de respondre a cest escrit, j'en pris fort librement la charge, et fus (a mon advis) advoué de sa divine bonté : car je

⁵⁹ Charles Emmanuel I^{er}, duc de Savoie

⁶⁰ (Num., XVII, 8.)

⁶¹ (De Ob. Theo. 45.)

⁶² [Le Saint nous a laissé plusieurs ébauches du commencement de cette Epître dédicatoire ; voici les plus intéressantes.]

Monseigneur,

La Croix de soy estoit toute noyre d'ignominie et signe infortuné de malediction, aussi bien que la verge assignee pour Aaron estoit toute seche et infructueuse. Mays comme quand le nom de ce grand prestre temporel fut inscrit sur ceste vielle baguette elle bourgeonna tout aussi tost, et en moins d'un jour fut couverte du verd de ses feuilles, paree de ses fleurs et chargee de son fruit : ainsy la Croix fut rendue toute sainte et venerable par le tiltre sacré du grand prestre æternel *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*, que Pilate y voulut mettre si constamment, estant indubitablement touché du ciel, comme S1 Ambroyse remarque. Des lhors son infamie fut effacee par cest escrit, et par ce tiltre elle s'acquit le droit d'estre honnoree de l'univers.

Monseigneur,

Comm'on lit de cest'ancienne baguette d'Aaron, qu'estant ja toute seche, elle commença neanmoins a bourgeonner, et en moins d'un jour fut couverte de ses feuilles, paree de ses fleurs et chargee de son fruit, tout aussi tost que le nom de ce grand prestre temporel fut imprimé sur icelle, aussi sçait on bien que la Croix de soy...

⁶³ Edit. 1603¹. - *brouilartz* - et fumees de paroles, pour la leur faire paroistre noire et souillee, puyqu'ilz n'en peuvent du tout faire perdre la veuë. L'un d'entre eux poussé de ceste malicieuse animosité.

¹ La Préface explique suffisamment les motifs pour lesquels sont ici reproduites ces variantes faussement attribuées au Saint.

n'eus pas si tost commencé a dresser cest advertissement, que, pour ne me laisser escrire⁶⁴ de sa Croix en clerc d'armes, elle me mit sur les espauls la croix d'une aspre et longue maladie ; au relever de laquelle je me [2] trouvoy distrait a tant d'occupations, et l'imprimerie tant incommode, que je n'ay peu le produire jusques a ceste heure, qu'en fin il sort, et ne peut⁶⁵ sortir sinon a l'abri de la faveur de Vostre Altesse. C'est la premiere besoigne que j'estale, elle est deuë au Seigneur du lieu ; les confrairies de Savoye, pour lesquelles je l'ay dressee, la recevront de meilleur cœur, quand elles verront sur son front le glorieux nom de leur protecteur. Son desseinst de combattre⁶⁶ pour l'honneur de la Croix blanche⁶⁷, qui est l'enseigne que Dieu a pieça confiee a la serenissime mayson de Savoye, a laquelle si la valeur chrestienne des devanciers n'eust acquis ce bon heur, il luy seroit meshuy tres justement deu, pour le saint zele que Vostre Altesse a tous-jours eu a la sainte foy et a la memoire de la Croix : mays particulièrement quand elle a procuré si vivement⁶⁸, quoy que tres doucement,⁶⁹ le restablissement de la Religion Catholique en ses balliages de Thonon et Ternier, se baignant dans un saint ayse d'y voir par tout replanter les saintz Estendartz de salut. Dequoy si la memoire se perdoit,⁷⁰ la posterité seroit privee d'une des plus riches pieces des actions de nostre aage. Je sçay, Monseigneur, quelles raysons j'aurois⁷¹ pour n'oser pas offrir a un si grand Prince un si petit ouvrage, comme est celuy ci ; mays je n'ignore pas aussi le privilege des primices, et me prometz que le⁷² bon œil que Vostre Altesse a jetté sur quelques unes [3] qui de mes autres actions,⁷³ ne me sera pas moins favorable en celle ci, a laquelle je ne suis porté d'autre desir que d'estre tenu pour homme, qui est, qui doit, et veut estre a jamais,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant
serviteur et sujet de Vostre Altesse
François de Sales.^{74 75} [4]

⁶⁴ *charge*, — et commençai tout aussi tost a dresser cest advertissement ; en quoy je fus a mon advis advoüé de sa divine bonté. Car affin que je n'escrivisse pas

⁶⁵ *heure* — En fin le voyci, Monseigneur, qu'il sort et ne veut

⁶⁶ *protecteur* - qui ordinairement combat¹

¹ Evidemment la pensée du Saint est ici dénaturée.

⁶⁷ [Outre la leçon du texte, le Ms. offre la suivante :]

Altesse — et non sans cause puyisque tout son desseinst est de combattre pour lhonneur de la Croix lavec et blanchie au sang du Redempteur.

⁶⁸ *confiee* — a la tres haute et tres religieuse mayson de Savoye, a laquelle si la valeur chrestienne de ses prædecesseurs n'avoit pas encor acquis ce bon heur, il luy seroit neanmoins maintenant tres justement deu pour cest'admirable devotion et zele que V. A. a tous-jours monstré a la s^{te} foy catholique et a la memoyre de la Croix. Mays sur tout ces jours passés quand tant de fideles tesmoins l'ont veue procurer si soigneusement.

⁶⁹ *Croix* - Et particulièrement lhors qu'elle a procuré, avec tant d'ardeur accompagnée de sa naturelle douceur et clemence,

⁷⁰ *replanter* — le st Estendart de la Croix ; dequoy si la memoire se perdoit, je proteste que

⁷¹ J'ay bien, Monseigneur, des raysons

⁷² *primices et* - suis flatté du

⁷³ *actions* — qui me fait esperer qu'elle

⁷⁴ Tres humble et tres obeissant serviteur et orateur de Vostre Altesse Franc. de Sales Evesque de Geneve

⁷⁵ *Altesse a* — favorablement jette sur quelques unes de mes autres actions, ne sera pas moins benin [et] favorable a celle ci, ¹ a laquelle je ne suis porté d'aucun'autre ambition que destre reconneu pour homme qui doit et veut vivre et mourir,

Monseigneur,

Tres humble et tres obeissant sujet
et ser^r de V. A.

¹ [Ici le S^t a écrit dans l'interligne les mots suivants, sans toutefois les rattacher à la suite de sa phrase :]

« Je prie Dieu qu'il multiplie les jours de V. A. »

Avant-Propos

DE L'HONNEUR DE DIEU ET DE SA JALOUSIE

AVEC QUELQUES OBSERVATIONS SUR CESTE DEFENSE
ET SUR LE TRAITTÉ CONTRAIRE

*A Messieurs les Confreres des compagnies de penitens de la sainte Croix,
des Estatz de Savoye deça les montz*

Premiere partie

⁷⁶ Comme Dieu tout puissant est⁷⁷ la premiere cause de toute perfection, aussi veut-il que toute la gloire luy en revienne ; c'est le⁷⁸ tribut qu'il demande pour tous ses bienfaitz⁷⁹. Les eaux, qui toutes sortent de la mer, ne cessent de ruisseller et flotter jusques a tant qu'elles [5] s'aillent abismer dans⁸⁰ leur propre origine⁸¹. L'honneur et gloire ne logent pas parmi les creatures pour y sejourner et vivre, mays seulement par maniere de passage : leur propre domicile c'est la divinité, comme aussi c'est le lieu de leur naissance. L'univers et chaque piece d'iceluy, pour petite qu'elle soit, a ce commun devoir d'honorer son Createur, dequoy les⁸² Saintz les somment et sollicitent si souvent et si chaudement par tant d'exhortations et cantiques, que leurs livres en sont pleins ; mais la façon de faire cest hommage est differente. Les creatures intelligentes le font en leur propre personne ; tout le reste le fait par l'entremise des intelligences⁸³, comme par leurs procureurs. Et de fait, puyque la creature raysonnable tire le reste de cest univers a son usage, la rayson veut⁸⁴ qu'elle l'acquitte de ce devoir qu'il a, et qu'il ne peut rendre luy mesme ; a faute dequoy tout se mutinera contre les insensés⁸⁵ au jour du jugement, parce qu'ilz n'auront honoré et glorifié⁸⁶ sa divine Majesté. C'est donques la seule creature intelligente qui est chargee de rendre a Dieu et payer le devoir d'honneur qui luy est deu par toute creature. C'est ce que font eternellement les

⁷⁶ *A Dieu seul soit honneur et gloire.*

⁷⁷ *est* — l'unique source et

⁷⁸ *le* — seul

⁷⁹ *bienfaitz.* — Les creatures ont bien, chacune selon sa mesure, des excellences, mays on n'a pas plus tost dit que ce sont des creatures et ouvrages, que l'honneur en est deu au createur et maistr'ouvrier.

⁸⁰ *cessent* — jamais de ruysseler, couler et flotter, jusques a tant qu'elles s'aillent replonger et abismer dedans

⁸¹ *Eccles.*, I, 7.

⁸² *d'honorer* — et glorifier leur premier autheur et principe, dequoy David et les autres

⁸³ *differente.* — Car les creatures intelligentes, et qui ont de l'esprit, le font en leur propre personne, et les autres le font par l'entremise des créatures intelligentes

⁸⁴ *usage* — et service, c'est a condition, et la rayson le veut,

⁸⁵ *Sap.*, V, 21.

⁸⁶ *dequoy* — l'univers se mutinera et bandera du tout contre les insensés, quand Dieu tout puyssant tiendra le grand jour de son jugement, ou seront reveuës par le menu toutes les fautes que l'on aura fait d'honorer et glorifier

Bienheureux la haut, jettans⁸⁷ leurs couronnes aux piedz de Celuy qui est assis au throsne, avec ceste reconnoissance : *O Seigneur, nostre Dieu, vous estes digne de prendre la gloire, l'honneur et la vertu ; car vous aves tout créé, et tout est et a esté créé par vostre volonté*⁸⁸. Autant en fait l'Eglise icy bas, par ces solempnelles conclusions de tous ses [6] offices⁸⁹ : Gloire soit au Pere, au Filz et au Saint Esprit. Benissons le Seigneur, rendons graces a Dieu. Repetant presque tous les jours, apres saint Paul⁹⁰ : Au Roy des siecles, immortel, invisible, au seul Dieu soit honneur et gloire.

Pour vray, ces verités sont si evidentes et asseures qu'elles n'ont besoin que d'estre bien entendues ; car faudroit-il refuser de faire honneur aux peres et meres, aux roys et magistratz, pour dire que toute gloire et honneur appartient a un seul Dieu ? L'honneur de Dieu seroit deshonoré par cest honneur, et ce respect offenserait sa jalousie.⁹¹ Nous voyci en difficulté avec nos religionnaires⁹². L'ennemy de la Croix avec lequel j'entreprends de combattre dit ainsy son advis sur ce sujet (et les autres de son parti ne disent pas mieux)⁹³ : ⁹⁴ « ... nous croyons de cœur et confessons de bouche que Dieu seul doit estre servi et honoré...⁹⁵ ⁹⁶ De fait, combien que nous puissions honorer les uns les autres civilement, suivant ce qui est commandé aux [7] inferieurs d'honorer leurs superieurs, si est-ce que quand il est question d'honneur religieux ou conscientieux, ce sont choses non accordantes de donner tout honneur à un seul Dieu et à son Fils, et en departir une portion à aucun homme, ou à la croix materielle, ou à creature qui soit. » Il partage donques l'honneur en civil et en conscientieux, et veut que du dernier s'entende seulement, qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*.

⁹⁷ Mais je remarque au contraire : que c'est trop retrancher de l'honneur deu a Dieu, d'en lever le civil et politique ; car si la rayson avancee par les ⁹⁸ Bienheureux⁹⁹ est raysonnable, pour vray, non seulement tout honneur religieux, mays aussi tout honneur politique doit estre rendu a Dieu seul. Ilz rendent tout honneur a Dieu, parce, disent-ilz, qu'il a tout créé et que tout est par sa volonté. Or, je vous prie, Dieu est-il pas l'autheur et principe de l'ordre politique ? *Les roys regnent par luy... et par luy les princes maistrisent*¹⁰⁰. *Il n'y a point de puissance, sinon de Dieu ; le prince*

⁸⁷ *la haut* — en paradis, car ilz viennent jeter

⁸⁸ Apoc., IV, 10, 11.

⁸⁹ *volonté*. — C'est ce que fait l'Eglise par cest'ordinaire et solempnelle conclusion de tous ses cantiques et services

⁹⁰ Tim., I, 17.

⁹¹ *Comment les adversaires l'entendent*.

⁹² [Quoique biffées dans le Ms. les lignes suivantes sont utiles pour montrer la suite du raisonnement.]

honneur et gloire. — Je ne crois pas qu'il y ait homme qui soit tant soit peu chrestien qui ne responde a ces saintes protestations, *Dignum et justum est*, cela est digne et juste, comme l'on fait en nos messes... Nous nous accordons asses tous a ceste resolution, qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire* ; mays, quand on vient a traiter de la maniere, du moyen et façon d'en bien venir a bout, c'est la ou nous tumbons en different tresimportant avec les nouveaux religionnaires.

⁹³ *religionnaires*. — Car ores que nous soyons d'accord qu'il faut faire consideration des differences qu'il y a d'honorer, pour bien entendre ceste parole qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*, si est ce que nous sommes en different de ces differences. Car les uns mettent la difference en l'honneur, et les autres en la seule maniere d'honorer ; et, en l'honneur encores, les reformeurs ne produisent autre pour l'intelligence de ces verités, sinon qu'il y [a] un honneur politique et civil, et un autre saint et religieux. Quand au politique ilz avouent qu'on le peut donner aux creatures; mays quand a l'honneur religieux ilz disent que c'est d'iceluy que se doit entendre qu'*a Dieu seul soit honneur et gloire*. Voyons un peu en quelz termes cest ennemy de la Croix, inconneu, avec lequel j'entreprends de traiter, produit cest'opinion

⁹⁴ (p. 5.)

⁹⁵ *honoré*... — Ce qu'interpretant ailleurs :

⁹⁶ (p. 48.)

⁹⁷ *Refutation de leur dire en ce qu'ilz levent l'honneur civil a Dieu*.

⁹⁸ C'est à tort que plusieurs éditeurs modernes ont ici substitué le mot *Religionnaires* à celui de *Bienheureux*.

⁹⁹ *qui soit*. » — Voyla leur dire sur lequel il y auroit beaucoup de choses a redire. J'en remarqueray seulement quelques unes.

1° Je dis que c'est trop retrancher de l'honneur deu a Dieu d'en lever l'honneur politique et civil ; ceste generalproposition qu'*a Dieu seul soit tout honneur* est trop diminuee et ravalee. Car si la rayson avancee par les Bienheureux en paradis

¹⁰⁰ Prov., VIII, 15, 16.

*est serviteur de Dieu*¹⁰¹. Et c'est a ceste occasion que les magistratz sont appellés dieux¹⁰². Quelle exemption donques peut avoir l'ordre politique et civil, par laquelle tout son honneur ne doive estre rendu a Dieu, puyqu'il en prend son origine ?

J'admire ce traitteur qui fait tant le Theologien¹⁰³, et [8] separe neanmoins l'honneur conscientieux d'avec le politique, comme si le politique n'estoit pas conscientieux.¹⁰⁴ Cependant saint Paul n'est pas de cest advis : *Soyes sujetz, dit-il, par la necessité, non seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience*¹⁰⁵. Il y va donques de la conscience a honorer les superieurs, et l'honneur qu'on leur porte est conscientieux.

¹⁰⁶ Je dis outre cela, qu'on doit et peut¹⁰⁷ porter un honneur autre que civil a quelques creatures. Voyla Josué qui adore l'ange es campagnes de Hiericho¹⁰⁸, quel devoir civil avoit-il a ce faire ? Saül adore l'ame de Samuel qui s'apparut a luy¹⁰⁹, qu'y avoit-il en cela de politique ? Abdias adore le prophete Helie¹¹⁰, quelle obligation civile le portoit a cest acte, puyque Helie estoit personne particuliere et privee, Abdias, personne publique et des plus signalees de la Cour ? Il y a cent semblables exemples en l'Escriture.¹¹¹ Nous devons honneur et respect aux superieurs ecclesiastiques, quelz qu'ilz soyent ; et quel honneur peut-ce estre sinon religieux et conscientieux, puyque la qualité pour laquelle on les honnore n'a autre [9] cause ni sujet que la religion et conscience ? Les offices et maistrises ecclesiastiques sont toutes¹¹² autres que les politiques ; elles tendent a diverses fins et par divers moyens. *Amarias, disoit Josaphat*¹¹³, *presidera es choses qui appartiennent a Dieu ; Zabadias, filz d'Ismaël, qui est duc en la mayson de Juda, sera sur les œuvres qui appartiennent a l'office du Roy*. Ce sont donques deux choses. Selon l'ordre politique, les roys et souverains ne devroyent aucun honneur de soumission a personne, et neanmoins ilz doivent honorer les pasteurs et prelatz de l'Eglise. Car, comme les magistratz politiques president es choses civiles, aussi font les pasteurs es ecclesiastiques ; et le mot de pasteur porte aussi bien son respect que celuy de roy, quoy que ce ne soit par l'ordre politique.

Disons un mot de l'honneur deu aux Saintz¹¹⁴ : quelle condition default-il aux habitans de

¹⁰¹ Rom., XIII, 1, 4.

¹⁰² Exod., XXII, 28 ; Ps. LXXXI, 1.

¹⁰³ *volonté*. — Et je vous prie, Dieu est il pas autheur de l'ordre politique, en est il pas le principe et createur ? pourquoy donques ne luy en rendra on les honneurs ? pourquoy n'en prendra-il le tribut qu'il retire de tout le reste de l'univers ? *Les roys regnent par moy* (dit la sagesse infinie de Dieu), *les princes dominant par moy*. *Il ni a point de puissance sinon de Dieu, dit st Pol ; les puissances qui sont, sont ordonnees de Dieu. Qui resist'a la puissance, resiste a l'ordonnance de Dieu. Le prince est serviteur de Dieu pour ton bien. Pour ceste cause vous payes les tributz : car ilz sont ministres de Dieu, employés a cela*. Et c'est a cest'occasion que les magistratz sont appellés dieux. Certes cest honneur civil n'a point d'exemption pour laquelle il ne doive estre rapporté a Dieu, puyqu'il en prend son origine.

^{2°} Je m'esmerveille de ce traitteur qui fait tant du Theologien

¹⁰⁴ *Et qu'ilz ne veulent l'honneur civil estre Conscientieux*.

¹⁰⁵ Rom., XIII, 5.

¹⁰⁶ *Et qu'ilz levent aux creatures tout honneur autre que civil*.

¹⁰⁷ *superieurs* — et leur rend'obeissance, et l'honneur qu'on leur porte est conscientieux. Et voyla quant a ce qu'ilz veulent separer l'honneur civil d'avec l'honneur religieux, en cest'occasion, comme si tous deux n'estoyent pas deuz a Dieu.

^{3°} Je dis qu'on peut et doit

¹⁰⁸ Josue, V, 15.

¹⁰⁹ I Reg., XXVIII, 14.

¹¹⁰ III Reg., XVIII, 7

¹¹¹ *l'Escriture*. — Je m'en vais dire ceci en un'autre façon qui confirmera tousjours tant plus la vérité. Les fidelles appartiennent a deux cités differentes : l'une temporelle, a sçavoir, a la republique de laquelle ilz se trouvent icy en terre ; et a ceste consideration ilz doivent honneur a leurs supérieurs politiques, aux plus apparens et constitués en dignité. L'autre cité de laquelle ilz sont, c'est ceste grande Hierusalem spirituelle, l'Eglise universelle, entant qu'elle comprend la militante et la triomphante tout ensemble. C'est ce que dit s^t Pol : *Mes freres, vous n'estes plus pelerins ni estrangers, mais vous estes concitoyens de saintz et domestiques de Dieu*. Et quand a ce qui touche la partie militante,

¹¹² A cette époque le mot *office* était indifféremment employé dans les deux genres.

¹¹³ II Par., XIX, 11.

¹¹⁴ *de roy*, — mais ce n'est pas par l'ordre politique. Il n'est donques pas vray qu'il ne faille pas donner aucun honneur que politique aux creatures².

ceste heureuse Hierusalem pour ne devoir estre honorés par nous autres mortelz ? Pour vray, le moindre d'eux excelle de beaucoup le premier d'entre nous (comme Nostre Seigneur dit de saint Jean¹¹⁵) ; ilz sont nos superieurs¹¹⁶ couronnés de gloire, constitués sur tous les biens de leur Seigneur, amis indubitables et plus proches courtisans d'iceluy, qui partant nous doivent estre tres honorés aussi bien qu'a David¹¹⁷. Ilz sont nos citoyens et patriotes, jointz avec nous par beaucoup plus de charité que nous ne sommes entre nous autres¹¹⁸. Quelle rayson donques y [10] peut-il avoir pour ne les honorer pas ? Certes, quand nous n'aurions autre communion avec eux que la seule charité, puysqu'ilz nous devancent en tant de perfections, ce seroit asses pour les nous rendre honorables. On ne peut invoquer celuy avec lequel on n'a point d'accointance ni de commerce, ou qui ne nous entend pas ; mays on le peut bien aymer, par consequent honorer, car l'un ne va pas sans l'autre. Mais cest honneur deu aux Bienheureux ne peut estre que conscientieux et religieux ; il n'est donques pas vray qu'il ne faille donner aucun honneur que politique aux creatures¹¹⁹.

Voyla le dire de mon ennemy asses desfait : je vay maintenant proposer la verité par ordre. Il y a honneur souverain et subalterne : ¹²⁰ l'un et l'autre doit estre rendu a Dieu, mays en differente façon ; car l'un luy doit estre porté, et l'autre rapporté. ¹²¹

1. ¹²² L'hommage ou honneur souverain, absolu et premier, vise immediatement a Dieu, et luy doit estre porté a droit fil ; il n'a point d'autre propre objet que Dieu, ni Dieu ne peut estre purement et simplement objet d'autre honneur que de celuy la, pour la proportion que l'honneur et son objet doivent avoir ensemble. Le souverain honneur n'est que pour la souveraine excellence ; qui l'adresseroit ailleurs seroit inepte et idolatre¹²³.

2. ¹²⁴ Autant inepte seroit celuy qui voudrait porter a Dieu un honneur subalterne, car il n'y a non plus de proportion entre cest honneur la et Dieu, qu'entre la creature et l'honneur souverain ; et comme l'honneur souverain ne peut avoir pour objet qu'une excellence souveraine, aussi l'honneur subalterne ne peut avoir pour objet que l'excellence subalterne. Dire donques qu'il faut honorer Dieu d'autre honneur que du souverain, c'est dire que l'excellence divine est autre que souveraine, [11] puysque l'honneur n'est autre que la protestation de l'excellence de celuy qu'on honnore, comme nous dirons sur la fin de ceste defense. Donques honorer une creature d'un souverain honneur, c'est protester qu'elle a une souveraine excellence, qui est une bestise ; honorer Dieu d'un honneur subalterne, c'est protester que son excellence est subalterne, qui est une autre bestise. Tant s'en faut, donques, que ce soit idolâtrie de donner aucun honneur religieux aux creatures, qu'au contraire il y a un honneur religieux qui ne se peut donner qu'aux creatures, et seroit blaspheme de le porter a Dieu : c'est l'honneur subalterne qu'on doit aux Saintz et aux personnes ecclesiastiques, duquel j'ay parlé ci devant.

3. ¹²⁵ Et neanmoins cest honneur subalterne qui ne peut estre porté a ceste souveraine excellence, luy peut tousjours et doit estre rapporté, comme a sa source et a son origine ; il faut qu'il soit reconneu d'icelle et de son fief, appartenance et dependance. Ainsy n'est-il pas dit que les Bienheureux mettent leurs couronnes sur la teste de Celuy qui est assis au throsne, car a la verité

Quand a l'Eglise triomphante, c'est la ou est nostre vraye bourgeoisie, puysque nous n'avons pas ici une cité permanente mais en recherchons une future.

Le texte donne cette phrase un peu plus loin, ce qui est plus logique.

¹¹⁵ Matt., XI, 11.

¹¹⁶ *superieurs* — car ilz sont desja roys,

¹¹⁷ Ps. CXXXVIII, 16.

¹¹⁸ *autres*. — Ilz nous ayment et sont nos bienfacteurs comme mill'assistences que les Anges ont faites aux hommes le monstrent (et j'en dis tout autant des saintes ames, car elles sont egales et semblables aux Anges).

¹¹⁹ Voir la note précédente.

¹²⁰ *sans l'autre*. — Les Catholiques, au contraire, partageans l'honneur en honneur souverain et subalterne maintiennent que

¹²¹ *Proposition de la verité par une notable distinction.*

¹²² *L'honneur souverain doit estre porté a Dieu,*

¹²³ [Les pages suivantes manquent au Ms.]

¹²⁴ *Mais non pas le subalterne ;*

¹²⁵ *Lequel neanmoins luy doit estre rapporté.*

elles seroyent trop petites et de ridicule proportion pour ceste grande majesté ; mais ilz les jettent aux piedz d'Iceluy, en reconnoissance que c'est de luy et de sa volonté qu'ilz les tiennent. Ilz ne luy portent pas l'honneur qu'ilz tiennent de luy, mais le luy rapportent par le moyen d'un autre infiniment plus grand qu'ilz luy portent, le reconnoissans pour leur principe et createur. Et comme on void tout l'honneur des magistratz inferieurs se rapporter et reduire a l'autorité souveraine du Prince, ainsy tout l'honneur des hommes et des Anges se reduit et rapporte a la gloire de ce supreme principe d'ou tout depend. Et en ceste sorte est-il vray qu'*au seul Dieu immortel, invisible, soit honneur et gloire*, laissant au reste a part ce qui se pourroit dire touchant ceste proposition apostolique, *Au seul Dieu soit honneur et gloire*, a sçavoir : si l'Apostre veut dire qu'honneur et gloire ne doit estre baillé qu'a Dieu seul, ou s'il veut plustost dire qu'honneur et gloire [12] ne doit estre baillé a aucun Dieu qui ayt des autres dieux pour compaignons, mais a ce Roy immortel, invisible, qui seul est Dieu.

De tout ce discours s'ensuit qu'on peut bien honorer religieusement quelques creatures, et néanmoins donner tout honneur et gloire a un seul Dieu, qui est un fondement general pour tout mon advertissement

Seconde partie

¹²⁶ Or je dis de plus, que non seulement on peut donner honneur et gloire a Dieu seul et tout ensemble a quelque creature, comme a la Croix, mays que pour bien rendre a Dieu l'honneur qui luy est deu il est force d'honorer religieusement quelques creatures, et particulièrement la Croix ; c'est a dire que pour bien honorer Dieu, non seulement l'on peut, mais l'on doit honorer la Croix : et c'est l'autre fondement de ma Defense, lequel se prouvera par beaucoup de raysons particulieres, mais en voyci la source et l'origine.

¹²⁷ Si l'on doit quelque honneur a Dieu, c'est sans doute le plus excellent. Mays le plus excellent honneur est celuy par lequel on honnore tant une chose, que pour son respect on honnore encor toutes ses appartenances et dependances, selon les degrés qu'elles tiennent en ce rang. Partant, l'honneur deu a Dieu doit estre tel, que non seulement il en soit honoré premierement et principalement, mais aussi consequemment toutes les appartenances d'iceluy. Or, que le plus excellent honneur soit celuy qui s'estend a toutes les appartenances de la chose honnoree, je ne sçai qui le peut nier, sinon celuy qui [13] aura juré inimitié a la rayson et nature. L'honneur doit estre mesuré par son objet qui est la perfection et excellence ; mays plus une excellence est parfaite, ou une perfection excellente, plus elle se communique a tout ce qui luy appartient ou depend d'elle ; plus donques un honneur est excellent, plus s'estend-il et communique a toutes les appartenances de son objet. Nous honorons jusques aux plus simples appartenances des princes et roys, parce que nous honorons beaucoup leurs personnes ; mays nous ne tenons pas ce respect a l'endroit des personnes que nous honorons moins. Aussi appelle-on les plus honorables, excellens, illustres et tres clairs ; car, comme la lueur, splendeur et clarté s'espand et communique a tout ce qui l'approche, et plus elle est grande plus elle s'espand et plus loin, ainsy plus l'honneur d'une chose est grand et plus il rend honorables ses appartenances, selon le plus et le moins qu'elles l'attouchent. Ainsy David tire en consequence l'honneur deu a l'Arche de l'alliance, de la sainteté de Dieu, duquel elle estoit le marchepied¹²⁸, comme quelques uns ont remarqué. Et saint Jean, au contraire, par l'estat qu'il fait d'une des moindres appartenances de Nostre Seigneur¹²⁹,

¹²⁶ *L'honneur de Dieu n'abat point celuy des creatures, ains l'establit.*

¹²⁷ *Qualité de l'honneur deu a Dieu.*

¹²⁸ Ps. XCVIII, 5.

¹²⁹ Matt., III, 11 ; Joan., I, 27.

monstre combien il en honnoroit la personne. *Je ne suis pas digne*, disoit-il, *de porter ses soliers, ou d'en deslier les attaches*. D'ou peut venir cest honneur des soliers sinon de l'esclat de la personne a qui ilz estoyent, qui rend saint Jean respectueux et reverend jusques a l'endroit de si peu de chose ? Ainsy l'honorable opinion que ces premiers Chrestiens avoyent de saint Pierre et saint Paul les rendoit honorables jusques aux ombres et mouchoirs d'iceux¹³⁰, qu'ilz estimoyent moyens sortables a leurs guerisons.

Mais le trait de l'Escriture est sur tout remarquable pour nostre intention, quand il est dit¹³¹ que le nombre des croyans croissoit *en sorte qu'ilz portoyent les malades en des places, sur les lictz, a fin qu'au moins l'ombre de saint Pierre les couvrist*. Voyes-vous comme l'accroissement de la foy et de l'honneur de Jesus Christ fait croistre l'honneur et [14] estime de ses Saintz et de ce qui depend d'eux ? Ainsy saint Gregoire de Tours¹³² voulant raconter un miracle que je reciteray ci apres¹³³, il y fait ceste preface : « En ce tems ci Jesus Christ est aymé d'une si grande dilection par une entiere foy, que de celuy, la loy duquel les peuples fidelles retiennent es tables de leur cœur, ilz en affigent aussi par les eglises et maysons l'image, peinte en des tableaux visibles, pour une remembrance de vertu. »

C'est bien une autre philosophie que celle des novateurs qui, pour mieux honorer Jesus Christ, selon leur advis, rejettent les croix, images, reliques et autres appartenances d'iceluy, ne voulans qu'aucun honneur leur soit donné, par ce, disent-ilz, que Dieu est jaloux.¹³⁴ Pauvres et morfondus theologiens aquilonaires, qui imaginent en Dieu la sotte et miserable jalousie qu'ilz ont a l'adventure eux mesmes de leurs femmes.¹³⁵ ¹³⁶ Se moqueroit-on pas de la jalousie de celuy qui ne voudroit que sa femme aymast ni honorast aucun autre que luy, ni parens, ni amis, ni ceux auxquelz luy mesme feroit honneur et reverence ? Seroit-ce pas une jalousie desreglee, puyisque l'honneur et l'amour qu'une femme doit a son mari l'oblige d'aymer et honorer tous ceux qui l'attouchent¹³⁷ ? Certes la jalousie touche principalement a l'amour. Or Dieu, quoy qu'extremement jaloux, non seulement permet, mais commande que nous aymions les creatures, avec ceste seule condition que ce soit pour l'amour de luy. Pourquoi seroit-il jaloux de nous voir honorer les mesmes creatures a mesme condition, puysequ'il n'est jaloux de son honneur que comme d'une dependance de son amour ? ¹³⁸ Au contraire, comme la jalousie de Dieu requiert que nous l'aymions tant et si parfaitement que pour l'amour de luy nous aymions [15] encor les creatures, aussi veut-il que nous l'honorions tant que pour son honneur nous honorions¹³⁹ encor les creatures. Ainsy punit-il Osa du peu de respect qu'il avoit porté a l'Arche de l'alliance¹⁴⁰. Mays quelle jalousie pourroit avoir le soleil ou le feu de voir qu'on tint pour plus lumineux et chaud ce qui les approcheroit de plus pres ? Ne se tiendroyent-ilz pas pour beaucoup plus mesprisés si l'on disoit le contraire, les privans de la vigueur qu'ilz ont de respendre et communiquer leurs belles qualités¹⁴¹ ? Aussi¹⁴², tant s'en faut que Dieu soit jaloux si l'on attribue quelque vertu excellente ou sainteté, et par consequent quelque honneur, aux creatures, que plustost seroit-il jaloux si on la

¹³⁰ Act., V, 14, 15 ; XIX, 12.

¹³¹ Ibid., V, 15.

¹³² De glor. Mart., l. I, c. XXII.

¹³³ (Infra 1, II, c. XIV.)

¹³⁴ *Jalousie imaginee en Dieu par les novateurs, quelle.*

¹³⁵ [Ici reprend le Ms.]

¹³⁶ *Refutee.*

¹³⁷ *desreglee*, — et comment l'honneur qu'une femme doit a son mari ne luy doit il pas rendre honorables toutes les personnes qui appartiennent a iceluy ?

¹³⁸ *Vraye jalousie de Dieu*

¹³⁹ *de son amour* ? — Qui voudra considerer les choses de pres, il verra que comme Dieu est jaloux, lhors qu'on ne l'ayme pas tant, que pour l'amour de luy on n'ayme encor les creatures, aussi est il jaloux lhors qu'on ne l'honore pas tant, que pour son respect on n'honore

¹⁴⁰ II Reg., VI, 6, 7.

¹⁴¹ *l'alliance*. — Mays quel tort feroit-on au soleil de dire que ce qui l'approche de plus pres est plus lumineux, et quelle jalousie pourroit avoir le feu de voir qu'on tint pour chaud ce qui l'approche ? Ne les mespriseroit on pas d'avantage si l'on disoit le contraire, leur ostant la vertu qu'ilz ont d'espendre et communiquer leurs qualités ?

¹⁴² *Ainsy*

leur levoit, puysque on le priveroit d'une des principales proprietés de sa bonté, qui est la communication.¹⁴³ La jalousie raysonnable desire deux choses, a sçavoir : l'amitié deuë, et la privation de tout compaignon en icelle¹⁴⁴. Or, seroit-ce refuser a Dieu l'honneur et l'amour qui luy est deu, si on ne l'aymoit et honnoroit si parfaitement, que par la l'on n'aymast et honorast encores toutes les choses qui luy appartiennent, chacune en son rang et degré. Cela offenseroit d'un costé sa jalousie, ainsy que ce seroit offenser un roy, si sous pretexte de l'honorer on ne tenoit conte de sa couronne, de son sceptre, de sa cour. Par contraire rayson, ce seroit offenser Dieu et sa [16] jalousie, qui priseroit, aymeroit ou honnorerait autre chose que sa divine Majesté d'honneur egal et pareil a celuy qui luy est deu ; comme le sujet et vassal offenseroit son souverain, de prester fidelité et hommage, de mesme sorte et façon que celle qu'il luy doit, a quelque autre seigneur ou prince.

¹⁴⁵ Les schismatiques de nostre aage offensent la jalousie de Dieu en la premiere façon, luy baillans un honneur si sterile et chetif qu'il n'en produise aucun autre pour les choses qui appartiennent a sa divine grandeur.¹⁴⁶ Les payens et idolatres offensent la jalousie de Dieu en la seconde sorte ; car ilz donnent pareil et semblable honneur aux creatures que celuy qui est deu a Dieu seul, puysque multiplians les divinités ilz multiplient encor la gloire qui est incommunicable.¹⁴⁷ Mais l'Eglise cheminant par le droit milieu de la vente, sans pencher ni a l'une ni a l'autre des extremités, donne a Dieu un honneur supreme, souverain et unique ; fertile neanmoins et fecond, et qui en produit plusieurs autres pour les choses saintes et sacrees, qui est contre les schismatiques et contre les payens et idolatres. Tous ces honneurs, reverences et respectz qu'elle porte aux creatures, pour excellentes qu'elles soyent, ne sont que subalternes, inferieurs, finis et dependans, qui tous se rapportent, comme a leur source et origine, a la gloire d'un seul Dieu, qui en est le souverain Seigneur et principe¹⁴⁸.

¹⁴⁹ J'ay voulu prendre l'air de mon discours de si loin pour bien descouvrir l'estat et le vray point du different que j'ay avec l'auther du petit traitté contre lequel je fais ceste Defense, lequel a mon advis est cestuy cy :¹⁵⁰ Si ainsy est que la Croix soit une appartenance religieuse de Jesus Christ, luy doit-on attribuer quelque honneur [17] ou vertu dependante et subalterne ? Et par les fondemens generaux que j'ay jettés cy devant il appert asses de la verité de la foy Catholique touchant ce point ; et neanmoins, toute ceste Defense n'est employee a autre qu'a la confirmer et faire des preuves particulieres de cest article : Qu'il faut attribuer honneur et vertu a la Croix.

¹⁴³ *Requiert deux choses.*

¹⁴⁴ *communication.* — Mais comme la jalousie raysonnable a deux effectz : l'un de desirer l'amitié qui est deuë, l'autre de n'avoir aucun compaignon en icelle, aussi ne peut-on pas dire que Dieu soit jaloux, sinon quand on l'ayme et honnore moins qu'on ne doit, ou quand on ayme et honnore quelque chose a l'egal de luy, et en pareil grade ; hors de la, c'est une impertinence d'alleguer la jalousie de Dieu.

¹⁴⁵ *Les huguenotz offensent en l'une*

¹⁴⁶ *Et les payens en l'autre ;*

¹⁴⁷ *Mais l'Eglise observe l'une et l'autre.*

¹⁴⁸ [Ce dernier alinéa et la phrase qui le précède, ne se trouvent pas au Ms.]

¹⁴⁹ Puys donques que plusieurs creatures et particulierement la Croix appartiennent en une façon speciale et religieuse a Nostre Seigneur, non seulement on peut, mais encor on doit avoir ces choses en honneur et reverence pour porter a Dieu le grand et excellent honneur qui luy est deu. Cest advertissement donques, que je vais faire sur l'honneur et vertu de la Croix, depend de ceste generale et importante controverse que nous avons avec les schismatiques de nostre aage, a sçavoir, si pour honorer Dieu comme il faut il est nécessaire de ne porter pas honneur, par aucun instinct de religion, a autre qu'a sa divine Majesté; ou bien si au contraire, pour honorer Dieu comme il faut, il est necessaire de porter quelque honneur, par l'instinct de religion, a quelques creatures, selon que Dieu les aura eslevees plus ou moins a quelque grade d'excellence et dignité religieuse. Et comme j'ay fait une preuve generale pour l'affirmation de ceste derniere proposition en general, aussi feray-je une particuliere et plus ample preuve de ceste particuliere proposition, a sçavoir, que l'honneur de Dieu requiert que l'on attribue quelque honneur et vertu a la sainte Croix. [Il n'y a pas au Ms. distinction de Parties.]

¹⁵⁰ *Estat du different dont il est question en ceste Defense.*

Troisiesme partie

¹⁵¹ Voyla tout le dessein de ces quatre livres, lesquelz ayans esté dressés pour vostre usage, mes tres aymés et tres honorés Freres et Seigneurs en Jesus Christ crucifié, j'ay encor a vous dire certaines choses avant que vous entriez en la lecture d'iceux¹⁵². [18]

I. ¹⁵³ Que mon adversaire ayant fait un amas d'inepties et mensonges en son traité, sans aucun ordre ni disposition, il m'a semblé que je devois retirer toutes ces pieces l'une apres l'autre, et considerer ou elles se pouvoient rapporter, et en faire comme quatre monceaux : l'un de ce qui touchoit au deshonneur de la vraye Croix, l'autre a celuy des images de la vraye Croix, le troysiesme de ce qui touchoit au signe d'icelle, et le quatriesme de ce qui estoit dit contre la Croix generalement. Ce que j'ay fait, et ay observé le meilleur ordre que j'ay peu a respondre a tout cela piece a piece, pour faire que ceste Defense fust non seulement une response a ce traité-la, mays encor un discours bien rangé pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix. Si ay-je quelquefois rompu mon chemin pour rechercher mon adversaire par tout ou il s'alloit desrobbant devant la verité. Il est malaysé de tenir posture avec celuy qui escrime de seule rage, sans regle ni mesure¹⁵⁴.

II. ¹⁵⁵ Je proteste aussi que si j'eusse jugé les simples gens qui sont deceuz ou nourris en leurs abus par le traité de mon adversaire et autres semblables, autant indignes de compassion et secours que le traité de response, je n'eusse jamais dressé¹⁵⁶ cest advertissement ; [19] car le traité n'est rien qui vaille, ce n'est pas seulement un mensonge bien agencé. Mays affin que je paye en contant l'approbation que je desire de vous¹⁵⁷) touchant ce jugement, sans attendre que vous ayes leu tout mon advertissement (qui peut estre n'obtiendra pas ceste grace de vous que vous y employies beaucoup de tems), je vous veux mettre devant quelques pieces de ce beau traité, affin que vous voyies¹⁵⁸ que peut valoir le tout. ¹⁵⁹ Le tout n'est que de

¹⁵¹ Dessein de ceste Defense.

¹⁵² Voyla le sujet de tout cest advertissement, lequel ayant dressé pour vostre usage, mes treshonorés et tresaymés Freres, j'ay a vous advertir de quelques choses dont les unes vous touchent, les autres ma besoigne, et les autres moy mesme.

¹⁵³ *Methodes d'icelle.*

¹⁵⁴ I. Que mon adversaire n'ayant observé aucun ordre en son traité, mais ayant seulement fait un amas de mensonges, inepties, calomnies et blasphemes qu'il a tirés de divers escrits de ceux de son parti, et les a jettés sans aucune disposition dans son traité comme dans un esgout, il m'a semblé que je devois retirer toutes ces pieces de son traité et considerer ou elles se pouvoient rapporter, et en faire comme quatre monceaux : desquelz l'un touchoit au deshonneur de la vraye Croix sur laquelle Nostre Seig^r fut cloué, l'autre aux images permanentes de la Croix, le troysiesme au signe d'icelle, et le quatriesme a ce qui touchoit la Croix generalement. Ce que j'ay fait le plus diligemment que j'ay sceu, et ay observé le meilleur ordre que j'ay peu a respondre a tout cela, pour faire que mon advertissement fut non seulement une response adverse, mays encor un traité methodique pour le sujet de l'honneur et vertu de la Croix. Si ne puy-je pas nier que je me soys quelquefois escarté du droit ordre de mon discours, mays ce m'a esté force pour rechercher mon adversaire par tous les cointz ou il s'alloit mussant et desrobbant a la rayson et verité. Il est malaysé de tenir posture avec un qui escrime de seule rage, sans rayson ni mesure.

¹⁵⁵ *Jugement sur le traité contraire,*

¹⁵⁶ *jamais* — pris la peyne de vous dresser

¹⁵⁷ *agencé.* — C'est un bericle ¹ estrange que la passion ; celuy qui en est pris au nez voyt toutes choses selon icelle. J'ay veu des personnes du parti schismatique, d'asses bon esprit, faire conte de ce traité comme d'un gentil ouvrage. J'admirois ce jugement et ne sçavois d'ou ilz en pouvoient prendre l'occasion, sinon qu'a l'adventure la varieté a ceste propriété d'avoir grace ou qu'elle se trouve, et jusques sur les plus mauvais et vicieux sujetz comm'est celuy du traité. Pour moy, je ne sçauois en fair'autre jugement que celuy que j'ay fait, que ce n'est sinon un fagot d'inepties et fausetés. Mays affin que je vous paye en contant pour avoir vostr'approbation

¹ *Bericle*, ancien français de *besicles* ; bericle signifie à la fois cristal et lunettes, de *beryculus*, *beryclus*, diminutif du latin *beryllus*, qu'on trouve avec le double sens de cristal et de lunettes dans les textes du moyen-âge. (Diction^{re} étymol. de Brachet.)

Ce terme de *bericle* se retrouve sous la plume du Saint, comme on l'a déjà vu aux *Controverses*.

¹⁵⁸ *je vous* — vays brièvement mettr'en pieces ce beau traité, et vous verres

¹⁵⁹ [L'ordre de cette analyse du *Brief Traité* est, dans le Ms., trop différent de celui du texte pour y être rattaché par fragments ; cette partie est ici reproduite en toute son intégrité.]

Tout ce traité n'a que trente et une feuilles en contant la premiere ou il ni a que le tiltre. Et j'y trouve de

mensonges : ^a

1. Il l'intitule « de la vertu de la Croix et de la maniere de lhonneurer. » Cest un mensonge, car il ne s'employe qu'a persuader la Croix estre inutile et ne devoir estre honnoree. ^b

2. Il dit que ceux de son parti « rejettent toutes ceremonies avancees outre « et sans la parole de Dieu », et entend de la parole escrite, comme il appert pag. 8, « Prophetes et Apostres » ². Cela est verifié faux au c. 3. du I. livre.

3. Il dit que lhonneur de la Croix (qu'il appelle idolatrie) [est] remise et rebastie lautre fois en ce tems et au voysinage de Geneve, cest a dire Annemasse. ^c Cela est sot et faux, car jamais le vray Christianisme n'a manqué au dit vilage ni aux environs, et par consequent ni lhonneur de la Croix, nonobstant tout l'effort des adversaires. ³

4. Que N. S. « a esté pendu pour les péchés des esleuz. » ^d Fauceté, car il a enduré pour tout le monde : *Tollit peccata mundi*. [Joan., 1, 29.] *Vult omnes homines salvos fieri*. [I Tim., II, 4.]

5. « Nous devons concevoir la toute puissance de Dieu par ce qui nous ^e apparoit de la volonté d'iceluy, suivant ce qui est dit au pseaume 115 ⁴ : Dieu a fait tout ce qu'il a voulu. » Quelle folie et blaspheme et ineptie.

6. « Melchisedech est dit estre sans pere et sans mere, ^f pour ceste seule rayson que l'Ecriture n'en parle aucunement, encor quil soit tres certain quil en avoit comme les autres. » Contradictoire a ce qu'il avoit dit que « ce qui n'est escrit est tenu pour chose nulle. » ^g

7. Il cele que la Vierge fut pres de la Croix. Imposture. ^h

8. « Il ni a point de tesmoignage que Dieu aye voulu la Croix de son Filz venir a notice. » Il y en a mille. ⁱ

9. « Si on croit les Anciens, Adam a esté enterré en Hebron. » Au contraire. ^j

10. Il prend les ennemis de Christ pour les seulz Juifz, comme si les payens ne l'estoyent, et ce pour refuter un'histoire tres authentique. Ineptie. ^k

11. Jesus a « beu la coupe de l'ire de Dieu... les souffrances sont infinies. » Il joint aux articles de la mort la descente aux enfers, non la resurrection ; ceci put le blaspheme. ^l

12. « Les souffrances de Christ ne peuvent estre representees. » Ineptie contredite par luy mesme, pag. 17. ^m

13. « Nous ne lisons pas que quand J. C. a fait des miracles il aye fait « aucuns caracteres. » Comme si la confusion des accusateurs de l'adultere, en S. Jan, 8, ne fut miraculeuse, et que N. S. ne fit pas alhors des caracteres en terre. Et le contredit, pag. 18, disant que « beaucoup de choses merveilleuses ont esté faites par le signe » etc ⁿ

14. Les Anciens faisoient la Croix de peur d'estre descouvertz ; et se contredit la mesme disant qu'ilz « faysoient ouvertement ce signe pour « monstrez qu'ilz n'[en] avoyent point honte... et estoyent chevalliers croisés. » ^o

15. Il dit que nous attribuons a la Croix ce qui est propre au seul Crucifié. ^p

16. Et que nous luy baillons le bois et pierre pour compagnons. ^q

17. « Dieu ne veut la Croix estre attachee aux habitz, ni plantee es villes et champs. » Contredit page 47 tout ouvertement, et page 46, ou il dit ne la rejeter es matieres politiques. ^r

18. Il ment, disant que S^t Hierosme, au comment. sur Ezech., a recherché le T des Samaritains, car au contraire il [a] cherché celuy des vieux Hebreux. ^s

19. *Item* que S^t Hierosme n'a pas estimé sortable le mistere quil [a] attribué a la lettre T. ^t

[La suite de cette analyse du *Brief Traitté* manque au Ms.]

² Allusion à cette phrase du *Brief Traitté*, p. 8, « ... la Parole de Dieu escrite par les Prophetes et Apostres... »

³ Ce « mensonge » du *Brief Traitté* a été, dans la suite du travail, développé par le Saint, qui en a formé le § III du texte, pp. 25-27.

⁴ Selon la division hébraïque adoptée par les Novateurs. D'après la Vulgate, c'est le Ps. CXIII, 11.

^a (p. 1.)

^b (p. 5.)

^c (p. 6.)

^d *Blaspheme* (p. 8.)

^e *Blaspheme* (p. 8.)

^f (p. 9.)

^g *Contradiction*. (p. 8.)

^h *Imposture* (p. 9)

ⁱ (Ibid.)

^j *Mensonge* (Ibid.)

^k *Ineptie* (p. 10)

^l *Blaspheme* (p. 12)

^m *Contradiction*. (p. 12.)

ⁿ *Mensonge* (p. 15).

^o *Contradiction* (p. 16.)

^p *Imposture* (p. 18).

^q *Imposture* (p. 20).

^r *Contradiction*. (p.21.)

^s *Mensonge* (p. 22).

^t *Mensonge* (Ibid.)

62 petites pages : en la premiere il n'y a que le tiltre, lequel pour bon commencement est du tout mensonger, car il porte le nom « de la vertu de la [20] Croix et de la maniere de l'honorer », et le traitté n'est employé a autre qu'a persuader la Croix estre inutile et indigne d'honneur. ¹⁶⁰ Et quant au reste il l'enrichit de ces belles propositions :

1. ¹⁶¹ Qu'il faut « concevoir la toute-puissance de Dieu par ce qui nous apparoist de la volonté d'icelui, suivant ce qui est dit au Pseaume : Dieu a fait tout ce qu'il a voulu. » Pour Dieu, quel blaspheme, que Dieu ne puisse sinon ce qu'il a declairé vouloir ; mays au contraire, Dieu n'a onques declairé qu'il voulust qu'un chameau entrast par le trou d'une aiguille¹⁶², ou que les enfans d'Abraham fussent suscités des pierres¹⁶³, et toutefois il le peut faire, ainsy que l'Escriture temoigne. Et est vray que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, et peut tout ce qu'il veut ; mays c'est une bestise de dire qu'il veut tout ce qu'il peut, ou qu'il ne peut [21] que ce qu'il a declairé vouloir. Il peut bien mettre cent mille millions de mondes en estre, empescher les scandales et blasphemes, et toutefois il ne le fait pas ; et sans avoir declairé de le vouloir faire il ne laisse pas de le pouvoir faire. Certes Dieu est tout puissant, mais il n'est pas tout voulant. Lises le docte Feuardent¹⁶⁴ en ses *Dialogues*, ou il remarque ce blaspheme des novateurs, entre plusieurs autres.

2. ¹⁶⁵ Que Jesus Christ a « beu la coupe de l'ire de Dieu » et que « ses souffrances sont infinies. » C'est le blaspheme de Calvin qui dit¹⁶⁶ que Jesus Christ eut crainte pour le salut de son ame propre, redoutant la malediction et ire de Dieu ; car a la verité aucune peyne ne peut estre infinie, ni aucun ne peut boire la coupe de l'ire de Dieu, pendant qu'il est assuré de son salut et de la bienveillance de Dieu. C'est donq le mesme de dire que Jesus Christ a beu la couppe de l'ire de Dieu et a souffert des peynes infinies, et dire qu'il a eu crainte pour le salut de son ame : or la crainte presuppose probabilité en l'evenement du mal que l'on craint : si donques Nostre Seigneur eut crainte de son salut, il eut par consequent probabilité de sa damnation. De mesme, avoir beu la couppe de l'ire de Dieu ne veut dire autre sinon d'avoir esté l'objet de l'ire de Dieu : si donques Nostre Seigneur a beu la couppe de l'ire de Dieu, il a esté l'objet de l'ire [22] de Dieu. *Item*, souffrir des peynes infinies presuppose la privation de la grace de Dieu, principalement si on parle des peynes temporelles telles qu'il faut confesser avoir esté celles de Jesus Christ : si donques Jesus Christ a souffert des peynes infinies, quoy que temporelles, il aura esté privé de la grace de Dieu ; qui sont parolles desquelles le blaspheme mesme auroit honte, et neanmoins c'est la theologie du traitteur. Faire voir le blaspheme, c'est asses le refuter.

3. ¹⁶⁷ Et ceste proposition n'est-elle pas blasphematoire : « Le nom de Dieu, de la Trinité, des Anges et Prophetes, le commencement de l'Evangile de saint Jean... et le signe de la Croix... ne sont pas choses simplement recevables... » ? Qu'est-ce donques qui sera recevable ?

4. ¹⁶⁸ C'est de mesme quand il allegue pour inconvenient que « Nostre Dame ayt esté compagne des souffrances de nostre Sauveur » ; car pour vray, si elle n'a esté compagne de ses souffrances, elle ne le sera pas de ses consolations ni de son paradis.

¹⁶⁹ Je sçay qu'un bon excusant pourroit tirer toutes ces propositions a quelque sens moins inepte que celui qu'elles portent de prime face, mais il feroit tort au traitteur qui l'entend comme il le dit ; et n'est pas raysonnable que l'on reçoive a aucune sorte d'excuse celui, lequel va pinçant par le menu tous les motz des hymnes et oraisons ecclesiastiques, pour les contourner a mauvais sens, contre la manifeste intention de l'Eglise. Voyla un eschantillon de ses blasphemes ; en voyci

¹⁶⁰ Verifié par les blasphemes du traitté.

¹⁶¹ (p. 8.)

¹⁶² Matt., XIX, 24.

¹⁶³ (Luc., III, 8.)

¹⁶⁴ Feuardent François, Cordelier (1539-1610). *Semaine premiere des Dialogues auxquels sont examinees et confutees cent soixante quatorze erreurs des Calvinistes* ; Paris, 1585. — Il publia aussi une *Seconde Semaine*, réfutant 465 erreurs ; Paris, 1598.

¹⁶⁵ (p. 12.)

¹⁶⁶ Inst., I, II, c. XVI, § 12.

¹⁶⁷ (p. 29.)

¹⁶⁸ (p. 47.)

¹⁶⁹ *Qui sont inexcusables* ;

un autre de ses mensonges :

1. ¹⁷⁰ Les Anciens, dit-il, faisoient la Croix de peur d'estre descouvertz ; et tout incontinent apres, il dit qu'ilz « faisoient ouvertement ce signe pour monstrer qu'ils n'en avoient point honte... » Ou l'un, ou l'autre est mensonge. [23]

2. ¹⁷¹ « Saint Hierosme, » dit-il, parlant du Thau mentionné au IX^e chapitre d'Ezechiel¹⁷², « laissant le caractere dont a usé le Prophete, a recherché le caractere des Samaritains... » C'est un mensonge ; car au contraire, saint Hierosme n'allegue le Thau des Samaritains que pour rechercher celui dont le Prophete et les anciens Hebreux usoyent.

3. ¹⁷³ Il fait dire au placquart que saint Athanase a escrit « que Dieu a fait predire le signe de la Croix par Ezechiel ; » chose fausse.

4. ¹⁷⁴ Il fait dire a saint Athanase « qu'apres la venue de la Croix toute adoration des images a esté ostee... » C'est une fauseté ; car saint Athanase ne parle pas des images, mais des idoles.

5. ¹⁷⁵ Il dit que « Constantin le Grand fut le premier qui fit des croix d'estoffe. » Mays Tertullien, Arnobe et Justin le Martyr sont tesmoins irreprochables que c'est une fauseté. (Voyes le II^e chapitre de nostre second Livre.)

6. ¹⁷⁶ Il allegue le « huictieme livre d'Arnobe », qui n'en a fait que sept.

7. ¹⁷⁷ Il dit « la resolution du plaquard » estre que « la Croix doit estre adoree de latrerie ; » dequoy le placquart ne dit mot.

8. ¹⁷⁸ Il dit que saint « Athanase, és questions à Antiochus, atteste que les Chrestiens n'adoroient la Croix », la ou ce docteur dit tout le contraire.

9. ¹⁷⁹ Mais est-il pas plaisant quand il attribue une certaine vieille rime françoise aux Heures de l'usage de [24] Rome ? ¹⁸⁰ Pour vray, un si grand nombre d'impertinences manifestes, avec cent autres telles (que je n'ay voulu coter par le menu), en si peu de besoigne comme est le traitté, me fait croire que l'auteur ne peut estre sinon quelque arrogant pedant, ou quelque ministre hors d'haleyne et morfondu, ou si c'est quelque homme d'erudition, la rage et passion luy en aura levé l'usage ; et de vray il fit ceste besoigne fort a la haste, et ne se bailla gueres de loysir apres la sortie des placquars.

¹⁸¹ III. ¹⁸² La troisieme chose que je vous diray sera la rayson que j'ay eue d'entreprendre ceste response, et c'est l'occasion que mon adversaire pretend avoir eue de dresser un traitté. Or il la propose luy mesme en ceste sorte : ¹⁸³ « Necessité nous est imposee de parler de l'abus insupportable commis touchant la Croix, afin que tous apprennent comment il se faut munir contre le poison de l'idolatrie que le diable vient à vomir derechef en ce temps et en ce voisinage, se servant du bastellage de certains siens instrumens qui, et par paroles et par escrits, taschent à rebastir l'idolatrie, comme les murs de Jericho qui par la voix des trompettes de Dieu sont tombez, dés bon nombre d'annees en ces quartiers. Nous estimons que ceux qui ont ici apporté et divulgué les deux escrits qu'ils font voler en forme de plaquars, ont voulu faire plorer et gemir plusieurs bons Chrestiens d'entre nous. » ¹⁸⁴ Il parle de l'Oraison des Quarante Heures qui se fit au village d'Annemasse, l'annee MDXCVII, ou accourut un nombre incroyable de personnes, et entre autres la Confrerie des penitens d'Annessi, aisnee de toutes les autres de Savoye ; laquelle, quoy

¹⁷⁰ *Item par ses mensonges.* (p. 16.)

¹⁷¹ (p. 22.)

¹⁷² (Vers. 4, 6.)

¹⁷³ (p. 26.)

¹⁷⁴ (Ibid.)

¹⁷⁵ (p. 41.)

¹⁷⁶ (p. 49.)

¹⁷⁷ (Ibid.)

¹⁷⁸ (p. 50.)

¹⁷⁹ (p.52.)

¹⁸⁰ *Quel est le traiteur adversaire de la Croix.*

¹⁸¹ [Ce paragraphe ne se trouve pas au Ms. Voir note (159-3), p. 21]

¹⁸² *Pourquoy la Defense a esté entreprise.*

¹⁸³ (pp. 5 et 6.)

¹⁸⁴ *Oraison des Quarante Heures pres de Geneve,*

qu'esloignée d'une journée, sachant que l'on avoit a dresser une grande croix sur le haut d'un grand chemin tirant vers Geneve, pres d'Annemasse, se trouva a fort bonne heure en l'eglise, ou les Confreres ayans communié de la main de Monseigneur le Reverendissime Evesque, elle le suivit aussi a la procession pour faire la [25] premiere heure de l'Oraison, avec la procession de Chablais, en laquelle il y avoit desja grand nombre de nouveaux convertis, qui furent comme les primices de la grande moisson que l'on a recueillie de ce mesme païs et du païs de Ternier.¹⁸⁵ Or, sur le soir, les Confreres d'Annessi revenans devotement en l'oratoire chargerent sur leurs espauls la croix, laquelle des le matin avoit esté apprestee et benie, et s'acheminerent avec icelle asses loin de la au lieu ou elle devoit estre plantee, chantans sous ce doux fardeau, avec une voix pleine de pieté, l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, ayans tous-jours aupres d'eux Monseigneur le Reverendissime suivi d'une tres grande troupe de peuple. Estans arrivés au lieu destiné, et le saint Estendart arboré, le Reverend Pere Esprit de Baumes (lequel avec le Pere Cherubin de Maurienne et le Pere Antoyne de Tournon, Capucins, faisoient les predications des Quarante Heures), estant monté pres de la croix, fit une bonne et courte remonstrance touchant l'honneur et erection des croix, après laquelle l'on distribua plusieurs feuilles imprimees, sur le mesme sujet, dressees par quelque bon religieux. Puy tous les Confreres, ayans receu la benediction de Monseigneur l'Evesque et a son imitation baysé devotement la croix, prirent en bon ordre et silence le chemin de leur retour a Annessi. Saint et devot spectacle, et qui tira les larmes des yeux des plus sez qui le virent.

L'auteur du traité sceut comme toutes ces choses s'estoyent passees, et eut communication des feuilles qu'on avoit distribuees, et ce fort aysement ; car tout avoit esté fait aux portes de la ville [de] Geneve, c'est a dire une petite lieuë pres d'icelle. C'est cela qui l'eschauffa a faire ce beau traité, voyant que non seulement les paroles et les escrits, mais aussi ces grans exemples de pieté dissipoyent les nuages et brouillas que ceux de son parti avoyent opposés a la blanche clarté de la Croix pour en empescher la vraye veuë, et a cuydé pouvoir encor troubler l'air et offusquer les yeux des simples gens par son traité. Au contraire, estant [26] des plus anciens confreres de la sainte Croix, et m'estant trouvé en toutes ces actions de pieté, je me sens redevable d'en soustenir la justice et bon droit. Cependant c'est une imposture ce que dit le traitteur¹⁸⁶, l'honneur et reverence de la Croix (qu'il nomme fausement idolatrie) avoir esté abattue au lieu ou ces Quarante Heures furent celebrees et ces placquars divulgés, car l'exercice Catholique y a tousjours esté maintenu a la barbe de l'heresie, avec un aussi grand miracle comme est celuy par lequel Dieu contient le vaste et fluide element de l'eau dedans les bornes et limites qu'il luy a assignees, qui ne se peuvent outrepasser.¹⁸⁷ Car ainsy a-il borné la maladie chancreuse de l'heresie en certain coin de ce diocese, en sorte qu'elle n'a peu ronger sur aucune autre partie de ce cors. Dequoy tous tant que nous sommes des membres d'iceluy devons rendre graces immortelles a la Bonté celeste, sans laquelle nous pouvons bien dire que ceste eau maligne nous eust abismés.

IV.¹⁸⁸ J'ay encor a vous dire pour la quatriesme chose, que, ne sachant qui est l'auteur du traité auquel je fais response et m'estant force de l'alleguer souvent, j'ay pris congé de me servir du nom de *traicteur*, lequel je n'emploie qu'a faute d'autre plus court ; et cependant je n'ay voulu user d'aucunes injures ni invectives mordantes, comme il a fait, ma nature n'est point tournée a ce biais. Mais aussi n'ay-je pas voulu tant affecter la douceur et modestie que je n'aye laissé lieu a la juste liberté et naïveté de langage. Et si mon adversaire se fust nommé, peut estre me fussé-je contraint a quelque peu plus de respect ; mais puyque je ne sçay ni n'ay occasion de sçavoir que ce soit autre qu'un je ne sçay qui, je ne me sens obligé de le supporter aucunement en son insolence.¹⁸⁹ ¹⁹⁰ Or je me nomme au contraire, non pour l'obliger a aucun respect (car a l'aventure que le rang [27] auquel je suis en ceste Eglise Cathedrale le mettra en humeur de me traiter plus mal),

¹⁸⁵ *Et erection d'une croix.*

¹⁸⁶ Voir note (159-3), p. 21.

¹⁸⁷ *Ou l'exercice Catholique a tousjours esté maintenu.*

¹⁸⁸ *Pourquoy le mot de TRAITTEUR est employé en ceste Defense.*

¹⁸⁹ [Ici correspond un fragment qui termine le § III du Ms. ; les passages précédents manquent.]

¹⁹⁰ *Pourquoy l'auteur de la Defense se nomme.*

mais affin que s'il est encor a Geneve, d'ou son traité est sorti, il sçache ou il trouvera son respondant s'il a quelque chose a demesler avec luy touchant ce different ; l'asseurant qu'il ne me trouvera jamais que très bien affectionné a son service par tout ou il ne sera pas mal affectionné au Crucifix et a la Croix. ¹⁹¹

¹⁹² ¹⁹³ Au reste c'est a vous, Messieurs mes Confreres, que j'adresse mon advertissement, non que je ne souhaite qu'il soit leu de plusieurs autres, mais, parce que vous vous estes dediés par une particuliere devotion a l'honneur du tres saint Crucifix et de sa Croix, vous estes aussi obligés de sçavoir plus particulièrement rendre conte et rayson de cest honneur. Et puyisque vous estes tous liés en une sainte societé, et que les devotes actions des Confreres d'Annessi ont baillé en partie sujet a l'escarmouche que je soustiens, les loix de nos alliances spirituelles requierent qu'un chacun de vous contribue a mon secours. Et affin que les armes vous fussent plus a commodité, je vous en ay appresté autant qu'il m'a esté [28] possible en ces quatre livres : lesquelles, si elles ne sont ni dorees ni riches d'aucune belle graveure, je vous prieray de l'attribuer plustost a ma pauvreté que non pas a chicheté. Et toutefois je cuyde avoir fait ce que j'avois a faire, qui n'estoit autre que de respondre au traitteur en ce qui touchoit la Croix. Je laisse tout le reste comme hors de propos, et ne fais que cela.

¹⁹⁴ Si trouveres-vous encor icy quelques belles pieces de poesie et versions des vers des anciens Peres ¹⁹⁵ que je cite, lesquelles sont parties de la main de Monsieur nostre President de Genevois, Antoyne Favre, l'une des plus riches ames et des mieux faittes que nostre aage ayt portées, et qui par une rare condition sçait extremement bien assortir l'exquise devotion dont il est animé avec la singuliere ¹⁹⁶ vigilance qu'il a aux affaires publiques. Voulant donq employer ces vers anciens, ne sçachant ou rencontrer un plus chrestien et sortable traducteur pour des auteurs si saintz et graves comme sont ceux que je produis, je le priay de les faire françois ; ce qu'il fit volontiers, et pour le service qu'il a voué a la Croix, et pour l'amitié fraternelle que la divine Bonté comme maistresse de la nature a mise si vive et parfaite entre luy et moy, nonobstant la diversité de nos naissances et vacations, et l'inegalité en tant de dons et graces que je n'ay ni possede sinon en luy ¹⁹⁷.

Combattons, Messieurs, tous ensemble sous la tres [29] sainte enseigne de la Croix, non

¹⁹¹ *traitter plus mal*), — mais affin que s'il est habitant de Geneve d'ou son traité est sorti il sache ou il trouvera son respondant s'il a quelque chose a demesler avec luy, l'asseurant qu'il ne me trouvera jamais que tres bien affectionné a son service par tout ou il ne sera pas mal affectionné a celui du Crucifix et de son Espouse.

¹⁹² En fin, Messieurs mes Confreres, recevez cest advertissement que j'ay dressé pour vous et le lises de bon cœur, assureés que vous ne lires jamais escrit d'homme qui soit plus voüé au service de vos ames que je suis.

IV. Encor ay-je a vous dire que je n'ignore pas que plusieurs auteurs de nostr'aage auront traité dignement de l'honneur de la Croix et de la vertu d'icelle ; mais si nos adversaires diversifient leurs accusations en tant de traittés et discours, il ne me semble que bien, que de nostre costé on multiplie aussi les responces sans toutefois en diversifier la substance. Je n'ay encor eu que la premiere nouvelle d'un traité de la Croix fait par un P. Jesuite, Jac. Gretser, professeur en l'Université d'Inglestat : ce ne peut estre que quelque chose de beau ; il est en latin et peut estre pour les doctes seulement. Cest advertissement a un'autr'air, et fait responce au traité de Geneve ; je ne lairray donq pour cela de l'envoyer au rencontre de celui-la. Ilz se trouveront indubitablement d'accord en la conclusion ; si l'un a quelque moyen de preuver plus que l'autre, je m'assure neanmoins que l'un des auteurs n'en aura pas plus d'ayse l'un que l'autre ; pourveu [que] Jesus Christ soit loué en sa Croix, il n'importe pas beaucoup par qui.

Ce pendant je vois bien que mon advertissement est pauvre, et si ne suis pas siche pour tant, mais le peu de commodité que j'ay eu m'a fait tenir le drap court. Aussi l'ay-je nommé premier advertissement pour monstrier que il y a encor asses de choses a dire pour en faire d'autres. Mais consideres, je vous prie, que je ne fais icy que ce que je fais : je respons simplement pour l'honneur de la Croix ; si mon adversaire a meslé plusieurs traitz, je les laisse comme hors de propos ; or je crois avoir asses respondu, qui est tout ce que j'ay tasché. [Reprendre au texte, lig. 8.]

¹⁹³ *Pourquoy il la dedie aux Confreres.*

¹⁹⁴ *Qui est le traducteur des anciens vers cités en ceste Defense.*

¹⁹⁵ Poetes

¹⁹⁶ *singuliere* — dextérité et

¹⁹⁷ *ce qu'il fit volontiers* — et promptement, et pour le service de la Croix qu'il affectionne de tout son cœur et pour le contentement d'un tres humble frere tel que je luy suis, [pour] l'amitié fraternelle que Dieu comme maistre de la nature a mis si vive entre nous deux, nonobstant la diversité de nos naissances et vacations, et l'inegalité des autres dons esquelz je ne luy suis en aucune façon comparable. [La fin de l'Avant-Propos manque au Ms.]

seulement crucifians la vanité des raysons heretiques par l'opposition de la sainte et saine doctrine, mais crucifians encor en nous le viel Adam avec toutes ses concupiscences : affin que renduz conformes a l'image du Filz de Dieu, lhors que cest Estendart de la Croix sera planté sur les murailles de la Hierusalem celeste, en signe que toutes les richesses et magnificences d'icelle seront exposees au butinement de ceux qui auront bien combattu, nous puissions avoir part a ces riches despouilles que le Crucifix promet pour recompense a la violence de ses soldatz, qui est le bien de l'heureuse immortalité. [30]

Livre premier¹⁹⁸. De l'honneur et vertu de la vraye Croix

Chapitre premier. Du nom et mot de croix

¹⁹⁹ La croix et son nom estoit horrible et funeste, jusqu'à ce que le Filz de Dieu, voulant mettre en honneur les peynes et travaux et le crucifiement, sanctifia premierement le nom de croix, si que en l'Evangile il se trouve presque par tout en une signification honorable et religieuse : *Qui ne prend sa croix*, disoit-il²⁰⁰, *et ne vient apres moy, n'est pas digne de moy*. ²⁰¹ Donques le mot de croix, selon l'usage des Chrestiens, signifie par fois les peynes et travaux necessaires pour obtenir le salut, comme au lieu que je viens de citer ; par fois aussi, il signifie une certaine sorte de supplice duquel on chastioit jadis les plus infames malfaiteurs ; et autres fois, l'instrument ou gibbet sur lequel ou par lequel on exerçoit ce tourment. [31]

²⁰² Or, je parle icy de la croix en ceste derniere façon, et non pour toutes sortes d'instrumens de supplice, mays pour celuy-la particulier sur lequel Nostre Seigneur endura. Entendes donques tous-jours quand je parleray de la Croix, de sa vertu et de son honneur, que c'est de celle de Jesus Christ de laquelle je traite : donq j'admire le traicteur qui presuppose que nous separions la Croix de Jesus Christ d'avec Jesus Christ mesme, sans aucune dependance d'iceluy. Si que, voulant monstrier que les passages des anciens Peres cités es placquars ne sont pas bien entenduz, il parle en ceste sorte : ²⁰³ « Quelques passages des Anciens y sont alleguez, mais hors et bien loin du sens des auteurs ; car, quand les Anciens ont parlé de la Croix, ils n'ont pas entendu de deux pieces traversantes l'une sur l'autre, ains du mystere de nostre redemption, dont le vray sommaire et accomplissement a esté en la Croix, mort et passion de Jesus Christ ; et cest equivoque ou double signification de croix, n'estant apperceuë par les sophistes, fait qu'ils errent et font errer. » ²⁰⁴ Voyla un bien temeraire juge de nostre suffisance, qui croit qu'une distinction si aysee et frequente nous soit inconneuë. Je laisse ce qu'en dient les doctes Bellarmin²⁰⁵, lib. II. *de Imag.*, cap. XXIV, ad. 3, et Justus Lipsius, lib. I. *de Cruce* ; mais le seul Calepin en fait la rayson²⁰⁶. Or est-il certain que deux pieces de bois, de pierre, ou de quelqu'autre matiere, traversantes l'une a l'autre font une croix, mays elles ne font pas pour cela la Croix de Jesus Christ, de laquelle seule, et non d'aucune autre, les Chrestiens font estat.

²⁰⁷ Les Peres donq parlent bien souvent du tourment et de la crucifixion de Nostre Seigneur, mays ilz parlent bien souvent aussi de la vertu et de l'honneur de la Croix, sur laquelle ceste crucifixion a esté faite. Et ne sçai si le traicteur trouvera jamais au Nouveau Testament que le mot de croix soit pris immediatement et principalement pour le supplice de la crucifixion, au moins quant aux passages qu'il cite a ceste intention.

²⁰⁸ « Que par le sang de la Croix de Christ nostre paix a [32] sans scrupule ? c'estoit bien recevoir sa mission a bon escient. Nostre Seigneur mesme, qui estoit le Maistre, ne voulut il pas

¹⁹⁸ Le commencement du 1^{er} Livre, jusqu'au milieu du chap. III, manque au Ms.

¹⁹⁹ *Le mot de croix a esté sanctifié en l'Evangile,*

²⁰⁰ Matt., X, 38 ; Luc., IX, 23.

²⁰¹ *Et se prend en trois manieres ;*

²⁰² *En ceste Defense on le prend en une seule.*

²⁰³ *Dire du traicteur* (p. 49.)

²⁰⁴ *Convaincu de temerité*

²⁰⁵ (Controv. de Eccl. Triumph.)

²⁰⁶ (Lexicon : *Cruce*.)

²⁰⁷ *Et de fauseté.*

²⁰⁸ (p. 7.)

estre receu de Simeon²⁰⁹ qui estoit prestre, comm'il appert en ce quil benit Nostre Dame et Joseph, par Zacharie²¹⁰ prestre, et par saint Jan²¹¹ ; et mesmes pour sa Passion, qui estoit l'execution principale de sa mission, ne voulut il pas avoir le tesmoignage prophetique du grand Prestre qui estoit pour lhors²¹² ? 4. Et c'est ce que saint Pol enseigne²¹³, quand il ne veut *que personne s'attribue l'honneur pastoral sinon celui qui est appelle de Dieu, comm'Aaron* : car la vocation d'Aaron fut faite par l'ordinaire, Moyse, si que Dieu ne mit pas sa sainte parole en la bouche de Aaron immediatement, mays Moyse, auquel Dieu fit ce commandement²¹⁴ : *Parle a luy, et luy metz mes paroles en sa bouche ; et je seray en ta bouche et en la sienne*. Que si nous considerons les paroles de saint Pol, nous apprendrons mesme, 5. que la vocation des pasteurs et magistratz ecclesiastiques doit estre faite visiblement ou perceptiblement, non par maniere d'enthousiasme et motion secrette : car voyla deux exemples quil propose ; d'Aaron, qui fut oint et appellé visiblement²¹⁵, et puy de Nostre Seigneur et Maistre, qui, estant souverain Pontife et Pasteur de tous les siecles, *ne s'est point clarifié soy mesme*²¹⁶, c'est a dire, *ne s'est point attribué l'honneur de sa sainte prestrise, comme avoit dict saint Pol au paravant, mays a esté illustré par Celuy qui luy a dict : Tu es mon Filz, je t'ay engendré au jourdhuy, et, Tu es prestr'eternellement, selon l'ordre de Melchisedech*. Je vous prie, pensez a ce trait. Jesus Christ est souverain Pontife selon l'ordre de Melchisedec : s'est il ingeré et poussé de luy mesme a cest honneur ? non, mays y a esté appellé²¹⁷. Qui l'a appellé ? son Pere Eternel²¹⁸. Et comment ? immediatement et mediatement tout ensemble : immediatement, en son Baptesme²¹⁹ et en sa Transfiguration²²⁰, avec ceste voix : *Cestuy-ci est mon Filz bien aymé auquel j'ay pris mon bon playsir, escoutes le* ; mediatement, par les [33] Prophetes, et sur tout par David es lieux que saint Pol cite a ce propos des Psalmes : *Tu es mon Filz, je t'ay engendré aujourdhuy*²²¹, *Tu es prestr'eternellement, selon l'ordre de Melchisedec*²²². Et par tout la vocation est perceptible : la parole en la nuëe fut ouÿe, et en David ouÿe et leüe ; mais saint Pol, voulant monstrier la vocation de Nostre Seigneur, apporte les passages seulz de David, par lesquelz il dict Nostre Seigneur avoir esté clarifié de son Pere, se contentant ainsy de produyre le tesmoignage perceptible, et fait par l'entremise des Escritures ordinaires et des Prophetes receuz.

Je dis, 3., que l'autorité de la mission extraordinaire ne destruit jamais l'ordinaire, et n'est donnee jamais pour la renverser : tesmoins tous les Prophetes, qui jamais ne firent autel contr'autel, jamais ne renverserent la prestrise d'Aaron, jamais n'abolirent les constitutions sinagogiques ; tesmoin Nostre Seigneur, qui assure²²³ que *tout royaume divisé en soymesme sera désolé, et l'une mayson tumbera sur l'autre* ; tesmoin le respect quil portait a la chaire de Moyse, la doctrine de laquelle il vouloit estre gardée²²⁴. Et de vray, si l'extraordinaire devoit abolir l'ordinaire, comment sçaurions nous quand, a qui, et comment, nous nous y devrions ranger ? Non, non, l'ordinaire est immortelle pendant que l'Eglise sera ça bas au monde : *Les pasteurs et docteurs quil a donnés une fois a l'Eglise doivent avoir perpetuelle succession, pour la consummation des Saintz, jusques a ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la foy, et de la connoissance du Filz de Dieu, en homme parfait, a la mesure de l'aage entiere de Christ ; affin que nous ne soyons plus enfans,*

²⁰⁹ Luc. II. v. 28 et 34.

²¹⁰ Luc I. v. 76.

²¹¹ Jo. I. v. 29.

²¹² Jo. XI. v. 51.

²¹³ Heb. V. v. 4.

²¹⁴ Ex. IV. v. 15.

²¹⁵ Levit. VIII. v. 12 ; Ex. XXVIII. v. 1.

²¹⁶ Heb. V. v. 5 et 6.

²¹⁷ Vers. 10.

²¹⁸ Vers. 5.

²¹⁹ Mat. III. v. 17.

²²⁰ Mat. XVII. v. 5.

²²¹ Psal. II. v. 7.

²²² Psal. CIX. v. 4.

²²³ Luc. XI. v. 17.

²²⁴ (Matt., XXIII, 2, 3.)

*flotans et demenés ça et là a tous vens de doctrine, par la piperie des hommes et par leur rusée seduction*²²⁵. Voyla le beau discours que faict saint Pol, pour mons trer que si les docteurs et pasteurs ordinaires n'avoient perpetuelle succession, ains fussent sujetz a l'abrogation des extraordinaires, nous n'aurions aussi qu'une foy [34] et discipline desordonnee et entrerompue a tous coupz, nous serions sujetz a estre seduictz par les hommes qui a tous propos se vanteroyent de l'extraordinaire vocation, ains, comme les Gentilz, nous cheminerions (comme il insere apres²²⁶) en la vanité de nos entendemens, un chacun se faysant accroire de sentir la motion extraordinaire du Saint Esprit : dequoy nostre aage fournit tant d'exemples, que c'est une des plus fortes raysons qu'on puyse præsenter en cest'occasion ; car, si l'extraordinaire peut lever l'ordinair'administration, a qui en laisserons nous la charge ? a Calvin, ou a Luther ? a Luther, ou au Pacimontain ? au Pacimontain, ou a Blandrate ? a Blandrate, ou a Brence ? a Brence, ou a la Reyne d'Angleterre ? car chacun tirera de son costé ceste couverte de la mission extraordinaire. Or la parole de Nostre Seigneur nous oste de toutes ces difficultés, qui a edifié son Eglise sur un si bon fondement, et avec une proportion si bien entendue, que *les portes d'enfer ne prævaudront jamais contre elle*²²⁷. Que si jamais elles n'ont prævvalu ni prævaudront, la vocation extraordinaire ny est pas necessaire pour l'abolir : car Dieu ne hait rien de ce quil a faict, comment donq aboliroit il l'Eglis'ordinaire pour en faire d'extraordinaires ? veu que c'est luy qui a edifié l'ordinaire sur soymesme, et l'a cimentee de son sang propre.

Article IV. Réponse aux arguments des Ministres

Je n'ay encor sceu rencontrer parmy vos maistres que deux objections a ce discours que je viens de faire ; dont l'une est tirée de l'exemple de Nostre Seigneur et des Apostres, l'autre, de l'exemple des Prophetes.

Mays quand a la premiere, dites moy, je vous prie, [35] trouves vous bon qu'on mette en comparaison la vocation de ces nouveaux ministres avec celle de Nostre Seigneur ? Nostre Seigneur avoit il pas esté prophetisé en qualité de Messie ? son tems n'avoit il pas esté déterminé par Daniel²²⁸ ? a-il faict action qui presque ne soit particulièrement cottée es Livres des Prophetes et figurée es Patriarches ? Il a faict changement de bien en mieux de la loy Mosaique, mays ce changement la n'avoit il pas esté prædit²²⁹ ? Il a changé par consequence le sacerdoce Aaronique en celuy de Melchisedech, beaucoup meilleur ; tout cela n'est ce pas selon les tesmoignages anciens²³⁰ ? Vos ministres n'ont point esté prophetisés en qualité de prædicateurs de la Parole de Dieu, ni le tems de leur venue, ni pas une de leurs actions ; ilz ont faict un remuement sur l'Eglise beaucoup plus grand et plus aspre que Nostre Seigneur ne fit sur la Sinagogue, car ilz ont tout osté sans y remettre que certaines ombres, mays de tesmoignages ilz n'en ont point a cest effect. Au moins ne se devroyent ilz pas exempter de produyre des miracles sur une telle mutation, quoy que vous tiries prætexte de l'Escriture ; puyque Nostre Seigneur ne s'en exempta pas, comme j'ay monstré cy dessus²³¹, encores que le changement quil faysoit fut puyté de la plus pure source des Escritures²³². Mays ou me monstrent ilz que l'Eglise doit jamais plus recevoir un'autre forme, ou semblable reformation, que celle qu'y fit Nostre Seigneur ?

Et quand aux Prophetes, j'en voys abusés plusieurs. 1. On pense que toutes les vocations

²²⁵ Ephes. IV. v. II. 12. 13. 14.

²²⁶ Vers. 17.

²²⁷ (Matt., XVI, 18.)

²²⁸ Cap. IX. v. 24 et 26.

²²⁹ Agg. II. v. 10.

²³⁰ Heb. V. v. 6.

²³¹ (Art. præced.)

²³² Luc. I. v. 70.

des Prophetes ayent esté extraordinayres et immediates : chose fause ; car il [y] avoit des colleges et congregations de Prophetes reconneuz et advoués par la Sinagogue, comme on peut recueillir de plusieurs passages de l'Escriture. Il y en avoyt en Ramatha²³³, en Bethel²³⁴, en Hiericho²³⁵ ou Elisée habita, en la montaigne d'Ephraïm²³⁶, en Samarie²³⁷ ; Elisée mesme fut oint par Helie²³⁸ ; la vocation de Samuel fut recogneüe et advouée par le grand Prestre²³⁹, et en Samuel *recommença le Seigneur a s'apparoistre en Silo*, comme dict l'Escriture²⁴⁰, qui [36] faict que les Juifz tiennent Samuel comme fondateur des congregations prophetiques²⁴¹. 2. On pense que tous ceux qui prophetisoient exerçassent la charge de la prædication : ce qui n'estoit pas, comm'il appert des sergens de Saul et de Saul mesme²⁴². De façon que la vocation des Prophetes ne sert de rien a celle des hæretiques ou schismatiques, car :

1. Ou ell'estoit ordinaire, comme nous avons monstré cy devant²⁴³, ou approuvée du reste de la Sinagogue, comm'il est aysé a voir en ce qu'on les reconnoissoit incontinent, et en faysoit on conte en tous lieux parmi les Juifz, les appellans *hommes de Dieu*²⁴⁴ : et a qui regardera de pres l'histoire de cest'ancienne Sinagogue, verra que l'office des prophetes estoit aussy commun entr'eux qu'entre nous des prædicateurs.

2. Jamais on ne monstrera prophete qui voulut renverser la puissance ordinaire, ains l'ont tousjours suyvie, et n'ont rien dict contraire a la doctrine de ceux qui estoient assis sur la chaire Mosaique et Aaronique ; ains il s'en est trouvé qui estoient de la race sacerdotale, comme Jeremie, filz d'Helcias²⁴⁵, et Ezechiel, filz de Buzi²⁴⁶ ; ilz ont tousjours parlé avec honneur des Pontifes et succession sacerdotale, quoy quilz ayent repris leurs vices. Isaïe, voulant escrire dans un grand livre qui luy fut monstré, prit Urie prestre, quoy qu'a venir, et Zacharie prophete a tesmoins²⁴⁷, comme s'il prenoyt le tesmoignage de tous les prestres et prophetes ; et Malachie atteste il pas²⁴⁸ que *les levres du prestre gardent la science, et demanderont la loy de sa bouche ; car c'est l'ange du Seigneur des armées ?* tant s'en faut que jamais ilz ayent retiré les Juifz de la communion de l'ordinaire.

3. Les Prophetes, combien de miracles ont ilz faictz en confirmation de la vocation prophetique ? ce ne seroit jamais faict si j'entrois en ce denombrement. Mays si quelquefois ilz ont faict chose qui eut quelque visage d'extraordinaire pouvoir, incontinent les miracles se sont ensuyvis : tesmoin Elie, qui dressant un autel en Carmel selon l'instinct quil en avoit eu du Saint [37] Esprit, et sacrifiant, monstra par miracle quil le faisoit a l'honneur de Dieu et de la religion Juifve²⁴⁹.

4. En fan, vos ministres auroyent bonne grace silz vouloient s'usurper le pouvoir de prophetes, eux qui n'en ont jamais eu le don ni la lumiere : ce seroit plustost a nous, qui pourrions produire infinité des propheties des nostres ; comme de saint Gregoire Taumatourge, au rapport de saint Basile²⁵⁰, de saint Anthoine, tesmoin Athanase²⁵¹, de l'abbé Jan, tesmoin saint Augustin²⁵²,

²³³ I Reg. XIX. v. 20.

²³⁴ IV Reg. II. v. 3.

²³⁵ Vers. 5.

²³⁶ IV Reg. c. V. v. 22 ; et plus clairement c. VI. v. 1. et 2.

²³⁷ III Reg. XXII. v. 10.

²³⁸ III Reg. XIX. v. 16.

²³⁹ I Reg. III. v. 9.

²⁴⁰ Vers. 21.

²⁴¹ Geneb. Chron., l. I. (anno 3066.)

²⁴² I Reg. XIX. v. 20 et seq.

²⁴³ (Art. præced.)

²⁴⁴ III Reg. XVII. v. 18 ; et passim alibi.

²⁴⁵ Jer. I. v. 1.

²⁴⁶ Ezech. I. v. 3.

²⁴⁷ Cap. VIII. v. 2.

²⁴⁸ Cap. II. v. 7.

²⁴⁹ III Reg. XVIII. V. 32. Et 38.

²⁵⁰ L. de Spiritu S^o (§ 74.)

²⁵¹ In ejus vita. (§ 86.)

²⁵² L. V. de civit. Dei, c. XXVI.

de saint Benoist, saint Bernard, saint François et mill'autres. Si donques il est question entre nous de l'autorité prophetique, elle nous demeurera, soit elle ordinaire ou extraordinaire, puysque nous en avons l'effect, non pas a vos ministres qui n'en ont jamais faict un brin de preuve : sinon quilz voulussent appeller propheties la vision de Zuingle, au livre inscrit, *Subsidium de Eucharistia*, et le livre intitulé, *Querela Lutheri*, ou la prædiction quil fit, l'an 25 de ce siecle²⁵³, que sil præchoit encor deux ans il ne demeureroit ni Pape, ni prestres, ni moynes, ni clochers, ni Messe. Et de vray, il ny a qu'un mal en ceste prophetie, c'est seulement faute de verité ; car il præcha encor pres de vingt deux, et neantmoins encor se trouve il des prestres et des clochers, et en la chaire de saint Pierre est assis un Pape legitime.

Vos premiers ministres donques, Messieurs, sont de ces prophetes que Dieu defendoit d'estr'ouys parler, [en] Hieremie²⁵⁴ : *Ne veuilles ouyr les paroles des prophetes qui prophetisent et vous deçoivent ; ilz parlent la vision de leur cœur, et non point par la bouche du Seigneur. Je n'envoÿs pas les prophetes et ilz couroyent ; je ne parloys pas a eux et ilz prophetisoyent.*²⁵⁵ *J'ay ouÿ ce que les prophetes ont dict, prophetisans en mon nom le mensonge, et disans, j'ay songé, j'ay songé.* Vous sembl'il pas que ce soyent Luther et Zuingle avec leurs propheties et visions ? ou Carolostade avec sa revelation quil disoit²⁵⁶ avoir eue pour sa cene, qui donna occasion a Luther d'escire son livre, *Contra cælestes prophetas* ? C'est [38] bien eux, au moins, qui ont ceste propriété de n'avoir pas esté envoyés ; c'est eux *qui prennent leurs langues, et disent, le Seigneur a dict*²⁵⁷ : car ilz ne sçauoyent jamais monstrier aucune preuve de la charge quilz usurpent, ilz ne sçauoyent produyre aucune legitime vocation, et, donques, comme veulent ilz precher ?²⁵⁸ On ne peut s'enrouler sous aucun capitayne sans l'aveu du prince, et comment fustes vous si promptz a vous engager sous la charge de ces premiers ministres, sans le congé de vos pasteurs ordinaires, mesme pour sortir de l'estat auquel vous esties nay et nourry qui est l'Eglise Catholique ? Ilz sont coupables d'avoir faict de leur propr'autorité ceste levée de bouclier, et vous de les avoir suyvis ; dont vous estes inexcusables. || Le bon enfant Samuel, humble, doux et saint, ayant esté appellé par trois fois de Dieu, pensa tousjours que ce fut Heli qui l'eut appellé, et a la 4^{me} seulement s'adressa a Dieu, comm'a celuy qui l'appelloit. Il a semblé par trois foys a vos ministres que Dieu les eust appellé : 1. par les peuples et magistratz, 2. par nos Evesques, 3. par sa voix extraordinaire. Non, non, qu'ilz... || Samuel fut appellé troys fois de Dieu, et selon son humilité il pensoyt que ce fut une vocation d'homme, jusques a tant qu'enseigné par Heli il conneust que c'estoit la voix divine²⁵⁹. Vos ministres, Messieurs, produysent trois vocations de Dieu : par les magistratz seculiers, par les Evesques, et par la voix extraordinaire ; ilz pensent que ce soyt Dieu qui les aye apellé en ces troys façons la. Mays non, que maintenant, enseignés de l'Eglise, ilz reconnoissent que c'est une vocation de l'homme, et que les oreilles ont corné a leur viel Adam, et s'en remettent a celuy qui, comm'Heli, præside maintenant a l'Eglise.

Et voyla la premiere rayson qui rend vos ministres et vous aussy, quoy qu'inegalement, inexcusables devant Dieu et les hommes d'avoir laissé l'Eglise. [39]

Chapitre II. Erreurs des Ministres sur la Nature de l'Eglise

²⁵³ Cocleus in actis Lut. (Serm. De fun. Elect.)

²⁵⁴ Cap. XXIII. V. 16. 21.

²⁵⁵ Vers. 25.

²⁵⁶ (*In lib. De abusu antichr.*)

²⁵⁷ Vers. 31.

²⁵⁸ Cf. art. 1, p. 22.

²⁵⁹ (I Reg., III, 4-10.)

Article premier. Que l'Eglise chrestienne est visible

Au contraire, Messieurs, l'Eglise qui contredisoit et s'opposoit a vos premiers ministres, et s'oppose encores a ceux de ce tems, est si bien marquëe de tous costés, que personne, tant aveuglé soit il, ne peut prétendre cause d'ignorance du devoir que tous les bons Chrestiens luy ont, et que ce ne soit la vraie, unique, inseparable et très chere Espouse du Roy celeste ; qui rend vostre separation d'autant plus inexcusable. Car, sortir de l'Eglise, et contredire a ses decretz, c'est tousjours se rendre *ethnique et publicain*²⁶⁰, quand ce seroit a la persuasion d'un ange ou seraphim²⁶¹ ; mais, a la persuasion d'hommes pecheurs a la grande forme, comme les autres, personnes particulieres, sans autorité, sans adveu, sans aucune qualité requise a des precheurs ou profetes que la simple connoissance de quelques sciences, rompre tous les liens et [la] plus religieuse obligation d'obeissance qu'on eust en ce monde, qui est celle qu'on doit a l'Eglise comm'Espouse de Nostre Seigneur, c'est une faute qui ne se peut couvrir que d'une grande [40] repentance et pœnitence, a laquelle je vous invite de la part du Dieu vivant.

Les adversaires, voyans bien qu'a ceste touche leur doctrine seroit reconneüe de bas or, ont tasché par tous moyens de nous divertir de ceste preuve invincible que nous prenons es marques de la vraie Eglise, et partant ont voulu maintenir que l'Eglise est invisible et imperceptible, et par consequent irremarquable. Je crois que cestecy est l'extrem'absurdité, et qu'au pardela immediatement se loge la frenesie et rage²⁶².

Mays ilz vont par deux chemins a ceste leur opinion de l'invisibilité de l'Eglise ; car les uns disent qu'ell'est invisible par ce qu'elle consiste seulement es personnes esleües et prædestinées, les autres attribuent cest'invisibilité a la rareté et dissipation des croyans et fidelles : dont les premiers tiennent l'Eglis'estre en tous tems invisible, les autres disent que cest'invisibilité a duré environ mill'ans, ou plus ou moins, c'est a dire, des saint Gregoire jusqu'a Luther, quand la papauté estoit paysible parmi le Christianisme ; car ilz disent que durant ce tems la il y avoit plusieurs vrais Chrestiens secretz, qui ne descouvroyent pas leurs intentions, et se contentoient de servir ainsy Dieu a couvert. Ceste theologie est [tant] imaginaire et damnatoire, que les autres ont mieux aymé dire que durant ces mill'ans l'Eglise n'estoit ni visible ni invisible, mais du tout abolie et estouffée par l'impieté et l'idolatrie.

Permettes moy, je vous prie, que je die librement la verité. Tous ces discours ressentent le mal de chaud ; ce sont des songes qu'on fait en veillant, qui ne valent pas celuy que Nabuchodonosor fit en dormant ; aussy luy sont ilz du tout contraires, si nous croyons a l'interpretation de Daniel²⁶³ : car Nabuchodonosor vit *une pierre taillée d'un mont sans œuvre de mains, qui vint roulant et renversa la grande statue*, et s'accrut tellement que *devenue montaigne elle remplit toute* [41] *la terre* ; et Daniel l'entendit du *royaume de Nostre Seigneur qui demeurera æternellement*²⁶⁴. S'il est comm'une montaigne, et si grande qu'elle remplit la terre, comme sera elle invisible ou secrette ? et s'il dure æternellement, comm'aura il manqué 1000 ans ? Et c'est bien du royaume de l'Eglise militante que s'entend ce passage : car, 1. celuy de la triomphante remplira le ciel, non la terre seulement, et ne s'eslevera pas au tems des autres royaumes, comme porte l'interpretation de Daniel, mais apres la consommation du siecle ; joint que d'estre taillé de la montaigne sans œuvre manuelle appartient a la generation temporelle de Nostre Seigneur, selon laquelle il a esté conçu au ventre de la Vierge, engendré de sa propre substance sans œuvre humayne, par la seule benediction du Saint Esprit. Ou donques Daniel a mal deviné, ou les adversaires de l'Eglise Catholique, quand ilz disoyent l'Eglis'estre invisible, cachée et abolie. Ayes

²⁶⁰ Mat. XVIII. v. 17.

²⁶¹ Ad Gal. I. v. 8.

²⁶² La correspondance des arguments et certains signes de renvoi semblent indiquer que le Saint avait l'intention d'intercaler ici le fragment suivant.

²⁶³ Dan. II. v. 34 et 35.

²⁶⁴ Vers. 44.

patience, au nom de Dieu ; nous irons par ordre et brièvement, montrant la vanité de ces opinions.

Mays il faut avant tout dire que c'est qu'Eglise. Eglise vient du mot grec qui veut dire, appeller ; Eglise donques signifie un'assemblée ou compagnie de gens appellés : Sinagogue veut dire un troupeau, a proprement parler. L'assemblée des Juifz s'appelloyt Sinagogue, celle des Chrestiens s'appelle Eglise : par ce que les Juifz estoient comm'un troupeau de bestail, assemblé et entroupelé par crainte, les Chrestiens sont assemblés par la Parole de Dieu, appellés ensemble en union de charité par la prædication des Apostres et leurs successeurs ; dont saint Augustin a dict²⁶⁵ : « L'Eglise est nommee de la convocation, la Sinagogue, du troupeau ; par ce qu'estre convoqué appartient plus aux hommes, estr'entroupelé appartient plus au bétail. » Or c'est a bonne rayson que l'on [a] apelé le peuple Chrestien Eglise ou convocation, par ce que [le] premier benefice que Dieu faict a l'homme pour le mettr'en grace, c'est de l'appeller a l'Eglise ; c'est le premier effect de sa prædestination : *Ceux quil a prædestinés il les [42] a appellés*, disoit saint Pol aux Romains²⁶⁶ ; et aux Collossiens²⁶⁷ : *Et la paix de Christ tressaute en vos cœurs, en laquelle vous estes appellees en un cors*. Estr'apellés en un cors c'est estr'apellés en l'Eglise ; et en ces similitudes que faict Nostre Seigneur en saint Mathieu²⁶⁸, de la vigne et du banquet avec l'Eglise, les ouvriers de la vigne et les convies aux noces il les nomme apellés et convoqués : *Plusieurs*, dict il, *sont apellés, mays peu sont esleuz*. Les Atheniens appelloyent eglise la convocation des cytoyens, la convocation des estrangers s'appelloyt autrement, διακλήσις ; dont le mot d'Eglise vient proprement aux Chrestiens, qui *ne sont plus advenaires et passans, mais concitoyens des Saintz et domestiques de Dieu*²⁶⁹.

Voyla d'où est pris le mot d'Eglise, et voicy la definition d'icelle. L'Eglise est une sainte²⁷⁰ université ou generale compagnie d'hommes, unis²⁷¹ et recueillis en la profession d'une mesme foi Chrestienne, en la participation de mesmes Sacremens et Sacrifice²⁷², et en l'obeissance²⁷³ d'un mesme vicaire et lieutenant general en terre de Nostre Seigneur Jesuchrist et successeur de saint Pierre, sous la charge²⁷⁴ des legitimes Evesques. J'ay dict avant tout que c'estoit une sainte compagnie ou assemblée, par ce que la sainteté interieure²⁷⁵ ...

J'entens parler de l'Eglise militante de laquelle l'Escriture nous a laissé tesmoignage, non de celle que proposent les hommes. Or, en toute l'Escriture, il ne se trouvera jamais que l'Eglise soit prise pour un'assemblee invisible. Voicy nos raysons, simplement estalées :

1. Nostre Seigneur et Maistre nous renvoÿe a l'Eglise en nos difficultés et dissensions²⁷⁶ ; saint Pol enseigne son Timothee comm'il faut converser en icelle²⁷⁷, il fit apeller les Anciens de l'Eglise Myletayne²⁷⁸, il leur remonstre quilz sont constitués du Saint Esprit pour regir l'Eglise²⁷⁹, il est envoyé par l'Eglise avec saint Barnabas, il fut receu par l'Eglise²⁸⁰, il confirmoit les Eglises²⁸¹, il constitue des prestres par les Eglises, il [43] assemble l'Eglise²⁸², il salue l'Eglise en Cæsaree²⁸³, il a persecuté l'Eglise²⁸⁴. Comme se peut entendre tout cecy d'une Eglise invisible ? ou la

²⁶⁵ In inchoata Expos. Ep. ad Rom., et in Psal. LXXXI. v. 1.

²⁶⁶ R. VIII. v. 30.

²⁶⁷ Col. III. v. 15.

²⁶⁸ Cap. XX. v. 1 et 16 ; XXII. v. 2 et 14.

²⁶⁹ (Ephes., II, 19.)

²⁷⁰ Ephes. V. v. 27.

²⁷¹ Jo. XI. v. 52 ; ad Eph. IV. v. 4 ; [Cyp.] De unitate Ecclesiae.

²⁷² [I Cor.] X. v. 16, usque ad [v. 21] ; Ad Heb. VII. v. II.

²⁷³ [Jo.] X. v. 16, [et XXI.] v. 17.

²⁷⁴ Ephes. IV v. 11. 12.

²⁷⁵ Fin du fragment intercalé.

²⁷⁶ Mat. XVIII. v. 16 et 17.

²⁷⁷ I ad Timot. III v. 15.

²⁷⁸ Act. XX v. 17.

²⁷⁹ (Vers. 28.)

²⁸⁰ Act. XV. v. 3 et 4, 22.

²⁸¹ Vers. 41.

²⁸² Act. XIV. v. 22 et 26.

²⁸³ Act. XVIII. v. 22.

²⁸⁴ Ad Gal. I. v. 13.

chercheroit on pour luy faire les plaintes, pour converser en icelle, pour la regir ? Quand ell'envoyoit saint Pol, elle le recevoit, quand il la confirmoit, il y constituoit des prestres, il l'assembloit, il la saluoit, il la persecutoit, estoit par figure ou par foy seulement et par esprit ? Je ne crois pas que chacun ne voye clerement que c'estoit effectz visibles et perceptibles de part et d'autre. Et quand il luy escrivoit²⁸⁵, s'addressoyt il a quelque chimere invisible ?

2. Que dira l'on aux propheties, qui nous repræsente l'Eglise non seulement visible mais toute claire, illustre, manifeste, magnifique ? Ilz la depeignent comm'*une reyne parée de drap d'or recamé, avec une belle varieté d'enrichissemens*²⁸⁶, comm'*une montaigne*²⁸⁷, comm'*un soleil, comm'une pleyne lune*, comme l'arc en ciel, *tesmoin fidele* et certain de la faveur de Dieu vers les hommes qui sont tous la posterité de Noë, qui est ce que le Psalme porte en nostre version²⁸⁸ : *Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum, et testis in cælo fidelis.*

3. L'Escriture atteste par tout qu'elle se peut voir et connoistre, ains qu'ell'est conneue. Salomon, es Cantiques²⁸⁹, parlant de l'Eglise, ne dict il pas : *Les filles l'ont veüe et l'ont præchëe pour tresheureuse* ? Et puis, introduysant ses filles pleynes d'admiration, il leur faict dire²⁹⁰ : *Qui est celley qui comparoist et se produit comm'une aurore en son lever, belle comme la lune, esleüe comme le soleil, terrible comm'un esquadron de gendarmerie bien ordonné* ? N'est ce pas la declairer visible ? Et quand il faict qu'on l'apelle ainsy²⁹¹ : *Reviens, reviens, Sullamienne, reviens, reviens, afin qu'on te voye*, et qu'elle responde²⁹² : *Qu'est ce que vous verres en ceste Sullamitesse sinon les troupes des armées* ? n'est ce pas encores la declairer visible ? Qu'on regarde ces admirables [44] cantiques et repræsente pastorales des amours du celest'Espoux avec l'Eglise, on verra que par tout ell'est tres visible et remarquable. Esaïe parl'ainsy d'elle²⁹³ : *Ce vous sera une voye droite, si que les folz ne s'egareront point par icelle* ; faut il pas bien qu'elle soit decouverte et aysee a remarquer, puyque les plus grossiers mesmes s'y sçauront conduyre sans se faillir ?

4. Les pasteurs et docteurs de l'Eglise sont visibles, donques l'Eglise est visible : car, je vous prie, les pasteurs de l'Eglise sont ilz pas une partie de l'Eglise, et faut il pas que les pasteurs et les brebis s'entrecouissent les uns et les autres ? faut il pas que les brebis entendent la voix du pasteur et le suyvent²⁹⁴ ? faut il pas que le bon pasteur aille rechercher la brebis esgarée, quil reconnoisse son parc et bercil ? Ce seroit de vray une belle sorte de pasteurs qui ne sceut connoistre son troupeau ni le voir. Je ne sçay s'il me faudra prouver que les pasteurs de l'Eglise soyent visibles ; on nie bien des choses aussy claires. Saint Pierre estoit pasteur, ce crois je, puyque Nostre Seigneur luy disoit : *Repais mes brebis*²⁹⁵ ; aussy estoient les Apostres, et neantmoins on les a veu²⁹⁶. Je crois que ceux ausquelz saint Pol disoit : *Prenes gard'a vous et a tout le troupeau, auquel le Saint Esprit vous a constitués pour regir l'Eglise de Dieu*²⁹⁷, je crois, dis je, quil les voyoit ; et quand ilz se jettoyent comme bons enfans au col de ce bon [pere], le baysans et baignans sa face de leurs larmes²⁹⁸, je crois quil les touchoit, sentoyt et voyoit : et ce qui me le faict plus croire, c'est quilz regrettoyent principalement son départ par ce quil avoit dict quilz ne verroyent plus sa face²⁹⁹ ; ilz voyoyent donques saint Pol, et saint Pol les voyoit. En fin, Zuingle, Cœcolampade, Luther, Calvin, Beze, Muscule, sont visibles, et quand aux derniers il y en a plusieurs qui les ont veu, et neantmoins ilz sont appellés pasteurs par leurs sectateurs. On voyt donq les pasteurs, et par

²⁸⁵ Gal. I. v. 2 ; I et II Cor. c. I. v. 2 et 1.

²⁸⁶ Psal. XLIV. v. 10 et 14.

²⁸⁷ Is. II. v. 2. ; Mich. IV v. 1 et 2.

²⁸⁸ Psal. LXXXVIII. v. 37 ; Cant. VI. v. 9 ; Genes. IX. v. 13.

²⁸⁹ C. VI. v. 8. Cant.

²⁹⁰ Vers. 9.

²⁹¹ Cant. VI. v. 12.

²⁹² Cant. VII. v. 1.

²⁹³ (Cap. XXXV, 8.)

²⁹⁴ Jo. X. v. 4.

²⁹⁵ Jo. ult. v. 17.

²⁹⁶ Mar. I. v. 16.

²⁹⁷ Act. XX. v. 28.

²⁹⁸ (Vers. 37.)

²⁹⁹ (Vers. 38.)

consequent les brebis.

5. C'est le propre de l'Eglise de faire la vraie prædication [45] de la Parole de Dieu, la vraie administration des Sacremens ; et tout cela est il pas visible ? comme donques veut on que le sujet soit invisible ?

6. Ne sçait on pas que les douze Patriarches, enfans du bon Jacob, furent la source vive de l'eglise d'Israel ; et quand leur pere les eut assemblé devant soy pour les benir³⁰⁰, on les voyoit, on s'entrevoyoit entr'eux. Que m'amuse je faire en cela ? toute l'histoire sacrée faict foy que l'ancienne Sinagogue estoit visible, et pourquoy non l'Eglise Catholique ?

7. Comme les Patriarches, peres de la Sinagogue Israelitique, et desquelz *Nostre Seigneur est né selon la chair*³⁰¹, faysoyent l'eglise [Judaïque] visible, ainsy les Apostres avec leurs disciples, enfans de la Sinagogue selon la chair, et, selon l'esprit, de Nostre Seigneur, donnerent le commencement a l'Eglise Catholique visiblement, selon le Psalmiste³⁰² : *Pour tes peres te sont nais des enfans, tu les constitueras princes sur toute la terre* : « pour douze Patriarches te sont nais douze » Apostres, dict Arnobe³⁰³. Ces Apostres assemblés en Hierusalem, avec la petite troupe des disciples et la tresglorieuse Mere du Sauveur, faysoyent la vraie Eglise ; et comment ? visible, sans doute, ains tellement visible que le Saint Esprit vint arrouser visiblement ces saintes plantes et pepinieres du Christianisme³⁰⁴.

8. Les anciens Juifz comm'entroyent ilz sur le roole du peuple de Dieu ? par la circoncision, signe visible ; nous autres, par le Baptesme, signe visible. Les anciens par qui gouvernés ? par les prestres Aaroniques, gens visibles ; nous autres, par les Evesques, personnes visibles. Les anciens par qui prechés ? par les Prophetes et docteurs, visiblement ; nous autres, par nos pasteurs et prædicateurs, visiblement encores. Les anciens quelle manducation religieuse et sacrée avoyent ilz ? de l'agneau Paschal, de la manne, tout est visible ; nous [46] autres, du tressaint Sacrement de l'Eucharistie, signe visible quoy que de chose invisible. La Sinagogue par qui persecutée ? par les Egiptiens, Babiloniens, Madianites, Philistins, tous peuples visibles ; l'Eglise, par les payens, Turcs, Mores, Sarrasins, hæretiques, tout est visible. Bonté de Dieu, et nous demanderons encores si l'Eglise est visible ? Mays qu'est ce que l'Eglise ? une assemblée d'hommes qui ont la chair et les os ; et nous dirons encores que ce n'est qu'un esprit ou fantosme, qui sembl'estre visible et ne l'est que par illusion ? Non, non, qu'est ce qui vous troubl'en cecy, et d'ou vous peuvent venir ces pensers ? Voyes ses mains, regardes ses ministres, officiers et gouverneurs ; voyes ses pieds, regardes ses prædicateurs comm'ilz la portent en levant, couchant, mydi et septentrion : tous sont de chair et d'os. *Touches* la, venes comm'humbles enfans vous jeter au giron de ceste douce mere ; voyes la, consideres la bien tout'en son cors comm'ell'est toute belle, et vous verres qu'ell'est visible, *car une chose spirituelle* et invisible *n'a ni chair ni os comme voyes qu'elle a*³⁰⁵.

Voyla nos raysons, qui sont bonnes a tout'espreuve ; mays ilz ont quelques contreraysons, quilz tirent ce leur semble de l'Escriture, bien aysées a rabatre a qui considerera ce qui s'ensuit :

³⁰⁶ Premierement, Nostre Seigneur avoit en son humanité deux parties, le cors et l'ame : ainsy l'Eglise son Espouse a deux parties ; l'une interieure, invisible, qui est comme son ame, la foy, l'esperance, la charité, la grace ; l'autre exterieure et visible comme le cors, la confession de foy, les louanges et cantiques, la prædication, les Sacremens, [le] Sacrifice : ains tout ce qui se faict en l'Eglise a son exterieur et interieur ; la priere interieure et exterieure³⁰⁷, la foy remplit le

³⁰⁰ Gen. XLIX. v. 1 et 2.

³⁰¹ (Rom., IX, 5.)

³⁰² Psal. XLIV. v. 17.

³⁰³ (Comment. super Psalm.¹ ; in Ps. LXXXV.)

¹ Opus communiter Arnobio Juniori adscriptum : Sanctus tamen auctor, cum Erasmo, Trithemio, Baræo et aliis, illud Arnobio Magno attribuit. Vide *La Defense de la Croix*, lib. II, cap. XII, in fine.

³⁰⁴ Act. II. v. 3.

³⁰⁵ Luc. ult. v. 38 et 39.

³⁰⁶ Plusieurs astérisques et croix, placées par le Saint au commencement et à la fin de cet alinéa, semblent renvoyer à l'article suivant (p. 56), où il traite le même sujet et répète les mêmes signes. Cf. p. 50, et chap. III, art. V.

³⁰⁷ I Cor. XIV. v. 15.

cœur d'assurance et la bouche de confession³⁰⁸, la prædication se fait exterieurement par les hommes, mays la secrette [47] lumiere du Pere cæleste y est requise, car il faut tousjours l'ouyr et apprendre de luy avant que de venir au Filz³⁰⁹ ; et quand aux Sacremens, le signe y est exterieur mays la grace est interieure, et qui ne le sçait ? Voyla donq l'interieur de l'Eglise et l'exterieur. Son plus beau est dedans, le dehors n'est pas si excellent : comme disoit l'Espoux es Cantiques³¹⁰ : *Tes yeux sont des yeux de colombe, sans ce qui est caché au dedans*³¹¹ ; *Le miel et le laict sont sous ta langue, c'est a dire en ton cœur, voyla le dedans, et l'odeur de tes vestemens comme l'odeur de l'encens*, voyla le service exterieur ; et le Psalmiste³¹² : *Toute la gloire de ceste fille royale est au par dedans, c'est l'interieur, Revestue de belles varietés en franges d'or*, voyla l'exterieur.

2^{nt}, il faut considerer que tant l'interieur que l'exterieur de l'Eglise peut estre dict spirituel, mays diversement ; car l'interieur est spirituel purement et de sa propre nature, l'exterieur de sa propre nature est corporel, mays parce quil tend et vise a l'interieur spirituel on l'apelle spirituel, comme fait saint Pol³¹³ les hommes qui rendoyent le cors sujet a l'esprit, quoy quilz fussent corporelz ; et quoy qu'une personne soit particuliere de sa nature, si est ce que servant au public, comme [les] juges, on l'apelle publique.

Maintenant, si on dict que la loy Evangelique a esté donnée *dans les cœurs* interieurement, non sur les tables de pierre exterieurement, comme dict Hieremie³¹⁴, on doit respondre, qu'en l'interieur de l'Eglise et dans son cœur est tout le principal de sa gloire, qui ne laysse pas de rayonner jusques a l'exterieur qui la fait voir et reconnoistre ; ainsy quand il est dict en l'Evangile³¹⁵, que *l'heur'est venue quand les vrays adoreteurs adoreront le Pere en esprit et verité*, nous sommes enseignés que l'interieur est le principal, et que l'exterieur est vain s'il ne tend et ne se va rendre dans l'interieur pour s'y spiritualizer.

De mesme, quand saint Pierre appelle l'Eglise *mayson spirituelle*³¹⁶, c'est par ce que tout ce qui part de [48] « et qu'és choses supernaturelles Dieu y besongne par vertu miraculeuse non attachee à signe ni à figure. »³¹⁷ Et semblables autres paroles respandues en tout son traitté, par ou il veut faussement persuader que nous attribuons a la Croix une vertu en elle mesme, independante et inherente.³¹⁸ Mays jamais Catholique ne dit cela.³¹⁹ Nous disons seulement que la Croix, comme plusieurs autres choses, a une vertu assistante qui n'est autre que Dieu mesme, qui, par la Croix, fait les miracles quand bon luy semble en tems et lieu, ainsy qu'il le declaira luy mesme de sa robbe quand il guerit ceste pauvre femme ; car il ne dit pas : j'ay senti une vertu sortie de ma robbe, mays, j'ay apperceu *une vertu sortir de moy*³²⁰ ; et tout de mesme n'avoit-il pas dit : qui est-ce qui a touché ma robbe ? mays plustost, *qui est-ce qui m'a touché* ? Comme donq il advoïa que toucher sa robbe par devotion c'est le toucher luy mesme, aussi fait-il sortir de luy la vertu necessaire a ceux qui touchent sa robbe. Pourquoy ne diray-je de mesme que c'est Nostre

³⁰⁸ Ro. X. v. 9.

³⁰⁹ Jo. VI. v. 44. 45.

³¹⁰ Cap. IV. v. 1.

³¹¹ Vers. II.

³¹² Psal. XLIV. v. 14. 15.

³¹³ Ad Gal. VI. v. 1.

³¹⁴ Cap. XXXI. v. 33.

³¹⁵ (Joan., IV, 23.)

³¹⁶ I Pet. II. v. 5.

³¹⁷ (p. 15.)

³¹⁸ (p. 8.)

³¹⁹ *Refutee.*

³²⁰ Luc., VIII, 45, 46.

vertu sans rien lever de l'honneur de Dieu, la Croix encor en pourra bien avoir a mesme condition. L'Eglis'atteste de la vertu de la Croix ; l'Escriture tesmoigne de celle des mouchoirs du serviteur : si par la l'Eglise deroge a l'honneur de Dieu, par icy l'Escriture derogera a l'honneur du mesme Dieu. Mays je maintiens au contraire que, dire que la Croix n'a point de vertu, c'est lever l'honneur qui appartient a un seul Jesuschrist. Car si les saintz, pour estre simplement serviteurs de Dieu, ont conferé vertu et dignité a leurs vestemens et ombres, dire que Jesuschrist n'en aye point conferé a une chose qui luy appartenoit de si pres comme sa Croix, n'est ce pas rendre inferieur le filz au valet et confesser plus d'honneur pour le serviteur que pour le maistre ?

[Les pages suivantes manquent au Ms.]

Seigneur qui est la vertu, non inherente a la Croix, mays bien assistante ? laquelle est plus grande ou moindre, non pas selon elle mesme, car estant vertu de Dieu et Dieu mesme elle est invariable, tous-jours une et esgale, mays elle n'est pas tous-jours esgale en l'exercice et selon les effectz ; car en quelques endroitz, en certains lieux et occasions, il fait des merveilles et plus grandes et plus frequentes que non pas aux autres. Que ce traitteur donq cesse de dire que nous attribuons a la Croix la [49] vertu qui est propre a Dieu : car la vertu propre a Dieu luy est essentielle, la vertu de la Croix luy est assistante ; Dieu est agissant en sa vertu propre, la Croix n'opere qu'en la vertu de Dieu ; Dieu est le premier auther et mouvant, la Croix n'est que son instrument et outil. Et tout ce qui se dit de la robbe de Nostre Seigneur se lit de sa Croix avec une esgale assurance, puyisque la mesme Eglise qui nous enseigne ce qui se lit de sa robbe nous preche ce qui se dit de la Croix. [50]

Chapitre V. Preuve quatriesme : par autres passages de l'Ecriture

Ce que j'ay deduit jusques ici monstre asses combien est honorable le bois que Nostre Seigneur porta, comme un autre Isaac, sur le mont destiné, pour estre immolé sur iceluy en divin Aigneau qui lave les pechés du monde ; mais voyci des raysons particulieres inevitables.³²¹

Le sepulchre du Sauveur n'a rien eu plus que la Croix ; il receut le cors mort que la Croix porta vivant et mourant, mais il ne fut point l'exaltation de Nostre Seigneur, ni instrument de nostre redemption, et neanmoins voyla le prophete Esaye³²² qui proteste que ce sepulchre sera glorieux : *Et erit sepulchrum ejus gloriosum*. C'est un texte tres expres, et saint Hierosme, en l'epistre a Marcelle³²³, rapporte ce trait d'Esaye a l'honneur que les Chrestiens rendent a ce sepulchre, y accourans de toutes partz en pelerinage.

³²⁴ D'avantage, Dieu est par tout, mays la ou il comparoist avec quelque particulier effect il laisse tous-jours quelque sainteté, veneration et dignité. Voyes-vous pas comme il rendit respectable le mont sur lequel il apparut a Moyse en un buisson ardent ? *Leve tes soliers*, dit-il, *car la terre ou tu es est sainte*³²⁵. Jacob ayant veu Dieu et les Anges en Bethel, combien tient-il ce lieu pour honorable³²⁶ ? L'Ange qui apparut a Josué, es campagnes de Hiericho, luy commanda de tenir ce lieu-la pour saint, et d'y marcher a piedz nudz par reverence³²⁷. [51] Le mont de Sinay³²⁸, le temple de Salomon³²⁹, l'Arche de l'alliance et cent autres lieux, esquelz la majesté de Dieu s'est monstree, sont tous-jours demeurés venerables en l'ancienne Loy : comme devons-nous donques philosopher du saint Bois sur lequel Dieu a comparu tout embrasé de charité, en holocauste pour nostre nature humaine ? La presence d'un Ange sanctifie une campagne, et pourquoy la presence de Jesus Christ, seul Ange du grand conseil, n'aura-elle sanctifié le saint bois de la Croix ?

³³⁰ Mais l'Arche de l'alliance sert d'un tres magnifique tesmoignage a la Croix : car si l'un des bois pour estre l'escabeau ou marche-pied de Dieu a esté adorable, que doit estre celuy qui a esté le lict, le siege et le throsne de ce mesme Dieu ? Or, que l'Arche de l'alliance fust adorable,

³²¹ *Prevues de l'honneur et vertu de la Croix : Par la comparaison du sepulchre,*

³²² Cap. XI, 10.

³²³ Ep. XLVI. (Paulaë et Eust. ad Marcel.)

³²⁴ *Et des autres lieux ou Dieu a esté en quelque particuliere façon ;*

³²⁵ Exod., III, 5.

³²⁶ Gen., XXVIII, 16, 17.

³²⁷ Josue, V, 16.

³²⁸ Exod., XIX, 20 sqq.

³²⁹ III Reg., VIII.

³³⁰ *Particulierment de l'Arche de l'alliance,*

l'Escriture le monstre : *Adorés*, dit le Psalmiste³³¹, *l'escabeau des piedz d'iceluy, car il est saint*. On ne peut gauchir a ce coup, il porte droit dans l'œil du traiteur pour le luy crever, s'il ne void que, si cest ancien bois seulement enduit d'or, seulement marche-pied, seulement assisté de Dieu, est adorable, le pretieux bois de la Croix, teint au sang du mesme Dieu, son throsne, et pour un tems cloué avec iceluy, doit estre beaucoup plus venerable. Or, que l'escabeau des piedz de Dieu ne soit autre que l'Arche, l'Escriture le tesmoigne ouvertement³³² ; et qu'il le faille adorer, c'est a dire venerer, il s'ensuit expressement du dire de David, ou le vray mot d'adoration est expressement rapporté a l'escabeau des piedz de Dieu, comme sçavent ceux qui ont connoissance de la langue Hebraïque. Et de fait, Dieu avoit rendu tant honorable ceste sainte Arche qu'il n'en falloit approcher que de bien loin³³³, et Osa la touchant indignement en est incontinent chastié a mort³³⁴. Bref, il n'estoit permis qu'aux Prestres et Levites de toucher et manier ce bois³³⁵, tant on le tenoit en respect.

³³⁶ Helisee garda soigneusement le manteau de Helie, et le tint pour honorable instrument de miracle³³⁷ : pourquoy n'honorons-nous le bois duquel Nostre Seigneur [52] s'affeuila au jour de son exaltation et de la nostre ? ³³⁸ Que direz-vous de Jacob qui adora le bout de la verge de Joseph³³⁹ ? n'eust-il pas honoré la verge et sceptre du vray Jesus ? Hester baysa le bout de la baguette d'or de son espoux³⁴⁰, et qui empeschera l'ame devote de bayser par honneur la baguette du sien ? Je sçai la diversité des leçons que l'on fait sur le passage de saint Paul, mais aussi sçai-je que celle-la de la Vulgaire est la plus asseuree et naïfve, mesme estant rapportee et confrontée avec ce qui est dit d'Hester ; aussi est-elle suivie par saint Chrysostome³⁴¹.

³⁴² Qui ne sçait que la Croix a esté le sceptre de Jésus Christ, dont il est escrit en Esaye³⁴³, *Duquel la principauté est sur son espaule ?* car tout ainsy que la clef de David fut mise sur l'espaule d'Eliakim filz d'Elcias³⁴⁴, pour le mettre en possession de son Pontificat, Nostre Seigneur aussi print sa Croix sur son espaule, lhors que chassant le prince du monde, prenant possession de son Pontificat et de sa Royauté, il attira toutes choses a soy³⁴⁵ : comme interpretent saint Cyprien au Livre second³⁴⁶ contre les Juifz, et saint Hierosme au Commentaire³⁴⁷, et Julius Firmicus Maternus, qui vivoit environ le tems de Constantin le Grand, au livre *De mysteriis*³⁴⁸ *profanarum religionum*, cap. XXII, et plusieurs autres des Anciens ; quoy que Calvin sur ce passage, sans autorité ni rayson, se moque de cette interpretation, l'appellant frivole. Et voyla un lieu en l'Escriture, touchant la Croix, outre ceux que le traiteur a allegués quand il a bien osé dire qu'outre cela il n'en lisoit rien.

³⁴⁹ Le bois de la Croix a eu des qualités qui le rendent bien venerable ; c'est qu'il a esté le siege de la Royauté de Nostre Seigneur, comme dit le Psalmiste³⁵⁰ : *Dites es nations que le Seigneur a regné par le bois*, ainsy que lisent les Septante, saint Augustin³⁵¹, saint Justin le

³³¹ Pss. XCVIII, 5 ; CXXXI, 7.

³³² I Par., XXVIII, 2.

³³³ Josue, III, 4 ; I Reg., VI, 19.

³³⁴ II Reg., VI, 6, 7.

³³⁵ (Num., III, 31 ; IV, 19.)

³³⁶ *Du manteau d'Helie,*

³³⁷ IV Reg., II, 13, 14.

³³⁸ *De la verge de Joseph ;*

³³⁹ Heb., XI, 21.

³⁴⁰ Esther, V, 2.

³⁴¹ In Comment., Heb., c. XI, v. 31.

³⁴² *Item par un passage d'Esaye ;*

³⁴³ Cap. IX, 6.

³⁴⁴ Isaiæ, XXII, 22.

³⁴⁵ (Joan., XII, 32.)

³⁴⁶ (Cap. XXI.)

³⁴⁷ (In Isaiæ, IX.)

³⁴⁸ (Al. *De errore* etc.)

³⁴⁹ *Et par plusieurs qualités de la vraye Croix,*

³⁵⁰ Ps. XCV, 10.

³⁵¹ In Ps. XCV, 10.

Martyr³⁵², et saint Cyprien³⁵³ qui remarque que l'escriteau qui fut mis sur le bout de la Croix, en Hebreu, Grec et Latin, declaira que alhors se verifioit le mistere [53] predit par David ; dont les Juifz, en haine des Chrestiens, avoyent raclé le mot *a ligno*, comme dit Justin. La Croix a esté l'Autel du sacrifice de nostre Redempteur, comme va descrivant saint Paul en l'epistre aux Hebreux³⁵⁴ ; dont il dit, aux Colossiens³⁵⁵, que Nostre Seigneur a tout *pacifié par le sang de sa Croix*. C'est son exaltation³⁵⁶, c'est le temple de ses trophees, auquel *il affigea* comme une riche despouille *la cedula du decret qui nous estoit contraire*³⁵⁷.

³⁵⁸ Mays quand il n'y auroit autre que ce qu'elle est la vraye enseigne, le vray ordre et vrayes armoiries de nostre Roy³⁵⁹, seroit-ce pas asses pour la rendre venerable³⁶⁰ ? Les coquilles, toysons et jarretiers sont en honneur quand il plait aux princes les prendre pour enseigne de leur ordre : combien sera plus respectable la Croix du Roy des roys, qu'il a prise pour son enseigne³⁶¹ ? ³⁶² Dequoy voicy la preuve tiree³⁶³ de l'Escriture, que le traitteur a lailsee par non sçavance. N'est-ce pas chose bien remarquable que Nostre Seigneur a voulu prendre un de ses noms de la Croix, voulant qu'il luy demeurast perpetuel, voire apres sa resurrection, et comme la Croix est appelée *Croix de Jesus*, qu'aussi Jesus fust nommé *Jesus crucifié*³⁶⁴ ? *Cherches-vous Jesus de Nazareth crucifié*³⁶⁵ ? *Nous prechons Jesus crucifié*³⁶⁶. *J'ay estimé ne rien sçavoir, sinon le seul Jesus et iceluy crucifié*³⁶⁷. Saint Cyrille Hierosolymitain a remarqué tres expressement ce discours sur le milieu de sa Catechisation XIII. Vous ne disies mot de tout cecy, petit traitteur : estes-vous aveugle, ou si vous faites le fin ? il y a bien a dire entre tesmoigner que Jesus Christ a esté crucifié, et dire qu'il s'appelle Crucifié. Ou trouveres-vous [54] qu'autre que ce Seigneur ayt prins ce nom ? Comme il est appelé Galileen de son país, Nazareen de sa ville, il est appelé Crucifié de sa Croix. Quelle ineptie d'apparier les autres instrumentz de sa Passion³⁶⁸ a celuy ci : car ou trouvera-on que le Sauveur soit appelé fouetté, lié et garotté ? et vous voyes qu'il prend a nom Crucifié ou Crucifix. La ou la distinction, si mal par vous menagee, de la croix supplice et de la croix instrument de supplice, ne vous sçauroit sauver ; car la crucifixion ne se fait pas par l'affixion au supplice, mays a la croix ou gibbet³⁶⁹. Si donq Nostre Seigneur a tant honoré la Croix qu'il a voulu prendre un surnom d'icelle, qui est-ce qui la mesprisera ?

³⁷⁰ Pour vray le traitteur seroit bien desesperé, s'il vouloit meshui se servir de cest argument, tant chanté³⁷¹ parmi les Reformeurs, qu'il faut rejeter la Croix comme gibbet de nostre bon Pere, et que le filz doit avoir en horreur³⁷² l'instrument de la mort de son pere. ³⁷³ S'il alleguoit jamais

³⁵² Cont. Tryph. 73.

³⁵³ De Montibus Sinai et Sion ¹.

¹ Inter spuria S. Cyp., tom. II.

³⁵⁴ Cap. IX, 11, seqq.

³⁵⁵ Cap. I, 20.

³⁵⁶ (Philip., II, 8, 9.)

³⁵⁷ Coloss., II, 14, 15.

³⁵⁸ [Ici reprend le Ms.]

³⁵⁹ *le vray ordre* — les vrayes armoiries de Jesus

³⁶⁰ *veneraile* — a tout le monde ?

³⁶¹ *leur ordre* : — et pourquoy donq N. S. ne rendra-il respectable sa Croix qu'il a choisi pour armoiries de sa Majesté ?

³⁶² *Particulierement par une signalee tiree de l'Escriture.*

³⁶³ *tiree* — des passages

³⁶⁴ *Crucifix* ?

³⁶⁵ Marc., XVI, 6.

³⁶⁶ I Cor., I, 23.

³⁶⁷ Ibid., II, 2.

³⁶⁸ *de sa Croix*. — Ah que vous estes inepte quand vous voules rendre les autres instrumentz de la Passion esgaux en dignité

³⁶⁹ *a la croix* — qui est cause de supplice,

³⁷⁰ *Refutation d'une commune, mays sottte objection des adversaires :*

³⁷¹ *celebre*

³⁷² *le filz* — ne doit pas voir volontiers

³⁷³ *Parle dire du traitteur ; (p. 7.)*

ceste ineptie : 1. on l'enfermeroit par son dire propre, quand il loue infiniment la mort, les passions et les souffrances de Nostre Seigneur, et a rayson ; mays si les propres douleurs et afflictions sont aymables et louables, pourquoy rejettera-on les instrumentz d'icelles, s'il n'y a autre mal en eux que d'avoir esté instrumentz³⁷⁴ ? Le filz ne peut avoir en horreur le gibbet de son pere, s'il a en honneur la mort et souffrance d'iceluy ; pourquoy rejetteroit-il les outilz de ce qu'il honnore ? 2. On luy diroit que la Croix n'a pas [55]³⁷⁵ esté seulement l'instrument des bourreaux pour crucifier Nostre Seigneur, mays aussi a esté celuy de Nostre Seigneur pour faire son grand sacrifice : ç'a esté son sceptre, son throsne et son espee³⁷⁶. 3. ³⁷⁷ On luy opposerait que la Croix peut estre consideree, ou comme moyen de l'action des crucifieurs, ou comme moyen de la passion du Crucifix : comm'instrument de l'action elle n'est du tout point venerable³⁷⁸, car ceste action estoit un tres grand peché ; comm'instrument de la passion elle est extremement honorable, car ceste passion a esté une tres admirable et parfaite³⁷⁹ vertu. Or, Nostre Seigneur prenant a soy cest instrument et en estant le dernier possesseur, il luy a levé toute l'ignominie, la lavant en son propre sang, dont il l'appelle *sa Croix* et se surnomme Crucifix³⁸⁰. ³⁸¹ Ainsy l'espee de Goliath estoit horrible aux Israëlites³⁸², pendant qu'elle estoit au flanc de ce geant, laquelle par apres fut amie et prisable es mains du roy David³⁸³. Ainsy la verge d'Aaron ne fleurit point avant qu'estre destinee a la tribu de Levi, et que le nom sacerdotal d'Aaron³⁸⁴ y fust inscrit³⁸⁵. Et la Croix qui au paravant estoit une verge seche et infructueuse, des qu'elle fut dediee au Filz de Dieu et que son nom y fut attaché, elle fleurit et fleurira a jamais a la veuë de tous les rebelles. Ce palais est honorable, puyque le Roy y a logé et l'a retenu par l'escriteau de son saint et venerable nom³⁸⁶. [56]

³⁸⁷Je vous prie, en fin, de vous resouvenir de l'honneur que saint Jean portoit aux soliers mesmes de Nostre Seigneur, il les prisoit tant qu'il s'estimoit indigne de les toucher³⁸⁸ ; qu'eust-il fait s'il eust rencontré la Croix ? Le parfait honneur s'estend jusques aux moindres appartenances de celuy que l'on ayme. ³⁸⁹ [57]

Chapitre VI. Preuve cinquiesme : Preuve cinquiesme : par le sousterrement et conservation de la Croix

³⁷⁴ *de son pere.* — Car de combien de costés le presseroit on ? s'il osoit plus avancer ces inepties, 1. on luy mettroit en teste son dire propre, pag. 7, ou il loue infiniment la mort, la passion, les souffrances de N. S., et a rayson ; mays si les propres douleurs ne sont pas rejettables, ains louables, pourquoy rejettera on les instrumentz d'icelles, s'il ni a autre mal en eux ?

³⁷⁵ *Par une distinction ;*

³⁷⁶ *mays* — a encor esté l'instrument de N. S. pour sur icelle faire son grand sacrifice, son sceptre, sa chaire, son espee et son exaltation.

³⁷⁷ *Et par une autre encor ;*

³⁷⁸ *elle n'est* — pas respectable

³⁷⁹ *incomprehensible*

³⁸⁰ *luy a levé* — tout'ignominie, et l'arrouant de son sang il l'a rendue toute belle, pure et honorable, dont il l'appelle sienne et prend aussi nom d'elle.

³⁸¹ *Et par une comparaison.*

³⁸² *estoit* — ennemie a l'Israel

³⁸³ I Reg., XVII, 24, 51 ; XXI, 9.

³⁸⁴ *destinee a* — luy et que le nom sacerdotal de Levi

³⁸⁵ Num., XVII. 8.

³⁸⁶ *verge seche* — infructueuse, des que le saint tiltre de la royauté du Filz de Dieu y fut escrit, ell'a fleuri et fleurira a jamais, malgré bon gré les rebelles et refractaires. Ce palais a esté fait honorable, des qu'on y a veu loger le Roy avec un si honorable frontispice.

³⁸⁷ [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

³⁸⁸ Luc., III. 16 ; Joan., I, 27.

³⁸⁹ *Conclusion par une autre comparaison.*

J'ay monstré cy devant combien la Croix a de vertu, et combien nous avons de devoir de l'honorer, par les consequences tirees a droit fil des saintes Escritures, ou, comme vous avez veu, je n'ay pas eu beaucoup de peyne a respondre aux argumens de ma partie, puyque ayant fait toutes ses propositions negatives, protestant de ne vouloir rien croire que ce qui est escrit, il n'a toutefois produit qu'un passage de l'Escriture, employé en un sens tres impertinent. Maintenant donques, nous entrons en une seconde maniere de prouver la vertu et l'honneur de la Croix, c'est a sçavoir, par le tesmoignage de ceux, par l'entremise desquelz et l'Escriture et tout le Christianisme est venu jusques a nous, c'est a dire des anciens Peres et premiers Chrestiens, avec lesquelz le traitteur fait semblant d'avoir eu grand commerce, tant il discourt a playsir de ce qu'ilz ont dit. C'est donques icy une preuve tiree du fait de nos devanciers, laquelle presuppose que la vraye Croix de Nostre Seigneur (car c'est celle-la de laquelle nous parlons) leur soit venue a notice ; ce qu'aussi le traitteur tasche de nier le plus pertinemment qu'il luy est possible³⁹⁰. [58] ³⁹¹ « Il semble, » dit-il, « que Dieu a voulu prevenir « l'idolatrie, laquelle neantmoins Satan a introduite au monde ; car, comme il n'a point voulu que le sepulchre de Moyse ait esté cogneu, aussi n'y a-il point de tesmoignage que Dieu ait voulu la Croix de son Fils venir en notice entre les hommes. » Voyla ses propres paroles. Un menteur, s'il ne veut estre du tout sot, doit avoir la memoire bonne. ³⁹² Ce traitteur, oubliant ce qu'il a dit icy, ailleurs parle en ceste sorte : « Nous ne nions pas que, pour autorizer la predication de l'Evangile rejettee alors par les payens ayans la vogue presque par tout le monde, Dieu n'ait fait des miracles au nom de Jesus Christ crucifié. Et c'est ce que Athanase declare au commencement de son livre contre les idoles, qu'apres la venue de la Croix toute l'adoration des images³⁹³ a esté ostee, et que par ceste marque toutes deceptions des diables sont chassees. » Accordes, je vous prie, cest homme avec soy mesme. ³⁹⁴ Pour prevenir, dit-il, l'idolatrie, Dieu veut la Croix de son Filz estre cachee ; par la marque de la Croix toutes deceptions des diables sont chassees : la Croix abolit l'idolatrie ; la Croix est cause de l'idolatrie. Qui ne voit la contrarieté de ces paroles ? ³⁹⁵ L'une ne peut estre vraye, que l'autre ne soit fause. Mays, laquelle sera vraye, sinon celle que non seulement saint Athanase a proferee, ains est enseignee par Jesus Christ et les Prophetes, et creüe par toute l'ancienneté³⁹⁶ ? [59]

³⁹⁷ Pour vray tous les Prophetes³⁹⁸ ont predict qu'a la venue de Nostre Seigneur, par sa Croix et passion, les idoles seroyent abolies : *Et non memorabuntur ultra*, il n'en sera plus memoire, dit Zacharie³⁹⁹. Et vous voules au contraire, traitteur, que la Croix soit une idole, et⁴⁰⁰ que l'idolatrie ait esté catholique, c'est a dire universelle en l'Eglise de Jesus Christ l'espace de mille ans, et que la vraye religion ait esté cachee en un petit fagot de personnes invisibles et inconneuës. ⁴⁰¹ Jesus Christ proteste que si un jour *il est eslevé en haut il tirera toutes choses a soy, et le prince du monde sera chassé*⁴⁰² ; et vous voules que l'eschelle de son exaltation ait deprimé et abattu son honneur et service. Toute l'ancienneté s'est servie de la Croix contre le diable, et vous dites que

³⁹⁰ [Les passages précédents ne se trouvent pas au Ms., où ce chapitre et le suivant n'en forment qu'un, sous le titre *De l'Invention de la Croix.*]

³⁹¹ *Proposition du traitteur* (p. 9.)

³⁹² *Contreditte par luy mesme* (p. 26.)

³⁹³ « Il faut prendre garde s'il y [a] point *idole* au lieu d'*image* et le noter. » Placée en marge de la citation, au mot *images*, cette note du Ms. montre la méthode de travail employée par le Saint ; il développe sa remarque dans la suite du chapitre, p. 65.

³⁹⁴ *je vous prie*, — ces deux cordes :

³⁹⁵ *Et convaincue de fauseté*

³⁹⁶ *Qui ne voit* — que ce traitteur est traistre a ses propres propositions ? car apres avoir establi l'une il assure son opposite. Mays puyque ces deux propositions sont contraires, et que la verité de l'une conclud la fauseté de l'autre, laquelle des deux sera la vraye, sinon celle qui est autorisee par les Prophetes, enseignee par Jesuschrist et creüe par toute l'antiquité ?

³⁹⁷ *Par les Propheties ;*

³⁹⁸ *Isaïæ*, II, 18 ; *XXXI*, 7 ; *Ezec.*, VI, 6 ; *XXX*, 13 ; *Osee*, X, 8 ; *Michææ* I, 7 ; *Mal.* I, 11.

³⁹⁹ *Cap.* XIII, 2.

⁴⁰⁰ *au contraire, traitteur*, — et c'est un'ineptie de tous les reformeurs, vous voules, dis-je,

⁴⁰¹ *Et par l'Evangile ;*

⁴⁰² *Joan.*, XII, 31, 32.

ceste Croix est le throsne de son idolatrie⁴⁰³.

⁴⁰⁴ ⁴⁰⁵ Et quant a l'exemple que vous apportez du sepulchre de Moÿse, je ne sçai comme il ne vous a ouvert les yeux ; car laissant a part la deshonneste comparaison que vous faites entre les Juifz et les Chrestiens, quant au danger de tomber en idolatrie, ne deviez-vous pas raysonner en ceste sorte : Dieu qui n'a pas voulu que le sepulchre de Moÿse ait esté conneu, pour prevenir l'idolatrie, a toutefois voulu que le sepulchre de Nostre Seigneur ait esté conneu et reconneu en l'Eglise Chrestienne, comme tout le monde sçait et personne ne le nie. C'est donq signe que le danger de l'idolatrie n'est pas egal en l'un des sepulchres et en l'autre. Et s'il n'y a pas lieu tant de danger d'idolatrie en la manifestation du sepulchre de Nostre Seigneur, que pour l'eviter il l'ait fallu tenir caché, pourquoy y en aura-il davantage en la Croix ? [60]

Mays, ce dit le traitteur, « il n'y a point de tesmoignage que Dieu ait voulu que la Croix de son Fils vint a notice. » Certes, voicy une trop grande negative. ⁴⁰⁶ Saint Ambroise⁴⁰⁷, saint Chrysostome⁴⁰⁸, saint Cyrille⁴⁰⁹, saint Hierosme⁴¹⁰, saint Paulin⁴¹¹, saint Sulpice⁴¹² et Eusebe⁴¹³, Theodoret⁴¹⁴, Sozomene⁴¹⁵, Socrates⁴¹⁶, Nicephore⁴¹⁷, Ruffin⁴¹⁸, Justinien⁴¹⁹ et plusieurs autres tres anciens authes, sont des tesmoins irreprochables⁴²⁰ que Dieu a voulu que la Croix de son Filz vint a notice et fust trouvee. Or, voyons maintenant comme nostre traitteur enfile les raysons qu'il a pour sa negative⁴²¹.

⁴²² « Car de dire, » ce sont ses paroles, « que la Croix a esté conservee et enterree au lieu où elle avoit esté erigee, qui estoit comme on devine le lieu où estoit enterré Adam, cela n'a vraysemblance aucune ; car, si on croit les Anciens, Adam a esté enterré en Hebron et non pres de Jerusalem. » Voyez-vous comme il extravague⁴²³ ? ⁴²⁴ Son intention estoit de prouver que la Croix n'estoit venue a notice ; il le prouve parce qu'il n'est pas vraysemblable qu'elle ait esté enterree la ou elle est erigee. Ce qu'il adjouste du lieu ou est enterré Adam n'est qu'un incident, et le voila qu'il se rue a le rejeter comme si c'estoit son principal, sautant ainsy de matiere en matiere comme vraye sauterelle de ce grand puy de l'Apocalypse⁴²⁵. Et n'est-ce pas une belle consequence ? la Croix n'est pas enterree la ou elle fut [61] erigee, donques elle n'est pas venue a notice ; comme si

⁴⁰³ *et vous voules* — qu'erigeant sa Croix il ait dressé un'idole ? Toute l'antiquité s'est servi de la Croix pour combattre le Diable, et vous dites que c'est le throsne de cest ennemi ? Quel homm'estes-vous ? Que dites-vous ?

⁴⁰⁴ *Et par l'exemple produit par le mesme traité ;*

⁴⁰⁵ [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

⁴⁰⁶ *Et par toute l'antiquité.*

⁴⁰⁷ De ob. Theo. 43.

⁴⁰⁸ Hom. LXXXIV in Joan.

⁴⁰⁹ Ep. ad Constant.

⁴¹⁰ Ep. XLVI ad Marcel. LVIII ad Paulin.

⁴¹¹ Ep. XI (*al.* XXXI) ad Sever.

⁴¹² Hist., II, XXXIV.

⁴¹³ In Chronico.

⁴¹⁴ L. I, c. XVII.

⁴¹⁵ L. II, c. I.

⁴¹⁶ L. I, c. XVII.

⁴¹⁷ L. VIII, c. XXIX.

⁴¹⁸ L. I, c. VII.

⁴¹⁹ Authent., Tit. VII ¹.

¹ « *De Moderatore Helenæ ponti.* Namque ab omnibus Helenopontus nuncupatur, quod illi nomen a pientissimo principe Constantino impositum est, occasione honestissimæ suæ matris, Helenæ scilicet, pientissimæ mulieris quæ nobis etiam sacrum *Christianorum signum* invenit. »

Le nom de *Justin* a été, par erreur, substitué à celui de *Justinien*, dans l'édition 1652 et les éditions postérieures.

⁴²⁰ *a notice.* » — Vous parles mal, a la verité ; car qui ne sçait les beaux tesmoignages qu'en font S. Ambroise, S^t Chrisost., Eusebe, Sozomene et mill'autres tres anciens et irreprochables authes. Tous ceux-la tesmoignent

⁴²¹ *fust trouvee.* — Mays voyons un peu la rayson du traitteur sur ceste tant generale negative.

⁴²² *Objection du traitteur.* (p. 9.)

⁴²³ *de Jerusalem.* » — C'est l'ordinaire de ces reformeurs d'extravaguer.

⁴²⁴ *Refutation de l'objection*

⁴²⁵ (Cap. IX.)

elle n'eust peu venir a notice sans estre enterree au lieu ou elle fut dressee.⁴²⁶ Mays quant a ce qu'il adjouste de la sepulture d'Adam, il monstre combien il a peu de connoissance des Anciens, car la plus grande troupe d'iceux a soustenu que la Croix fut plantee sur la sepulture d'Adam ; voicy comme saint Augustin en parle⁴²⁷ : « Hierosme prestre⁴²⁸ a escrit qu'il a appris asseurement des anciens et plus vieux Juifz, qu'Isaac, de volonte, a esté immolé la ou despuys Jesus Christ a esté crucifié... Et mesme par le rapport des Anciens, l'on dit qu'Adam, le premier homme, fut jadis enseveli au lieu ou la Croix est fichee, et que partant on l'appelle le lieu de Calvaire (ou du test), parce que le chef du genre humain fut enseveli en ce lieu-la. Et pour vray, mes Freres, on ne croid pas sans rayson que la ait esté eslevé le Medecin ou le malade gisoit, et estoit bien convenable que la ou estoit tombé l'orgueil humain, [62] la s'inclinast aussi la divine misericorde. Si que, comme ce sang pretieux daigne toucher, en distillant, la poudre de l'ancien pecheur, l'on croye qu'il l'aye aussi racheté. » Si donq on croid les Anciens, Adam aura esté enterré au mont Calvaire. Mais cela n'est gueres a nostre propos et n'importe pas beaucoup.

⁴²⁹ Le traitteur donq vient a sa seconde rayson, et nous recharge bien vivement, a son advis. « *Item*, » dit-il, « veu que les disciples et Apostres de Jesus Christ ont esté espars durant la mort d'icelui, et qu'apres son ascension ils ont esté prohibez de parler au nom de Jesus Christ, que Jerusalem peu apres a esté reduite à totale extremite et ruine, quelle apparence y a-il qu'elle ait esté adonc serree et honoree par ceux qui ont adheré à Jesus Christ ? » Un enfant verroit cette ineptie : l'Eglise a esté persecutee, donq elle n'a pas serré la Croix. Au contraire, la persecution l'a fait cacher, et incontinent que la persecution a cessé on l'a retrouvée. *Item* : l'Eglise estoit persecutee, donq elle n'honoroit pas la Croix.⁴³⁰ Au contraire, la persecution l'enflammoit davantage a son devoir, mais en secret, de peur d'exposer ce memorial de la persecution de Nostre Seigneur a l'opprobre des ennemis de la Croix.

Mais ce n'est que pour embrouiller que ce traitteur dit ceci, car nous ne disons pas que ce soyent les amis de la Croix qui l'ont ainsy enterree, ains plustost les ennemis d'icelle, affin d'en abolir la memoire, l'ont ainsy cachee. Ni ne disons pas que ces memes ennemis ne l'ayent peu jetter en mer ; au contraire nous disons qu'ilz l'ont peu jetter dans la mer, nonobstant la distance qui est entre le port de Japhet et la ville de Hierusalem, ou avec peyne ou sans peyne, par le moyen des rivieres qui l'eussent regorgee dans la mer. Et disons encor qu'ilz la pouvoient brusler ; mays nous admirons d'autant plus la Providence supreme qui n'a pas permis la perte de ce sien Estendart.

Or sur tout, le traitteur se fasche de ce qu'on dit que sur le mont de la Croix on adjousta les idoles de Venus et d'Adonis.⁴³¹ « Qui est-ce, » dit-il, « qui ne rejettera [63] ceste fable, s'il

⁴²⁶ *Et de l'incident de la sepulture d'Adam.*

⁴²⁷ Serm. LXXI De temp.

Cf. S. Amb., Ep. XIX (*al.* LXXI) ad Horont. ; S. Athan., de Pass. Salv. 12¹ ; S. Epiph., Hæres. XLVI ; Orig., hom. XXXV in Matt.² ; S. Cyp., de Resurr.³

¹ Inter dubia S. Athan., tom. III.

² Cette division, faite par Erasme, n'est plus employée. Dans la Patrologie grecque de Migne, le passage est au *series comment, sup. Matt. 126. Interpretatio Latina.* Orig., tom. III.

³ *De XII operibus (al. actionibus) cardinalibus Christi.* Cet ouvrage, souvent cité par le Saint, et accepté à cette époque par Goulard (*Cypriani Opera*, Geneva 1593) et les autres Réformateurs, n'est pas de S. Cyprien et n'est plus imprimé parmi ses écrits. Baluze le donne à la suite des œuvres de S. Cyprien, en l'attribuant à son véritable auteur, Arnauld (ou Ernaud) de Bonneval. Il était écrit au plus tôt en 1154, puisqu'il est dédié au Pape Adrien IV ; l'erreur est venue de la fausse indication de quelques copies, portant qu'il était dédié au Pape Corneille, contemporain de S. Cyprien. [Voir D. Mabillon, *Annales*, liv. LXXX, § 52.]

⁴²⁸ *adjouste de la sepulture d'Adam*, — je dis qu'il est un grand ignorant, s'il ne sçait qu'une grande troupe des plus anciens Peres ont soustenu que la Croix fut plantee sur la sepulture d'Adam.

[Le Ms. donne en latin les paroles de saint Augustin avec l'introduction suivante :]

Nec refragatur D. Augustinus, fidus antiquitatis (etiam teste Calvino) optimusque interpres. Is enim, tom. 10, Sermone 71 de tempore, *Hieronymus*, inquit, *presbyter* etc. [Et saint Augustin, le fidèle et meilleur interprète de l'antiquité, selon Calvin même, n'est pas contraire à cette opinion ; car il dit : « Hierosme prestre » etc.]

⁴²⁹ *Autre objection du traitteur.* (pp. 9 et 10.)

⁴³⁰ *Refutation d'icelle,*

⁴³¹ (pp. 10 et 11.)

considere la haine que portoyent les Juifs à toutes sortes d'images ? »⁴³² Mais je diray : qui est-ce qui ne rejettera l'ineptie de ce petit traicteur, s'il considere qu'on ne dit pas que ce soyent les Juifz, mais les Gentilz, qui ayent fait cela ? et que ce n'est pas Esope qui raconte ce fait, mais une infinité de tres graves et anciens autheurs comme Eusebe⁴³³, Ruffin, Paulin, Sulpice, Theodoret, Sozomene, Socrates. Le seul saint Hierosme devoit suffire pour faire mieux appris ce traicteur ; voyci ses paroles en l'epistre a Paulinus⁴³⁴ : « Des le tems d'Adrian jusques au regne de Constantin, l'idole de Jupiter a esté reveree par l'espace de presque cent quatre-vingtz ans sur le lieu de la resurrection de nostre Sauveur, par les Gentilz ; et de mesme en ont-ils fait a celle de Venus qui estoit eslevee en marbre sur la montaigne de la Croix, les autheurs de la persecution se persuadans que par ce moyen ilz enleveroyent de nostre estomac la foy de la resurrection et de la Croix, s'ilz venoyent a polluer les lieux saintz par leurs idoles. Nostre Bethleem (un petit coin du monde, duquel le Psalmiste chante⁴³⁵ *la verité est nee de la terre*) est maintenant ombragee des boscs d'Adonis, et en la caverne, en laquelle jadis Jesus Christ petit a jetté ses cris enfantins, estoit regretté et pleuré l'amoureux de Venus. » Voyez-vous a quel propos ce traicteur allegue la jalousie des Juifz, puyque on ne dit pas que ce fussent les Juifz, mais les Gentilz ? et a quel propos il allegue le tems de la ville de Hierusalem, puyque ce fut apres son extermination ?

⁴³⁶ Qui sera donq si desesperé que de mettre en doute ceste histoire tesmoignee par tant de graves autheurs, et tous voysins des tems dont ilz ont parlé, pour bailler credit a ce contrediseur qui, sans rayson, apres douze [64] cens ans, les vient impudemment desmentir ?⁴³⁷ Mais, ce dit le traicteur, « tels contes ne servent sinon à aneantir la Croix de Christ. » Mais quelle insolence est celle cy, d'injurier tant de saintz Peres, desquelz la suffisance est incomparable, au prix de celle de tous ces novateurs ?

⁴³⁸ « La sainte histoire, » replique le traicteur, « nous enseigne bien une autre façon qu'ont tenue les ennemis de la Croix, en ce qu'ils ont rejeté la predication de l'Evangile... » Voila pas une belle rayson⁴³⁹ ?⁴⁴⁰ Je confesse que celle-la est une autre façon qu'ont tenue les ennemis de la Croix, mais il ne s'ensuit pas qu'ilz n'ayent tenu encor celle qui est recitee par ces anciens Peres ; car l'une n'est pas contraire a l'autre, mays s'entresuivent.

⁴⁴¹ Au reste, avant que de finir ce propos, je veux descouvrir un trait de ce traicteur, qui monstre combien il est passionné et de mauvaise foy.⁴⁴² Il fait dire a saint Athanase, au commencement du livre *Contre les idoles*⁴⁴³, « qu'apres la venue de la Croix toute l'adoration des images a esté ostee... »⁴⁴⁴ Voila une fauseté bien expresse, car saint Athanase ne parle point la des images, mays des idoles. Et de fait, comme auroit-il dit que par la Croix toute l'adoration des images a esté ostee, luy qui, es *Questions*⁴⁴⁵ qu'il a escrittes a Antiochus, dit par expres ces paroles : « Certes, nous adorons la figure de la Croix composee de deux bois » ? Je sçai bien que le traicteur se voudra couvrir de la commune opiniastreté avec laquelle les Reformeurs veulent maintenir

⁴³² *Et preuve d'un incident contre lequel le traicteur s'amuse.*

⁴³³ De vit. Const., l. III, c. XXVI. (Alios vide supra.)

⁴³⁴ (Ep. LVIII.)

⁴³⁵ (Ps. LXXXVI, 12.)

⁴³⁶ Qui voudra maintenant estre si desesperé, pour bailler credit a ce traicteur, que de tenir ceste histoire pour fable, et st Hierosme avec l'Histoire tripartite qui le suit, pour des Esopes ? S^t Hierosme, tout voysin des tems dont il parle, a bien mieux sceu la verité du fait que ce contrediseur qui, sans rayson et sans autheur, apres douze cens ans, le vient desmentir. Mais, ce dit le traicteur, telz contes ne servent sinon a aneantir la Croix de Christ. Voyez un peu quelle insolence. Il ne se contente pas de desmentir st Hierosme et l'antiquité qui font foy de cest'histoire qu'il appelle conte, mays veut faire croire qu'ilz ont combattu, par cest'histoire, la vertu de la Croix de Jesus Christ. C'est l'ordinaire de ces novateurs, quand les Anciens les condamnent, de les injurier.

⁴³⁷ (p.11.)

⁴³⁸ *Replique du traicteur* (Ibid.)

⁴³⁹ *de l'Evangile* — et ont persecuté les Apostres. » Belle rayson.

⁴⁴⁰ *Rejettee.*

⁴⁴¹ [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., étant le résultat de la recherche indiquée p. 59, note (393).]

⁴⁴² (p. 26.)

⁴⁴³ (Al. *Contra gentes.*)

⁴⁴⁴ *Imposture du traicteur decouverte et rejettee*

⁴⁴⁵ XXXIX (al. XLI).

qu'idole et [65] ⁴⁴⁶ image n'est qu'une mesme chose ; mais certes, c'est une trop grande ineptie, car par la on pourroit dire que Jesus Christ est une idole, puysqu'il est appellé disertement *image de Dieu* en l'Escriture⁴⁴⁷. Si donques image et idole n'est qu'une mesme chose, Jesus Christ qui est image de Dieu, sera idole de Dieu, et ceux qui l'adorent seront idolatres. Tout cela n'est que blasphemé.

⁴⁴⁸ ⁴⁴⁹ L'absurdité est toute pareille quand il dit que « les noms des idoles ont esté changez, mais les choses sont demeures au Christianisme » ; ⁴⁵⁰ car, a ce conte-la, ce que nous appellions Jesus Christ ne sera autre que le Jupiter des payens, et le baptesme de Calvin, Beze et telz autres qui furent baptizés parmi les Catholiques sous le nom de la sainte Trinité, ne sera fait en realité qu'au nom et en la vertu de quelques idoles. ⁴⁵¹ Il a bien aussi bonne grace quand il met difference entre l'idolatrie payenne et l'idolatrie chrestienne (car il semble que ses paroles se rapportent a ceste intention) ; c'est comme qui diroit une chaleur froide ou une lumiere tenebreuse. Mais tout revient a ce point de faire les Chrestiens idolatres et Jesus Christ idole. La vehemence du mal-talent que ces reformeurs ont contre l'Eglise Catholique les offusque tellement, que pour nous courir sus ilz vont fondre dans ces precipices. Mais cecy soit dit en passant, pour descharger la croyance que l'antiquité [66] nous a faitte du sousterrement et conservation du bois de la Croix, des calomnies et reproches que luy fait ce traitteur.

⁴⁵² ⁴⁵³ Et cependant ce n'est pas un petit argument pour la vertu et honneur de la sainte Croix, que Dieu l'ayt ainsy conservee pres de trois cens et trente ans sous terre, sans que pourtant elle soit aucunement pourrie, et que les ennemis du Christianisme ayans fait tout leur possible pour en abolir la memoire, elle leur ait esté cachee pour estre revelee en un tems auquel elle fust saintement reveree ; et pour tant plus rendre le miracle de l'invention et conservation de ceste sainte Croix illustre, avoir conservé deux autres croix qui donnassent occasion a la preuve miraculeuse que l'on eut de la vertu de la troisieme. ⁴⁵⁴ Ce sont donques les parolles de saint Paulin : « Donques, » dit-il, « la Croix du Seigneur si long tems couverte, cachee aux Juifz au tems de la Passion, et qui ne fut point descouverte aux Gentilz, qui sans doute creuserent et tirerent beaucoup de terre pour

⁴⁴⁶ *Par la difference qu'il y a entre idole et image.*

⁴⁴⁷ II Cor., IV, 4.

⁴⁴⁸ (p. 28.) *Impieté decouverte au traitteur*

⁴⁴⁹ [Le passage suivant se trouve, dans le Ms., au commencement du Livre IV, où il sera reproduit en son ordre ; le Saint l'a ensuite transposé au 1^{er} Livre.]

En la pag. 27 et 28, il establit deux idolatries : « Quand l'idolatrie paienne a commencé a decliner de jour a autre, au prix que croissoit la lumiere de la doctrine Chrestienne, le Diable a dressé un'idolatrie autant ou plus dangereuse au milieu de la Chrestienté, tellement que les noms des anciennes idoles ont esté changés, mais les choses sont demeures. » Ainsy sembl'il que cest'honneste homme, Dieu me le pardonne, veut dire qu'il y a deux idolatries, l'une payenne et l'autre chrestienne. Mais il n'est pas possible de penser qu'il y ayt un'idolatrie chrestienne, nomplus que des tenebres lumineuses ou des froides chaleurs. Or bien, ce sont des philosophies dignes de telz novateurs, ou il semble ouvertement dire que la Croix nous est autant idole que Venus et Juppiter aux payens.

⁴⁵⁰ *Et refutee.*

⁴⁵¹ (pp. 27 et 28.) *Autre impieté rejettee.*

⁴⁵² *Consequence de ce que dessus four l'honneur et vertu de la Croix,*

⁴⁵³ [Le paragraphe suivant forme, au Ms., le commencement du chapitre *De la vertu de la S^{te} Croix*. Le Saint, dans son dernier travail, s'est servi de ces mêmes arguments comme preuve de la conservation miraculeuse de la Croix, les résumant toutefois, sous leur titre primitif, au chap. IX, où ils seront intégralement reproduits. Les citations données en latin dans le Ms. sont ici seulement indiquées, étant traduites au texte.]

Or combien Dieu ayt rendu honorable ce sien Sceptre, il appert par le grand nombre de miracles quil a fait en iceluy et par iceluy :

1. En la conservation double. 1. Qu'il l'ayt tenu caché a ceux qui comm'ennemis de la royauté de N. S. eussent aboli ceste sienne verge. *Paulinus*, ep. II *ad Severum* : *Ergo Crux Domini* etc. Tout est remarquable. 2. Qu'il ait conservé un bois sous terre si longuement sans pourrir, a sçavoir, pres de ans.

Ces merveilles sont remarquees par le grand Constantin, *in ep. ad Macar. apud Theodor.*, l. 1, c. 17, *et apud Eus.*, l. 3 *de vit. Const.* : *Nam significationem* etc. Il parle de la conservation du sepulchre et autres lieux saintz de Calvaire, et se peut estendre beaucoup plus a la Croix.

Mais qui est ce qui a gardé si longuement ceste Croix sans pourrir? S^t Paulin respond un peu plus bas : *Istam imputribilem virtutem de illius*, etc.

⁴⁵⁴ *Reconneuë par S. Paulin ad Severum,*

l'edification du temple qu'ilz avoyent dressé sur le Mont de Calvaire, n'a-elle pas esté cachée par la main de Dieu, a ce que maintenant elle fust trouvée quand elle a esté religieusement cherchée ?

»

⁴⁵⁵ Le grand Constantin reconnoit en ce fait l'admirable providence de Dieu, en l'epistre qu'il escrit a Macaire, [67] selon le recit d'Eusebe, lib. III *de vit. Constan.*, cap. XXIX, et de Theodoret, lib. I, cap. XVII, la ou parlant de la conservation du sepulchre et autres saintz lieux du Calvaire il dit ainsy : « Car, que la remembrance de la tres sainte Passion ait esté si longuement accablée de terre, ainsy par l'espace de tant d'annees inconneuë, jusques a ce que le commun ennemi de tous ayant esté exterminé elle apparut a ses serviteurs, pour vray cela surpasse toutes sortes d'admiration. » Et plus bas : « La croyance de ce miracle surpasse toute nature capable de rayson humaine. »

⁴⁵⁶ Mais a qui revient l'honneur de ceste conservation tant miraculeuse de la Croix, sinon a Jesus Christ crucifié ? « Elle a pris et beu ceste vertu incorruptible du sang de la chair, laquelle ayant souffert la mort n'a point veu la corruption : *Istam incorruptibilem virtutem de illius profecto carnis sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.* » Ce sont paroles de saint Paulin *ad Severum*⁴⁵⁷. [68]

Chapitre VII. De l'invention de la Croix⁴⁵⁸ : preuve sixiesme

Après que ce traitteur a discouru a playsir sur le sousterrement et lieu de la Croix⁴⁵⁹, il veut en un autre endroit combattre l'invention d'icelle, et veut persuader que ceste invention est inventée. ⁴⁶⁰ « Il n'est besoin, » dit-il, « d'entrer sur la recherche si ç'a esté une invention controuvéee ou vraye, combien que Volaterran et Frere Onufrius Panvinius, de l'ordre des Augustins, en ses notes sur Platine, en la vie d'Eusebe Pape 32, donne assez à entendre que c'est chose incertaine, veu la diversité qui se trouve és auteurs touchant le temps de ceste invention. Et, si lon croit quelques historiens, Helene estoit encore infidèle alors, et Constantin mesme n'estoit pas ferme Chrestien et n'avoit rien en Syrie adonc ; et quelques uns disent qu'elle ne fut trouvée du temps du grand Constantin, ains de Constantin son fils ; joint qu'Eusebe, qui a escrit la vie de « Constantin et qui parle de ce que Helene a fait en Jerusalem, ne dit un seul mot de ceste invention de Croix. Aussi ne s'accorde saint Ambroise avec les autres historiens, car il dit que ceste Croix fut connue au titre d'icelle, et les autres disent que ce fut par la [69] « guérison miraculeuse d'une femme. » Voyla ce que dit le traitteur quant a ce point.

Or, qui vid jamais une rayson si desraysonnable, que pour l'incertitude du tems, on tire en consequence l'incertitude de la chose mesme ? Combien de tems y a-il que le monde fut créé ? Il n'y a chronologien qui n'en ayt son opinion a part ; faut-il dire pourtant que le monde n'a pas esté créé ? En quel aage mourut Nostre Seigneur ? Qui dit a trente un, qui dit a trente deux, qui a trente quatre ans⁴⁶¹, et ce grand Irene⁴⁶² passe jusques a cinquante : faudroit-il donques dire, pour ceste diversité d'opinions de l'aage auquel Nostre Seigneur souffrit, que sa mort fust incertaine ? Autant en diray-je du baptesme d'iceluy et de cent autres choses tesmoignées en l'Escriture, lesquelles

⁴⁵⁵ *Et par Constantin ;*

⁴⁵⁶ *Et rapportee a la gloire de Nostre Seigneur.*

⁴⁵⁷ (Ep. XI al. XXXI).

⁴⁵⁸ Voir p. 58, (390).

⁴⁵⁹ *le sousterrement* — de la Croix et lieu d'iceluy

⁴⁶⁰ *Dire du traitteur et sa rayson.* (p. 43.)

⁴⁶¹ *chose mesme ?* — Quelle incertitude y a-il parmi les auteurs, du tems que nous tenons des la creation du monde ? il n'y a presque chronologien qui n'en ayt son opinion a part : disons donques que le monde n'a pas esté créé, selon la façon desraysonnée de ce Iraitteur. Combien de varieté trouveon touchant l'aage auquel Nostre Seigneur a souffert pour nous ? Qui dit a trente un, qui a trente deux, qui a trente trois, qui a trente quatre ans

⁴⁶² (Cont. Hæreses, l. II, c. XXII)

estans tres certaines ont la circonstance du tems tres incertaine. Chacun sçait que saint Clement fut Pape, mays on ne sçait si ce fut devant ou apres Linus et Cletus. Combien de gens y a-il au monde qui ne sçavent ni le jour, ni l'an de leur naissance⁴⁶³ ? Volaterran⁴⁶⁴, donques, et le docte Onufrius⁴⁶⁵ ne monstrent point que l'histoire de l'invention de la Croix soit incertaine, quoy qu'ilz produisent l'incertitude du tems auquel elle [70] a esté faite. Il n'importe de sçavoir le jour, l'an, l'heure ; il suffit que la chose soit advenue.⁴⁶⁶ Et quant a Panvinius, voyant Platine dire que ceste invention fut faite sous Eusebe⁴⁶⁷, il se resout, et dignement, a l'opinion contraire, ne laissant pas la chose indecise, comme presuppose le traitteur, qui s'enferme luy mesme quand, laissant les auteurs d'accord en l'invention de la Croix, il allegue seulement leur discorde en l'aage et tems d'icelle ; car c'est purement confesser ce qu'il avoit premierement nié, a sçavoir, qu'il y a bon tesmoignage que Dieu a voulu que la Croix de son Filz vint a notice. Rien de bon, rien de saint ne se fait que Dieu n'en soit auteur. Or l'invention de la Croix est celebree par tant de graves et saintz Peres, comme une œuvre pieuse et sainte : comme donques n'y a-il point de tesmoignage que Dieu l'aye voulue ? Tesmoigner qu'une œuvre est sainte, c'est tesmoigner que Dieu la veut⁴⁶⁸. Mais il y a plus, car tous les plus graves auteurs qui ont escrit de l'invention de la sainte Croix, comme saint Ambroise, saint Paulin, Eusebe, Ruffin, Sozomene, Socrates⁴⁶⁹ asseurent qu'Heleine fut inspiree d'aller a la recherche de ce bois sacré⁴⁷⁰. Eusebe dit : « Avertie par des divines [71] visions. » *Divino inspirata consilio*, dit Paulinus : « Inspiree par le conseil divin. » *Infuso sibi Sancto Spiritu*, dit saint Ambroise : « Le Saint Esprit luy estant infus. » Et Socrates : « Admonestee divinement en sommeil. » Voyla donques plusieurs tesmoignages que Dieu a voulu la Croix de son Filz estre trouvee.

⁴⁷¹ Mais le traitteur oppose qu'Eusebe, parlant en la vie de Constantin⁴⁷² de ce qu'Heleine fit en Hierusalem, ne fait aucune mention de l'invention de la Croix.⁴⁷³ Je dis qu'il laissa d'en parler tout expres en la vie de Constantin, pour estre chose toute conneuë de ce tems-la ; et neanmoins il touche ceste histoire en passant, es lettres qu'il recite de Constantin a Macaire, Evesque de Hierusalem. Mais en sa *Chronique*, traduite par saint Hierosme⁴⁷⁴, il tesmoigne si ouvertement ceste invention que rien plus⁴⁷⁵ : « Heleine, » dit-il, « mere de Constantin, advertie par des divines

⁴⁶³ *au monde* — qui sçavent bien d'estre nés, sans estre certains quel an, quel jour, quelle heure ?

⁴⁶⁴ Raphaël Maffei, littérateur italien, né à Volaterra en 1450, mort en 1525. In *Commentariis Urbanis, libri octo et triginta*. « Hujus (Eusebii) tempore Crucem inventam ab Helena, memorant magna historiæ discrepantia. » Lib. XXII (Anthropol.), ed. 1603, p. 787. — Il dit expressément, p. 851, que la Croix fut trouvée par S^{te} Hélène.

⁴⁶⁵ *Historia Bartholomæi Platinæ (1421-1481) de Vitis Pontificum Romanorum emendatior, doctissimarumque annotationibus*. Onuphrii Panvini (1529-1568) *accessione illustrior reddita*.

⁴⁶⁶ *Refutation du dire du traitteur*.

⁴⁶⁷ [En marge du Ms. :]

soit advenue. — Et fait [il s'agit du traitteur lui-même] grand tort a Onuphrius qui, en ce lieu la cité par le traitteur, voyant Platine dire que cest'invention fut faite sous Eusebe, comme l'ayant appris du livre incertain intitulé le Pontifical de Damasus¹.

¹ « Quod ex Damasi (ut videtur) libro Platina tradit, Crucem Christi ab Helena imperatoris Constantini matre sub Eusebio inventam fuisse, quanam ratione fieri potuerit non invenio. » Annotatio Onuphrii ad vitam Eusebii.

⁴⁶⁸ *luy mesme quand* — il advoue que les auteurs sont d'accord de l'invention, quoy que differans au tems d'icelle ; car c'est purement confesser ce qu'il avoit nié a la page neufviesme, qu'il n'y a point de tesmoignage que Dieu aye voulu que la Croix de son Filz vint a notice. Puisque son invention est tant celebre comme oeuvre pie et sainte, comme n'y a-il point de tesmoignage que Dieu l'aye voulue ? car rien de saint, rien de bon ne se fait que Dieu ne veuille, ains que Dieu ne fasse.

⁴⁶⁹ (Loc. sup. cit., c.. VI.)

⁴⁷⁰ *inspiree* — par des particulieres divines visions d'aller a la recherche de ce bois sacré.

[Les citations qui suivent, au texte, et le miracle rapporté p. 73 se trouvent, au Ms., sous le titre *De la vertu de la S^{te} Croix*, et font suite au paragraphe donné p. 67, (453). Le Saint, dans son dernier travail, s'en est servi comme preuve de l'Invention de la Croix. Le tout sera reproduit, selon l'ordre du Ms., au chap. IX.]

⁴⁷¹ *Objection du traitteur*.

⁴⁷² (L. III, c. XXIX.)

⁴⁷³ *Response*.

⁴⁷⁴ (Op. S. Hieron., tom. VIII, anno 321¹)

¹ *Dubitatur de hujus loci authenticitate*.

⁴⁷⁵ *rien plus* — ainsy qu'on peut voir en ses paroles

visions, trouva pres de Hierusalem le tres heureux bois de la Croix, auquel le salut du monde fut pendu. »

⁴⁷⁶ Et saint Ambroise ne se trouvera point contraire en cest endroit aux autres, car ce qu'il dit, les autres le disent, quoy qu'il ne die pas tout ce que les autres disent. Il est vray, comme dit saint Ambroise, que la Croix de Nostre Seigneur fut conneuë par le tiltre ; mais par ce que le tiltre estoit separé de la Croix, comme dit Sozomene, elle n'estoit pas encores du tout asses evidemment reconneuë, dit Ruffin⁴⁷⁷. On commença donques a la [72] ⁴⁷⁸ connoistre par le lieu de l'affixion du tiltre ; c'est ce que rapporte saint Ambroise : puy on la reconneut encores mieux, et plus parfaitement, par les miracles que Dieu fit a l'attouchement de ce saint bois⁴⁷⁹ ; car Heleine ayant trouvé trois croix aupres du sepulchre, et ne pouvant reconnoistre a plein laquelle estoit la sainte et sacree, Macaire, Evesque de Hierusalem, fit une fort belle priere a Dieu, recitee par Ruffin, pour obtenir un signe par lequel on peust discerner la Croix de Jesus Christ. Or y avoit-il, la pres, une dame presque morte d'une maladie longue et incurable, a laquelle on appliqua les deux croix des larrons ; mais pour neant, car la mort ne les craignoit point ; on la toucha donques du bois de la Croix sainte, et tout aussi tost la mort se retira bien loin, ne pouvant porter l'effort de la Croix sur laquelle elle avoit esté pieça vaincue et morte, lhors qu'elle osa entreprendre d'y faire mourir la vie : ainsy ceste femme, toute guerrie sur le champ, se leve cheminant et louant le Crucifié. Saint Paulin, Sulpice et Sozomene recitent qu'alhors mesme un homme mort ressuscita au toucher de ce saint bois.

⁴⁸⁰ ⁴⁸¹ Enfin ce traitteur dit plusieurs choses en cest endroit sans alleguer autres autheurs, sinon quelqu'un et quelques uns, a quoy je ne suis obligé de respondre jusques a ce qu'il les me nomme. Aussi bien ce qu'il en veut deduire n'est gueres a propos, nomplus que l'histoire [73] impertinente qu'il a prise des Sermons de Discipulus⁴⁸², Serm. XXI, *De Invent. Crucis*, qui ne fait rien contre nous, puyisque les Catholiques ne tiennent pas ce disciple pour maistre de leur foy ; et ne disons pas que quelque particulier Catholique ne puisse avancer quelque chose mal asseuree, mais cela ne prejudicie point a la foy publique de l'Eglise. ⁴⁸³ Cependant Discipulus ne baille pas

⁴⁷⁶ *Response a une autre objection.*

⁴⁷⁷ Ni s' Ambroise se trouvera contraire aux autres autheurs, puyisque ce qu'il dit, les autres le disent aussi, quoy qu'ilz disent quelque chose d'avantage ; et est bien vray ce que dit st Ambroise que la Croix de Nostre Seigneur fut conneuë par le tiltre *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Mais, comme dit Ruffin, elle n'estoit pas encores conneuë asses evidemment, par ce que, comme dit Sozomene, le tableau du tiltre estoit separé de sa Croix. *Quare, cum divinum Crucis dominicæ lignum hac de causa adhuc etiam ignotum esset...* Comme s'il disoit qu'il n'estoit pas conneu encores a plein.

⁴⁷⁸ *Quelz moyens on tint pour reconnoistre la vraye Croix.*

⁴⁷⁹ *de ce* — sacré trophée de sa victoire.

[La suite de cet alinéa se trouve, au Ms., sous le titre *De la vertu de la S^e Croix*. Voir p. 71, (470).]

⁴⁸⁰ *Response aux generales et vaines allegations du traitteur.*

⁴⁸¹ En fin ce traitteur, sans propos, allegue une histoire impertinente, prise des Sermons de Discipulus ; mais il fait tout cela pour neant, puyisque les Catholiques ne tiennent pas ce disciple pour maistre de leur foy, et ne disons pas que quelques particuliers n'ayent erré quelques fois par une trop grande facilité de croire, comme les reformeurs errent le plus souvent pour estre durs a croire.

⁴⁸² *Sermones Discipuli de Tempore et de Sanctis*. Discipulus était le pseudonyme de Jean Herolt, prédicateur du XIII^e siècle, dont les sermons étaient très répandus. — « L'histoire impertinente », citée par La Faye, est ici reproduite telle qu'elle est donnée au *Brief Traitté*, p. 44 :

« ... Mais quoi que ce soit, il n'y a celui qui ne cognoisse estre fabuleux le conte qui se lit que Adam, estant malade, envoya son fils Seth à la porte de Paradis pour avoir l'huile de misericorde afin de s'en oindre et estre guerri, et que l'Ange lui donna un rameau de l'arbre dont Adam avoit mangé du fruict en transgressant la defense de Dieu. Et estant de retour, il trouva son pere trespassé, et planta ce rameau sur le tombeau d'Adam, qui devint puis apres un grand arbre, tellement que, quand Salomon fit bastir le temple, il le fit couper ; mais il ne peut jamais estre approprié à aucun endroit, tellement qu'il fut rejeté et mis a servir de planche sur un certain lac. Et la Roine de Saba, venant voir Salomon, ne voulut marcher sur ceste planche, ayant esté advertie en vision qu'à ce bois devoit estre pendu un qui destruiroit le Royaume des Juifs. Ce que Salomon ayant entendu, il le fit enterrer bien avant en terre au lieu où, depuis, la piscine fut faite, laquelle piscine avoit vertu de guerison à cause de ce bois : lequel bois sortit de terre et nagea sur l'eau à l'heure que Jesus Christ avoit à estre crucifié, dont advint que les Juifs en firent la Croix... »

⁴⁸³ [Cette phrase ne se trouve pas au Ms.]

ce conte-la pour chose asseuree, mais proteste de l'avoir pris du livre apocriphe de Nicodeme⁴⁸⁴, ce que le traiteur a dissimulé. [74]

⁴⁸⁴ Les éditions correctes de Nicodème (chap. XIV) disent simplement qu'Adam envoya Seth, aux portes du Paradis, demander l'huile de l'arbre de miséricorde.

Chapitre VIII. ⁴⁸⁵ Que la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur : preuve septiesme

L'on trouve que le saint bois de la Croix a eu plusieurs usages parmi les Chrestiens, des son invention, mays parlant generalement on les peut reduire a trois. ⁴⁸⁶ Car les Anciens s'en sont servis : 1. comme d'un cher memorial et devote remembrance de la Passion ; 2. comme d'un bouclier et remede contre toutes sortes de maux ; 3. comme d'un saint et propre moyen pour honorer Jesus Christ crucifié. Or le traitteur fait semblant d'ignorer tout cecy ; et quant au premier usage, qui est de représenter la Passion, il en parle en ceste sorte : ⁴⁸⁷ « Si par le mot de croix nous entendons les souffrances que le Fils de Dieu a portees en son corps et en son ame, ayant esté rempli de douleurs, comme dit Esaye, chap. 53, et ayant esté contristé en son ame jusques à la mort, voire ayant beu la coupe de l'ire de Dieu, à cause dequoy il a crié : mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? il est certain que telles souffrances [75] ne se peuvent représenter, car nos sens ne les sauroyent comprendre ; mais par la foy nous entendons qu'elles sont infinies et indicibles, pourtant nous disons en nostre symbole que nous croyons que Jesus Christ a souffert, qu'il a esté crucifié,

⁴⁸⁵ [La partie du Ms. correspondant à ce chapitre est intégralement reproduite ici.]

DES 4 USAGES DE LA CROIX.

Nous aurons a faire avec le traitteur pour le premier usage de la Croix qui est la représentation de la Passion, car il tient que la Passion de N. S. est irréprésentable par ce qu'ell'est indicible et infinie ; *item* par ce quil la faut croire et que nos sens ne la peuvent comprendre. Il le faut voir parler luy mesme ; « Il est certain que telles souffrances (dit-il en la pag. 12 et 13.) ne se peuvent représenter, car nos sens ne les sçauroyent comprendre ; mais par la foy nous entendons qu'elles sont infinies et indicibles, pourtant nous disons en nostre simbole que Jesus a souffert, quil a esté crucifié, mort et enseveli et est descendu aux enfers. Que s'il est indicible, il est aussi irréprésentable. » Voyla sa philosophie toute nouvelle et que je ne me resouviens point avoir leu ni ouÿ vers pas un autre ; mays voyons un peu quil veut dire.

Il dit que les souffrances de nostre Seig^r sont infinies ; mais, ou il entend de la valeur et merite de ces souffrances, et lhors s'explique mal, appellant [la Passion] souffrances, douleurs, tristesse, coupe de l'ire de Dieu, abandonnement de Dieu, puyisque c'est plus tost consolation, douceur, allegresse, l'eau salutaire de laquelle les abbreuvés n'auront jamais plus soif. Et outre ce, il dit mal, car ceste vertu est représentable, autrement elle ne seroit pas croyable ; car rien n'est creu qui ne soit premier représenté par l'ouÿe qui est un de nos sens. Et Dieu mesme est representable, comme Daniel le represente, et l'homme est fait a son image et semblance, ce quil ne pourroit sans le représenter, encor que nos sens ne la puissent percevoir en elle-mesme. *Invisibilia Dei, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus majestas.* Les Cherubins insensibles représentés. *Cæli enarrant gloriam Dei.*

Ou bien il entend de la passion et souffrance mesme, et lhors il ne dit rien qui vaille. Pour vray, Jacob se représenta les peynes præsupposees de son filz voyant sa roubbe coulouree, et N. S. celles de Hierusalem pleurant sur icelle. L'image d'Abraham sacrifiant son filz faisoit pleurer S^t Gregoire Nissene, tant elle luy representoit piteusement les martires de ces deux personnages, et la passion de N. S. qui y estoit figuree. Qu'est-ce qui empeche ? pour n'estre pas palpables et sensibles ? Au contraire, elles estoient tressensibles. Et l'Eucharistie represente vivement ce st sacrifice, aussi bien que les anciens sacrifices plus froidement.

Mays peut estre quil dira encores que les souffrances mesmes sont infinies par ce que l'ire de Dieu ou l'abandonnement d'iceluy est un mal infini ; et semble que ce soit l'intention de cest homme, quand il dit que N. S. a beu la coupe de l'ire de Dieu, et met entre les articles de la Passion la descente aux enfers, par laquelle, sans doute, il entend la crainte que Calvin, au l. 2, c. 16, § 12, attribue a N. S., asçavoir, une crainte que N. S. ayt eue pour le salut de son ame propre redoutant la malediction et l'ire de Dieu ; puysequ'il ny eut eu rien de fait (dit il § 10.) s'il n'eut souffert que la mort corporelle, mais estoit besoin quil portast la rigueur de la vengeance de Dieu en son ame pour s'opposer a son ire et satisfaire a son jugement. Mays c'est un blaspheme intolerable, comme je monstrey ci apres.¹ La crainte præsuppose probabilité en l'evenement du mal qu'on craint : ainsy N. S. eut eu probabilité de sa damnation. Il ne peut donq dire que les souffrances de N. S. soyent infinies et qu'elles ne se peuvent représenter.

Moins conclud il bien quand il fait ce discours : elles sont indicibles, donques irréprésentables ; car si elles sont indicibles, elles sont incroyables. Or il fait ces inepties pour penser que pour représenter une chose, il la faille ressembler de toutes pieces, ce qui est sot et ignorant.

¹ Le Saint, dans son dernier travail, a réfuté cette erreur à l'Avant-Propos.

⁴⁸⁶ *Trois anciens usages de la Croix.*

⁴⁸⁷ *Dire du traitteur touchant le premier usage.* (pp. 12 et 13.)

mort et enseveli, et est descendu aux enfers : que si cela est indicible, il est aussi irrepresentable.
» Voyla sa philosophie, mays voyons un peu qu'elle vaut.

⁴⁸⁸ Si par les souffrances de Nostre Seigneur, il entend la valeur et merite d'icelles, il dit vray qu'elles sont infinies ; mais il s'explique mal les appellant souffrances, douleurs, tristesses, coupe de l'ire de Dieu et abandonnement d'iceluy : il faudroit plustost les appeller consolation et douce eau salutare, de laquelle les abbreuvs n'auront jamais plus soif. Puy encor dit-il mal, car quoy que ceste valeur et ce merite de la Passion soyent infinis, et que nos sens ne les puissent comprendre, ilz sont neanmoins representables, autrement ilz ne seroyent pas croyables : rien n'est creu qui ne soit premier represente a nostre ouye⁴⁸⁹, qui est un de nos sens. Daniel represente Dieu⁴⁹⁰ ; l'homme est fait a l'image et ressemblance de Dieu⁴⁹¹, ce qui ne se peut sans qu'il le represente. *Les choses invisibles de Dieu se voyent de la creature du monde par les choses faites*⁴⁹². [76] Ainsy les cieux nous representent et *annoncent la gloire de Dieu*⁴⁹³ ; ainsy les Cherubins, quoy qu'invisibles et surmontans de bien loin la capacite de nos sens, n'ont pas laisse d'estre representes en l'ancienne Loy⁴⁹⁴.

⁴⁹⁵ S'il entend les propres peynes, souffrances et passions de Nostre Seigneur, il est inepte de dire qu'elles sont irrepresentables ; car, qu'est-ce que representoyent tant de sacrifices sanglans de l'ancienne Loy⁴⁹⁶ ? Et qu'est-ce que represente maintenant l'Eucharistie, sinon la passion et mort du Sauveur⁴⁹⁷ ? Jacob n'eut pas plus tost veu la robbe de son filz Joseph ensanglantee, que tout a coup il se representa tant vivement la mort presuppsee d'iceluy, qu'il ne pouvoit estre consolé⁴⁹⁸. Qui est-ce qui, voyant la Croix de Nostre Seigneur, ne se represente sa mort et passion ? « J'ay veu bien souvent, » dit saint Gregoire Nissene⁴⁹⁹, « la figure de la Passion, et n'ay peu passer les yeux sur ceste peinture sans larmes, lhors que je voyois l'ouvrage de l'artifice estre demonstre en la personne signifiee. » C'estoit lhors qu'il voyoit l'image d'Abraham sacrifiant son filz, tant elle lui representoit piteusement les martires de ces deux personnages, et la passion de Nostre Seigneur qui y estoit figuree.

⁵⁰⁰ Et est encores inepte, ce traiteur, s'il veut dire que les souffrances mesmes sont infinies, par ce que boire l'ire de Dieu et estre abandonne d'iceluy est un mal infini ; il semble neanmoins que ce soit son intention, [77] quand il dit que le Sauveur a beu la coupe de l'ire de Dieu, et met entre les articles de la Passion la descente aux enfers, ce que sans doute il rapporte a la crainte que Calvin attribue a Jesus Christ, disant qu' « il eut peur et crainte pour le salut de son ame propre, redoutant la malediction et ire de Dieu. »⁵⁰¹ Mays cela est un blaspheme intolerable, comme j'ay monstre ci devant⁵⁰², puy que la crainte presuppsee probabilite en l'evenement du mal que l'on craint, et que partant Nostre Seigneur auroit eu probabilite de sa damnation, chose horrible a dire. Le traiteur donq ne peut pas dire que les souffrances de Nostre Seigneur sont irrepresentables pour estre infinies, et moins encor pour estre indicibles ; car Dieu, qui est infini, ne laisse pas de nous estre represente en plusieurs sortes, et sa gloire mesme, quoy qu'elle soit indicible quant a la grandeur de ses perfections. Autrement, ni Dieu, ni sa gloire ne sont pas du tout indicibles, car ilz seroyent incroyables, puy que nous ne croyons que par l'ouye.

⁴⁸⁸ *Refutation d'iceluy par distinction : Premiere partie.*

⁴⁸⁹ Rom., X, 17.

⁴⁹⁰ Dan., X, 5.

⁴⁹¹ Gen., I, 27.

⁴⁹² Rom., I, 20.

⁴⁹³ Ps. XVIII, 1.

⁴⁹⁴ Exod., XXV, 18.

⁴⁹⁵ *Seconde partie.*

⁴⁹⁶ I Cor., X, II ; Heb., IX, II, seqq.

⁴⁹⁷ I Cor., XI, 26.

⁴⁹⁸ Gen., XXXVII, 33, 34.

⁴⁹⁹ Orat. de Deit. Fil. et Sp. S. ; citata in II Nic. syn., Act. II et IV.

⁵⁰⁰ *Troisiesme partie.*

⁵⁰¹ *Blaspheme du traiteur et de Calvin.*

⁵⁰² (Av. Prop., 3^e P.)

⁵⁰³ Or, ces inepties sont mises en avant par le traicteur, d'autant qu'il pense que pour représenter une chose il la faille ressembler de toutes pieces, ce qui est sot et ignorant ; ⁵⁰⁴ car les plus parfaittes images ne representent [78] que les lineamens et couleurs exterieures, et neanmoins on dit, et il est vray, qu'elles representent vivement. Les choses sont representees par leurs effectz, par leurs ressemblances, par leurs causes, et en fin, par tout ce qui en resveille en nous la souvenance ; car tout cela nous rend les choses absentes comme presentes.

⁵⁰⁵ Le traicteur dit que c'est un article de foy, et partant incomprehensible a nos sens. Je confesse tout cela, mays je dis aussi que cest article est representable, non pas certes parfaitement (car, qui representeroit jamais la valeur et le prix de ce sang divin, et la grandeur des travaux inteneurs du Sauveur ?) mays il est representable comme les hommes et les maysons, dont on ne represente que les visages et façades exterieures. ⁵⁰⁶ Or, que le bois de la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur, la chose est de soy trop claire : l'inaillible rapport que la Croix a au Crucifix ne peut moins operer que ceste representation. ⁵⁰⁷ Dont Ruffin, parlant de la piece de la Croix que Heleine laissa en Hierusalem, il dit⁵⁰⁸ « qu'elle estoit encores gardee de son tems avec une soigneuse veneration pour souvenance et memoire : *Etiam nunc ad memoriam sollicita veneratione servatur.* » Autant en dit Socrates. ⁵⁰⁹ Theodoret dit « qu'on la bailla en garde a l'Evesque, a fin qu'elle fust pour memorial de salut a la posterité. » ⁵¹⁰ Ainsy Constantin le Grand, en l'epistre a Macaire, appelle les lieux du sepulchre et Croix de Nostre Seigneur : « *Significationem Passionis sanctissimæ* : Signe de la tres sainte Passion. » ⁵¹¹ Et saint Paulin, en l'epistre a Severe, luy envoyant une petite piece d'une partie de la Croix : « Que vostre foy, » dit-il, « ne soit point restrecie, vos yeux charnelz voyans peu de chose ; mays que, par la veuë interieure, elle voye en ce petit peu toute la vertu de la Croix, pendant que vous pensez voir ce bois-la auquel nostre salut, auquel le Seigneur de majesté, estant cloué, fut pendu, tout le monde tremblant, et vous resjouisses avec crainte. » Et plus bas, parlant de l'invention de la Croix, il dit « que les Juifz l'eussent abolie s'ilz l'eussent trouvee, et n'eussent peu souffrir, » ce sont ses paroles, « qu'en la Croix [79] demeurant en estre, la Passion de celuy-la fust honnoree, duquel ilz ne peuvent supporter la resurrection estre reveree, laquelle a esté prouvee par le sepulchre vuide, les sceaux en estans levés. »

⁵¹² Mays, s'il m'est permis de parler par experience, quelle devotion vit-on s'allumer parmi les deux Confrairies d'Annessi et de Chambery, ⁵¹³ lhors qu'estans allees en procession a Aix, elles eurent ce bien d'y voir la sainte piece du bois de la Croix, laquelle y est conservee ; personne ne se peut tenir de pleurer et soupirer vers le ciel a la veuë de ce pretieux gage. Combien de saintes resolutions de mieux vivre a l'advenir, et de saintz desplaysirs et regretz de la vie passee prit-on a ceste occasion ? Certes, la simple veuë d'un bois n'eust pas eu ce credit, si, par la, la toute puissante Passion du Sauveur n'eust esté vivement representee. Sainte et admirable vertu de la Croix, pour laquelle elle merite d'autant plus estre honnoree. [80]

⁵⁰³ *Fondement du traicteur renversé.*

⁵⁰⁴ [La suite du Ms. est interrompue.]

⁵⁰⁵ *Une objection d'iceluy refutee*

⁵⁰⁶ *Et la verité confirmee*

⁵⁰⁷ *Par Ruffin,*

⁵⁰⁸ (Supra, c. VI ; et ibid. alii.)

⁵⁰⁹ *Theodoret et Socrates,*

⁵¹⁰ *Constantin,*

⁵¹¹ *S. Paulin,*

⁵¹² *Et l'experience ;*

⁵¹³ *Il y a environ quatre ans.*

Chapitre IX. ⁵¹⁴ De la vertu de la Croix tesmoignee par les Anciens : preuve huitiesme

⁵¹⁵ Les Anciens, ayans consideré les raysons que nous avons tirees cy devant de l'Escriture Sainte pour l'honneur et vertu du bois de la sainte Croix, et ayans esté asseurés de grand nombre de miracles que Dieu avoit fait en iceluy et par iceluy, ilz l'ont employé comme une defense et rempart contre toutes sortes d'adversités.

I. Ilz sçavoient que la conservation de ce saint bois de la Croix avoit esté toute miraculeuse : 1. en ce qu'elle avoit esté cachee a ceux qui l'eussent abolie s'ilz l'eussent [81] trouvee, et mesmement aux Gentilz qui fouirent beaucoup la terre ou elle estoit, pour edifier le temple de Venus ; 2. et avoit esté trois cens trente ans environ dans la terre sans pourrir.

II. Ilz avoyent veu les miracles de son invention : 1. en ce qu'elle avoit esté revelee a Heleine par divines revelations ; 2. en ce que, par l'attouchement d'icelle, la maladie incurable de

⁵¹⁴ [A partir de ce chapitre jusqu'à la fin du I^{er} Livre, il n'y a au Ms. qu'une seule grande division, sous le titre *De la vertu de la S^{te} Croix*, où le Saint avait réuni les arguments qu'il a ensuite répartis entre les chapitres VI, VII (voir pp. 67, 71, 73), et principalement aux chapitres IX, X. Les premiers paragraphes sont intégralement reproduits ci-après ; la suite sera donnée sous la forme des variantes ordinaires, les changements d'ordre entre le texte et le Ms. ayant été déjà suffisamment expliqués dans la dernière partie de la Préface.]

DE LA VERTU DE LA S^{te} CROIX.

Or combien Dieu ayt rendu honorable ce sien Sceptre, il appert par le grand nombre de miracles quil a fait en iceluy et par iceluy.

1

En la conservation double. 1. Quil l'ayt tenu caché a ceux qui comm'ennemis de la royauté de N. S. eussent aboli ceste sienne verge. *Paulinus*, ep. II *ad Severum* : *Ergo Crux Domini tot operata atatibus^a, et Judæis in tempore passionis absconditab, neque gentibus, in ædificatione fani terram sine dubio ad ipsam fabricant egerentibus, revelata est^f, nonne divina manu latuit, ut nunc inveniretur cum religiose quæreretur^d ?* Tout est remarquable. 2. Quil ait conservé un bois sous terre si longuement sans pourrir, a sçavoir pres de 330 ans. Ces merveilles sont remarquees par le grand Constantin *in ep. ad Macar. apud Theodor.*, l. I, c. 17, *et apud Eus.*, l. 3 *de vit. Const. : Nam significationem Passionis illius sanctissimæ tam diu obrutam terra, sic multorum annorum spatiis fuisse ignoratam, dum communi omnium hoste sublato liberatis famulis suis appareret, omnem profecto admirationis stuporem superat.* Et plus bas : *Omnem humanæ rationis capacem naturam istius miraculi fides excedit.* Il parle de la conservation du sepulchre, et autres lieux saintz de Calvaire, et se peut estendre beaucoup plus a la Croix. Mais qui est ce qui a gardé si longuement ceste Croix sans pourrir ? S^t Paulin respond un peu plus bas : *Istam impuribilem virtutem... de illius profecto sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.*

2

En la cause de son invention : qui est la Divine revelation et volonté. *Divinis monita visionibus*, dit Eusebe *in Chronico*, et Ruffin, l. I, c. 7. *Divino inspirata consilio, dit Paulinus ad Severum. Infuso sibi Sancto Spiritu*, dit S^t Amb., *De ob. Theod. In somnis divinitus admonita*, dit Sacrates, l. I, c. 17.

3

En son invention : car Helene, ayant trouvé trois croix aupres du sepulchre et ne pouvant reconnoistre a plein laquell'estoit la sainte, Macaire Evesque de Hierusalem fit une fort belle priere a Dieu, laquell'est recitee par Ruffin, pour obtenir un signe par lequel on peut discerner la Croix. « Il [y] avoit une dame presque morte, » dit Ruffin, « d'une longue maladie, » disent Socrates et Theodoret, « d'une maladie incurable, » dit Sozomene. On luy applique les croix des deux larrons, mais pour neant ; et tout aussi tost qu'elle fut touchée du bois tressaint sur lequel la mort demeura morte lhors qu'ell'y fit mourir la vie, la mort se retira bien loin, ne pouvant supporter l'effort de la ste Croix sur laquelle ell'avoit esté vaincue lhors qu'ell'osa entreprendre d'y faire mourir la vie. Ainsy ceste femme, guerrie sur le champ, se leve sur ses piedz et chemine, louant N. S. crucifié.

4

S^t Paulin, Sulpice, Sozomene recitent qu'alhors mesme, au toucher de ce saint bois, un homme mort resuscita. [Suit une longue citation latine de Saint Paulin ; elle est donnée, par divers fragments, dans ces chapitres IX et X du texte, sauf ce passage :]

Ita, ut Crucem Christi decuit, experimento resurrectionis inventa et probata Crux Christi est. [Ainsi, comme il convenait à la Croix de Jésus-Christ, elle fut trouvée, et son authenticité fut prouvée par l'expérience d'une résurrection.]

⁵¹⁵ *Fondemens que les Anciens ont eus de croire que la Croix avoit grande vertu.*

ceste dame avoit esté guerie, et un homme mort ressuscité. [82]

⁵¹⁶ Cela fut cause qu'ilz la mirent en usage comme un grand remede et preservatif ; et partant, Heleine envoya un des clouz de la Croix pour mettre en la couronne⁵¹⁷ de Constantin son filz, « a fin qu'il fust en ayde et secours pour la teste de son filz, et en repoussast les fiesches des ennemis : *Qui praesidio esset capiti filii sui, et hostium tela repelleret.* » Ce sont les paroles de Theodoret⁵¹⁸. ⁵¹⁹ Elle manda encores a l'Empereur une piece de la Croix, « laquelle incontinent qu'il eut reçeuë, estimant que la ville ou elle seroit gardee seroit maintenue saine et sauve, il l'enferma dedans sa propre statue, laquelle fut colloquee a Constantinople, en la place nommee de Constantin, sur une grande colombe faite de pierre de porphyre. » Voyla comme parle Socrates⁵²⁰.

⁵²¹ De la est advenu « que tout le monde s'est efforcé d'avoir de ce bois, si que ceux qui en ont quelque peu l'enchassent en or et le mettent en leur col, estans par la beaucoup honorés, et magnifiés, et munis, et contregardés, quoy que ç'ayt esté le bois de condamnation. » ⁵²² Saint Chrysostome parle ainsy⁵²³, et saint Cyrille de Hierusalem, parlant des tesmoignages de Jesus Christ : ⁵²⁴ « Le bois de la Croix en tesmoigne, » dit-il⁵²⁵, « qui apparoist entre nous jusques aujourd'huy, et entre ceux lesquelz, prenans d'iceluy selon la foy, en [83] ont rempli des ce lieu presque tout le monde. » Et ailleurs, parlant de la Passion : « Si je la niois, » dit-il⁵²⁶, « le Calvaire duquel nous sommes tous proches me convaincra, le bois de la Croix me convaincra, lequel des ici a esté espars en tout l'univers par petites pieces. » Et saint Gregoire Nissene raconte⁵²⁷ que sainte Macrine ⁵²⁸ avoit accoustumé de porter une piece de la vraye Croix enchassée dans une petite croix d'argent⁵²⁹.

⁵³⁰ Tout ceci se rapporte a ce que saint Paulin en dit plus expressement escrivant a Severe⁵³¹, la ou ayant dit qu'on ne pouvoit voir la piece de la vraye Croix qui estoit en Hierusalem sinon par le congé de l'Evesque, il continue en ceste sorte : « Par la seule faveur duquel on a ce bien, d'avoir des petites piecettes et particules de ce bois sacré pour une grande grace de foy et benediction, laquelle Croix mesme, ayant une vive vigueur en une matiere insensible, elle preste des ce tems la et fournit de son bois aux desirs presque tous les jours infinis des hommes. Et pour tout cela elle n'en amoindrit point et n'en sent point de perte, et demeure comme si on n'y avoit point touché, les hommes prenans tous les jours d'icelle partagee et divisee, l'honorans tous-jours neanmoins toute entiere. Mais ceste vertu incorruptible, et indommageable ou imperissable solidité, a esté beuë et tiree du sang de la chair laquelle ayant souffert mort n'a point veu la corruption. » Le latin est plus beau : *Cujus Episcopi tantum munere, de eadem Cruce, hæc minuta sacri ligni ad magnam fidei*

⁵¹⁶ Aussi l'ont-ilz fermement creu : *Tesmoins Heleine,*

⁵¹⁷ *Heleine* — mit un des clouz en la couronne (au casquet, *galera*)

⁵¹⁸ Ubi supra, c. VI.

⁵¹⁹ *Constantin le Grand,*

⁵²⁰ Ubi supra, c. VI.

⁵²¹ *Et tout le monde selon S. Chrysostome*

⁵²² *Et selon S. Cyrille ;*

⁵²³ In serm. Quod Christus sit Deus.

⁵²⁴ [Au lieu des paroles de S^t Cyrille, le Ms. a celles-ci de Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. XXVII), avec une note qui s'y rattache :]

Cyrillus Hier., Cath. 10 et 13, *ait ex ligno Crucis Hierosolymis invento mundum repletum, plurimis inde particulas petentibus et obtinentibus.*¹ Il faut joindre ceci au tesmoignage de S^t Paulin, ou il parle de *indetribile virtute Crucis*. [Voir p. 84, lig. 9.]

¹ Cyrille de Jérusalem dit que le monde est plein du bois de la Croix qui fut trouvé à Jérusalem, un grand nombre de personnes en demandant et obtenant des parcelles.

⁵²⁵ Catech. X, 19.

⁵²⁶ *Ib.*, IV, 10 ; XIII, 4.

⁵²⁷ In vita Sæ Macr. (sub finem).

⁵²⁸ Tesmoins S. Gregoire Nissene et S^{te} Macrine,

⁵²⁹ Une légère inexactitude se trouve dans ces paroles, qui sont de Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. XXVII) ; S. Grégoire de Nysse dit que S^{te} Macrine portait sur son cœur un anneau et une croix de fer, et que la pièce de la vraie Croix était dans l'anneau.

⁵³⁰ Et S. Paulin ;

⁵³¹ *Supra*, c. VI.

*et benedictionis gratiam haberi datur. Quæ quidem Crux in materia insensata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris pene quotidie hominum votis lignum suum commodat, ut detrimentum non sentiat, et quasi intacta permaneat, quotidie dividuam sumentibus [84] et semper totam venerantibus. Sed istam imputribilem virtutem et indetribilem soliditatem de illius profecto carnis sanguine bibit, quæ passa mortem non vidit corruptionem.*⁵³² Voyla pas de grans tesmoignages de la vertu de la Croix ? Tout le Christianisme en vouloit avoir en ce tems la, et Dieu, se montrant favorable a ceste devotion, multiplioit le bois de la Croix a mesure que l'on en levoit des pieces ; signe evident que l'Eglise de ce tems la avoit une autre forme que la reformation des novateurs.

Le mesme saint Paulin, envoyant a saint Sulpice une petite piece de la Croix : « Receves, » dit-il⁵³³, « un grand present en peu de chose, et en une rogneure presque indivisible d'une petite buchette, receves une defense pour la vie presente et un gage de l'eternelle. »⁵³⁴ Ainsy, luy mesme raconte, que voyant brusler a Nole par un embrasement presque incroyable une mayson qui estoit vis a vis de l'eglise de saint Felix, il s'eslança contre le feu, et l'esteignit par la vertu d'une piece de la Croix qu'il tenoit^{535 536}.

*De Crucis æternæ sumptum mihi fragmine lignum
Promo, tenensque manu adversus procul ingero flammis...
Profuit, et nostram cognovit flamma salutem.
Nec mea vox aut dextra illum, sed vis Crucis ignem
Terruit, inque loco de quo surrexerat ipso,
Ut circumseptam præscripto limine flammam
Sidere et extinguere fremitu moriente coegit,
Et cinere exortam cineri remeare procellam.
Quanta Crucis virtus, ut se natura relinquat,
Omnia ligna vorans ligno Crucis uritur ignis...
Vicerat ignis aquam ; nos ligno extinximus ignem. [85]*

Comme seroit a dire :

« Je prens de ce saint bois de la Croix, et en jette
Un seul eschantillon a travers de ce feu ;
L'on conneut tout soudain combien il avoit peu :
La flamme, respectant notre salut, s'arreste.
Ce ne fut point ma voix ni ma main plus puissante,
Mais l'effort de la Croix qui luy fit ceste peur,
Et qui la contraignit de perdre sa fureur,
La mesme ou elle avoit esté plus violente ;
Et comme s'on eust peu sa rage confiner,
On la vit de la cendre en cendre retourner.
Quelle est donq, o Chrestiens, de ceste Croix la force,
Puisque contre elle en vain la nature s'efforce,
S'abandonne soy mesme et luy quitte ses droitz ?
Puisque le feu, bruslant toute sorte de bois,
Par le bois de la Croix brusle de telle sorte ?
Tesmoignant que le feu, ayant surmonté l'eau,

⁵³² [La fin de cet alinéa ne se trouve pas au Ms.]

⁵³³ Ibid.

⁵³⁴ *Tesmoin l'expérience faite et recitee par S. Paulin ;*

⁵³⁵ (De S. Fel. Natal, X. Al. Poem. XXVIII)

⁵³⁶ S^t Paulin, nomplus *ad Sever.*, mais *Natali*. 10, raconte une bell'histoire du brulement d'une maison qui empechoit fort la prospective de l'eglise de S^t Fælix, et dit que pour esteindre le feu, quil décrit avoir esté extrêmement grand, il opposa une partie du bois de la Croix quil avoit. [Suivent les vers latins, où l'interruption à la suite de la 2^e ligne est signalée en marge : « *et post pauca.* »]

Pouvoit estre vaincu (quel remede nouveau)
Par le seul bois, pourveu que de la Croix il sorte. »

⁵³⁷ Evagrius recite que la ville d'Apamee⁵³⁸ estant reduitte a l'extremite par le siege de Cosroës, les habitans prièrent leur Evesque, nommé Thomas, de leur monstrier une piece de la Croix qui estoit la. Ce qu'il fit la portant autour du sanctuaire, et alhors une flamme de feu resplendissant et non bruslant suivit Thomas allant de lieu en lieu, si que toute la place, en laquelle s'arrestant il monstroit la venerable Croix au peuple, sembloit brusler, et cecy fut fait non une fois ou deux, mays plusieurs ; chose laquelle presagea le salut d'Apamee qui s'ensuivit despuis.⁵³⁹ Ce sont presque les parolles d'Evagrius⁵⁴⁰ qui recite cecy comme tesmoin oculaire. [86]

⁵⁴¹ Ce n'est donq pas merveille si saint Ambroise, parlant du clou de la Croix, dit⁵⁴² que « c'est un remede pour le salut, et que par une puissance invisible il tourmente les diables » ; et saint Cyrille⁵⁴³, que jusques a son tems le bois de la Croix qui estoit en Hierusalem guerissoit les maladies, chassoit les diables et les charmes.⁵⁴⁴ Et saint Gregoire le Grand, Livre troisieme⁵⁴⁵ de ses Epistres, en la trente cinquiesme parle de l'huile de la sainte Croix, lequel en touchant guerissoit ; et Bede tesmoigne⁵⁴⁶ que c'estoit un huile qui sortoit de soy mesme du bois de la Croix. Voyes le grand Cardinal Baronius sous l'an 598.

Qu'est-ce que respondra a tout cecy le traitteur ? dira-il que les tesmoins que je produis sont reprochables ? mays certes, ce sont tous autheurs graves. Peut estre respondra-il que cependant ilz n'attribuent rien a la sainte Croix ou au seul signe d'icelle ; mays nous avons ja protesté que la Croix n'est que l'instrument de Dieu es œuvres miraculeuses, si que d'elle mesme elle n'a point de proportion avec telles operations ; le cas est tout semblable en la robbe de Nostre Seigneur et es os d'Helisee⁵⁴⁷.⁵⁴⁸ Je concluray donques avec Justinien l'Empereur, que ç'a esté pour nous que la Croix a esté trouvee. « Heleine, » dit-il⁵⁴⁹, « mere de Constantin le Grand, femme tres devote, nous a trouvé le sacré signe des Chrestiens. » [87]

Chapitre X. De l'honneur de la Croix tesmoigné par les Anciens : preuve neufviesme

J'ay dit cy dessus que les Anciens avoyent en usage le bois de la sainte Croix pour honorer en iceluy Jesus Christ crucifié, d'autant que l'honneur de la Croix se rapporte tout au Crucifix.⁵⁵⁰ Or cecy a esté tesmoigné en l'ancienneté par plusieurs moyens :

⁵⁵¹ Et 1. par les lieux honorables dans lesquels ilz logeoyent les pieces de la Croix.⁵⁵²

⁵³⁷ *Et une autre veue et tesmoignee par Evagrius ;*

⁵³⁸ Evagrius, l. 4, c. 25, escrit un miracle fait a Apamee, auquel il estoit præsent estant jeun'enfant avec ses parens ; asçavoir, que la ville

⁵³⁹ [La fin de ce chapitre n'est pas dans le Ms., sauf le témoignage de S. Ambroise qui s'y trouve en marge.]

⁵⁴⁰ Hist., l. IV, c. XXVI.

⁵⁴¹ *Une autre par S. Ambroise ;*

⁵⁴² De ob. Theo., 47.

⁵⁴³ Catech. XIII, 40.

⁵⁴⁴ *Une autre par S. Cyrille ;*

⁵⁴⁵ (Al. VIII.)

⁵⁴⁶ De locis sanctis, c. XIX.

⁵⁴⁷ (IV Reg. XIII, 21.)

⁵⁴⁸ *Conclusion de Justinien l'Empereur.*

⁵⁴⁹ (Sup. p. 61, not. (419-1)

⁵⁵⁰ *L'antiquité a honoré Jesus Christ en la Croix,*

⁵⁵¹ *La mettant en lieu honorable ;*

⁵⁵² *Tesmoins Constantin,*

Nous avons veu⁵⁵³ que l'Empereur Constantin en mit une dans sa propre statue en un lieu fort honorable de Constantinople, comme une sainte defense de toute la ville. ⁵⁵⁴ Saint Chrysostome nous a tesmoigné qu'on enchassoit les autres en or, et les pendoit-on au col par honneur ; ⁵⁵⁵ saint Gregoire Nissene nous a dit que sainte Macrine en portoit une dans une croix d'argent⁵⁵⁶. Theodoret, Ruffin, saint Paulin et les autres racontent qu'Heleine ⁵⁵⁷ fit dresser un magnifique temple, sur le mont de la Croix, tout lambrissé en or, dans la sacristie duquel estoit pretieusement gardee une piece de la Croix. ⁵⁵⁸ Saint Paulin envoya une petite piece d'icelle a saint Sulpice pour la consecration d'une Eglise : « Nous avons trouvé, » dit-il⁵⁵⁹, « dequoy vous envoyer pour la sanctification du temple, et pour combler la benediction des saintes reliques, c'est a sçavoir, une partie d'une petite piece du bois de la divine [88] Croix. » Et le mesme Paulin mit par honneur, en une belle eglise de Nole, une piece⁵⁶⁰ de la Croix avec les reliques des Saintz, dans le maistre autel, avec ces vers⁵⁶¹ :

*Hic pietas, hic aima fides, hic gloria Christi,
Hic est martyribus Crux sociata suis.
Nam Crucis e ligno magnum brevis hastula pignus,
Totaque in exiguo segmine vis Crucis est.
Hoc Melanæ⁵⁶² sanctæ delatum munere Nolam,
Summum Hierosolymæ venit ab urbe bonum.
Sancta Deo geminum velant altaria honorem,
Cum Cruce apostolicos quæ sociant cineres.
Quam bene junguntur ligno Crucis ossa piorum,
Pro Cruce ut occisis in Cruce sit requies. ⁵⁶³*

C'est a dire :

« Icy la pieté, la foy, la gloire encore
De nostre Redempteur se trouvent assemblés ;
Icy la sainte Croix, a soy tient accouplés
Les cors de saintz Martyrs que pour siens ell'honore ;
Car, pour peu qu'il y ait de ce bois admirable,
Le gage en est tres grand, et le moindre festu
De toute la grand 'Croix tient toute la vertu,
N'estant moins que son tout a tous nous venerable.
C'est de Hierusalem qu'un bien si grand et rare
Nous arriva jadis, par le devot bienfait
De Meleine qui fut de nom sainte et d'effect, [89]

⁵⁵³ (Cap. præced.)

⁵⁵⁴ S. Chrysostome,

⁵⁵⁵ S. Gregoire Nissene,

⁵⁵⁶ [Le commencement de ce chapitre ne se trouve pas au Ms. Voir p. 81, (514).]

⁵⁵⁷ Heleine,

⁵⁵⁸ S. Paulin, qui croit qu'elle sanctifie les lieux,

⁵⁵⁹ Supra, c. VI.

⁵⁶⁰ divine Croix. » — Item, il tesmoigne en l'epistre 12 ad Sever. qu'en une bell'eglise de Nole, quil décrit, il avoit honorablement mis une petite piece

⁵⁶¹ Ep. XII (al XXXII) ad Sever.

⁵⁶² La vraie leçon est *Melani*, sous la forme masculine que S^t Paulin emploie ordinairement en parlant de S^{te} Mélanie, à cause de sa magnanimité d'âme. Voir Patrol. lat., tom. LXI, not. 138.

⁵⁶³ *requies*. — Greg. Niss. 1. de sancto Baptismate¹, pag. 333, ita de Crucis ligno scribit : *Lignum Crucis omnibus hominibus salutare est, cum sit pars, ut audio, arboris vilis contemptiorisque quam aliæ multæ sint*. [S. Grégoire de Nysse parle ainsi du bois de la Croix : « Le bois de la Croix est salutaire à tout le monde, bien qu'il soit, comme on le dit, d'un arbre plus vil et méprisable que la plupart des autres. »]

¹ In *Baptis. Christi*, tom. III, p. 578.

Qui d'un si riche don ne nous fut point avare.
 Ces grans et saintz autelz, quoy que couvertement,
 Presentent au grand Dieu double honneur doublement,
 Ayans avec la Croix les cendres glorieuses
 Des Apostres, aussi reliques pretieuses,
 Qui sont bien a propos jointes en mesme lieu :
 Cy la Croix, la les os des serviteurs de Dieu,
 Lesquelz, autrefois, mortz pour la Croix en ce monde,
 Ores, en la mesme Croix, prennent leur paix profonde. »

⁵⁶⁴ Et saint Ambroise dit⁵⁶⁵ qu'Heleine fit sagement, laquelle leva la Croix sur le chef des roys, a fin que la Croix fut adoree es roys.⁵⁶⁶

⁵⁶⁷ 2. Par les pelerinages que l'on faisoit en Hierusalem pour visiter la sainte Croix. « Heleine laissa une partie de la Croix en une chasse d'argent, pour souvenance et monument a ceux qui seroyent conduitz du desir de la voir. » Ce sont les paroles de Socrates⁵⁶⁸. ⁵⁶⁹ Et saint Paulin dit⁵⁷⁰ que ceste piece-la n'estoit monstree sinon les festes de Pasques, « hormis a la requeste de quelques devotes personnes, qui alloient seulement en pelerinage en Hierusalem pour voir ceste sainte relique, en recompense de leur long voyage. » ⁵⁷¹ Et tesmoigne que sainte Meleine⁵⁷² avoit esté en Hierusalem a cest effect, et en avoit apporté une petite piece du saint bois. ⁵⁷³ Ainsy Jean Moscus Eviratus, ou Sophronius⁵⁷⁴, raconte⁵⁷⁵ que l'Abbé Gregoire avec Tallelaeus firent ce pelerinage ensemble, et que l'Abbé Jean, anachorete, avoit accoustumé de le faire bien souvent.

⁵⁷⁶ 3. Par l'adoration solemnelle de ceste mesme Croix qui estoit en Hierusalem ; « laquelle, » et ce sont les paroles de saint Paulin⁵⁷⁷, « l'Evesque de ceste ville la produit [90] toutes les annees a Pasques pour estre adoree du peuple, luy estant le premier a l'honorer : *Episcopus urbis ejus quotannis, cum Pascha Domini agitur, adorandam populo princeps ipse venerantium promit.* » ⁵⁷⁸ Et ceux que Eviratus raconte y avoir fait pelerinage, y alloient pour adorer la sainte Croix et les lieux venerables, comme dit expressement l'histoire.

⁵⁷⁹ 4. Mays il y a bien plus, car, auparavant mesme que la Croix fust trouvee par Heleine, les Chrestiens monstroyent en quel honneur ilz avoyent la Croix, honorans mesme le lieu ou elle avoit esté plantee ; ce qui est touché par tous les auteurs, mays beaucoup plus expressement par Sozomene ⁵⁸⁰ qui dit⁵⁸¹ « que les ennemis de la Croix avoyent dressé un temple a Venus, dans lequel ilz avoyent mis l'idole d'icelle a ceste intention, que ceux qui adoreroyent Jesus Christ en ce lieu-la semblassent adorer Venus, et que, par longueur de tems, la vraye cause vint en oubli pour laquelle les hommes venerent ce lieu-la. » Donques les Gentilz virent que les Chrestiens veneroyent ce saint lieu auquel Nostre Seigneur avoit esté crucifié ; combien plus eussent-ilz

⁵⁶⁴ Et S. Ambroise ;

⁵⁶⁵ De Ob. Theo. 48.

⁵⁶⁶ [Ce témoignage de S. Ambroise et les trois alinéas suivants ne se trouvent pas au Ms., sauf les citations de S^t Paulin.]

⁵⁶⁷ Y faisant des pelerinages, tesmoins Socrates,

⁵⁶⁸ Ubi supra, c. VI.

⁵⁶⁹ Et S. Paulin,

⁵⁷⁰ Vide ibid.

⁵⁷¹ Et S^{te} Meleine

⁵⁷² Dès la 1^{re} édition le nom d'Heleine a été, par erreur, substitué ici à celui de Meleine ou Mèlanie.

⁵⁷³ Et Jean Moscus ;

⁵⁷⁴ Sophronius, qui fut plus tard patriarche de Jérusalem (634), était disciple de Jean Moschus, et travaillait avec lui à la composition de son ouvrage.

⁵⁷⁵ Prat. spirit., cc. XCI, CLXXX.

⁵⁷⁶ La venerant solemnellement, tesmoins S. Paulin

⁵⁷⁷ Supra.

⁵⁷⁸ Et Jean Moscus Eviratus ;

⁵⁷⁹ Honnorant le lieu ou elle avoit esté,

⁵⁸⁰ Tesmoin Sozomene ;

⁵⁸¹ Ubi supra, c. VI.

veneré la sainte Croix ?

⁵⁸²5. Et partant, Lactance Firmien, ⁵⁸³ avant que la Croix fust trouuee, avoit desja escrit⁵⁸⁴
:

Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora.

« Plie le genou et adore le bois venerable de la Croix. »

Et Sozomene, apres avoir raconté l'histoire de l'invention [91] de la Croix et les merveilles qui s'y firent : « Ni cela, » dit-il, « n'est pas tant esmerueillable, principalement puyisque les Gentilz mesme confessent que cecy est un vers de la Sibile ⁵⁸⁵ :

O lignum felix in quo Deus ipse pependit.

« O bois heureux qui tins Dieu mesme en toy pendu. »

Car personne (quoy qu'on voulust par tous moyens combattre contre cecy) ne le sçauroit nier : dont le bois de la Croix et sa veneration a esté presignifié par la Sibile. » Voyla ses motz⁵⁸⁶.

⁵⁸⁷ ⁵⁸⁸6. Parce que les Anciens estimoyent de beaucoup s'entre honorer quand ilz se donnoyent les uns aux autres des pieces de la Croix par present, comme nous avons veu d'Heleine et de Constantin, de sainte Meleine et de Paulin et de Sulpice. Ainsy saint Gregoire le Grand envoya a Recharret, roy des Visigotz, une particule de la Croix, comme un grand present⁵⁸⁹. Comme, de la memoire de nos peres, le roy des Abassins envoya par honneur un pareil present au roy Emmanuel de Portugal, par Matthieu, Armenien, son ambassadeur, comme un gage de la fidelité de son alliance⁵⁹⁰ ⁵⁹¹. [92]

⁵⁸² Lactance, *in carmine de Cruce* : *Flecte genu lignumque Crucis venerabile adora*. La Sibile, lib. 6, *in fine* :

O lignum fælix in quo Deus ipse pependit.

Nec te terra capit, sed cæli tecta videbis,

Cum renovata Dei facies ignita micabit.

Desquelz vers Sozomene cite le premier en ceste sorte, apres avoir raconté l'histoire de l'invention de la Croix et les merveilles qui y survindrent : *Neque certe tantopere mirandum est, præsertim cum ipsi Gentiles ingenue fateantur hoc esse Sibillæ carmen* : « *O lignum* » etc. *Istud enim ita esse nemo, etiamsi acri studio contra pugnare voluerit, pernegabit : quare et lignum Crucis et ejus veneratio a Sybilla præsignificata est.*

⁵⁸³ *La loüant expressement, tescmoin Lactance,*

⁵⁸⁴ *Carm. de Cruce*¹.

¹ *Aliter de Passione Domini*. Incerti auctoris.

⁵⁸⁵ *Et la Sibile* ;

⁵⁸⁶ *Ubi supra*, c. VI.

⁵⁸⁷ *S'en donnans des pieces les uns aux autres par honneur* ;

⁵⁸⁸ [Les deux phrases suivantes ne se trouvent pas au Ms.]

⁵⁸⁹ *Ep.*, l. VII (*al.* IX), ep. CXXII.

⁵⁹⁰ *Maffæus*, l. V¹.

¹ *Maffæi, Joannis Petri, S. J. (1535-1603) Historiarum Indicarum Libri XVI. Selectarum item ex India epistolarum, eodem interprete, Libri IV*, Florentiæ 1588.

⁵⁹¹ *le roy des Abassins* — David, envoya par Mathieu, Armenien, a Emanuel, roy de Portugal, une piece de la Croix, qui avoit esté jadis envoyee de Hierusalem aux roys des Abassins, comm'un present exquis, et prætieux gage de sa fidelité.

⁵⁹² ⁵⁹³7. Les Anciens ont honoré la Croix luy attribuant plusieurs noms honorables⁵⁹⁴ : comme Heleine et saint Ambroise l'ont appelée « Estendart de salut, Triomphe de Jesus Christ, Palme de la vie eternelle, Redemption du monde, Espee par laquelle le diable a esté tué, Remede de l'immortalité, Sacrement de salut, Bois de verité ; » saint Paulin l'appelle « Defense de la vie presente, gage de l'eternelle, chose de tres grande benediction ; » Macaire, Evesque de Hierusalem, l'appelle⁵⁹⁵ « Bois bien heureux, Croix qui a esté pour la gloire du Seigneur ; » Justinien l'Empereur, « *sacrum Christianorum Signum* : Signe sacré des Chrestiens ; » et le grand saint Cyrille⁵⁹⁶, au recit du traitteur mesme, l'appelle « Bois salulaire », et ailleurs⁵⁹⁷, « Trophee du Roy Jesus ; » Eusebe, « Bois tres heureux ; » Lactance, « Bois venerable. » Ainsy l'antiquité l'a nommée de cent noms tres venerables.

⁵⁹⁸ ⁵⁹⁹8. Quelques uns des anciens Peres ont estimé que ce mesme bois de la vraye Croix seroit reparé et comparoistroit au ciel le jour du jugement, selon la parole de Nostre Seigneur⁶⁰⁰ : *Alhors apparoistra le signe du Filz de l'homme au ciel*. C'est l'advis (ce me semble) [93] de saint Chrysostome, au sermon⁶⁰¹ de la Croix et du larron, et de saint Cyrille en ses Catecheses⁶⁰², et de saint Ephrem au livre *De la vraye penitence*, chap. III, IV ; et a esté predit par la Sibille disant⁶⁰³ :

*O lignum felix in quo Deus ipse pependit.
Nec te terra capit, sed cæli tecta videbis,
Cum renovata Dei facies ignita micabit.*

« O bois heureux qui tins Dieu mesme en toy pendu,
Quel honneur te pourroit en terre estre rendu ?
Au ciel un jour, o Croix, tu seras triomphante,
Quand la face de Dieu s'y fera voir ardante. »

Et la rayson y est bien apparente, parce que, entre toutes les croix, la vraye Croix est le plus

⁵⁹² *Luy donnans des tiltres honorables ;*
⁵⁹³

Helena et Ambros.

*Vexillum salutis.
Christi Triumphum.
Palma vitæ æternæ.
Redemptionem.
Gladium quo peremptus
est diabolus.*

Amb.

*Remedium immortalitatis.
Sacramentum salutis.
Lignum veritatis.*

Paul., ep. II ad Severum.

*Lignum divinæ Crucis.
Munimentum præsentis
et pignus æternæ salutis.*

Paulinus, ibidem.

*Rem maximæ benedictionis.
Lignum salutare.*

Macarius Ep. Hier., in oratione ad Deum apud Ruf., l. I, c. 8.

*Lignum beatum.
Lignum salutare.
Crux quæ fuit ad Dominicam gloriam.*

S. Cyrille, l. 6 *contre Julien*, au recit du traitteur, p. 37.

Bois salulaire.

Eusebe in *Chronico*. Damascen., l. 4, c. 12.

*Beatissimum lignum.
Lignum venerandum
et sanctificatum.*

⁵⁹⁴ Vide loca citata supra, c. VI.

⁵⁹⁵ (In orat. ad Deum, apud Ruf., l. I, c. VIII.)

⁵⁹⁶ Cyril. Alex. Cont. Jul., l. VI. (p. 37.)

⁵⁹⁷ Cyril. Hierosol., Catech. XIII, 40.

⁵⁹⁸ *Disans qu'elle paroistra au ciel ;*

⁵⁹⁹ [La fin de ce chapitre, sauf les trois vers de la Sybille, ne se trouve pas au Ms.]

⁶⁰⁰ Matt., XXIV, 30.

⁶⁰¹ II.

⁶⁰² Catech. XIII.

⁶⁰³ (Sybillina oracula, l. VI, in fine.)

proprement signe et Estendart de Jesus Christ.

⁶⁰⁴ 9. Ce n'est donc pas merveille si saint Macaire et Heleine avoyent egale crainte, en l'invention de la Croix, « ou de prendre le gibbet d'un larron pour la Croix du Seigneur, ou que, rejettans le bois salutaire en guise de poutre d'un larron, ilz ne le violassent, » comme parle saint Paulin⁶⁰⁵ ; ni que saint Hierosme ne pouvoit voir asses tost le jour « auquel, entrant en la caverne du Sauveur, il peust bayser et rebayser le saint bois de la Croix » avec la devote Marcelle⁶⁰⁶. Et pour vray, « si la robbe et l'anneau paternel ou quelque semblable chose est d'autant plus chere aux enfans, » comme dit saint Augustin⁶⁰⁷, « que l'affection et pieté des enfans vers leur pere est plus grande, » tant plus un Chrestien sera affectionné a l'honneur de Jesus Christ, tant plus honorera-il sa Croix. Saint Chrysostome proteste⁶⁰⁸ « que si quelqu'un luy donnoit les sandales et robes de saint Pierre, il les embrasseroit a bras ouvertz et les mettroit comme un celeste don dans le plus creux [94] de son cœur » ; combien eust-il plus honoré la Croix de son Redempteur ? Et saint Augustin, lequel recite⁶⁰⁹ que plusieurs miracles s'estoyent faitz avec un peu de la terre du Mont de Calvaire apportee par Hesperius l'un de ses familiers, et entre autres qu'un paralytique y estant apporté avoit esté soudain gueri, et qu'il avoit mis ceste terre-la honorablement en l'Eglise : quel respect eust-il porté a la Croix de Nostre Seigneur ? Certes, il n'eust pas fait tant de diversions pour effacer la memoire des miracles que Dieu fait en icelle, et luy refuser un juste honneur, comme fait le traiteur, tout au long de son escrit.

FIN DU PREMIER LIVRE. [95]

⁶⁰⁴ *Et par la crainte de la violer ou prophaner.*

⁶⁰⁵ Ubi supra, c. VI.

⁶⁰⁶ (Ubi supra, p. 51.)

⁶⁰⁷ De civ. Dei, l. I, c. XIII.

⁶⁰⁸ Orat. in laud. venerab. caten.¹ *Exemples.*

¹ Ce discours n'est plus imprimé parmi les Œuvres de S. Chrysostôme ; il est de Métaphraste. Voir Baronius, *anno 439.*

⁶⁰⁹ De civ. Dei, l. XXII, c. VIII.

Livre second⁶¹⁰. De l'honneur et vertu de l'image de la Croix

Chapitre premier. De la façon de peindre la Croix

⁶¹¹ C'est icy une forte preuve de l'honneur et vertu de la vraye Croix, car, comme parle le traicteur, « il est aisé a recueillir que, si le bois de la Croix n'a point eu de vertu ni de sainteté, ce qui n'en est que le signe ou image n'en a non plus » : au contraire donques, si le signe et image de la Croix a beaucoup de sainteté et de vertu, la Croix mesme en aura bien davantage. ⁶¹² Prouvant donques, comme je feray desores, la sainteté de l'image de la Croix, je la prouve beaucoup plus, et a plus forte rayson, de la Croix mesme.

Or, l'on a fait les images de la Croix en diverses sortes, selon la diversité des opinions qui ont esté de la forme et figure de la vraye Croix : car les uns l'ont peinte comme un grand T latin ou grec, comme aussi se faisoit le Thau ancien des Hebreux, duquel saint Hierosme dit⁶¹³ qu'il estoit fait en maniere de croix. Ceux [97] ⁶¹⁴ cy ont creu que la vraye Croix de Nostre Seigneur a esté composee de deux bois, dont l'un estait sur le bout de l'autre ; et neanmoins, comme il se voit encores en quelques images, ilz plantoyent sur la Croix un autre petit baston, pour y attacher l'inscription et cause que Pilate y fit mettre. Ceste-cy est l'opinion de Bede⁶¹⁵. ⁶¹⁶ Les autres, estimans que les deux bois de la vraye Croix se traversoyent en telle sorte que l'un surpassoit l'autre, ont fait l'image de la Croix en mesme maniere, affigeans l'escriteau a la partie plus haute. Et certes, il y a plus de probabilité en cecy, quand ce ne seroit que pour la commune opinion des Chrestiens, et que Justin le Martyr, au dialogue qu'il fit avec Triphon⁶¹⁷, appariant la Croix a la corne d'un licorne, semble la descrire en ceste sorte ; et saint Irenee dit⁶¹⁸ que « l'habitude ou figure de la Croix a cinq boutz ou pointes : deux en longueur, deux en largeur, une au milieu sur laquelle s'appuye celui qui est crucifié. » Et pour tout cela, la Croix ne lairra pas d'estre semblable au T latin, grec et hebreu, puysque il y aura peu de difference.

⁶¹⁹ Outre cela, les Anciens ont quelquefois peint ou façonné sur la Croix d'autres choses, pour remarquer quelques misteres et moralités : car les uns courboient le bout de la Croix en forme d'une crosse, pour représenter la lettre P des Grecz, ⁶²⁰ un peu plus bas ilz y mettoient deux pieces en forme de la lettre X, qui sont les deux premieres lettres du nom de Christ, et un peu plus bas estoit le traversier de la Croix auquel pendoit un voyle, ⁶²¹ comme on fait maintenant en nos gonfanons, pour monstrier que c'estoit l'Estendart de Jesus Christ. C'est ainsy que l'a descritte

⁶¹⁰ (p. 14.)

⁶¹¹ *Usage de tout second Livre.*

⁶¹² (In Ezech., IX.)

⁶¹³ Les cinq premiers chapitres du II^e Livre manquent au Ms., qui reprend au milieu du VI^e.

⁶¹⁴ *Opinion de Bede touchant la forme de la Croix.*

⁶¹⁵ Quæst. in Gen. (ad sacrif. Isaac).

⁶¹⁶ *Opinion commune plus probable.*

⁶¹⁷ § 91.

⁶¹⁸ Cont. Hæreses, l. II, c. XXIV.

⁶¹⁹ *Peintures rustiques autour de la Croix :*

⁶²⁰ *P et X lettres grecques ;*

⁶²¹ *Voyle ;*

Pierius⁶²², et apres luy le docte Bellarmin⁶²³ et plusieurs autres des nostres, a quoy le traitteur s'accorde. ⁶²⁴ Les autres mettoyent sur la Croix une couronne esmaillee, qui de pierres pretieuses, comme [98] Constantin fit en son Labare⁶²⁵ ; qui de fleurs, ⁶²⁶ comme fit saint Paulin en une belle eglise de Nole, sur l'entree de laquelle ayant fait peindre en ceste sorte une croix, il y fit mettre ces vers⁶²⁷ :

*Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare Crucem, duro spondentem celsa labori
Præmia : tolle Crucem qui vis auferre coronam.*

« Voys, sur le saint portail de ceste eglise ornee,
La Croix de ton Sauveur hautement couronnee,
Qui, fidelle, promet aux peynes et travaux
De ses vrays courtisans mille loyers tres hautz :
Prends donq avec sa Croix tous les maux qu'il te donne,
Si par elle tu veux prendre un jour sa couronne. »

Et sur trois autres portes de la mesme eglise estoyent peintes deux croix, deça et dela, sur lesquelles, outre les couronnes de fleurs, estoyent branchees des colombes, ⁶²⁸ avec ceste devise :

*Ardua floriferæ Crux cingitur orbe coronæ,
Et Domini fuso tineta cruore rubet :
Quæque super signum resident cæleste columbæ
Simplicibus produnt regna patere Dei.*

« De mille belles fleurs une large couronne
La Croix de mon Sauveur tout par tout environne ;
Croix qui prend sa couleur de ce rouge et pur sang
Qui sort des piedz, des mains, de la teste et du flanc.
Deux colombes en sus monstrent qu'il nous faut croire
Qu'aux simples seulement Dieu fait part de sa gloire. »

Et sur le mesme sujet :

*Hac Cruce nos mundo et nobis interfice mundum,
Interitu culpæ vivificans animam : [99]
Nos quoque perfides placitas tibi, Christe, columbas
Si vigeat puris pax⁶²⁹ tua pectoribus.*

« Fais, Dieu, que par ta Croix nous mourions tous au monde,
Fais que le monde aussi meure tout quant a nous ;
Ainsy il adviendra pour le salut de tous,
Que le peché mourant, la vie en l'ame abonde.

⁶²² Hierogl. (l. L)¹.

¹ Jean Pierre (Pierius) Valerianus, littérateur italien, fleurit à Rome, puis à Padoue (1477-1558). *Hieroglyphica, sive de sacris Ægyptiorum aliarumque gentium literis commentarii*. Basilcæ 1507.

⁶²³ (Cont. de Ec. Tr., l. II, c. XXVII.)

⁶²⁴ (p. 41.) *Couronne de pierreries*.

⁶²⁵ Euseb., De vit. Const., l. I, c. XXXI.

⁶²⁶ *De fleurs* ;

⁶²⁷ Ep. XII (al. XXXII) ad Sever. ; et pro seqq.

⁶²⁸ *Colombes* ;

⁶²⁹ *Palmes et aigneau*.

Et puyque nos forfaitz nous font abominables,
Espure de nos coeurs les cachotz plus infectz :
Lhors nous serons, o Dieu, comme colombes faitz,
Simples et bien aymés tout aussi tost qu'aymables. »

Le mesme saint Paulin avoit fait peindre la Croix autour de l'autel, avec une troupe de colombes sur icelle, et force palmes, et un aigneau ⁶³⁰ qui estoit sous la Croix teinte en sang ; autant desseignoit-il d'en faire en une basilique qu'il faisoit bastir a Fondi : et tout ceci monstre combien d'honneur l'on portoit a la Croix. ⁶³¹ Constantin, mettant la Croix en son Labare, croyoit que ce luy seroit un estendart salutaire, comme dit Eusebe⁶³² ; y mettant le nom abregé de Christ, monstroit que la Croix estoit la vraye enseigne de Jesus Christ, et non le siege de l'idolatrie, comme le traiteur l'a descrit ; y mettant la riche couronne de pierres pretieuses, il declairoit que tout honneur et gloire appartient au Crucifix, et que la couronne imperiale devoit s'appuyer sur la Croix. Saint Paulin mettant la couronne de fleurs sur la Croix vouloit dire, comme il tesmoigne par ses vers, que par la Croix nous obtenons la couronne de gloire ; par les colombes il signifioit que le chemin du ciel, qui a esté ouvert par la Croix, n'estoit que pour les simples et debonnaires ; autres fois, par la troupe de colombes il entendoit la troupe des Apostres, qui en leur simplicité ont annoncé par tout la parole de la Croix. Par les palmes et par le sang il figuroit la Royauté de Nostre Seigneur ; par l'aigneau qu'il mettoit sous la Croix il representoit Nostre Seigneur, qui, estant immolé [100] sur l'autel de la Croix, a levé les pechés du monde. C'estoit une tres honorable persuasion que les Anciens avoyent de la sainte Croix, qui les faisoit ainsy saintement philosopher sur icelle ; par ou l'on peut voir que, quand le traiteur ⁶³³ dit que les Anciens ne faisoient autre honneur a la Croix que de la couronner simplement de fleurs, ce n'est que faute d'en sçavoir davantage. Mays c'est une temerité trop excessive, qu'il mesure les choses par son sçavoir. [101]

Chapitre II. De l'antiquité des images de la Croix

J'aurois une belle campagne, pour monstrier l'antiquité de l'image de la Croix, ⁶³⁴ si je voulois m'estendre sus un monde de figures de l'Ancien Testament, lesquelles n'ont esté autres que les images de la Croix, et ne penserois pas que ce fust une petite preuve ; car, quelle rayson y pourroit-il avoir que cest ancien peuple, outre la parole de Dieu, eust encor plusieurs signes pour se rafraischir coup sur coup l'apprehension de la Croix future, et qu'il ne nous fust pas loysible d'en avoir en nostre Eglise pour nous rafraischir la memoire de la crucifixion passee ? Certes, il n'y auroit si bon traiteur qui ne s'eblouist quand je luy produirois les saintes observations qu'en a fait toute l'antiquité. Et saint Justin le Martyr traitant avec Triphon⁶³⁵, Tertullien avec Marcion⁶³⁶, et saint Cyprien avec tous les Juifz⁶³⁷, ont estimé de faire un bon et ferme argument, produisans les figures de l'Ancien Testament pour l'honneur et reverence de la Croix : pourquoy ne pourrois-je raysonner sur un mesme sujet, par pareilles raysons, avec un traiteur qui se dit estre Chrestien ? ⁶³⁸ Or, la briefveté a laquelle je me suis lié, ne me permet pas de prendre le loysir qu'il faudroit pour faire un si grand amas ; aussi lira-on avec plus de fruit ce que j'en pourrois dire es auteurs

⁶³⁰ Rayson de toutes ces figures.

⁶³¹ Ubi supra.

⁶³² Le texte portait *pars*, d'après les anciennes éditions de S. Paulin.

⁶³³ *Hardiesse ignorante du traiteur.* (p. 47.)

⁶³⁴ *Figures de la Croix preuve solide de l'honneur d'icelle.*

⁶³⁵ (Passim.)

⁶³⁶ Lib. III.

⁶³⁷ Ad Quir., l. II (cc. XX, XXI, XXII).

⁶³⁸ *Ne se peuvent toutes produire.*

que j'ay des-ja cités, et en Jonas d'Orleans⁶³⁹, en saint Gaudence sur l'Exode⁶⁴⁰, et en la *Theogonie* de Cosme Hierosolymitain⁶⁴¹. Je me contenteray seulement de mettre en avant celle que tous les [102] Anciens, d'un commun accord, appliquent a la Croix : c'est le Serpent d'airain, ⁶⁴² qui fut dressé pour la guerison de ceux qui estoient morduz de serpens⁶⁴³ ; duquel parlant le traitteur, ⁶⁴⁴ il remarque qu'il ne fut pas mis ou « dressé sur un bois traversier, comme on le peint communement, car il estoit eslevé sur un estendard, » dit-il, « ou sur une perche, comme le texte le dit. » La ou je contremarqueray : ⁶⁴⁵ 1. Que la proprieté des motz du texte ne porte aucunement que le Serpent fut eslevé sur une perche ; aussi Sanctes Pagninus⁶⁴⁶ a laissé le mot d'estendard, qui est sans doute le plus sortable et se rapporte mieux a ce qui estoit signifié. 2. Je remarque que les estendartz et enseignes se faisoient jadis en forme de croix, en sorte que le bois auquel pendoit le drapeau traversoit sur l'autre, comme l'on voit aujourd'huy en nos gonfanons ; tesmoin le Labare des Romains, et Tertullien en son Apologetique⁶⁴⁷ ; si que le Serpent, estant mis sur un estendard, estoit par conséquent sur un bois traversier. 3. Je remarque que le traitteur a tort de contredire en ceci a la commune opinion, qui porte que le Serpent estoit eslevé sur un bois traversier, sans avoir ni rayson ni autorité pour soy ; et qu'au contraire, il est raysonnable que saint Justin le Martyr soit preferé en cest endroit, lequel, en l'Apologie pour les Chrestiens⁶⁴⁸, recitant ceste histoire, tesmoigne que Moyse eslevant le Serpent le dressa en forme de croix. Voyci donques ou je pourrois coter la premiere image de la Croix : car puyqu'il est ainsy, qu'une chose pour estre image d'une autre doit avoir deux conditions, l'une qu'elle ressemble a la chose dont elle est image, l'autre qu'elle soit patronnee et tiree sur icelle, le Serpent d'airain, estant dressé en semblable forme que la Croix, et ayant esté figuré, par la prevoyance de Dieu, sur icelle, ne peut estre sinon une vraye image de la Croix. [103]

Mais, pour m'accommoder au traitteur, il me suffira de parler des croix qui ont esté faites en l'ancienne Eglise, dequoy il parle ainsy : « ⁶⁴⁹ Les signes que lon faisoit au commencement n'estoient sinon avec le mouvement de la main appliquee au front ou remuee en l'air, n'ayant subsistance en matiere corporelle, de bois, pierre, argent, or, ou autres semblables. Le premier qui en fit d'estoffe fut Constantin, lequel ayant obtenu une notable victoire contre Maxence, fit son gonfalon en forme de croix, enrichi d'or et de pierreries. » J'admire ceste ignorance tant hardie : ⁶⁵⁰ qui est celuy, tant soit-il peu versé en l'antiquité, qui ne sçache que tout au fin commencement de l'Eglise, les Gentilz reprochoyent de tous costés aux Chrestiens l'usage et veneration de la Croix ? ce qu'ilz n'eussent jamais fait s'ilz n'eussent veu les Chrestiens avoir des croix. Pour vray, Tertullien ⁶⁵¹ en son Apologetique⁶⁵² dit qu'on reprochoit aux Chrestiens de son tems qu'ilz estoient religieux et devotz de la Croix ; a quoy il ne respond autre, sinon : « *Qui Crucis nos religiosos putat, consecratus noster erit cum lignum aliquod propitiatur* : Celuy qui nous pense religieux de la Croix, il sera nostre sectateur quand il honnore ou flatte quelque bois. » Et apres avoir remonstré qu'en la religion des Romains on honnoroit et prisoit des pieces de bois qui estoient peu differentes de la Croix, et que les faiseurs d'idoles se servoyent d'instrumens faitz en forme de croix pour faire les mesmes idoles ; *item*, qu'ilz adoroyent les victoires, et que le dedans de leurs trophées (c'est a dire les instrumens sur lesquelz on portait les trophées) estoient en forme

⁶³⁹ De cultu Imag.

⁶⁴⁰ Tract, VI.

⁶⁴¹ Hymni XII (in Exalt. Crucis).

⁶⁴² *De celle du Serpent d'airain* ;

⁶⁴³ (Num., XXI, 9.)

⁶⁴⁴ *Dire du traitteur touchant icelle*, (p. 56.)

⁶⁴⁵ *Rejetté pertinemment*.

⁶⁴⁶ Sanctes (Santes, Xantes) Pagninus, Dominicain espagnol (1470-1541). *Vet. et Novi Test, nova translatio*. Lyon, 1528. Vide et ejusdem *Thesaurum linguæ sacræ*, sub voce *Vexillum*.

⁶⁴⁷ (Cap. XVI.)

⁶⁴⁸ Apol. I, § 60.

⁶⁴⁹ (p. 41.) *Dire du traitteur, touchant l'antiquité des croix en l'Eglise Chrestienne*,

⁶⁵⁰ *Convaincu d'ignorance* ;

⁶⁵¹ *Tesmoins Tertullien*,

⁶⁵² (Supra.)

de croix ; *item*, que la religion des Romains, estant toute militaire, veneroit les enseignes et estendartz, juroit par iceux, et les prisoit plus que tous les dieux, et que les voyles ou drapeaux des estendartz n'estoyent que comme des manteaux et vestemens des croix, il conclud disant : « Je loue ceste diligence ; vous n'aves pas voulu consacrer des croix nues et decouvertes, ou sans ornement. » La ou cest autheur si clair voyant ne nie pas, mays confesse plustost, [104] que les Chrestiens adoroient la Croix ; ne mettant point autre difference entre les croix des Gentilz et les nostres, sinon en ce que les nostres estoyent nues et sans enrichissemens, et les leurs estoyent vestues de divers paremens.

Autant en dit, et beaucoup plus clairement, Justin le Martyr ⁶⁵³ en sa seconde Apologie⁶⁵⁴, la ou ayant monstré que sans la figure de la Croix l'on ne peut rien faire, et d'avantage, que les trophees et masses que l'on portait devant les magistratz avoyent quelque ressemblance de la Croix, et que les Gentilz consacroyent les images de leurs empereurs defunctz par la figure de la Croix, il conclud en fin en ceste sorte : « Puy donques, que par bonnes raysons tirees mesmes de la figure, nous faisons tant que nous pouvons ces choses avec vous, nous serons desormais sans coulpe. » Justin donques confesse qu'en matiere de faire des croix, nous ne faisons rien moins que les Gentilz, quoy que ce fust avec diversité d'intentions, ce qu'il va déduisant par apres fort doctement et au long. Autant en fait Minutius Felix^{655 656}.

Saint Athanase, ⁶⁵⁷ qui vivoit du tems de Constantin le Grand, au livre des *Questions a Antiochus*⁶⁵⁸, fait ceste demande : « Pourquoi est-ce que tous nous autres fidelles faisons des croix pareilles a la Croix de Christ, et que nous ne faisons point de remembrances de la sacree lance, ou du roseau, ou de l'esponge ? car ces choses sont saintes comme la Croix mesme. » A quoy il respond : « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix, la composans de deux bois ; que si quelqu'un des infidelles nous accuse que nous adorons le bois, nous pouvons ayement separer les deux pieces de bois, et gastans la forme de la Croix, tenans ces deux bois ainsy separés pour neant, persuader a cest infidelle que nous n'honorons pas le bois, mais la figure de la Croix : ce que nous ne pouvons faire de la lance, du roseau et de l'esponge. » Quelle apparence, donques, y a-il que Constantin ayt esté le premier qui a fait la Croix en matiere permanente ? puyisque saint Athanase confesse que tous les fidelles de ce tems la faisoient des croix de bois et les [105] honnoyent, et en parle comme de chose toute vulgaire et accoustumee. La ou je ne me puis tenir de remarquer l'imposture du traitteur, lequel citant ce passage de saint Athanase,⁶⁵⁹ luy fait dire en ceste sorte : « Les Chrestiens monstroient qu'ils n'adoroient pas la Croix quand ils desassembloient ordinairement les deux principales pieces d'icelle, reconnoissans que ce n'estoit que bois. » Car au contraire, saint Athanase dit expressement que tous les fidelles adoroient la Croix, mais non pas le bois. Certes, ces reformeurs en font accroire de belles.

Et de vray, au moins ce traitteur⁶⁶⁰ devoit considerer que si Constantin dressa son Labare en forme de croix, pour la vision qu'il avoit eue d'une Croix a la façon de laquelle il fit dresser les autres (comme le traitteur mesme confesse que cela s'est peu faire), ce ne sera pas Constantin qui aura fait la Croix le premier en matiere subsistante, mais plustost Dieu, qui luy en fit le premier patron sur lequel les autres furent dressees. ⁶⁶¹ Que si, au contraire, ce ne fut point par advertissement de Dieu, ni pour aucune vision, que Constantin fit dresser son Labare et plusieurs autres croix, mais plustost par rayson d'estat, qui est l'opinion laquelle aggree plus au traitteur, a sçavoir, que « d'autant, » ce sont ses parolles, « qu'il avoit freschement esté eslevé à la dignité imperiale, par la volonté des gens de guerre qui l'avoient preferé aux descendans de Diocletian, il advisa que le moyen de se maintenir en ceste dignité contre ses competeurs et debateurs seroit de

⁶⁵³ *Et S. Justin Martyr,*

⁶⁵⁴ (Hodie I, § 60.)

⁶⁵⁵ *Et Minutius Felix,*

⁶⁵⁶ In Octav.

⁶⁵⁷ *Et S. Athanase.*

⁶⁵⁸ XXXIX (al.XLI).

⁶⁵⁹ *Imposture du traitteur touchant S. Athanase.* (p. 50.)

⁶⁶⁰ *Traitteur convaincu par son propre dire :*

⁶⁶¹ *Motif de Constantin a dresser des croix, selon le traitteur,* (p. 42.)

se faire ami des Chrestiens, que Diocletian avoit persecutez à outrance, et à ceste occasion il fit eriger des croix avant mesme qu'il fust Chrestien » ; je prendray le traitteur au mot en ceste sorte :

⁶⁶² Constantin pour se rendre amy des Chrestiens fit dresser plusieurs croix ; donques les Chrestiens de ce tems la aymoyent que l'on dressast des croix. Et qui les avoit gardés d'en dresser jusques a ceste heure la, au moins dedans leurs maysons et oratoires ? et comme pouvoit sçavoir Constantin que la maniere de flatter les [106] Chrestiens estoit de dresser des croix, s'il n'eust conneu qu'ilz en avoyent dressé auparavant et les honoroyent ? Pour vray, les Reformeurs n'eussent pas esté amis de ces anciens fideles, ni leur doctrine jugee Chrestienne, puyqu'ilz abattent leurs croix, et taschent de persuader que c'est une « corruption » d'en avoir introduit l'usage ⁶⁶³ et que « c'est encor plus mal fait de le retenir ; » ce sont les parolles mesmes du traitteur. Et s'il est vray, comme sans doute il est, ce qu'il dit ailleurs, ⁶⁶⁴ rapporté de saint Gregoire Nazianzene, que « la verité n'est point verité si elle ne l'est du tout, et qu'une pierre precieuse perd son prix à cause d'une seule tare ou d'une seule paille, » la doctrine Chrestienne n'aura plus esté pure du tems de Constantin, selon l'opinion de cest homme, puyque les Chrestiens desiroyent et se plaisoyent que l'on plantast des croix, qui est une corruption, « levain et doctrine erronee, » a son dire. ⁶⁶⁵

Ce n'est pas peu, a mon advis, d'avoir gagné ceste confession sur les ennemis des croix, que les Chrestiens il y a treize cens ans aymoyent et desiroyent que l'on dressast des croix ; et ne sçai comme on pourra appointer ce traitteur avec Calvin⁶⁶⁶ et les autres novateurs, car luy dit d'un costé que du tems de Constantin il y avoit corruption en l'Eglise, et Calvin avec les autres tiennent que l'Eglise a esté pure jusques presque au tems de Gregoire le Grand. Car Calvin, parlant de saint Irenee, Tertullien, Origene et saint Augustin, il dit⁶⁶⁷ « que c'estoit une chose notoire et sans doute, que despuys l'aage des Apostres jusques a leur tems il ne s'estoit fait nul changement de doctrine, ni a Rome ni aux autres villes ; » et le traitteur mesme (ne sçachant ce qu'il va faisant), parlant du tems de saint Gregoire et reprenant la simplicité des Chrestiens d'alhors, il dit que ⁶⁶⁸ « leurs yeux commençoient fort à se ternir et à ne voir plus gueres clair au service de Dieu. » Voyes-vous comme il rapporte le commencement de leur pretendue corruption de la doctrine Chrestienne au tems de saint Gregoire ? et neanmoins, quant a la Croix, il l'a rapportee aux Chrestiens qui vivoyent du tems de Constantin [107] le Grand, lesquelz il fait (et c'est la verité) grans amateurs de l'erection des croix, que puy apres il appelle corruption. En fin, a ce que je vois, ilz confesseront tantost que c'est du tems des Apostres que nostre Eglise a commencé.

J'ay donq prouvé, non seulement que ce traitteur est ignorant d'avoir dit que Constantin estoit le premier qui avoit dressé des croix en matiere subsistante, mays encor, que l'erection des croix a esté pratiquee entre les plus anciens Chrestiens, car nous n'avons pas de gueres plus anciens autheurs que Justin et Tertullien. ⁶⁶⁹ Encor diray-je, que de la memoire de nos peres, environ l'an 1546, l'on trouva pres de Meliapor⁶⁷⁰, en une petite colline sur laquelle l'on dit que les Barbares tuerent saint Thomas l'Apostre, une croix tres ancienne incise sur une pierre carree, arrousee de gouttes de sang, sur le sommet de laquelle il y avoit une colombe. Elle estoit enfermee dedans un cercueil de pierre, sur lequel il y avoit certaine ancienne esriture gravee, laquelle, au rapport des plus expertz Brachmanes, contenoit le martyre du saint Apostre, et entre autres qu'il mourut baysant ceste croix-la, ce que mesme les gouttes de sang tesmoignent. Ceste croix, ayant esté mise en une chapelle que les Portugois edifierent en ce mesme lieu, toutes les annees environ la feste de saint Thomas, ainsy que l'on commence a lire l'Evangile de la sainte Messe, elle commence a suer le sang a grosses gouttes, et change de couleur, paslissant, puy noircissant, et apres se rendant bleuë celeste et tres agreable a voir, revient en fin a sa naturelle couleur, a mesme que l'on a

⁶⁶² *Employé contre le traitteur mesme.*

⁶⁶³ (p. 57.)

⁶⁶⁴ (p. 20.)

⁶⁶⁵ (pp. 20 et 21.)

⁶⁶⁶ *Et contre Calvin.*

⁶⁶⁷ Inst., l. IV, c. II, § 3.

⁶⁶⁸ (p. 27.)

⁶⁶⁹ *Ancienne croix trouves es Indes.*

⁶⁷⁰ Maffæus, Hist. Ind., l. II (sub finem).

achevé le saint Office. Que s'il est arrivé en quelques années que ce miracle ne se soit point fait, les habitans de ces contrées, enseignés par l'expérience, se tiennent pour menacés de quelque grand inconvenient. Ceci est une chose toute connue et qui se fait à la vue de tout le peuple, dont l'Evêque de Cocine⁶⁷¹ en envoya une ample et authentique attestation⁶⁷², avec le portrait de ceste croix-la, au commencement [108] du saint Concile de Trente : qui est une marque bien expresse que les Apostres mesmes ont eu en honneur la sainte Croix. Et comme l'Apostre qui planta la foy parmi ces peuples y porta quant et quant l'usage de la Croix, ainsi Dieu, voulant en ces derniers tems y replanter encore la mesme foy, leur a voulu recommander l'honneur de la Croix par un signalé miracle, tel que nous avons recité. Aussi les habitans de Socotore,⁶⁷³ isle de la mer Erithree, qui ont esté et sont Chrestiens des le tems que saint Thomas y precha, entre les autres ceremonies catholiques ilz ont celle-ci, de porter ordinairement une croix pendue au col et luy porter grand honneur⁶⁷⁴. Or, ce que je vay dire prouvera encore fort vivement ce que j'ay dit ci devant. [109]

Chapitre III. De l'antiquité des images du Crucifix

⁶⁷⁵ Le traicteur, qui confesse le moins qu'il peut de ce qui établit la coustume ecclesiastique, apres avoir nié qu'avant le tems de Constantin il y eust des croix parmi les Chrestiens, en un autre endroit dit qu'au commencement, et mesme du tems de Theodose, « la Croix n'estoit « sinon deux bois traversans l'un l'autre, et n'y avoit « point de crucifix, et moins encore de vierge Marie, « comme depuis en quelques croix l'image du crucifix « est d'un costé, et celle de sa mere de l'autre. »

⁶⁷⁶ Je ne sçay qui peut esmouvoir cest homme à faire ceste observation, car que peut-il importer que l'on ait fait des croix simples plustost que des images du Crucifix, puyssu'aussi bien c'est chose toute certaine qu'on ne dresse pas des croix sinon pour représenter le Crucifix ? mais avec cela, ceste observation est du tout fause, digne d'un homme qui mesprise l'antiquité. Saint Athanase,⁶⁷⁷ qui vivoit du tems de Constantin, escrit⁶⁷⁸ une histoire remarquable, de la malice enragée d'aucuns Juifz de la ville de Berite, lesquelz crucifierent une image tres ancienne de Jesus Christ qu'ilz avoyent trouvée parmi eux, en ceste sorte : Un Chrestien s'estoit logé en une mayson de louage, pres la synagogue des Juifz, et avoit attaché à la muraille vis à vis de son lict une image de Nostre Seigneur, laquelle contenoit en proportion la stature mesme d'iceluy. Apres quelque [110] tems il desloge de la, et prend mayson ailleurs, la ou portant tous ses meubles, il oublia de prendre l'image, non sans une secrette disposition de la Providence divine. Du despuis, un Juif print logis la dedans, et, sans avoir pris garde à ceste image, ayant invité un autre Juif à manger, il en fut extrêmement tancé, et quoy qu'il s'excusast de ne l'avoir pas veüe, il fut accusé et deféré comme mauvais Juif, ayant une image de Jesus de Nazareth ; dont les principaux des Juifz, entrans dans la mayson ou estoit l'image, l'arracherent et la mirent en terre, puyss exercerent sur elle toutes les semblables actions qui furent exercées sur Jesus Christ quand on le crucifia, jusques à luy bailler un coup de lance sur l'endroit du flanc. Chose admirable ; à ce coup le sang et l'eau commencerent à sortir et couler en tres grande abondance, si que les Juifz en ayans porté une cruche pleine en leur synagogue, tous les malades qui en furent arrosés ou mouillés furent tout

⁶⁷¹ « Cocinensis. »

⁶⁷² (Maff., ibid.)

⁶⁷³ *Croix portée par les vieux Chrestiens de Socotore.*

⁶⁷⁴ Maff., l. III.

⁶⁷⁵ (p. 47.) *Negative du traicteur,*

⁶⁷⁶ *Refutee*

⁶⁷⁷ *Par S. Athanase,*

⁶⁷⁸ *De Pass. Imag.*¹

¹ *Inter spuria S. Athan., tom. IV ; sed pervetusta historia.*

soudainement gueris. Voyla le recit qu'en fait saint Athanase, par lequel l'on peut connoistre que ceste image la estoit l'image du Crucifix, tant parce qu'il eust esté mal aysé au Juif qui accusa celuy qui l'avoit en sa mayson, de reconnoistre si soudainement que c'estoit l'image de Jesus Christ si ce n'eust esté qu'il estoit peint en crucifié, qu'aussi parce que les Juifz n'eussent sceu représenter la crucifixion de Nostre Seigneur tant par le menu, comme ilz firent, sinon sur l'image d'un crucifix. Or ceste image, comme il apparut par la relation qu'en fit le Chrestien auquel elle estoit, en presence de l'Evesque du lieu, avoit esté faite de la main propre de Nicodeme qui la laissa a Gamaliel, Gamaliel a saint Jacques, saint Jacques a saint Simeon, Simeon a Zachee, et ainsy de main a main elle demeura en Hierusalem jusques au tems de la destruction de ladite ville, qu'elle fut transportee au royaume d'Agrippa, ou se retirerent les Chrestiens de Hierusalem par ce qu'Agrippa estoit sous la protection des Romains. Ce n'est donq pas ce que le traitteur disoit, que les images de la Croix furent seulement faites du tems de Constantin, et qu'encores de ce tems la et long [111] tems apres on n'y adjoustoit point de Crucifix, car je ne vois pas qu'il puisse opposer a ceste autorité pour garantir la negative de fauseté et temerité.

Dedans la Liturgie de saint Chrysostome,⁶⁷⁹ selon la version d'Erasme⁶⁸⁰, le prestre est commandé, se retournant vers l'image de Jesus Christ, de faire la reverence ; ce que, non sans cause, les plus judicieux rapportent a l'image du Crucifix ; car, quelle representation de Jesus Christ peut-on mettre plus a propos dedans l'eglise, et mesme vers l'autel, que celle du Crucifix ? Qui verra de bon œil le carme que Lactance⁶⁸¹ a fait⁶⁸² de la Passion de Nostre Seigneur, connoistra qu'il a esté desseigné sur le rencontre que l'on fait de l'image du Crucifix qui est ordinairement au milieu de l'eglise, en laquelle il fait parler Nostre Seigneur, par un style poetique, a ceux qui entrent dedans l'eglise. Saint Jean Damascene,⁶⁸³ qui vivoit il y a passé 800 ans, parlant de l'image du Crucifix il en tient conte comme d'une tradition ancienne et legitime. « Par ce, » dit-il⁶⁸⁴, « que chacun ne connoist pas les lettres ni ne s'addonne a la lecture, nos Peres ont advisé ensemble que ces choses, c'est a dire les misteres de nostre foy, nous fussent représentés comme certains trophées es images pour soulager et ayder nostre memoire ; car bien souvent, ne tenans pas par negligence la Passion de Jesus Christ en nostre pensee, voyans l'image de la crucifixion de Nostre Seigneur nous revenons a souvenance de la Passion du Sauveur, et nous prosternans nous adorons, non la matiere, mays Celuy qui est représenté par l'image. » C'est le dire de ce grand personnage, lequel un peu apres poursuit en ceste sorte : « Or ceci est une tradition non escrite, ne plus ne moins que celle de l'adoration vers le levant, a sçavoir⁶⁸⁵, d'adorer la Croix, et plusieurs autres choses semblables a celles qui ont esté dittes. » L'image donques du Crucifix estoit, desja de ce tems-la, receuë [112] comme autorisée d'une fort ancienne coustume ; d'ou vient donques ceste opinion au traitteur, de dire qu'anciennement l'on ne joignoit pas le Crucifix a la Croix, et quel interest a-il en cela sinon d'assouvir l'envie qu'il a de contredire a l'Eglise Catholique ? L'image du Crucifix est autant recevable que celle de la Croix.

Quand le grand Albuquerque faisoit fortifier Goa, ville principale des Indes orientales,⁶⁸⁶ comme l'on abattoit certaines maysons, on rencontra dedans une muraille une image du Crucifix, en bronze⁶⁸⁷, par laquelle on eut tout a coup connoissance que la religion Chrestienne avoit jadis esté en ces lieux-la, quoy qu'il n'y en eust plus de memoire, et que ces Chrestiens anciens avoyent en usage l'image du Crucifix. Et ne fut pas une petite consolation a ce grand capitaine et a ses gens, de voir ceste marque de Christianisme en un lieu qui de tems immemorable avoit esté privé de l'Evangile.

⁶⁷⁹ Par S. Chrysostome,

⁶⁸⁰ S. Chrysost. *Liturgia*, interpret. Desid. Erasmi, in gratiam Episc. Roffensis (Beati Joan. Fisher). Inter spuria S. Chrysost., tom. XIII.

⁶⁸¹ Par Lactance,

⁶⁸² (Vide p. 91.)

⁶⁸³ Par S. Damascene,

⁶⁸⁴ Orth. fid., l. IV, c. XVI.

⁶⁸⁵ A sçavoir. Le mot grec est *χαὶ*, qui serait plus exactement traduit : *et, aussi*.

⁶⁸⁶ Par une croix trouvee es Indes.

⁶⁸⁷ Maff. (l. IV).

Quant a la reprehension⁶⁸⁸ de ce qu'on met en quelques croix l'image du Crucifix d'un costé, et celle de sa Mere de l'autre, j'ay eu peyne d'entendre ce qu'il vouloit dire. En fin c'est de deux choses l'une. Ou bien il reprend les croix esquelles nous mettons deça et delà du Crucifix les images de Nostre Dame et de saint Jean l'Evangeliste ; mays en cecy la censure seroit tres injuste, car, comme il est loysible et convenable que nous ayons l'image du Crucifix, ⁶⁸⁹ selon la coustume mesme des plus anciens Chrestiens, il est loysible aussi d'avoir des images de Nostre Dame et des Apostres, dequoy saint Lucas sera nostre garant, qui le premier, au recit de Nicephore Calixte⁶⁹⁰, fit l'image du Sauveur, de sa Mere, de saint Pierre et de saint Paul : que s'il est ainsy, ou peut-on mieux mettre les images de Nostre Dame et de saint Jean qu'aupres de la remembrance du Crucifix ? quand ce ne seroit que pour représenter tant mieux l'histoire de la Passion, en laquelle l'on sçait que Nostre Seigneur vit ces deux singuliers personnages pres de sa Croix et recommanda l'un a l'autre⁶⁹¹. Ou bien il parle de quelques croix ou peut estre il aura veu au dos du Crucifix quelque image de Nostre Dame, et lhors il aura grand tort de [113] vouloir tirer en consequence contre nous la diversité des volontés des graveurs et peintres, ou de ceux qui font faire les croix ; car, a la verité, ceste façon de crucifix n'est gueres usitée en l'Eglise ; si ne veux-je pas dire pourtant qu'il y ayt aucun mal en cela. On mettoit bien anciennement des colombes sur la Croix et autour d'icelle, pourquoy n'y peut-on bien mettre une image de la Vierge ou de quelque autre Saint ? J'en ay veu la ou, au dos de la croix, il y avoit des aigleaux pour représenter Nostre Seigneur qui a esté mis sur la Croix comme un innocent aiglelet, ainsy qu'il est dit en Esaye⁶⁹² ; d'autres ou il y avoit d'autres images, non seulement de la Vierge, mays encor de saint Jean, saint Pierre et autres. En ce cas, la croix ne sert pas de croix de ce costé-la (elle en a servi du costé du crucifix), elle sert comme de tableau ; aussi ne peint-on pas Nostre Dame en crucifix, ni aucun autre Saint avec Nostre Seigneur.

⁶⁹³ Au demeurant, ce que le traitteur adjouste que l'on y met l'image de Nostre Dame « comme si elle avoit esté « compagne des souffrances de nostre Sauveur et qu'elle « eust fait en partie la redemption du genre humain, » cela, dis-je, vient de son goust qui est corrompu par la defluxion d'un'humeur aigre et chagrine, avec laquelle ces reformeurs ont accoustumé de juger les actions des Catholiques ; car, qui fut jamais le Catholique qui ne sceut que nous n'avons autre Sauveur ni Redempteur qu'un seul Jesus Christ ? Nous mettons tres souvent la Magdeleine embrassant la Croix ; que n'a-il dit que par la nous la croyons estre nostre redemptrice ? Ces gens ont l'estomac et la cervelle gastés, ilz convertissent tout en venin. Nostre Dame ne fut pas crucifiée, mays elle estoit bien sur la Croix quand son Filz y estoit, car la ou est le thresor d'une personne la est son cœur, et l'ame est plus la ou elle ayme que la ou elle anime. Certes, on trouve presque par tout en l'Evangile ou il est parlé de Nostre Dame, qu'elle estoit avec son Filz et auprès d'iceluy, et sur tout en sa Passion⁶⁹⁴ ; ce ne seroit donq pas hors de rayson de la peindre encores aupres de luy en la Croix, non ja comme crucifiée pour nous, mays comme [114] celle de laquelle on peut dire, beaucoup plus proprement que de nul autre: *Christo confixa est Cruci* : Elle est clouée a Jesus Christ en la Croix⁶⁹⁵. Ç'a donq esté la rage que le traitteur a contre les Catholiques, qui l'a empesché de prendre garde a tant de bonnes et religieuses raysons qui peuvent estre en ce fait, pour faire une si maligne conjecture contre nos intentions. [115]

⁶⁸⁸ *Reprehension faite par le traitteur,*

⁶⁸⁹ *Examinee.*

⁶⁹⁰ L. II, c. XLIII ; l. VI, c. XVI.

⁶⁹¹ Joan., XIX, 26, 27.

⁶⁹² Cap. LIII, 7.

⁶⁹³ (p. 47.)

⁶⁹⁴ Joan., XIX, 25.

⁶⁹⁵ (Galat., II, 19.)

Chapitre IV. De l'apparition de l'image de la Croix a Constantin le Grand et en autres occasions

C'est une noble preuve de l'honneur et vertu de l'image de la Croix, que Dieu tout puissant l'a fait comparoistre miraculeusement en plusieurs grandes et signalees occasions, et s'en est servi comme de son Estendart, tantost pour asseurer les fidelles, tantost pour espouvanter les mescreans.

⁶⁹⁶ Mais pour vray, l'apparition faite a Constantin le Grand a esté, non sans cause, la plus celebree et fameuse parmi les Chrestiens, d'autant que par icelle Dieu toucha le cœur de ce grand Empereur pour luy faire embrasser le parti Chrestien, et fut comme un saint signe de la cessation du deluge du sang des Martyrs, duquel jusques a ceste heure-la toute la terre regorgeoit ; et qu'au demeurant, ceste croix monstree a Constantin fut le patron d'un monde de croix, qui du despuys ont esté dressees par les empereurs et princes chrestiens. ⁶⁹⁷ Ce que appercevant le traitteur, affin de rendre douteuse l'histoire de ceste grande apparition, il devise en ceste sorte : « Combien que les historiens Chrestiens parlent d'une apparition de croix en l'air avec ces mots : Surmonte par ceci, si est-ce que Zosimus, historien Payen, qui vivoit de ce temps-la et qui a esté tres-exact rechercher des faits de Constantin, n'en a fait mention aucune. Aussi appert-il que les histoires Ecclesiastiques en parlent diversement, car Eusebe dit que ceste vision advint en plein midi, et Sozomene [116] escrit qu'elle apparut de nuict à Constantin dormant. Dieu neantmoins a peu faire ce miracle pour aider à la conversion de ce Prince encor Payen alors, et qui a beaucoup servi depuis à l'avancement de la gloire de Christ, de quelque affection qu'il ait esté induit, car quelques autheurs le notent de grands defaults. » Voyla son dire, par lequel il çuyde effacer l'apparition de la sainte Croix faite a Constantin, et ce par deux moyens⁶⁹⁸ : l'un, opposant aux histoires chrestiennes l'autorité de Zosimus payen ; l'autre, monstrant qu'il y a contrariété sur ce fait entre les autheurs chrestiens. Pyrrho n'entendrait rien au prix de ce traitteur ; toute sa doctrine consiste a rendre toutes choses douteuses et esbranlees, il ne se soucie pas d'establir autre que l'incertitude ; certes, il ne nie pas que ceste apparition ne soit probable, mays il veut aussi qu'elle soit probablement fause.

⁶⁹⁹ Or, quant a Zosimus, je ne sçai comme il l'ose produire en ceste cause ici contre tous les autheurs chrestiens ; car premièrement, Zosimus est tout seul et ne peut point faire de pleine preuve ; secondement, il ne nie pas ceste apparition mays seulement il s'en tait ; tiercement, il est suspect, car il estoit ennemy de la Croix ; quartement, encor qu'il fust exact rechercher des faitz de Constantin, il ne l'estoit pas toutefois des merveilles de Dieu. Or l'apparition de la Croix fut une œuvre de Dieu et non de Constantin. J'admire la rage de ceste opiniastreté qui veut rendre comparable en autorité le silence ou l'oubli d'un seul historien payen, avec l'assurance et expres tesmoignage de tant de nobles et fidelles tesmoins. Qui ne sçait les sottises que les historiens payens, apres Tacitus et autres, ont imposees aux Chrestiens avec leur teste d'asne⁷⁰⁰ ? Je vous laisse a penser s'ilz se sont espargnés a se taire en nos avantages et prerogatives, puyqu'ilz ne se sont pas espargnés a dire des fables et faire des contes pour honnir et vituperer le Christianisme. Pourquoi est-ce que Zosimus sera meilleur que les autres ? ⁷⁰¹ Mais quant a ce que le traitteur veut qu'Eusebe soit contraire a Sozomene en l'histoire de ceste apparition, en ce que l'un dit qu'elle advint en plein midi et [117] l'autre de nuit a Constantin dormant, je crois que c'est une contradiction qu'il aura veuë en songe et en dormant ; et de fait Sozomene, en cest endroit ici⁷⁰², fait expresse profession de suivre Eusebe. Oyons-le parler, je vous prie :

⁶⁹⁶ *Importance de l'apparition faite a Constantin ;*

⁶⁹⁷ *Revoquee en doute par le traitteur* (p. 42.)

⁶⁹⁸ *Par deux moyens,*

⁶⁹⁹ *Le premier desquelz est rejetté,*

⁷⁰⁰ Tertull., Apologet. (c. XVI).

⁷⁰¹ *Et le second aussi.*

⁷⁰² L. I, c. III.

« Combien que plusieurs autres choses soyent arrivees a cest empereur Constantin, par lesquelles estant induit il commença d'embrasser la religion Chrestienne, nous avons toutefois appris qu'une vision qui luy fut divinement presentee l'a principalement induit a ce faire. Car, dressant la guerre contre Maxence, il commença (comme il est vraysemblable) a douter a part soy quel evenement auroit ceste guerre, et quel secours il pourroit appeller, dont estant en ce souci il regarda par vision⁷⁰³ le signe resplendissant de la Croix au ciel ; et les Anges assistans pres de luy, ja tout esbloui de la vision, luy dirent : En ceci, o Constantin, tu vaincras. On dit encores que Jesus Christ mesme luy apparut et luy monstra la figure de la Croix, et mesme luy commanda qu'il en fist faire une semblable, et qu'il en usast comme d'une ayde en l'administration de la guerre et comme d'un instrument propre pour obtenir victoire. Laquelle chose Eusebe, surnommé Pamphile, assure⁷⁰⁴ avoir ouye de la bouche propre de l'Empereur qui l'affirmoit par serment, a sçavoir, qu'environ midi, le soleil commençant un peu a decliner, tant l'Empereur mesme que les gens d'armes qui estoient avec luy avoyent veu le signe de la Croix resplendissant au ciel, formé de la splendeur d'une lumiere, auquel estoit ceste inscription : Surmonte par ceci. Car iceluy, faisant voyage en quelque endroit avec son armee, eut en chemin ceste admirable vision, et cependant qu'il demesloit dans son cerveau que voulait dire cela, la nuit le surprint ; si luy apparut Jesus Christ en son repos, avec le signe mesme qui luy estoit apparu au ciel, luy commandant qu'il fist un autre estendart sur le patron [118] de celuy-la, et qu'il s'en servist comme d'une defense es combatz qu'il avoit a faire contre ses ennemis. » Ce sont, certes, presque les propres motz, non seulement de Sozomene, mais encores d'Eusebe son autheur, tant ilz sont d'accord en ce point. Je sçay qu'un grand docte de nostre aage s'est trompé en cest endroit⁷⁰⁵, mais il merite excuse, car ç'a esté au milieu d'une grande et laborieuse besoigne, ou il est tolerable si quelquefois l'on s'endort ; mais le traitteur, en si peu d'œuvre qu'il a fait, nous accusant et formant ses causes d'oppositions, ne peut avoir fait ceste tant evidente faute qu'il ne merite d'estre tenu pour un imposteur ou pour un ignorant, quoy qu'il fasse l'entendu.

Au demeurant, il montre la haine qu'il porte a la sainte Croix,⁷⁰⁶ quand pour contredire a son honneur, il va recherchant si curieusement quel a esté Constantin le Grand, et met en doute le zele avec lequel il a servi a l'honneur de Dieu. Constantin, tant loué par nos devanciers, autheur du repos de l'Eglise, « Prince des princes chrestiens, » comme l'appelle saint Paulin⁷⁰⁷, « tres grande lumiere de tous les empereurs qui furent onques, tres illustre precheur de la vraye pieté, » comme l'appelle Eusebe⁷⁰⁸, subira en fin finale (si Dieu le permet) les censures et reproches de ces Chrestiens reformés, lesquelz, pires que des chiens, cherchent de souiller les plus pures et blanches vies des Peres du Christianisme. « Quelques autheurs, » dit le traitteur, « le notent de grands defauts. » S'il eust cotté les autheurs et les defautz, quoy que c'eust esté sortir hors du chemin de mon affaire, je me fusse essayé d'affranchir ce grand Empereur de ses iniques accusations ; et certes, je sçay bien en partie ce qui se pourrait dire pour charger Constantin de quelques imperfections, mais je ne veux pas faire accroire au traitteur qu'il soit plus sçavant que je le vois, ni presupposer qu'il en sçache plus que ce qu'il en dit, car je [119] le vois si passionné en cest endroit, que s'il eust sceu quelque chose en particulier il l'eust bien fait sonner.

Or bien, voyla l'apparition faite a Constantin⁷⁰⁹ bien assuree, en laquelle tout cecy est remarquable. Premierement, que par la l'Empereur fut induit a embrasser vivement le parti Catholique, comme par un signe certain que Dieu approuvoit la Croix, et en la Croix tout le Christianisme ; si que l'approbation de la Croix et du Christianisme ne fut qu'une mesme chose. Secondement, combien que Dieu voulust que Constantin reconneust ses victoires de sa liberalité,

⁷⁰³ *Par vision.* Le mot grec est *ὄναρ*, qui signifie : *durant le sommeil, en songe.*

⁷⁰⁴ De vit. Const., l. I, c. XXII (*al.* XXVIII).

⁷⁰⁵ Ce « grand docte » est Bellarmin (*Cont. de Ec. Tr.*, lib. II, cap. XXVIII). Faute de considérer en son ensemble le récit de Sozomène, il présente comme une contradiction réelle entre les deux auteurs ce qui n'est qu'une légère transposition de circonstances.

⁷⁰⁶ *Haine extreme contre la Croix.*

⁷⁰⁷ (Ep. XI, *al.* XXXI, ad Sever.)

⁷⁰⁸ (De vit. Const., l. I, c. XIV.)

⁷⁰⁹ *Consideration sur la croix apparue a Constantin.*

si voulut-il qu'il sceust que ce seroit par l'entremise du signe de la Croix. Tiercement, non seulement Dieu fit paroistre la Croix au ciel a Constantin comme un tesmoignage de son ayde et faveur, mays encor comme un patron et modele pour faire faire plusieurs croix materielles en terre. Quartement, que ce ne fut pas une seule fois que ceste Croix apparut a Constantin, mays deux fois, a sçavoir, de jour en plein midi et de nuit encor. Que si cela n'est pas approuver l'usage de la Croix,⁷¹⁰ il n'y aura rien d'approuvé. Mays outre ces deux fois recitees par Eusebe, Nicephore tesmoigne⁷¹¹ que deux autres fois la mesme Croix apparut a Constantin ; une fois, a la guerre contre les Bisantins, avec ceste inscription : Tu vaincras tous tes ennemis en ce mesme signe ; l'autre fois, en la guerre contre les Scythes. Voyla quant a ce qui touche Constantin.

Saint Cyrille Hierosolymitain escrit une lettre expres a Constance l'empereur, filz de Constantin, pour luy faire le recit d'une celebre apparition de la Croix,⁷¹² faite au ciel, sur le Mont Calvaire. « Ces saintz jours, » dit-il, « de la sainte Pentecoste, environ l'heure de tierce, une tres grande croix formee de lumiere apparut au ciel sur la tres sainte montaigne de Golgotha, estendue jusques au saint mont d'Olivet, veuë non par une ou deux personnes, mais monstree tres clairement a tout le peuple de la cité ; et non, comme peut estre quelqu'un penseroit, courant hastivement selon la fantasia, mais tout ouvertement reconneuë par plusieurs heures sur terre, avec des splendeurs brillantes surpassans les rayons du soleil, [120] car si elle eust esté surpassee par iceux, certes elle eust esté offusquee et cachee. » Puys, poursuivant, il dit « qu'a cest aspect, tant les Chrestiens que les payens commencerent a louer Jesus Christ, et reconnoistre que la tres religieuse doctrine des Chrestiens estoit divinement tesmoignee du ciel par ce signe celeste, duquel, lhorsqu'il fut monsté aux hommes, le ciel s'en resjouissoit et glorifioit beaucoup. » Sozomene en dit de mesme⁷¹³, et tesmoigne que la nouvelle fut incontinent espanchee par tout, par le rapport des pelerins qui, de tous les coins du monde, abordoyent en Hierusalem pour y faire leurs devotions.

Un jour, Julien l'apostat regardant les entrailles d'un animal pour faire quelque devination en icelles, luy apparut⁷¹⁴ une croix environnee d'une couronne⁷¹⁵ ; dont partie des devins tout espouvantés disoyent que, par la, l'on devoit entendre l'accroissement de la religion Chrestienne et son eternité, d'autant que la Croix estoit le signe du Christianisme, et la couronne estoit signe de victoire et d'eternité ; encores parce que la figure ronde n'a ni commencement ni fin, mais est par tout conjointe en elle mesme. Au contraire, le maistre devineur presageoit par la que la religion Chrestienne seroit comme estouffee pour ne point croistre davantage, d'autant que le signe de la croix estoit comme enfermé, borné et limité par le cercle de la couronne ; tant le diable sçait faire ses affaires en toutes occasions. Or l'evenement monstra que le dire des premiers estoit veritable.

Une autre fois,⁷¹⁶ le mesme Julien voulant que les Juifz sacrifiassent⁷¹⁷, ce qu'ilz ne vouloyent faire sinon au lieu du Temple ancien de Hierusalem, il se delibera de le leur faire dresser, contribuant des grandes sommes du thresor imperial ; et ja les materiaux estoyent apprestés pour rebastir, quand saint Cyrille, Evesque de Hierusalem, predit que l'heure estoit arrivee en laquelle seroit verifiee la prophetie de Daniel⁷¹⁸, repetee par Nostre Seigneur en son Evangile⁷¹⁹, a sçavoir, que pierre sur pierre ne demurerait au temple de Hierusalem : dont la nuit ensuivant, la terre trembla si fort en ce lieu-la, [121] que toutes les pierres de l'ancien fondement du Temple furent dissipees ça et la ; et les materiaux ja preparés, avec les edifices prochains, tous fracassés. L'horreur d'un si terrible accident s'espacha par toute la ville, de façon que de tous costés plusieurs vindrent sur le lieu voir que c'estoit ; et voicy que les merveilles redoublans, un grand feu sortit de la terre, lequel s'attachant aux preparatives faites pour le Temple et aux outiliz des ouvriers, ne cessa point

⁷¹⁰ *La Croix apparut deux autres fois a Constantin.*

⁷¹¹ L. VII, cc. XLVII, XLIX.

⁷¹² *La Croix apparoit sur le mont Calvaire.*

⁷¹³ L. IV, c. IV (al. V).

⁷¹⁴ *Autre apparition de croix.*

⁷¹⁵ Sozom., l. V, c. II.

⁷¹⁶ *Autre apparition.*

⁷¹⁷ (Socrat., l. III, c. XX.)

⁷¹⁸ (Cap. IX, 26, 27.)

⁷¹⁹ (Luc., XXI, 6.)

qu'il ne les eust consommés a la veuë de tout le peuple.⁷²⁰ Plusieurs des Juifz espouventés confessoient que Jesus Christ estoit le vray Dieu, et neanmoins demeuroyent tellement saisis de la vieille impression de leur religion, qu'ilz ne la quitterent point. Si survint un troisieme miracle ; car la nuit ensuivant apparurent des croix de rayons lumineux sur les vestemens de tous les Juifz, lesquelz, tant ilz estoient obstinés, voulans effacer le lendemain ces saintes images de leurs habitz par lavement et autres moyens, il ne leur fut onques possible, et par la plusieurs se firent Chrestiens ; mays outre tout cela, un grand cercle apparut au ciel, dedans lequel estoit une croix tres resplendissante. Mes auteurs sont, en cest endroit, Gregoire Nazianzene⁷²¹, Ammian Marcellin⁷²², Ruffin⁷²³, Socrates⁷²⁴, Sozomene⁷²⁵.

Je pourrois produire les autres apparitions que le docte Bellarmin apporte⁷²⁶, comme celle qui se fit en l'air quand l'empereur Arcadius combattoit contre les Perses pour la foy Catholique⁷²⁷, en quoy il fut aydé divinement ; comme aussi celle des croix qui apparurent sur les vestemens au tems de Leon Iconomache⁷²⁸, lhors que les heretiques exerçoyent leur rage sur les images ; et quelques autres semblables desquelles les auteurs font mention : mays ce que j'en ay dit jusques a present suffit pour ce qui touche l'antiquité ; qui en voudra voir davantage, qu'il lise le livret d'Alphonse Ciacone *De signis sanctæ Crucis*⁷²⁹. [122]

⁷³⁰ De nostre tems, lhors que le grand capitaine Albuquerque estoit du costé de l'isle Camarane, une grande croix pourpree et tres resplendissante apparut au ciel du costé du royaume des Abassins⁷³¹, laquelle fut veuë par toute l'armee des Portugois qui estoit en ces contrees la, avec une incroyable consolation ; et dura l'apparition quelque piece de tems, jusques a tant qu'une blanche nuee la cacha aux yeux de ceux qui, pleurans de joye, ne se pouvoient saouler de voir ce saint et sacré signe de nostre Redemption. Dequoy Albuquerque envoya bien tost apres, par escrit, une bien asseuree attestation a son maistre Emmanuel, roy de Portugal. De mesme, vers le Japon, apparut une croix en l'air, environ l'an 1558, au rapport de Gaspard Vilela en une sienne epistre⁷³² envoyee a ses compaignons de Goa.

En la sedition que Pansus Aquitinus esmeut contre Alphonse roy de Congi, son frere aisé, un peu apres que la foy Catholique fut semee par les Portugois en ces pays la, l'on vit une grande multitude de soldatz rebelles fuir devant une petite poignée de personnes qui accompagnoyent le Roy⁷³³ ; dequoy le general de l'armee de Pansus rendant rayson, il asseura qu'au commencement de l'escarmouche apparurent, autour du Roy, des hommes d'une façon plus auguste que l'ordinaire, marqués du signe de la Croix et environnés d'une tres claire lueur, combattans tres asprement ; dont les soldatz de Pansus estans espouventés, avoyent pris tout aussi tost la fuite, et que par la reconnoissant qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celuy des Chrestiens, il prioit qu'on le baptizast avant qu'on le fist mourir (comme il pensoit que l'on feroit), ayant esté pris prisonnier. Alphonse luy accorda le baptesme, et luy fit grace de la vie a la charge qu'il s'employeroit a servir au temple de la sainte Croix, peu au paravant edifié en la ville d'Ambasse.

Quand Albuquerque reprit la ville de Goa⁷³⁴, les infideles [123] demandoient tres

⁷²⁰ S. Chrysost. mesme tesmoigne ceste particularité en l'Homilie IV de laudibus S. Pauli.

⁷²¹ Orat. II in Jul.

⁷²² In Jul. August. (l. XXIII.)

⁷²³ L. I, c. XXXIX.

⁷²⁴ L. III, c. XX.

⁷²⁵ L. V, c. XXII.

⁷²⁶ (Cont. de Ec.Tr., l. II, c. XXVIII.)

⁷²⁷ Prosper., De promiss. divin., l. III, c. XXXIV.

⁷²⁸ Paul. Diacon. in vita Leon.

⁷²⁹ Ciaconius (Chacon) Alphonsus, Dominicain espagnol (1540-1599). *De signis sanctissimæ Crucis quæ diversis regionibus et nuper hoc anno 1591 in Gallia et Anglia divinitus ostensa sunt*. Romæ 1591.

⁷³⁰ Apparitions de nostre aage.

⁷³¹ Osorius (De reb. Emman., l. IX)¹ ; Maff. (l. V).

¹ Osorius, Dominicain portugais, Evêque de Sylves (1506-1580). *De Rebus Emmanuelis, Lusitanien regis*.

⁷³² (Ad calcem Hist. Ind. Maffæi.)

⁷³³ Maff. (l. I).

⁷³⁴ Maff. (l. IV).

curieusement aux Portugois, qui pouvoit estre ce brave capitaine qui portoit une belle croix doree et des armes resplendissantes, lequel avoit fait un si grand massacre que les grandes troupes des Mahometains avoyent esté contraintes de ceder a la petitesse des Chrestiens. Or certes, les Portugois n'avoyent point de capitaine ainsy paré, qui leur fit connoistre que c'estoit une vision divine par laquelle Dieu les avoit voulu secourir, et quant et quant espouvanter et rompre leurs ennemis.

Au demeurant, apres tant d'apparitions de l'image et figure de la Croix⁷³⁵ que Dieu a faites, et fera jusqu'a la consommation du monde, pour consoler les amis de la Croix et effrayer les ennemis d'icelle, au grand jour du jugement, quand le Crucifié sera assis au throsne de sa majesté en l'assistance de tous les Bienheureux, il fera paroistre de rechef ce grand Estendart et signe de la Croix, lequel paroistra lhors que le soleil et la lune se cacheront dedans une bien grande obscurité. C'est ce que dit Nostre Seigneur, en saint Matthieu⁷³⁶, en termes tant expres, qu'il n'est possible de douter de ceste verité, sinon a ceux qui ont juré le parti de l'opiniastreté ; tous les Peres anciens, d'un commun consentement, l'ont presque ainsy entendu. L'interpretation qu'on y veut apporter, de dire que lhors apparoistra le signe du Filz de l'homme, c'est a dire le Filz de l'homme mesme, qui par sa majesté se fera regarder de toutes partz comme une enseigne, est trop forcee et estiree ; on voit a l'œil qu'elle ne sort pas ni ne coule des motz et paroles de l'Escriture, mais d'un prejugué auquel on veut accommoder les saintes paroles ; c'est une conception qui ne suit pas l'Escriture, mais qui la veut tirer apres soy. Et certes, le Sauveur met trop evidemment a part l'apparition de son signe d'un costé, et de l'autre sa venue : *Alhors, dit-il*⁷³⁷, *paroistra le signe du Filz de l'homme au ciel, et alhors pleureront toutes les tribus de la terre ; et alhors verront le Filz de l'homme venant es nuees du ciel avec une grande vertu et majesté.*

⁷³⁸ Or combien soit grand l'honneur qui revient de ceci [124] a la Croix, il n'y a celuy qui en puisse douter ; tant parce qu'elle est appelée *signe du Filz de l'homme*, et que les enseignes, armoiries, signes, estendartz des princes et roys sont tres honorables et respectables, comme tesmoigne Sozomene⁷³⁹, et avant luy Tertullien⁷⁴⁰, et l'experience mesme nous le monstre ; qu'aussi parce que, comme remarquent doctement les Anciens, elle consolera les bons, estant le signe de leur salut, et espouvantera les mauvais, comme fait l'estendart d'un roy vainqueur lhors qu'il est arboré sur les murailles d'une ville rebelle ; et encor d'autant qu'elle sera comme le trophée du Roy celeste, mis au plus haut du Temple de l'univers, et sera claire et lumineuse lhors que la lumiere mesme s'obscurcira en sa propre source ; comme tesmoignent saint Cyrille⁷⁴¹, Hypolite le Martyr⁷⁴², et saint Ephrem⁷⁴³ qui dit qu'elle paroistra et sera produitte devant le Roy comme le sceptre et verge de sa majesté.

Or, quel advantage est-ce pour l'honneur et vertu de l'image de la Croix, que Dieu s'en soit servi et servira si souvent pour consoler les siens, effrayer ses ennemis, pour donner les victoires aux empereurs, et pour tesmoigner la sienne derniere, lhors qu'estant assis au throsne de sa majesté il foulera aux piedz tous ses ennemis. [125]

⁷³⁵ *Derniere apparition de la Croix :*

⁷³⁶ (Cap. XXIV, 29, 30.)

⁷³⁷ Ibid.

⁷³⁸ *Son importance.*

⁷³⁹ L. I, c. IV.

⁷⁴⁰ Apologet. (c.XVI)

⁷⁴¹ Catech. XV, 23.

⁷⁴² De consumm. mundi¹.

¹ Inter spuria S. Hippolyti.

⁷⁴³ De ver. pœn., cc. III. IV.

Chapitre V. Combien grand a esté jadis l'usage de la Croix, et comme elle represente le Crucifix et sa foy

⁷⁴⁴ Le traiteur n'ose pas nier que l'image de la Croix n'ayt esté en ordinaire usage parmi les anciens Chrestiens. ⁷⁴⁵ « Il se faut souvenir, » dit-il, « que ce que les anciens Chrestiens ont usé de la Croix en ce qu'ils manioient, cela se faisoit pour pratiquer principalement ce que saint Paul disoit : Je n'ay point honte de l'Evangile de Christ ; car, d'autant que tous tant Juifs que Payens se moquoient de Christ, et que la Croix estoit scandale aux uns et folie aux autres, tant plus ils se sont efforcez de la diffamer, tant plus les Chrestiens se sont estudiez à la decorer. A ceste cause ils apposoient la Croix en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, par laquelle ils monstroient en effect qu'ils vouloient avoir part à l'opprobre de Christ dont ils se glorifioient ; et pourtant Chrysostome dit que telle enseigne honoroit plus que toutes les coronnes et diademes ne pouvoient faire. De fait, les Empereurs et Rois l'ont appliquee à leurs coronnes et sceptres pour tant plus confondre et honnir les Juifs et Payens... ⁷⁴⁶ A ceste mesme occasion ils ont dit que la Croix estoit l'arbre beau et luisant orné de la pourpre du Roy et plus resplendissant que les astres ; et Theodoret, au 3. Livre de son histoire, chap. 27. escrit que par tout on portoit la Croix pour testifier du triomphe de Christ. Mais cependant ils n'attribuoient rien à la seule Croix ou au seul signe d'icelle, car Constantin faisoit recognoissance de la victoire à lui advenue, non à la [126] Croix, ains à Christ ; car aussi il fit escrire sur les croix, par lui erigees, ces trois mots : Jesus Christ surmonte ; tant s'en faut qu'il ait fait des prieres à la Croix : et Helene adora le Roy et non le bois ; car c'eust esté un erreur Payen et vanité meschante, dit saint Ambroise. En ceste maniere peuvent les Chrestiens honorer la Croix. »

Que pourroit-on mieux dire a la Catholique ? et que disons-nous autre sinon qu'il faut honorer la Croix pour la protestation de nostre foy, qu'il la faut decorer d'autant plus que ses ennemis la mesprisent, qu'il la faut apposer en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, qu'elle honnore plus et, par consequent, est plus honorable que tous les diademes et couronnes, qu'il la faut mettre sur les couronnes et sceptres, que c'est un arbre beau et luisant orné de la pourpre du Roy et plus resplendissant que les astres ? Et qu'ay-je protesté cy devant sinon qu'il ne faut rien attribuer a la seule Croix et au seul signe d'icelle, qu'elle ne vaut sinon comme outil sacré et saint instrument de la vertu miraculeuse de Dieu, que la Croix n'est rien si elle n'est *Croix de Jesus Christ*, que sa vertu ne luy est pas adherente mais assistante, c'est a sçavoir, Dieu mesme ? Si Constantin a surmonté en la Croix, suivant la divine inscription, *In hoc signo vinces*, ç'a esté par Jesus Christ agent principal et premier ; s'il a surmonté par la Croix, ç'a esté en Jésus Christ comme en la vertu assistante de la Croix. Et d'adorer le bois, c'est une sottise trop extravagante :

Ce n'est la pierre ou le bois⁷⁴⁷
Que le Catholique adore,
Mays le Roy qui, mort en Croix,
De son sang la Croix honnore. [127]

Si donques le traiteur tenoit parole, et demeroit ferme a confesser qu'en ceste maniere peuvent les Chrestiens honorer la Croix, et sur tout que par tout on portast la Croix pour tesmoigner du triomphe de Christ, comme il confesse que l'on faisoit anciennement au recit de

⁷⁴⁴ *Dire catholique du traiteur ;*

⁷⁴⁵ (p. 45.)

⁷⁴⁶ (p. 46.)

⁷⁴⁷ Cette ligne est rétablie d'après les *errata*, de 1603 et la *Déposition* de René Favre. Charles-Auguste (*Hist. du Bx F^s de Sales*, liv. III, p. 160. Ed. 1634) dit aussi qu'une « lame de fer-blanc fut apposée à la croix d'Annemasse, en laquelle l'apostolique François fit escrire un épigramme qu'il avoit luy-mesme composé, portant ce sens, que ce n'est point la pierre ny le bois que les Catholiques adorent... » La 1^{re} édition portait « Ce n'est la *poutre* ny le bois » ; celle de 1641, suivie par les plus récentes, a faussement substitué *pourpre* à *poutre*.

Theodoret, et qu'on l'apposast en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, je confesserois de mon costé, avec tous les Catholiques, qu'il auroit bien entendu la vertu de la Croix et la maniere de l'honorer, et que, comme il s'est vanté, il auroit prêché Jesus Christ crucifié. Mays le pauvre homme n'arreste gueres en ceste demarche ; il a dit ceci pour amuser son lecteur, et quand ce vient au joindre, il renverse tout ce qu'il avoit établi piece apres piece, et va sans jugement contredire⁷⁴⁸ a tout ce qu'il avoit dit, avec des miserables exceptions et limitations.

Il avoit dit qu'en tous lieux et toutes choses on pouvoit apposer la Croix comme une marque honorable ; maintenant, pour se desdire honnestement,⁷⁴⁹ il partage toutes les choses en deux, en politiques et non politiques, et puy limite la generale proposition que la Croix doit seulement estre apposee es choses politiques : ⁷⁵⁰ « S'il est question, » dit-il, « que nous conversions parmi les Juifs ou Mahumetistes, nous pouvons porter nos enseignes et armes croisees pour monstres ouvertement aux infideles que nous sommes Chrestiens, et que nos adversaires sont infideles et mescreans ; ainsi peut-on graver la Croix en la monnoye, pour monstres qu'elle est battue au coin d'un Prince Chrestien ; ainsi la Croix peut estre mise es portes des villes, chasteaux et maisons pour monstres haut et clair que les habitans de tels lieux font profession de Chrestienté. Ainsi jadis fut ordonné que les instrumens des contracts qui se passoient devant notaires publics devoient avoir le signe de la Croix, comme il en est parlé au livre du Code ; et en pareilles choses politiques nous ne rejettons pas l'usage de la Croix materielle. » Voyla sa premiere limitation.

La seconde⁷⁵¹ est qu'elle ne soit mise es temples : «... en [128] fin, » dit-il, « les choses sont allees si avant que la Croix a esté mise es temples. »⁷⁵²

Il avoit dit que la Croix estoit une marque honorable, mays puy apres, pour s'en desdire, il dit qu'il ne luy faut porter aucun honneur religieux ou conscientieux.⁷⁵³

Il avoit dit que les Anciens apposoyent la Croix en toutes choses et en tous lieux comme une marque honorable, et qu'on la portoit par tout pour testifier du triomphe de Christ, et bien tost apres il fait dire aux mesmes Anciens, par la bouche d'Arnohe, ces paroles : « Nous n'honorons ni ne desirons d'avoir des croix. » Ce petit traitteur est un protee⁷⁵⁴ et cameleon.⁷⁵⁵

⁷⁵⁶ Cependant, il me laisse a prouver par ordre que la Croix peut et doit estre apposee aux choses sacrees et notamment au temple, qu'elle est honorable d'un honneur religieux, que les Anciens l'ont desiree et honnoree, et qu'elle est un remede salutaire au genre humain, ce qu'il trouve encores mauvais.⁷⁵⁷ Mays avant toutes choses il me faudra monstres brievement que la Croix represente Jesus Christ crucifié et la Passion d'iceluy, affin que l'humeur ne luy prenne pas de refuser l'image de la Croix a cest usage, comme il a fait cy devant de la vraye Croix.⁷⁵⁸

⁷⁵⁹ Et pour commencer : « Bien souvent, » dit saint Jean Damascene, « ne nous ressouvenans pas (et ce par negligence) de la Passion de Jesus Christ, voyans l'image de la crucifixion d'iceluy nous revenons en memoire de sa Passion⁷⁶⁰. » C'est pourquoy tous les Anciens, apres Jesus Christ mesme, l'ont appellee l'enseigne du Filz de Dieu. « Paula, » comme parle saint Hierosme⁷⁶¹, «

⁷⁴⁸ *Auquel il ne persiste, ains y contredit.*

⁷⁴⁹ *Premiere contradiction.*

⁷⁵⁰ (pp. 46 et 47.)

⁷⁵¹ *Seconde contradiction.*

⁷⁵² (p. 48.)

⁷⁵³ *Troisiesme.* (p. 48.)

⁷⁵⁴ Le mot *proche*, qui se trouve dans la 1^{re} édition, changé en celui de *polype* ou *polyphe* dans les postérieures, est évidemment une faute d'impression ; La Faye lui-même (*Replique*, Préface, p. 2) n'hésite pas à lire « Protée ». Au reste, ce mot se rencontre ailleurs sous la plume du Saint, notamment dans un plan de sermon, prêché à Paris en 1619 : *Ut protheus et cameleon*. Ce sermon a été publié pour la première fois dans l'édition Béthune (Paris, 1833), et reproduit dans celle de Migne, tome IV, col. 1533.

⁷⁵⁵ *Quatreesme.* (p. 49.)

⁷⁵⁶ *Proposition de ce qu'il faut prouver contre le traité ;*

⁷⁵⁷ (p. 12.)

⁷⁵⁸ (p. 53.)

⁷⁵⁹ *Et premierement que la Croix represente la Passion.*

⁷⁶⁰ *Supra*, c. III.

⁷⁶¹ *Epitaph. Paulæ* : (Ep. CVIII) ad Eust., §9.

visita tous les lieux saintz avec telle ardeur qu'elle [129] ne pouvoit estre retiree des premiers, n'eust esté le desir qu'elle avoit de voir le reste ; prosternee donq devant la Croix, elle adoroit la comme si elle y eust veu le Seigneur attaché et pendant ; entree dedans le sepulchre, elle baysoit la pierre de la resurrection laquelle l'Ange avoit roulee arriere de l'huis, elle lechoit d'une bouche fidelle, comme des eaux infiniment desirees, la place du cors, en laquelle gisoit le Seigneur ; » tesmoignage certain que la Croix luy representoit le Crucifié. Chacun ne peut pas lire les livres sacrés, ni avoir tousjours le predicateur aux aureilles ; ce donq que fait l'Escriture et le predicateur en tems et lieu, la Croix le fait en toutes sortes d'occasions, en la mayson, au chemin, en l'eglise, sur le pont, en la montaigne ; ce nous est un familier et perpetuel record de la Passion du Sauveur. Julien l'apostat reprochoit aux Chrestiens que rejettans les armes de Jupiter, sa selle et ses boucliers, ilz adoroient le bois de la Croix et peignoyent la Croix sur leurs frontz et devant leurs maysons. Or saint Cyrille, pour luy faire response, fait un beau denombrement des principaux articles de nostre foy, et puy adjouste⁷⁶² : « Le Bois salutaire nous fait souvenir de toutes ces choses, et nous advise de penser que, comme dit saint Paul⁷⁶³, ainsy qu'un est mort pour tous, ainsy faut-il que les vivans ne vivent plus a soy, mais a Celuy qui est mort et ressuscité. »⁷⁶⁴ Le traitteur mesme produit en ceste sorte ce passage de saint Cyrille, confessant que la croix que les Chrestiens mettoyent devant leurs maysons estoit la marque et l'enseigne publique de Jesus Christ ; confession bien contraire a ce qu'il avoit dit, que la Passion de Nostre Seigneur estoit irrepresentable.

Ainsy, quand nos Chrestiens ont descouvert quelque nouveau país es Indes, pour le dedier a Jesus Christ ilz y ont planté l'estendart de la Croix ; dont Pierre Alvarez Capral, ayant pris pied au Bresil, il y esleva une tres haute croix, de laquelle tout ce país la fut plusieurs annees nommé region de Sainte Croix⁷⁶⁵, jusques a tant que le peuple, laissant ce nom sacré, l'appella Bresil, du [130] nom du bois de Bresil que l'on en tire pour la teinture. Et du viel tems, lhors que l'on renversa en Alexandria les idoles de Seraphis plantees par toutes les portes, fenestres, posteaux et murailles, on mit en leur place le signe de la Croix, au recit de Ruffin⁷⁶⁶, et lhors fut verifié ce qu'Esaye predict⁷⁶⁷ : *En ce jour-la, l'autel du Seigneur sera au milieu de la terre d'Egypte, et le tiltre du Seigneur pres le terme d'icelle, et sera en signe et en tesmoignage au Seigneur Dieu des armées en la terre d'Egypte.* [131]

⁷⁶² S. Cyril. (Alex.) Cont. Jul., l. VI.

⁷⁶³ II Cor., V, 14,15.

⁷⁶⁴ (pp. 37 et 38.)

⁷⁶⁵ (Maff., l. II.)

⁷⁶⁶ L. II, c. XXXIX.

⁷⁶⁷ Cap. XIX, 19, 20.

Chapitre VI. La Croix peut et doit estre en usage es choses sacrees

C'est une playsante fantasie que celle du traicteur quand il trouve bon que l'on employe la Croix es choses politiques, mays non pas es sacrees. « On peut, » dit-il, « graver la Croix en la monnoye, la planter devant les villes, chasteaux et maisons. » Et pour quel usage tout cela, je vous prie ? « Pour monstrer, » respond-il, « haut et clair qu'on est Chrestien. » Mays cela, n'est-ce pas un usage religieux ? ⁷⁶⁸ La confession et protestation de la foy n'est-ce pas une action purement Chrestienne ? Et de fait, qui prendroit la croix politiquement, elle ne representeroit que mal heur et malediction ; si donques l'usage de la Croix n'est que religieux, pour estre bon ou peut-il estre mieux employé qu'es choses sacrees ? Si la Croix est bien seante devant les villes et maysons pour monstrer que les habitans de telz lieux font profession de Chrestienté, ne sera-elle pas mieux a propos es eglises ⁷⁶⁹ et temples pour monstrer que ceux qui s'y assemblent font profession de Chrestienté, que ce sont lieux chrestiens et non mosques turquesques ?

Au demeurant, les Anciens mettoyent la Croix es eglises ⁷⁷⁰, tesmoin ce que j'ay recité cy devant ⁷⁷¹ de saint Paulin qui en tesmoigne tout ouvertement, et de Lactance Firmien, de l'intention duquel on ne sçauroit douter si l'on considere comme il parle ⁷⁷² :

*Quisquis ades mediique subis in limine templi,
Siste parum, insontemque tuo pro crimine passum
Respice me, me conde animo, me in pectore serva. [132]
Ille ego qui casus hominum miseratus acerbos.
Huc veni, pacis promissæ interpret, et ampla
Communis culpæ venia, hic clarissima ab alto
Reddita lux terris, hic alma salutis imago :
Hic tibi sum requies, via recta, redemptio vera,
Vexillumque Dei signum et memorabile fani⁷⁷³.*

Ce qui se peut, a mon advis, rendre françois en ceste sorte :

« Toy qui viens sur le seuil, du milieu de ce temple
Arreste un peu sur moy tes yeux et me contemple ;
Retiens-moy bien avant dedans ton cœur fiché,
Innocent que je suis, et mort pour ton peché.
Je suis cil qui, d'un cœur et d'un œil pitoyable,
Regardant a l'estat de l'homme miserable,
Descendis icy bas, Ambassadeur de paix,
Et portant le pardon general des forfaitz.
Icy reluit d'en haut une lumiere pure,
Et de l'humain salut le portrait et figure ;
Je suis icy pour toy repos tres asseuré,
Le droit et bon chemin, le rachat averé,
L'Estendart et drapeau du grand Dieu redoutable,
Et de ce temple-cy l'enseigne remarquable. »

⁷⁶⁸ *L'usage de la Croix ne peut estre politique, ains seulement religieux,*

⁷⁶⁹ *Et sur tout es eglises ;*

⁷⁷⁰ *Tesmoin l'ancienne Eglise,*

⁷⁷¹ (Cap. II)

⁷⁷² (Carm. de Cruce. Vid. p. 91.)

⁷⁷³ *Fani. Aliter, sed minus recte, fani.*

⁷⁷⁴ Qui ne voit qu'il introduit l'image du Crucifix au milieu de l'église, admonestant celui qui entre ? Autant en dis-je de ce que j'ay rapporté⁷⁷⁵ de la Liturgie de saint Jean Chrysostome. Le bon pere Nylus, en une epistre qui est recitee au II Concile de Nicee⁷⁷⁶, conseilloit a Olimpiodorus de faire mettre la Croix en l'église du costé du levant,⁷⁷⁷ et deça et dela es murailles les histoires du Viel et Nouveau Testament. Sophronius, ou bien Joannes Moscus Eviratus, recite⁷⁷⁸ qu'un orfevre apprentif ayant charge de faire une croix d'or pour estre mise et donnee a l'église, il y mesla, outre le poids de l'or qu'on lui avoit fourni, une certaine quantité du sien. Celuy qui faisoit faire la croix, l'ayant trouvee plus [133] pesante, cuyda⁷⁷⁹ que cest apprentif eust changé ou alteré le fin or qu'il luy avoit baillé, et commençoit fort a se fascher ; mais le garçon luy fit ceste vraye⁷⁸⁰ et sainte excuse, que n'ayant pas le moyen de faire une croix entiere du sien pour dedier a Dieu, il avoit au moins voulu employer ce peu qu'il avoit pour rendre plus belle et grosse celle qu'il luy avoit fait, et qu'au reste il n'y avoit que du⁷⁸¹ fin or. Response qui pleut tant a celui qui avoit commandé la croix, que n'ayant point d'enfans il adopta cestuy-la⁷⁸². Anastase Sinaitain, en l'oraison *De sacra sinaxi*⁷⁸³, tesmoigne tout clairement que la coustume estoit que la Croix fust es eglises ; or il mourut il y a mille ans passés, tesmoin le docte Baronius^{784 785}.

La coustume donques estoit d'avoir des croix es eglises, et sur tout des que⁷⁸⁶ l'Empire fut chrestienne sous Constantin, car au paravant on n'en avoit pas si grande commodité.⁷⁸⁷ Constantin, dit le traitteur, faisant eriger une croix de bronze, « il ne la mit pas en un temple, car alors les temples de Rome servoient encores aux idoles payennes. » Il est tousjours sur son impie distinction d'idole payen et idole chrestien ; cependant il est vray qu'en ce tems de persecution, les Chrestiens, ayans peu d'églises dediees, faisoient leurs assemblees ou ilz pouvoient⁷⁸⁸. Mais des-lhors que l'Eglise fut delivree des tyrannies, on vit⁷⁸⁹ la Croix par tout celebree « es maysons, es places, es solitudes, [134] es chemins, es montaignes,⁷⁹⁰ es vallees, en la mer, es navires, es isles, es lictz, es vestemens, es armes, aux chambres et couches nuptiales, es banquetz, es vases d'argent et d'or, es margarites, es peintures des murailles, es cors des animaux malades, es cors possedés par les diables, es guerres, en paix, es jours, es nuitz, es assemblees des delicatz mondains, es rangz des moynes, tant chacun va a l'envy d'avoir ce don admirable pour soy. C'est une grace merveilleuse ; aucun ne se confond, aucun n'a honte pensant que ç'a esté une marque de mort maudite, mays chacun se pare d'icelle beaucoup plus que des couronnes, des diademes, ou de plusieurs carquans et doreures esmaillees de pierreries. Et non seulement on ne la fuit pas, mays est desiree et aymee, chacun en fait conte, elle reluit par tout et est eparse es murailles des maysons, aux sommetz, es livres, es cités, es rues, es lieux habités et inhabités. » C'est le dire du grand saint Chrysostome⁷⁹¹ qui, pour vray, n'eust pas eu a faire un si grand denombrement des lieux et choses esuelles la Croix estoit employee, si de son tems l'Eglise eust esté formee sur le patron de la reformation des

⁷⁷⁴ *Qui la mettoit entre la nef et le chœur comme nous,*

⁷⁷⁵ (Cap. III.)

⁷⁷⁶ Act., IV.

⁷⁷⁷ *Et du costé d'orient.*

⁷⁷⁸ (Prat. spir., cap. CC. Vide supra, p. 90.)

⁷⁷⁹ [Ici reprend le Ms.]

⁷⁸⁰ noble

⁷⁸¹ *pour dedier a* — Nostre Seigneur, il avoit voulu employer ce peu qu'il avoit pour rendre au moins plus grosse celle qu'il luy avoit fait faire, et qu'au reste il n'y avoit autre chose que le

⁷⁸² *il adopta* — ce garçon apprentif.

⁷⁸³ (Patrol. græca, tom. LXXXIX, col. 831.)

⁷⁸⁴ Anno 599.

⁷⁸⁵ [Cette dernière phrase ne se trouve pas au Ms.]

⁷⁸⁶ *des que* — les persécutions cesserent et que

⁷⁸⁷ (p. 43.)

⁷⁸⁸ *d'églises dediees*, — il falloit qu'ilz se contentassent de faire leurs assemblees comm'on se rencontroit.

⁷⁸⁹ *fut delivree* — de ces tyrannies, les croix furent dressees par tout. On vit alhors

⁷⁹⁰ *es montaignes*, — es collines,

⁷⁹¹ In serm. Quod Christus sit Deus.

huguenotz.⁷⁹² Pourroit-on bien dire de Geneve, la Rochelle et autres telles villes⁷⁹³ ce que saint Chrysostome dit de l'Eglise de son tems ? Nous n'y voyons aucune croix erigee ni aux portes de ville, ni devant les maysons, chasteaux, forteresses, contratz, testamentz : au contraire, on les a renversees, effacees autant que l'on a peu⁷⁹⁴. Que sert-il donq de dire qu'en semblables choses politiques ilz ne rejettent point⁷⁹⁵ la Croix materielle ? Beaucoup moins en mettent-ilz sur les [135] animaux malades ou sur les cors possedés du malin, car ce seroit confesser la vertu de la Croix et l'employer a usage sacré. Aussi peu en ont-ilz es rondeaux et assemblees des mondains, et moins parmi les rangz des moynes.

⁷⁹⁶Ce n'est pas donq de nostre aage ni des hier que les choses sont allees si avant que la Croix a esté mise es temples, comme semble vouloir dire le traitteur. [136]

Chapitre VII.⁷⁹⁷ La Croix a esté employee aux Sacremens et aux processions

Il faut que je die mon opinion de l'intention de saint Chrysostome quand il dit que « la Croix estoit celebree es rondeaux et demarches des delicatz mondains et es rangz des moynes : *In choreis delicatorum et monachorum ordinibus* » ;⁷⁹⁸ cela ne me destourne point de mon chemin. Je crois qu'il entend parler des processions des seculiers, et des moynes,⁷⁹⁹ tant parce que la propriété des motz dont il use m'invite⁸⁰⁰ a ceste intelligence, qu'aussi parce qu'anciennement et notamment de son tems, on portoit les croix aux processions. Les Ariens avoyent composé des himnes et chansons pour leur secte, et les faisoient chanter alternativement en leurs processions, sur tout aux solemnités,⁸⁰¹ Dimanche et Samedi ; saint Chrysostome douta que, par ce moyen, quelques uns de son peuple ne fussent attirés (plusieurs se laissent aller a ces delicatesses exterieures sans sonder le merite et le fonds de l'affaire, tesmoins les pseumes⁸⁰² de Marot), et partant il dressa son peuple a semblable [137] maniere de chanter, et dans peu de tems les Catholiques surpasserent en ceci les heretiques, non seulement en nombre, mais en appareil⁸⁰³ ; car les images et enseignes de la Croix,⁸⁰⁴ faites d'argent, precedoyent avec des flambeaux allumés, et l'eunuque de l'Imperatrice avoit charge de fournir aux despens et faire dresser des psalmes et himnes : c'est Sozomene qui fait ce recit ici⁸⁰⁵. On portoit donq de ce tems la des croix d'argent et des flambeaux allumés aux processions⁸⁰⁶.

Une grande peste pressoit un jour l'Allemagne, tout le voysinage en estoit espouventé ; les

⁷⁹² *des huguenotz* — Tesmoin les croix abattues et renversees en tant et tant de lieux.

⁷⁹³ *et autres* — villes huguenottes

⁷⁹⁴ *aucune croix erigee* — en signe et remembrance de la Passion du Sauveur ; on n'en voit point devant les maysons, point devant leurs villes et chasteaux, point devant leurs contratz et testamentz.

⁷⁹⁵ *rejettent point* — l'usage de

⁷⁹⁶ [Ce passage ne se trouve pas au Ms.]

⁷⁹⁷ [La partie du Ms. correspondant au I^e Livre n'a pas de distinctions précises entre les chapitres ; elle est une suite non interrompue de la réponse du Saint aux arguments de la Faye, cités chap. V.]

⁷⁹⁸ Mays si faut-il que je die mon opinion de l'intention de S' Chrisost. quand il parle des rondeaux et demarches des delicatz mondains et des rangz des moynes, *de choreis delicatorum et monachorum ordinibus* ; car aussi bien

⁷⁹⁹ *Processions des seculiers et moynes* :

⁸⁰⁰ *parce que* — les motz dont il use invitent

⁸⁰¹ *sur tout* — les festes sollemnelles et le

⁸⁰² *tesmoins les* — psalmes et chansons

⁸⁰³ *en ceci* — de beaucoup leurs adversaires heretiques, non seulement en nombre, mais en appareilz et ornementz

⁸⁰⁴ *La Croix y estoit portee avec des flambeaux.*

⁸⁰⁵ L. VIII, c. VIII.

⁸⁰⁶ *aux despens* — et frais, et de procurer les himnes et psalmes. On portoit donq les croix d'argent aux processions, avec les cierges allumés, car c'est Sozomene qui fait ce recit.

habitans de Reims en Champagne recourent a Dieu avec l'intercession de saint Remy, prennent un parement du sepulchre d'iceluy, allument force cierges et flambeaux, avec des croix font une procession solempnelle et generale par tous les coins de la ville, chantans des himnes et cantiques sacrés. Qu'advint-il ? La contagion environne de toutes pars la cité, mais arrivant justement jusques au lieu ou la procession avoit esté, comme si elle eust veu la les bornes et limites de son pouvoir, non seulement elle n'osa pas entrer dedans, mais encor ce qui estoit des-ja d'infection fut par ce moyen repoussé : saint Gregoire de Tours⁸⁰⁷, qui vivoit il y a pres de mill'ans, en est mon auteur. Ainsy les Empereurs ont mis ordre par leurs loys, que la Croix fust portee es processions par les deputés a ce faire, et puy rapportee en un lieu decent et honneste⁸⁰⁸ ; cela me fait bailler aux parolles de saint Chrysostome le sens que j'ay dit. [138]

Or non seulement les Anciens portoyent les croix aux eglises et processions, mais consacroyent les eglises avec icelles et les mettoient sur les autelz.⁸⁰⁹ « Nostre Crucifix, » dit saint Augustin, « est ressuscité de mort et est monté aux cieux ; il nous a laissé la Croix en memoire de sa Passion, il a laissé sa Croix pour la santé. Ce signe est un rempart pour les amis et une defense contre les ennemis ; par le mistere de ceste Croix les ignorans sont catechisés, par le mesme mistere la fontaine de la regeneration est consacree, par le mesme signe de la Croix les baptisés reçoivent les dons de grace ; par l'imposition des mains avec le caractere de la mesme Croix on dedie les basiliques, on consacre les autelz, on parfait les Sacremens de l'autel ; avec l'entremise des parolles du Seigneur, les prestres et levites sont par ce mesme promez aux Ordres sacrés, et generalement tous les Sacremens ecclesiastiques sont parfaitz en la vertu d'iceluy. » C'est le tesmoignage de saint Augustin⁸¹⁰, car jaçoit⁸¹¹ que ce sermon ne fust pas de saint Augustin, comme respond le traitteur (chose certes tres mal aysee a prouver contre le propre tiltre et inscription), si est-ce que ce point ici est de saint Augustin, car il dit tout le mesme en ses Traittés sur saint Jean qui sont indubitablement siens. « En fin, » dit-il⁸¹², « qui est le signe de Jesus Christ que chacun connoist, sinon la Croix de Jesus Christ ? lequel signe s'il n'est appliqué ou au front des croyans,⁸¹³ ou a la mesme eau par laquelle ilz sont regenerés, ou a l'huile par lequel ilz sont chresmes⁸¹⁴, ou au sacrifice duquel ilz sont nourris, rien de tout cela ne se parfait a droit. Comment donq ne sera-il rien signifié de bon par ce que les mauvais font, puyque par la Croix de Christ que les mauvais ont faite, tout bien nous est marqué et signé en la celebration de ses Sacremens. » Ou donq que le sermon que j'ay allegué soit de saint Augustin, ou de Fulgence son [139] disciple, ou de quelqu'autre, si est-ce que la sentence que j'en ay rapportee est de⁸¹⁵ saint Augustin. Saint Chrysostome en avoit dit au paravant tout de mesme en ceste sorte⁸¹⁶ : « Portons d'un cœur joyeux la Croix de Jesus Christ comme une couronne, car toutes les choses qui profitent a nostre salut sont consumees par icelle ; car, quand nous sommes regenerés la Croix de Jesus Christ y est, quand nous sommes repeuz de la tres sacree viande, quand nous sommes colloqués pour estre consacrés en l'Ordre, par tout et tous-jours ceste enseigne de victoire nous assiste. Partant⁸¹⁷, portons avec grande affection la Croix au dedans des maysons et es murailles (vous voyes qu'il parle du signe

⁸⁰⁷ De glor. Conf., c. LXXIX. (Bredenb., Sac. Coll. I. IV¹.)

¹ Bredenbach Tilmann, chanoine de Cologne (1544-1587). *Sacrarum Collationum Libri VIII.* — C'est dans ce recueil que le Saint a puisé la plupart des citations de S. Grégoire de Tours.

⁸⁰⁸ Vide in notis².

² Auth., Coll. IX, Tit. XV (al. VI), cap. XXXII, « Omnibus autem, » sed, novo jure, cap. de Episc. et Cler. ; et Constit. CXV, « Non liceat. »

⁸⁰⁹ *Croix en la consecration des eglises et autelz ;*

⁸¹⁰ Serm. XIX (al. LXXV in append.) De Sanctis. (p. 32.)

⁸¹¹ ores

⁸¹² Tract. CXVIII.

⁸¹³ *Et en tous les Sacremens ;*

⁸¹⁴ *ilz sont — ointz de chresme*

⁸¹⁵ *rapportee — a esté receue par*

⁸¹⁶ Hom. LV (al. LIV) in Matt.

⁸¹⁷ *nous assiste.* — Et affin que le traitteur ne produise pas en cest endroit sa distinction de la croix tourment et passion du Sauveur, et de la croix instrument, ou signe de l'instrument, de la Passion du Sauveur, il est tout clair par les parolles suivantes que s^t Chrysostome parle du signe ou image de la Croix : Partant, dit-il

et image de la Croix), et es fenestres, et au front encores, et en l'esprit, car cela est le signe de nostre salut...⁸¹⁸ » Et peu apres, parlant encores de la Croix, il dit ainsy : « Laquelle il ne faut pas simplement former avec le doigt au cors, mays premierement en l'esprit avec une grande foy ; car si tu l'imprimes en ceste sorte en ta face, pas un des meschans demons, voyant la lance par laquelle il a receu la playe mortelle, ne t'osera attaquer. » Il repete le mesme ailleurs⁸¹⁹, disant : « Ceste maudite et abominable marque de dernier supplice, a sçavoir la Croix, a esté faite plus illustre que les couronnes et diademes, car le chef n'est point tant aorné⁸²⁰ par une couronne royale comme par la Croix, qui est plus digne que tout honneur ; et de celle qu'au paravant on aborrissoit, on en [140] herche si curieusement la figure si que l'on la trouve par tout, vers les princes, sujetz, hommes, femmes, vierges, mariees, serfz, libres ; a tout coup chacun se signe d'icelle, la formant en nostre tres noble membre, car on la figure tous les jours en nostre front comme en une colombe. Ainsy elle reluit en la Table sacree, ainsy en l'ordination des prestres,⁸²¹ ainsy encor de rechef es Cenes mystiques avec le Cors de Jesus Christ ; on la void celebrer par tout⁸²²... » Qui ne void donq combien expressement saint Augustin et saint Chrysostome tesmoignent que la Croix estoit employee a tout, et sur tout es choses saintes et sacrees, qui n'estoyent pas estimees pour telles si elles n'estoyent signees de la Croix. Mais saint Augustin remarque particulierement que la Croix estoit necessaire au Sacrement de l'Autel,⁸²³ qu'il nomme Sacrifice duquel sont nourris les Chrestiens ; autant en dit saint Chrysostome : l'enseigne de la Croix, dit-il,⁸²⁴ nous assiste « lhors que nous sommes nourris de la tres sacree viande, » et elle « reluit en la sacree Table, et de rechef en la Cene mystique avec le Cors de Jesus Christ. » Que pourroit-on dire plus expres ?

Mais remarquons⁸²⁵ que saint Chrysostome dit separement que la Croix « reluit en la Table sacree », et tantost apres « qu'elle reluit de rechef en la Cene mystique avec le Cors de Jesus Christ ; » car il semble par la qu'il veuille dire que la Croix estoit non seulement [141] a l'Autel ou Table sacree (suivant ce qu'il est commandé aux prestres, en sa Liturgie, de faire la reverence se retournans vers l'image de Jesus Christ, et que saint Paulin recite d'avoir mis l'image de la Croix pres l'autel, comme j'ay dit cy devant⁸²⁶), mais encor que l'image et figure de la Croix estoit empreinte en la tres sacree viande de l'Eucharistie. Aussi es⁸²⁷ preparatoires de la Liturgie ou Messe de saint Chrysostome, traduite par Leo Tuscus⁸²⁸, le diacre doit, avec une lancette, faire le signe de la Croix sur le pain a consacrer, et quand ce vient a la celebration il est ordonné que l'on mette les pains sur l'autel en forme de croix ; ce que mesme Nicolas Cabasile⁸²⁹ espluche par le

⁸¹⁸ *de nostre salut* — de nostre commune liberté, de la debonnaireté et humilité de Nostre Seigneur, car il a esté mené a la mort comme une brebis. Quand donq tu te signes de la Croix, repense en toy mesme a toute la cause de la Croix, et esteins en toy les feux de l'ire et des autres passions ; quand tu te signes de la Croix, arme ton front d'une grande fiance et ton esprit d'une grande liberté. »

⁸¹⁹ In serm. Quod Christus sit Deus.

⁸²⁰ orné

⁸²¹ *En l'ordination des prestres,*

⁸²² *celebrer par tout* — es maysons, en la place, » et ce qui s'ensuit, comme je l'ay cité peu au paravant. [Voir p. 134, lig. 28.]

⁸²³ *Et en l'Eucharistie.*

⁸²⁴ *la Croix estoit employee* — parmi les anciens Chrestiens en toutes sortes d'usages, et non seulement es choses civiles et naturelles, mais encor es choses saintes, sacrees et religieuses, lesquelles n'estoyent pas estimees telles si elles n'estoyent signees de la Croix. Et entre autres, s^t Augustin a tesmoigné qu'elle estoit necessaire au Sacrement de l'Autel et au Sacrifice duquel sont nourris les Chrestiens, qui n'est autre que le tres auguste Sacrement de l'Eucharistie ; et st Chrisostome, usant d'autres parolles, dit que l'enseigne de la Croix

⁸²⁵ *dire plus* — au vif pour tesmoigner que non seulement la Croix estoit dedans les eglises, mais encor sur les autelz et tables sacrees, la ou se fait le Sacrifice et Cène du Cors de Jesuschrist ?

Et certes ce n'est pas chose peu considerable

⁸²⁶ (Supra, cc. I, III.)

⁸²⁷ *tres sacree viande* — et tres auguste Sacrement de l'Eucharistie. Ce que je pense d'autant plus asseurement qu'es

⁸²⁸ *Liturgiæ sive Missæ Sanctorum Patrum Jacobi Apostoli... Chrysostomi... interprete Leone Thusco.*

⁸²⁹ Cabasilas Nicolaus, Archevêque de Thessalonique dès 1350, neveu de Nilus Cabasilas. *Sacræ Liturgiæ expositio* : Patrol. græca, tom. CL. — La Liturgie de S. Chrysostome et l'œuvre de Cabasilas sont citées d'après le recueil d'opuscules sur la S^{te} Eucharistie, fait par Claude de Saintes, *Liturgiæ sive Missæ Sanctorum Patrum*, etc., Antwerpia, Plantinus, 1560.

menu⁸³⁰ en l'exposition de la Liturgie⁸³¹. Je sçay qu'il y a plusieurs pointz en ce que j'ay dit qui se rapportent au simple signe de la Croix⁸³², mais il y en a beaucoup qui ne peuvent estre entenduz que de la croix faite en matiere subsistante, comme quand il est dit que on mettoit la Croix es maysons, murailles, fenestres, en la Table sacree, et qu'avec le caractere d'icelle on dedioit les basiliques : or je n'ay pas osé separer ce que mes auteurs avoyent conjoint.

Cependant, il appert qu'on ne doit point mettre de barriere entre la Croix et les choses religieuses, selon la creance de l'antiquité. C'est grande pitié que d'un superbe et mal instruit on ne le peut faire demordre⁸³³. [142] Calvin avoit dit⁸³⁴ que «⁸³⁵ si l'autorité de l'Eglise ancienne a quelque vigueur entre nous, nous notons que par l'espace de cinq cens ans ou environ, du tems que la Chrestienté estoit en sa vigueur et qu'il y avoit plus grande pureté de doctrine, les temples des Chrestiens ont⁸³⁶ esté netz et exemptz de telle souilleure » ; il parle ainsy des images de Jesus Christ et des Saintz, et peu apres il dit que « si on compare un aage avec l'autre, l'integrité de ceux qui se sont passés d'images, merite bien d'estre prisee au pris de la corruption qui est survenue despuys. Or, je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saintz Peres eussent privé a leur escient l'Eglise d'une chose qu'ilz eussent conneu luy estre utile et salutaire ? » Les pauvres huguenotz avoyent esté apprins comme cela par le pere de leur reformation ; on leur a monstré mille fois que c'estoit une fauseté,⁸³⁷ et que es cinq cens, voire es trois cens premieres annees, il y avoit des images es eglises : ilz dient neanmoins, autant⁸³⁸ impudemment que jamais, que l'ancienneté ne mettoit point des images aux eglises. Mays ayant monstré le contraire quant a l'image de la Croix, je puis dire : Hé je vous prie, qui est-ce qui pensera que ces saintz Peres, Chrysostome, Augustin, Paulin, eussent mis en usage⁸³⁹ une chose qu'ilz eussent conneu estre inutile et pernicieuse ? Mays le mieux est qu'ilz tesmoignent non seulement de leur fait, ains aussi de la pratique du Christianisme de leur aage ; ainsy Justinien l'Empereur fit ceste loy^{840 841}: « Que l'Evesque, consacrant une eglise ou monastere, consacre [143] le lieu a Dieu par oraison, fichant en iceluy le signe de nostre salut (nous entendons la vrayement adorable et honorable Croix) ; ainsy qu'il commence l'edifice mettant un si bon et propre fondement. » Il dit le mesme en plusieurs endroitz⁸⁴², et veut qu'avant le bastiment on plante tous-jours « *venerabilem et sanctissimam Crucem*, la venerable et tres sainte Croix. » Que sçaurait-on dire a tant de si grans tesmoins ?⁸⁴³

⁸⁴⁴ Le traiteur, pour ne sembler estre du tout muet, nous oppose qu'Epiphanius⁸⁴⁵ « passant par un village nommé Anablatha, estant entré en un temple ou pendoit un voile teint et peint ayant

⁸³⁰ *par le menu* — rendant la rayson de cela

⁸³¹ (Cap. VIII.)

⁸³² *qui se rapportent* — au signe de la Croix fait avec la main en l'air

⁸³³ Cependant j'ay fait voir combien mon adversaire a eu tort de mettre une barriere entre l'usage de la Croix et les choses religieuses, et combien il a mal apprins en cela la creance de l'antiquité. C'est grande pitié que d'un superbe mal instruit il ne peut demordre, on ne le peut tirer de l'erreur ; l'opinion qu'il a de soi mesme fait que son erreur luy semble verité.

⁸³⁴ Inst., l. I, c. XI, § 13.

⁸³⁵ *Dire de Calvin fondement des mensonges des huguenotz touchant ce point,*

⁸³⁶ *ont* — communement

⁸³⁷ *Rejetté.*

⁸³⁸ *que c'estoit une* — faute, et que les Anciens mesme es cinq cens, voire es trois cens premiers ans avoyent des images en leurs temples. Ilz ne sont point plus sages pour tout cela, ilz ne peuvent commander a leur opinion qu'elle cede a la rayson, mais dient aussi

⁸³⁹ *Paulin* — et autres, eussent mis en usage es eglises

⁸⁴⁰ Vide in notis¹.

¹ Auth. de Monach., § « Illud igitur » : Coll. I, Tit. V, cap. I.

⁸⁴¹ *Loy impeiale.*

⁸⁴² Vide in notis¹.

¹ Auth. de eccles. tit. et priv., § « Si quis autem » : Coll. IX, Tit. XIV, cap. VII ; Novel. IV, in princip. Novel., « De his qui eccl. vel orat. ædific. » ; et Novel. CXIX.

⁸⁴³ *tesmoins ?* — Ici faut joindre la responce a l'objection d'Epiphane, alleguee pag. 50, et celle du Conc. Elibert., pag. 54. [Cette réponse, donnée au texte dans la suite de ce chapitre, ne se trouve pas au Ms.]

⁸⁴⁴ (p. 50.)

⁸⁴⁵ *Passage d'Epiphane falsifié, allegué par le traiteur ;*

une image comme de Jesus Christ ou de quelque saint, il mit en piece ce voile, d'autant que cela estoit contre les Escritures ; comme cela se lit plus au long en son epistre translatee par saint Hierosme⁸⁴⁶. »⁸⁴⁷ Or je responds : 1. Que ceste derniere piece d'epistre, citee par le traitteur, n'est aucunement de saint Epiphane, ains un agencement estrange ; comme il appert en ce que le sens de l'epistre estoit du tout bien achevé sans ceste piece-la, que ceste piece est hors de propos, qu'elle ne ressent aucunement la phrase de saint Epiphane ou de saint Hierosme, et que les Iconoclastes, citans tous les tesmoignages qu'ilz peurent des anciens Peres, et nommement de saint Epiphane, ainsy qu'il est deduit au second Concile de Nicee⁸⁴⁸, ne produisirent jamais ceste piece de l'epistre traduite par saint Hierosme. 2. Je responds qu'en ceste piece-la il est dit que l'image peinte sur le voyle estoit d'un homme pendu, comme de Jesus Christ ou de quelqu'autre, contre les Escritures ; il se pouvoit donques faire que ceste image fust dressee contre la verité de l'histoire de la [144] Passion de Nostre Seigneur, avec quelque indecence, dont saint Epiphane ne se pouvoit assurer que c'estoit qu'elle representoit, et partant eut rayson de la dechirer. Mais que peut tout cela contre les images de la Croix et du Crucifix qui representent au vray la Passion de Nostre Seigneur, ainsy qu'elle est descrite en l'Evangile ? Si un evesque trouvoit dans quelque eglise de sa charge l'image d'un Crucifix qui representast Nostre Seigneur non cloué mais attaché avec des cordes sur la croix, comme l'on voit par la faute des peintres, en plusieurs images, le bon et le mauvais larron penduz en ceste sorte, feroit-il pas son devoir de dechirer et rompre telle image ? et faudroit-il dire pourtant qu'il rejettast l'usage des images propres et bien faites ?

De pareille force est le tesmoignage du Concile Elibertin, cité par le traitteur, auquel il est dit⁸⁴⁹ « qu'en l'eglise on ne doit point avoir de peintures, afin que ce qui est honoré et adoré ne soit peint es parois. »⁸⁵⁰ ⁸⁵¹ Car je dis premierement, que telle occasion peut naistre en quelque province par laquelle on devra defendre que les images ne soyent point es eglises, comme si les infidelles, Maures, Turcz et heretiques ravageoyent les temples, brisoient les images et les outrageoyent en mespris de ce qu'elles representent, il ne serait que bon de leur en lever toute commodité et occasion. Je dis secondement, que la defense du Concile Elibertin, selon la portee de la rayson laquelle y est alleguee, ne s'estend pas aux images mobiles, mays a celles seulement qui sont peintes en et sur les murailles, et ne serait a l'adventure pas mal que telle defense fust observee parce que telles images sont sujettes a se gaster, desfaire et effacer, non sans quelque mespris de leur saint et sacré usage, qui est la rayson du Concile disant : « *Ne quod colitur aut adoratur in parietibus depingatur* : Affin que ce qui est honoré ou adoré ne soit peint es murailles. » Troisiesmement, je dis que puyssqu'on ne peut pas sçavoir le propre et particulier motif de ce Concile, et qu'il n'estoit que provincial et de dix-neuf evesques seulement, il n'est raysonnable de le vouloir rendre [145] opposant au general consentement et a la coustume de l'Eglise ancienne qui recevoit les images aux eglises, comme j'ay prouvé cy devant. Mays qui voudra voir quelque chose de plus, touchant ces deux objections, qu'il lise ceux qui ont traité la controverse des images. [146]

⁸⁴⁶ (Ep. LI.)

⁸⁴⁷ *Confuté par vives raysons.*

⁸⁴⁸ (Act. V.)

⁸⁴⁹ (p. 54.)

⁸⁵⁰ *Objection d'un canon.*

⁸⁵¹ *Response.*

Chapitre VIII. La Croix a esté honorable a toute l'antiquité

« Quand il est question de reformer les desordres, il faut ensuivre le dire de Jesus Christ en saint Matthieu, chap. 19 : Il n'estoit pas ainsi au commencement. Si donc au commencement, lors que l'Eglise a esté pure et la verité syncere, le signe de la Croix n'a point esté fait, elle n'a point esté dressee, saluee ni adoree, c'est tres-mal fait d'avoir introduit ceste corruption (qui ne peut estre bonnement appelee coustume), et c'est encor plus mal fait de la retenir. »⁸⁵² C'est un discours du traitteur, auquel je responds en ceste sorte : si lhors que l'Eglise estoit pure, au commencement, on a fait le signe de la Croix, on l'a dressee, saluee et honnoree, c'est tres mal fait d'avoir introduit la presumption (qui ne se peut bonnement appeller reformation) d'abattre, mespriser et deshonnorer le signe de la Croix⁸⁵³ ; certes, au commencement on ne faisoit pas ainsy.⁸⁵⁴ L'Eglise estoit pure, selon la confession des Reformateurs, les cinq cens premieres annees, et, s'il faut croire le traitteur,⁸⁵⁵ les yeux des Chrestiens commencerent seulement « à se ternir et à ne voir plus guere clair au service de Dieu » au tems de saint Gregoire Pape. Voyons comme on se gouvernoit [147] alhors touchant l'honneur de la Croix, et nous trouverons que les payens appelloyent les Chrestiens, par injure,⁸⁵⁶ « religieux et devotz de la Croix⁸⁵⁷ : *religiosos Crucis*. » Tertullien, respondant pour eux, ne le nie en aucune façon, ains le concede⁸⁵⁸ ;⁸⁵⁹ autant en fait Justin le Martyr ; saint Athanase dit ces propres paroles : « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix, la composans de deux bois. » J'ay cité cy dessus⁸⁶⁰ ces tesmoignages, avec plusieurs autres. Or ces grans personnages vivoyent⁸⁶¹ en la fleur de l'Eglise, dont saint Thomas et saint Bonaventure ont dit l'honneur de la Croix et des autres images estre une tradition Apostolique ; car, voyans qu'il a commencé tout aussi tost que le Christianisme, et que si l'on remonte d'aage en aage dans le tems des Apostres⁸⁶² on en trouvera une observation perpetuelle, ilz se sont tenez en la regle de saint Augustin⁸⁶³ qui porte, que « l'on croit tres justement que ce que l'Eglise universelle tient, et n'est institué par les Conciles mais a tousjours esté observé, n'a point esté baillé sinon par l'autorité Apostolique. » Saint Jean Damascene, long tems avant eux, en avoit dit tout de mesme : « C'est, » dit-il, « une tradition non escrite, aussi bien que l'adoration vers le levant, a sçavoir, d'adorer la Croix...⁸⁶⁴ » ce sont ses paroles⁸⁶⁵. Et saint Basile, beaucoup plus ancien, parlant de Jesus Christ, de sa Mere, de ses Apostres, Prophetes et Martyrs, il dit⁸⁶⁶ qu'il « honnore les histoires de leurs images et qu'il les adore tout ouvertement, car, » dit-il, « cecy estant baillé par les saintz Apostres, il ne le faut pas defendre, mays en toutes nos [148] eglises, nous dressons leurs histoires. » Le second Concile de Nicee, ayant parlé de l'honneur de la Croix et des⁸⁶⁷ images, conclud en ceste maniere⁸⁶⁸ : « Celle-ci est la foy des Apostres, celle-ci est la foy des Peres. » Et la mesme⁸⁶⁹ est recitee l'epistre

⁸⁵² (p. 57)

⁸⁵³ *reformation*) — de se moquer du signe de la Croix, de l'abattre, mespriser et deshonnorer

⁸⁵⁴ *L'ancienne Eglise pure,*

⁸⁵⁵ (p. 27.)

⁸⁵⁶ *alhors* — en l'Eglise touchant l'honneur de la sainte Croix ; car, quant a l'erection d'icelle nous en avons traité cy devant. Tout au commencement de l'Eglise, les Chrestiens estoient appellés

⁸⁵⁷ *Accusee d'honorer la Croix ;*

⁸⁵⁸ *ne le nie* — point, ains plustost le confesse

⁸⁵⁹ *Elle le confesse.*

⁸⁶⁰ (Cap. II.)

⁸⁶¹ *avec plusieurs autres* — que l'on y peut rapporter ; et personne ne peut nier que ces grans personnages n'ayent vescu

⁸⁶² *Aussi est-ce une tradition Apostolique.*

⁸⁶³ Cont. Don., l. II, c. VII ; l. IV, c. XXIV ; l. V, c. XXIII.

⁸⁶⁴ *d'adorer la Croix* — et plusieurs autres choses pareilles a celles qui ont esté dites » ;

⁸⁶⁵ *Supra*, p. 112 (et in nota (685.))

⁸⁶⁶ *Ep. in Jul. (apud II Conc. Nic., Act. IV.)*

⁸⁶⁷ *et des* — autres

⁸⁶⁸ Act. VII.

⁸⁶⁹ Act. IV.

du bienheureux pere Nylus au Proconsul Olympiodorus qui vouloit bastir un temple, par ou ⁸⁷⁰ il luy conseille de mettre l'unique et seule image de la Croix au lieu sacré vers l'orient. Or, qui ne sçait qu'anciennement les Chrestiens adoroient vers le levant ? Ce Pere donq vouloit que la Croix fust mise au lieu vers lequel se faisoit l'adoration. Constantin, comme dit Sozomene⁸⁷¹, dressa ⁸⁷² son Labare en forme de croix parce que la coustume estoit que les soldatz fissent reverence a cest estendart, a fin que, par la, peu a peu ilz fussent accoustumés, par la continuelle veuë et veneration de la Croix, a rejeter le paganisme et embrasser la foy de Jesus Christ. Saint Chrysostome⁸⁷³ appelle la figure de la Croix « plus digne que tout honneur : *omni cultu digniorem*, » et commande en sa Liturgie, comme j'ay dit n'aguères⁸⁷⁴, que le prestre venant a l'autel fasse la reverence a la Croix.

Saint Augustin tesmoigne⁸⁷⁵, que combien qu'anciennement on crucifiast les mal-fauteurs, de son tems toutefois on n'en crucifioit point. « D'autant, » dit-il, « que la Croix est honorable et finie ; elle est finie quant a la peyne, mays elle demeure en gloire, et des lieux des supplices elle est passee sur le front des Empereurs. » ⁸⁷⁶ Aussi le traitteur confesse que les meschans eussent esté « honorez par tel supplice, » dont le bienheureux Prince des Apostres, saint Pierre⁸⁷⁷, devant ⁸⁷⁸ estre crucifié, pria que ce fust les piedz contre-mont s'estimant indigne d'estre crucifié en mesme maniere que son Maistre, comme [149] dit saint Hierosme⁸⁷⁹, et saint Dorothee le touche⁸⁸⁰. Saint André⁸⁸¹, son aysné, ne se pouvoit saouler de saluer et caresser la croix en laquelle il devoit estre pendu, tant il s'estimoit honoré de mourir de ceste mort-la⁸⁸², selon le tesmoignage des prestres d'Achaïe au livret qu'ilz firent de son martyre. Or, ce fut Constantin qui abolit le supplice de la croix, « d'autant qu'il honoroit beaucoup la Croix, tant pour l'ayde qu'il avoit receuë aux combatz en vertu d'icelle, que pour la divine vision qu'il en avoit eue, » comme parle Sozomene⁸⁸³ ; lequel dit a ce propos une chose bien remarquable si elle est conferee avec un trait d'Eusebe en la vie de Constantin⁸⁸⁴. Eusebe tesmoigne qu'avant que Constantin donnast la bataille contre Licinius, il se retira hors le camp au tabernacle ou pavillon⁸⁸⁵ de la Croix avec quelque nombre des plus devotz qu'il trouva pres de soy, et ce pour prier Dieu et se recommander a sa misericorde, ce qu'il avoit accoustumé de faire en toutes semblables occasions. Sozomene, d'autre part, escrit que ce grand Empereur avoit fait faire un pavillon ou tabernacle en guise d'une eglise ou chapelle qu'il portoit tous-jours avec soy quand il alloit a la guerre, affin que tant luy que l'armee eust un lieu sacré auquel on loüast Dieu, on le priast et on peust recevoir les sacrés misteres, car les prestres (*sacerdotes*) et diacres suivoient tous-jours ce tabernacle a ceste intention. ⁸⁸⁶ Qui ne voit maintenant que le tabernacle de la Croix duquel parle Eusebe, n'estoit autre chose que l'eglise ou chapelle portative de laquelle Sozomene tesmoigne ? Il y avoit donq, au camp de Constantin, [150]

⁸⁷⁰ *par* — laquelle

⁸⁷¹ L. I, c. IV.

⁸⁷² *dit Sozomene*, — fit expressement dresser

⁸⁷³ *Supra*, c. VII.

⁸⁷⁴ (Cap. III)

⁸⁷⁵ In Ps. XXXVI (concio secunda).

⁸⁷⁶ (p. 47.)

⁸⁷⁷ *Aussi S. Pierre l'honoroit.*

⁸⁷⁸ *saint Pierre*, — voyant quil devoit

⁸⁷⁹ *Catal. Scr. Ecoles.*, § 1.

⁸⁸⁰ *Synopsis*¹ (*Patrol. gr.*, tom. XCII col. 1059).

¹ *Opus falso S. Dorotheo adscriptum. Videtur esse cujusdam Procopii, Tyri presbyteri. Vide D. Ceillier, Hist. des auteurs sacrés*, tom. XI, c. LXXIII. Ed. Vivès, 1862.

⁸⁸¹ *Et S. André encor.*

⁸⁸² *son aysné*, — tant selon la generation charnelle que selon la vocation divine, ne se pouvoit saouler de caresser, saluer et honorer la croix en laquelle il devoit estre pendu, tant il s'estimoit heureux de mourir de ceste sorte de mort, jadis abominable mais maintenant desirable ;

⁸⁸³ L. I, c. VIII.

⁸⁸⁴ L. II, cc. XII, XIV.

⁸⁸⁵ *au tabernacle* — ou en la tente

⁸⁸⁶ *Eglise ou chapelle dediee a l'honneur de la Croix il y a 1300 ans.*

une eglise de Sainte Croix⁸⁸⁷, et non seulement la Croix estoit en l'eglise, mais l'eglise mesme estoit dediee a Dieu sous le nom et vocable de la Croix : grande preuve de l'honneur qu'on portoit a la Croix.

⁸⁸⁸ A mesme intention les empereurs Theodose et Valentin ont fait ceste loy : « Ayans sur tout un grand soin de conserver la religion de la supreme Divinité, qu'il ne soit loysible a personne de graver ou peindre le signe du Sauveur Jesus Christ, ou en terre, ou en pierre ou en marbre qui soit mis a terre⁸⁸⁹. » C'estoit parce qu'ilz vouloyent que la Croix fust en lieu honorable, et non a terre ou elle pouvoit estre foulee aux piedz, tant ilz portoyent de respect a ce saint portrait : ainsy Justinien l'appelle tres sainte Croix⁸⁹⁰ et venerable. Sedule, tres ancien poete, parle de l'honneur de la Croix en ceste sorte⁸⁹¹ :

*Pax Crucis ipse fait, violentaque robora membris
Illustrans propriis pœnam vestivit honore,
Suppliciumque dedit signum magis esse salutis,
Ipsaque sanctificans in se tormenta beavit.
Neve quis ignoret speciem Crucis esse colendam,
Quæ Dominum portavit ovans ratione potenti,
Quatuor inde plagas quadrati colligit orbis.*

« O Croix, il fut ta paix, et par sa chair si digne
Rendant ta cruauté plus que jamais insigne,
Il a de tant d'honneur ta honte revestu,
Et fait que ton supplice (o estrange vertu)
Soit de nostre salut la preuve plus certaine,
Bienheurant les tormens dont il souffrit la peyne.
Qui donques niera qu'il nous faille honorer
L'image de la Croix, ou qui peut l'ignorer ? [151]
Puysqu'en triomphe ell'a porté nostre grand Maistre,
Et par vive rayson le portant fait paroistre
Que bien qu'en quatre pars le monde est partagé,
Il est tout en la Croix comm'en un abregé. »

Prudence, encor plus ancien, tesmoigne⁸⁹² que les empereurs Chrestiens honoroyent⁸⁹³ la Croix :

*Ipsa suis Christum capitolia Romula mærent
Principibus lucere Deum : Jam purpura supplex
Sternitur Æneadæ rectoris ad atria Christi,
Vexillumque Crucis summus dominator adorat.*

« Le Capitole on voit a Rome despité
Que Jesus, par ses roys, soit pour Dieu réputé ;
Es eglises on voit, tout a terre abattue,
La pourpre des Romains humblement estendue,
Et de ce monde bas le souverain monarque

⁸⁸⁷ une eglise — Sainte Croix

⁸⁸⁸ Prohibition, pour l'honneur de la Croix.

⁸⁸⁹ Vide in notis¹.

¹ Lib. I Codicis, Tit. VIII, Lex unica : « Cum sit nobis cura... Nemini licere signum Salvatoris » etc.

⁸⁹⁰ Supra (c. VII).

⁸⁹¹ (Carmen. Pasch., l. V.)

⁸⁹² In Apotheosi (ll. 445-449).

⁸⁹³ adoroyent

Adore de la Croix l'estendart et la marque. »

A ceste coustume des Empereurs se rapporte l'avertissement que saint Remy fit⁸⁹⁴ au roy Clovis⁸⁹⁵ :

*Mitis depone colla, Sicamber,
Incende quod adorasti,
Et adora quod incendisti.*

« Sicambrien gracieux,
Baisse le col et les yeux,
Brusle la chose adoree,
Puis adore la bruslee⁸⁹⁶. »

C'est qu'il le veut rendre capable du Christianisme, [152] qui fait brusler les idoles et honorer⁸⁹⁷ la Croix. Mays a quoy, je vous prie, visoit la bravade⁸⁹⁸ que les payens faisoient aux Chrestiens, recitee par Minutius Felix au ⁸⁹⁹ huitiesme Livre joint a ceux d'Arnothe⁹⁰⁰ : « Voicy des supplices pour vous, et des tormens et des croix, non plus pour adorer mays pour souffrir⁹⁰¹ » ? n'estoit-ce pas une presupposition de l'honneur que les Chrestiens faisoient a la Croix qui leur faisoit avancer ces parolles : *Ecce vobis supplicia, tormenta, et jam non adorandæ sed subeundæ cruces* ? En voyla bien asses pour convaincre le ⁹⁰² traitteur, qui a bien osé dire que du tems de la pure et primitive Eglise on n'a dressé ni veneré la Croix, ou bien, qui revient tout en un, qu'il ne luy faut porter aucun honneur religieux ; car, a quel autre honneur se peut rapporter ce que j'ay produit jusques icy ? [153]

Chapitre IX. Comme la Croix est saluee, et si elle est invoquee en l'Eglise

Le traitteur, ⁹⁰³ non content d'avoir dit en general qu'il ne faut venerer la Croix ni la dresser a aucun usage religieux, se jette a faire des reproches a l'Eglise sur certaines particulieres actions d'honneur qui se font a la Croix, lesquelles, selon son⁹⁰⁴ souverain advis, ne sont autres qu'idolatries et forceneries. Il se plaint donq en ceste sorte : ⁹⁰⁵

⁹⁰⁶ « 1. Les choses sont allees si avant que la Croix a esté ise és temples ; a esté saluee par ces mots : *O Crux ave*, c'est à dire, Croix bien te soit, qui sont propos ineptes ; 2. et incontinent invoquee en disant : *Auge piis justitiam reisque dona veniam*, c'est à dire, augmente la justice aux bons et donne pardon aux coupables ; 3. item, *Crucem tuam adoramus Domine*, c'est à dire,

⁸⁹⁴ Hinemarus, vita Remig.

⁸⁹⁵ *fit* — a Clovis, le premier roy chrestien des François

⁸⁹⁶ Brusle l'idol'adoree

Adore la Croix bruslee.

⁸⁹⁷ adorer

⁸⁹⁸ rodomontade

⁸⁹⁹ *recitee par* — celuy qui a fait le

⁹⁰⁰ (Vide infra, c. XII.)

⁹⁰¹ porter

⁹⁰² *En voyla* — certes bien asses pour faire voir au jour l'impudente fauseté du

⁹⁰³ Neanmoins cest homme ne se peut saouler de chicaner et contredire, et

⁹⁰⁴ *selon son* — brave et

⁹⁰⁵ (p. 48.)

⁹⁰⁶ *Accusations generales du traitteur contre l'Eglise.*

Seigneur nous adorons ta Croix ; qui sont propos blasphematoires, car c'est Jesus Christ à qui telle priere doit estre faite et dressee, c'est Jesus Christ qui est le Fils lequel doit estre baisé⁹⁰⁷ et non pas le bois de sa Croix...⁹⁰⁸ mais d'autant que l'Eglise Romaine s'adresse à la croix materielle, il appert que c'est idolatrie insupportable. 4. Et afin qu'il ne semble qu'on leur face tort par tels propos, voici les mots [154] dont ils usent quand ils benissent le bois de la Croix⁹⁰⁹ :⁹¹⁰ Seigneur, que tu daignes benir ce bois de la Croix, à ce qu'il soit remede salutaire au genre humain, fermeté de foy, avancement de bonnes œuvres, redemption des ames, defense contre les cruels traicts des ennemis ; *item* : Nous adorons ta Croix ; *item* : O Croix qui dois estre adoree, o Croix qui dois estre regardee, aimable aux hommes, plus sainte que tous, qui seule as merité de porter le talent du monde, doux bois, doux cloux, portans doux faix, sauve la presente compagnie assemblee en tes louanges ; *item* : Croix fidele, arbre seule noble entre toutes, nulle forest n'en porte de telle en rameaux, en fleur et en germe ; le bois doux soustient des doux cloux et un faix doux.⁹¹¹ 5. De mesme estoffe est la priere Françoisse qui se lit presques en toutes les Heures, qu'on appelle ; au moins l'ay-je leuë en celles que Michel Jove a imprimees à Lyon, l'an 1568, qui sont à l'usage de Rome ; en voici les termes :

Sainte vraye Croix adoree,
 Qui du corps Dieu fut aornee,
 Et de sa grand' sueur arrosee,
 Et de son sang enluminee ;
 Par ta vertu, par ta puissance,
 Garde mon corps de mal meschance,
 Et m'ottroye par ton plaisir
 Que vray confez puisse mourir.

6. Et n'a pas esté seulement appelee la Croix aoree, c'est à dire adoree, mais aussi le Vendredi a esté dict Aoré, c'est à dire adoré, à cause de l'adoration de la Croix de ce jour-là...⁹¹² 7. Pareilles inepties et blasphemés se commettent autour de la lance, de laquelle sainte lance la feste se celebre le Vendredi apres les octaves de Pasques, et lui est adressee la priere suivante : Bien te soit fer triumphal, qui entrant en la [155] poitrine vitale ouvre les huis du ciel ; heureuse lance, navre-nous de l'amour de celui qui a esté percé par toi. »

⁹¹³ Voyla les subtiles recherches⁹¹⁴ que fait ce playsant traitteur pour convaincre les Catholiques d'estre « foret cenez, rendus punais par l'idolatrie et plus stupides que le bois », car c'est ainsy qu'il nous traite. De Beze luy avoit ouvert le chemin en ses *Marques de l'Eglise*⁹¹⁵ ⁹¹⁶, que ce grand esprit de Sponde⁹¹⁷ luy a si bien effacees qu'il m'eust osté l'ennuy de respondre en ce point, si Dieu ne l'eust voulu lever des ennuy de ce monde⁹¹⁸ avant que son œuvre fust achevee.

⁹⁰⁷ Allusion au vers. 12 du Ps. II, *Apprehendite disciplinant*, que les Réformateurs ont traduit, « Baisez le fils ».

⁹⁰⁸ (p. 50.)

⁹⁰⁹ Le *Brief Traitté* donne, avec la traduction, le texte latin de ces prières liturgiques.

⁹¹⁰ (p. 51.)

⁹¹¹ (p. 52.)

⁹¹² (p. 53.)

⁹¹³ (pp. 53 et 53.)

⁹¹⁴ Voyla les remarques

⁹¹⁵ (Pag. 59.)

⁹¹⁶ *Traicté des vrayes, essentielles et visibles marques de la vraye Eglise Catholique, par Theodore de Beze*. Jean le Preux (Geneve), MDXCII.

⁹¹⁷ Jean de Sponde (1559-1595), frère aîné de Henri de Sponde, Evêque de Pamiers ; il fut Maître des Requêtes sous Henri IV. *Response du feu Sieur de Sponde au Traicté des Marques de l'Eglise, fait par Th. de Beze*. Bourdeaux, Sim. Millanges, 1595.

⁹¹⁸ *c'est ainsy qu'il* — parfume son livre pour nous injurier. Or De Beze avoit desja ouvert le chemin a ce mien adversaire en ses *Marques de l'Eglise* que le grand Sponde luy [a] si bien effacees ; et m'eut bien osté l'ennuy de respondr'en cest endroit si Dieu ne l'eut retiré a soy

Je responds donques au traitteur, a de Beze, et a leurs semblables⁹¹⁹, cottant par ordre les griefz qu'ilz ont peu pretendre en cest endroit et les raysons pour lesquelles ilz ne sont recevables.

^{920 921} 1. Ilz trouvent mauvais que l'on parle a la Croix, qu'on la salue, et beaucoup plus qu'on l'invoque, puyqu'elle n'a ni sentiment ni entendement ; mais a ce conte il se faudroit moquer des saintz Prophetes, ⁹²² qui en mille endroitz ont adressé leurs paroles aux choses insensibles : *O Cieux jettes*⁹²³ *la rosee d'en haut, et que les* [156] *nues pleuvent le Juste, que la terre s'ouvre et qu'elle germe le Sauveur*⁹²⁴ ; *O cieux, oyes ce que je dis*⁹²⁵ ; *J'invoque a tesmoins le ciel et la terre*⁹²⁶ ; *Benisses, soleil et lune, le Seigneur*⁹²⁷ ; *Loues-le, soleil et lune*^{928 929} ; *Qu'as-tu, o mer, qui te fasse fuir, et toy, o Jordain, que tu sois retourné arriere*^{930 ? 931} Saint André⁹³² ne vit pas si tost la croix en laquelle il devoit estre crucifié qu'il s'escrie saintement : ⁹³³ « O bonne Croix qui as receu ton ornement des membres de mon Seigneur, long tems desiree, soigneusement aymee, cerchee sans relasche, et en fin preparee a mon esprit desireux, reçois-moy d'entre les hommes et me rends a mon Maistre, affin que celui-la me reçoive par toy, qui par toy m'a racheté. » La devote Paula⁹³⁴, entree dans l'estable ou Nostre Seigneur nasquit, avec des larmes entremeslees de joye, souspiroit en ceste sorte : « Je te salue, o Bethleem, mayson de pain, en laquelle est né ce Pain qui est descendu du ciel ; je te salue Ephrata, region tres fertile et porte fruit, de laquelle Dieu est la fertilité. » Lactance, parlant du jour de la Resurrection, « *Salve festa dies,* » dit-il⁹³⁵, « *toto venerabilis ævo* : Je te salue, o jour a tous tems venerable. » Ce sont des façons ordinaires aux ames vivement esprises de quelque affection. Qui ne sçait⁹³⁶ combien les apostrophes et prosopopees sont en commun usage a toute sorte de gens ? Et quelle plus grande ineptie que de faire le fin a reprendre semblables termes ? ⁹³⁷ Et quel danger peut-il avoir en ce langage :

Donne aux bons accroist de justice

Pardonne aux pecheurs leur malice ; [157]

qui a son patron et modelle en l'Escriture Sainte, et mille traitz des plus⁹³⁸ anciens Peres pour garantz ? La rosee qu'Esaye demande aux cieux, n'est autre que le Sauveur ; et David⁹³⁹ demande

⁹¹⁹ *fust achevee.* — Je vais donques respondre et a ce traitteur, et a De Beze, et a tous semblables chicaneurs

⁹²⁰ *Qu'on peut parler a la Croix,*

⁹²¹ [Les objections de La Faye contre la *salutation* et l'*invocation* de la Croix sont, au Ms., réfutées séparément sous forme de paragraphes distincts ; au texte, elles sont simplement considérées dans leur ensemble. Il en résulte de légères différences d'ordre qu'il n'est pas nécessaire de signaler individuellement.]

⁹²² *Selon l'Escriture*

⁹²³ *distilles*

⁹²⁴ *Isaïæ, XLV, 8.*

⁹²⁵ (*Deut., XXXII, 1.*)

⁹²⁶ (*Isaïæ, I, 2.*)

⁹²⁷ (*Dan., III, 62.*)

⁹²⁸ *et lune ; — loues le, o toutes estoilles et lumiere*

⁹²⁹ (*Ps. CXLVIII, 3.*)

⁹³⁰ (*Ps. CXIII, 5.*)

⁹³¹ *arriere ?* — et mille semblables.

⁹³² (*Acta S. Andr.*)

⁹³³ Et les Anciens ;

⁹³⁴ *S. Hieronymus in Epitaph. Paulæ. (Ep. CVIII ad Eust.)*

⁹³⁵ *Carm. de Resur., lin. 39.*

⁹³⁶ *affection.* — Y a il homme si sot qui ne sache

⁹³⁷ *semblables* — façons de parler ? C'est donq une inepte subtilité de chicaner contre le bon et ancien Theodulphe, Evesque d'Orleans, touchant son himne *Vexilla regis prodeunt*, et une expresse malice et impudence de vouloir s'opposer a toute l'Eglise qui l'a si saintement et si long tems chanté. Mays, je vous prie, voyons le tout entier, comm'il est saint et bien fait. Je le mettray d'un costé en son latin, et de l'autre en françois de la belle et devote traduction de Monsieur le president Favre. [Suit le *Vexilla*, transféré dans le texte au Livre IV, chap. XI.] Qui ne voit que, quoy que les paroles s'adressent a la Croix, lhonneur toutefois en revient a Dieu nostre Sauveur, par la conclusion de l'hymne ?

⁹³⁸ *des plus* — saintz et

⁹³⁹ (*Ps. CXLVIII, 8.*)

au feu, gresle, neige, glace, qu'elles louent Dieu ; et saint André a la Croix, qu'elle le rende a son Maistre ; mays ces choses leur sont autant impossibles que de pardonner aux pecheurs⁹⁴⁰.

⁹⁴¹ Or, quoy qu'en toutes ces manieres de dire les parolles soyent adressees a la Croix, au ciel, a la neige et semblables choses inanimees, si est-ce que l'invocation passe plus outre et se rapporte a Dieu et au Crucifix. Voicy un exemple signalé : Josué desire⁹⁴² que le soleil et la lune s'arrestent et parent au milieu de leur carriere ; a quoy, je vous prie, s'adresse-il pour en avoir l'effect ? Quant a l'intention, pour vray, il fait sa requeste a Dieu : *Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israël : Alhors Josué parla au Seigneur, en la journee que Dieu livra l'Amorrhéen a la veüe des enfans d'Israël*. Voyla son intention qui va droit a Dieu, mais quant a ses paroles elles n'arrivent que jusques au soleil et a la lune : *Dixitque coram eis : Sol, contra Gabaon ne movearis, et luna contra vallem Aialon : Et dit devant iceux : O soleil, n'avance point contre Gabaon, et toy, o lune, contre la vallee d'Aïalon*. Voyla les paroles qui sont dressees au soleil et a la lune, et voicy [158] l'effect qui ne part que de la main de Dieu : *Stetit itaque sol in medio cæli, et non festinavit occumbere spatio unius diei; non fuit postea et antea tam longa dies, obediante Deo voci hominis : Donques le soleil s'arresta au milieu du ciel et ne se coucha point par l'espace d'un jour ; onques auparavant ni apres, jour ne fut si grand, Dieu obeissant ou secondant a la voix de l'homme*. Ceste priere, donques, « Donne aux bons accroist de justice », n'a que le son exterieur des paroles qui va a la Croix, le sens et l'intention se rapporte du tout au Crucifix⁹⁴³. Quand Josué demande au soleil qu'il cesse son mouvement, c'est prier Dieu qu'il l'arreste ; quand nous demandons a la Croix qu'elle pardonne aux pecheurs, c'est prier le Crucifié qu'il nous pardonne par sa Passion ; et si les paroles semblent mal adressees quant a leur propre signification, elles sont néanmoins redressees par l'intention de ceux qui les proferent, et n'y a aucune messeance, parce que ces façons de parler sont ordinaires, familiares et bien entendues de ceux qui ne sont pas chicaneurs et mal affectionnés.

2. J'ay donques asses respondu a la plainte que fait le traitteur touchant la salutation et invocation de la Croix, et, par consequent, a ce qu'il peut alleguer de la priere faite en la rime françoise qu'il dit estre es Heures « faites a l'usage de Rome. »⁹⁴⁴ J'admire seulement ceste delicate ame, laquelle ayant dit que ceste rime⁹⁴⁵ se trouve « presque en toutes les Heures, » interprete tout a coup son « presque » de celles seules de Michel Jove, imprimees l'an 1568 ; et, pour estre encor plus inepte, veut mettre en usage une vieille rime platte françoise es offices de Rome⁹⁴⁶. Ne sçait-il pas qu'on [159] ne parle pas françois a Rome, et sur tout es offices ? La mesdisance n'a soin que de parler, il ne luy chaud de sçavoir comment. Or veut-il⁹⁴⁷ faire passer ceste calomnie sous corde, parce que bien souvent les libraires joignent avec les Heures en un mesme volume plusieurs traittés et oraisons, bien souvent mal a propos, sans congé ni rayson ; mays⁹⁴⁸ luy qui ose bien censurer les œuvres de saint Augustin, et en rejeter plusieurs pieces comme n'ayans le style et la gravité assortissante aux autres, quoy qu'elles soyent comprises sous le mesme tiltre, n'a-il pas conneu⁹⁴⁹ que ces rimes françoises et autres telles oraisons ne sont pas des appartenances de l'office et des Heures de Rome ? Il est sot s'il ne l'a consideré, il est imposteur s'il l'a consideré. Ce

⁹⁴⁰ *pour garantz ? — O cieux, jettés la rosee d'enhaut ; n'est ce pas invoquer les cieux, autant inanimés que la Croix, et pour une grace encor plus grande que celle qu'on demande a la Croix, puyque ceste rosee n'est autre que le Sauveur, comm'il se voit par la suite des paroles ? David demande au feu, gresle, neige, glace, et autres telles choses insensibles qu'elles louent Dieu ; mays cela leur est autant impossible qu'a la Croix de pardonner aux pecheurs.*

⁹⁴¹ *Mays comme cela se fait.*

⁹⁴² Josue, X, 12, 13.

⁹⁴³ Crucifié.

⁹⁴⁴ *Ineptie du traitté.*

⁹⁴⁵ Ilz se plaignent encor d'une priere en rime françoise quilz disent estre es Heures faites a l'usage de Rome. J'admire le traitteur, qui fait tant le bel esprit, qui dit que ceste priere

⁹⁴⁶ *en usage* — les rithmes françoises es offices de Rome. C'est resver, non pas discourir.

⁹⁴⁷ *comment.* — Cest homme qui fait tant le sçavant au breviaire, devoit bien coter l'heure en laquelle on chante ceste vieille rime platte ; est-ce a Matines, Laudes, Prime ou Vespres ? Enseignes, je vous prie, ceste nouvelle anthienne a nos ecclesiastiques. Il veut

⁹⁴⁸ *mays* — il ne sçauroit se sauver d'estre reconneu pour imposteur,

⁹⁴⁹ *mesme tiltre* — des œuvres de saint Augustin, n'a il pas sceu connoistre

n'est pourtant pas pour absurdité que j'estime estre en l'estoffe de ceste rime-la que j'en parle ainsy, car elle ne contient rien qui n'aye une bonne⁹⁵⁰ intelligence, comme il appert asses de ce que j'ay dit cy devant.

⁹⁵¹ 3. Autant en dis-je de la devotion dont se servent aucuns la Semaine Sainte, et les vendredis blancz⁹⁵², ⁹⁵³ que le traicteur avance et tasche de noircir ; ce sont observations dignes de luy⁹⁵⁴, et ne touchent aucunement l'Eglise Catholique, car ces devotions n'ont aucune autorité publique, ni ne sont jointes aux Heures comme [160] parties d'icelles ; nos⁹⁵⁵ calendriers approuvés ne font mention ni des vendredis blancz ni des vendredis noirs.⁹⁵⁶ Une sottise ne laisse pas d'estre telle pour estre imprimee, ou attachee au bout de quelques beaux livres⁹⁵⁷. Si ne veux-je pas dire que la substance de ces devotions soit mauvaise ; il y a, a l'adventure, quelques circonstances plustost legeres que vicieuses, mays c'est une vanité intolerable d'aller a la recherche de ces pointilles au milieu d'une dispute serieuse⁹⁵⁸. [161]

Chapitre X. Des tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne a la Croix

⁹⁵⁹ 4. Le traicteur et de Beze trouvent mauvais que nous disions, *Crucem tuam adoramus Domine* : Seigneur nous adorons ta Croix ; car c'est le Filz qui doit estre baysé et non pas la Croix, disent-ilz. Mays attendant de respondre encor plus au long au Livre quatriesme, je dis qu'il n'y a pas autre inconvenient d'adorer la Croix⁹⁶⁰ aux Chrestiens, qu'aux Juifz l'Arche de l'alliance, comme j'ay monstré qu'ilz faisoient, ci devant⁹⁶¹ ; ni de la bayser, que de bayser le bout de la verge

⁹⁵⁰ *une bonne* — et sainte

⁹⁵¹ *Des vendredis blancz.*

⁹⁵² « La devotion » que La Faye « avance, » et « tasche de noircir » en y ajoutant plusieurs circonstances fausses et ridicules, est la récitation, durant la Semaine Sainte ou pendant une série de 12 vendredis, d'un certain nombre de *Pater* et *Ave* en l'honneur de la sainte Passion de Notre Seigneur.

⁹⁵³ (pp. 60 et 61.)

⁹⁵⁴ *le traicteur avance* — et met en la liste de ses griefz. Pour vray, ces observations partent d'une mauvaise... [volonté ? le mot est oublié.]

⁹⁵⁵ *parties d'icelles* ; — il est bien aysé a reconnoistre a qui ne veut estre trompé volontairement. Certes ni nos Heures, ni nos

⁹⁵⁶ *vendredis noirs.* — La liberté que les libraires ont eu d'imprimer, a mis en avant plusieurs œuvres que l'Eglise rejette :

⁹⁵⁷ *imprimee* — et attachee au bout de quelque beau livre.

⁹⁵⁸ *de ces devotions* — soyt aucunement mauvaise, car je ne le cuyde pas, quoy qu'a l'adventure il [y] a quelques circonstances plus tost legeres que vicieuses. Mays c'est bien une vanité intolerable au milieu des disputes serieuses d'aller a la recherche de ces pointilles, et s'amuser sur des choses de si peu d'importance et dont il n'est point question ; c'est pour remplir le papier et amuser les simples.

⁹⁵⁹ Ilz trouvent mauvais que nous disions, *Crucem tuam adoramus Domine* : Seigneur, nous adorons ta Croix ; car c'est le Filz qui doit estre baisé et non pas le bois de sa Croix, disent-ilz. Mays attendant de respondre plus au long en la quatriesme partie, je dis qu'il ni a pas autre inconvenient d'adorer la Croix aux Chrestiens, qu'aux Juifz l'Arche de l'alliance, comme j'ay monstré qu'ilz faisoient par la volonté de Dieu, ci devant ; 2. que toute la plus pure Eglise l'a adoree et tenue pour adorable, comme j'ay prouvé ; 3. qu'on bayse asses par honneur le prince et le roy quand on bayse le bout de son manteau ou de son sceptre, ains on ne bayse pas autrement les mains aux souverains que baisant le bout de leurs manteaux. Et l'honneur fait aux représentations et remembrances appartient et se rapporte a celui qui est représenté ; et comme aucun roy ne trouveroit mauvais qu'un sujet dit et protestat : Sire, j'honore vostre couronne ou vostre pourpre, ainsi Nostre Seigneur a agreable qu'on luy die : Seigneur, j'honore ou adore (car l'un et l'autre n'est qu'une mesme chose, comme je deduiray ci apres.) j'adore, dis je, vostre Croix. C'est donq une chicanerie et folie insupportable d'appeller cela idolatrie, puyisque tout cest honneur-la revient a Jesuschrist, qui n'est pas idole mais vray Dieu.

⁹⁶⁰ *Paroles adressees a la Croix, legitimes,*

⁹⁶¹ (Supra, l. I, c. V.)

de Joseph, comme fit Jacob⁹⁶² selon la plus vraysemblable opinion, ou celle d'Assuerus, comme fit Hester selon la sainte parole⁹⁶³. Je dis que la plus pure Eglise l'a adoree et l'a tenue pour adorable, comme je prouve, et l'a baysee encor, comme tesmoigne saint Chrysostome en l'homelie, *De l'adoration de la Croix*⁹⁶⁴. Je dis qu'on bayse asses par honneur le prince et le roy quand on bayse le bout de [162] son manteau ou de son sceptre, ains on ne bayse pas autrement les mains aux souverains que baysant leurs manteaux ; l'honneur fait a telles appartenances se rapporte a ceux de qui elles sont. Aucun ne trouveroit mauvais qu'un sujet dist et protestast : Sire, j'honore vostre sceptre, vostre couronne ou vostre pourpre ; ainsy Nostre Seigneur a aggreable qu'on die : Seigneur, j'honore ou adore (car l'un et l'autre en cest endroit n'est qu'une mesme chose, comme il sera dit au quatriesme Livre) j'adore, dis-je, vostre Croix. C'est donq une chicagerie estrange d'appeller cela idolatrie, puysque tout l'honneur en revient a Jesus Christ, qui n'est pas un idole mais vray Dieu.

5. Ilz nous reprochent la benediction de la Croix ;⁹⁶⁵ mais, ou ilz trouvent mauvais qu'on la benie, et⁹⁶⁶ je leur oppose saint Paul, qui dit⁹⁶⁷ que *toute creature est sanctifiee par la parole de Dieu et par l'oraison* ; ou ilz trouvent mauvais les tiltres⁹⁶⁸ que l'on baille a la Croix en ceste benediction et en⁹⁶⁹ plusieurs autres parties de nos offices, et lhors je leur oppose toute l'antiquité. Quelz tiltres veulent-ilz lever a la Croix ? Je crois que voici ceux qui les faschent le plus⁹⁷⁰ : Remede salulaire du genre humain, redemption des ames, tres adorable, plus sainte que tout, nostre unique esperance. Qui ne sçait que les plus saintz et anciens Peres de l'Eglise l'ont ainsy appellee ? Saint Chrysostome, en une seule [163] homelie⁹⁷¹, luy baille passé cinquante tiltres d'honneur, et entre autres il l'appelle « esperance des Chrestiens, resurrection des mortz, chemin des desesperés, triomphe contre les diables, pere des orphelins, defenseur des vefves, fondement de l'Eglise, medecin des malades. » En la premiere homelie *de la Croix et du larron*, il l'appelle « substance de toute joye spirituelle et eslargissement abundant de tous biens ; » en la seconde, il l'appelle « nostre⁹⁷² soleil de justice, » et ailleurs⁹⁷³, « espee par laquelle Jesus Christ a rompu et anéanti les forces du diable. » Saint Ephrem l'appelle⁹⁷⁴ « pretieuse et vivifiante, vainqueresse⁹⁷⁵ de la mort, esperance des fidentes, lumiere de l'univers, huissiere⁹⁷⁶ du Paradis, exterminatrice des heresies, fermeté de la foy, grande et salulaire defense et gloire perpetuelle des bien sentans⁹⁷⁷ et leur rempart inexpugnable : » ce dernier tiltre luy est encor baillé par le grand saint Antoyne⁹⁷⁸. Origene l'appelle « nostre victoire⁹⁷⁹ », Eusebe et le grand Constantin, « signe salulaire⁹⁸⁰ », saint Augustin, « honnoree et honorifiee⁹⁸¹ », Justin le Martyr, « enseigne principale de force et

⁹⁶² (Gen., XLVII, 31 ; Heb., XI, 21.)

⁹⁶³ (Esther, V, 2.)

⁹⁶⁴ Inter spuria S. Chrysost., tom. III, col. 835.

⁹⁶⁵ *Et la benediction d'icelle encores,*

⁹⁶⁶ *trouvent mauvais qu'on* — en face la benediction, et lhors

⁹⁶⁷ I Tim., IV, 4, 5.

⁹⁶⁸ *Avec tous les tiltres honorables qu'on luy donne,*

⁹⁶⁹ *les* — beaux tiltres qu'on baille a la Croix, tant en l'orayson de ceste benediction qu'en

⁹⁷⁰ *voici* — les plus hautz

⁹⁷¹ In venerandam Crucem¹.

¹ Inter spuria S. Chrysost., tom. III, col. 815.

⁹⁷² *en la seconde, il* — dit que la Croix nous a prouvé de sainteté et nous a esté faite

⁹⁷³ Hom. LV (*al.* LIV) in Matt.

⁹⁷⁴ De ver. pœn., c. III.

⁹⁷⁵ victrice

⁹⁷⁶ ouvreuse

⁹⁷⁷ *bien sentans* — en æternité,

⁹⁷⁸ S. Ath. in vit. ejus.

⁹⁷⁹ Hom. VIII De diversi².

² *De diversis Evangelii locis.* Homiliæ quæ hodie locum non habent inter Origenis opera.

⁹⁸⁰ Euseb., De vit. Const., l. I, c. XXXI.

⁹⁸¹ Cont. Faust., l. XII, c. XXX ; et in Ps. XXXVI.

principauté⁹⁸² », Justinien l'Empereur, « vraiment venerable et adorable⁹⁸³ », et saint Chrysostome encor l'appelle « plus digne que toute veneration et reverence : *omni cultu digniorem*⁹⁸⁴. » Quel reproche nous peut-on faire si nous parlons le langage de nos peres et de nostre mere ? C'est aux heretiques nourris hors de la patrie et mayson, de produire des motz nouveaux et de trouver estrange le langage des domestiques. [164]

⁹⁸⁵ Au demeurant, les motz n'ont autre valeur que celle qu'on leur baille. Je dirois volontiers qu'ilz sont comme les chiffres zero, qui ne valent sinon a mesure des nombres qui les precedent ; les noms aussi n'ont leur signification qu'a proportion de l'intention avec laquelle on les produit, comme les robes plissees qui sont larges et estroites selon le cors sur lequel elles sont mises. Y a-il mot de plus grande signification que le mot de Dieu, ⁹⁸⁶ qui signifie le souverain Estre et l'Infini ? neanmoins par fois le Saint Esprit l'accourcit tant qu'il le fait joindre aux creatures : *J'ay dit, vous estes dieux*⁹⁸⁷ ; *Dieu se trouve en l'assemblee des dieux, or au milieu il juge les dieux*⁹⁸⁸ ; *Je t'ay constitué Dieu de Pharaon*⁹⁸⁹. Joseph fut appellé Sauveur⁹⁹⁰, aussi fut bien Osee filz de Nun⁹⁹¹, mays ce mot n'eut pas tant d'estendue sur eux comme sur Nostre Seigneur. Dieu envoya son Filz afin que le monde fust sauvé par iceluy⁹⁹² ; saint Paul fut fait tout a tous afin qu'il sauvast tous⁹⁹³ : voyla des parolles bien pareilles quant a l'escorce, mays leur sens est bien different l'un de l'autre. Ces espritz clair voyans qui adorent Dieu au second ordre des Anges sont appellés Cherubins, et leurs images sont appellees⁹⁹⁴ Cherubins ; voyla un mesme mot, mays les choses sont differentes. C'est une sottise subtilité de tant disputer des motz quand il appert de la bonté de l'intention ; la regle est generale qu'il les faut entendre selon la capacité du sujet dont il est question, *secundum subjectam materiam* : il est force que les choses s'entreprennent leurs noms les unes aux autres, car il y a plus de choses que de motz, mays c'est a la charge qu'ilz ne soyent appliqués que⁹⁹⁵ selon l'estendue et valeur des choses pour lesquelles on les employe. Jesus, saint Paul et la Croix sauvent ; voyla un seul mot, mays employé a plusieurs sens et differemment : quant a Jesus, il sauve comme principal agent meritoire, et qui fournit a la [165] rançon en toute⁹⁹⁶ abondance ; au regard de saint Paul, il sauve comme procureur et solliciteur, et la Croix comme instrument et outil de nostre redemption. Les parolles des gens de bien et sages sont tousjours prises sagement et en bonne part, par les gens de bien⁹⁹⁷ : qu'y a-il de meilleur et de plus sage que l'Eglise ? c'est une malice expresse de tirer a un sens blasphematoire⁹⁹⁸ ses parolles, qui peuvent avoir un sens bienseant et sortable sans forcer la commune et ordinaire maniere d'entendre. La Croix est un remede salutaire, redemption des ames, tres adorable, nostre unique esperance, plus sainte que tout ; cela s'entend selon le rang qu'elle tient entre les instrumens de la Passion et de nostre salut ; qui l'entendrait comme du Redempteur mesme seroit inepte et sot, car le sujet en est du tout, sans difficulté, inepte et incapable⁹⁹⁹.

⁹⁸² (Apol. I.)

⁹⁸³ Supra, c. VII.

⁹⁸⁴ Supra, c. VIII.

⁹⁸⁵ *Comme il les faut entendre ;*

⁹⁸⁶ *Par exemples pregnans.*

⁹⁸⁷ Ps. LXXXI, 6.

⁹⁸⁸ Ibid., vers. 1.

⁹⁸⁹ Exod., VII, 1.

⁹⁹⁰ Gen., XLI, 45.

⁹⁹¹ Num., XIII, 17 ; (Act., VII, 45 ; Heb., IV, 8.)

⁹⁹² Joan., III, 17.

⁹⁹³ I Cor., IX, 22.

⁹⁹⁴ Exod., XXXVII, 7.

⁹⁹⁵ *appliqués que* — pour représenter

⁹⁹⁶ *en toute* — suffisance et

⁹⁹⁷ *Les parolles des* — sages et bons sont tousjours prises sagement et en bonne part, par les sages et bons

⁹⁹⁸ *blasphematoire* — et idolatrique

⁹⁹⁹ *en est* — sans doute ni difficulté, du tout incapable.

¹⁰⁰⁰ ¹⁰⁰¹ Et a ce propos, quand j'ay veu Illyricus ou Simon Goulart¹⁰⁰², au *Catalogue des tesmoins*¹⁰⁰³ de leur verité pretendue, apres avoir cité saint Chrysostome attribuant a la Croix plusieurs beaux tiltres, adjoûter par forme de commentaire : *Encomia Crucis Chrysostomus suo more canit, signo quod signatæ rei convenit tribuens ; ista vero postea pontificii non sine blasphemia et idolatria ad signum ipsum retulerunt ;* [166] c'est a dire : « Chrysostome, a sa façon, chante les louanges de la Croix attribuant au signe ce qui convient a la chose signifiée, mais par apres les papaux ont rapporté ces choses au signe mesme, non sans blaspheme et idolatrie ; » quand j'ay veu cela, dis-je, j'ay admiré la vehemence de ceste passion qui ne permet aux novateurs de prendre en bonne part de l'Eglise Catholique les mesmes motz et les mesmes parolles qu'ilz prennent bien en bonne part de la bouche de saint Chrysostome. Qui leur a dit, je vous prie, que parlans comme saint Chrysostome, nous entendons autrement que luy ? C'est chose certaine que nous attribuons bien souvent au signe ce qui convient a la chose signifiée, comme quand nous disons : Sire, j'honore vostre sceptre, ou bien : Seigneur, j'adore vostre Croix.

En fin ce seroit bien en cest endroit ou auroit lieu la distinction tant prechee par le traitteur, de la croix tourment et de la croix instrument de tourment, car bien souvent, louant la Croix, on n'entend pas parler du seul bois ou signe de sa Croix, ains encores des tourmens et peynes que Nostre Seigneur a souffertz. Mais le traitteur n'a garde d'employer la distinction a bien et a propos¹⁰⁰⁴.

¹⁰⁰⁵ 6. Le traitteur passe outre a se plaindre de ce qu'on appelle le Vendredi « aoré, c'est à dire adoré, à cause de l'adoration de la Croix de ce jour-la. » Or ne sçai-je bonnement si aoré veut dire adoré ou doré, ou bien, de requeste, priere et oraison, mais je dis : 1. Que ce mot ne touche sinon certaines parties de la France, ailleurs on ne l'appelle point ainsi¹⁰⁰⁶. 2. Que c'est un nom bien appliqué, car en cest endroit adoré ne veut dire autre que veneré et honoré ; or qui ne sçait que les¹⁰⁰⁷ jours [167] esquelz se sont faites quelques saintes actions, ou bien ceux esquelz on en fait memoire, sont par tout en l'Escriture appellés tres saintz, tres celebres et venerables¹⁰⁰⁸ ? Le Dimanche est appelé jour du Seigneur pour ce qu'il est dedié a Dieu ; saint Augustin¹⁰⁰⁹ l'appelle venerable, comme Lactance¹⁰¹⁰ et saint Chrysostome¹⁰¹¹ appellent de mesme le jour de Pasques ; pourquoy ne sera venerable¹⁰¹² le Vendredi dedié a Dieu en honneur de la Passion ? 3. Je dis de plus que la rayson principale pour laquelle ce jour-la est appelé aoré, n'est pas l'adoration exterieure de la Croix¹⁰¹³, mais la sainteté de la mort du Sauveur, laquelle y est celebree, dont l'adoration exterieure n'est qu'une protestation.

¹⁰¹⁴ Or combien soit ancienne la celebration du Vendredi, et sur tout du Vendredi Saint, a

¹⁰⁰⁰ *Malice des adversaires decouverte.*

¹⁰⁰¹ [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., mais il correspond à une allusion faite ailleurs par le Saint au sujet de Simon Goulart et de son édition du *Catalogue* d'Illyricus. Voir variante (1109), chap. XII, p. 185.]

¹⁰⁰² Francowitz Mathias Flach (Flaccus Illyricus), né en Illyrie, ministre et historien protestant (1521-1575). Goulart (ou Goulard) Simon, né à Senlis, ministre du quartier S. Gervais à Genève (1543-1628).

Catalogus testium veritatis, qui ante nostram ætatem Pontifici Romano atque Papismi erroribus reclamarunt. Postrema hac editione emendatior et duplo auctior redditus. MDXCVII, A. Candidi, Lugdunis. — Dedicatio habet literas S. G. S. (Simo Goulart Senlisiensis).

¹⁰⁰³ (L. V, Chrysost.)

¹⁰⁰⁴ *instrument de tourment*, — mais il n'a garde de s'en servir a propos et a bien, ce n'est pas son dessein. Or je l'employeray a cest'intention ci apres.

¹⁰⁰⁵ *Plainte du traitteur touchant l'honneur du Vendredi, examinée et rejetée.*

¹⁰⁰⁶ *de ce jour-la.* » — Je dis pour responce : 1. Que cela ne touche sinon certaines parties de la France, et non l'Eglise universelle.

¹⁰⁰⁷ *et honoré* ; — or qui ne sçait que tout ce qui est saint est honorable et venerable ? Les

¹⁰⁰⁸ Levit., XXIII, 37.

¹⁰⁰⁹ Serm, CLIV De temp.

¹⁰¹⁰ (Supra, c. IX.)

¹⁰¹¹ Serm. VI De Resurr.¹

¹ Inter spuria S. Chrysost., tom. II, col. 821.

¹⁰¹² *venerable* — et honorable, ou honoré et veneré,

¹⁰¹³ *n'est pas* — l'adoration de la Croix exterieure

¹⁰¹⁴ *Antiquité du Vendredi Saint,*

l'honneur de la Croix, saint Chrysostome en tesmoignera¹⁰¹⁵ : « Commençons aujourd'huy, mes tres chers, » dit-il¹⁰¹⁶, « a precher du trophée de la Croix ; honorons ceste journee, ains soyons plustost couronnés en celebrant ce jour, car la Croix n'est point honnoree par nos paroles, mays nous meriterons les couronnes de la Croix par nostre fidelle confession ; aujourd'huy la Croix a esté fichee et le monde a esté sanctifié. » Et ailleurs¹⁰¹⁷ : « Aujourd'huy Nostre Seigneur a esté pendu en la Croix ; celebrons de nostre costé sa feste d'une trop plus grande joye pour apprendre la Croix estre la substance de toute nostre resjouissance spirituelle, car au paravant le seul nom de la croix estoit une peyne, mays maintenant il est nommé pour gloire, jadis il portoit l'horreur de condamnation, maintenant c'est un indice de salut, car la Croix est cause de toute nostre felicité. » Et plus bas¹⁰¹⁸ : « Ainsy saint Paul mesme a commandé que l'on celebrast feste [168] pour la Croix, adjoustant la cause en ceste sorte : *Par ce que Jesus Christ nostre Pasque a esté immolé*¹⁰¹⁹ pour nous. Voys-tu la liesse reçeuë pour le regard de la Croix ? car en la Croix Jesus Christ a esté immolé.¹⁰²⁰ » Sozomene tesmoigne¹⁰²¹ que Constantin le Grand, long tems avant saint Chrysostome, « a veneré le jour du Dimanche comme celuy auquel Jesus Christ ressuscita des mortz, et le Vendredi comme celuy auquel il fut crucifié ; car il porta beaucoup d'honneur a la sainte Croix, tant pour le secours receu par la vertu d'icelle en la guerre contre les ennemis, qu'aussi pour la divine vision qu'il eut d'icelle. » Mays non seulement saint Chrysostome escrit qu'on honnoroit beaucoup le Vendredi pour la Croix, ains dit ouvertement¹⁰²² qu'au Vendredi Saint on adoroit la Croix.¹⁰²³ « Le jour anniversaire revient qui represente la trois fois heureuse et vitale Croix de Nostre Seigneur, et la nous propose pour estre veneree, et nous fait chastes et nous rend plus robustes et promptz a la course de la carriere des saintes abstinences ; nous, dis-je, qui d'un cœur sincere et avec levres chastes¹⁰²⁴ la venerons : *nos qui sincero corde eam castisque labris veneramur.* » Or sus donques, quel danger y a-il d'honorer la Croix, la bayser, et de nommer le Vendredi aoré ou adoré, voire quand on le nommeroit¹⁰²⁵ ainsy pour l'adoration de la Croix qu'on fait ce jour-la ? Pourquoy appelloit-on le jour de Pasque, Pasque, sinon parce qu'en iceluy se fit le passage du Seigneur, et de ce passage prit son nom et le jour et l'immolation laquelle s'y faisoit ? Les jours prennent leur nom bien souvent de quelque action faite en [169] iceux ; aussi le Vendredi peut estre dit aoré a l'occasion de l'adoration de la Croix faite en iceluy ; mays comme on n'appelloit pas les tables, couteaux, nappes et autres appartenances de l'immolation de la Pasque du nom de Pasque¹⁰²⁶, ainsy n'appelle-on pas aoré ni le lieu, ni l'estui, ni les doigtz, ni la main qui touchent la Croix,¹⁰²⁷ comme veut inferer le traitteur¹⁰²⁸ : la rayson est ouverte, parce que tout cela n'est pas dedié a la celebration de ceste action ou adoration comme¹⁰²⁹ le jour ; mais le traitteur n'a ni regle ni mesure a faire des conséquences, pourveu qu'elles soyent contraires a l'antiquité ce luy est tout un.

¹⁰¹⁵ *de la Croix*, — le grand Chrisostome en est tesmoin assureé

¹⁰¹⁶ Hom. II de Cruce et latrone.

¹⁰¹⁷ (Hom. I de iisdem.)

¹⁰¹⁸ (Hom. II de iisd.)

¹⁰¹⁹ (I Cor., V, 7.)

¹⁰²⁰ [Le Ms. donne la citation en latin avec l'addition suivante :]

Novum altare constitutum est, quia novum sacrificium atque omnibus inopinatum. [Un nouvel autel est érigé, parce qu'il y a un sacrifice nouveau et tout extraordinaire.]

¹⁰²¹ L. I c. VII ; cf. Eus. De vit. Const., l. IV, c. XVIII.

¹⁰²² Hom. de ador. Crucis, supra.

¹⁰²³ *Et de l'adoration et bayser de la Croix en iceluy.*

¹⁰²⁴ [En marge du Ms. :] On baisoit la Croix.

¹⁰²⁵ *danger y a-il* — de nommer le Vendredi Saint aoré ou adoré, s'il est tressaint, s'il est venerable et honorable a cause de la Passion enduree en iceluy ? Mays quel danger i auroit-il encor quand on l'appelleroit

¹⁰²⁶ *faite en iceluy* ; — et comme on n'appelloit pas pour tout cela Pasque les nappes qui touchoyent l'aigneau paschal et les autres appartenances de cest'immolation

¹⁰²⁷ (p. 52.)

¹⁰²⁸ Allusion à ce passage du *Brief Traitté*, faisant suite au n° 6 qui est cité chap. IX, p. 155 :

« Que si le temps auquel la Croix est adoree, est dit adoré, le lieu et l'estui où ceste Croix sera mise sera aussi adoré, et les mains et doigtz de ceux qui la manieront seront adorez. »

¹⁰²⁹ *action* — et honneur comm'est

¹⁰³⁰ ¹⁰³¹7. Je dis de mesme quant a la lance, qu'elle est honorable pour avoir trempé au sang de Nostre Seigneur. Saint Ambroise confesse¹⁰³² que « *clavus ejus in honore est*, que le clou de Nostre Seigneur est en honneur ; » pourquoy non la lance ? aussi saint Athanase l'appelle sacree¹⁰³³. Que si on luy adresse quelques prieres, c'est pour exprimer un desir bien affectionné, et non pour estre ouy ou entendu d'icelle ; c'est de Nostre Seigneur duquel on attend la grace : si l'on en fait feste c'est pour remercier Dieu de la Passion de [170] son Filz et de son sang respandu, dequoy la lance ayant esté l'instrument elle en est aussi le memorial, et en esmeut en nous la vive apprehension qui nous fait faire feste ; quoy que nos calendriers ordinaires ne font aucune mention de ceste solemnité, qui n'est aucunement commandee en l'Eglise Romaine.

J'ay donq asses deschargé l'Eglise des inepties et paroles idolatriques que le traicteur luy vouloit imposer. Il n'y a rien de si grave et bienseant dequoy Democrite ne rie, rien de si ferme dequoy Pyrrho ne doute ; la temerité de l'heretique, qui n'a ni front ni respect mays tient ses conceptions pour des divinités, se rit et mocque de toutes choses : qui des ceremonies, qui des paroles, qui du Purgatoire, qui de la Trinité, qui de l'Incarnation, qui du Baptesme, qui de l'Eucharistie, qui de l'Epistre de saint Jaques, qui des Machabees, et tous avec une esgale assurance ; ilz sont assis sur la chaire pestilente de mocquerie, leurs mocqueries empesent beaucoup plus les simples que leurs discours.

Chapitre XI. L'image de la Croix est de grande vertu

Encor desplait-il au traicteur que nous appellions la Croix remede salulaire¹⁰³⁴ : les Anciens l'ont ainsy appellee, et Dieu, par mille experiences, en a rendu tesmoignage.¹⁰³⁵ Non seulement autour de la croix¹⁰³⁶ qui apparut a Constantin¹⁰³⁷ estoyent escrites ces parolles, Surmonte par ceci, mais Nostre Seigneur luy commanda qu'il fist faire une pareille croix pour s'en servir comme d'une defense en bataille, dont il fit dresser son Labare, richement esmaillé, en ceste forme-la, duquel il se servoit comme d'un rempart contre tout l'effort de ses ennemis, et sur ce patron fit faire

¹⁰³⁰ *De l'honneur de la lance.*

¹⁰³¹ 7. J'en dis de mesme quand a la lance, asçavoir, qu'ell'est digne de beaucoup d'honneur pour avoir esté tainte en un si prætieux sang. S' Ambroise confesse que *clavus ejus in honore est*, que le clou de Nostre Seigneur est en honneur ; pourquoy non la lance ? ainsy S' Athanase l'appelle sacree. Et quand a la priere qui luy est adressee, ce n'est qu'en mesme sorte que Ion en adresse a la Croix, dequoy j'ay respondu ci dessus ; c'est pour exprimer un desir bien affectionné, et non pour penser estre ouy et entendu d'icelle. Quand a la feste de la sainte lance, on ne peut trouver mauvais qu'elle se face pour remercier Dieu de la Passion de son Filz et de son prætieux sang respandu, dequoy la sainte lance ayant esté l'instrument, ell'en est quand et quand le memorial et en esmeut en nous une vive apprehension qui nous fait faire feste. Bien diray-je que l'Eglise Romaine ne fait pas ceste feste, ni nest point faite mention d'icelle aux calendriers ordinaires.

Voyla donq la sainte Eglise Catholique deschargee de toutes les inepties et paroles idolatriques que ses ennemis luy vouloyent imposer, autant que mon dessein le permet. Il ni a rien de si grave et bien formé dequoy Democrite ne rie, il ni a rien de si divin dequoy Momus ne se mocque, il ni a rien de si ferme et asseuré dequoy Pirrho ne doute. La temerité des hommes n'a ni front ni respect ; mays sur tout l'heretique, qui tient ses imaginations et conceptions pour des divinités, ne laisse aucune chose dont il ne rie, mocque et doute : qui des ceremonies, qui des paroles, qui de la Trinité, qui de l'Incarnation, qui du Baptesme, qui de l'Epistre de S' Jaques, qui des Maccabees, et tous avec un'esgale insolence et assurance ; ilz sont assis sur la chaire de pestilence et de mocquerie, leurs mocqueries empesent beaucoup plus les simples que leurs discours.

¹⁰³² (Ubi supra, l. I, c. IX, p. 87.)

¹⁰³³ (Quæst. XLI ad Antioch.)

¹⁰³⁴ (Supra, p.129.)

¹⁰³⁵ *Preuve de la vertu de la Croix :*

¹⁰³⁶ *remede salulaire* : — mais pourquoy, je vous prie ? Je laisse a part l'autorité des Anciens qui l'ont ainsin appellee ; mille experiences font foy que Dieu se sert de son image pour nous delivrer de plusieurs maux et nous faire plusieurs biens. Non seulement autour de ceste croix tant signalee

¹⁰³⁷ Euseb., De vit. Const., l. I, cc. XXVIII-XXXI.

plusieurs autres croix qu'il faisoit tousjours porter en teste de son armee. ¹⁰³⁸ Entre autres, en la bataille qu'il gagna sur Maxence, il reconneut que Dieu l'avoit tres favorablement assisté par l'enseigne de la Croix ; car estant de retour d'icelle, apres qu'il eut rendu graces a Dieu, il fit poser des escriteaux et colonnes en divers endroitz ¹⁰³⁹, esquelz il declairoit a un chacun la force et vertu du signe salutaire de la Croix ; et, particulierement, il fit dresser au fin milieu d'une principale place de Rome sa statue tenant en main une grande croix, et fit inciser en caracteres [172] qui ne se pouvoient effacer ceste inscription latine :

HOC SALUTARI SIGNO VERO FORTITUDINIS
INDICIO CIVITATEM VESTRAM TYRANNIDIS JUGO LIBERAVI
ET S. P. R. IN LIBERTATEM VINDICANS
PRISTINÆ AMPLITUDINI ET SPLENDORI RESTITUI

C'est a dire : « J'ay delivré vostre cité du joug de tyrannie par cest estendart salutaire, marque de vraye force, et ay restabli en son ancienne splendeur et grandeur le Senat et Peuple Romain, le remettant en liberté ¹⁰⁴⁰. » Ce fut la confession qu'il fit de la Croix vainqueresse.

Une autre fois ¹⁰⁴¹, combattant contre Licinius, ayant au front de son armee l'estendart de la Croix, il multiplioit tousjours les trophées de sa victoire, car par tout ou ceste enseigne fut veüe ¹⁰⁴², les ennemis prenoient la fuite et les vainqueurs les chassoient. Ce qu'ayant entendu l'Empereur, s'il voyoit quelque partie de son armee s'affoiblir et allanguir en quelque endroit, il commandoit que l'on y logeast ceste enseigne salutaire comme un secours asseuré pour obtenir victoire, par l'ayde de laquelle la victoire fut soudainement acquise, d'autant que les forces des combattans, par une certaine vertu divine, estoient beaucoup affermies. Et partant on deputa cinquante soldatz des plus entenduz et vaillans qui accompagnoyent ordinairement l'estendart pour le prendre et porter tour a tour. Un de ces porte-enseigne, se trouvant emmi une aspre et forte escarmouche, fut si poltron qu'il abandonna ce saint drapeau, et le remit ¹⁰⁴³ a un autre pour se pouvoir sauver des coupz ; il ne fut pas plus tost hors de la meslee et sauvegarde ¹⁰⁴⁴ de la sainte enseigne, que le voyla transpercé d'une javeline au milieu du ventre, dont il meurt sur le champ. Au [173] contraire, celuy qui print la croix au lieu de cestuy-ci, quoy qu'on luy greslast dessus une infinité de dars, ne peut onques estre offensé, les fiesches venans toutes se ramasser et ficher dans l'arbre ou lance de l'estendart. Chose miraculeuse, qu'en si peu de lieu ¹⁰⁴⁵ il y eust si grande quantité de fiesches, et que celuy qui le portoit demeura ainsi sain et sauve. De la advint que Licinius, reconnoissant au vray quelle force combien divine et inexplicable il y avoit au Trophee salutaire de la Passion de Jesus Christ, il exhorta ses troupes de n'aller point contre iceluy ni le regarder, d'autant qu'il luy estoit contraire et avoit beaucoup de vigueur. Ce ne sont pas des contes de quelque vieille ; Constantin asseura Eusebe de tout ceci, et Eusebe l'a despuys ¹⁰⁴⁶ escrit, duquel j'ay presque suivi les propres paroles ¹⁰⁴⁷. De mesme, les Scythes et Sauromates qui avoyent rendu tributaires les empereurs precedens, furent reduitz sous l'Empire par Constantin, qui dressa contre eux ceste mesme enseigne triomphante, se confiant en l'ayde de son Sauveur ; et partant il vouloit que sur les armes on gravast le signe du Trophee salutaire, et qu'on le portast en teste de son armee : c'est

¹⁰³⁸ *Par l'armee de Constantin,*

¹⁰³⁹ *Ibid.*, c. XI.

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*, c. XLI.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*, l. II, cc. VI-IX.

¹⁰⁴² *par tout ou* — cest estendart de la Croix fut veu

¹⁰⁴³ *ce saint* — estendart, et le bailla

¹⁰⁴⁴ *hors* — du combat et de la protection

¹⁰⁴⁵ *ou lance* — de l'enseigne. Chose miraculeuse, qu'en si peu de lieu que contenoyt cet estendart

¹⁰⁴⁶ *beaucoup de* — vertu. Ce ne sont pas des contes de quelque vieille ; le grand empereur Constantin tesmoignoit asseurement tout ceci a Eusebe, qui despuys le mit en

¹⁰⁴⁷ L. II, c. XVI.

encor un recit d'Eusebe¹⁰⁴⁸ .¹⁰⁴⁹

Le roy Oswald¹⁰⁵⁰, devant que combattre contre les barbares, dressa une grande croix de bois, et s'estant mis a genoux avec toute son armee, obtint de Dieu la victoire qu'il eut sur le champ ; despuys, grand nombre de miracles se firent en ce lieu la, plusieurs mesme venoyent prendre des petites buches du bois de ceste croix, lesquelles ilz plongeoyent dans l'eau qu'ilz faisoient boire aux hommes et animaux malades, et soudain ilz estoient gueris ; Bothelmus¹⁰⁵¹, religieux [174] d'Hagulstadt, s'estant brisé et rompu le bras, appliqua sur soy certaine racleure de ce bois et tout incontinent il fut gueri : Bede le Venerable¹⁰⁵² est mon autheur. Combien de merveilles furent faittes par l'image du Crucifix en la ville de Berite au rapport de saint Athanase¹⁰⁵³ ? Apres la mort de Julien l'apostat, se fit un si grand tremblement de terre que la mer sortant de ses propres bornes, il sembloit que Dieu menaçast le monde d'un deluge universel ; les citoyens d'Epidaure, estonnés de cela, accoururent a saint Hilarion¹⁰⁵⁴, qui pour lhors estoit en ce païs la, et le mirent au rivage, ou, tout, aussi tost qu'il eut fait trois signes de Croix au sable, la mer qui s'estoit tant enflée, demeura ferme devant luy, et apres avoir fait grand bruit se retira petit a petit en elle mesme : saint Hierosme en est le tesmoin¹⁰⁵⁵.

¹⁰⁵⁶ Cosroes envoya certains Turcz marqués a Constantinople ; l'Empereur, voyant qu'ilz portoyent l'image de la croix au front, s'enquit d'eux pourquoy ilz portoyent ce signe duquel au reste ilz ne tenoyent conte ; ilz respondirent que jadis en Perse estoit advenuë une grande peste, contre laquelle certains Chrestiens qui estoient parmi eux leur baillerent pour remede de faire ce signe la : c'est Nicephore Calixte qui le dit¹⁰⁵⁷. Les habitans d'une certaine ville du Japon, ayans apprins par l'experience et par les Portugois qui y estoient que la Croix servoit de grand¹⁰⁵⁸ remede contre les diables, firent dresser des croix en presque toutes leurs maysons, avant mesme qu'ilz fussent Chrestiens, au rapport du grand François Xavier¹⁰⁵⁹ ¹⁰⁶⁰. Ainsy saint Chrysostome raconte que de son tems on marquoit de la Croix les maysons, les navires, les chemins, les lictz, les cors des animaux malades, et ceux qui estoient possédés du diable, « tant chacun tire a soy, » dit-il¹⁰⁶¹, « ce don admirable. » « Peignons la Croix en nos portes, » disoit [175] saint Ephrem¹⁰⁶², « armons-nous de ceste armeure invincible des Chrestiens, car a la veuë de ceste enseigne les puissances contraires estans espouvantees se retirent. » La rayson de leur retraite est parce que, comme dit saint Cyrille¹⁰⁶³, ¹⁰⁶⁴ « quand ilz voyent la Croix ilz se resouviennent du Crucifix, ilz craignent Celuy qui a brisé la teste du dragon ; » « et si la veuë seule d'un gibbet, » dit saint Chrysostome¹⁰⁶⁵, « nous fait horreur, combien devons-nous croire que le diable ayt de frayeur quand il voit la lance par laquelle il a receu le coup mortel » ? Je ne veux pas oublier a dire que parmi les barbares des Indes¹⁰⁶⁶, long tems avant nostre aage, on trouva ceste marque de l'Evangile ; nos croix y estoient en diverses façons en credit, on en honnoit les sepultures, on les appliquoit a se defendre des visions nocturnes et a les mettre sur les couches des enfans contre les enchantemens.

¹⁰⁴⁸ L. IV, cc. V, XXI.

¹⁰⁴⁹ *d'Eusebe*. — Voyla pas un grand tesmoignage pour la vertu de la Croix ?

¹⁰⁵⁰ *Par le roy Oswald*

¹⁰⁵¹ *Et Bothelmus*,

¹⁰⁵² Hist. Eccl. Angl., l. III, c. II.

¹⁰⁵³ *Supra*, c. III.

¹⁰⁵⁴ *Par S. Hilarion*,

¹⁰⁵⁵ (In vit. S. Hilar.)

¹⁰⁵⁶ *Par les infideles*.

¹⁰⁵⁷ L. XVIII, c. XX.

¹⁰⁵⁸ *de grand* — et pregnant

¹⁰⁵⁹ In epist. (ad calcem Hist. Indic. Maffæi.)

¹⁰⁶⁰ *François Xavier* — en une sienne lettre escrite a ses compagnons d'Europe.

¹⁰⁶¹ *Supra*, c. VI.

¹⁰⁶² De ver. pœn., c III.

¹⁰⁶³ Catech. XIII, 36.

¹⁰⁶⁴ *se retirent*. » — Et la rayson pour laquelle les Diables craignent la Croix n'est autre sinon celle que dit saint Cyrille :

¹⁰⁶⁵ (Hom. LV, *al.* LIV in Matt.)

¹⁰⁶⁶ Montaigne, *Essaies*, l. II, c. XII.

Or le traicteur, produisant fort froidement ce que Sozomene dit de la vertu de la Croix portee en l'armee de Constantin, parle en ceste sorte : ¹⁰⁶⁷ « Il reste un tesmoignage du premier livre de Sozomene, chap. 4, où il est dit que les soldats de Constantin ont grandement honoré son estendard fait en forme de croix, et que quelques miracles ont esté faits parmi eux. » Voyla une objection bien extenuée ; le discours de Sozomene est bien autre que cela, mais je l'ay desja recité ailleurs¹⁰⁶⁸, et ¹⁰⁶⁹ quoy que le traicteur se fasse beau jeu, si ne laisse-il pas d'estre bien empesché a respondre. Il dit donq que le recit de Sozomene « estant confessé, « ne conclud pas qu'on doive adorer la croix materielle ; car quand ils l'auroient adoree ou auroient fait chose non faisable, c'est chose resoluë qu'ils ne doivent [176] estre imitez. » Mais que ne parles-vous franchement, o traicteur ? ou ilz l'ont adoree ou non. Si vous dites que non, convainques donq Sozomene et plusieurs autres auteurs de fauseté, et quelz tesmoins aves-vous pour leur opposer ? que s'ilz l'ont adoree, confesses que nous ne faisons que ce qui se faisoit¹⁰⁷⁰ en la plus pure Eglise. Ilz auroyent fait, ce dites-vous, chose non faisable ; vous parles a credit et ne le sçauries prouver¹⁰⁷¹. Quel pouvoir aves-vous de juger si rigoureusement ces vieux Chrestiens et les auteurs qui les louent ?

Après ceste¹⁰⁷² response le traicteur¹⁰⁷³ nous veut rejeter dessus nostre propre argument en ceste sorte : ¹⁰⁷⁴ « La conclusion peut estre faite au contraire, assavoir, si la Croix doit estre adoree pource qu'elle fait miracle, il s'ensuit que la croix qui ne fait pas miracle ne doit estre adoree. Or est-il certain que de cent mille croix il ne s'en trouvera trois qui facent miracle, quand bien on advouëra les contes qu'on en fait, comme l'effect le monstre et les histoires des exorcistes le conferment. » Voyla pas une ignorance lourde¹⁰⁷⁵ ? Le formel et premier fondement pour lequel la Croix est honorable c'est la representation de Jesus Christ crucifié, que toutes les croix font autant l'une que l'autre ; mays outre cela il y a des autres particulieres et secondes raysons qui rendent une croix plus honorable et desirable que l'autre : si non seulement elle represente Nostre Seigneur, mays a esté touchée par iceluy ou par ses Saintz, ou a esté¹⁰⁷⁶ employée a quelque [177] œuvre miraculeuse, certes elle en sera d'autant plus honorable, mays quand ni l'un ni l'autre ne se rencontreroit, l'image de la Croix ne laisseroit pourtant d'estre sainte a cause de sa representation¹⁰⁷⁷. Si donq on me demande pourquoy j'honore l'image de la Croix, j'apporteray ces deux raysons : parce qu'elle est une remembrance¹⁰⁷⁸ de Jesus Christ crucifié, et parce que Dieu fait bien souvent des merveilles par icelle, comme par un outil sacré¹⁰⁷⁹ ; mais la premiere rayson est la principale et sert de rayson a la seconde, car la Croix ne represente pas la Passion parce que Dieu fait miracles par icelle, mais au contraire Dieu se sert plustost de la Croix pour faire des miracles que de plusieurs autres choses, parce que c'est l'image de sa Passion. Ainsy, a qui demanderoit pourquoy les Genazareens desiroyent si ardemment de toucher le seul bord ou frange de la robe de Nostre Seigneur¹⁰⁸⁰, on respondroit que c'est d'autant qu'ilz tenoyent ceste robe comme instrument de miracles et guerisons. Que si on demandoit encores pourquoy ilz avoyent ceste honorable conception de ceste robe-la plustost que des autres, sans doute que c'est

¹⁰⁶⁷ (p. 57.)

¹⁰⁶⁸ Supra, c. VIII.

¹⁰⁶⁹ *bien extenuée* ; — je proposerois volontiers le beau discours que Sozomene fait en cest endroit, pour monstre combien le traicteur est rusé de le proposer si maigrement pour luy lever la force qu'il a contre ses inepties ; mais je l'ay desja recité ailleurs, et comme que ce soit,

¹⁰⁷⁰ *confesses* — franchement que nous ne faisons pas en cest endroit autre que ce qui a esté fait

¹⁰⁷¹ *chose non faisable* ; — je le nie, et vous ne l'aves encores point prouvé et n'est pas en vostre pouvoir de le faire sinon que vos opinions passent pour des arrestz en l'Eglise.

¹⁰⁷² *rigoureusement ces* — anciens Chrestiens, et Sozomene mesme qui les loue ? Après ceste lourde

¹⁰⁷³ *Objection du traicteur.*

¹⁰⁷⁴ (pp. 57 et 58.)

¹⁰⁷⁵ *le conferment.* » — N'est ce pas une ignorance intolerable en un traicteur qui fait tant l'honneste homme ?

¹⁰⁷⁶ *ses Saintz,* — elle sera encores honorable pour ceste occasion comme sainte relique ; si Dieu l'a

¹⁰⁷⁷ *de sa representation* — pour laquelle mesme ell'est plus tost employée a miracle que l'image de quelqu'autre bois.

¹⁰⁷⁸ *deux raysons* — principales : par ce qu'ell'est une sainte remembrance et memorial

¹⁰⁷⁹ sacré-saint

¹⁰⁸⁰ (Matt., XIV, 36.)

parce qu'elle appartenoit a Nostre Seigneur¹⁰⁸¹. La robbe et la Croix appartiennent premierement a Nostre Seigneur, voyla la source de leur dignité ; que si par apres il s'en sert a miracle, c'est un ruisseau de ceste source. Ce n'est ¹⁰⁸² pas tant sanctifier et honorer une chose de s'en servir a chose sainte, comme c'est la declairer sainte et honorable. La Croix donq de Jesus Christ est honorable parce qu'elle est une appartenance sacree d'iceluy, mais elle est d'autant plus declairee [178] telle, que Nostre Seigneur l'emploie a miracle : le miracle donq n'est ni le seul ni le principal fondement de la dignité de la Croix, c'est plustost un effect et consequence d'icelle. *Les*¹⁰⁸³ *prelatz qui font leur devoir sont dignes de double honneur*¹⁰⁸⁴ ; et, je vous prie, ceux qui ne font leur devoir doivent-ils estre mesprisés ? Au contraire saint Paul tesmoigne qu'on leur doit, ce nonobstant, honneur et reverence ; la rayson est parce que leur bonne vie n'est pas la totale cause du devoir que l'on a de ces honneurs, mays la dignité du grade qu'ilz tiennent sur nous.

Pline et Mathiole¹⁰⁸⁵ nous descrivent une herbe propre contre la peste, la colique, la gravelle, nous voyla a la cultiver pretieusement en nos jardins ; peut estre neanmoins que de mille millions de plantes de ceste espece la,¹⁰⁸⁶ il n'y en aura pas trois qui ayent fait les operations que ces autheurs nous en promettent : nous les prisons donq toutes parce qu'estans de mesme sorte et espece que les trois ou quatre qui ont fait operation, elles sont aussi de mesme valeur ou qualité. Hé pour Dieu, nos anciens Peres, arboristes spirituelz, nous descrivent la Croix pour un arbre tout pretieux, propre a la guerison et remede de nos maux, et sur tout des diableries¹⁰⁸⁷ et enchantemens ; ilz nous font foy de plusieurs [179] asseurees experiences et preuves qu'ilz en ont faites : pourquoy ne priserons-nous toutes les croix, qui sont arbres de mesme espece et sorte que celles qui firent jadis miracle ? pourquoy ne les jugerons-nous de mesme qualité et propriété puysequ'elles sont de mesme forme et figure ? Si ce n'est pas a tout propos et indifféremment que la Croix fait miracle, ce n'est pas qu'elle n'ait autant de vertu en nos armees qu'en celle de Constantin, mais que nous n'avons pas tant de disposition qu'on avoit alhors, ou que le souverain¹⁰⁸⁸ Medecin qui applique cest arbre salutaire ne juge pas expedient de l'appliquer a tel effect ; ¹⁰⁸⁹ mais c'est sans

¹⁰⁸¹ *Nostre Seigneur* — voyci donq le fondement de cest honneur.

¹⁰⁸² *leur dignité* ; — puy il s'en sert a miracle, voyla l'un des ruisseaux ; il ne s'en sert pas avant qu'elles luy appartiennent, mais apres. Aussi n'est ce

¹⁰⁸³ *l'emploie a miracle* — Certes si la Croix n'estoit honorable, sinon entant qu'ell'est instrument de miracles, il y auroit quelqu'apparence en l'objection que ce traitteur nous fait ; mays puyque ce n'est la ni le seul ni le principal fondement de sa dignité, le discours du traitteur est indigne d'estre consideré. Les prestres et

¹⁰⁸⁴ (I Tim., V, 17.)

¹⁰⁸⁵ Mattioli Petrus Andr., medecin célèbre, docteur en l'Université de Padoue (1500-1577). *Commentaria in VI Libros Dioscoridis*. Venetiis, Valgrisi, 1565.

¹⁰⁸⁶ Mais quoy, ne prise-on pas les arbres et les plantes qui ont propriété de guerir de quelques maladies, quoy que jamais nous n'en ayons eu aucune experience ? Mathiole, Pline et ces autres nous descriront un'herbe bonne contre la peste, la cholique, la gravelle ; nous la foulions aux piedz au paravant, maintenant nous la cultivons dans nos jardins ; de cest'espece d'herbe, peut estre de cent mille plantes

¹⁰⁸⁷ *nos anciens Peres*, — herboristes spirituelz, nous ont-ils pas descritte la Croix pour le plus pretieux arbre du monde, propre a la guerison et remede de nos maux, et sur tout des sorceries, impietés

¹⁰⁸⁸ *de vertu* — entre les mains de nos soldatz et enseignes qu'ell'avoit, portée par les gens d'armes de Constantin, mais que nous n'avons pas tant de disposition qu'ilz avoyent, ou que le grand

¹⁰⁸⁹ Ni les choses mesmes naturelles, en leur plus grande vigueur, ne produisent pas, le plus souvent, leurs effectz selon leur pouvoir ; le medecin rabbat et esmousse leur force, le malade n'observant pas les regles les rend bien souvent inutiles, les faudra-il pour cela rejeter ? Pour vray, entre les gens de jugement, la valeur et dignité de toute une espece et sorte de choses se connoit asses bien par la valeur et dignité de quelques particuliers et individuz, quand la valeur et dignité prend sa source de la forme. Or, quand a la dignité de la Croix, elle depend de la forme, entant qu'elle represente la Passion du Sauveur, et non de la matiere ; si que la propriété de faire miracles, qu'on a descouverte en plusieurs croix, rend honorables toutes les autres avant mesme qu'on y ait veu autres miracles, dautant que l'unité et identité de forme tesmoigne asses l'identité et unité de qualité.

Le medecin qui te monstre une herbe propre a chasser les vers et guerir de la morsure du serpent n'entend pas de celle seule quil te monstre en son jardin ; cela se rapporte a toute l'espece de cest'herbe, autant a de pouvoir celle qui croist chez toy et chez tes voysins. Les Peres qui te parlent et tesmoignent de la vertu et vigueur de la Croix entendent de toutes les croix faites pour représenter le mystere de la Passion : la mesme vertu est en toutes, mais les effectz ne sont pas egaux, selon la sainte disposition du bon plaisir de Dieu. Ainsy Constantin vit autour de la croix qui luy apparut au ciel : Surmonte en ce signe ; mais cela ne s'entendoit pas de ceste figure de croix particuliere qui estoit au ciel, ains encor des autres pareilles. Et d'effect, au tems que Constantin combattoit, ceste croix cœleste n'estoit

doute, qu'ayant tous-jours une mesme forme de représenter la Passion, elle a tous-jours aussi une mesme vigueur et force autant qu'il est en soy. Ainsy Constantin vit autour de la seule croix qui lui apparut au ciel ces motz : Surmonte par ce signe ; mais cela ne s'entendoit pas seulement de la [180] croix particuliere qui estoit au ciel, ains encor des autres pareilles. Et de fait, au tems que Constantin combattoit, ceste croix celeste n'estoit plus en estre, ains le Labare et autres croix patronnees sur icelle, differentes voirement quant a la matiere et individu, mais de mesme espece quant a la forme.

¹⁰⁹⁰Au demeurant, quand le traicteur¹⁰⁹¹ allegue les histoires des exorcistes, je ne sçay ou il a l'esprit ; car puysque ainsy est, que de chasser les diables est une marque qui suit les croyans et l'Eglise, et que parmi les Reformeurs il ne se voit ni exorciste ni aucune guerison de demoniaques, il devroit meshui reconnoistre ou est la vraye Eglise : or cela est hors de nostre sujet. ¹⁰⁹² Mais quant aux exorcismes « du tant saint et renommé docteur Picard et autres Sorbonistes » ou du « moine de saint Benoist mené à Rome par le cardinal Gondy » qui ne peuvent sortir leur effect, ainsy que dit le traicteur, ce n'est pas grand' merveille ; ¹⁰⁹³ l'oraison de saint Paul ne valut rien moins pour n'avoir obtenu le bannissement de cest esprit charnel ; l'oraison obtient les miracles, mais non pas tousjours ni infalliblement, et ne faut pour cela mespriser sa vertu. C'est grand cas que cest homme trouve estrange que nos exorcistes ne chassent pas tous-jours les diables des cors, et ne voudroit pas qu'on [181] trovast estrange que les ministres n'en chassent jamais un seul. Les Peres se sont contentés, pour prouver la vertu de la Croix, de tesmoigner que les diables la craignent et en sont tormentés, et cest homme veut qu'infaliblement elle les chasse. Et quoy ? si le cors est tormenté par le demon affin que l'esprit du possédé soit sauvé (comme parle l'Apostre¹⁰⁹⁴), voudries-vous que l'exorcisme ou la priere empeschast cest effect ? *Vous erres, n'entendans ni les Escritures ni la vertu de Dieu*¹⁰⁹⁵. Cependant, Picard¹⁰⁹⁶ que vous appellez saint par moquerie, l'estoit a bon escient pour le zele qu'il avoit au service de Dieu ; la Sorbonne vous desplait tous-jours, aussi est-ce un arsenal infallible contre vos academies. ¹⁰⁹⁷ Et n'est pas vray

plus en estre, mais le Labare et autres croix patronnees sur celle-la, differentes voirement en matieres, mais de mesme espece quand a la forme. Tu surmonteras par ce signe : non pas seulement par cest individu et particulier formé au ciel, mais par ce mesme signe exprimé et formé sur l'or, le bois et autres matieres inferieures ; car ce signe au ciel, et ceux-la en terre, ne sont qu'un en forme et espece, quoy que differens individuz particuliers, et quand a la matiere. Il faut ainsy descendre a ces menues pensees de logique, pour suivre nostre victoire par tout-la ou l'ennemi se cuide eschapper.

¹⁰⁹⁰ Quand aux exorcismes du bon et renommé docteur Picard et autres Sorbonistes qui ne peuvent sortir leur effect, ce n'est pas grand' merveille ; l'orayson de S' Pol ne valut rien moins pour n'avoir obtenu le bannissement de cest esprit charnel ; l'oraison obtient les miracles, mais non tousjours ni infalliblement, et neanmoins il ne faut pour cela la mespriser ni sa vertu. C'est grand cas ; vous nous voules faire trouver estrange que nos exorcistes ne chassent pas infaliblement tous les Diabes des cors possédés, et vous ne voules pas que nous trouvions estrange que vos ministres n'en chassent pas un seul de tous. Les Anciens se sont bien contentés, pour prouver la vertu de la Croix, de dire et tesmoigner que les Diabes la craignent, qu'ilz en sont tormentés et vexés, et vous voules qu'infaliblement elle les chasse. Et quoy ? si le cors est tormenté par le Diable affin que l'esprit du possédé soit sauvé, comme parle l'Apostre, voudries-vous que l'exorcisme ou la priere empeschast cest effect ? *Vous erres, n'entendans ni les Escritures ni la vertu de Dieu*. Au demeurant, je dis qu'ouy, que Picard estoit estimé saint et grand personnage pour le zele et grande affection quil avoit au service de Dieu. Les Sorbonistes vous ennuyent, leur nom vous est desplaisant ; ce n'est pas merveille, c'est un arsenal infallible contre vos congregations ministrales. Les croix de Romme n'ont pas autre sainteté que les autres, car elles n'ont point d'autre qualité que les autres, ni ne sont le siege de la sainteté plus que les autres. Toutes les Croix de Jesuschrist sont sieges de Jesuschrist qui est un par tout, et non pas siege du Pape (duquel vous avies envie de parler, si un peu de honte de sortir ainsy hors de propos ne vous eut saysi pour ce coup), du Pape, dis je, lequel estant appelé *Sainteté* pour l'excellence de l'office quil a au service de Jesuschrist en son Eglise et neanmoins se tient pour bien honoré d'honorer le seul signe de ceste premiere, absolue et souveraine sainteté de Jesuschrist crucifié.

¹⁰⁹¹ *Allegation du traicteur*

¹⁰⁹² (p. 58.)

¹⁰⁹³ *Retorquee sur luy et confutee.*

¹⁰⁹⁴ (I Cor., V, 5.)

¹⁰⁹⁵ (Matt., XXII, 29.)

¹⁰⁹⁶ Picard (Le Picart) François, 1504-1556, Docteur de Sorbonne et Doyen de S. Germain l'Auxerrois.

¹⁰⁹⁷ (p. 58.)

que les croix de Rome soyent plus saintes que les autres, comme vous dites en gossant, car elles n'ont point d'autre qualité que celles des autres provinces, ni ne sont le siege de la sainteté plus que les autres ; leur sainteté c'est le rapport qu'elles ont a Jesus Christ, lequel elles representent ou qu'elles soyent, et ne sont point le siege du Pape (duquel sans doute vous avies envie de parler, o petit traitteur, si un peu de [182] honte de sortir ainsy hors de propos ne vous eust retenu pour ce coup), du Pape, dis-je, lequel estant appellé *Sainteté* pour l'excellence de l'office qu'il a au service de Jesus Christ en l'Eglise, se tient néanmoins pour bien honoré d'honorer le seul signe de ceste premiere, absolue et souveraine Sainteté qui est Jesus Christ crucifié. [183]

Chapitre XII. La Croix a tous-jours esté desirée, et du tesmoignage d'Arnohe

La vertu que les Anciens ont remarquée en la Croix¹⁰⁹⁸, outre la chere et pretieuse memoire de la Passion, la leur a rendue extremement desirable et, comme parle saint Chrysostome¹⁰⁹⁹, « de celle¹¹⁰⁰ que chacun avoit en horreur, on en cherche si ardemment la figure. C'est une estrange grace, personne ne se confond, personne ne se donne honte pensant que ç'a esté l'enseigne d'une mort maudite ; au contraire, chacun s'en tient pour mieux paré que par les couronnes, joyaux et carquans, et non seulement elle n'est point fuie, mais elle est desirée et aymée, et chacun est soigneux d'icelle et par tout elle resplendit. » Icy joignent¹¹⁰¹ les exhortations que l'ancien Origene et saint Ephrem, avec plusieurs autres, font pour recommander l'usage de la Croix ; et partant, dit le premier¹¹⁰² : « Levons joyeux ce signe sur nos espauls, portons ces estendars des victoires ; les diables les voyans, trembleront. » « Peignons, » dit le second¹¹⁰³, « ce signe [184] vivifique en nos portes ; » fichons et gravons, dit saint Chrysostome¹¹⁰⁴, « avec grand soin la Croix au dedans des maysons, es murailles, es fenestres. » « Pour vray, nous adorons la figure de la Croix la composans de deux bois, » dit en termes expres le grand Athanase¹¹⁰⁵.

Si est-ce, dit le petit traitteur^{1106, 1107} que « ces mots expres se lisent au huictieme livre d'Arnohe, respondant à l'objection des Payens qui blasmoient les Chrestiens comme s'ils eussent honoré la Croix :¹¹⁰⁸ nous n'honorons ni ne desirons d'avoir des croix. » Je viens de rencontrer ceste mesme objection en Illyricus au livre X du *Catalogue des tesmoins de la verité* pretendue, qui est, ce me semble, le lieu ou ce traitteur l'a pueise ; may il ne la coupe pas du tout si courte que cestuy-cy. « Arnohe, » dit-il, « qui vivoit l'an 330, livre VIII *Contre les Gentilz*, refutant ceste calomnie comme si les Chrestiens eussent adoré les croix (lesquelles ilz faisoient en l'air a fin d'estre reconneuz par ceste profession exterieure d'avec les payens), respond en ceste sorte : Nous n'honorons ni desirons les croix, vous voirement qui consacres des dieux de bois, adores par

¹⁰⁹⁸ *Croix desirée.*

¹⁰⁹⁹ (Supra, c. VII.)

¹¹⁰⁰ Or puyque Dieu a voulu si souvent honorer l'image de la Croix l'eslevant a son service es opérations miraculeuses, ce n'est pas merveille si toute l'antiquité en a fait tant de conte, et l'a si fort desirée : « De celle

¹¹⁰¹ *elle resplendit.* » — Ce sont les paroles de S^t Chrisost., qui monstrent combien est veritable ce que le traitteur avoit confessé, que les Anciens apposoyent la Croix en toutes choses et tous lieux comme une marque honorable, et qu'on la portoit par tout pour testifier du triomphe de Christ ; et au contraire, combien est inepte ce quil fait dire aux mesmes Anciens, quilz n'honoroyent ni desiroyent avoir des croix. Hé, je vous prie, a quoy se peuvent rapporter ¹

¹ (p. 45.)

¹¹⁰² (Ubi supra, c. X, p. 164.)

¹¹⁰³ (Cap. præced.)

¹¹⁰⁴ (Supra, c. VII.)

¹¹⁰⁵ (Supra, c. II.)

¹¹⁰⁶ Si est-ce, dit le traitteur

¹¹⁰⁷ *Objection du traitteur.*

¹¹⁰⁸ (pp. 49 et 50.)

fortune des croix de bois comme parties de vos dieux. » Or ¹¹⁰⁹ je remarque que ces deux livres reformés ont ceste contrariété, que ce que le petit traicteur ¹¹¹⁰ applique aux croix [185] materielles, le *Catalogue* l'assigne au signe fait en l'air, mais ilz n'ont qu'une intention, de contredire a l'Eglise : l'un ne veut confesser ce qui est presupposé en l'objection des payens, a sçavoir, que les Chrestiens eussent si anciennement des croix en matiere subsistante, et l'autre, le confessant, veut monstrier par la qu'il ne les faut point honorer. Mays pour venir a mon propos, prenons, je vous prie, ¹¹¹¹ rayson en payement. ¹¹¹² Est-il raysonnable que ce traicteur qui, a plusieurs passages de saint Augustin, ne respond autre sinon que les livres allegués ne sont pas de saint Augustin, sans autre rayson sinon qu'Erasme et les docteurs de Louvain l'ont ainsy jugé, est-il raysonnable, dis-je, qu'il soit receu a produire un huitiesme livre d'Arnober *Contre les Gentilz*, puyque c'est chose asseuree qu'Arnober n'en a escrit que sept ? A l'aventure que le traicteur ne sçavoit pas ceci ; mais un homme si aigre et chagrin a censurer les ¹¹¹³ autres, ne peut estre excusé par l'ignorance, laquelle ne sert qu'aux humbles. Voyci les paroles de saint Hierosme ¹¹¹⁴, qui estoit tout voysin d'Arnober : ¹¹¹⁵ « Arnober, » dit-il, « a basti sept livres contre les Gentilz, et autant son disciple Lactance. » Si j'estois autant indigent de droit et de rayson que le traicteur, je m'arresterois la sans apporter autre response ¹¹¹⁶. [186]

¹¹¹⁷ Mais je dis en second lieu, que quand ce huitiesme Livre seroit d'Arnober, si ne faudroit-il pas l'entendre si cruement et dire ¹¹¹⁸ que les Chrestiens de ce tems-la ne desirassent ni n'honorassent les croix en aucune façon. Ma rayson est claire ; on ne ¹¹¹⁹ sçauroit nier que tout a l'environ du tems d'Arnober les Chrestiens dressoyent, honoroyent et desiroyent les croix. « Arnober, » dit Illyricus, ¹¹²⁰ « vivoit environ l'an 330 » : environ ce tems-la vivoyent Constantin le Grand, saint Athanase, saint Anthoine, saint Hilarion, Lactance Firmien ; un peu auparavant vivoyent Origene, Tertullien, Justin le Martyr ; un peu apres, saint Chrysostome, saint Hierosme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Ephrem : Constantin fait dresser des croix pour se rendre agreable aux Chrestiens, et les rend adorables a ses soldatz ; saint Athanase proteste que les Chrestiens adorent la Croix, et que c'est un pregnant remede contre les diables ; saint Hilarion l'employe contre les desbordemens de la mer ; Lactance, disciple d'Arnober, fait un chapitre tout

¹¹⁰⁹ *ceste mesme objection* — au livre dixiesme du Catalogue des tesmoins de la verité reformee, contre le Pape, qui est, ce me semble, le lieu ou ce traicteur la puysee ; mays il ne la coupe pas du tout si court que cestuy-ci, car il cite en ceste sorte : *Arnobius qui veixit anno 330...* [A la suite des paroles d'Illyricus, se trouve cette allusion, signalée p. 166, (1001), au sujet de Simon Goulart :] L'auteur de ce Catalogue est ce grand parleur et faiseur de contes, Illyricus ; mais un certain autre reformé, qui met ces lettres S. G. S. pour son nom, en est le reformeur, restaurateur et augmentateur. Je proteste que mes yeux ne virent onques escrit plus fade, mol, faux et inepte ; il entend de tirer en tesmoignage contre l'Eglise Catholique toutes sortes d'auteurs, jusques a S' Thomas d'Acquin, S' Bonaventure, Scotus, Durandus. Mays ce quil en produit n'a aucune vigueur ni force contre nous, et fait toucher au doigt l'extreme disette que ces reformeurs ont de tesmoignages d'antiquité, puyque ilz empruntent les noms des anciens et recens docteurs avec si peu d'apparence et si faulses enseignes comm'ilz font. Or bien,

¹¹¹⁰ *le petit* — traicte

¹¹¹¹ *contredire a l'Eglise* : — le Catalogue applique les paroles de son Arnober au signe de la Croix fait en l'air, par ce qu'il luy fache de confesser ce qui est presupposé en l'objection des payens, a sçavoir, que les Chrestiens eussent si anciennement des croix en matiere subsistente ; le Traicte l'applique aux croix materielles, par ce qu'il luy semble que ce tesmoignage sert a son propos pour monstrier qu'anciennement la Croix n'estoit pas honnoree parmi les Chrestiens. Mays, pour venir a mon propos, pour Dieu, prenes

¹¹¹² *Response premiere.*

¹¹¹³ *que sept ?* — Peut estre que le traicteur ne le sçavoit pas, mais un homme si aigre et chagrin a censurer les escrits des

¹¹¹⁴ (Ep. LXX, ad Magnum.)

¹¹¹⁵ *qu'aux humbles.* — Ce n'est pas par le tesmoignage d'un Erasme ni autres, qui ont vescu les douze cens ans apres les auteurs de la phrase et stile desquelz ilz veulent juger, que je veux monstrier ce huitiesme Livre n'estre d'Arnober ; c'est S' Hierosme, tout voysin d'Arnober, qui est mon auteur, en l'epistre *ad Magnum* :

¹¹¹⁶ *Lactance.* » — Si j'avois autant besoin de rayson et droit que mon traicteur, je m'arresterois la sans apporter autre response au dire de ce huitiesme Livre, sinon disant qu'il n'est pas d'Arnober.

¹¹¹⁷ *Seconde.*

¹¹¹⁸ *si cruement* — que de penser

¹¹¹⁹ *est claire* ; — c'est chose toute certaine, et homme ne le

¹¹²⁰ *dit Illyricus,* — ou son augmentateur,

entier de la vertu de la Croix¹¹²¹ ; Origene exhorte qu'on s'arme de la sainte Croix; Tertullien confesse que les Chrestiens sont religieux de la Croix, autant en fait Justin le Martyr ; saint Chrysostome en parle comme nous avons veu, et saint Ephrem aussi ;¹¹²² saint Ambroise assure¹¹²³ qu'en [187] ce signe de Jesus Christ gist le bon heur et prosperité de tous nos affaires ; saint Hierosme loüe Paula prosternee devant la Croix ; saint Augustin tesmoigne que ceste Croix est employee en tout ce qui concerne nostre salut : n'ay-je pas donq rayson¹¹²⁴ de dire ce que saint Augustin¹¹²⁵ dit a Julien, qui alleguoit saint Chrysostome contre la croyance des Catholiques : *Itane, dit-il, ista verba sancti Joannis Episcopi audes tanquam e contrario tot taliumque sententiis collegarum ejus opponere, eumque ab illorum concordissima societate sejungere et eis adversarium constituere ?* Sera-il donq dit, petit traitteur, qu'il faille apposer¹¹²⁶ ces paroles d'Arnobé « comme contraires a tant et de telles sentences de ses collegues, et le separer de leur tres accordante compaignie, et le leur constituer ennemy et adversaire » ? Pour vray, si Arnobe vouloit que la Croix ne fust aucunement ni desiree ni honnoree, il desmentiroit tous les autres ; si au contraire les autres Peres vouloyent que la Croix fust desiree et honnoree de toute sorte d'honneur et en toute façon, ilz desmentiroyent Arnobe, ou l'auteur du Livre que le traitteur luy attribue¹¹²⁷. Ne les mettons pas en ces dissensions, baillons a leur dire un sens commode par lequel ilz ne s'offensent point les uns les autres, accommodons-les ensemble s'il se peut faire, et demeurons avec eux ; c'est la vraye regle de bien lire les Anciens.

La Croix donq a esté honnoree et desiree ;¹¹²⁸ cela ne se peut nier absolument, nous en avons trop de tesmoignages, il le faut seulement bien entendre. Ell'a certes esté honnoree, non d'un honneur civil, car elle n'a point [188] d'excellence civile qui le merite, ni d'un honneur religieux absolu et supreme, car elle n'a point d'excellence absolue et supreme, mays d'un honneur religieux subalterne, moyen et relatif, comme son excellence est vrayement religieuse, mays dependante, et puisee du rapport¹¹²⁹, appartenance et proportion qu'elle a au Crucifix. Au rebours, la Croix n'a pas esté desiree ni honnoree comme une divinité ou comme les idoles, ce qui n'est point contraire a ce qu'ont dit les Anciens¹¹³⁰. Les Gentilz donques qui voyoyent la Croix estre en honneur parmi les Chrestiens, croyoyent qu'elle fust tenue pour Dieu comme leurs idoles, et le reprochoyent aux Chrestiens. Arnobe¹¹³¹, visant a l'intention des accusateurs plus qu'a leurs paroles, nie tout a fait leur dire : « Nous ne desirons pas, » dit-il, « les croix ni ne les honorons ; » cela s'entend en la sorte et qualité que vous cuides et selon¹¹³² le sens de vostre accusation. Il arrive souvent de

¹¹²¹ Divin. Instit., l. IV, (de vera sap.) c. XXVII. Alii ubi supra.

¹¹²² *aggreable aux Chrestiens*, — comme le traitteur l'a confessé, il les rend adorables a ses soldatz, comm'il a esté déduit ci devant; S^t Athanase proteste haut et clair que tous les Chrestiens adorent la Croix, et que ce signe est un pregnant remede contre les Diables ; S^t Anthoine en dit de mesme ; S^t Hilarion l'employe contre les desbordemens de la mer, comme un remede prompt et salutaire ; Lactance Firmien, disciple d'Arnobé, fait un beau chapitre tout entier a l'honneur du signe de la Croix et de sa vertu ; Origene exhorte vivement qu'on se couvre de la sainte Croix ; Tertullien confesse que les Chrestiens sont religieux de la Croix, aussi bien que Minutius Fœlix, Justin le Martir et plusieurs autres tres anciens ; S^t Chrisostome en mill'endroit en parle très vivement pour recommander son honneur ;

¹¹²³ Serm. XLIII ¹.

¹ Hodie hom. LXXXIX inter homilias S. Maximi Turonensis.

¹¹²⁴ *nostre salut* — Hé, je vous prie, n'ay-je pas rayson

¹¹²⁵ Cont. Jul. Donatist., l. I. c. XXII.

¹¹²⁶ *donq dit*, — o traitteur, que vous osies opposer

¹¹²⁷ *Pour vray*, — si l'auteur du 8 Livre attribué a Arnobe veut que la Croix ne fut aucunement ni desiree ni honnoree, il desment ceste grande troupe de Peres que j'ay cotté, et un'innombrable multitude d'autres. Si au contraire ces autres Peres veulent que la Croix fut desiree et honnoree de toute sorte d'honneur et desir, et en toutes façons, ilz desmentiront cest autheur-la.

¹¹²⁸ *a esté* — desiree et honnoree entre les plus anciens Chrestiens ; certes

¹¹²⁹ *et puisee* — de la relation

¹¹³⁰ *n'a pas esté* — honnoree ni desiree ; cela peut avoir un bon sens et veritable, non contraire a ce qu'ont dit ces Anciens, car il est vray qu'elle n'a pas esté desiree ni honnoree comme une divinité ou comme les idoles.

¹¹³¹ *aux Chrestiens*. — L'auteur du 8 Livre attribué a Arnobe

¹¹³² Corrigé d'après le Ms. et les *errata* de 1603. Ce passage se lit ainsi dans toutes les éditions : « cela *ne* s'entend... *ni* selon » etc.

respondre plus a l'intention qu'aux paroles, et c'est la rayson¹¹³³ de bailler plustost tout autre sens a la parole d'un homme de bien, que de le luy bailler faux et menteur, tel que seroit celuy d'Arnobe s'il contredisoit au reste des auteurs anciens¹¹³⁴.

¹¹³⁵ Si ne veux-je pas laisser a dire quel est l'auteur de ce huitiesme Livre que le traicteur a cité, qui est certes [189] digne de respect, car c'est Minutius Felix, advocat romain, lequel en cest endroit¹¹³⁶ imite, voire mesme presque es paroles, Tertullien et Justin le Martyr, ne se contentant pas d'avoir respondu que les Chrestiens n'adoroyent ni ne desiroyent les croix a la façon qu'entendoyent les payens, mais par apres fait deux choses : l'une, c'est qu'il rejette l'accusation des Gentilz sur eux mesmes, monstrant que leurs estendars n'estoyent autre que des croix dorees et enrichies, [et que] leurs trophées de victoire non seulement estoyent des simples croix mais representoyent en certaine façon un homme crucifié : *Signa ipsa et cantabra et vexilla castrorum, quid aliud quam auratæ cruces sunt et ornatae ? trophæa vestra victricia non tantum simplicis crucis faciem verum et affixi hominis imitantur* ; l'autre chose qu'il fait c'est de monstrer que le signe de la Croix est recommandable selon la nature mesme, alleguant que les voyles des navires et les jougz estoyent faitz en forme de croix, et qui plus est, que l'homme levant les mains au ciel pour prier Dieu representoit la mesme croix ; puy conclud en ceste sorte : *Ita signo crucis aut ratio naturalis innititur, aut vestra religio formatur*. Tant s'en faut donques que Minutius rejette la Croix ou son honneur, sinon comme nous avons dit, qu'au contraire il l'establit plustost ; mais le traicteur, qui n'a autre souci que de faire valoir ses conceptions a quel prix que ce soit, n'a pris qu'un petit morceau du dire de cest auteur qui luy a semblé propre a son intention.¹¹³⁷ Je sçay qu'en peu de parolles on pouvoit respondre que quand Minutius a dit, *cruces nec colimus nec optamus*, il entendoit parler des fourches et gibbetz, mais l'autre response me semble plus naïfve.

¹¹³⁸ Cependant que nous avons combattu pour Arnobe et soustenu qu'il n'a pas mesprisé la Croix, faisons luy en dire a luy mesme son opinion. Arnobe donques luy mesme, sur le Pseaume LXXXV, interpretant ces parolles, *Fac mecum signum in bonum*, il introduit les Apostres parlans ainsy : « Car iceluy Seigneur ressuscitant et montant au ciel, nous autres ses Apostres et [190] Disciples aurons le signe de sa Croix a bien avec tous les fidelles, si que les ennemis visibles et invisibles voyent en nos frontz ton saint signe et soyent confonduz, car en ce signe-la tu nous aydes, et en iceluy tu nous consoles, o Seigneur, qui regnes es siecles des siecles. Amen. » Quelqu'un pourra dire que ces commentaires ne sont pas d'Arnobe le rhetoricien, mais il n'aura pas rayson de le dire¹¹³⁹. Et c'est asses. [191]

¹¹³³ *vostræ accusation.* — Dont voulant rejeter leur accusation sur eux mesmes : « Vous au contraire qui consacres des dieux de bois, adores aussi peut estre les croix de boys, comme partie de vos dieux. » Voyes vous qu'il parle de l'honneur et désir d'une chose comme de dieu et idole ? Certes, il arrive bien souvent de respondre plus a l'intention de celuy qui interroge ou demande qu'a ses paroles, et est rayson

¹¹³⁴ *seroit celuy* — de l'auteur du huitiesme Livre contre les Gentilz, s'il contredisoit au reste des auteurs anciens. [La fin du chapitre ne se trouve pas au Ms.]

¹¹³⁵ *Responses precedentes confirmées.*

¹¹³⁶ (In Octav., cap. XIX.)

¹¹³⁷ *Troisiesme response.*

¹¹³⁸ *Tesmoignage d'Arnobe pour la Croix.*

¹¹³⁹ *Arnobii Commentarios super Psalmas Davidis*, ineunte sæculo decimo sexto in cœnobio Francodalensi inventes, Trithemius, Erasmus et alii magno Arnobio tribuebant. Postea Arnobio juniori addicebantur, et inter ejus opera hodie imprimuntur, quamvis Laurentius de la Barre egregiis argumentis illos iterum Arnobio magno vindicaverit. Vide Patol. lat., tom. LIII.

Chapitre XIII. Combien l'on doit priser la Croix par la comparaison d'icelle avec le Serpent d'airain

¹¹⁴⁰ L'eschappatoire ordinaire des huguenotz, de demander quelque passage expres en l'Escriture pour recevoir quelque article de creance, semble demeurer encor en main au traiteur, car il me dira : Ou est-il dit qu'il faille honorer les images de la Croix et qu'elle ait les vertus que vous luy attribues ? J'ay des-ja respondu au commencement du premier Livre, mays maintenant je dis, premierement, ¹¹⁴¹ qu'on n'est pas obligé de faire voir expres en l'Escriture commandement de tout ce que l'on fait. Me sçaurait-on monst¹¹⁴²er qu'il faille avoir en honneur et respect le Dimanche et le tenir pour saint plus que le Jeudi ? *Item* l'Eucharistie, si elle n'est autre qu'une simple commemoration de la Passion, comme presupposent les Reformés : on trouvera bien qu'il faut [192] s'esprouver soy mesme et ne la manger pas indignement¹¹⁴³, mais qu'il y faille aucun honneur exterieur, ou me le monstrera-on ? Et pourquoy, je vous prie, aura-on plus de credit a brusler et briser les croix, les appeller idoles et sieges du diable, qu'a les dresser, honorer et appeller saintes, pretieuses, triomphantes ? car si cecy n'est escrit cela l'est encor moins. ¹¹⁴⁴ Rejetter ce que l'Eglise reçoit, part d'une excessive insolence. ¹¹⁴⁵ Je trouve en l'Escriture qu'il faut ouïr l'Eglise¹¹⁴⁶, qu'elle *est colonne et fermeté de verité*¹¹⁴⁷, que *les portes d'enfer ne prevaudront point contre elle*¹¹⁴⁸, mais je ne trouve point en l'Escriture qu'il faille abattre ce qu'elle dresse, honnir ce qu'elle honore. Il faut croire aux Escritures ainsy que l'Eglise les nous baille, il faut croire a l'Eglise ainsy que l'Escriture le commande.¹¹⁴⁹ L'Eglise me dit que j'honore la Croix, il n'y a huguenot si affilé qui peut monst¹¹⁵⁰er que l'Escriture le defende ; mais l'Escriture, qui recommande tant l'Eglise, recommande asses les croix dressees en l'Eglise et par l'Eglise.

¹¹⁴⁰ S'il est escrit qu'il faille honorer la Croix.

¹¹⁴¹ Cela n'est necessaire.

¹¹⁴² Le grand argument du traiteur semble encor luy demeurer en main, quoy que j'aÿe preuve que la Croix a esté dressee, honnoree et tenue pour remede salutaire en toute l'Eglise ancienne ; car il me dira : Ou est il escrit qu'il faille honorer la Croix et qu'elle ait les vertus que vous luy attribues ? C'est une quæstion que le peuple huguenot a continuellement en bouche, c'est un eschappatoire general quilz employent a toutes occasions. Mays cest argument n'est plus grand a qui aura leu le commencement de la premiere partie de cest advertissement, car ce que j'ay dit la se peut fort bien rapporter icy. J'en rediray brievement la substance en façon que ceste repetition ne soit pas infructueuse. Je dis donq, premierement, que je ne suis pas obligé de faire voir en l'Escriture Sainte, par termes expres, aucun commandement de dresser et honorer la Croix, quoy que je la dresse et honore. Me sçaurait on monst¹¹⁴³er par escrit (I Cor., XI, 28, 29.)

¹¹⁴⁴ *Comme il est escrit qu'il faut honorer la Croix :*

¹¹⁴⁵ *Façon premiere.*

¹¹⁴⁶ (Matt., XVIII, 17.)

¹¹⁴⁷ (I Tim., III, 15.)

¹¹⁴⁸ (Matt., XVI, 18.)

¹¹⁴⁹ *ou me le monstrera-on ?* — Si ce n'est qu'une remembrance et figure de la Passion, vous honnores donques les remembrances et figures. Et pourquoy non la Croix qui me represente si vivement la mesme Passion ? L'Eucharistie, ce me dices-vous, est une representation plus excellente. Je le veux, mais aussi ne veux je pas que vous honnores egale¹¹⁵⁰ment l'un et l'autre, ains seulement que vous ayes en reverence et l'un et l'autre, chacun en son rang. Et pourquoy, je vous prie, aures vous plus de credit a brusler et briser les croix, ce que jamais vous ne trouveres en l'Escriture, a les apeller idoles et siege du Diable sans aucun'authorité, que moy a les dresser, et apeller saintes, pretieuses, triomphantes, chasse-Diable ? Bref, rejetter ce que toute l'Eglise reçoit, part d'une excessive insolence ; et je trouve bien en l'Escriture qu'il faut ouïr l'Eglise sur peyne d'estre tenu pour peager et payen, qu'elle *est la colonne et fermeté de verité, que les portes d'enfer ne prevaudront point contre ;* mais je ne trouve point en l'Escriture qu'il faille rejetter ce qu'elle croit et reçoit, renverser ce qu'elle establit, honnir et mespriser ce qu'elle honore ; je lis es Escritures qu'il faut lire les Escritures et ouïr l'Eglise ; mais je n'y lis point qu'il faille se servir de l'Escriture contre l'Eglise, ni de l'Eglise contre l'Escriture, ni que l'Eglise enseigne contre l'Escriture, ni l'Escriture contre l'Eglise ; il faut croire aux Escritures, il faut croire a l'Eglise. Or

¹¹⁵⁰ *le defende ;* — bien luy monst¹¹⁵⁰eray-je que

¹¹⁵¹ Je dis¹¹⁵², avec Nicephore Constantinopolitain¹¹⁵³, qu'il est [193] commandé d'honorer la Croix « la ou il est commandé d'honorer Jesus Christ ; d'autant que l'image est inseparable de son patron, n'estant l'image et le patron qu'une chose, non par nature mais par habitude et rapport, et que l'image a communication avec son patron, de nom, d'honneur et d'adoration, non pas a la verité également mais respectivement. »¹¹⁵⁴ La verge de Moyse, d'Aaron, l'Arche de l'alliance¹¹⁵⁵ et mille telles choses, ne furent-elles pas tenues¹¹⁵⁶ pour saintes et sacrees et par consequent pour honorables ? ce n'estoyent toutefois que figures de la Croix ; pourquoy donq ne nous sera honorable l'image¹¹⁵⁷ de la Croix ? Disons ainsy : n'est-ce pas avoir en honneur une chose, de la tenir pour remede salutaire et miraculeux en nos maux ? mais quel plus grand honneur peut-on faire aux choses que de les avoir en telle estime et recourir a elles pour telz effectz¹¹⁵⁸ ? or, les premiers et plus affectionnés Chrestiens avoyent ceste honorable croyance de l'ombre de saint Pierre, neanmoins leur¹¹⁵⁹ foy est loüee et ratifiée par le succes et par l'Escriture mesme, et cependant l'ombre n'est autre qu'une obscurité confuse et tres imparfaite image et marque du cors, causee non d'aucune reelle application, mais d'une pure privation de lumiere. L'honneur de ceste vaine, frivole et legere marque est receu en l'Escriture ; combien plus¹¹⁶⁰ l'honneur des images permanentes et solides, comme est la Croix ?

¹¹⁶¹ En fin je produis l'honorable rang que le Serpent d'airain, figure¹¹⁶² de la Croix, tenoit parmi les Israélites, [194] pour monstrier qu'autant en est-il deu aux autres images de la Croix qui sont parmi le Christianisme. La rayson est considerable, comme je vay faire voir par les repliques que j'opposeray a ce qu'en dit le¹¹⁶³ traitteur, lequel, avec un grand appareil, produit ce mesme Serpent d'airain¹¹⁶⁴ contre nous affin qu'il nous morde, en ceste sorte : ¹¹⁶⁵ « Mais ce qui est allegué du 21. chap. des Nombres ne doit estre passé legerement, car s'il y a exemple qui rabbate formellement et fermement l'abus commis touchant la Croix, c'est celui du serpent d'airain. Icelui avoit esté basti par le commandement de Dieu, pourtant ce n'estoit pas une idole, car, combien que par la Loy generale Dieu eust defendu de faire image de chose qui fust au ciel, en la terre, ni és eaux sous la terre, si est-ce que n'estant astreint à sa Loy ains estant au dessus d'icelle, il a peu dispenser, comme de fait il a dispensé lui-mesme de sa Loy, et a commandé de faire ce serpent qui a esté figure de l'exaltation de Jesus Christ eslevé en croix, comme lui-mesme le tesmoigne en saint Jean, chap. 3. »¹¹⁶⁶ Et peu apres : ¹¹⁶⁷ « Or voyons ce qui est advenu : depuis « adonc jusques au temps du bon roi Ezechias, c'est à dire par l'espace d'environ 735 ans, il n'a point esté parlé de ce serpent d'airain. Et estant advenu qu'alors le peuple lui faisoit des encensemens, c'est à dire l'adoroit, quoi qu'il eust esté fait par Moyse et eust esté conservé par l'espace de 735 ans, Ezechias le rompit et brusla. Dont nous recueillons du moindre au plus grand : si les images en general, et specialement celle de la Croix, ne se font point par l'ordonnance de Dieu ains par l'outrecuidance et desfiance des hommes (qui ont pensé que Dieu ne les voyoit ni oyoit sinon qu'ils eussent telles

¹¹⁵¹ *Façon seconde.*

¹¹⁵² Je dis, secondement

¹¹⁵³ Dialog. orthod.

¹¹⁵⁴ *Façon troisieme.*

¹¹⁵⁵ *de l'alliance* — le Serpent d'airain

¹¹⁵⁶ *tenues* — en l'ancienne Loy

¹¹⁵⁷ *sera honorable* — la figure plus expresse

¹¹⁵⁸ *et miraculeux* — a nos maux ? Sans doute (car quel plus grand honneur peut on faire aux choses que de les avoir en estime ?)

¹¹⁵⁹ *saint Pierre* — et leur

¹¹⁶⁰ *L'honneur de ceste* — si vaine, vuide, frivole, legere, extenuée et maigre marque et trace est receu en l'Escriture ; combien plus, et a plus forte rayson,

¹¹⁶¹ *Façon quatrieme.*

¹¹⁶² Mais par ce que j'ay avancé l'honorable rang que le Serpent d'airain, expresse figure et représentation

¹¹⁶³ *le Christianisme* — il faut que je responde au

¹¹⁶⁴ *Objection de l'adversaire*

¹¹⁶⁵ (p. 55.)

¹¹⁶⁶ *le tesmoigne* — en S^t Jan, c. 3. » etc. jusques a la page 57, ligne 6, qu'il faut distinguer par articles. [Au Ms., la réponse du Saint est immédiate et la citation des paroles de La Faye reprise plus loin ; voir (1183), p. 198.]

¹¹⁶⁷ (p. 56.)

images devant leurs [195] sens), voire des images introduites depuis je ne sçay combien de temps, combien doivent-elles estre mises au loin ? De faict, quand les choses deviennent en tel point qu'elles n'ont peu estre commenees par tel et mesme point, c'est chose manifeste qu'il les faut oster, comme Ezechias a osté le serpent à cause qu'il n'a peu estre dressé au commencement pour estre encensé ; ¹¹⁶⁸ et à cause de l'abus survenu touchant icelui il a bien fait de l'oster du tout. Car l'idolatrie n'est pas de ce genre de choses dont on puisse dire : corrigez l'abus et retenez l'usage, d'autant qu'en quelque sorte qu'on prenne l'idole, elle ne vaut rien. » Voyla toute la deduction du traicteur ; mays, mon Dieu, que d'inepties.

¹¹⁶⁹ I. Vous dites, o traicteur, que le Serpent d'airain a esté fait par le commandement de Dieu qui l'a dit a Moÿse ; mays je dis que les croix se font par le commandement de Dieu qui le suggere a l'Eglise et le luy a enseigné par la tradition apostolique : vous me monstreres que Dieu a parlé a Moÿse, je vous monstreray qu'il enseigne et assiste perpetuellement l'Eglise en façon qu'elle ne peut errer¹¹⁷⁰.

II. Vous dites que le commandement de faire ce Serpent d'airain a esté une dispense du commandement prohibitif de faire images ; donques, de faire des images n'est pas idolatrie, ni les images ne sont pas idoles, car l'idolatrie est mauvaise en toute façon et est impossible qu'elle puisse estre loysible, « d'autant qu'en quelque sorte qu'on prenne l'idole, elle ne vaut rien. » Dieu donques n'eust jamais dispensé pour faire des images si cela eust esté idolatrie, sinon que Dieu peust dispenser pour estre renié¹¹⁷¹. [196]

III. Vous dites que « depuis adonc jusques au temps du bon roi Ezechias, c'est à dire par l'espace d'environ 735 ans, il n'a point esté parlé de ce serpent d'airain. » ¹¹⁷² Que n'avez-vous aussi bien remarqué, pour vostre edification, que quoy qu'il n'en soit parlé en l'Escriture, si ne laissoit-ilz pas d'estre gardé et conservé pretieusement, mais qu'ayant esté fait hors et bien loin de la terre de promission il ne fut pas laissé ou il fut fait, mais ¹¹⁷³ fut transporté avec les autres meubles sacrés. *Item*, que n'ayant esté dressé (quant a ce que porte le seul texte de l'Escriture) sinon affin qu'il fust remede a ceux qui estoÿent morduz des serpens au ¹¹⁷⁴ desert, il ne laissa pas d'estre soigneusement conservé en la terre de promission parmi le peuple d'Israël, avec une honorable memoire, l'espace d'environ 735 ans, comme vous dites. En bonne foy, faire ce Serpent estoit-ce une dispense du commandement prohibitif de ne faire aucune image ? vous le dites ainsy ; or, la jouissance des dispenses doit estre limitee par le tems et la condition pour laquelle on l'accorde, car la cause estant ostee il ne reste plus d'effect¹¹⁷⁵ : le peuple donq, estant arrivé sain et sauve en la terre de promission, ne pouvoit plus prendre aucun fondement en l'Escriture de garder ceste image, puyque la cause de la dispensation¹¹⁷⁶ estoit ostee : partant, confesses que ceste image demeura honnorablement parmi le peuple, sans aucune parole de Dieu escrite, [197] un grand espace de tems. Donq, avoir des images hors et outre l'Escriture n'est ni ¹¹⁷⁷ idolatrie ni superstition ; et ne soÿes pas si effronté de dire que la conservation et garde du Serpent d'airain fut superstition, car

¹¹⁶⁸ (p. 57.)

¹¹⁶⁹ *Confutee et retorquee par plusieurs considerations.*

¹¹⁷⁰ *vous me monstreres* — en l'Escriture que Dieu a fait ce commandement a Moÿse, je vous monstreray en l'Escriture que l'Eglise ne peut errer, ni s'esloigner des ordonnances de son Espoux.

¹¹⁷¹ *qu'elle puisse estre* — licite, sinon que renier Dieu peut estre licite, et que Dieu dispensast pour estre renié.

¹¹⁷² *d'airain.* » — Soit, mais il ne laissoit pas pour cela d'estre parmi le peuple.

¹¹⁷³ *edification, que* — ce Serpent ayant esté fait hors et bien loing de la terre de promission, il ne fut pas laissé ou il fut fait, mais comme chose de pris

¹¹⁷⁴ *des serpens* — qui estoÿent la en ce

¹¹⁷⁵ *comme vous dites.* — Dites moy, je vous prie, en bonne foy, faire ce Serpent estoit une dispense du commandement prohibitif de ne faire aucun'image ? vous le dites ainsy ; et la jouissance des dispenses doit-elle pas estre limitee et bornee par la condition [et] cause pour laquelle et sous laquelle on l'accorde ? car la cause estant ostee, il ne reste plus d'effect, comme vous advoues vous mesme : ¹

¹ (p. 58.)

¹¹⁷⁶ *dispensation* — avec laquelle ell'avoit esté dressee

¹¹⁷⁷ *et outre* — la parole de Dieu escrite n'est aucunement

vous accuseres¹¹⁷⁸ de connivence, lascheté et irreligion les plus saintz¹¹⁷⁹ et fervens serviteurs que Dieu ayt eu en Israël, Moïse, Josué, Gedeon, Samuel, David, sous l'autorité et regne desquelz ceste image a esté transportee et conservee tant d'annees outre le tems pour lequel Dieu l'avoit commandee¹¹⁸⁰. Ne touchoit-il pas a eux de la lever si c'eust esté mal fait de la garder hors l'usage pour lequel elle avoit esté faite ? ces espritz si roides et francz au service de leur Maistre, eussent-ils dissimulé ceste faute ? ¹¹⁸¹ *Item*, que n'aves-vous remarqué que ceste image n'eust pas esté conservee si longuement si on n'en eust eu quelque conception honorable ? quelle rayson y pouvoit-il avoir de la retenir, ni pour sa forme ni pour sa matiere ? Certes, elle ne pouvoit avoir autre rang que d'un recommandable¹¹⁸² et sacré memorial du benefice receu au desert, ou d'une sainte representation du mistere futur de l'exaltation du Filz de Dieu, qui sont deux usages religieux et honorables¹¹⁸³, mais beaucoup plus propres a l'image de la Croix, qui sert de remembrance du mistere passé de la crucifixion et du mistere a advenir du jour du jugement. [198]

IV. Mays que n'aves-vous considéré que celui qui abattit le Serpent d'airain¹¹⁸⁴ estoit établi roy sur Israël, et luy touchoit de faire ceste execution, et qu'au contraire les brise-croix de nostre aage ont seditieusement commencé leur ravage sans autorité ni pouvoir legitime. *Item*, que le peuple faisoit une grande irreligion autour du Serpent d'airain¹¹⁸⁵ : 1. en ce que l'encens est une offrande propre a Dieu, comme il est aysé a deduire de l'Escriture, et toute l'ancienneté l'a noté sur l'offrande faite par les roys a Nostre Seigneur, d'or, d'encens et de myrrhe¹¹⁸⁶ ; l'encens, disent-ils tous, est a Dieu. Apres que l'on a offert et dedié l'encens a Dieu, on le jette vers le ¹¹⁸⁷ peuple, non pour le luy offrir, mais pour luy faire part de la chose sanctifiée ; on en jette vers ¹¹⁸⁸ les autelz, mais c'est a Dieu, comme a celui qui est adoré sur l'autel ; on en jette vers les reliques et memoires des Martyrs, mais c'est a Dieu, en action de graces de la victoire qu'ils ont obtenue par sa bonté ; ¹¹⁸⁹ on en jette es temples et lieux de prieres pour exprimer le désir que l'on a que l'oraison des fideles monte a Dieu comme l'encens : en quoy un grand personnage de nostre aage¹¹⁹⁰ a parlé un peu bien rudement, disant que l'encens est offert aux creatures ; ce sont inadvertances qui arrivent quelquefois aux plus grans, *ut sciant gentes quoniam homines sunt*¹¹⁹¹. 2. En ce qu'anciennement l'encensement¹¹⁹² estoit tant conditionné qu'il [199] falloit qu'il fust offert par les Prestres et Levites¹¹⁹³, et qu'il ¹¹⁹⁴ fust bruslé sur le feu de l'autel au seul Temple de Hierusalem¹¹⁹⁵, ou estoit l'autel du parfum destiné a cest usage ; ailleurs il n'estoit pas loysible, comme vous confesses vous

¹¹⁷⁸ *de dire* — que si, car ce seroit accuser

¹¹⁷⁹ *saintz* — zelés

¹¹⁸⁰ *conservee* — en la terre de promission tant d'annees outre le tems pour lequel Dieu l'avoit fait dresser.

¹¹⁸¹ *de la lever* — au peuple ? si c'enst esté mal fait de la garder hors l'usage pour lequel ell'avoit esté faite, l'eussent-ils dissimulé ? ces espritz si roides et francz au service de leur Maistre eussent-ils plié et gauchy a ceste faute ?

¹¹⁸² *conception honorable* ? — Car, je vous prie, quelle autre occasion y pouvoit-il avoir de la retenir ? ni la forme ni la matiere ne la rendoit recommandable, il ne pouvoit avoir autre rang que de tres agreable

¹¹⁸³ [La fin de cette phrase ne se trouve pas au Ms., où le Saint reprend ainsi la citation des paroles de La Faye, qu'il avait omise plus haut (voir (1166), p. 195) : Vous poursuives, traître, en ceste sorte : « Et estant advenu... » (comme au texte, p. 195, lig. 24, à p. 196, lig. 3.)

¹¹⁸⁴ *consideré que* — Ezechias

¹¹⁸⁵ *Serpent d'airain* — luy offrant les encensemens

¹¹⁸⁶ Matt., II, 11.

¹¹⁸⁷ *on le* — communique bien au

¹¹⁸⁸ *on en jette* — bien contre

¹¹⁸⁹ *on en jette* — bien aux reliques des Martirs et a leurs memoires, mais non pour le leur offrir, ains a Dieu en action de graces de la victoire qu'ils ont obtenue par sa grace ; et en fin

¹¹⁹⁰ Bellarmin, Cont. de Ec. Tr., lib. II, cap. XVII.

¹¹⁹¹ (Ps. IX, 21.)

¹¹⁹² *un peu bien* — durement disant qu'en l'Eglise on offroit l'encens aux creatures ; ce sont inadvertances qui arrivent quelquefois aux plus grans, *quoniam homines sunt*. Le peuple donq, offrant l'encens au Serpent, l'honoroit d'un honneur divin. 2. En ce que l'encensement en l'ancienne Loy

¹¹⁹³ Exod., XXX, 7, 8 ; Levitic., XVI, 12 ;

¹¹⁹⁴ *et Levites*, — autre ne le pouvoit loysiblement faire ; il falloit quil

¹¹⁹⁵ Deut. XIV, 23, 24 ; XXVI, 3 ; I Paral., XVII, 12 ; XXII, 6 ; II Paral., VI, 6 ; Ps. LXXVII, 68, 69.

mesme : ¹¹⁹⁶ Nadab et Abiu se trouverent mal d'avoir fait autrement¹¹⁹⁷. Quelle merveille donq y peut-il avoir si Ezechias, voyant ce peuple s'abestir autour de ceste image et l'honorer d'un honneur divin, la dissipa et mit a neant ? il falloit ainsy traiter avec un peuple si prompt a l'idolatrie. Dont nous concluons au rebours de ce que vous avez fait, petit traiteur¹¹⁹⁸ : si les saintes images en general, et specialement celle de la Croix, sont dressees par l'ordonnance de l'Eglise et par consequent de Dieu, quoy que vituperees par l'outrecuidance et defiance des hommes (qui ont cuidé que Dieu ne les pouvoit ni voir ni ouÿr sinon qu'ilz eussent renversé telles images), voire des images receües despuis un tems immemorable, combien doivent-elles estre retenues et conservees ? Ezechias fit bien d'abattre le Serpent d'airain parce que le peuple idolatroit en iceluy¹¹⁹⁹ ; Moÿse, Josué, Gedeon, Samuel et David firent bien de le retenir pendant que le peuple n'en abusoit pas : or l'Eglise, ni les Catholiques par son consentement, ¹²⁰⁰ n'abusa onques de la Croix ni autres images ; il les faut donques retenir. Ceux qui nous reprochent les idolatries ne sont pas des Ezechias, ce sont les racleurs du peuple et des monasteres, gens passionnés qui osent accuser¹²⁰¹ d'adultere la Susanne que le vray Daniel a mille fois prononcee innocente [200] en la Sainte Escriture. Ni ne faut mettre en conte l'abus qui peut arriver chez quelque particulier ; cela ne touche point a la cause publique, il n'est raysonnable d'y avoir esgard au prejudice du reste : le moyen de redresser l'usage de la Croix ne git pas a la renverser, mais a bien dresser et instruire les peuples¹²⁰². [201]

Chapitre XIV. De la punition de ceux qui ont injurié l'image de la Croix, et combien elle est haïe par les ennemis de Jesus Christ

¹²⁰³ Dieu a tesmoigné combien il a agreable l'image du Crucifix et de la Croix, par mille chastimens¹²⁰⁴ qu'il a miraculeusement exercés sur ceux qui par fait ou parole ont osé injurier telle representation. Je laisse a part mille choses a ce propos, et entre autres l'histoire du cas advenu en Berite,¹²⁰⁵ recité par saint Athanase, duquel j'ay fait mention ci dessus¹²⁰⁶. Un Juif vit une image de Nostre Seigneur (sans doute¹²⁰⁷ que ce fut un Crucifix) en une eglise ; poussé de la rage qu'il avoit contre le patron, il vient de nuit et frappe l'image d'une javeline, puis la prend sous son manteau pour la brusler en sa mayson¹²⁰⁸. Chose admirable, qu'aucun ne peut douter estre advenue par la vertu divine : le sang sortit abondamment du coup qui avoit esté donné a l'image ; ce meschant ne s'en appercevant point jusques a ce qu'entrant dans sa mayson, éclairé a la lumiere

¹¹⁹⁶ (p. 54.)

¹¹⁹⁷ Levit., X, I, 2.

¹¹⁹⁸ *autour de ceste image* — la dissipe et met a neant ? il falloit ainsy traiter avec un peuple si prompt et aysé a l'idolatrie. Dont nous concluons tout au rebours de vous, o traiteur, en ceste sorte :

¹¹⁹⁹ *le peuple* — en abusoit

¹²⁰⁰ *n'en abusoit pas* : — mais l'Eglise, ni ses Catholiques,

¹²⁰¹ *retenir* — soigneusement. On a bien voulu dire que l'Eglise en abusoit ; mais ce ne sont pas des Ezechias qui ont fait ceste sentence, ce sont les racleurs et ordures du peuple et des monasteres, gens passionnés et effrontés qui n'ont point eu d'honte d'accuser

¹²⁰² *mettre en conte* — les abus qui peuvent arriver chez quelques particuliers, car cela ne touche point a la cause publique, ni n'est pas raysonnable d'y avoir esgard au præjudice du reste : le moyen de les redresser ne git pas a renverser les croix, mais a les instruire de l'usage.

¹²⁰³ *Punition des brise-croix.*

¹²⁰⁴ *chastimens* — et vengeances

¹²⁰⁵ *du cas* — merveilleux advenu en Berithe, par l'image crucifíee,

¹²⁰⁶ (Cap. III.)

¹²⁰⁷ (je cuide

¹²⁰⁸ *la brusler* — chez luy.

du feu, il se voit fort¹²⁰⁹ ensanglanté ; tout esperdu il serre en un coin ceste image et n'ose plus toucher ce qu'il avoit si meschamment desrobé. Cependant les [202] Chrestiens, qui ne trouvent point l'image en sa place, vont suivans la trace du sang respandu des l'Eglise jusques dans la mayson ou elle estoit cachee ; elle fut rapportee en son lieu, et le larron lapidé. Il y a pres de mille ans que saint Gregoire de Tours escrivit ceste histoire¹²¹⁰. Consalve Fernand escrit en une sienne lettre¹²¹¹ que les Chrestiens avoyent dressé une croix sur un mont du Japon ; trois des principaux Japonois la vont couper ; ilz n'ont pas plus tost achevé que, commençans a s'entrebattre, deux demeurent mortz sur la place et ne sçeut-on onques que devint le troisieme.

¹²¹² Quelques troupes françoises vindrent ces annees passees sur les frontieres de nostre Savoye, en un village nommè Loëtte¹²¹³, et y avoit en ces compagnies quelques huguenotz meslés¹²¹⁴, selon le malheur de nostre aage ; quelques uns d'entre eux entrent dans l'eglise un Vendredi pour y bauffer¹²¹⁵ certaine fricassée, quelques autres de leurs compagnons, may Catholiques, leur remonstroyent qu'ilz les scandalisoient et que leur capitaine ne l'entendoit pas ainsy. Ces gourmans commencent a gausser et railler, a la reformee, disans qu'aucun ne les voyoit ; puy se retournans vers l'image du Crucifix, « Peut estre, » disoyent-ilz, « marmozet, que tu nous accuseras, garde d'en dire mot, marmozet », et jettoyent des pierres contre icelle, avec un monde de telles parolles injurieuses. Quand Dieu, pour faire connoistre a ces belistres qu'il faut porter honneur a l'image pour l'honneur de celuy qu'elle represente, prenant l'injure a soy, la vengeance s'en ensuivit¹²¹⁶ quant et quant : ilz sont tout a coup espris [203] de rage et se ruent les uns sur les autres pour se deschirer, dont l'un meurt sur la place, les autres sont menés sur le Rhosne vers Lyon pour chercher remede a ceste fureur¹²¹⁷ qui les brusloit et desfaisoit en eux mesmes. J'ay tant ouÿ de tesmoins assureés de ceci que, me venant a propos, je l'ay deu consigner¹²¹⁸ en cest endroit.

¹²¹⁹ Honorer la Croix, c'est honorer le Crucifix, la deshonnorer, c'est le deshonnorer. Ainsy les Juifz, Turcz, apostatz et semblables canailles, ne pouvans offenser Nostre Seigneur en sa personne¹²²⁰ (car, comme dit nostre proverbe, la lune est bien gardee des loupz), ilz se sont ordinairement addressés a ses images. Les empereurs Honorius et Theodose tesmoignent¹²²¹ que les Juifz de leur tems, en leurs festes plus solempnelles, avoyent accoustumé de brusler des images de la crucifixion de Nostre Seigneur en mespris de nostre religion, dont ilz commandent aux presidens des provinces de tenir main a ce que telles insolences ne fussent plus commises, et qu'il ne fust permis aux Juifz d'avoir le signe de nostre foy en leurs synagogues. Le vilain Persan Xenaias¹²²² avec tous les Mahometains ont par tout renversé les croix¹²²³. Julien l'Apostat leva du Labare ou estendart des Romains la croix que Constantin y avoit fait former, a fin d'attirer les gens au paganisme¹²²⁴ ; ceste mesme haine qu'il portoit a nostre Sauveur le poussa a cest autre dessein

¹²⁰⁹ tout

¹²¹⁰ De glor. Mart., l. I, c. XXII. (Bred., Sac. Coll., l. III, c. VII. Vide p. 138, not. (807-1.)

¹²¹¹ (Ad calcem Hist. Ind., Maffæi.)

¹²¹² *Miracle recent en Savoye.*

¹²¹³ Aujourd'hui Loyette, en l'ancien pays du Bugey, près de Lyon.

¹²¹⁴ L'annee passee quelques troupes françoises pour lhors ennemies vindrent en un vilage de nostre Savoye, sur les frontieres, nommè Loüette. Il y avoit meslange d'huguenotz en ces compagnies

¹²¹⁵ *bauffer* — et gourmander

¹²¹⁶ *Quand Dieu*, — voulant faire connoistre a ces galandz quil falloit porter respect a l'image pour lhonneur de celuy qu'elle represente, prenant l'injure a soy, la vengea aussi

¹²¹⁷ *meurt sur* — le champ, et les autres sont menés sur le Rosne a Lion pour trouver quelque remede a ceste violente fureur (chaleur furieuse)

¹²¹⁸ *que* — je n'ay pas deu l'oublier

¹²¹⁹ *Rage des ennemis de Jesus Christ contre la Croix.*

¹²²⁰ *Ainsy les Juifz*, — Mahumetains, apostatz et semblables canailles, ayans en haine nostre Sauveur, et ne le pouvans offenser

¹²²¹ Vide in notis¹.

¹ Lib. I Codicis, Tit. IX, cap. XI, De Jud, et cœlicolis.

¹²²² (Niceph., l. XVI, c. XXVII.)

¹²²³ *ont* — renversé l'usage des images, mais sur tout des croix.

¹²²⁴ Sozom., l. V, c. XVII.

: Eusebe escrit¹²²⁵ que la femme qui fut guerrie au toucher de la robe de Nostre Seigneur, fit peu apres dresser, en memoire¹²²⁶ de ce benefice, une tres belle statue de bronze devant la porte [204] de sa mayson, en la ville de Cesaree de Philippe, autrement ditte Paneade, ou Nostre Seigneur estoit representé d'un costé avec sa robe frangee¹²²⁷, et de l'autre ceste femme a genoux, tendant la main vers iceluy ; Julien sçachant ceci, comme raconte Sozemene¹²²⁸, fit renverser ceste statue et mettre la sienne au lieu d'icelle ; mays cela fait, un feu descend du ciel qui terrasse et met en pieces la statue de Julien, laquelle demeura toute noircie et comme bruslee jusques au tems de Sozomene. En ce tems-la, les payens briserent ceste image du Sauveur, et les Chrestiens en ayans ramassé les pieces, les mirent en l'eglise.

¹²²⁹ ¹²³⁰ Or je finiray ce second Livre disant qu'il y a deux raysons principales pour lesquelles on honnore plustost les croix que les lances, creches et sepulchres, quoy que, comme la Croix a esté annoblie pour avoir esté employee au service de nostre redemption, aussi ont bien la lance, la creche et le sepulchre. L'une est que des lhors que Constantin eut aboli le supplice de la croix, la Croix n'a autre usage parmi les Chrestiens sinon de représenter la sainte Passion, la ou les creches, sepulchres et autres choses semblables, ont plusieurs [205] autres usages ordinaires et naturelz. L'autre est celle que dit saint Athanase¹²³¹, d'autant que si quelques payens, ou huguenotz, nous reprochoyent l'idolatrie comme si nous adorions le bois, nous separerions ayement les pieces de la Croix, et ne les honorans plus on connoistroit que ce n'est pas pour la matiere que nous honorons la Croix, mays pour la representation et remembrance ; ce qu'on ne peut faire de la creche, lance et sepulchre, et autres telles choses, lesquelles neanmoins, estans employees expressement a la representation des saintz misteres, ne doivent pas estre privees d'honneur. Donques les images, ayans perdu leur forme et par consequent la representation, elles ne sont plus venerables, mais cela s'entend quand elles n'ont point d'autre qualité honorable sinon la representation et le rapport a leur modelle, comme il arrive ordinairement. Mais ceste image de Cesaree, outre la representation, estoit une relique pretieuse de ceste devote femme, un memorial d'antiquité venerable et instrument d'un grand miracle, lesquelles qualités ne se trouvent¹²³² pas seulement a l'assemblage, simetrie et proportion des lineamens et releveures d'une statue, mais encores a chaque piece d'icelle. Ainsy les pieces des statues anciennes sont gardees pour memoire d'antiquité ; et de mesme le moindre brin¹²³³ [206] de la robe ou autre meuble des Saintz et des instrumentz de Dieu. Or un grand miracle avoit esté fait a ceste statue : elle estoit colloquee sur

¹²²⁵ Hist., l. VII, c. XVIII.

¹²²⁶ *en memoire* — et honneur

¹²²⁷ *ou* — estoit representé d'un costé Nostre Sauveur avec sa robe frangee

¹²²⁸ L. V, c. XXI.

¹²²⁹ *Consideration notable.*

¹²³⁰ [La relation qui existe entre ces deux alinéas du texte est expliquée par le passage suivant du Ms. :]

Je finissois icy ceste seconde partie, si je n'eusse apperceu que quelque conterolleur reformé pouvoit censurer ces anciens Chrestiens d'avoir ramassé comme cela les pieces de ceste statue ; car, puyisque les statues et autres images saintes ne sont recommandables aux Chrestiens que pour la representation, pourquoy faisoient ilz conte des morceaux de ceste statue les rapportans en l'eglise ? Je respondray donques et finiray. Pour vray, il y a deux raysons principales pour lesquelles on honnore plus tost les croix que les lances, creches et sepulchres, quoy que, comme la Croix a esté annoblie pour avoir esté employee au service de nostre redemption, aussi ont bien la lance, la creche et le sepulchre. L'une, que les croix n'ont aucun autr'usage parmi les Chrestiens, des que Constantin eut aboli le supplice de la croix, sinon de représenter la Passion de N. S. ; ell'y est du tout destinee, la ou les creches, sepulchres et autres choses semblables, ont des autres usages ordinaires et naturelz pour lesquelz elles ne meritent aucun honneur, bien que lhors que telles choses sont seulement destinees a représenter ou la sepulture ou la nativité de nostre Seig^r, elles ne doivent pas estre privees d'honneur. L'autre, c'est celle que dit S^t Athan., d'autant que si quelques payens, ou huguenotz, nous reprochoyent que nous fussions idolatres, adorans le bois, nous pourrions ayement separer les deux pieces de la Croix, et alhors ne l'honorans plus nous ferions connoistre que ce n'est pas pour la matiere que nous faisons honneur, mais pour la representation et remembrance. Les images donques, [Reprendre au texte, lig. 12.]

¹²³¹ (Supra, c. II.)

¹²³² *de Cesaree* — avoit esté instrument de Dieu d'un grand miracle, relique pretieuse de ceste devote femme, et memorial d'une antiquité venerable, lesquelles qualités ne se tiennent

¹²³³ *Ainsy* — voit on les pieces de marbre des statues anciennes estre curieusement recherchees et gardees pour memoire d'antiquité ; et tout de mesme un petit brin, pour petit quil soit,

une haute colonne de pierre sur laquelle croissoit une herbe inconnue, laquelle, venant a joindre aux franges de la robe de l'image, ¹²³⁴ guerissoit de toutes maladies ; en quoy la robe de Nostre Seigneur est d'autant plus comparable a sa Croix ¹²³⁵, car si la robe fit miracle estant touce, aussi fit bien sa Croix ; si non seulement sa robe, mais encor l'image de sa robe a fait miracles, je viens aussi de prouver que les images de la Croix ont eu ceste grace excellente d'estre bien souvent instrumentz miraculeux de sa divine Majesté. [207]

FIN DU SECOND LIVRE

¹²³⁴ *colonne de pierre* — et de ceste mesme colonne, aux piedz de la statue croissoit une herbe inconnue, laquelle, venant a joindre aux franges de la robe d'airain de cest'image, elle

¹²³⁵ *Comparaison de la robe et de la Croix de Nostre Seigneur.*

Livre troisieme. De l'honneur et vertu du signe de la Croix

Chapitre premier. Definition du signe de la Croix¹²³⁶ [209]

¹²³⁶ [Le Ms. offre plusieurs ébauches du commencement de ce chapitre ; elles sont intégralement reproduites ci-après.]

La religion, vertu principale et premiere entre les morales, par laquelle nous rendons a Dieu l'honneur qui luy est deu autant que nous pouvons, produit en nous, pour son action essentielle, une ferme resolution d'honorer Dieu : et, en suite de ceste resolution, elle dresse tant qu'elle peut toutes nos autres actions a ce but. Or toutes nos actions se peuvent reduire a trois sortes : ou elles sont vertueuses, ou indifferentes, ou mauvaises. Quand aux mauvaises, la religion ne les employe point, elle les deteste ; les bonnes, elle les employe a l'honneur de Dieu, non comme siennes propres, car estant bonnes elles sont des-ja actions de quelqu'autre vertu, mais comm'empruntees. La religion, qui veut que nous servions Dieu, emprunte de la foy le bien croire, de l'esperance le bien esperer, de la charité le bien aimer, de la temperance le jeusne, de la continence la virginité, de la liberalité les ausmosnes, et rapporte tout cela a ce seul point que Dieu en soit honoré. Ainsy n'est ce pas a l'architecte de tailler le bois, les pierres, faire les clouz et serrures, ou les tuiles ; il emprunte cela du charpentier, masson, serrurier, tuillier, et le reduit a son intention qui est de dresser une maison. Quand aux actions indifferentes, n'estant ni bonnes ni mauvaises d'elles mesmes, la religion les peut tirer a son service et bonifier. Se trouvent ilz pas des personnes qui n'ont autre qualité qui les rendent respectables que la livree du prince qu'ilz portent ? Ces actions estant reduites a l'honneur de Dieu elles sont honorables, quoy que leur estouffe et source ne leur ait communiqué aucune noblesse, et ces actions s'apellent cæremonies, estant exterieures...

Ce seroit une sottise superstition d'employer les signes, figures et caracteres a autre effect naturel qu'a produire leur representation et image en l'air, aux yeux et sens de qui les apperçoit, puyisque hors cela ilz n'ont aucune vertu naturelle. Ilz peuvent bien neanmoins, par l'imposition de Dieu ou des creatures intelligentes, avoir divers usages en l'observation desquelz il ni a que sagesse et sainteté...

Les signes, figures et caracteres n'ont en eux aucune force ni vertu naturelle ; ilz peuvent neanmoins avoir des grans usages par l'institution et establissement de Dieu et des creatures intelligentes. Les motz ne sont que certains signes, et certes, de leur nature, n'ont aucun effect, autrement nous n'aurions point besoin d'apprendre leurs significations, elles se produiroient asses en nos appréhensions d'elles mesmes, mais par l'imposition des peuples chasque parole a sa signification, et comm'entre les choses les unes sont plus excellentes que les autres, aussi entre les parolles qui sont les signes des choses, il y en a de plus excellentes les unes que les autres, non selon le son qu'elles font aux oreilles, mais selon les choses a la representation desquelles elles sont destinees. On appelle certains motz, venerables, saintz, sacrés, honnestes, civilz ; les autres, detestables, abominables, horribles, prophanes, deshonestes, incivilz ; non pour vray selon le son qu'elles [les parolles] font aux oreilles (ceste différence seroit apperceue par ceux qui ne les entendent pas), car ceux qui n'ont pas l'intelligence de leur signification ne mettent point ces differences quoy quilz les oyent prononcer, mais selon les choses a la representation desquelles elles sont destinees. Les lieutenans des princes, quoy qu'esgaulx dailleurs, sont neanmoins mis les uns avec les autres selon les rangz de leurs maistres ; les motz ne sont que lieutenans des choses, qui fait que l'on leur baille le rang et tiltre d'icelles. Il en va de mesme de tous les autres signes. Que m'a fait l'image de cest infame apostat ou de cest heresiarque que je l'aye en abomination, et celle de saint François que je l'aye en honneur ? L'une représente un vituperable, l'autre un homme honorable ; mais, que peut mais, l'image bien faite et richement enluminee, du mesfait de son modelle ? Certes, a mes yeux c'est chose indifferente, mais mon ame qui ne l'apprehende pas en elle mesme comm'image, mais au rapport qu'elle a a celui dont ell'est image, elle la deteste et l'a en horreur. Le caractere X et P, qu'a il d'excellent en luy mesme pour estr'honorablement logé au Labare de Constantin, plus tost que celui de A ou Y ? C'est que ces premiers sont employés a la composition d'un nom honorable, et non les autres. Vouloir oster ceste difference entre les signes, ou politiques ou naturelz ou sacrés, c'est vouloir desnaturer l'apprehension generale de tous les hommes. Or quoy que les signes n'ayent rien de leur propre estre...

¹²³⁷Le signe de la Croix¹²³⁸ est une ceremonie Chrestienne, representant la Passion de Nostre Seigneur par l'expression de la figure de la Croix faitte avec le simple mouvement. J'ay dit que c'est une ceremonie¹²³⁹, et voici dequoy. Un habile homme rend utiles et met en œuvre tous ses gens, non seulement ceux qui sont de nature active et vigoureuse, mais encor les plus molz. Ainsy la vertu de religion, qui a pour sa propre et naturelle occupation de rendre a Dieu autant que faire se peut l'honneur qui luy est deu, tire au service de son dessein les actions vertueuses, les dressant toutes a l'honneur de Dieu ; elle se sert de la foy, constance, temperance, par le bien croire, le martyre, le jeusne : c'estoyent desja des actions vertueuses et bonnes d'elles mesmes, la religion ne fait que les contourner a sa particuliere intention qui est d'en honorer Dieu. Mais non seulement elle employe ces actions qui d'elles mesmes sont utiles et bonnes, ains met en besoigne des actions indifferentes et lesquelles d'ailleurs seroyent du tout inutiles : [211] comme ce bon homme de l'Evangile¹²⁴⁰, qui envoya en sa vigne ceux qu'il trouva oyseux et desquelz aucun ne s'estoit voulu servir jusques a l'heure. Les actions indifferentes demeureroient inutiles si la religion ne les employoit ; estans employees par icelle, elles deviennent nobles, utiles et saintes, et partant capables de recompense et du denier journalier. Ce droit d'annoblir les actions lesquelles d'elles-mesmes seroyent roturieres et indifferentes, appartient a la religion comme a la princesse des vertus ; c'est une marque de sa souveraineté, dont elle s'y plait tant que jamais il n'y eut religion qui ne se servit de telles actions, lesquelles sont et s'appellent proprement ceremonies¹²⁴¹ des lhors qu'elles entrent au service de la religion. Et pour vray, puysque l'homme tout entier avec toutes ses actions et dependances doit honneur a Dieu, et qu'il est composé d'ame et de cors, d'interieur et d'exterieur, et qu'en l'exterieur il y a des actions indiffeérentes, ce n'est pas merveille si la religion¹²⁴², qui a le soin d'exiger de luy ce tribut, demande et reçoit en payement des actions exterieures, indifferentes et corporelles.

¹²³⁷ [Les passages du Ms. qui correspondent à la leçon du texte sont ici reproduits intégralement, quant à ce commencement du chapitre, afin d'en faciliter le parallèle avec la première ébauche donnée p. 209.]

Le signe de la Croix est une cæremonie Chrestienne avec laquelle nous representons la crucifixion de Nostre Seigneur, exprimans sa figure par un simple mouvement. Cecy bien entendu suffiroit a rompre et dissiper tous les efforts que fait le traiteur pour nous arracher l'usage de ce saint signe.

I^{nt}. ¹ « C'est chose certaine, » dit le traiteur, « que Dieu n'opere point par seules figures ou caracteres ; car es choses naturelles la vertu procede de l'essence et qualités d'icelles, es choses supernaturelles Dieu y besoigne par vertu miraculeuse non attachee a signe ni a figure. » J'ay respondu a ceci quand j'ay dit que le signe de la Croix estoit une ceremonie, car voici dequoy. La vertu de religion, qui a pour sa propre et naturelle occupation de rendre autant que faire se peut l'honneur qui est deu a Dieu, fait comme le soigneux et habile pere de famille, qui met en œuvre et rend utiles toutes ses gens, non seulement ceux qui ont la nature vigoureuse et active, mais encor les plus molz et faineantz : elle tire au service de son dessein toutes les actions vertueuses, les dressant a l'honneur de Dieu. L'architecte employe a son bastiment le travail du charpentier, masson, serrurier, tuillier : ainsy la religion se sert de la foi, force, temperance, tirant d'elles le bien croire, le martire, le jeusne pour en honorer Dieu ; c'estoyent desja des actions vertueuses en elles mesmes, et la religion s'en sert a sa particuliere intention. Elle employe encor a sa vigne les actions indifferentes et lesquelles d'ailleurs seroyent inutiles, comme cest homme de l'Evangile, lequel y envoya ceux quil avoit trouvé oisifz emmi la place, personne ne s'en estant voulu servir jusques a l'heure. Les actions indifferentes demeureroient inutiles et oysifves du tout si la religion ne les employoit ; mays estant mises en œuvre par la religion, elles deviennent nobles, utiles, saintes, et partant capables de recompence et du denier journalier. ² La religion, comme princesse entre les saintes vertus morales, annoblit les actions humaines, lesquelles d'ailleurs ne seroyent que roturieres, les employant a son service, et apres cela elles sont apellees ceremonies sacrosaintes ; ce qu'estant une marque de la souveraine principauté de la religion, elle s'y plait tant que jamais il ni eut religion sans ceremonies. Et certes, puysque l'homme tout entier avec toutes ses dependances et actions doit honneur et gloire a son Dieu, et quil est composé d'ame et de cors, d'interieur et exterieur, et quil produit en son exterieur des actions indifferentes (car les mauvaises n'ont point d'usage la ou il s'agit d'honorer Dieu), ce n'est pas merveille si la religion, qui a le soin d'exiger de luy ce tribut, prend et reçoit en payement des actions exterieures, indifferentes et corporelles.

¹ (p. 15.)

² Gen., 14, v. 22. *Levo manum meam* etc.

¹²³⁸ *Definition du signe de la Croix.*

¹²³⁹ *C'est une ceremonie.*

¹²⁴⁰ Matt., XX, 6, 7.

¹²⁴¹ *Que c'est que ceremonie.*

¹²⁴² *Combien elle est en usage en la religion.*

Considerons le monde en sa naissance : Abel et Caïn font des offrandes¹²⁴³ ; quelle autre vertu les a sollicités [212] à ce faire sinon la religion ? Peu apres, le monde¹²⁴⁴ sort de l'arche¹²⁴⁵, comme de son berceau, et tout incontinent un autel est dressé, et plusieurs bestes consommées¹²⁴⁶ sur iceluy en holocauste dont Dieu reçoit la fumee pour odeur de suavité¹²⁴⁷. S'ensuit le sacrifice d'Abraham¹²⁴⁸, de Melchisedech¹²⁴⁹,¹²⁵⁰ d'Isaac¹²⁵¹, de Jacob¹²⁵², et le changement d'habit avec lavement d'iceluy¹²⁵³. La loy de Moÿse avoit une grande partie de son exercice en ceremonies. Venons à l'Evangile : combien y voit-on de ceremonies en nos Sacremens¹²⁵⁴, en la guerison des aveugles¹²⁵⁵, ressuscitation des mortz¹²⁵⁶, au lavement des piedz des Apostres¹²⁵⁷ ? L'huguenot dira qu'en cela Dieu a fait ce qu'il luy a pleu, qui¹²⁵⁸ ne doit estre tiré en consequence par nous autres ; mais voicy saint Jean qui baptise¹²⁵⁹, saint Paul qui se tond en Cenchree selon son vœu¹²⁶⁰, il prie les genoux en terre avec l'Eglise Miletaine¹²⁶¹ : toutes ces actions estoÿent d'elles mesmes steriles et infructueuses, mays estans employees au dessein de la religion, elles ont esté ceremonies honorables et de grand poids.

Or je dis ainsy : que le signe de la Croix de soy-mesme n'a aucune force, ni vertu, ni qualité qui merite aucun honneur, et partant je confesse « que Dieu n'opere point par seules figures ou caracteres, »¹²⁶² comme dit le traitteur, et qu' « és choses naturelles la vertu procede [213] de l'essence et qualité d'icelles, és supernaturelles Dieu y besongne par vertu miraculeuse non attachee à signe ou figure ; » mays je sçai aussi que Dieu, employant sa vertu miraculeuse, se sert bien souvent des signes, ceremonies, figures et caracteres, sans pourtant attacher son pouvoir à ces choses la.¹²⁶³ Moÿse touchant la pierre avec sa verge¹²⁶⁴, Helisee frappant sur l'eau avec le manteau d'Helie¹²⁶⁵, les malades s'appliquans l'ombre de saint Pierre¹²⁶⁶, les mouchoirs de saint Paul¹²⁶⁷ ou la robe de Nostre Seigneur¹²⁶⁸, les Apostres oignans d'huile plusieurs malades¹²⁶⁹ (choses qui n'estoÿent aucunement commandees)¹²⁷⁰, que faisoÿent-ilz autre que des pures

¹²⁴³ Gen., IV, 3, 4.

¹²⁴⁴ *Le monde*, d'après les *errata* de 1603 et l'idée qui est exprimée au Ms. ; voir variante (1245). La 1^{re} édition et les postérieures donnent cette fausse leçon : « Peu apres, *Noë* » etc.

¹²⁴⁵ *Considerons* — je vous prie, le monde en sa naissance : qu'est ce qui esmeut Abel et Caïn de faire ces offrandes quilz firent à Dieu, sinon la religion ? quell'autre vertu les eut peu solliciter à ceste reconnoissance ? Le voÿla peu apres quil sort de l'arche de Noë

¹²⁴⁶ consumées

¹²⁴⁷ Gen., VIII, 18-21.

¹²⁴⁸ Ibid., XII, 8 ; XIII, 18 ; XXII, 13.

¹²⁴⁹ Ibid., XIV, 18.

¹²⁵⁰ *S'ensuit* — le sacerdoce de Melchisedech avec son sacrifice de pain et vin ; puÿs ceux d'Abraham,

¹²⁵¹ Ibid., XXVI, 25.

¹²⁵² Ibid., XXVIII, 18 ; XXXIII, 20 ; XXXV, 14.

¹²⁵³ Ibid., XXXV, 2, 3.

¹²⁵⁴ Luc. XXII ; Joan. III.

¹²⁵⁵ Marc. VIII ; cf. VII.

¹²⁵⁶ Joan., XI, 35-44.

¹²⁵⁷ Ibid., XIII, 4, 5.

¹²⁵⁸ *en ceremonies*. — En l'Evangile, combien est ce qu'on en peut remarquer ? En nos Sacremens, en la guerison des aveugles, au lavement des piedz des Apostres, et mill'autres endroitz lesquelz je ne veux pas produire d'autant quilz touchent à ce que le Maistre de l'Escriture a voulu faire, et que l'huguenot dira quil a fait ce quil luy a pleu, et

¹²⁵⁹ Marc., I, 4.

¹²⁶⁰ Act., XVIII, 18.

¹²⁶¹ Ibid., XX, 36.

¹²⁶² (p. 15.)

¹²⁶³ *aussi que* — es choses surnaturelles, Dieu, se servant de sa vertu miraculeuse, employe neanmoins bien souvent les signes et ceremonies, et figures et caracteres, sans pour tant attacher son pouvoir à tout cela. Hé, je vous prie,

¹²⁶⁴ (Exod., XVII, 6 ; Num., XX, II.)

¹²⁶⁵ (IV Reg., II, 14.)

¹²⁶⁶ Act., V, 15.

¹²⁶⁷ Ibid., XIX, 12.

¹²⁶⁸ Matt., XIV, 36.

¹²⁶⁹ Marc., VI, 13.

¹²⁷⁰ *malades* — ce qui n'estoÿt aucunement commandé

ceremonies, lesquelles n'avoient aucune naturelle vigueur et néanmoins estoient employees pour des effectz admirables ? Faudroit-il dire pour cela que la vertu de Dieu fut cloüee et attachee a ces ceremonies ? Au contraire, la vertu de Dieu, qui employe tant de sortes de signes et ceremonies, monstre par la qu'elle n'est attachee a aucun signe ni ceremonie¹²⁷¹.

J'ay donc dit : 1. Que le signe de la Croix est une ceremonie ; d'autant que, de sa qualité naturelle, un mouvement croisé n'est ni bon ni mauvais, ni louable ni vituperable. Combien est-ce qu'en font les tisserans, peintres, tailleurs et autres, que personne n'honore ni ne prise ? parce que ces croix (autant en dis-je des caracteres et figures croisees que nous voyons es images profanes, fenestres, bastimens), ces croix, dis-je, ne sont pas destinees a l'honneur de Dieu ni a aucun usage religieux ; mais quand ce signe est employé au service [214] de l'honneur de Dieu, d'indifferent qu'il estoit il devient une ceremonie sacrosainte, de laquelle Dieu se sert a plusieurs grans effectz¹²⁷². 2. J'ay dit que ceste ceremonie estoit Chrestienne¹²⁷³ ; d'autant que la Croix et tout ce qui la represente¹²⁷⁴ est folie aux payens, et scandale aux Juifz¹²⁷⁵, lesquelz, comme a remarqué le docte Genebrard^{1276 1277} alleguant le Rabby Kimhi, l'ont en telle abomination, que mesme ilz ne la veulent pas nommer par son nom, mais l'appellent *stamen* et *subtegmen*, estaim et trame, qui sont les filetz que les tisserans croisent en faisant leur toile. Je sçai qu'en l'ancienne Loy, voire en celle de nature, plusieurs choses se sont passees pour représenter la mort¹²⁷⁸ du Messie, mais ce n'ont esté que des ombres et marques obscures¹²⁷⁹ et confuses au pris de ce qui se fait maintenant ; ce n'estoyent pas ceremonies ordinaires a ceste Loy, mais comme des eloyes¹²⁸⁰ qui les esclairoient en passant. Les payens et autres infideles ont quelquefois usé de ce¹²⁸¹ signe, mais par emprunt, non comme d'une ceremonie de leur religion ains de la nostre ; et d'effect le traitteur confesse que le signe de la Croix est une marque de Chrestienté. 3. J'ay dit que ceste ceremonie representoit la Passion^{1282 1283}, et a la verité c'est son premier et principal usage duquel [215] tous les autres dependent, qui l'a fait differer de plusieurs autres ceremonies Chrestiennes qui servent a représenter des autres misteres. 4. J'ay dit qu'elle representoit par l'expression de la figure de la Croix^{1284 1285}, pour toucher la difference avec laquelle le signe de la Croix d'un costé, et l'Eucharistie de l'autre, representent le mistere de la Passion¹²⁸⁶ : car l'Eucharistie le represente principalement a rayson de la totale identité de celui lequel y est offert et de celui qui fut offert sur la Croix, qui n'est qu'un mesme Jesus Christ ; mais le signe de la Croix fait le mesme exprimant la forme et figure de la Passion¹²⁸⁷. 5. J'ay dit en fin que tout cela se faisoit par un simple mouvement¹²⁸⁸, pour forclorre les signes permanens, engravés et tracés en matieres subsistantes,

¹²⁷¹ *et néanmoins* — Dieu mettoyt en œuvre tout cela pour des effectz admirables. Faudroit il dire que la vertu de Dieu fut cloüee et attachee a ces signes et ceremonies ? Au contraire, plus tost faudroit-il dire que la vertu de Dieu, qui employe tant de sortes de signes et ceremonies, n'est attachee a aucun signe ni ceremonie.

¹²⁷² *effectz* — comme des autres signes religieux.

¹²⁷³ *C'est une ceremonie Chrestienne*

¹²⁷⁴ *ceste ceremonie* — du signe de la Croix estoit Chrestienne ; d'autant que la Croix avec son nom et ses autres signes

¹²⁷⁵ (I Cor., I, 23.)

¹²⁷⁶ Génébrard Gilbert, Bénédictin de Cluny (1537 -1597), Docteur en Théologie à la Faculté de Paris et Professeur Royal d'hébreu, puis Archevêque d'Aix. *Psalmi Davidis, Calendario Hebraeo... exornati*. Paris, Lullier, 1577.

¹²⁷⁷ In Ps. LXXVII, 47.

¹²⁷⁸ *pour* — signe de la crucifixion

¹²⁷⁹ *sombres*

¹²⁸⁰ *maintenant* — et n'estoyent pas ceremonies ordinaires a ceste Loy, ce n'estoyent que des eloyes

¹²⁸¹ *quelquefois* — employé ce

¹²⁸² *ains de la nostre* ; — et de fait le traitteur confesse que l'antiquité usoit du signe de la Croix comme d'une publique profession de leur Chrestienté. 3. J'ay dit que par ceste ceremonie nous representations la crucifixion de nostre Seig^r

¹²⁸³ *Representant la Passion*

¹²⁸⁴ *ceremonies Chrestiennes qui* — se rapportent a la représentation de quelques autres misteres. 4. J'ay dit que cela se faisoit exprimant sa figure

¹²⁸⁵ *Par l'expression de la figure de la Croix,*

¹²⁸⁶ *crucifixion*

¹²⁸⁷ *figure de* — Croix,

¹²⁸⁸ *Et ce par un simple mouvement,*

desquelles j'ay parlé au Livre precedent.¹²⁸⁹

Or, l'ordinaire façon de faire le signe de la Croix depend de ces observations : 1. Qu'il se face de la main droite¹²⁹⁰, d'autant qu'elle est estimee la ¹²⁹¹ plus digne, comme dit Justin le Martyr¹²⁹². 2. Qu'on y employe ou trois doigtz, pour signifier la sainte Trinité, ou cinq, pour signifier les cinq playes du Sauveur¹²⁹³. Et bien que de soy il importe peu que l'on face la croix avec plus ou moins de doigtz, si se doit-on ranger a la façon commune des Catholiques, pour ne sembler condescendre a certains heretiques Jacobites et Armeniens¹²⁹⁴, dont les [216] premiers, protestans ne croire la Trinité, et les secondz, ne croire qu'une seule nature en Jesus Christ, font le signe de la Croix avec un seul doigt. 3. On porte¹²⁹⁵ premier¹²⁹⁶ la main en haut vers la teste en disant, *Au nom du Pere*, pour monstrier que le Pere est la premiere Personne de la sainte Trinité et principe originaire des deux autres¹²⁹⁷; puis on la porte¹²⁹⁸ en bas¹²⁹⁹ vers le ventre, en disant, *et du Filz*, pour monstrier que le Filz procede¹³⁰⁰ du Pere qui l'a envoyé¹³⁰¹ ça bas au ventre de la Vierge; et de la, on traverse la main de l'espaule ou partie gauche a la droite¹³⁰², en disant, *et du Saint Esprit*, pour monstrier que le Saint Esprit, estant la troisiemesme Personne de la sainte Trinité, procede du Pere et du Filz, et est leur lien d'amour et charité¹³⁰³, et que par sa grace nous avons l'effect de la Passion. Par ou l'on fait une briefve confession de trois grans misteres : de la Trinité, de la Passion, et de la remission des pechés, par laquelle nous sommes transportés de la gauche de malediction a la dextre de benediction¹³⁰⁴. [217]

¹²⁸⁹ *tracés en* — matiere [qui] subsiste.

¹²⁹⁰ *Lequel se fait de la main droite,*

¹²⁹¹ *de la Croix* — consiste en ces observations : 1. Qu'elle se face de la main droite, d'autant que nous employons au service de Dieu ce qui est le plus honorable, et que selon l'opinion humaine, la partie droite est estimee

¹²⁹² Quæst. CXVIII ad Orthod.¹

¹ Inter spuria S. Justini.

¹²⁹³ *Eslevant ou trois doigtz ou tous cinq,*

¹²⁹⁴ Vide Prateolum².

² Prateolus (du Préau) Gabriel, Docteur de Sorbonne (1511-1588.) *De vitis, sectis et dogmatibus hæreticorum omnium elenchus alphabeticus*. Cologne, 1569.

¹²⁹⁵ *Et les portans au front,*

¹²⁹⁶ premierement

¹²⁹⁷ *sainte Trinité* — principe et origine des autres

¹²⁹⁸ tire

¹²⁹⁹ *Puis en bas,*

¹³⁰⁰ (Joan., VIII, 42.)

¹³⁰¹ *que le Filz* — est descendu

¹³⁰² *Puis de la gauche a la droite.*

¹³⁰³ *pour monstrier que* — quoy que le Sⁱ Esprit soit la troisiemesme Personne de la Trinité, si est ce quil procede du Pere et du Filz, et est leur amour, lien et charité

¹³⁰⁴ *trois grans misteres* — a sçavoir, de la Trinité et de la Passion, comme j'ay dit, et troysiesmement de l'effect de ceste Passion, qui est que de la gauche de malediction, nous avons esté transportés a la dextre de benediction.

Chapitre II. Le signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne

¹³⁰⁵ « Nous n'ignorons pas, » dit le traiteur, « que quelques Anciens ont parlé du signe de la Croix et de la vertu d'icelle, mais ce n'a pas esté en l'intention ni pour la fin que l'on pretend aujourd'hui, car ils en usoyent comme d'une publique profession et confession de leur Chrestienté, soit en particulier, soit en public. Car d'autant que les persecutions estoient grandes et aspres, les Chrestiens, ne se voulans descouvrir sinon à leurs freres Chrestiens, s'entrecognoissoient à ce signe quand les uns et les autres faisoient la croix, car c'estoit un tesmoignage qu'ils estoient de mesme religion Chrestienne. D'autre part, d'autant que les Payens se moquoient de la Croix de Jesus Christ, et disoient que c'estoit folie et honte de croire et esperer en un qui avoit esté crucifié et mort, tout au contraire les Chrestiens, sçachans que toute nostre gloire ne gist qu'en la Croix de Jesus Christ, et qu'icelle est la grande puissance et sagesse de Dieu en salut à tous croyans, ont voulu monstrier qu'ils n'avoient point honte d'icelle, et faisoient ouvertement ce signe pour dire qu'ils estoient des chevaliers croisez, c'est à dire des disciples de Jesus Christ. A cela se doit rapporter ce que Chrysostome dit en l'Homel. 2. sur l'Epistre aux [218] Romains : Si tu ois quelqu'un disant, adores-tu un crucifié ? n'en ayes point de honte et n'en baisse point les yeux vers terre, et glorifie-t'en, et t'en resjouy en toi-mesme, advouë ceste confession à yeux francs et à face eslevee. Et saint Augustin au 8. Sermon des paroles de l'Apostre, chap. 3 : Les sages de ce monde, dit-il, nous assailent touchant la Croix de Christ, et disent, quel entendement avez-vous d'adorer un Dieu crucifié ?¹³⁰⁶ Nous leur respondons : nous n'avons pas vostre entendement, nous n'avons point de honte de Jesus Christ ni de sa Croix, nous la fichons sur le front auquel lieu est le siege de pudeur ; nous la mettons là, voire là, assavoir en la partie où la honte apparoist, afin que ce y soit fiché dont on n'aye point de honte. » Le traiteur a escrit cela tout d'une haleyne ; puy ailleurs, respondant a onze passages des Anciens allegués aux placquars, il dit ainsy : ¹³⁰⁷ ¹³⁰⁸ « Le quatorzieme est prins du troisieme traitté sur saint Jean en ces mots : Si nous sommes Chrestiens nous attouchons à Jesus Christ, nous portons au front la marque d'icelui dont nous ne rougissons point si nous la portons aussi au cœur ; la marque d'icelui est l'humilité d'icelui. ¹³⁰⁹ A ce tesmoignage nous adjoindrons, à cause de briefveté, tous les autres suivans, qui sont jusques au nombre de dix, pource qu'ils se rapportent presque tous à ce qui est dit que les Chrestiens se signoient au front. Nous recognoissons donc qu'anciennement ceste coutume de se signer au front a esté introduite ; par qui et comment, il ne conste pas. » Et plus bas : ¹³¹⁰ « Il a esté déclaré ci-dessus qu'entendoient les Anciens par ce signe, assavoir le tesmoignage exterieur de la foy Chrestienne. » Voyla, certes, bien asses de confession de mon adversaire pour me lever l'occasion¹³¹¹ de rien prouver touchant ce point ; mays d'autant qu'il a escrittes [219] ces verités a contre-cœur, ¹³¹² il les a estirees et amaigries tant qu'il a peu.

¹³¹³ 1. « Quelques Anciens, » dit-il, « ont parlé du signe de la Croix. » Je luy demande qu'il me nomme ceux qui n'en ont pas parlé ; car tous, ou bien peu s'en faut, en ont parlé¹³¹⁴ : falloit-il donques dire « quelques uns », comme s'il ne parloit que de deux ou de trois ?

¹³⁰⁵ *Confession du traiteur touchant ce point.* (pp. 15 et 16.)

¹³⁰⁶ (p. 17.)

¹³⁰⁷ *puy ailleurs*, — ou il veut respondre a l'autorité des Anciens que les placquars avoyent alleguee, il respond a onze passages en ceste sorte ;

¹³⁰⁸ (p. 33.)

¹³⁰⁹ (p. 34.)

¹³¹⁰ (p. 35.)

¹³¹¹ la peyne

¹³¹² *a contre-cœur*, — et pour n'incommoder pas du tout son ordinaire,

¹³¹³ *Mauvaise foy du traiteur.*

¹³¹⁴ *pas parlé*, — il verra qu'il ne devoit pas apeller ceux qui en ont parlé, « quelques uns ». Il se treuve peu de pointz, hors le simbole, auquel l'antiquité rende tesmoignage si universellement et unanimement comm'au signe de la Croix

2. Il dit qu'ilz n'en ont pas parlé en l'intention qu'on pretend aujourd'huy : mais¹³¹⁵ s'il entend de l'intention des Catholiques, je luy feray voir le contraire clair comme le soleil ; s'il entend de l'intention que les ministres huguenotz imposent aux Catholiques, comme seroit ce que dit le traicteur d'attribuer au seul signe ce qui est propre au Crucifié, je confesse que les Anciens n'y ont pas pensé, c'est une imposture trop malicieuse¹³¹⁶.

3. Il dit que les Anciens faisoient ce signe pour ne se decouvrir sinon a leurs freres Chrestiens. Pour vray, je ne le puis croire¹³¹⁷, car quelle commodité y avoit-il a faire le signe de la Croix pour se tenir couvert aux ennemis ? puyque au contraire, ainsy qu'il confesse un peu apres¹³¹⁸, les payens se mocquoyent de la Croix et en faisoient leurs ordinaires reproches aux Chrestiens, et que les Chrestiens monstroyent n'avoir point honte d'icelle, faisans ouvertement ce signe. Accordes un peu ces deux raysons du traicteur : les Chrestiens faisoient la Croix pour ne se decouvrir sinon a leurs freres Chrestiens ; les Chrestiens faisoient la Croix ouvertement pour monstrier qu'ilz n'avoient point honte [220] d'icelle¹³¹⁹. Certes, Tertullien¹³²⁰, Justin le Martyr¹³²¹, Minutius Felix¹³²², tesmoignent asses que le signe de la Croix n'estoit pas une si secrette profession de foy que tous les payens ne le conneussent bien.

4. Il dit¹³²³ qu'anciennement la coustume de se signer a esté introduitte. Notes qu'il parle du tems de saint Augustin, auquel Calvin dit¹³²⁴ estre tout notoire et sans doute qu'il ne s'estoit fait nul changement de doctrine ni a Rome, ni aux autres villes ; et le traicteur mesme confesse que ç'a esté seulement du tems de saint Gregoire que les yeux des Chrestiens ont commencé a ne voir plus gueres clair au service de Dieu ;¹³²⁵ dont je discours ainsy : nul changement ne s'estoit fait en la doctrine, du tems de saint Augustin ; or, du tems de saint Augustin on faisoit generalement le signe de la Croix ; la doctrine donques de faire le signe de la Croix est pure et apostolique.

5. Il dit fort gentilement qu'on ne sçait « par qui ni comment » ceste coustume de se signer a esté anciennement introduitte : la ou je luy replique, avec saint Augustin¹³²⁶, que « Ce que l'Eglise universelle tient, et n'a point esté institué par les Conciles mais a tousjours esté observé, est tres bien creu n'avoir esté baillé sinon par l'autorité apostolique » ; et avec saint Leon¹³²⁷, qu' « Il ne¹³²⁸ faut pas douter que tout ce qui est receu en l'Eglise pour coustume de devotion, ne provienne de la tradition apostolique et de la doctrine du Saint Esprit. »¹³²⁹ Voyla la regle avec laquelle les Anciens [221] jugeoyent des coustumes ecclesiastiques, selon laquelle le signe de la Croix, qui a tousjours esté observé en l'Eglise, et ne sçait-on par qui ni comment il a esté institué, doit estre rapporté a l'institution apostolique. [222]

¹³¹⁵ *aujourd'huy* : — il est ici besoin de distinguer, car

¹³¹⁶ *c'est une* — nouvelleté et calomnie trop esloignee de la franchise de ces grandes et anciennes ames.

¹³¹⁷ *Chrestiens*. — Je ne crois pas cela

¹³¹⁸ *qu'il confesse* — tout incontinent

¹³¹⁹ *qu'ilz* — estoient disciples de Jesuschrist.

¹³²⁰ *Apologetica*.

¹³²¹ *Apologia I*.

¹³²² *In Octav*.

¹³²³ Il reconnoit

¹³²⁴ (*Supra*, l. II, c. II, p. 107.)

¹³²⁵ (p. 27.)

¹³²⁶ *Cont. Donat.*, l. IV, c. XXIV. (Vide et p. 148.)

¹³²⁷ *Serm. II de jejun. Pent.*

¹³²⁸ *5. Il dit* — si joliment qu'on ne sçait « par qui ni comment » ceste coustume de se signer a esté anciennement introduitte, que ce seroit incivilité de luy dire le contraire. Je l'advouie donques de bon cœur, mais a la charge quil advouiera aussi ce que dit S^t Augustin, qui merite bien autant de credit que luy pour le moins : *Quod universa tenet Ecclesia, nec Conciliis institutum sed semper retentum est, non nisi autoritate apostolica traditum rectissime creditur* ; et S^t Leon : « Il ne

¹³²⁹ C'est une regle ordinaire aux Anciens : quand ilz rencontroyent en l'Eglise quelque coustume qui n'estoit pas expressement commandee en l'Escriture, ilz ne disoyent pas comme ces reformés que ce fut un'abomination, un'idolatrie, mais le rapportoyent saintement a l'institution apostolique.

[Quoique biffé dans le Ms. l'alinéa suivant est reproduit pour montrer l'enchaînement de ces deux chapitres.]

Il semble au discours de ce traicteur que la Croix n'a point eu autr'usage en l'ancienne Eglise que de simple profession de foy, chose qui est extremement faulse, ce que je vais monstrier des-ores.

Chapitre III. Du frequent et divers usage du signe de la Croix en l'ancienne Eglise¹³³⁰

¹³³¹ On peut faire la Croix ou pour tesmoigner que l'on croit au Crucifix, et lhors c'est faire profession de la foy ; ou bien pour monstrier que l'on espere et qu'on met sa confiance en ce mesme Sauveur, et lhors c'est invoquer Dieu a son ayde en vertu de la Passion de son Filz¹³³². Le traitteur veut faire croire que l'antiquité n'employoit le signe de la Croix sinon pour le premier effect ; mais au contraire, elle ne l'employoit presque jamais pour ceste seule intention, ains son plus ordinaire¹³³³ usage¹³³⁴ estoit d'estre employé a demander ayde a Dieu. Saint Hierosme escrivant a son¹³³⁵ Eustochium¹³³⁶ : [223] « A tout œuvre, » dit-il, « a tout aller et revenir, que ta main fasse le signe de la Croix. » Saint Ephrem¹³³⁷ : « Soit que tu dormes, ou que tu voyages, ou que tu t'esveilles, ou que tu fasses quelque besoigne, ou que tu manges, ou que tu boives, ou que tu naviges en mer, ou que tu passes les rivieres, couvre-toy de ceste cuirasse, pare et environne tous tes membres du signe salutaire, et les maux ne te joindront point. » Tertullien¹³³⁸ : « A tout acheminement et mouvement, a toute entree et sortie, en nous vestant, en nous chaussant, aux bains, a la table, quand on apporte la lumiere, entrans en la chambre, nous asseians, et par tout ou la conversation nous exerce, nous touchons nostre front du signe de la Croix. » « Fais ce signe, » dit saint Cyrille¹³³⁹, « mangeant, beuvant, assis, debout, partant, promenant, en somme en tous tes affaires. » Et ailleurs¹³⁴⁰ : « N'ayons donq point honte de confesser le Crucifix ; mays imprimons asseurement le signe de la Croix avec les doigtz sur nostre front, et que la Croix se fasse en toute autre chose, mangeant, beuvant, entrant, sortant, avant le sommeil, s'asseiant, se levant, allant et choumant. C'est ici une grande defense, laquelle a cause des pauvres est donnee gratis, et sans peyne pour les foibles¹³⁴¹, ceste grace estant de Dieu, le signe des fidelles et la crainte des diables. » Saint Chrysostome¹³⁴² : « La Croix reluit par tout, es lieux qui sont et ne sont habités. » Saint Ambroise¹³⁴³ : « Nous devons faire toute nostre œuvre¹³⁴⁴ au signe du Sauveur. » Or sus, ce tant libre et universel usage de ce saint signe, peut-il estre reduit a la seule profession de foy ? ¹³⁴⁵ En

¹³³⁰ Corrigé d'après les *errata* de 1603 et le Ms. où le titre de ce chapitre est identique à celui-ci. Toutes les éditions donnent cette fausse leçon : « l'ancienne Loy ».

¹³³¹ *Double usage de la Croix.*

¹³³² On peut représenter la Passion de Nostre Sauveur et faire le signe de la Croix, ou bien pour tesmoigner que l'on croit au Crucifix, et faire profession de la foy par ceste ceremonie ; ou bien pour monstrier que l'on espere et met on sa confiance en ce mesme Sauveur, et lhors, faire le signe de la Croix n'est autre qu'invoquer et appeller en aide Dieu tout puissant, en vertu et par le merite de la mort et passion de son Filz.

¹³³³ *Le plus ordinaire.*

¹³³⁴ *mais* — je dis, au contraire, qu'elle ne l'employoit presque jamais a cest'intention seule, et que son usage plus ordinaire

¹³³⁵ *a Dieu.* — En voyci des preuves inevitables : S^t Hierosme escrivant a sa fille spirituelle

¹³³⁶ Ep. XXII, de custod. Virg.

¹³³⁷ De ver. pœn.c. III.

¹³³⁸ De coron. militis, l. III.

¹³³⁹ Catech. IV, 14.

¹³⁴⁰ Catech. XIII, 36.

¹³⁴¹ *donnee gratis*, — pour neant, a cause des floibles sans pœine

¹³⁴² Supra, l. II, c. VI, p. 135.

¹³⁴³ (Ubi supra, l. II, c. XII, p. 187, not. (1123-1.)

¹³⁴⁴ *Saint Ambroise* : — « Nous levans nous devons rendre graces a Jesuschrist, et faire toute nostr'œuvre du jour

¹³⁴⁵ Comme pourroit-on l'employer a cest effect en tout œuvre, se levant le matin, le soir couchant, la nuit en l'obscurité, es lieux non habités ? Pour vray, la confession de foy n'a pas lieu en toutes sortes d'actions et operations ; a quel propos la ferois-je la ou personne ne me voit ? Mais il y a plus, car tous ces Peres qui nous recommandent tant l'usage ordinaire [Reprendre au texte, lig. 2.]

tout œuvre, se levant le matin, se couchant le soir, la nuit en l'obscurité, et es lieux non habités, a quel propos feroit-on ceste [224] profession de foy ou personne ne la voit ? Mais il y a plus : ces Peres qui recommandent tant l'usage de ce signe n'apportent jamais pour rayson la seule profession de foy¹³⁴⁶, ains encor la defense et protection que nous en pouvons recevoir comme d'une cuirasse et corcelet a l'espreuve, ainsy que saint Ephrem l'appelle.

Or, quoy que les Anciens ayent rendu si general le signe de la Croix pour tous les rencontres et actions de nostre vie, comme une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu, si est-ce que je diray seulement comme elle a esté employee aux benedictions, consecrations, Sacremens, aux exorcismes, tentations, et aux miracles¹³⁴⁷. [225]

Chapitre IV. Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre employees a la benediction des choses ¹³⁴⁸

¹³⁴⁹ Jesus Christ, priant¹³⁵⁰ pour le Lazare¹³⁵¹, pour sa clarification¹³⁵² et pour la multiplication des pains¹³⁵³, leva les yeux au ciel ; et David pour dire qu'il a prié, il dit qu'il a levé les yeux au ciel¹³⁵⁴. Le Sauveur mesme pria son Pere les genoux en terre¹³⁵⁵, comme ont fait les Saintz tres souvent¹³⁵⁶ ; dont saint Paul¹³⁵⁷, voulant¹³⁵⁸ dire qu'il a prié Dieu, dit seulement qu'il a flechi les genoux en terre, tant ceste ceremonie appartient a l'oraison. Ç'a esté une solemnelle observation aux Juifz¹³⁵⁹ et¹³⁶⁰ Chrestiens¹³⁶¹ de prier par l'eslevation des mains, ains c'est une ceremonie tant naturelle que presque toutes nations l'ont employee, comme pour reconnoissance que le ciel est le domicile¹³⁶² de la gloire de Dieu ; tesmoin celuy qui disoit¹³⁶³ :

¹³⁴⁶ *de foy* — qu'il contient

¹³⁴⁷ Or, quoy que les Anciens ayent rendu si general l'usage de la Croix outre les occasions de la profession de foy, si est ce que pour me tenir court, je me contenteray d'en coter quelques uns des plus signalés. Le signe de la Croix est une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu. [Ce passage, laissé inachevé au Ms., est suivi de cette autre leçon :]

Qui ne sçait que l'oraison est l'outil general et universel des Chrestiens, propre a tous nos affaires et exercices, pour tous les rencontres et actions de nostre vie ? Le signe de la Croix n'est autre qu'une briefve et vive oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu, et partant propre et sortable a tous nos exploitz et desseins ; si est ce que pour me tenir court, je me contenteray de remarquer quelques uns de ses usages plus signalés. Les Anciens donques l'ont employé a faire les benedictions, les consecrations et Sacremens ; a chasser les Diabes, se garder de leurs assautz et faire des autres miracles.

¹³⁴⁸ [Au Ms., ce chapitre et le suivant n'en forment qu'un, sous ce titre :]

Toutes sortes de ceremonies peuvent estre employees a benir les choses, mais specialement le signe de la Croix.

¹³⁴⁹ *Ceremonie de lever les yeux et les mains en priant.*

¹³⁵⁰ Nostre Sauveur, priant

¹³⁵¹ Joan., XI, 41.

¹³⁵² Ibid., XVII, 1.

¹³⁵³ Matt., XIV, 19.

¹³⁵⁴ Psalm. CXX, 1 ; CXXII, 1.

¹³⁵⁵ Luc., XXII, 41.

¹³⁵⁶ III Reg. VIII, 54 ; II Par., VI, 13 ; I Esdr., IX, 5 ; Dan., VI, 10 ; Mich., VI, 6 ; Mat. XVII, 14 ; Marc. I, 40 ; Luc., V, 8 ; Act., VII, 59 ; IX, 40.

¹³⁵⁷ Ephes., III, 14.

¹³⁵⁸ *et David* — disant quil a levé les yeux, veut dire quil a prié. Item, le mesme Seigneur pria son Pere les genoux en terre ; les Saintz en ont fait, mille fois, autant ; et S^t Pol, pour

¹³⁵⁹ II Par., VI, 13 ; Exod., IX, 29 ; XVII, 11 ; III Reg., VIII, 54 ; I Esdr., IX, 5.

¹³⁶⁰ *a l'oraison.* — Et pour nous approcher tous-jours plus pres de ce que nous faisons, ça esté un'ordinaire et solemnelle observation et aux Juifz et aux

¹³⁶¹ I Timoth., II, 8 ; Tertul., Apol. c. 30 ; S. Aug., De cura pro mort., c. V.

¹³⁶² *toutes nations* — l'ont observee, comme par reconnoissance que le ciel est le domicile et trosne

¹³⁶³ Virgil., Æneid., l. I., lin. 93.

et ailleurs¹³⁶⁴ :

*Corripio e stratis corpus, tendoque supinas
Ad cœlum cum voce manus, et munera libo.*

Dont le Psalmiste¹³⁶⁵ met pour une mesme chose prier et lever les mains : *O Seigneur, j'ay crié vers toy tout le jour, j'ay estendu mes mains vers toy*¹³⁶⁶ ; *L'eslevation de mes mains soit sacrifice vespertin*¹³⁶⁷ ; *Leves emmi la nuict les mains vers les saintes choses*^{1368 1369}. Ainsy Moysse disoit a Pharaon¹³⁷⁰ : *Estant sorti de la ville j'estendray mes mains au Seigneur, et les tonnerres cesseront*. Ainsy¹³⁷¹ on leve la main quand on jure, car jurer n'est autre sinon invoquer Dieu a tesmoin¹³⁷² ; dont Esdras, voulant dire que Dieu avoit juré, il dit qu'il a levé la main¹³⁷³, tant ceste coustume de lever la main est ordinaire aux sermens¹³⁷⁴ ; et saint Jean, descrivint le serment du grand Ange, il dit¹³⁷⁵ *qu'il leva la main au ciel*. On peut donq bien prier par des ceremonies¹³⁷⁶. Pour vray, l'essence de la priere est en l'ame, mais la voix, les actions et les autres signes extérieurs, par lesquelz on explique l'interieur, sont des nobles appartenances et tres utiles propriétés de l'oraison¹³⁷⁷ ; ce sont ses effectz et operations. L'ame ne se contente pas de prier si tout son [227] homme ne prie ; elle fait prier quant et elle les yeux, les mains, les genoux. Saint Antoyne, estant entré dans la grotte de saint Paul premier hermite, « vit le cors de ce Saint, sans ame, les genoux pliés, la teste levee et les mains estendues en haut ; et de prime face estimant qu'il fust encor vivant et qu'il priast, il se mit a faire le mesme ; mais n'appercevant point les souspirs que le saint Pere¹³⁷⁸ souloit faire en priant, il se jette a le bayser avec larmes, et conneut que mesme ce cors mort du saint homme, par ce devot maintien et religieuse posture, prioit Dieu auquel toutes choses vivent et respirent¹³⁷⁹. » L'ame prosternee devant Dieu tire aysement a son pli tout¹³⁸⁰ le cors ; elle leve les yeux ou elle leve le cœur, et les mains, la d'ou elle attend son secours. Ne voit-on pas la diversité des affections en la contenance du Publicain et Pharisien¹³⁸¹ ? Par ou sont mises a neant les parolles produites par le traicteur contre les saintes ceremonies :¹³⁸²

¹³⁶⁴ Virgil., *Æneid.*, l. III, linn. 176, 177.

¹³⁶⁵ *libo.* — Qui fait que David

¹³⁶⁶ Ps. LXXXVII, 10.

¹³⁶⁷ Ps. CXL, 2.

¹³⁶⁸ *la nuict* — vos mains vers le Saint des Saintz, ou vers les saintz lieux, ou vers le ciel.

¹³⁶⁹ Ps. CXXXIII, 3.

¹³⁷⁰ Exod., IX, 29.

¹³⁷¹ *cesseront* ; — c'est a dire, je prieray. A ceste rayson

¹³⁷² Gen., XIV, 22.

¹³⁷³ II Esdr., IX, 15.

¹³⁷⁴ *a tesmoin* ; — Je leve la main, disoit Abraham, au Seigneur Dieu tres haut (Gen., 14, v. 22) ; c'est a dire, je jure et prens Dieu a tesmoin. Ains ceste coustume est bien tant ordinaire, qu'Esdras voulant dire que Dieu avoit juré, il dit quil a levé la main

¹³⁷⁵ Apoc., X, 5.

¹³⁷⁶ *Autres ceremonies en priant.*

¹³⁷⁷ *bien prier* — Dieu par des ceremonies, et particulierement par l'eslevation des mains : qui pourra meshuy trouver estrange si les Chrestiens prient par le signe de la Croix fait avec la main ? Je sçai que l'essence de la priere est au cœur et en l'ame, mais je sçai aussi que la voix, par laquelle on explique l'interieur, et les autres actions et signes extérieurs sont des appartenances nobles et propriétés principales de l'oraison

¹³⁷⁸ « *vit le cors* — sans ame, les genoux pliés, la teste levee et les mains estendues en haut ; et de prime face croyant quil fut encor en vie et quil priast, il se mit a faire le semblable ; mais n'appercevant point les souspirs que ce Saint

¹³⁷⁹ S. Hieron, in vita S. Pauli.

¹³⁸⁰ *vivent et respirent* » — dit S^t Hierosme. L'ame qui est bien estendue et prosternee devant Dieu tire aysement a son pli et contenance

¹³⁸¹ Luc., XVIII, 11,13.

¹³⁸² *son secours.* — Voyes le Pharisien et le Publicain ; ne voit on pas la diversité de leurs affections en leur contenance ? Par ou sont mises a neant plusieurs objections que ce traicteur produit contre les saintes ceremonies de l'Eglise :

¹³⁸³ 1. « Le « service, » dit-il, « deu à sa divine Majesté lui doit estre rendu selon son bon plaisir et ordonnance. Or la volonté de Dieu manifestee touchant ce point est que nous l'adorions et lui servions en esprit et verité, S. Jean, 4. Et pourtant, non seulement nous rejettons les ceremonies Judaïques anciennes, mais aussi toutes autres avancees outre et sans la Parole de Dieu en l'Eglise Chrestienne. » 2. Voulant rendre rayson de ce que l'Escriture ne tesmoigne point expressement des miracles faitz par le bois de la Croix, au lieu de [228] dire que c'est parce que ces miracles-la ont esté faitz long teins apres que le Nouveau Testament fut escrit, qui est la vraye et claire rayson, il se met a dire en ceste sorte :¹³⁸⁴ ¹³⁸⁵ « Certes, il semble qu'il n'y ait eu autre raison sinon que Dieu n'a pas voulu arrester les hommes à telles choses terriennes ; comme aussi saint Paul nous enseigne par son exemple que nous ne devons point cognoistre Jesus Christ selon la chair, 2. Corinthiens, 5 ; comme aussi il dit au 3. des Colossiens¹³⁸⁶ que nous servons à Dieu en esprit, nous glorifians en Jesus Christ et ne nous confians point en la chair. » Voyons les nullités de ce discours.

¹³⁸⁷ 1. J'ay montré, au commencement du premier Livre, que ces reformés observent plusieurs ceremonies et coutumes outre et sans l'Escriture ; ce n'est donq pas faute de trouver nos ceremonies en l'Escriture qu'ilz les blasment¹³⁸⁸.

¹³⁸⁹ 2. S'il faut servir Dieu selon son ordonnance, il faut sur tout obeir a l'Eglise et garder ses coutumes ; qui fait autrement, le Sauveur le prononce¹³⁹⁰ estre payen et publicain. Et ¹³⁹¹ saint Paul, enseignant que les hommes doivent prier a teste nue et les femmes a teste couverte, qui n'est qu'une pure ceremonie, [229] il ne presse ceux qui voudroient chicaner au contraire, sinon de ceste parole : *Nous n'avons point telle coutume, ni l'Eglise de Dieu*¹³⁹². Il ne parle pas la le jargon huguenot, mais le vray et simple langage Catholique ; la coutume de l'Eglise de Dieu luy sert de rayson. Aussi ceste Espouse est trop assistee de son Espoux pour broncher et decheoir en son chemin¹³⁹³.

¹³⁹⁴ 3. Si pour honorer et servir Dieu en esprit et verité il faut rejeter les ceremonies qui ne sont commandees en termes expres dans l'Escriture, donques saint Paul ne devoit pas ordonner aux hommes de prier descouvertz et les femmes affeubles¹³⁹⁵, puysqu'il n'en avoit aucun commandement, ni les Apostres defendre le sang et suffoqué¹³⁹⁶. Et pourquoy est-ce, o reformeurs, que vous pries mains jointes et agenouillés¹³⁹⁷ ? Nous avons, direz-vous, l'exemple de Jesus Christ et des Apostres. Mays si leur exemple a quelque pouvoir sur vous, que ne laves-vous les piedz

¹³⁸³ *Objection du traitteur* : (p. 5.)

¹³⁸⁴ *long tems apres* — la mort des Apostres et Evangelistes qui ont escrit le Nouveau Testament, qui est la vraye, pure et tres claire rayson, il se met a dire que

¹³⁸⁵ (p. 12.)

¹³⁸⁶ Ce texte de saint Paul, faussement indiqué par La Faye, comme le remarque notre Saint, p. 233, § 6, est aux Philippiens, chap. III, 3.

¹³⁸⁷ *Response premiere pour les ceremonies* ;

¹³⁸⁸ 1. J'ay montré au commencement de ce livre que ces reformés observent plusieurs ceremonies et autres coutumes outre et sans la parole de Dieu escrite, es solemnités de leurs mariages, au baptesme, en la cène ; ce n'est donq pas faute de trouver nos ceremonies en l'Escriture quilz les blasment, mais faute de les trouver a leur goust, selon leur esprit de contradiction.

¹³⁸⁹ *Seconde* ;

¹³⁹⁰ Matt., XVIII, 17.

¹³⁹¹ *obeir a l'Eglise et* — recevoir ses observations, car qui ne l'oit, Jesuschrist le prononce estre payen et peager, c'est a dire meschant homme. Et pour vray,

¹³⁹² I Cor., XI, 16.

¹³⁹³ *il ne* — rend autre rayson contre ceux qui voudroient debattre et chicaner au contraire, sinon : *Nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei*. Il ne parle pas la le jargon des reformés, mais le langage des simples Catholiques ; il n'allegue point l'Escriture, mais la coutume de l'Eglise. Or ce qui est selon l'ordonnance de l'Eglise est asses selon l'ordonnance de Dieu ; cest'Espouse est de trop bonne intelligence avec son Espoux pour establir chose qui ne luy soit agreable.

¹³⁹⁴ *Troisiesme* ;

¹³⁹⁵ *ne doit pas* — commander aux hommes de prier a teste decouverte et les femmes a teste couverte

¹³⁹⁶ Act., XV, 20.

¹³⁹⁷ *Et pourquoy* — pries-vous, les mains jointes, les genoux en terre ? ou trouves-vous quil soit commandé ?

avant la cene, comme Nostre Seigneur en a non seulement monstré l'exemple mais invité a iceluy^{1398 1399} ? que n'oignes-vous vos malades d'huile, comme faisoient les Apostres¹⁴⁰⁰ ? que ne laissez-vous toutes vos possessions et commodités a leur exemple ? que ne faites-vous la cene a la cene, c'est a dire au souper, et non au matin et des-jeuner¹⁴⁰¹ ? [230]

¹⁴⁰² 4. Mais qui ouÿt jamais telle consequence ? il faut prier en esprit et verité, donques il ne faut pas prier avec ceremonie¹⁴⁰³. Les ceremonies sont-elles contraires a l'esprit et verité, pour bannir l'un par l'establissement de l'autre ? Qui chargea Abraham, Aaron, Moÿse, David, saint Paul, saint Pierre et mille autres, de prier les mains levees et les genoux en terre ? et cela les empeschoit-il de prier en esprit et verité, ou d'estre vrays adorateurs ? C'est une ignorance effrontee de tirer les Escritures a des sens tant ineptes ; c'est une impieté formee, non pas une pieté reformee¹⁴⁰⁴. Tant s'en faut que prier en esprit et verité soit prier sans ceremonies, qu'a peyne se peut-il faire que celui qui prie en esprit et verité ne face des actions et gestes extérieurs assortissans aux affections intérieures, tant les mouvemens intérieurs de l'ame ont de prise sur les mouvemens du cors¹⁴⁰⁵. Et « je ne sçai comment, » dit saint Augustin¹⁴⁰⁶, « ces mouvemens du cors ne se pouvans faire sinon que l'esmotion de l'esprit precede, et de rechef ces mouvemens estans faitz au dehors perceptiblement, l'esmotion invisible et intérieure en croist, si que l'affection du cœur qui a precedé a produire ces mouvemens extérieurs croist et s'augmente par ce qu'ilz sont faitz et produitz¹⁴⁰⁷. » Une ame bien esmeuë est esmeuë par tout, en la langue, aux yeux, aux mains. [231] Prier en esprit et verité c'est prier de bon cœur et affectionnement, sans feinte ni hypocrisie, et au reste y employer tout l'homme, l'ame et le cors, affin que ce que Dieu a conjoint ne soit separé¹⁴⁰⁸. Je laisse a part la naïfve intelligence de ces parolles de Nostre Seigneur¹⁴⁰⁹, qui oppose l'adoration en esprit a l'adoration propre aux Juifz, qui estoit presque toute en figures, ombres et ceremonies extérieures, et l'adoration en verité a l'adoration fause, vaine, heretique et schismatique des Samaritains ; ce que je fais icy n'a pas besoin de plus long discours¹⁴¹⁰.

¹⁴¹¹ 5. Si parce que saint Paul nous enseigne de ne connoistre pas Jesus Christ selon la chair il ne se faut amuser a la Croix, ni a semblables choses terriennes, pourquoy fait-on conte de la mort et Passion de Jesus Christ, qui n'appartiennent qu'a sa chair et pour le ¹⁴¹² tems de sa mortalité ? Que vouldes-vous dire, o traicteur ? Qu'il ne faut connoistre Jesus Christ selon la chair ? Si vous entendes selon vostre chair ou celle des autres hommes, je le confesse absolument ; mais vous seres inepte de ¹⁴¹³ rejeter, par la, la Croix, car la Croix n'est ni selon vostre chair ni selon la

¹³⁹⁸ *Mays si* — cela a quelque pouvoir sur vous, que ne laves-vous les piedz a ceux qui veulent prendre vostre cène, comme Nostre Seig^r en a non seulement monstré l'exemple mais invité a l'imitation d'iceluy ?

¹³⁹⁹ Joan., XIII, 5, 14, 15.

¹⁴⁰⁰ Marc., VI, 13 ; Jacob., V, 14.

¹⁴⁰¹ *les Apostres* ? — que ne faites vous la cène a la cène, et non au matin et des-juner comme vous faites.

¹⁴⁰² *Quatriesme* ;

¹⁴⁰³ *avec* — des ceremonies.

¹⁴⁰⁴ *a l'esprit et verité, pour* — les bannir par l'establissement de l'esprit et verité ? Qui avoit commandé a Salomon, David, Abraham, Aaron, Moÿse, S^t Pol, S^t Pierre et mill'autres Sains, de prier a genoux et levant les mains ? et comment, ne prioient-ilz donques pas en esprit et verité, ou n'estoyent-ilz pas vrays adorateurs ? Quelle ignorance effrontee ; tramer l'Escriture a un sens tant inepte, n'est-ce pas un'impieté formee, au lieu d'une pieté reformee ?

¹⁴⁰⁵ *que prier* — sans ceremonies soit prier en esprit et verité, qu'a peyne se peut-il faire que celui qui prie en esprit et verité ne face quand et quand des actions et gestes extérieurs, tant l'ame est liee estroittement a son cors, tant les mouvemens de l'esprit ont de prise sur ceux du cors.

¹⁴⁰⁶ De cura mort., c. V.

¹⁴⁰⁷ *au dehors perceptiblement*, — ce mouvement invisible et intérieur qui les a faitz en croist, si que l'affection du cœur qui a precedé pour produire ces mouvemens extérieurs, par ce qu'ilz sont faitz, ell'en croist et s'augmente. »

¹⁴⁰⁸ *de bon cœur* — bien affectionnement, non faintement ni par hipocrisie, et au reste employer l'homme tout entier a cest exercice, l'ame et le cors ensemble, affin que ce que Dieu a conjoint ne soit separé en l'homme.

¹⁴⁰⁹ *Je laisse* — la vraye et naïfve intelligence de ces parolles de Nostre Sauveur

¹⁴¹⁰ *n'a pas besoin* — que je la desduise plus au long.

¹⁴¹¹ *Cinquiesme* ;

¹⁴¹² *de la mort* — de Jesuschrist, des Sacremens ? Doit on priser la mort de Jesus ? sa Passion et ses afflictions ne doivent elles pas demeurer presentes a nostre memoire ? et néanmoins ce sont choses qui n'appartiennent qu'a sa chair au

¹⁴¹³ *vostre chair* — et la mienne, je le confesse absolument ; mais vous estes inepte de vouloir

mienne, elle luy est contraire et ennemie. Si vous entendes selon la chair de Jesus Christ mesme, comme c'est le sens plus sortable¹⁴¹⁴, il ne faudra pas dire qu'absolument il ne faille connoistre et reconnoistre Jesus Christ selon [232] la chair ; car n'est-il pas né de la Vierge selon la chair ? n'est-il pas mort, resuscité et monté au ciel, selon la chair ? n'a-t-il pas sa vraye chair a la dextre du Pere ? n'est-ce pas sa chair réelle selon la verité, ou au moins le signe de sa chair selon la vanité de vos fantasies, qu'il nous a donnée en viande ? faudroit-il donques oublier tout cela, avec le *Verbum caro factum est*^{1415 1416} ? Quand donques saint Paul dit qu'il ne connoit Jesus Christ selon la chair, c'est selon la chair de laquelle il parle ailleurs^{1417 1418}, disant que Jesus Christ *es jour de sa chair a offert des prieres et supplications* a son Pere ; ou le mot de chair se prend pour mortalité, infirmité et passibilité, comme s'il eust dit que Jesus Christ, pendant les jours de sa chair mortelle, infirme et passible, a offert prieres et supplications a son Pere¹⁴¹⁹. Ainsy, disant qu'il ne connoit plus Jesus Christ selon la chair, il ne veut dire autre sinon qu'il ne tient plus ni ne connoit Jesus Christ pour passible et mortel, qualités naturelles de la chair, et en un mot qu'il ne le connoit plus selon la chair accompagnée des infirmités de sa condition naturelle¹⁴²⁰.

¹⁴²¹ 6. Autant hors de rayson allegue-il¹⁴²² saint Paul au III des Colossiens¹⁴²³ ; car, outre ce que les parolles qu'il dit y estre n'y sont point, quand elles y seroyent elles ne nous seroyent point contraires, puysque nous confessons [233] qu'il faut servir Dieu en esprit, se glorifier en Jesus Christ, et ne se point confier en nostre chair ; mais tout cela ne met point le cors ni ses actions exterieures hors de la contribution qu'il doit au service de son Dieu. Or ¹⁴²⁴ peut estre vouloit-il alleguer ce qui est dit en ce chap. III aux Colossiens¹⁴²⁵, et qui joindroit bien mieux a son propos¹⁴²⁶ : *Si vous estes resuscités avec Jesus Christ, cherchez les choses qui sont en haut, la ou Jesus Christ est seant a la dextre du Pere ; savoures les choses qui sont la sus, non celles qui sont sur la terre.* Car, s'ensuivroit-il point de ces parolles qu'il ne faut tenir aucun conte de la Croix, de la Creche, du Sepulchre, et autres reliques de Nostre Seigneur qui sont ici bas en terre ? A la verité cela seroit bien employé¹⁴²⁷ contre ceux qui arresteroient leurs intentions et termineroient leurs desirs aux choses qui sont icy bas ; *Cherches*, leur diroit-on, *ce qui est en haut : Sursum corda* ; mais nous ne tenons point arrestees nos affections ni a la Croix ni aux autres reliques, nous les portons au royaume des cieux, employans a la recherche d'iceluy toutes les choses qui nous peuvent ayder a relever nos cœurs vers Celuy auquel elles se rapportent : il faut monter au ciel, c'est la nostre visee et dernier sejour, les choses saintes d'icy bas nous servent d'eschellons pour y atteindre¹⁴²⁸. [234]

¹⁴¹⁴ plus — naïf et receu entre les Anciens

¹⁴¹⁵ (Joan., I, 14.)

¹⁴¹⁶ *la chair ; car n'est-il pas* — resuscité selon la chair, monté au ciel en chair ? et n'est-ce pas sa chair selon la verité, ou le signe de sa chair selon vos phantasies, qu'il nous laisse pour estre la vraye viande et nourriture de nos espritz et cors ? faudroit-il oublier tout cela, avec le mystere de son Incarnation ou le *Verbum caro factum est* ?

¹⁴¹⁷ Heb., V, 7.

¹⁴¹⁸ *il parle* — luy-mesme

¹⁴¹⁹ *a son Pere ; ou* — la chair signifie la mortalité et passibilité ou chair mortelle, comme s'il disoit que Jesuschrist pendant les jours de sa chair mortelle a prié.

¹⁴²⁰ *dire autre sinon qu'il* — ne le tient ni connoit plus passible et mortel, propriétés naturelles de la chair ; en un mot qu'il ne le connoit plus selon la chair accompagnée de ses qualités naturelles.

¹⁴²¹ *Sixiesme.*

¹⁴²² *hors de* — propos allegue-il le mesme

¹⁴²³ (Vide not. (1386), p. 229.)

¹⁴²⁴ *qu'il faut servir* — Dieu en esprit (sans toutefois mettre hors du service de Dieu le cors ni ses actions), se glorifier en Jesuschrist, et ne se point confier en nostre chair. Qui nia jamais ces verités entre les Catholiques ? Mais

¹⁴²⁵ Vers, I, 2.

¹⁴²⁶ *bien* — plus apparemment a son intention

¹⁴²⁷ *s'ensuivroit-il* — pas de la qu'il ne faut tenir conte de la Croix, Sepulchre, Creche de N. S., ni des autres reliques qui sont ci bas en terre ? Cest'objection auroit force, seroit bien employée,

¹⁴²⁸ *icy bas ;* — on leur pourroit bien dire : *Cherches ce qui est en haut : Sursum corda* ; mais nous n'arrestons point nos affections a la Croix, au Sepulchre, ni a autre chose terrestre, nous cherchons le royaume des cieux ; seulement nous employons a ceste recherche la Croix, Sepulchre et autres saintes reliques et images qui peuvent nous ayder de beaucoup a relever nos pensees et affections vers Celuy auquel elles attouchent : il faut que nous allions au ciel, c'est la nostre visee et butte, mais nous pouvons employer les choses saintes et autres d'icy bas, comme des eschellons pour atteindre la haut.

¹⁴²⁹ Les mariniers, qui voguent a l'aspect et conduite des estoilles, ne vont pas au ciel pour cela mais en terre, aussi ne visent-ils pas au ciel sinon pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens, ne respirans qu'au ciel ou est leur thresor et le port assure de leurs esperances, regardent bien souvent aux choses d'icy bas, mais ce n'est pas pour aller a la terre, ains pour aller au ciel. Cherches Jesus Christ et ce qui est en haut, ce me dites-vous. Je le cherche, pour vray, et tant s'en faut que la Croix, le Sepulchre et autres saintes creatures m'en destournent, comme vous pensez, qu'elles m'eschauffent et empressent d'avantage a ceste queste. Les fumees et traces ne retirent pas le bon chien de la queste, mais l'y eschauffent et animent ; ainsy esventant en la Croix, en la Creche, au Sepulchre, les passees et alleures de mon Sauveur, tant plus suis-je esmeu et affectionné a ceste benite recherche, il me tire par la apres soy comme par l'odeur de ses onguens. Me voyla donq desfait de cest homme tant importun, pour le general des ceremonies ; il faut que je suive mon propos. [235]

Chapitre V. La Croix doit et peut estre employee a la benediction des choses, a l'exemple de l'Eglise ancienne

Puysqu'on peut prier par les saintes et legitimes ceremonies, pourquoy ne priera-on pas par¹⁴³⁰ le signe de la Croix, sainte et Chrestienne ceremonie ? Mays parlons pour ce coup de la benediction¹⁴³¹ des creatures qui a accoustumé d'estre faite¹⁴³² en l'Eglise, laquelle n'est autre qu'une priere et bon souhait par lequel on demande a Dieu quelque grace et bienfait pour la creature sur laquelle on a quelque avantage ou superiorité, car c'est *sans contradiction que ce qui est moindre est beni par le meilleur*¹⁴³³. Or monstrons l'usage que le signe de la Croix a en cest endroit.

En l'ancienne Loy¹⁴³⁴, ou tout se faisoit en ombre et figure¹⁴³⁵, la benediction ordinaire que les prestres faisoient avoit entre autres ces deux parties exterieures : l'une estoit que le prestre y employoit ces paroles determinees¹⁴³⁶ : *Le Seigneur te benie et garde ; le [236] Seigneur te monstre sa face et aye misericorde de toy ; le Seigneur retourne son visage vers toy, et te baille la paix*¹⁴³⁷. L'autre estoit que le prestre eslevoit la main, comme tesmoignent les Rabbins, au rapport du bon et docte¹⁴³⁸ Genebrard¹⁴³⁹, et qu'il est aysé a recueillir de la pratique qu'on voit en l'Escriture : *Aaron, dit-elle*¹⁴⁴⁰, *eslevant sa main vers le peuple, le benit ;* coustume laquelle prit son origine de

¹⁴²⁹ Les mariniers, qui voguent a l'aspect et conduite des estoilles, ne vont pas au ciel pour cela mais en terre, et ne visent au ciel que pour chercher la terre ; au contraire, les Chrestiens qui eslevent leurs affections a Jesus Christ par les choses d'icy bas ne vont pas en terre mais au ciel, car ilz ne visent a ces choses qui sont sur terre que pour chercher et trouver Jesuschrist qui est au ciel. Cherches Jesuschrist, ce me dittes vous. Je le cherche, pour vray, et tant s'en faut que ces saintes creatures et reliques m'en destournent, qu'elles m'eschauffent d'avantage et m'empressent a ceste queste. Comme les fumees et traces ne retardent point la queste du chien mais l'y eschauffent, ainsy reconnoissant en la Croix, au Sepulchre, aux reliques, la fumee et trace de mon Sauveur, tant plus suys-je animé et mon affection esmeuë a ceste benite recherche ; il me tire apres soy, par la, comme par l'odeur de ses unguens. Me voyla donq desfait de cest homme tant importun ; il faut que je suive mon propos.

¹⁴³⁰ Puysque l'on peut prier par les ceremonies, pourquoy ne priera-on par

¹⁴³¹ *Benediction des creatures que c'est ;*

¹⁴³² *Mays parlons* — maintenant de la benediction des creatures qui a accoustumé de se faire

¹⁴³³ Heb., VII, 7.

¹⁴³⁴ *Comme elle se faisoit en l'ancienne Loy ;*

¹⁴³⁵ *par le meilleur* — et monstrons qu'ell e se peut et doit faire par le signe de la Croix ; voyci dequoy.

En l'ancienne Loy, ou tout se faysoit en figure et comm'ombre des choses a venir

¹⁴³⁶ *determinees* — et precises, comme Dieu l'avoit commandé

¹⁴³⁷ Num., VI, 24-26.

¹⁴³⁸ *du* — grand

¹⁴³⁹ In notis Chronicis¹, p. 27.

¹ *Notæ Chronicae, sive ad Chronologiam et universam historiam methodus.* Parisiis, apud P. L'Huillier, etc., 1584.

¹⁴⁴⁰ Levit., IX, 22.

la loy de nature, ainsy qu'il appert en la benediction que Jacob donna a ses petitz enfans¹⁴⁴¹, et a duré encores au tems de Nostre Seigneur, dont saint Matthieu dit¹⁴⁴² que les Juifz *luy amenoyent les petitz enfans a ce qu'il leur imposast les mains*, c'est a dire a ce qu'il les benist. Et de fait, saint Marc tesmoigne en termes expres¹⁴⁴³ que Jesus Christ, *ayant prins*¹⁴⁴⁴ *ces petitz en ses bras, mettant ses mains sur eux il les benit*.

¹⁴⁴⁵ Or on observe encor en toutes les benedictions ecclesiastiques ces deux choses, mais avec une plus claire manifestation des misteres qui y sont contenuz. 1. On invoque le nom du Pere, et du Filz, et du Saint Esprit ; c'est ce que l'on faisoit anciennement a couvert, car ou visoit, je vous prie, ¹⁴⁴⁶ ceste repetition ternaire : *Le Seigneur te benie, le Seigneur te monstre sa face, le Seigneur retourne son visage vers toy*, sinon au [237] mistere de la tres sainte Trinité ? aussi bien que la benediction de David¹⁴⁴⁷ : *Dieu nous benie, nostre Dieu, Dieu nous benie* ?¹⁴⁴⁸ 2. Au lieu qu'anciennement on levoit ou imposito simplement les mains, maintenant on exprime le signe de la Croix pour protester que toute benediction a son merite et valeur de la Passion de Jesus Christ, laquelle est encores appelée exaltation. Que dira l'huguenot ? Si on leve la main pour benir, c'est a l'imitation du Sauveur qui, montant au ciel, benit les Disciples eslevant les mains¹⁴⁴⁹ ; si on fait le signe de la Croix, c'est pour monstrier d'ou nos benedictions ont leur vigueur et force. Jacob toucha des-ja ceste forme¹⁴⁵⁰ quand il croisa ses mains, benissant les enfans de Joseph, pour preferer le moindre a l'ainé, presageant que Nostre Seigneur, ayant les bras en croix, beniroit le monde en sorte que les Gentilz demeureroyent en effect preferés aux Juifz. Mays puysque le Sauveur, dira peut estre l'huguenot, benissant ses Apostres, n'usa point du signe de la Croix, pourquoy est-ce que vous l'employes ? Pour vray, je ne sçai si le Sauveur fit ce signe, car l'Escriture qui ne l'asseure pas ne le nie pas aussi ; si sçai-je bien que le Crucifix mesme, benissant, n'a pas eu besoin d'user du signe de la Croix, car qu'a-il besoin de s'invoquer soy mesme, ou protester que la benediction vient de luy ?¹⁴⁵¹ Au demeurant, [238] le signe de la Croix estoit asses¹⁴⁵² es mains de Nostre Seigneur sans qu'il fist aucun mouvement. Qu'estoyent ces trouz et pertuis qu'il avoit en ses mains, mesme apres sa resurrection, sinon des marques et signes expres de sa Croix ? qu'estoit-

¹⁴⁴¹ Gen. XLVIII, 14,15.

¹⁴⁴² Cap. XIX, 13.

¹⁴⁴³ Cap. X, 16.

¹⁴⁴⁴ *qu'on voit en l'Escriture* — de ceste ceremonie aux benedictions : Aaron, dit elle, *eslevant sa main vers le peuple, le benit* ; coustume laquelle avoit son origine des le tems de Jacob, et duroit encores au tems de Nostre Seigneur, qui est la cause pour laquelle l'Evangeliste, voulant dire que les Juifz amenoyent les petitz enfans a N. S. affin quil les benit, il dit : *Alhors furent presentés des petitz a Jesus, a ce quil leur imposast les mains* ; comm'il appert joignant a ce texte celui de S^t Marc qui, tesmoignant que N. S. a approuvé et observé ceste coustume, dit en termes expres *qu'ayant prins*

¹⁴⁴⁵ *El comment en l'Eglise* ;

¹⁴⁴⁶ Or on observe encor es benedictions qui se font en l'Eglise les mesmes choses, mais a descouvert : car, 1. on invoque ordinairement es benedictions le nom du Pere, et du Filz, et du S^t Esprit. C'est ce que l'on faisoit en l'ancienne Loy a couvert, car a quoy, je vous prie, se rapportoit

¹⁴⁴⁷ Ps. LXVI, 7, 8.

¹⁴⁴⁸ *Dieu nous benie* ? — C'estoit une secrette et misterieuse invocation de la Trinité, laquelle les Chrestiens, qui sont au midi de la lumiere cœleste, font clairement et distinctement.

¹⁴⁴⁹ Luc., XXIV, 50.

¹⁴⁵⁰ Ubi supra.

¹⁴⁵¹ *le signe de la Croix four frotter que* — toutes les benedictions que nous prétendons ont leur valeur et operation par le merite de la Passion de N. S. Que me pourroit alleguer icy l'huguenot ? puysque si je leve la main pour benir, ce n'est sinon a l'imitation de Nostre Seig^r, lequel montant au ciel benit ses Disciples eslevant les mains ; et si en cest'elevation on fait le signe de la Croix, ce n'est sinon pour monstrier que nos benedictions ont leur force de la Passion du Seig^r, ce qui fut figuré en la benediction donnee par Jacob a ses petitz enfans, en laquelle il croisa ses bras pour præferer le moindre a l'ainé : car ainsy en la benediction qui nous a été acquise par la Croix le peuple Gentil a esté præferé au Juif. Mays, ce me dira le traitteur, puysque Nostre Seig^r benissant ses Apostres n'usa point le signe de la Croix, pourquoy est ce que vous l'uses ? Je ne sçai si N. S. le fit ou non, l'Escriture qui ne l'asseure pas ne le nie pas aussi ; mais je sçai bien que le Crucifix mesme benissant, il n'a pas besoin d'y employer le signe de la Croix, car qu'a il besoin de s'invoquer soy mesme ? et quel doute y peut-il avoir que la benediction donnee par Jesuschrist ne soit donnee en sa vertu ?

¹⁴⁵² toujours

il donq mestier qu'il en fist aucuns autres ? Mays les Chrestiens, eslevans les mains pour benir, ont toute rayson de former le signe de la Croix, pour monstrier qu'ilz ne pretendent aucune benediction qu'au moyen de l'exaltation de Nostre Seigneur faite sur la Croix¹⁴⁵³.

Or combien ceste coustume aye esté prattiquee en l'ancienne Eglise¹⁴⁵⁴, en voici des preuves certaines¹⁴⁵⁵ : « Toutes choses qui profitent a nostre salut sont consommées par la Croix, » dit saint Chrysostome¹⁴⁵⁶ ; saint Denis, parlant de ceux qu'on consacroit : « Or, » dit-il¹⁴⁵⁷, « l'evesque benissant imprime en chacun d'iceux le signe de la Croix ; » saint Cyprien atteste¹⁴⁵⁸ que « sans ce signe il n'y a rien de saint ; » ainsi saint Hilarion¹⁴⁵⁹ benit avec la main ceux qui luy amenerent¹⁴⁶⁰ un gentilhomme françois de la cour de l'Empereur pour estre delivré du malin esprit ; et Ruffin¹⁴⁶¹ nomme une douzaine d'hermites « par les mains, » dit-il, « desquelz il eut cest honneur d'estre beni ; » saint Augustin, ayant visité un malade chez lequel il trouva l'Evesque du lieu, « ayant, » dit-il¹⁴⁶², « receu la benediction de l'Evesque, nous nous retirasmes ; » ce fut sans doute par le signe de la Croix, « sans lequel il n'y a rien de saint¹⁴⁶³. » [239] « Le preteur d'Orient,¹⁴⁶⁴ arrivé en la cité d'Apamee, voulut renverser un temple de Jupiter selon le pouvoir qu'il en avoit de Constantin, mays il le trouva tellement cimenté et entre-serré et lié avec du fer et du plomb, qu'il ne pensoit qu'aucune force humaine le peust dissoudre. Un certain simple homme print charge de le faire, et creusant sous les principales colonnes l'une apres l'autre mettoit du bois dessous pour les appuyer, puy y voulut mettre le feu affin que les colonnes tombassent, mays le diable, en forme horrible et noire, venoit empescher la force et prise du feu ; ce qui fut soudain¹⁴⁶⁵ rapporté a Marcel Evesque du lieu, lequel courant en l'eglise, fit apporter de l'eau, laquelle ayant mise a l'autel, prosterné en terre il prioit nostre doux Seigneur qu'il ne laissast pas faire plus grand progres a l'impieté, et faisant le signe de la Croix sur l'eau, il commande a Equitius, son diacre, qu'il coure et aille arrouser le feu, de ceste eau benite, ce qu'il fit ; et ¹⁴⁶⁶ soudain le diable, qui ne pouvoit souffrir la force de ceste eau, s'enfuit, et le feu allumé par l'eau son contraire comme si c'eust esté huile, s'attache au bois et en peu de tems le consomme¹⁴⁶⁷, si que les colonnes n'ayans plus leur appuy cheurent¹⁴⁶⁸ et tirerent a ruine apres elles toutes les autres avec ce qu'elles portoyent. Le fracas de ceste cheute fut ouï par toute la ville, laquelle s'assemblant a ce spectacle et voyant la fuite du malin, se mit a louer Dieu tout puissant. » Aves-vous veu, traitteur, faire l'eau benite par le signe de la Croix ? Theodoret en est mon autheur¹⁴⁶⁹. Un bon personnage, nommé Joseph, voulant¹⁴⁷⁰ bastir une eglise [240] en la ville de Tiberias, a quoy il avoit besoin d'une grande quantité de chaux, fit faire environ sept fourneaux ; les Juifz empeschent par¹⁴⁷¹ sorceries que le feu ne se puisse allumer ni ne brusle, ce qu'appercevant Joseph, il prend un vase plein d'eau,

¹⁴⁵³ *signes expres de sa Croix* — et Passion ? Portant donq le signe de la Croix en ses mains, il n'estoit pas requis qu'il en fit aucun autre ; mays les Chrestiens, qui eslevans les mains pour benir veulent monstrier qu'ilz les eslevent en vertu de l'exaltation de Jesus sur la Croix, ont toute rayson de les eslever faisans le signe de la Croix.

¹⁴⁵⁴ *Combien l'usage de la Croix y est general.*

¹⁴⁵⁵ Or combien ceste façon aye esté prattiquee et approuvee en l'ancienne Eglise, de benir par le signe de la Croix, en voici asses de preuves :

¹⁴⁵⁶ Hom. LV (*al.* LIV) in Matt.

¹⁴⁵⁷ Eccl. Hier. c. V, § 2.

¹⁴⁵⁸ De Bapt. Christi. (Vide p. 62, not. (427-3.))

¹⁴⁵⁹ S. Hieron. in vita S. Hilar.

¹⁴⁶⁰ *benit avec la main* — ceste grande compaignie qui luy amenerent

¹⁴⁶¹ Hist., l. II, c. VIII.

¹⁴⁶² De civ. Dei, l. XXII, c. VIII.

¹⁴⁶³ S. Cyp., supra.

¹⁴⁶⁴ *d'Orient*, — estant un jour

¹⁴⁶⁵ *venoit empescher* — la prise du feu et sa force ; ce qui fut incontinent

¹⁴⁶⁶ *aille arrouser* — de cest'eau benite le feu, ce qu'il fait ; et tout

¹⁴⁶⁷ consume

¹⁴⁶⁸ tumberent

¹⁴⁶⁹ L. V. c. XXI.

¹⁴⁷⁰ *Dieu tout puissant.* » — Mon autheur est Theodoret. Aves vous veu, traitteur, que le signe de la Croix fut employé a benir cest'eau ? De mesme Joseph, désirant

¹⁴⁷¹ *par* — charmes et

et devant tous (car une grande troupe de Juifz estoient la a voir ce que feroit ce bon homme), criant fort haut, il fait de sa propre main la Croix sur icelle, et invoquant le nom de Jesus, il dit : « Au nom de Jesus de Nazareth, que mes peres ont crucifié, que vertu soit faite en ceste eau pour rejeter tout charme et enchantement fait par ces gens. » Ainsy prend-il de l'eau en sa main en arrouasant tous les fourneaux, et tout aussi tost les charmes furent aneantis et le feu sortit devant tous, dont le peuple present s'en retourna jettant ce grand cri : « Il n'y a qu'un Dieu, qui ayde aux Chrestiens. » Ce recit est de saint Epiphane¹⁴⁷², qui met le signe de la Croix en usage pour les benedictions¹⁴⁷³. La mere de saint Gregoire Nazianzene, estant malade, ne pouvoit aucunement manger, si qu'elle couroit grande fortune de mourir faute de nourriture ; or voicy comme le mesme saint Gregoire recite¹⁴⁷⁴ qu'elle fut secourue¹⁴⁷⁵ et nourrie : « Il luy sembla, » dit-il, « que je venois a elle de nuit avec un panier, et que je la paissois¹⁴⁷⁶ de pains tres blancz, benis et signés selon ma façon ordinaire, et qu'ainsy elle estoit guerie et avoit reprins ses forces ; et ceste vision de nuit fut suivie de la verité, car des lhors elle revint a soy et conceut une meilleure esperance, comme on reconneut evidemment. » La coustume de faire le signe de la Croix sur la viande estoit ordinaire a ce grand et ancien Theologien¹⁴⁷⁷. [241]

Julien l'Apostat fit peindre aupres de sa statue (laquelle estoit en la place publique selon la coustume) l'image de Jupiter, comme venant du ciel, luy apportant la couronne et pourpre qui sont les habitz imperiaux ; *item*, Mars et Mercure vis a vis de luy, le regardans comme pour tesmoigner qu'il estoit homme et vaillant et bien disant ; affin que par la, sous pretexte de l'honneur qu'on avoit decreté aux Empereurs, il forçast tacitement les sujetz a honorer les idoles peintes avec l'image d'iceluy. Car voicy son projet : s'il leur pouvoit persuader d'honorer ces idoles, sa cause s'en alloit gaignee ; s'ilz s'y rendoyent difficiles, il pouvoit prendre occasion de se venger d'eux comme de perturbateurs des coustumes romaines, qui auroyent par ce refus offensé et la Republique et l'Empereur¹⁴⁷⁸. Or, peu s'apperceurent de ceste tromperie, qui ne voulans plus adorer (c'est a dire honorer), comme ilz souloyent au paravant, l'image¹⁴⁷⁹ de l'Empereur ainsy mise parmi ces idoles, comme elle estoit, en furent en fin martyrisés ; mays le menu peuple, allant a la bonne foy sans y entendre autre mal, pensant seulement rendre l'honneur ordinaire a l'Empereur, faisoit la reverence a ces idoles¹⁴⁸⁰. Cependant l'Empereur, taschant tousjours plus a l'avancement de ce dessein, le tems estant venu de faire monstre¹⁴⁸¹ aux soldatz et les payer, il fit apporter pres de soy et de ces idoles du feu et de l'encens, et faisoit commander aux soldatz qui recevoient leur paye de jeter de l'encens sur le¹⁴⁸² feu, comme si c'eust esté une ordinaire ceremonie [242] militaire entre les Romains. Quelques uns, descouvrans¹⁴⁸³ la ruse, refuserent tout a fait de commettre ceste impieté ; les autres, plus simples, firent ce qu'on leur commandoit, sans autre malice ; les autres, ou par avarice ou par crainte, se laisserent aller a ce peché. Or, aucuns de ceux qui avoyent fait cest acte par ignorance et inconsideration se trouvant le soir a table, beuvans les uns aux autres selon la coustume, invoquoyent Jesus Christ sur leur breuvage et faisoient le signe de la Croix ; un de ceux qui estoient assis leur dit, comme ilz osoyent invoquer Jesus Christ et faire son signe, veu qu'ilz l'avoient renié peu au paravant. Eux, ayans descouvert la tromperie qu'on leur avoit faite, sortans aux places et rues crioient par tout lamentablement qu'on les avoit trahis¹⁴⁸⁴, qu'ilz n'avoient

¹⁴⁷² De Hæres. Ebionit.

¹⁴⁷³ *de saint Epiphane*, — voyla encor la Croix en usage pour la benediction.

¹⁴⁷⁴ Orat. funeb. in patrem, § 30.

¹⁴⁷⁵ *fut* — soulagee

¹⁴⁷⁶ repaissois

¹⁴⁷⁷ *evidemment*. » — Aves vous remarqué qu'on signoit, c'est a dire, on faysoit le signe de la Croix, en la benediction, et que la coustume en estoit ordinaire a ce grand Theologien ?

¹⁴⁷⁸ l'Empire.

¹⁴⁷⁹ *de ceste tromperie*, — lesquelz ne voulans plus, comm'ilz souloyent au paravant, adorer (c'est a dire, faire la reverence a) l'image

¹⁴⁸⁰ images.

¹⁴⁸¹ *Monstre*, inspection, revue. (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.)

¹⁴⁸² *qui recevoient* — son argent de jeter chacun d'eux de l'encens sur ce

¹⁴⁸³ *Quelques uns* — ayant descouvert

¹⁴⁸⁴ deceuz

commis le paganisme qu'avec les mains et que leur cœur en avoit tous-jours esté tres esloigné, et venans a ¹⁴⁸⁵ l'Empereur jettent a ses piedz l'argent qu'il leur avoit donné, luy demandans la mort en punition du crime qu'ilz avoyent commis, quoy qu'ignoramment. Sur quoy l'Empereur, bien qu'extremement despité, ne les voulut faire mourir de peur qu'ilz ne fussent tenuz pour martyrs, mais les fit simplement casser. Sozomene, qui raconte ceste histoire¹⁴⁸⁶, ne dit pas qu'ilz fissent le signe de la Croix (affin que mon adversaire ne se trompe a penser que je me sois trompé, comme luy a fait si souvent), mais c'est saint Gregoire Nazianzene^{1487 1488}.

Ni ne faut pas trouver estrange que ces bons soldatz fissent le signe de la Croix pour boire, car c'estoit anciennement la coustume de benir non seulement la table et le repas, mais encor chaque viande¹⁴⁸⁹ a part, [243] et le boire encor. Tesmoin saint Gregoire de Tours, en la gracieuse¹⁴⁹⁰ histoire qu'il escrit¹⁴⁹¹ d'un prestre heretique qui voulant prévenir, non seulement a benir mais encor a manger, un bon prestre Catholique Romain (car le mot y est) qui estoit en mesme table, et l'ayant en effect prevenu au premier, second et troisieme plat qu'on apporta sur table, au quatrieme en fin, l'ayant signé (l'humeur de son heresie ne portoit pas de rejeter le signe de la Croix comme fait celle des reformeurs), mettant le premier morceau en bouche il le trouva si chaud qu'il en creva, faisant un grand bruit, qui bailla occasion au nostre de dire, *Periit memoria hujus cum sonitu*^{1492 1493}, et a celuy qui les avoit chez soy, tous deux, de se faire Catholique sur le champ. Ainsy saint Chrysostome atteste¹⁴⁹⁴ qu'on faisoit la Croix *in Symposiis et Thalamis*, c'est a dire, aux festins et litz nuptiaux ; Tertullien, « aux bains, aux tables, aux chandelles » ; Ephrem, « soit qu'on beust, soit qu'on mangeast » ; Cyrille, « mangeant les pains, beuvant les coupes ». Et de plus, mal est prins bien souvent a ceux qui ont mesprisé de faire ce saint signe avant que de manger et boire¹⁴⁹⁵ : tesmoin la religieuse qui mangea une laitue, et le religieux qui beut sans faire le signe de la Croix, qui furent aussi tost¹⁴⁹⁶ saisis du malin¹⁴⁹⁷.¹⁴⁹⁸ Le traître fait deux reproches a ces tesmoignages : l'un, « Qui ne void, » dit-il, « que c'est fable ? »¹⁴⁹⁹ L'autre : « Saint Paul dit [244] que la viande nous est sanctifiée par la Parole de Dieu, et par la priere, et ne parle point du signe de Croix, ne d'autre. »¹⁵⁰⁰ Il a tort, car ces recitz n'ont rien d'impossible, rien d'inepte, et partent d'une bouche honorable ; c'est de saint Gregoire le Grand qui vaut mieux que tous ces reformés, en doctrine et autorité : sera-il donq permis au premier venu de desmentir ainsy les Anciens ? Au demeurant, le dire de saint Paul¹⁵⁰¹, que les viandes sont sanctifiées par la priere, confirme ce que nous avons dit ; car, parce que le signe de la Croix est une priere briefve, aysee, vigoureuse et ordinaire es benedictions des viandes, dire qu'a faute de faire la Croix le diable saisit un religieux et une religieuse, c'est a dire que ce fut a faute de faire ceste priere la, qui estoit la plus aysee et familiere, et a plus forte rayson autre quelcomque ; bien qu'encores soit-il vray que

¹⁴⁸⁵ joignans a

¹⁴⁸⁶ L. V, c. XVII.

¹⁴⁸⁷ Orat. I in Julian. § 84.

¹⁴⁸⁸ Nazianzene — traittant de Julien l'apostat, en l'oraison seconde, si ma memoire ne me trompe.

¹⁴⁸⁹ le signe de la Croix — beuvant, car c'estoit la coustume des anciens Chrestiens de benir non seulement la table ou le repas, mais encor chaque metz

¹⁴⁹⁰ playsante

¹⁴⁹¹ De glor. Mart., c. LXXX. (Bredenb., Sac. Coll., l. VII, c. XXI. Vide p. 138, not. (807-1.)

¹⁴⁹² *cum sonitu* — *et Dominus in æternum permanet*

¹⁴⁹³ (Ps. IX, 7.)

¹⁴⁹⁴ Supra, l. II, c. VII. Alii l. III, c. III.

¹⁴⁹⁵ *et litz nuptiaux* — desquelz on faisoit la benediction comme maintenant ; et Tertulien, *ad lavacra, ad mensas, ad lumina* : aux bains, aux tables, quand on apporte la lumiere ; S^t Ephrem, *sive manduces, sive bibas* : soit que tu boives, soit que tu manges ; *et manducans et bibens*, dit S^t Cyrille : mangeant et beuvant ; et ailleurs, *in panibus comedendis et in poculis bibendis* : en mangeant les pains ou beuvant les coupes. Et non seulement l'usage de ce st signe estoit ordinaire anciennement sur le manger et boire, mais bien souvent mal en est prins a ceux qui ont mesprisé de le faire

¹⁴⁹⁶ incontinent

¹⁴⁹⁷ S. Greg. Mag., Dialog. l. IV, c. IV. *Responses du traître*

¹⁴⁹⁸ Je sçai que

¹⁴⁹⁹ (pp. 18 et 19.)

¹⁵⁰⁰ *Rejettees.*

¹⁵⁰¹ (I Tim., IV, 5.)

le signe de la Croix a une particulière force contre les diables, outre celle qui est commune a toute priere, comme nous verrons cy apres¹⁵⁰². [245]

Chapitre VI. La Croix est employee es consecrations et benedictions sacramentelles

¹⁵⁰³ Le costé du Sauveur, percé par la lance sur la Croix, fut la vive source de toutes les graces dont les ames sont arrousees par les saintz Sacremens ; nos Anciens l'ont ainsy remarqué. Ou est-ce donques que le signe de la Croix est plus sortable qu'aux Sacremens, quand ce ne seroit que pour protester que la Passion est la fontaine des eaux salutaires qu'ilz nous communiquent ? Les consecrations sont les plus excellentes invocations qui se fassent en l'Eglise : le saint signe, estant un si propre moyen de prier, ne peut estre mieux employé qu'a cest effect ; aussi a ce esté une forme ordinaire a l'ancienne Eglise de consacrer avec le signe de la Croix. Oyons les tesmoins¹⁵⁰⁴.

Saint Chrysostome¹⁵⁰⁵ : « Ainsy la Croix reluit en la [246] Table sacree, es ordinations des prestres¹⁵⁰⁶, ainsy de rechef avec le Cors de Jesus Christ es Cenes mistiques ; » et ailleurs, parlant de la Croix : « Tout ce qui profite a nostre salut est consommé par icelle ; car estans regenerés¹⁵⁰⁷, la Croix y est, quand nous sommes nourris de la tres sacree viande, lhors que nous sommes establis pour estre consacrés en l'Ordre, par tout et tousjours ceste enseigne de victoire nous assiste. » Saint Augustin¹⁵⁰⁸ : « Si ce signe n'est appliqué ou au front des croyans, ou a l'eau¹⁵⁰⁹ mesme par laquelle ilz sont regenerés, ou a l'huile avec lequel ilz sont ointz de chresme¹⁵¹⁰, ou au sacrifice duquel ilz sont nourris, rien de tout cela n'est deüement parfait. » Mays j'ay des-ja produit ces tesmoignages ailleurs, avec plusieurs autres qui peuvent estre rapportés icy ; en voicy d'autres. Saint Cyprien¹⁵¹¹ : « Nous nous glorifions en la Croix du Seigneur, de laquelle la vertu parfait tous les Sacremens, sans lequel signe il n'y a rien de saint, ni aucune consecration est reduitte a son effect » ; et

¹⁵⁰² *du signe de Croix, ne d'autre.* » — Mais il a tort ; car d'un costé, ces recitz n'ont rien d'impossible, rien d'inepte, et partent d'une bouche honorable ; car au moins l'un est de S^t Gregoire en ses *Dialogues*, et l'autre encor a mon advis, duquel l'autorité vaut mille fois mieux que de tous ces reformés ensemble. Sera-il donq permis a chaque reformé de desmentir ainsyn les Anciens ? Au demeurant, ce que S^t Pol dit, les viandes estre sanctifiees par la priere, confirme ce que nous avons dit ; car puysque le signe de la Croix est un'espece de s^{te} priere, ce n'est pas merveille si on l'employe a la sanctification des creatures et aux benedictions. Or, par ce que ceste priere est briefve, aysee et pleyne de vigueur, quand on dit qu'a faute de la faire, le Diable saisit ces religieux et religieuse, c'est a dire a faute de faire ni celle la qui estoit l'ordinaire et plus aysee, ni a plus forte rayson autre quelcomque ; bien qu'encores soit-il vray que la priere qui se fait avec le signe de la Croix a quelque particuliere force et vertu outre celle qui est commune a toute sorte d'orayson.

¹⁵⁰³ *La Croix es Sacremens :*

¹⁵⁰⁴ Le saint et sacré costé de Nostre Seigneur, percé et creusé sur la Croix par la lance, fut la vive fontaine de laquelle coulent toutes les graces et benedictions desquelles les ames sont arrousees es sts Sacremens ; nos Anciens l'ont ainsyn remarqué. Ou est ce donques que le saint signe de la Croix doit avoir plus de lieu qu'es Sacremens, quand ce ne seroit que pour monstrier la source de laquelle sortent les eaux salutaires quilz nous commu-niquent ? Et puysque les benedictions sacramentelles sont les plus excellentes et importantes invocations qui se puysent faire, ce st signe, qui est une si propre priere, y est extremement sortable. Que peut on trouver en cela de reprehensible ? Mays qui voudra ce que l'ancienne Eglise en faysoit, quil oie ces tesmoignages.¹

¹ Cette page du Ms., offrant beaucoup d'intérêt, a été choisie pour être reproduite en fac-simile. Voir au commencement du volume.

¹⁵⁰⁵ Supra, l. II, c. VII.

¹⁵⁰⁶ *En l'Ordre,*

¹⁵⁰⁷ *Au Baptesme,*

¹⁵⁰⁸ Supra, l. II, c. VII.

¹⁵⁰⁹ *A l'eau des fons,*

¹⁵¹⁰ *Au chresme,*

¹⁵¹¹ (Ubi supra, c. V, p. 239.)

ailleurs¹⁵¹² : « En fin, quicomque soyent les administrateurs des Sacremens, quelles que soyent les mains avec lesquelles on baigne ou oigne ceux qui viennent au Baptesme¹⁵¹³, quelle poitrine que ce soit de laquelle les motz sacrés sortent, l'autorité ou vigueur de l'operation donne l'effect a tous les Sacremens en la figure de la Croix. » Saint Denis Areopagite tesmoigne¹⁵¹⁴ que le chresme estoit versé dans le baptistere en forme de croix, comme nous faisons encor maintenant¹⁵¹⁵ ; et traittant de la sainte Onction : « L'evesque, » dit-il, « commençant l'onction par le signe de la sainte Croix, laisse l'homme aux prestres pour estre oint par iceux par tout le cors » ; parlant des saintz Ordres : « Or, » dit-il, « a chacun d'iceux le signe de la Croix est [247] imprimé par l'evesque benissant. » Saint Clement dit¹⁵¹⁶ que les premiers prelatz du Christianisme, venans a l'autel, se signoyent de la Croix : « Donques l'evesque priant a part soy avec les prestres, mettant une robe splendide ou reluisante, et demeurant debout vers l'autel, se signant au front du trophee de la Croix,¹⁵¹⁷ qu'il die : *La grace de Dieu tout puissant, et la charité de Nostre Seigneur Jesus Christ, et la communication du Saint Esprit soit avec tous vous*¹⁵¹⁸. » Saint Augustin¹⁵¹⁹ touche¹⁵²⁰ la coustume de signer les enfans au Baptesme, quand il dit que des le ventre de sa mere il estoit ja signé du signe de la Croix et assaisonné de son sel ; voulant dire que sa mere le destinoit au Baptesme, auquel on signoit et donnoit-on le sel, comme on fait de ce tems.¹⁵²¹ Le traitteur le reconnoit presque ainsy, mais il ne peut jamais dire¹⁵²² verité nettement. Es Liturgies¹⁵²³ de saint Jaques et de saint Chrysostome il est fort souvent commandé au prestre de faire le signe de la Croix ; en celle de saint Basile, non seulement le prestre fait le signe de la Croix sur les offrandes, mais en fait encor trois sur le peuple, en forme de nos benedictions episcopales. C'est asses. [248]

¹⁵¹² De Pass. Christi. (Vide p. 62, not. (427-3.)

¹⁵¹³ *les mains* — lesquelles, ou baignent ceux qui viennent au Baptesme, ou bien les oignent

¹⁵¹⁴ Eccl. Hier., c. II, §§ 4, 5.

¹⁵¹⁵ *comme* — l'on fait encor en ce tems

¹⁵¹⁶ Constit. Apostol., l. VIII, C. XII¹.

¹ Inter spuria S. Clementis.

¹⁵¹⁷ *En la Messe.*

¹⁵¹⁸ (II Cor., XIII, 13.)

¹⁵¹⁹ Conf., l. I, c. XI.

¹⁵²⁰ atteint a

¹⁵²¹ (p. 30.)

¹⁵²² *donnoit-on* — le sel ; et le traitteur le reconnoit presque ainsy, mais il ne peut jamais dire une

¹⁵²³ (Vide supra, l. II, c. VII, p. 142.)

Chapitre VII. Raysons pour lesquelles on fait le signe de la Croix¹⁵²⁴ sur le front de ceux qu'on baptise, et en autres occasions

On faisoit anciennement le signe de la Croix sur tous les membres generally : « Peignons ceste enseigne vivifiante en nos portes, » dit saint Ephrem¹⁵²⁵, « en nos frontz, en la bouche, en la poitrine et en tous nos membres » ; neanmoins pour l'ordinaire on se signoit sur le front¹⁵²⁶, comme on peut asses recueillir de ce que j'ay dit jusques icy, mays en voicy quelques raysons :¹⁵²⁷

I. « Tant s'en faut que j'aye honte de la Croix¹⁵²⁸ de Jesus Christ, que je ne l'ay pas en un lieu secret¹⁵²⁹, mays je la porte au front. Nous recevons plusieurs Sacremens en diverses manieres, nous en prenons quelques uns en la bouche, comme vous sçaves, et quelques uns en tout le cors. Or, parce qu'on a la honte au front, Celuy qui a dit¹⁵³⁰ : *De celuy qui a honte de moy devant les hommes, j'auray honte de luy devant mon Pere qui est es cieux*, il a mis sur le lieu de la honte et [249] pudeur la mesme ignominie que les payens mesprisent. Vous oyes un homme, tançant quelqu'impudent, dire, il est effronté ; qu'est cela a dire ? Il n'a point de front, c'est a dire, il est eshonté. Or ça donq, que je n'aye pas le front nud, que la Croix de mon Seigneur le couvre. » Voyla a la verité une belle rayson produitte par les propres motz de saint Augustin¹⁵³¹.¹⁵³² Le traitteur la reçoit, citant a ce propos un autre lieu¹⁵³³ du mesme Docteur¹⁵³⁴.

¹⁵³⁵ II. Voicy la seconde rayson : « Les postaux des maysons d'Israël estoyent ointz et enduitz de sang¹⁵³⁶ pour chasser le mal encontre ; les peuples Chrestiens sont signés du signe de la Passion du Sauveur pour un preservatif de salut. » Ce sont encor paroles de saint Augustin¹⁵³⁷, par lesquelles il monstre que, comme les enfans d'Israël marquoyent du sang de l'aigneau Pascal les postaux et sursueilz de leur domicile pour estre garantis de l'extermination, ainsy les Chrestiens sont signés au front, comme au sursueil de tout l'homme, du signe du sang et de la Passion de l'Aigneau qui leve¹⁵³⁸ les pechés du monde¹⁵³⁹, pour estre en assurance contre tous les ennemis de leur salut. Lactance dit le mesme en tres belle façon¹⁵⁴⁰. Saint Ephrem le touche au livre *De la vraye penitence*¹⁵⁴¹, et saint Cyprien le dit tout expres en son Livre second a Quirinus¹⁵⁴².¹⁵⁴³ Le traitteur reconnoist ceste rayson comme partie de saint Augustin et de

¹⁵²⁴ DU SIGNE DE LA CROIX FAIT

¹⁵²⁵ Supra, l. II, c. XII.

¹⁵²⁶ *On fait particulièrement la Croix au front*

¹⁵²⁷ *en tous nos membres* » ; — si est ce neanmoins que pour l'ordinaire on se signoit sur le front, comm'on peut asses remarquer de ce que j'ay dit jusques icy. Il y a plusieurs raysons de ce fait, dont en voicy quelques unes :

¹⁵²⁸ *Pour bannir la honte de la Croix,*

¹⁵²⁹ caché

¹⁵³⁰ (Matt., X, 33 ; Luc., IX, 26.)

¹⁵³¹ In Ps. CXLI.

¹⁵³² (p. 16.)

¹⁵³³ Serm. VIII (al. CLXXIV) de verbis Apost.

¹⁵³⁴ *Voyla* — certes une belle rayson prise de S^t Augustin et produitte en ses propres paroles. Le traitteur la reçoit, et cite un'autre lieu de S^t Augⁱⁿ a ce propos.

¹⁵³⁵ *Pour représenter une figure.*

¹⁵³⁶ Exod., XII, 22, 23.

¹⁵³⁷ Contra Faust., l. XII, c. XXX.

¹⁵³⁸ *de l'aigneau Pascal* — leurs postaux et sursueilz, [ce] qui leur estoit un signe de sauvegarde et exemption du massacre, ainsy les Chrestiens sont signés au front, vray sursueil de l'homme, du signe de la Croix, Passion et sang du vray Aigneau Paschal qui a levé

¹⁵³⁹ (Joan., I, 29.)

¹⁵⁴⁰ Div. Inst., l. IV (De vera sap.), c. XXVI.

¹⁵⁴¹ Cap. III.

¹⁵⁴² Cap. XXII.

¹⁵⁴³ (p. 18.)

Lactance, et tout aussi tost y joint ceste censure¹⁵⁴⁴ : « Quoi que ce soit, ç'a esté une façon introduite par imitation et exemple Judaique, et non par commandement : or, jamais on ne se doit fonder sur le seul exemple des hommes, ains sur les reigles [250] generales tirees du commandement de Dieu. Les Israelites avoient commandement de Dieu de faire ce qu'ils ont fait sur leurs surseuils, mais les Chrestiens n'ont point esté commandez de se signer sur le front ; aussi en est procedé un erreur tres-pernicieux, né premierement de simplicité, accru depuis par ignorance, et à present debattu par opiniastreté, d'attribuer au bois de la Croix ce qui est propre au seul Crucifié. » Voyla le dire du petit traiteur, sur lequel j'ay a redire plusieurs choses.

¹⁵⁴⁵ I. Que ce traiteur voulant censurer les Anciens de ce qu'ilz approuvent une ceremonie non escrite, il ne met en avant aucune autorité escrite pour prouver sa censure : n'ayant point de commandement escrit de faire le signe de la Croix, il ne le veut pas faire ; n'ayant aucune prohibition escrite de le faire, je ne cesseray aucunement de le faire¹⁵⁴⁶.

II. Que c'est une expresse ignorance ou bestise¹⁵⁴⁷ de dire que jamais on ne se doit fonder sur l'exemple des hommes, ains sur les regles generales tirees du commandement de Dieu. Ou est-il commandé de prier le genouïl en terre ? Pour vray¹⁵⁴⁸, Calvin ne l'a onques sceu trouver¹⁵⁴⁹ en autre lieu que la ou l'Apostre dit¹⁵⁵⁰ : *Tout se face honnestement et par ordre*. Mays, [251] je vous prie, voyes ceste consequence : *tout se face*¹⁵⁵¹ *honnestement et par ordre*, donques il faut s'agenouïller en priant. Et quoy ? ne seroit-ce pas honnestement¹⁵⁵² et par ordre d'estre assis, debout, ou du tout prosterné en terre ? Pourquoi n'est-ce pas honnestement fait¹⁵⁵³ de se signer au front ? Quel commandement avoyent Isaac et Jacob de benir leurs enfans¹⁵⁵⁴ ? saint Jean de porter des habitz si grossiers, habiter es desertz et non en la mayson de son pere, ne boire ni vin ni cervoise, ne manger que locustes et miel sauvage, et porter ceste ceinture de peau¹⁵⁵⁵ ? quant a sa ceinture il imitoit son Helie¹⁵⁵⁶, mays sans commandement ; et cependant ce sont choses que les Evangelistes ont estimees remarquables, aussi les ont-ilz remarquées. Quand Helisee frappoit sur les eaux avec le manteau de son maistre¹⁵⁵⁷, quel commandement en avoit-il ? n'estoit-ce pas pour imiter ce que son maistre avoit fait peu auparavant¹⁵⁵⁸ ? Lever et imposer les mains pour benir, comme nous avons ja remarqué cy dessus, ou fut-il commandé ? et neanmoins la pratique en est tesmoignée par toute l'Escriture.

III. Que c'est une fauseté de dire que les Chrestiens n'ont point esté commandés de se signer sur le front¹⁵⁵⁹ ; car, 1. puysque le signe de la Croix est une profession de foy et invocation du

¹⁵⁴⁴ *Censure du traiteur*

¹⁵⁴⁵ *Rejettee.*

¹⁵⁴⁶ *Voyla le dire* — de mon adversaire, sur lequel je trouve cecy a redire :

I. Que ce traiteur ose ainsy s'opposer aux Anciens sans produire aucune Escriture, et les voulant censurer de ce qu'ilz louent et approuvent une ceremonie non escrite, il ne met en avant pour sa censure aucun'autorité escrite. Vous me dites, traiteur, que je ne face pas le signe de la Croix sur le front, par ce qu'il n'est pas commandé de le faire ; je vous dis que vous ne cessies pas de le faire, parce quil n'est pas commandé¹ de ne le faire pas. Pourquoi me garderés vous de faire sans commandement ce que vous ne voules pas faire sans prohibition ? N'ayant point de commandement vous ne le voules pas faire, n'ayant point de prohibition je ne cesseray pas de le faire.

¹ Cette phrase et la suivante sont, dans le Ms., rectifiées par le Saint qui, toutefois, n'a pas biffé sa première leçon ; voici sa correction : « ... parce quil n'est pas *defendu* [de le faire]. Pourquoi ce que vous *refuses de* faire sans prohibition ? »

¹⁵⁴⁷ 2. Quelle sottise est ce

¹⁵⁴⁸ *Ou* — trouves vous quil soit commandé de prier le genouïl en terre ? Certes

¹⁵⁴⁹ Inst., I. IV, cap. X, § 30.

¹⁵⁵⁰ I Cor., XIV, 40.

¹⁵⁵¹ *je vous prie*, — considerés un peu ceste consequence ; il faut faire tout

¹⁵⁵² *honnestement* — fait

¹⁵⁵³ *fait* — et par ordre

¹⁵⁵⁴ (Gen., XXVII, 27, 39 ; XLIX, 28.)

¹⁵⁵⁵ (Matt., III, 4.)

¹⁵⁵⁶ IV Reg., I, 8.

¹⁵⁵⁷ IV Reg., II 14.

¹⁵⁵⁸ (Ibid., V. 8.)

¹⁵⁵⁹ *Comment les Chrestiens ont commandement de se signer au front.*

Crucifix, il est asses commandé de se signer au front par tout ou il est commandé de faire profession de foy et invoquer Jesus Christ. Ouy, dira le traitteur, mais¹⁵⁶⁰ on peut prier Dieu en autre sorte. Je le confesse, mais je dis qu'on peut aussi prier en celle ci, aussi bien que levant les mains et les yeux¹⁵⁶¹ ; et puysque aux generaux commandemens de prier [252] Dieu, confesser la foy et faire profession de sa religion, le signe de la Croix n'est point forclos, pourquoy est-ce qu'on l'en forclorra ? Calvin, confessant qu'on ne sçauroit monstrer par aucun texte expres¹⁵⁶² que jamais enfant fut baptisé par les Apostres, dit neanmoins tout hardiment¹⁵⁶³ que « toutefois ce n'est pas a dire qu'ilz ne les ayent baptisés, veu que jamais n'en sont exclus quand il est fait mention que quelque famille a esté baptisee. »¹⁵⁶⁴ On ne peut pas, diray-je a mesme¹⁵⁶⁵, monstrer expressement que l'oraison qui se fait par le signe de la Croix soit expressement commandee, toutefois ce n'est pas a dire qu'elle ne le soit, veu que jamais elle n'est excluse quand il est commandé de prier. 2. *Item*, si la figure est commandee, la chose figuree est bien asses recommandee, puysque la figure n'a esté prattiquee que pour recommander la chose figuree et nous asseurer de l'evenement d'icelle. Or, s'il faut plus croire a saint Cyprien, saint Augustin, saint Ephrem et autres tres anciens Peres, qu'a ce petit traitteur, l'arrousement des posteaux et sursueilz a esté figure du signe que l'on fait sur le front des Chrestiens. Si donques la figure en fut commandee aux Juifz, les Chrestiens ont asses de fondement pour tenir la chose figuree pour toute commandee¹⁵⁶⁶. La circoncision¹⁵⁶⁷, figure du Baptesme, fut commandee pour les petitz enfans en l'ancienne Loy¹⁵⁶⁸ ; Calvin ne fait point de difficulté de fonder, sur ce commandement fait en la figure, une certaine preuve de l'article du baptesme des petitz enfans contre l'Anabaptiste¹⁵⁶⁹ : [253] pourquoy ne sera-il loysible a saint Augustin, et aux autres Peres, de tirer en consequence la marque du sang de l'aigneau imprimee sur l'entree des maisons, pour monstrer le devoir que nous avons de marquer nos frontz, comme le sursueil de ceste habitation terrestre, du signe de la sainte Passion ? Voyla bien asses de commandement. 3. Mais, parce qu'il n'est pas du tout expres en l'Escriture, les Apostres le laisserent expressement en l'autre partie de la doctrine Chrestienne et Evangelique, appellee Tradition : «¹⁵⁷⁰ Quelle que soit la conversation et action qui nous exerce, nous touchons nostre front du signe de la Croix. Que si tu demandes le commandement escrit de ces observations, tu n'en trouveras point¹⁵⁷¹ ; on te met au devant la Tradition pour authrice¹⁵⁷², la coustume confirmatrice, et la foy observatrice. » Ce sont les paroles de l'ancien Tertullien¹⁵⁷³ ; et¹⁵⁷⁴ saint

¹⁵⁶⁰ *Jesus Christ.* — Ouy mais, ce dira le traitteur,

¹⁵⁶¹ *aussi prier* — Dieu en ceste façon-la aussi bien que levant les mains, s'agenouillant, levant les yeux, disant des hymnes et chantant

¹⁵⁶² *point forclos* — ni exclus, pourquoy est ce que ces religionnaires le forcloront ? Calvin, confessant qu'on ne sçauroit monstrer expressement

¹⁵⁶³ *Inst.*, l. IV, c. XVI, §.8.

¹⁵⁶⁴ *Doctrine de Calvin repugnante a soy mesme.*

¹⁵⁶⁵ de mesme

¹⁵⁶⁶ *Item, si la figure est commandee, la chose figuree* — est elle pas encor asses commandee, puysque la figure n'est prattiquee pour autre que pour asseurer l'evenement de la chose figuree ? Or, s'il faut plus tost croire a S^t Augⁱⁿ qu'au traitteur, cest arrousement des posteaux a esté figure du signe que l'on fait sur le front des Chrestiens. Si donques la figure est commandee aux Juifz, il y a asses de fondement pour les Chrestiens pour la tenir pour commandee.

¹⁵⁶⁷ *La circoncision des enfans figure qu'il les faut baptiser.*

¹⁵⁶⁸ (Levit., XII, 3.)

¹⁵⁶⁹ *Ibid.*, §§ 4, 5.

¹⁵⁷⁰ *pourquoy ne sera-il* — aussi bien loysible a S^t Augⁱⁿ et Lactance de prouver par l'aigneau Paschal, figure de la Passion, duquel la marque estoit imprimee sur les sursueilz des maisons, le devoir que nous avons de nous marquer sur le front, comme sur le sursueil de cest'habitation corporelle, du st signe de la Passion ? Voila donq bien asses de commandement de faire le st signe de la Croix au front ; mais parce qu'il ni [en] a point de particulier et special en termes expres en l'Escriture, les Apostres le laisserent en l'autre partie de la doctrine qu'on nomme Tradition. « A tout acheminement et progres, a toute entree et sortie, au vestir et chausses, aux bains et tables, aux lumieres, aux litz, aux sieges,

¹⁵⁷¹ *tu n'en trouveras* — point (a sçavoir, ainsy particularisé en termes expres)

¹⁵⁷² *auteur*

¹⁵⁷³ *De cor. mil.*, cc. III, IV.

¹⁵⁷⁴ *Ce sont les* — propres paroles de Tertulien, l'un des plus anciens auteurs que nous ayons ; et le grand

Basile disoit peu apres¹⁵⁷⁵ : « Nous avons quelques articles qui sont prechés en l'Eglise de la doctrine baillee en escrit, nous en recevons aussi quelques autres de la tradition des Apostres laissée en mistere, » c'est a dire en secret, « lesquelz tous deux ont pareille force pour la pieté, et personne n'y contredit pour peu qu'il sçache quelz sont les droitz ecclesiastiques. Car si nous taschons de rejeter les coustumes non escrites comme n'estans guere importantes, [254] nous condamnerons aussi imprudemment les choses necessaires a salut qui sont en l'Evangile ; ains plustost nous ravallerons la predication mesme de la foy, a une parole nuë et vaine. De ce genre est (affin que je cotte de premier¹⁵⁷⁶ ce qui est le premier et tres vulgaire) que nous signons du signe de la Croix ceux qui ont mis leur esperance en Jesus Christ : qui l'a enseigné par escrit ? » Aves-vous ouÿ, petit traitteur¹⁵⁷⁷, ce grand et ancien maistre, comme il tient l'observation de se signer au front pour toute commandee, quoy qu'elle ne soit expressement escrite ? Que luy sçauries-vous opposer, sinon qu'il est homme, a vostre accoustumee ? Et certes il est homme, mais tres chrestien¹⁵⁷⁸ et tres entendu en la loy Evangelique, regentant en l'Eglise au tems de sa plus grande pureté. C'estoit lhors, comme l'appelle saint Gregoire Nyssene¹⁵⁷⁹, « une voix et trompette magnifique, et l'œil de l'univers ; »¹⁵⁸⁰ c'estoit un seul Evesque, mais accordant et de tres bonne intelligence, en la doctrine et discipline ecclesiastique, avec tous ses collegues¹⁵⁸¹.

¹⁵⁸² IV. En fin je voudrais bien que le traitteur cottast le tems auquel est né l'erreur d'attribuer au bois ce qui est propre au Crucifié. S'il entend parler de l'honneur de la Croix, qu'il reprend en l'Eglise Catholique, il ne [255] sçauroit monstrer quand il est né, car il a tousjours esté ; et est inepte disant qu'il est né de simplicité, car saint Ambroise, saint Paulin, saint Augustin et mille autres telz Peres qui ont enseigné cest honneur, comme j'ay asses prouvé es deux premiers Livres, estoyent a la verité simples comme colombes, mais ilz estoyent aussi, a l'egal, prudens comme serpens ; si que leur sainte simplicité ne pouvoit enfanter aucun erreur. Voyla l'injure que ces novateurs font a l'ancienneté, bien mal adoucie de l'attribuer a simplicité ; car ceste simplicité errante et mere d'erreur s'appelle folie en ceux qui ont charge des peuples. Et ce pendant le traitteur calomnie, disant qu'on attribue au bois de la Croix ce qui est propre au Crucifié, car jamais nous n'y pensames ni ne le fismes, comme j'ay monstré cy devant. Au reste, c'est une playsante gradation que celle que fait cest homme, disant que l'erreur d'honorer la Croix est « né de simplicité, accru par ignorance et debattu maintenant par opiniastreté. » Car par la il attribue a nostre aage la science et connoissance avec opiniastreté, aux predecesseurs une simple ignorance, et aux plus anciens Chrestiens une simplicité ignorante, puysqu'autre simplicité ne peut causer l'erreur : la ou, au contraire, ces Anciens si clairvoyans seroyent bien plus inexcusables d'avoir donné commencement a l'erreur, s'il y en avoit, que nous qui en serions les sectateurs beaucoup moins entenduz et sçavans ; ce seroit nous qui errerions par simplicité et ignorance a la suite des Anciens. Mays, je m'amuse trop avec ce gros discoureur.

¹⁵⁸³ III. La troisieme rayson, de se signer au front, est ainsy¹⁵⁸⁴ touchee par saint

¹⁵⁷⁵ De Spir. Sanct., c. XXVII.

¹⁵⁷⁶ le premier

¹⁵⁷⁷ Aves-vous ouÿ, — traitteur

¹⁵⁷⁸ tres chrestien — mais tres zelé

¹⁵⁷⁹ Orat. funeb. Basilium¹.

¹ Hoc loco S. Basilius magnifice laudatur a fratre ejus Nysseno, sed verba citata videntur esse Nazianzeni, in carmine, *Basilii magni Epitaphium*, ubi S. Basilium vocat : « Nuntium veritatis magnisonum, clarissimum oculum Christianorum.

¹⁵⁸⁰ de sa plus grande — clarté et pureté ; et comme S' Gregoire Nissene l'appelle « l'œil de l'univers, voix et trompette magnifique ; »

¹⁵⁸¹ collegués

¹⁵⁸² [Cet alinéa ne se trouve pas au Ms., où une nouvelle division, corres-pondant aux chapitres VIII et IX du texte, commence ici sous le titre, *De deux autres raysons*. Le Saint introduit ces deux principales raisons par la simple indication de six autres moins importantes, lesquelles se trouvent au texte à la fin de ce chapitre VII.]

¹⁵⁸³ Six autres raysons pour le signe de la Croix au front.

¹⁵⁸⁴ Nos Anciens ont produit quelques autres raysons pour lesquelles on se signe au front, pour la plus part. Celleci donq sera la troisieme,

Hierosme¹⁵⁸⁵ : « Le prestre de l'ancienne Loy portoit une lame de tres fin or attachee a sa tiare, pendant sur le front, en laquelle estait gravé, *Sanctum Domino : Saint au Seigneur* ; [256] et devoit tousjours avoir cest escriteau sur le front affin que Dieu luy fust propice¹⁵⁸⁶. Ce que jadis estoit monstré en la lame d'or, nous est monstré au signe de la Croix ; le sang de l'Evangile est plus pretieux que l'or de la Loy. » Pour monstrer donq que les Chrestiens, estans *un royal sacerdote*¹⁵⁸⁷, sont saintz au Seigneur par le sang du Sauveur, au lieu de la lame d'or ilz portent¹⁵⁸⁸ le signe de la Croix sur le front.

Voici encor d'autres raysons, marquées par l'ancien Origene¹⁵⁸⁹ et saint Chrysostome¹⁵⁹⁰. IV. Le signe de la Croix est nostre estendart, il doit estre au lieu plus apparent de nostre ville. V. C'est nostre trophée, il le faut lever au plus haut de nostre temple, et comme sur une honorable colombe. VI. C'est nostre couronne, il la faut sur nos testes. VII. C'est nostre¹⁵⁹¹ escusson, il le faut sur nostre portail et au frontispice de nos maysons. VIII. C'est une marque honorable, il la faut faire avec la main droite comme plus noble, et la placer sur la plus illustre piece de nostre cors. Il y en a mille semblables chez les Anciens.¹⁵⁹²

Chapitre VIII. Autre [neuvième] rayon pour laquelle on fait le signe de la Croix au front, tirée du prophete Ezechiel

¹⁵⁹³ ¹⁵⁹⁴ Dieu appella l'homme qui estoit vestu de lin, dit le prophete Ezechiel¹⁵⁹⁵, et qui avoit l'escritoire de l'escrivain sur ses reins, et le Seigneur luy dit : *Passe par le milieu de la cité au milieu de Hierusalem, et marque de Thau les frons des hommes qui gemissent et soupirent pour toutes les abominations qui se font au milieu d'icelle*. Et tout incontinent apres il commande a six personnes qui portoyent les vases de la mort en leurs mains, de massacrer tout ce qui se trouveroit dans la cité. *Mays*, dit-il, *sur quicomque vous verres Thau, ne le tues pas*.¹⁵⁹⁶ Ce Thau, marque de sauvement, ne signifioit autre que la Croix ; or, il estoit imprimé sur le front, c'est pourquoy nous faisons la Croix au front. Belle preuve de l'honneur et vertu de la Croix, et [258] d'autant plus considerable que le traiteur tasche de l'obscurcir. Voyons donques par le menu ce qu'il en dit, et l'examinons.

I. Ayant recité le texte d'Ezechiel¹⁵⁹⁷ en ceste sorte, « Marque de la marque les fronts des

¹⁵⁸⁵ Ep. LXIV ad Fabiol., de vest. Sacerd.

¹⁵⁸⁶ (Exod., XXVIII, 36-38.)

¹⁵⁸⁷ (I Petr., II, 9.)

¹⁵⁸⁸ *au Seigneur*, — au lieu de la lame d'or ilz impriment

¹⁵⁸⁹ Homil. VIII De diversis. (Vide p. 164, not. (979-2).)

¹⁵⁹⁰ In serm. Quod Christus sit Deus.

¹⁵⁹¹ *nostre* — propre

¹⁵⁹² *nos maysons*. — 8. Comme c'est une tres noble marque, et que partant on la fait de la main droite comme la plus noble, ainsy la loge-on sur la plus noble place de nostre cors.

¹⁵⁹³ *Du signe Thau*.

¹⁵⁹⁴ 9. Mays une des plus celebres raysons pour laquelle on met au front le signe de la Croix, est celle que le traiteur tasche si fort de rejeter, tirée du prophete Ezechiel. En voyci la substance :

¹⁵⁹⁵ Cap. IX, 3-6.

¹⁵⁹⁶ Ce Thau, marque de sauvement et preservation, disent les Anciens, ne signifioit autre que la Croix ; or il estoit imprimé sur le front, nous devons donques imprimer sur le front la marque de la Croix : preuve belle et considerable pour l'honneur et vertu de la Croix, qui merite d'autant plus d'estre bien retenue, que le traiteur tache de l'esbranler et la nous faire choir des mains. Voyons donques par le menu ce qu'il nous oppose en cest endroit, et le renversons.

1. Il remarque que au lieu que nostre version Vulgaire porte : *Marque Thau sur le front*, les Septante, Aquila et Simmachus ont tourné : Metz le signe ou la marque sur les frons ; oyons le parler luy mesme. Ayant rapporté [Reprendre au texte, lig. 4.]

¹⁵⁹⁷ *Opinion du traiteur, touchant la version du passage d'Ezechiel*,

hommes », il poursuit ainsy : ¹⁵⁹⁸ « En ce sens et en pareils mots l'a traduit le translateur Grec, comme aussi saint Hierosme remarque que les Septante interpretes et Aquila et Symmachus¹⁵⁹⁹ ont dit de mesme, assavoir, mets le signe ou la marque sur les fronts. ¹⁶⁰⁰ Car aussi Thau en Hebrieu signifie une marque ou un signe, et est tiré du mot *Thavah*, c'est à dire, signifier ou designer. » ¹⁶⁰¹ Ce ne sont pas grand'nouvelles que cela ; mille des nostres l'ont des-ja remarqué, et entre autres Sixte Sienois^{1602 1603}. Mays quelle consequence en peut-on tirer contre nous ? Faisons que ceste traduction fust¹⁶⁰⁴ la meilleure, n'y aurons-nous pas tousjours cest avantage, que le signe de la Croix, estant le plus excellent des purs et simples signes¹⁶⁰⁵, et le grand signe¹⁶⁰⁶ du Filz de l'homme¹⁶⁰⁷, il peut et doit estre entendu, plus proprement [259] qu'autre quelconque, sous le nom et mot absolu de marque ou signe ? Car ainsy, quoy qu'il y peut avoir plusieurs signes du Filz de l'homme, quand toutefois il est parlé absolument du signe du Filz de l'homme, les Anciens l'ont entendu¹⁶⁰⁸ du signe de la Croix ; et saint Hierosme, en l'epistre a Fabiole¹⁶⁰⁹, prenant le signe d'Ezechiel, non pour la lettre Thau simplement, mays pour signe et marque en general, ne laisse pas pourtant de l'appliquer a la Croix : « Alhors, » dit-il, « selon la parole d'Ezechiel, le signe estoit fiché sur le front des gemissans ; maintenant, portans la Croix nous disons, *Seigneur, la lumiere de ta face est signee sur nous*¹⁶¹⁰. » Ainsy, quand il est dit en l'Apocalypse¹⁶¹¹ : *Ne nuises point a la terre, ni a la mer, ni aux arbres, jusques a ce que nous ayons marqué les serviteurs de nostre Dieu en leurs frons*, la marque dont il est question n'est autre que la Croix, comme sont d'advis Œcumene, Rupert, Anselme et plusieurs autres devanciers¹⁶¹², avec grande rayson ; car, quelle autre marque peut-on porter sur le front, plus honorable devant Dieu le Pere, que ¹⁶¹³ celle de son Filz ? et a quelle sorte de marque peut-on mieux déterminer toutes ces saintes paroles, qu'a celle de laquelle nous sçavons tous les plus grans serviteurs de Dieu avoir esté marqués et en avoir fait tant d'estat¹⁶¹⁴ ?

II. Apres que le traitteur¹⁶¹⁵ a ainsy colloqué son opinion touchant la version de ce lieu, il poursuit ainsy : ¹⁶¹⁶ « Vrai est que Theodotion et l'interpretation Vulgaire ont retenu le mot de Thau, le prenant materiellement comme on parle aux escholes, sur quoi plusieurs ont [260] philosophé à leur plaisir : car, comme le mesme saint Hierosme escrit, les uns ont dit que par la lettre Thau, qui est la derniere de l'alphabet Hebrieu, estoient signifiez ceux qui avoient une science parfaite ; les autres ont dit que par la mesme lettre estoit entendue la Loy, qui en Hebrieu est appelee *Thorah*, duquel mot la premiere lettre est Thau ; et finalement le mesme saint Hierosme,

¹⁵⁹⁸ (p. 21.)

¹⁵⁹⁹ Voir les fragments des *Hexapla* d'Origène ; Opera, tom. VI, pars III. La version de Symmachus manque pour ce passage ; Aquila traduit : *Marquez le Thau*.

¹⁶⁰⁰ (p. 22.)

¹⁶⁰¹ *Examinee*.

¹⁶⁰² Biblioth. sancta, l. II, littera T.

¹⁶⁰³ Sixte Sienois, né à Sienne, en 1530, renonça au Judaïsme pour embrasser la Religion Catholique ; il mourut dans l'Ordre des Dominicains, en 1569.

¹⁶⁰⁴ *signifier ou designer*. » — Ce n'est rien de nouveau que cecy ; mille des nostres nous l'avoyent ja enseigné, entr'autres Six. Sen., l. 2, Bibliot. Mays quelle consequence peut avoir ceci contre nous ? Faisons, je vous prie, que sa traduction soit

¹⁶⁰⁵ *des purs* — signes et marques

¹⁶⁰⁶ *La Croix signe du Sauveur*.

¹⁶⁰⁷ Corrigé d'après le Ms., et selon l'argument même dont la 1^{re} édition donne correctement la suite, tandis qu'elle présente ici cette leçon évidemment fautive : « signe du Filz de *Dieu*. »

¹⁶⁰⁸ *plusieurs signes du Filz de l'homme*, — si est ce que quand il est dit absolument, le signe du Filz de l'homme, les Anciens l'entendent de la Croix ; quand les Chrestiens parlent de se signer, ilz veulent entendre

¹⁶⁰⁹ (Ep. LXIV.)

¹⁶¹⁰ (Ps. IV, 7.)

¹⁶¹¹ Cap. VII, 3.

¹⁶¹² In Commentario.

¹⁶¹³ *plusieurs autres* — des devanciers et Anciens, avec grande rayson ; car, quell'autre marque plus honorable pouvons-nous porter devant Dieu, que

¹⁶¹⁴ *de laquelle nous* — voyons marqués tous les plus anciens et saintz serviteurs de Dieu ?

¹⁶¹⁵ *Dire du traitteur, touchant les interpretations des Anciens*,

¹⁶¹⁶ (p. 22.)

laissant le caractere dont a usé le Prophete, a recherché le caractere des Samaritains, et dit que Thau, entre les Samaritains, a la ressemblance d'une croix, mais il ne peint point la figure de ce Thau des Samaritains ; et pourtant icelui, sentant que ce sien dire estoit recherché de trop loin, adjouste, incontinent apres, une autre exposition, c'est assavoir, que comme la lettre Thau est la derniere en l'alphabet, ainsi par icelle estoient representés les gens de bien estans de reste de la multitude des mal vivans. » Voyla la seconde desgainee du traitteur a ce propos, sur laquelle j'ay a dire plusieurs choses.

¹⁶¹⁷ 1. L'ancienne Vulgaire et generale edition merite bien ce credit, qu'on ne la laisse pas temerairement¹⁶¹⁸ pour autre quelconque ; et partant, puysque elle retient le Thau pour la marque de laquelle devoient estre marqués ces gemissans, nous ne le devons pas rejeter pour peu¹⁶¹⁹.

2. C'est tres mal parlé de dire que plusieurs ont philosophé sur cela « à leur plaisir », entendant des anciennes considerations faites sur ceste Prophetie ; car ces anciens et graves espritz n'ont pas manié les Escritures a leur playsir, mais leur playsir par l'Escriture¹⁶²⁰. [261]

3. Aussi, quoy que saint Hierosme produise plusieurs sens, si ne sont-ils pas contraires, mais peuvent tous joindre ensemble sur celuy que saint Hierosme estime le plus sortable, et lequel est plus doux et naïf : car le comble de connoissance, signifié par la fin et comble des lettres, qui est Thau, gist a sçavoir et pratiquer la Loy, laquelle est encor signifiee par Thau, d'autant que le mot Thorah, qui signifie la Loy, se commence par Thau. Or la Loy ne s'observe que par le reste et petit nombre des bons, et ce en vertu de la Croix et mort du Sauveur, le signe de laquelle est sur leur front, exprimé par la lettre Thau hebraïque. C'est philosopher a l'honneur de Dieu, non pas a plaisir¹⁶²¹.

4. Mays, n'est-ce pas une trop grande ruse, de vouloir ? ¹⁶²² faire croire que saint Hierosme ne s'est voulu arrester sur la troisieme interpretation comme la sentant recherchee trop au loin, et que partant il a apporté l'autre ? Certes, c'est une fauseté expresse ; car, 1. la derniere interpretation est plus forcee, la troisieme plus coulante¹⁶²³. Quelle convenance y a-il entre le reste des meschans, et la derniere lettre de l'alphabet ? mays elle est grande entre l'ancien Thau hebreu et la Croix, comme dit¹⁶²⁴ le mesme saint Hierosme. 2. Saint [262] Hierosme repete ailleurs la troisieme interpretation, qui monstre asses qu'il la tient pour loyale ; j'ay cité le lieu ci dessus¹⁶²⁵¹⁶²⁶. 3. Il proteste ouvertement que c'est son opinion, car, apres avoir allegué les deux premieres, il produit la troisieme ainsy : « Mais¹⁶²⁷ affin que nous venions a nos affaires, par les anciennes lettres des Hebreux, desquelles jusques a ce jourd'huy les Samaritains se servent, la derniere lettre Thau a la ressemblance de la Croix, laquelle est peinte au front des Chrestiens et signee par la frequente inscription faite avec la main. »

¹⁶¹⁷ *Confuté.*

¹⁶¹⁸ *Voyla.* — sa seconde desgainee, sur laquelle je dis : 1. Que l'ancienne Vulgaire et approuvee edition merite bien ce credit, qu'on ne la laisse pas

¹⁶¹⁹ *ces gemissans,* — nous avons grande occasion de le retenir aussi.

¹⁶²⁰ *entendant des* — considerations que les Anciens ont apportees a l'intelligence de ceste Prophetie ; car ces graves et saintz espritz n'ont pas manié les Escritures a leur playsir, mais leurs playsirs par les Escritures.

¹⁶²¹ 3. Aussi, quoy que S^t Hierosme produise plusieurs interpretations, si ne sont elles pas contraires, mais peuvent toutes joindre tres bien ensemble sur celle que S^t Hierosme estime la plus sortable, et laquelle est la plus naïve : car la science parfaite et complete consiste en la connoissance de la Loy et execution d'icelle, qui n'appartient et ne se trouve qu'es gens de bien, qui sont de reste de la multitude des meschans, suyvant la sainte parole. Or tout cela est consommé, et depend de la Croix et mort de nostre Seig^r : ainsi donques, le comble de connoissance, signifié par la fin et comble des lettres, qui est Thau, gist a sçavoir et pratiquer la Loy, laquelle est encor signifiee par Thau, d'autant que le mot *thorah*, qui signifie la Loy, se commence par ceste lettre la, ce qui ne se fait que par le reste et petit nombre des gens de bien, lesquelz ne le font qu'en vertu de la sainte Croix, le signe de laquelle est sur leur front, exprimé par la lettre Thau des Hebreux. C'est philosopher a l'honneur de Dieu, non pas a plaisir, cela.

¹⁶²² 4. Mays prenes garde a ce traitteur, car il est traistre ; il veut

¹⁶²³ *apporté l'autre* — Cela est faux ; car, 1. la derniere interpretation est beaucoup plus forcee que la troisieme.

¹⁶²⁴ *entre* — la lettre ancienne Thau des Hebreux et la Croix, comme tesmoigne

¹⁶²⁵ (Pag. 360.)

¹⁶²⁶ *repete ailleurs* — ceste mesme interpretation, qui monstre quil la tient pour loyale, ainsy que j'ay cité ci dessus, quoy qu'avec un peu de difference,

¹⁶²⁷ *apres avoir* — cité les deux premieres : « Mais, ce dit,

¹⁶²⁸ 5. Et par ceci l'on void combien le traicteur a ou d'ignorance ou de malice, quand il dit que saint Hierosme a laissé le caractere dont a usé le Prophete, pour rechercher le caractere des Samaritains. Y a-il si pauvre homme qui ne sçache qu'Ezechiel a vescu avant Esdras ? puisque celui-la mourut en la captivité, et celui-ci apres icelle et la restauration du Temple. Qui ne sçait qu'Esdras a esté le dernier en la continuelle succession des Prophetes ? Or, ce fut Esdras qui changea les anciennes lettres des Hebreux en celles que nous avons maintenant, mais les Samaritains les retindrent. (Voyes ce qu'en dit saint Hierosme *in Prologo galeato*¹⁶²⁹.) Ezechiel donques, qui escrivit avant la mutation, [263] se servit de l'ancienne forme des lettres hebraïques, selon lesquelles le Thau estoit semblable a la Croix. Tant s'en faut donques que saint Hierosme ait laissé le caractere dont usa le Prophete, qu'au contraire il l'est allé rechercher dans l'antiquité des lettres hebraïques, qui estoit demeuree parmi les Samaritains. Ni saint Hierosme ne recherche pas le caractere des Samaritains, comme dit le traicteur, mais plustost celui des Hebreux anciens, « duquel, » dit-il, « jusques a ce jourd'huy les Samaritains se servent », sçachant que c'estoit de cest ancien caractere duquel Ezechiel avoit indubitablement usé, puyisque le changement n'estoit encor pas fait quand il fit et prononça sa Prophetie.

III. Le traicteur reproche¹⁶³⁰ de rechef a nostre rayson tiree de la Prophetie d'Ezechiel, la disproportion qu'il dit estre entre la Croix et l'ancien Thau des Hebreux¹⁶³¹. ¹⁶³² « Mais soit, » dit-il, « que la lettre Thau ait esté peinte en caractere Hebrieu, ou en caractere Samaritain par une seule figure, il est aisé à voir qu'il y a peu de similitude à une croix entiere : [264] car le caractere Hebrieu est fait ainsi, ך, et le caractere Samaritain ainsi, T, qui n'est pas la vraye figure d'une croix, car il y defaut la partie du dessus, où estoit fiché l'escriteau ou titre de la croix, comme l'a bien remarqué Lypsius, au chap. 10. de son 1. livre de la Croix. » Ne voicy pas de grandes finesses¹⁶³³ ?

¹⁶³⁴ 1. Il y a peu de similitude, dit-il, du Thau, T, a une croix entiere, †. Mais quelle plus grande similitude y peut-il avoir, sinon que le Thau fust une croix ? Certes, nous ne disons pas que le Thau soit une croix¹⁶³⁵, ains qu'il la ressemble ; or, *similia non sunt eadem*. Ce n'est pas une

¹⁶²⁸ 5. Par ou l'on peut descouvrir combien le traicteur est encor ou ignorant ou meschant, quand il dit que S^t Hierosme a laissé le caractere dont a usé le Prophete et a recherché le caractere des Samaritains. I a-il homme si ignorant chronologique qui ne sache qu'Ezechiel a vescu avant qu'Esdras ? puisque celui-la mourut en la captivité, et celluy ci apres icelle et la restauration du Temple. Qui ne sçait que Esdras a esté le dernier en la continuelle succession des Prophetes ? Or, ce fut Esdras qui changea les anciennes lettres des Hebreux, que les Samaritains retindrent, comme S^t Hierosme mesme tesmoigne *in Prologo galeato, initio*. Ezechiel donques, qui avoit escrit au paravant, s'estoit servi des premieres et anciennes figures des lettres des Hebreux, selon lesquelles le Thau estoit en forme et ressemblance d'une croix, comme dit S^t Hierosme. Quand donques Ezechiel escrivit, le caractere du Thau n'avoit encor point esté changé par Esdras, et estoit en forme de croix : dont tant s'en faut que S^t Hierosme ait laissé le caractere dont a usé le Prophete, qu'au contraire il l'est allé rechercher tres a propos. Il faut qu'une bien grande passion ait poussé ce traicteur a telles inepties. 6. Mais encor est ce une bien expresse malice quand il dit que S^t Hierosme a recherché le caractere des Samaritains, puyisque S^t Hierosme proteste tout haut que ce quil dit est selon l'ancienne forme des lettres hebraïques, laquelle est demeuree en celle des Samaritains. S^t Hierosme donques ne fait point de fondement sur ce que Thau estoit en forme de croix selon les Samaritains, mais sur ce quil estoit en forme de croix selon le caractere ancien des Hebreux, duquel Ezechiel avoit indubitablement usé puyisque le changement de caractere n'estoit encor pas fait. Il faut que je confesse que, voyant ces inepties si rusément cousües et qui tromperoyent aysement les moins versés et diligens, je suis forcé de croire que ce traicteur a beaucoup moins de jugement ou de candeur que d'erudition. ¹⁶²⁹ Le *Prologue casqué*. C'est l'introduction aux Livres des Rois (*in libros Samuel et Malachim*), en laquelle S, Jérôme défend son Canon des Saintes Escritures. Opera, tom. IX ; voir surtout les notes, coll. 549, 550.

¹⁶³⁰ *Reproche fait par le traicteur a l'interprétation commune de S. Hierosme,*

¹⁶³¹ 3. Il oppose de rechef a nostre rayson tiree de la Prophetie, la disproportion quil dit y avoir entre la Croix, et le Thau des Samaritains et anciens Hebreux.

¹⁶³² (pp. 22 et 23.)

¹⁶³³ *de la Croix.* » — Voicy pas un estrange homme ?

¹⁶³⁴ *Examiné et effacé.*

¹⁶³⁵ Les recherches modernes prouvent que le *Thau* avait, en tous les anciens alphabets hébreux, la vraie forme d'une Croix. On le voit sous la forme X à l'inscription Moabite, « Stèle de Mèsa », qui se conserve aujourd'hui au Musée du Louvre, et qui date d'environ 900 ans avant J.-C. Dans les anciennes gemmes et médailles judaïques, il est exprimé par +, X. Les grammairres de Gesenius et de Kalisch (Londres) assurent que la signification du mot *Thau* est *croix*, ou, *signe de la croix*. Comme les Samaritains ne firent qu'adopter les anciens caractères hébreux, chez eux la forme

croix¹⁶³⁶, mais il ne s'en faut gueres. Et pleust a Dieu que ces reformeurs eussent imité ce rare et grand esprit, Juste Lipsius¹⁶³⁷ ; ilz ne seroyent plus ennemis de la Croix¹⁶³⁸. [265]

2. Il a tort aussi d'alleguer que le caractere Hebreu est fait ainsy, ן, car c'est le caractere tel qu'on le fait aujourd'huy, duquel nous ne parlons pas, ains de celuy qui estoit au tems d'Ezechiel, lequel, comme dit saint Hierosme, ressembloit a la Croix¹⁶³⁹.

3. Et quant au caractere Samaritain, je ne sçai s'il estoit du tout tel au tems de saint Hierosme qu'il est aujourd'huy. Cela crois-je bien, que s'il eust eu plus de forme de croix qu'il n'a, les Juifz et Rabbins l'eussent changé en haine de la Croix, laquelle ilz detestent tant qu'ilz ne la veulent pas mesme nommer, comme a remarqué le docte Genebrard, et je l'ay dit ailleurs^{1640 1641}.

¹⁶⁴² IV. Le traitteur oppose encores « que si la diction Thau a esté descrite avec ses consonantes et une voyelle, comme aujourd'hui elle se lit au texte Hebrieu, en ceste maniere, ן¹⁶⁴³, il y a encores moins d'apparence. »

¹⁶⁴⁴ La ou je dis que [comme] Thau veut dire un signe et une lettre particuliere, ressemblante a la Croix, si la Prophetie s'entend d'un signe absolument, il faudra tousjours le rapporter a iceluy de la Croix, a cause de l'excellence d'iceluy, comme j'ay dit ci devant ; et de plus, ce signe estant exprimé par un mot qui a en teste et en sa premiere lettre la figure de la Croix, et non seulement [266] cela, mais signifie encor un certain seul caractere qui a semblance de croix, nous sommes tousjours plus contrains, par la consideration de tant de circonstances, a prendre ce signe de la Prophetie pour celuy de la Croix. Mais si la parole Thau ne signifie pas seulement une borne et signe, ains encor une croix, comme l'asseure Genebrard¹⁶⁴⁵, homme extremement ou incroyablement versé en la langue hebraïque, quelle plus grande lumiere voudroit-on en confirmation de nostre dire ?¹⁶⁴⁶

primitive du *Thau* fut aussi une croix, laquelle dégénéra ensuite en Λ ; on le trouve ainsi au petit ouvrage faussement attribué à S. Jérôme, *De formis Hebraicarum litterarum* (Opera S. Hieron., tom. XI, col. 309). La forme T est le caractère grec du *Thau* hébraïque.

Voir sur toute cette question les notes des éditeurs, aux ouvrages d'Origène et de S. Jérôme indiqués précédemment, et au *Commentaire* du même S. Jérôme, in *Ezech.*, IX, 4. Voir aussi la grande *Table des Caractères Sémitiques*, du Docteur Julius Euting, et le *Lexicon Hebr.-Chald.* de Gesenius, au mot ן

¹⁶³⁶ *Ce n'est pas* — voirement une croix entiere

¹⁶³⁷ Lipsius, après avoir négligé ses devoirs catholiques pendant plusieurs années, fit un acte public d'adhésion à l'Eglise, en 1590. A la fin de la dédicace de son livre, *De Cruce*, qu'il publia en 1592, il dit, se servant des paroles de Tertullien (*De Præscr.*, cap. XXXVI) : « Tibi adhæreo, statu felix Ecclesia, cui totam doctrinam Apostoli Petrus et Paulus cum sanguine suo profuderunt. »

¹⁶³⁸ *gueres*. — Je n'ai pas encor veu le livre de Lipsius qu'il a fait de la Croix, quoy que je l'aye désiré ; ces guerres passées nous ont infiniment incommodé pour avoir les livres que nous desirions ; aussi ce quil en allegue ne fait rien contre nous. Pleust a Dieu que ces reformeurs eussent bien jetté les yeux sur ce rare et bel esprit de nostre eage, ilz ne seroyent plus ennemis de la Croix comme ilz sont.

¹⁶³⁹ 2. Mays a il pas tort d'alleguer que le caractere hebreu est fait ainsy ן ? car nous ne parlons pas du caractere hebreu tel qu'on l'a aujourd'huy, ains de celuy qu'on avoit au tems d'Ezechiel, lequel, comme dit S' Hierosme, avoit la ressemblance de la Croix.

¹⁶⁴⁰ (Supra, c. I.)

¹⁶⁴¹ *comme a* — doctement remarqué l'un de mes maistres, grand en plusieurs excellentes qualités, mais particulièrement en la connoissance des langues.

¹⁶⁴² *Autre reproche* (p. 23.)

¹⁶⁴³ La voyelle dont parle La Faye n'est pas au texte de son *Brief Traitté*. Cette omission peut être, il est vrai, une faute d'impression ; toutefois, c'est, de sa part, ou mauvaise foi, ou profonde ignorance, de supposer que le prophète Ezéchiël ait pu employer un caractère inventé seulement après le IV^e siècle de l'ère Chrétienne.

¹⁶⁴⁴ *Rejetté*.

¹⁶⁴⁵ In Ps, LXXVII, 47.

¹⁶⁴⁶ *La ou je dis* — premierement, que un grand docte en la langue hebraïque tient que Thau ne signifie pas seulement une borne et signe, mais encor une croix; disant que la ou au Psalme il y a, selon nostre version, *Et conversi sunt, et tentaverunt Deurn, et Sanctum Israël exacerbaverunt*, on pouvoit bien mettre, *et Sanctum Israël crucifixerunt* ; en sorte que le Psalmiste tance les rebellions des Hebreux, faysant allusion au genre de mort duquel ilz devoient faire mourir N. Sauveur. Dautant, dit-il, que Thau ne signifie pas seulement une borne, mais aussi une croix, d'où vient le verbe *sitvah*. Si cela est, quelle plus grande lumiere voudroit on pour confirmation de nostre rayson ? 2. Mays a qui voudra chicaner au prouffit (en faveur) des Juifz pour n'accorder pas cela, il me suffira bien que Thau y soit escrit au long, car Thau veut dire un signe et une lettre particuliere ressemblante a la Croix ; si que estant parlé d'un signe

¹⁶⁴⁷ V. « Mais, » ce dit le traicteur, « apres les mots il faut venir au sens.¹⁶⁴⁸

Premierement il appert par ce qui est recité au huictieme et neufvieme chapitres d'Ezechiel, que tout ce qui est là dit, a esté representé en vision mentale, tellement que la chose n'a esté reellement faite. » ¹⁶⁴⁹ Ici je consens volontiers, et dis que ceste vision, estant spirituelle, elle a d'autant plus de rapport a l'esprit [267] de l'Evangile que non pas au cors de la Loy ancienne, en sorte que la chose n'ayant point esté reellement faite sur la vielle et materielle Hierusalem, elle a deu estre reellement verifiée en la Hierusalem nouvelle et Chrestienne.

¹⁶⁵⁰ « En second lieu, c'est chose claire, » dit le traicteur, « que ceste Prophetie estoit proprement et particulierement dressee contre la ville de Jerusalem, et l'execution d'icelle s'est veüe alors que les Babylo niens ont prins et rasé la ville de Jerusalem et emmené quelques restes du peuple en captivité. C'est donc hors de raison que ce qui a esté dit pour un certain temps et lieu, et pour certaines personnes, soit destourné et assigné ailleurs que n'a jamais esté l'intention de l'Esprit de Dieu qui a parlé par la bouche d'Ezechiel. » ¹⁶⁵¹ Ici j'aurois bien a dire, mais il suffit a mon dessein :

1. Que ores que ces paroles d'Ezechiel soyent dressees immediatement contre Hierusalem, c'est neanmoins une ignorante consequence de conclure qu'elles ne doivent estre appliquees a la Hierusalem spirituelle. Combien y a-il de propheties qui visent a la verité de l'Evangile, qui neanmoins quant a leur premier sens ne touchoyent qu'a ce qui se faisoit en l'ombre et figure de la Loy vielle ? Voyla le Psalme LXXI, *Deus judicium tuum regi da* ; il vise du tout a nostre Sauveur et a sa royauté, quoy [268] que immediatement il fut dressé pour Salomon, lequel y sert d'ombre et figure a represente Jesus Christ¹⁶⁵², Prince de la paix eternelle. Item, ce qui est dit es Livres des

absolument, il faudroit tousjours entendre de celuy de la Croix, a cause de l'excellence d'iceluy, comme j'ay dit ci dessus ; mais ce signe estant exprimé par un mot qui a en teste et en sa premiere lettre la forme de la Croix, et qui non seulement a en teste et en sa premiere lettre la forme de la Croix, mais signifie encores un seul caractere qui ressemble a la Croix, il semble que nous soyons contrains, par la consideration de ces circonstances, a prendre ce signe de la Prophetie pour celuy de la Croix.¹

¹ Geneb. 77, v. 47.

¹⁶⁴⁷ *Sens proposé par le traicteur examiné et confuté.* (p. 23.)

¹⁶⁴⁸ *au sens.* » — Or sus, je le veux, et partout je suivray ma victoire sous l'enseigne de la Croix.

¹⁶⁴⁹ Pour ma part, je suis de cest advis. Mais a quoy peut servir cest'observation, sinon pour monstre que ceste vision, estant spirituelle, ell'a d'autant plus de rapport a l'esprit de l'Evangile que non pas au cors de la Loy ; tellement que la chose n'ayant point esté reellement faite sur la Hierusalem ancienne, ell'a deu estre reellement verifiée en la Hierusalem nouvelle et Chrestienne.

¹⁶⁵⁰ (p. 23.)

¹⁶⁵¹ Ici j'aurois beaucoup a dire, mais il suffit a mon intention : 1. Que ores que ces paroles d'Ezechiel soyent dressees immediatement contre Hierusalem, si est ce que c'est un'ignorante et impudente consequence de conclure qu'elles ne peuvent ou doivent estre appliquees a la Hierusalem spirituelle. Car, je vous prie, combien i a-il de propheties qui visent a l'Eglise Evangelique et au royaume de Nostre Sauveur, lesquelles neanmoins quand a leur premier sens ne touchent qu'a ce qui s'est fait en la Loy et sinagogue ; mais combien m'en scauroit-on monstre d'autres ? Par exemple, voyla le Psalme 71, *Deus judicium tuum regi da* ; me confesseres-vous pas quil vise du tout a Jesuschrist et a son royaume, quoy quil soit dressé immediatement pour Salomon qui y sert de figure pour représenter nostre Sauveur ? Vous ne l'oseriez nier. *Item*, ce qui est dit es Livres des Rois, *Je luy seray Pere et il me sera filz*, n'est-il pas dit, quand au premier sens, du roy Salomon ? et neanmoins il se rapporte a Jesuschrist, sinon que pour retenir vos inepties en credit vous rejetties encor l'Epistre aux Hebreux avec les autres pieces de l'Escriture que vous aves retranchees ; car, en cest'Epistre-la l'Apostre applique formellement ce texte a Jesuschrist. Et ceste parole ne visoit elle pas a Jesuschrist : *Pas un os d'iceluy ne sera brisé*, ou, *Vous ne briseres pas un os d'iceluy* ? Sans doute, car S^t Jan l'interprete ainsy, et neanmoins elle fut dressee immediatement a l'aigneau Pascal. Encor donques que la Prophetie d'Ezechiel soit dressee contre Hierusalem, si ne laisse elle pas de pouvoir et devoir estre entendue pour le mistere de l'Eglise Evangelique. 2. Mays, quand ce ne seroit que pour l'autorité des anciens Peres qui ont rapporté le signe Thau d'Ezechiel au mistere de la Croix, ce traicteur devoit plus tost passer les annees entieres a en rechercher les raysons, que de dire ainsin effrontement comm'il a fait que c'estoit chose hors de rayson, et que ce texte estoit destourné, et que ce n'avoit jamais esté l'intention du S^t Esprit quil fut ainsin entendu. Pour ne voir pas la raison qui a esmeu nos Peres a dire ce qu'ilz ont dit, nous ne devons pas les juger pour cela des-raisonnables ; il seroit mieux de dire comme cest autre : ce que j'en entens est beau, et aussi, ce crois-je, ce que je n'entens pas. Or combien de Peres, et quelz, ont rapporté ce signe d'Ezechiel a la Croix : [Reprendre au texte, lig. 6.]

¹⁶⁵² Vide S. Aug., De civ. Dei, l. XVII, c. VIII.

Rois¹⁶⁵³, *Je luy seray Pere et il me sera filz*, ne s'entend-il pas tout droit, et en son premier sens, du roy Salomon, filz de Bersabee ? neanmoins cela se rapporte et revient au Sauveur du monde, sinon que, pour retenir vos inepties en crédit, vous rejetties encor l'Epistre aux Hebreux, car ce texte y est appliqué formellement a Jesus Christ¹⁶⁵⁴. Et ceste parole, *Vous ne briserez pas un os d'iceluy*, est entendue de Jesus Christ par saint Jean¹⁶⁵⁵, et neanmoins elle fut dite immediatement de l'agneau Pascal¹⁶⁵⁶. Qu'Ezechiel donques dresse sa Prophetie contre Hierusalem, si ne laissera-elle pas de devoir estre entendue pour le mistere de l'Eglise Evangelique.¹⁶⁵⁷ 2. Mays, quand ce n'eust esté que pour la reverence des Anciens qui ont rapporté le Thau d'Ezechiel a la Croix, le traitteur devoit plustost passer les annees a en rechercher les raysons, que de dire ainsy insolemment que c'estoit chose hors de rayson, que ce texte estoit destourné, et que ce n'avoit jamais esté l'intention du Saint Esprit qu'il fust ainsy entendu. Pour ne voir la raison qui a esmeu nos Peres a dire [269] quelque chose, on ne doit pour cela les juger des-raisonnables ; il seroit mieux de dire comme cest autre : ce que j'en entens est beau, et aussi, crois-je, ce que je n'entens pas. Or combien de Peres, lesquelz ont rapporté ce Thau d'Ezechiel a la Croix : Origene¹⁶⁵⁸ : « Le massacre ayant commencé en la personne des Saintz, ceux-la seulement furent sauvés que la lettre Thau, c'est a dire l'image de la Croix, avoit marqués. » Tertullien¹⁶⁵⁹ : «¹⁶⁶⁰ La lettre grecque Thau, et la nostre T, est la ressemblance de la Croix, laquelle il presageoit » (il parle d'Ezechiel) « devoir estre en nos frons vers la vraye et catholique Hierusalem. » Saint Cyprien¹⁶⁶¹ : « Qu'en ce signe de la Croix soit le salut a tous ceux qui en sont marqués au front, Dieu le dit par Ezechiel : Passe par le milieu de Hierusalem, et tu marqueras le signe sur ceux qui gemissent ; » (*et notabis signum*, dit-il). Saint Chrysostome¹⁶⁶² : « Au nombre de 300, le mistere de la Croix est démontré ; la lettre T est la marque de trois cens, dont il est dit en Ezechiel : et tu escriras au front des gemissans Thau, et quicomque l'aura escrit sur luy ne sera point tué ; car quicomque a l'estendart de la Croix en son front, celuy-la ne peut estre blessé par le diable. » Saint Hierosme y est tout expres, des-ja cité ci dessus¹⁶⁶³.¹⁶⁶⁴ Saint Augustin¹⁶⁶⁵, es Questions sur les Juges, traittant du nombre de trois cens, rapporte aussi la lettre T au mistere de la Croix. Je pourrois en alleguer plusieurs autres, mais voyla [270] presque la fleur des Anciens, mesmement Origene, saint Chrysostome et saint Hierosme pour les langues et proprietés des motz de l'Escriture : comme est-ce donques que le traitteur a osé si mal traiter nostre rayson tiree d'Ezechiel, laquelle a esté si bien traittee par ces doctes et anciens maistres ?

VI. Passons au reste du dire du traitteur¹⁶⁶⁶ sur ce point : « Il ne se trouvera jamais, » dit-il, «¹⁶⁶⁷ que les « Juifs ayent esté marquez au front de quelque marque que ce soit, et moins encor

¹⁶⁵³ II Reg., VII, 14.

¹⁶⁵⁴ Cap. I, 5.

¹⁶⁵⁵ Joan., XIX, 36.

¹⁶⁵⁶ Exod., XII, 46.

¹⁶⁵⁷ *Peres opposés au traitteur.*

¹⁶⁵⁸ Hom. VIII De diversis. (Supra, p. 164, not. (979-2.)

¹⁶⁵⁹ Cont. Marcion., l. III, C. XXII.

¹⁶⁶⁰ *Tertullien* : — « Car

¹⁶⁶¹ Contra Jud. ad Quir., l. II, c. XXII.

¹⁶⁶² Homil. XIV in Marcum¹.

¹ *Homiliae XIV in Marcum* inveniuntur in versione latina Erasmi (Ant. Steelsii, Antwerp., 1547), sed hodie locum non habent inter Opera S. Chrysost.

¹⁶⁶³ (Initio hujus cap.; et c. VII sub finem.)

¹⁶⁶⁴ Et S^t Augustin es Quæstions sur le Livre des Juges, traittant du nombre de trois cens, rapporte aussi la lettre T. au mistere de la Croix. Ne vous semble il pas que j'aye produit asses de bons garendz pour nostre interpretation ? Certes, ces Peres que j'ay produit sont des plus excellens, et semble que ce soit la fleur de l'antiquité, mesmement Origene, S^t Chrisost et S^t Hierosme pour les langues ; et pour vray, je me resouviens fort bien d'avoir leu la mesme doctrine en plus autres Anciens que je n'ay pas en main maintenant. Comm'est ce donques que ce traitteur ose ainsy mal traiter ceste nostre rayson tiree d'Ezechiel, laquelle a esté si bien traittee par les plus doctes et anciens maistres ?

¹⁶⁶⁵ (In Heptateuchum, l. VII, c. XXXVII.)

¹⁶⁶⁶ *Autre dire du traitteur* (p. 24.)

¹⁶⁶⁷ *sur ce* — fait. « Davantage, » dit-il, « il ne se trouvera jamais

de la croix, qui estoit une chose odieuse et ignominieuse adonc parmi toutes les nations. » ¹⁶⁶⁸ Ici je vous arreste, o traiteur, et vous somme de me dire si les termes d'Ezechiel ne portent pas que les gemissans seroyent marqués au front ? vous ne le sçauriez nier : ou donques ilz furent marqués, et lhors vous parles mal disant qu'ilz ne furent onques marqués, ou ilz ne furent point marqués, et lhors je vous demande quand c'est que la Prophetie fut verifiée ainsy exactement comme ses termes portent ? Ce n'a pas esté en la Hierusalem temporelle, ce sera donq en la Hierusalem spirituelle, qui est l'Eglise. Pour vray, ces anciennes visions, figures et propheties ne sont jamais si parfaitement executees sur leur premier sujet auquel elles sont immediatement dressees, comme sur le sujet dernier et final auquel elles sont rapportees selon l'intelligence misterieuse ¹⁶⁶⁹, comme deduit excellemment [271] saint Augustin au lieu que j'ay n'agueres cité ¹⁶⁷⁰. Ainsy le Psalme LXXI, le dire du Livre des Rois et de l'Exode que j'ay allegué, est bien plus entierement observé en Jesus Christ ¹⁶⁷¹ qui en estoit le dernier sujet, qu'en Salomon ou en l'aigneau Pascal qui estoit le premier. Aussi quand les Apostres ¹⁶⁷² appliquent les propheties et figures a nostre Sauveur ou a l'Eglise, ilz usent ordinairement de ces termes : *Affin que ce qui est escrit fust accompli* ¹⁶⁷³. Puy donq que les Juifz ne furent point marqués de Thau, comme veut le traiteur, je conclus que pour bien verifier ceste vision, il faut que les Chrestiens, Israëlités spirituelz, en soyent marqués, c'est a dire, de la Croix, signifiée par le Thau ¹⁶⁷⁴.

¹⁶⁷⁵ VII. Neanmoins, le traiteur poursuit ainsy : « Or donc, le vrai sens du passage d'Ezechiel est, que Dieu declare que lors que ce grand jugement seroit exercé sur la ville de Jerusalem, ceux seulement en seroient exemptez qui seroient marquez par l'Esprit de Dieu ; et ceste façon de dire est prinse de ce qui se lit au chap. XI. d'Exode, où... il est commandé aux Israelites de mettre du sang de l'Agneau sur le surseuil de leurs habitations, afin que l'Ange voye la marque de ce sang et passe outre sans offenser les Israelites. Ainsi au 7. de l'Apocalypse est fait mention de ceux qui sont marquez, qui sont ceux qui sont appelez ailleurs esleus de Dieu, ou ceux que le Seigneur advoué pour siens pource qu'il les a comme cachettés de son seel, et, comme l'Escriture parle, a escrit leurs noms au livre de vie. Car, comme dit saint [272] Paul, 2. Corinth., I. c'est lui qui nous a oincts et marquez, et qui nous a donné le gage de son Esprit en nos cœurs. ¹⁶⁷⁶

¹⁶⁶⁸ *Refuté.*

¹⁶⁶⁹ *parmi toutes les nations.* » — C'est bien ce que je disois, que la Prophetie et vision d'Ezechiel n'a point esté parfaitement et entierement executee en la Hierusalem temporelle, mais seulement en la spirituelle, qui est l'Eglise, ou jamais elle ne le sera. Certes, toutes ces visions, figures, propheties de l'ancienne Loy ne sont jamais si exactement executees sur leur premier sujet auquel elles sont dressees immediatement, comme sur leur dernier sujet auquel elles sont rapportees selon l'intelligence mistique

¹⁶⁷⁰ (Pag. 269.)

¹⁶⁷¹ *Ainsy* — ce qui est dit au Psalme 71, au Livre des Rois et en l'Exode, est bien plus exactement observé en nostre Seig^r

¹⁶⁷² *les Apostres* — et Evangelistes

¹⁶⁷³ (Matt., XXVII, 35.)

¹⁶⁷⁴ *fust accompli.* — Si donq les Juifz ne furent point marqués de nostre T, c'est a dire de la Croix, je conclus que pour exactement verifier ceste vision, il faut que les Israelites spirituelz en soyent marqués. Ce pendant je ne me puy pas resoudre si court avec vous, que les Juifz ne fussent onques marqués au front, car puyisque l'Escriture ni la Tradition n'en dit rien, je n'en diray rien aussi.

¹⁶⁷⁵ *Sentence definitive du traiteur,* (p. 24.)

¹⁶⁷⁶ « En sens contraire est-il dit au 16 de l'Apocalypse, que l'Ange verse sa phiole pour navrer de playe mauvaise ceux qui ont la marque de la beste, c'est a dire les serviteurs de l'Antichrist. » [Cet argument de La Faye a été ensuite transposé par le Saint au commencement du chap. IX, qu'il a formé pour le réfuter.]

Voyla l'interpretation du traiteur, sur laquelle j'ay seulement a remarquer pour mon intention : 1. Que si ceste façon de dire est prinse de la marque du sang de l'aigneau faite sur les posteaux des Israelites, elle se doit donq rapporter a quelque marque reelle et exterieure, car les sursueilz et posteaux furent realement marqués et signés du sang ; et la marque des posteaux ayant esté præsage et figure du signe de la Croix, comm'il a esté dit ci devant, ce signe duquel parle le Prophete, estant puyisé de la, doit aussi estre ramené et accompli au signe de la Croix. 2. Dequoy les marqués de l'Apocalypse nous assurent de plus fort, car ce sont ceux qui, pour protestation de leur foi et invocation du Sauveur, auront esté signés du signe de la Croix, comme ont dit les anciens interpretes ; autres ne sont esleuz ni advoués de Dieu, que ceux qui auront protesté de bouche, de cœur, par signe et par œuvres, autant quil leur sera possible, avec l'Apostre, *Ja n'advienne* de nous glorifier *sinon en la Croix de N. S. J. C.* Pour vray, le principal de nostre bon heur est d'estr'oinctz et marqués au cœur par nostre Maistre, mais le signe exterieur nous est encor necessaire,

» Voyla le dire du traicteur, sur lequel je remarque :

¹⁶⁷⁷ 1. Que si ceste façon de dire du Prophete est prinse de la marque du sang de l'aigneau faite sur les posteaux des Israélites, elle se doit donq rapporter a une marque reelle et exteriere, car les sursueilz et posteaux furent reellement marqués et signés.

2. Que la marque des posteaux ayant esté figure et presage du signe de la Croix, comme j'ay monstré ci devant, le signe d'Ezechiel estant puisé de la, il doit aussi estre ramené et accompli au signe de la Croix.

3. Que les marqués de l'Apocalypse nous assurent de plus fort, car ce sont ceux qui, pour protestation de leur foi et invocation du Sauveur, auront esté signés du signe de la Croix, comme ont dit les anciens interpretes ; autres ne sont esleuz que ceux qui auront confessé de bouche, de cœur, par signes et par œuvres, autant qu'ilz pourront, avec l'Apostre, qu'ilz n'ont autre gloire qu'en la Croix de Jesus Christ¹⁶⁷⁸. Pour vray, le suc de nostre bon heur est d'estre ointz et marqués [273] au cœur par nostre Maistre, mais le signe exteriere est encor requis, puysqu'on ne le peut mespriser sans rejeter l'interieur ; et est rayson, puysque nos deux pieces sont a Jesus Christ, l'interieure et l'exterieure, qu'elles portent aussi toutes deux sa marque et son inscription. [274]

Chapitre IX. Rayson dixiesme pour laquelle on fait la Croix au front, qui est pour detester l'Antechrist

¹⁶⁷⁹ ¹⁶⁸⁰ Apres que le traicteur a tasché d'establir sa marque invisible d'Ezechiel par les marques des esleuz dont il est parlé en l'Apocalypse, il allegue en fin pour son intention la marque de la beste. ¹⁶⁸¹ Voyci ses motz : « En sens contraire est-il dit au XVI. de l'Apocalypse, que l'Ange

puysque nous ne le pouvons rejeter et mespriser sans rejeter l'interieur ; et est rayson que [puisque] nos deux pieces sont a Jesus Christ, l'interieure et l'exterieure, elles soyent toutes deux marquées de sa marque et inscriptes de son signe. [Le Ms. poursuit sans distinction de chapitre ; voir variante (1680), chap. IX.]

¹⁶⁷⁷ *Espluchee et rejettee.*

¹⁶⁷⁸ (Galat., VI, 14.)

¹⁶⁷⁹ *Marque de beste du traicteur,*

¹⁶⁸⁰ [Voir variante (1676), chap. VIII.]

3. Et ce que le traicteur dit estre escrit, en sens contraire, de ceux qui ont la marque de la beste, c'est a dire, les serviteurs de l'Antichrist, fortifie encor davantage le dire des Anciens touchant le sens de la parole d'Ezechiel.

4. Car voyci la 10^e rayson pour laquelle les Chrestiens reçoivent et font le signe de la Croix au front. L'Antichrist, cest homme de peché, ceste beste farouche, voulant renverser piece par piece, autant quil pourra, toute la discipline et Religion Chrestienne par l'opposition d'observations pareilles mais contraires a celles des Chrestiens, entre autres il fera signer ses serviteurs d'un signe et fera imprimer un caractere en eux : l'Apocalypse le dit ainsy ; mays a sçavoir mon, si ce signe sera visible et sensible. Les novateurs dient que non, et qu'estre marqué de ceste marque de la beste n'est sinon estre serviteur de l'Antichrist, et avoir receu et approuvé ses abominations. Ilz n'apportent aucune rayson pour cest'opinion. Or je dis, au contraire, que ceste marque sera sensible et apparente, visible et perceptible ; mais je ne me contente pas de le dire, voici mes raysons, a mon advis, inevitables.¹

1. Les motz de l'Apocalypse signifient proprement une marque exteriere et un signe, et ni a point d'inconvenient de les entendre selon leur nature : pourquoy irois-je rechercher un sens estranger, puysque le leur naturel est sortable ? 2. Cest Antichrist sera extremement ambitieux et superbe, a quoy se rapporte tresbien quil face mettre une marque exteriere aux siens, comme les grans seigneurs font porter leurs livrees a leurs domestiques. 3. Ainsy fait le Diable, lequel, quoy quil soit esprit, ne se contente de recevoir lhommage des sorciers et de les rendre ses valetz, s'il ne leur imprime quelque marque corporelle, comme font foi mille informations et procedures faites contre eux : qui doute donques que cest homme de peché, si pleynement possédé par le Diable, n'en face de mesme, et quil ne veuill'avoir, comme anciennement plusieurs faisoient, des serviteurs marqués et stigmatiqués ? 4. Et quand il ni auroit autre, je ferois tous-jours grande consideration a ce que S^t Hipolite cest ancien martir, Primasius, Bede et Rupert l'ont ainsin entendu. Voyci les paroles du premier ; apres avoir descrit un'extreme persecution qui arrivera au tems de l'Antichrist, il dit que l'Antichrist offrira soulagement a qui voudra recourir a luy : « Tout incontinent, » dit-il, [Reprendre au texte, lig. 7.]

¹ Les ministres de Geneve en l'edition françoise du nouveau testament de l'an. 63 ; et le traicteur, supra.

verse sa phiole pour navrer de playe mauvaise ceux qui ont la marque de la beste, c'est à dire les serviteurs de l'Antechrist. » Mais certes, tout ceci fortifie encor davantage l'intelligence des Anciens touchant le dire d'Ezechiel ; ¹⁶⁸² et voyci la dixiesme rayson pour laquelle les Chrestiens reçoivent et font volontiers le signe de la Croix au front. L'Antechrist, cest homme de peché, ceste beste farouche, voulant renverser piece a piece la discipline et Religion Chrestienne par l'opposition d'observations contraires a celles des fidelles, entre [275] autres il fera signer ses serviteurs d'un signe, et fera imprimer un caractere en eux : l'Apocalypse le dit ainsy ¹⁶⁸³ ; mays a sçavoir mon, si ce signe sera visible ou perceptible. Les novateurs dient que non ¹⁶⁸⁴, et qu'estre signé de la marque de la beste n'est autre sinon estre serviteur de l'Antechrist, recevant et approuvant ses abominations. Ilz le dient et ne l'approuvent point. Or je dis, au contraire, que ceste marque sera apparente et visible ; mais voyci mes raysons, a mon advis, inevitables.

¹⁶⁸⁵ 1. Les motz de l'Apocalypse signifient proprement une marque reelle et exterieure, et n'y a point d'inconvenient a les entendre comme cela : pourquoy leur baillerois-je un sens estranger, puyque leur naturel est sortable ? ¹⁶⁸⁶ 2. L'Antechrist sera extremement superbe, a quoy se rapporte tres bien qu'il face porter une marque aux siens, comme les grans baillent leurs livrees a leurs gens. 3. Le diable, qui n'est qu'un esprit, ne se contente pas de recevoir l'hommage des sorciers, mais leur imprime une marque corporelle, comme font foi mille informations et procedures faites contre eux : qui doute donques [276] que cest homme de peché, si exact disciple du diable, n'en face de mesme, et qu'il ne veuille avoir, comme anciennement plusieurs faisoient, des serviteurs marqués et stigmatisés ? ¹⁶⁸⁷ 4. Saint Hippolite cest ancien martyr ¹⁶⁸⁸, Primasius, Bede, Rupert ¹⁶⁸⁹ ont ainsy entendu ; voyci les paroles du premier, parlant de l'Antechrist : « Tout incontinent, chacun estant pressé de famine viendra a luy et l'adorera, et a ceux-la il donnera le caractere en la main droite et au front, affin qu'aucun ne peigne de sa main la pretieuse Croix en son front » ; et peu apres : « Ainsy ce seducteur leur baillera quelque peu de vivres, et ce pour son seau et cachet infame » ; *item* : « Et il marquera ceux qui luy obeiront, de son seau ». Qui ne voit ici separee l'obeissance d'avec la marque ? et qui ne suivra plustost ces Anciens non passionnés, que ces novateurs tout transportés du desir d'establir leurs fantasies par quelque pretexte des Escritures ? ¹⁶⁹⁰ 5. Mais voyci une rayson peremptoire : saint Jean, parlant de l'Antechrist, dit expressement au chapitre treiziesme de l'Apocalypse ¹⁶⁹¹ ¹⁶⁹², qu'il *faisoit que tous, petitz et grans, riches et pauvres, francz et serfz, prenoyent une marque en leur main dextre, ou en leur front, et qu'aucun ne peust acheter ou vendre s'il n'avoit la marque ou le nom de la beste, ou le nombre de son nom. ¹⁶⁹³ Ceste alternative, *ou en leur main, ou en leur front*, ne monstre-elle [277] pas que*

¹⁶⁸¹ (p. 25.)

¹⁶⁸² *Rejettee et decouverte* :

¹⁶⁸³ (Cap.XIII, 16.)

¹⁶⁸⁴ Nov. Test, interpret. Gallica a Ministris Gebennen., 1563. (In Apocal., c. XVI, nota b.)¹

¹ *Le nouveau Testament, c'est à dire, La nouvelle Alliance de N. S. J. C., Reveu et corrigé de nouveau sur le Grec, par l'avis des Ministres de Geneve.* Geneve, Perrin, 1563.

¹⁶⁸⁵ *Par l'Escriture,*

¹⁶⁸⁶ *Par rayson,*

¹⁶⁸⁷ *Par autorité,*

¹⁶⁸⁸ De consum. mundi, §§28, 29. (Supra, p. 125, not. (742-1.)

¹⁶⁸⁹ (In Comment.)

¹⁶⁹⁰ *Et par la confrontation des Escritures.*

¹⁶⁹¹ (Vers. 16, 17.)

¹⁶⁹² *peremptoire* : — au 13. c. del'Apoc., il est expressement escrit de l'Antichrist

¹⁶⁹³ C'estoit donq une marque exterieure et corporelle ; car comment eut elle mis difference entre ceux qui avoyent pouvoir de traffiquer et ceux qui ne l'avoyent pas, si elle n'eut esté visible ? et puy ceste alternative, *ou en leur main, ou en leur front*, ne monstre elle pas que c'estoit un'autre marque que d'estre affectionné a l'Antichrist ? *Item*, comm'eut on peu sçavoir ceux qui avoyent le nombre, ou le nom, ou la marque, si elle n'eut esté exterieure ? Or, ce qui est dit au c. 16, du chastiment de ceux qui avoyent la marque de l'Antichrist, ou se rapporte-il, sinon a ce qui avoit esté dit au c. 13, de ceste marque ? si donq en l'un la marque est descritte visible et exterieure, elle sera aussi visible et exterieure en l'autre ; la chose le crie de soymesme. C'est donq tres mal entendu de dire que ceste marque de l'Antichrist n'est point reelle ni exterieure ; dont nous tirons une tant plus ferme rayson pour faire le signe reel de la Croix au front. Car si l'Antichrist, voulant faire du Christ et contrefaire comme un singe nostre Seig^r, marquera ses gens au front, si

sera une marque perceptible, et autre que d'estre affectionné a l'Antechrist ? Et comme pourroit-elle, autrement, mettre difference entre ceux qui avoyent pouvoir de traffiquer, et ceux qui ne l'avoyent pas, si elle n'estoit visible ? comme sçauroit-on ceux qui auroyent le nombre, ou le nom, ou la marque, si elle estoit au cœur ? Or, ce qui est dit au chapitre seiziesme de l'Apocalipse, se rapporte a ce qui avoit esté dit au chapitre treiziesme ; si donq en l'un des lieux la marque de l'Antechrist est descrite visible, elle sera aussi visible et exterieure en l'autre, la chose est toute claire : c'est donq mal entendu de dire que ceste marque de l'Antechrist n'est point reelle ni perceptible. Que si l'Antechrist, comme singe, voulant faire et contrefaire le Christ, marquera ses gens au front, et par la les obligera a ne se point signer de la Croix, comme dit Hippolite, combien affectionnement devons-nous retenir l'usage de ce saint signe, pour protester que nous sommes Chrestiens et jamais n'obeirons a l'Antechrist ? ¹⁶⁹⁴ Les ministres avoyent enseigné leurs huguenotz que les couronnes des ecclesiastiques estoient les marques de la beste, mais voyans qu'ilz ne pouvoient porter une plus expresse marque de beste que de dire cela, puysque [278] d'un costé, la plus grande partie des papaux (qu'ilz appellent) ne la portent pas, et saint Jean tesmoigne que tous les sectateurs de la beste porteront sa marque, et d'autre costé, que ceux qui ne portent pas la couronne clericale ne laissent pas de trafiquer, et qu'au contraire le traffic est prohibé a ceux qui la portent, cela les a fait jeter a ceste interpretation, que la marque de la beste devoit estre invisible : c'est tousjours marque de beste, ou d'opiniastreté bestiale, comme je viens de monstrier.

Voyla dix raysons de faire et recevoir la Croix au front, tant au Baptesme et Confirmation qu'es autres occasions, a la suite de toute l'ancienne Eglise : dont saint Ambroise ¹⁶⁹⁵ fait dire a la bienheuree sainte Agnes, que Nostre Seigneur l'avoit marquee en la face a fin qu'elle ne receust autre amoureux que luy ; et saint Augustin, sur saint Jean ¹⁶⁹⁶ : « Jesus Christ n'a pas voulu qu'une estoille fust son signe au front des fideles, mais sa Croix : par ou il fut humilié il est par la glorifié ; » et Victor d'Utique descrivant le supplice fait a Armagaste, il dit ¹⁶⁹⁷ que le tourment luy avoit tellement estiré le front, que la peau ne ressembloit qu'aux toiles d'araignes, tant elle estoit mince et estendue : « Le front, » dit-il, « sur lequel Jesus Christ avoit planté [279] l'estendart ¹⁶⁹⁸ de sa Croix. » Costume ¹⁶⁹⁹, laquelle, comme elle est du tout mesprisee par les huguenotz, aussi estoit-elle superstitieusement observee par les Isins, heretiques Indoïs ¹⁷⁰⁰, qui non contens de faire simplement le signe de la Croix au baptesme de leurs enfans, le leur imprimant sur le front avec un fer chaud. Les folz vont tousjours par les extremités ¹⁷⁰¹. [280]

par sa marque, comme dit Hippolite, il obligera ses vassaux et sujetz a ne se point signer du signe de la Croix, combien affectionnement devons nous retenir l'usage du signe de la Croix en nos frontz, pour protester que nous sommes Chrestiens et ne voulons jamais recevoir la marque antichrestienne ? Les ministres avoyent instruit leurs sectateurs de crier contre les couronnes des prestres et religieux, que c'estoit la marque de la beste, dautant, disoyent-ilz, que le pape est Antichrist, et les prestres sont marqués de sa marque. Mais, voyans quil ne se pouvoit trouver aucune plus grande marque de beste que de dire cela, puysque d'un costé, tous ceux quilz pretendent estre serviteurs de l'Antichrist ne la portent pas, et l'Apocalipse tesmoigne que tous la porteront, et d'autre part, que ceux qui ne la portent pas ne laissent pas de traffiquer, ains qu'au contraire le trafiq est interdit a ceux qui la portent, ilz se sont jettés sur cest'interpretation, que ceste marque estoit invisible ; mais ça esté tousjours reprendre la marque de la beste, comme j'ay asses fait voir.

Voyla donq les raysons que nous avons pour recevoir le signe de la Croix au front, tant au Baptesme et Confirmation qu'es autres occasions, suyvens en cela toute la plus ancienne Eglise : dont S^t Ambroise fait dire a la glorieuse S^{te} Agnes, que Nostre Seig^r l'a marquee en sa face, a ce que ne receut autre amoureux que luy ; [Reprendre au texte, lig. 16.]

¹⁶⁹⁴ *Remarque.*

¹⁶⁹⁵ Serm. XC ¹.

¹ Hodie epistola prima inter Epistolas Segregatas S. Ambrosii ; Opera, tom. IV, col. 735.

¹⁶⁹⁶ Tract, III, initio.

¹⁶⁹⁷ Victor Vitensis, De persec. Vandal., l. I, § 14.

¹⁶⁹⁸ l'enseigne

¹⁶⁹⁹ Corrigé selon le Ms. Dans la 1^{re} édition se trouve le mot *Croix*, qui ne s'accorde pas aussi bien avec la suite de la phrase.

¹⁷⁰⁰ Prateolus, ubi supra, c. I, p. 216.

¹⁷⁰¹ *Les folz* — se logent tousjours aux extremités.

Chapitre X. Force du signe de la Croix contre les diables et leurs effortz

¹⁷⁰² Si la sainteté et suffisance des anciens Peres a quelque credit chez nous, voicy asses de tesmoins pour nous faire reconnoistre la vertu de la Croix¹⁷⁰³. 1. Saint Martial, disciple de Nostre Seigneur¹⁷⁰⁴ : « Ayes tous-jours en esprit, en bouche et en signe, la Croix du Seigneur auquel vous aves creu, vray Dieu et Filz de Dieu ; car la Croix du Seigneur est vostre armeure invincible contre Satan, heaume defendant la teste, cuirasse conservant la poitrine, bouclier rabattant les traitz du malin, espee qui ne permet que l'iniquité et embusches diaboliques¹⁷⁰⁵ de la meschante puissance s'approchent d'elle ; par ce seul signe la victoire celeste nous a esté donnée, et par la Croix le Baptesme a esté sanctifié. » 2. Saint Ignace, disciple de saint Jean¹⁷⁰⁶ : « Le prince de ce monde se resjouit quand quelqu'un renie la Croix, car il a bien reconneu que la confession de la Croix estoit sa mort, d'autant que cestui ci¹⁷⁰⁷ est un trophée contre sa vertu, lequel voyant il s'effraye, et l'oyant [281] il craint. » 3. Origene¹⁷⁰⁸ : « Resjouissons-nous, mes Freres tres aymés, et levons les mains saintes au ciel, en forme de croix ; quand les demons nous verront armés en ceste sorte, ilz seront opprimés. » 4. Saint Athanase¹⁷⁰⁹ : « Tout art magique est repoussé par le signe de la Croix, tout enchantement est levé. » Et bien tost apres : « Vienne qui cherche l'experience de ces choses, a sçavoir, de la pompe des demons, de la tromperie des devinemens et merveilles de la magie, qu'il use du signe de la Croix (qu'ilz pensent estre ridicule) nommant seulement Jesus Christ : il verra par iceluy chasser les diables, les devins se taire, et toute magie et enchantement se destruire. » 5. Lactance¹⁷¹⁰ : « Comme iceluy, » (Jesus Christ) « vivant entre les hommes, chassoit tous les diables par sa parole, ainsy maintenant ses sectateurs chassent ces mesmes espritz infectz, et par le nom de leur Maistre et par le signe de la Passion. Dequoy la preuve n'est pas malaysee, car quand ilz sacrifient a leurs dieux, si quelqu'un y assiste ayant le front signé, ilz ne font aucunement leurs sacrifices. » 6. Saint Anthoine¹⁷¹¹ bravoit ainsy les diables : ¹⁷¹² « Si vous avez quelque vigueur, si le Seigneur vous a baillé quelque pouvoir sur moy, venes, me voicy, devores celuy qui vous est accordé ; que si vous ne pouves, pourquoy le tasches-vous en vain ? car le signe de la Croix et la foy au Seigneur nous est un mur inexpugnable. » Ainsy disoit-il a ses disciples : « Les diables viennent la nuit feignans estre anges de Dieu ; les voyans, armes-vous et vos maysons du signe de la Croix, et aussi tost ilz seront reduitz a neant, car ilz craignent ce trophée, auquel le Sauveur, despouillant les puissances de l'air, il les mit en risee. » 7. Saint Chrysostome¹⁷¹³ : « Il¹⁷¹⁴ a appelé *prix* la Croix ; laquelle il ne faut pas simplement [282] former du doigt au cors, mais, a la verité, premierement en l'ame ; car, si en ceste façon tu l'imprimes en ta face, pas un des diables n'osera t'attaquer, voyant la lance par laquelle il a receu le coup mortel. » 8. Saint Ephrem¹⁷¹⁵ : « Orne et

¹⁷⁰² *Par le dire des Peres,*

¹⁷⁰³ Combien le signe de la Croix ait de vertu contre les Diables, en voicy des tesmoignages.

¹⁷⁰⁴ Ep. ad Burdig.¹

¹ Epistola hæc perperam S. Martiali adscribitur, sed vide notam editoris apud D. Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, tom. VIII, cap. XII, pag. 126 Ed. Vivès, 1862.

¹⁷⁰⁵ *dæmoniques*

¹⁷⁰⁶ Ep. ad Philipp.²

² *Inter spuria S. Ignatii.*

¹⁷⁰⁷ C'est-à-dire, le signe de la Croix.

¹⁷⁰⁸ Hom. VIII, De diversis. (Supra, p. 164, not. (979-2.)

¹⁷⁰⁹ De Incarn. Verbi Dei, §§ 47, 48.

¹⁷¹⁰ Divin. Institut., l. IV, c. XXVII.

¹⁷¹¹ S. Athan., in vita S. Ant., §§ 9, 35.

¹⁷¹² *leurs sacrifices.* » — S^t Anthoine, au rapport de s^t Ath., faisoit ce brave reproche aux dæmons :

¹⁷¹³ Supra, l. II, c. VII, p. 140.

¹⁷¹⁴ S. Chrysostome parle de S. Paul (I Cor., VII, 23).

¹⁷¹⁵ De vera pœnit., c. III.

environne tous tes membres de ce signe salutaire, et les malheurs ne t'approcheront point ; car a la veuë de ce signe les puissances adversaires espouvantees et tremblantes s'enfuient. » 9. Saint Cyrille Hierosolimitain¹⁷¹⁶ : « C'est le signe des fidelles et la terreur des demons, car il a triomphé » (il parle de Nostre Seigneur) « d'iceux en ce signe ; montre-le hardiment, car voyans la Croix ilz se resouviennent du Crucifix, ilz craignent Celuy qui a froissé le chef¹⁷¹⁷ du dragon. » 10. Saint Augustin¹⁷¹⁸ : « Si par fois l'ennemy veut dresser des embusches, que le racheté sçache qu'avec le mot du Symbole et l'estendart de la Croix il luy faut aller au devant. » Voyla un accord remarquable des voix de ces irreprochables Senateurs de l'Eglise¹⁷¹⁹. [283]

¹⁷²⁰ Voicy maintenant des experiences assurees de leur dire¹⁷²¹. « Saint Hilarion¹⁷²² ouyoit un soir le brayement des petitz enfans, le beellement des brebis, le buglement des bœufz, avec des bruitz esmerveillables de voix diverses ; lhors il entendit que c'estoyent illusions diaboliques, parquoy il s'agenouilla et se signa au front de la Croix de Jesus Christ, de sorte qu'estant armé d'un tel heaume de la foy, gisant malade, il combattoit plus vaillamment... mais tout incontinent qu'il eut invoqué Jesus Christ, toute ceste apparence fut, devant ses yeux, engloutie en une soudaine ouverture de terre. » La Croix le fortifie, et faire la Croix s'appelle « invoquer Jesus Christ », ce qui est remarquable¹⁷²³.

Lactance raconte¹⁷²⁴ ¹⁷²⁵ que quelques Chrestiens, assistans a leurs maistres qui sacrifioyent aux idoles, faisans le signe de la Croix chasserent leurs dieux, si qu'ilz ne peurent figurer leurs devinations dans les entrailles de leurs victimes ; ce qu'entendans les devins, ilz irritoyent ces seigneurs, a la sollicitation des demons, ¹⁷²⁶ contre la Religion Chrestienne, et les induisoient a faire mille outrages aux eglises : dont Lactance ayant conclud contre le paganisme pour la Religion Chrestienne, il dit en ceste sorte : « Mais les payens disent que ces dieux ne fuyent pas devant la Croix par crainte, mais par haine. Ouy, comme si quelqu'un ¹⁷²⁷ pouvoit haïr sinon celuy qui nuit ou peut nuire ; ains [284] il estoit seant a la majesté de ces dieux de punir et tourmenter¹⁷²⁸ ceux qu'ilz haïssoyent, plustost que de fuir ; mays d'autant qu'ilz ne peuvent s'approcher de ceux esquelz ilz voyent la marque celeste, ni nuire a ceux que l'Estendart immortel contregarde comme un

¹⁷¹⁶ Supra, l. II, c. XI, p. 176.

¹⁷¹⁷ les chefz

¹⁷¹⁸ De Symbolo ad Catech., Sermo II, cap. 1.

¹⁷¹⁹ *aller au devant.* » — Ne voyla pas une belle noblesse de tesmoins ? Que luy pourra opposer le traître ? dira il encores quilz ne parlent pas du signe de la Croix ? Mais l'oseroit il bien dire s'il considere que S^t Martial dit, « Ayes la Croix en esprit, bouche et signe ; » « le voyant », dit S^t Ignace ; « en forme de Croix », dit Origene ; « le signe de la Croix », dit S^t Anthoine, et son Athanase ; « le signe de la Passion », dit Lactance ; « imprimé en ta face et formé du doigt au cors », dit S^t Augustin ; « a la veue de ce signe », dit S^t Ephrem ; « le signe des fidelles », dit S^t Cirille ; et en fin S^t Augustin, qui joint l'enseigne de la Croix avec le mot du Simbole, montre asses, par l'allusion quil fait aux soldatz qui ont le mot du guet et les contre marques, que l'un et l'autre est visible, exterieur et en signe. Il ni a parole si ferme que l'homme passionné ne plie a son biais, mais cela s'appelle chicaner et grimauder devant les bonnes ames. Que si le traître dit que tout ceci ne se doit pas entendre d'un signe nud, je n'auray sinon a protester quil veut perdre le tems et amuser les gens, puyque j'ay tant dit par tout que je ne parle ici du signe de la Croix sinon comme d'une sainte ceremonie par laquelle les Chrestiens font profession de leur foy, adorent et invoquent le Crucifix, qui est a dire, que ce saint signe prend toute sa force et vertu de la mort et passion qu'il represente, et de la majesté du Roy duquel il est la marque, l'enseigne et ordre.

[Il y a, au Ms., division formelle entre les deux parties de ce chapitre ; voir variante (1721).]

¹⁷²⁰ *Et par l'experience.*

¹⁷²¹ LA VERTU DE LA CROIX PREUEVE PAR EXEMPLES

Ces si grans et anciens Chrestiens n'ont pas donné si hardiment et soigneusement ce conseil, d'employer la Croix contre les effortz du Diable, sans quilz eussent une grande assurance de [la] force d'icelle ; cela suffit a un homme de bien, mais affin qu'il ni ait plus aucun'occasion d'en douter, je produiray icy les experiences quilz en ont eu.

¹⁷²² S. Hieron. in vita S. Hilar., § 6.

¹⁷²³ *ouverture de terre ;* » — c'est S^t Hierosme qui raconte ceci.

¹⁷²⁴ Ubi supra.

¹⁷²⁵ Lactance adjouste aux paroles que nous avons citees de luy ci desus,

¹⁷²⁶ *ce qu'entendans les devins,* — a la sollicitation des Dæmons, ilz irritoyent ces seigneurs

¹⁷²⁷ *Ouy,* — replique Lactance, comme si quelcun

¹⁷²⁸ affliger

rempart inexpugnable, ilz les faschent et affligent par les hommes, et les persecutent par les mains d'autrui ; ce qu'a la verité, s'ilz confessent, nous avons gain de cause. » C'est certes tres bien dit a ce grand personnage.

¹⁷²⁹ Julien l'Apostat, desirant sçavoir quel seroit le succes du dessein qu'il avoit de se rendre maistre absolu de l'Empire, ayant rencontré certain sorcier et devin entra avec luy en une profonde grotte ; et en la descente ouyt des bruitz horribles, sentit des grandes puanteurs¹⁷³⁰ et vit des fantosmes enflammés, « dont tout effrayé il recourt a la Croix et viel remede, et se signe d'icelle, prenant pour son protecteur Celuy duquel il estoit persecuteur. » Chose admirable : « ce signe eut vertu, les diables sont surmontés et les frayeurs cessent. Qu'advint-il de plus ? Le mal reprend haleynes ; il poursuit outre, il est animé a son entreprise, et les frayeurs le pressent de plus fort, il recourt l'autre fois au signe de la Croix et les diables sont domptés. Julien, apprentif en ce mestier, demeure tout esbahi » de voir les diables vaincus par la Croix ; le maistre sorcier le tance, et, contournant le fait a son avantage, luy dit : Ne penses pas, je vous prie, qu'ilz ayent eu peur ; « ilz ont prins en abomination ce signe, non pas qu'ilz en ayent esté espouvantés¹⁷³¹. Le pire l'emporte, il dit ceci et le persuada : *Abominationi illis fuimus, non timori. Vincit quod pejus est, hæc dixit simul et persuasit.* » [285] Ce sont paroles de saint Gregoire Nazianzene¹⁷³², qui recite l'histoire, avec Theodoret et l'*Histoire tripartite*¹⁷³³.

Saint Gregoire le Grand raconte¹⁷³⁴ qu'un Juif, se trouvant une nuit en un temple d'Apollon ou plusieurs diables estoient assemblés comme tenans conseil, s'estant signé de la Croix, il ne peut onques estre offensé par iceux ; d'autant, disoyent-ilz, que « c'est un vaisseau vuide, mays il est marqué. » C'est asses pour mon entreprise ; mays, oyons ce que le traicteur dira a ceci, car il parlera a quel pris que ce soit¹⁷³⁵.

¹⁷³⁶ I. Il respond donq a ce dernier exemple que, « qui voudroit en un mot se desveloper de ce passage, diroit que tels Dialogues sont remplis de recits frivoles.¹⁷³⁷ »¹⁷³⁸ De fol juge briefve sentence. Saint Gregoire le Grand, ancien et venerable Pere, fait ce recit ; le traicteur, qui au plus ne peut estre que quelque vain ministre, l'accuse de niaiserie et mensonge : a qui croirons-nous ? Grand cas si tout ce qui ne revient pas au goust de ces novateurs doit estre tenu pour fable¹⁷³⁹. Mays que peut-il [286] coter d'absurde en ce recit pour le rejeter, partant de si bon lieu comme est le tesmoignage de saint Gregoire ? Sera-ce que les diables tiennent des assemblees et conseilz ? mays l'Escriture y est expresse¹⁷⁴⁰, et saint Jean Cassian raconte un pareil exemple¹⁷⁴¹. Sera-ce

¹⁷²⁹ Je n'auray jamais fait si je veux entasser ce que j'ay rencontré en mill'endroitz des Anciens, sur ce sujet ; mays je suis obligé de dire encor ceci.

¹⁷³⁰ *en une* — grotte creuse et profonde ; et en la descente il ouyt des sons horribles, sentit des odeurs tres puantes

¹⁷³¹ *qu'ilz en ayent* — eu crainte.

¹⁷³² Orat. I in Julian., §§ 55, 56.

¹⁷³³ *Ce sont* — motz de S^t Gregoire Nazianz., qui recite cest'histoire, et Theodoret encores, avec l'*Histoire tripartite*.

¹⁷³⁴ Dialog., l. III, c. VII.

¹⁷³⁵ S^t Gregoire, l. 3. *Dial.*, c. 7, dit qu'un Juif estant une nuit en un temple d'idole, vit une grande assemblee de Diabes ; il se signa de la Croix, et il fut exempt de tout mal. Oyons maintenant que le traicteur dira a ceci, car a quel pris que ce soit il parlera.

¹⁷³⁶ *Response du traicteur a S. Gregoire,*

¹⁷³⁷ (p. 27.)

¹⁷³⁸ *Refutee.*

¹⁷³⁹ *briefve sentence.* — Qu'ay-je a dire a ceci sinon que S^t Gregoire le Grand est S^t Gregoire, et le traicteur un huguenot inconneu ? S^t Gregoire a tousjours esté en tresbonne reputation en l'Eglise, cestuy ci le vient accuser de niaiserie et mensonge, sans aucune preuve. Varius Sucronensis accusoit de trahison Æmilius Sçaurus, grand homme de bien ; Æmilius n'usa point d'autre defense sinon de ces quatre ou cinq paroles : « Varius Sucronensis dit que Æmilius Sçaurus, corrompu par une pension royale, a trahi l'empire du peuple Romain ; Æmilius Sçaurus dit quil ne pensa jamais a cela : auquel des deux croyes vous ? » Le peuple, satisfait de ce dit justificatif, rejetta bien loin ce impudent Varius. Je dirois volontiers icy, et en pareilles occasions, de mesme : le traicteur, homme inconneu et qui au pis ne peut estre que quelque vain pedante ou ministre, accuse S^t Gregoire le Grand d'avoir abusé le monde racontant des fables pour des histoires ; S^t Gregoire le nie : a qui croires vous ? Grand cas, si tout ce qui ne revient a l'humeur de ces novateurs doit estre tenu pour fable.

[La fin de l'alinéa du texte ne se trouve pas au Ms.]

¹⁷⁴⁰ III Regum, XXII, 10-23 ; II Par., XVIII, 18-22.

¹⁷⁴¹ Collat. Patrum, l. VIII, c. XVI.

que le signe de la Croix empesche les effortz du diable ? mayz tous les anciens et plus purs Chrestiens l'ont creu et enseigné, et mille experiences en ont fait foy. Qui a donques peu inciter ce traicteur a faire ce jugement contre saint Gregoire, sinon la rage dont il est animé pour soustenir ses opinions ?

¹⁷⁴² II. Mais ayant ainsy respondu a saint Gregoire en particulier, il baille des generales responses pour rabattre la pointe de tous ces miracles allegués, et de plusieurs autres, ¹⁷⁴³ 1. « ¹⁷⁴⁴ Dieu a permis souvent que des choses se fissent, lesquelles il n'approuvoit pas, comme infinis effects advenus jadis autour des oracles anciens le tesmoignent ; et quand cela advient, dit Moyse au 13. du Deuteronomie, parlant des prodigieux effects des faux-prophetes, Dieu veut esprouver si on le craint et si on l'aime tout seul. Car il ne suffit pas de dire que quelque chose soit advenue, mais il faut sçavoir si Dieu en est l'auteur, si c'est chose qui tende au salut des hommes et à la gloire de Dieu... ¹⁷⁴⁵ 2. Il s'est peu faire que pour engraver au cœur des hommes une plus profonde pensee de la mort et passion de Nostre Seigneur Jesus Christ, sur les commencemens de la predication Evangelique Dieu quelquesfois a voulu qu'il se soit fait des choses extraordinaires ; et pourtant, si alors il a pleu à Dieu monstrez quelques fois sa debonnaireté aux siens, il le faut reconnoistre pour le remercier de son support. Mais s'il a voulu que ceux qui estoient ja peu voyans vissent encores moins, ou que mesmes ils devinssent [287] aveugles, reconnoissons ses jugemens et retenons pure sa verité. » ¹⁷⁴⁶ 3. ¹⁷⁴⁷ Que si ces effectz sont faitz « par la force de Jesus Christ, ç'a esté moyennant l'invocation du Nom d'icelui et non par un signe ; que si ç'a esté par mauvais moyen, un charme aura esté chassé par un contre-charme... Dieu donnant efficace d'erreur à Satan pour decevoir les hommes ; lequel Satan, se voyant deschassé de son fort par Jesus Christ, a basti un autre fort contre le mesme Jesus Christ, en employant à tel effect la simplicité des Chrestiens... ¹⁷⁴⁸ et en fuyant devant la Croix il a fait comme ceux qui reculent pour plus avancer. » 4. Et parlant de l'exemple ¹⁷⁴⁹ de Julien l'Apostat, il dit que l'exemple d'un tel miserable ne doit estre allegué pour establir une doctrine en l'Eglise, cartel exemple n'est pas louable... ¹⁷⁵⁰ tellement qu'on peut bien faire ceste conclusion : puis que Julian l'Apostat et semblables ont fait ce signe et en ont esté, comme on dit, secourus, il est apparent que cela ne procede de Dieu, ains qu'il est venu de Satan qui l'a de plus en plus voulu troubler et enlacer, par le juste jugement de Dieu. Car ce cas advenu extraordinairement a servi pour tant plus confondre cest abominable, tant en sa conscience que devant tous hommes et devant Dieu. » ¹⁷⁵¹ Voyla en somme les responses du traicteur.

¹⁷⁴² *Responses generales,*

¹⁷⁴³ (p. 19.)

¹⁷⁴⁴ Voyla ce quil dit a St Gregoire en particulier. 2. Mais en general, il respond aux deux derniers exemples (car il n'a point parlé des deux premiers) et a tous autres telz, en termes generaux, 1. que

¹⁷⁴⁵ (p. 20.)

¹⁷⁴⁶ (p. 27.)

¹⁷⁴⁷ 3. Il dit encor ailleurs,

¹⁷⁴⁸ (p. 28.)

¹⁷⁴⁹ *Et parlant* — sur le fait

¹⁷⁵⁰ (p. 29.)

¹⁷⁵¹ Voyla en somme ses responces, ausquelles j'oppose¹ : 1. leur contraire varieté, leur incertitude et doute ; ce ne sont qu'embarassemens et surprinses, il ne sçait a qui bailler l'honneur de ces merveilles : « Si c'est par la force « de Jesuschrist, » « si c'est par mauvais moyen ; » « il s'est peu faire que Dieu quelquefois a voulu quil se soyent faites des choses extraordinaires ; » « Dieu a permis souvent que des choses se fissent, lesquelles il n'approuvoit pas ; » « s'il a pleu a Dieu de monstrez sa debonnaireté ; » « mais s'il a voulu que ceux qui estoient ja peu voyans devinssent aveugles. » Quelz laberinthes : monstre-il pas, avec ces doutes et irresolutions, quil est bien empesché et quil ne passe pas outre a aucune responce, mais quil va seulement sondant le guay pour essaier s'il pourra passer ? 2. Je leur oppose toute l'antiquité, laquelle, avec un consentement noppareil, enseigne que ces merveilles advenues sont de la main de Dieu. Consideres, je vous prie, tous ces Peres que nous avons cités en si grand nombre, nous inviteroyent-ilz bien a nous servir de la Croix contre le Diable s'ilz pensoyent, comme ce traicteur, que le Diable avançast par la son intention, faisant semblant de reculer pour mieux avancer ? Confessés donq, traicteur, si nous errons, que tous ces Anciens ont erre ; ou confesses librement que vous ne tenés conte ni d'eux ni de leur doctrine. 3. Mais ces responces sentent-elles pas du tout l'heretique ? Ça esté le train perpetuel des hasretiques de dire que les miracles sont faitz en vertu du Diable et par charmes : tesmoin les Scribes et Phariseens qui disoyent que nostre Seig^t chassoit les Diabes au nom de Beelzebub, les Vigilanciens, au rapport de S^t Hierosme, les Arriens, tesmoin S. Ambroise.¹ Le dire de Tertulien est memorable ; parlant a sa femme, et persuadant qu'une femme Chrestienne ne se marie point a un infidelle : Te

¹⁷⁵² Or je leur oppose : 1. leur contrariété, incertitude et doute ; il ne sçait a qui bailler l'honneur de ces evenemens : « Si c'est par la force de Jesus Christ... si c'est [288] par mauvais moyens... Il s'est peu faire que pour engraver une plus profonde pensee de la mort et passion de Jesus Christ... Que si ç'a esté Dieu donnant efficace d'erreur à Satan pour decevoir les hommes... » Quelz embarrasemens : montre-il pas, avec ces irresolutions, qu'il est bien empesché, et qu'il va sondant le guay pour essayer s'il pourra trouver quelque response ? 2. Je leur oppose toute l'ancienneté, laquelle, avec un consentement noppareil, enseigne que ces merveilles advenues sont de la main de Dieu. Si, ces grans Peres que nous avons cités, et en si grand nombre, nous inviteroyent-ils bien a faire le signe de la Croix s'ilz doutoyent que le diable n'en fust l'auther ?¹⁷⁵³ Et qui doutera que Jesus Christ en soit l'auther, s'il considere, comme Lactance deduit¹⁷⁵⁴, combien cela tend a l'honneur de Dieu, que le simple signe de sa Passion chasse ses ennemis ? 3. J'oppose, que ces responses ressentent puamment l'heretique et desesperé ; ç'a esté le train ordinaire aux anciens rebelles d'attribuer les miracles aux charmes et a l'operation des diables : tesmoins les Scribes et Pharisiens qui attribuoient les œuvres de [289] Jesus Christ a Beelzebub¹⁷⁵⁵, les Vigilantiens, au rapport de saint Hierosme¹⁷⁵⁶, et les Ariens selon saint Ambroise¹⁷⁵⁷. Le mot de Tertullien¹⁷⁵⁸ est memorable ; persuadant a sa femme de ne se remarier point a un infidelle : « Te cacheras-tu, » dit-il, « lhors que tu signes ton lit et ton cors ? ne semblera-il pas que tu faces une action magique ? » Voyes-vous comme Tertullien attribue aux payens le dire des huguenotz, a sçavoir, que le signe de la Croix sert a la magie ? 4. J'oppose, que la consequence de telz effectz a tousjours esté a la gloire de Dieu, et tendoit au salut des hommes ; tous les Peres l'ont ainsy remarqué. N'est-ce pas la gloire de Dieu et le bien des hommes que le diable soit dompté et rejeté ? Certes, entre les grans effectz de la crucifixion du Filz de Dieu, il y conte luy-mesme celui ci : *Maintenant le prince de ce monde sera mis dehors*¹⁷⁵⁹ ; et c'est cela qui fait que le diable fuit devant la Croix comme devant la vive representation de ceste crucifixion. 5. J'oppose que, puysqu'il s'est peu faire que les merveilles faites a la Croix ayent esté faites par la force de Dieu, pour engraver la pensee de la mort et passion de nostre Sauveur au cœur des hommes, comme le traiteur confesse, il a eu tort et s'est monstré trop passionné d'aller rechercher une autre cause de ces miracles, car celle ci est plus a l'honneur de Dieu et au salut des hommes que non pas de dire que le diable en a esté l'auther, comme le mesme traiteur dit par apres. 6. J'oppose, que c'est ouvrir la porte a la mescreance, laquelle, a tous les miracles des exorcismes, tant de Nostre Seigneur que de ses disciples, respondra que le [290] diable fait semblant de reculer pour mieux avancer¹⁷⁶⁰. Et quant a ce que le traiteur dit, que le diable a employé a cest effect la simplicité des Chrestiens, il y auroit de l'apparence si on luy produisoit le tesmoignage de quelques idiotz ; mais quand on luy produit les Martial, Ignace, Origene, Chrysostome, Augustin, comme ose-il les accuser d'une simplicité folle, ou plustost de niaiserie ? Y a-il homme qui vive qui leur soit comparable, nomplus en suffisance qu'en sainteté, parlant de la plus part ?

¹⁷⁶¹ 7. Et quant au fait de Julien l'Apostat, lequel le traiteur dit ne devoir estre suivi, ains

cacheras-tu, dit il, lhors que tu signes ton lit et ton cors, et ne semblera-il pas que tu faces quelqu'action magique ? Voyes-vous comme ces huguenotz paganizent quand ilz disent le signe de la Croix servir a la magie ?

¹ Serm. 91 de invent. S^{rum} Gerv. et Prot.

¹ Il y a, pour ces divers points du Ms., correspondance substantielle avec le texte, mais, comme la division est différente, les chiffres ne correspondent pas toujours exactement.

¹⁷⁵² *Examinees et refutees.*

¹⁷⁵³ Voir n° 5 du Ms.

¹⁷⁵⁴ (Supra.)

¹⁷⁵⁵ Matt., XII, 24 ; Luc. XI, 15.

¹⁷⁵⁶ Cont. Vigil., § 10.

¹⁷⁵⁷ Sermo XCI (*hodie* Epist. XXII).

¹⁷⁵⁸ Ad Uxor., l. II, c. V.

¹⁷⁵⁹ Joan., XII, 31.

¹⁷⁶⁰ Voir n° 2 du Ms.

¹⁷⁶¹ 4. Mais, pour Dieu, considerés la bonne-foi de ce traiteur qui, parlant de Julien l'apostat, dit que le fait de ce miserable ne doit estre suivi. Quel homme voici ? ne s'y fie qui ne voudra, car il est traistre. Qui a jamais produit ce fait comme de Julien l'apostat ? On allegue l'effect du signe de la Croix, lequel a vertu es mains de qui que ce soit,

plustost rejezté, je remonstre que c'est un trait de mauvaise foy au traicteur de gauchir ainsy a la rayson vive ; car, qui produit onques ce fait comme de Julien l'Apostat ? On l'avance pour monstre que le signe de la Croix a tant de vertu contre les malins, que non seulement ilz le craignent en bonnes mains, mais encor es mains de qui que ce soit, dequoy le cas advenu a Julien fait une claire preuve. Pour vray, saint Gregoire Nazianzene et Theodoret¹⁷⁶² tiennent resolutement que les diables fuirent pour la crainte qu'ilz eurent voyans la Croix : permettes-nous, traicteur, que nous soyons de leur opinion plustost que de la vostre ou de celle du maistre charmeur. Le devin, au recit de ces anciens Peres, pour ne confesser pas la honteuse fuite de ses maistres estre procedee de peur, dit a Julien qu'ilz avoyent eu la [291] Croix en abomination, non a crainte. *Vincit quod deterius est*, dit saint Gregoire Nazianzene, « le pis l'emporte ; » mais s'il eust veu le traicteur attribuer la fuite des malins a ruse et stratageme, comme s'ilz faisoient les fins, feignans de fuir pour surprendre leur homme, je crois qu'il eust dit, *Vincit quod pessimum est* : le pis du pire l'emporte. Et de vray, qu'y aura-il de resolu au monde s'il est loysible de bailler ces sens aux miracles et actions extraordinaires ? sera-il pas aysé a l'obstination d'attribuer la resuscitation des mortz mesmes aux illusions diaboliques ? Mays qu'estoit-il besoin au diable de faire le fin avec Julien l'Apostat, nomplus qu'avec le Juif duquel saint Gregoire le Grand fait le recit ? qu'eust-il pretendu par ceste simulation, avec des gens qui luy estoient des-ja tout voués ? que pouvoit-il acquerir davantage sur Julien, qui l'adoroit et descendoit pour se rendre a luy ? Notes, je vous prie, le mot de saint Gregoire Nazianzene, quand il dit que Julien eut recours « au viel remede », c'est a sçavoir, a la Croix, remede qu'il avoit appris du tems qu'il estoit Catholique. Ah, traicteur, vous rendes un jour conte [292] de ces vaines subtilités, par lesquelles vous destournes toutes choses a vostre impieté.

¹⁷⁶³ 8. Non, traicteur, vos finesses sont cousues a fil blanc, le diable en tient la maistrise sur

dautant que le Diable le craint, non tant pour la devotion de qui le fait, que pour l'aprehension quil a de voir la marque de sa desfaitte. A vostr'advise, l'argument n'est il pas bon : ce s' signe, quoy qu'en mauvaise main espouvante le Diable, combien plus en une bonne main et fidelle ? Pour vray, S^t Gregoire Nazianzene et Theodoret ne sont pas de l'opinion du traicteur ; oüy bien le maistre devin et charmeur qui taschoit, en bon huguenot, de remonstre tant quil pouvoit que les Diables n'avoyent pas eu crainte de la Croix. Mais il ne s'advisa pas de rejeter leur fuite sur la cause que ce traicteur produit ; il ne pensoit quil y peut avoir autre sujet sortable pour ceste fuite que la crainte ou l'abomination, mais ce traicteur adjouste la troisieme, qui est le stratageme, comme si le Diable faisoit le fin et le niais, faignant de fuir pour revenir d'autre costé. Qu'y aura-il d'asseuré au monde s'il est loysible au premier venu de bailler ces sens aux œuvres miraculeuses ? qui n'attribuera la resuscitation des mors, guerison des malades, et semblables miracles, a l'illusion des Dæmons ? Mays qu'estoit il besoin au Diable de faire le fin avec Julien l'apostat qui luy estoit des-ja tout vouié ? qu'eut il prétendu par ceste simulation ? Quoy ? de le rendre idolatre de la Croix ? n'estoit-il pas des-ja tant idolatre quil en puoyt ? Quoy donques ? le vouloit-il faire retourner au Christianisme ? Notes, je vous prie, ce que dit S^t Gregoire apres avoir proposé la couleur et excuse que le devin apporta a la fuite des Diables : *Vincit*, dit-il, *quod deterius est*, le pis l'emporte. Mais je crois quil vous eut ouï, il eut dit : *Vincit quod pessimum est*. Notes aussi quil dit que Julien eut recours « au viel remede », c'est a dire, au remede quil avoit appris du tems quil estoit Catholique. Julien estoit bien apostat et idolatre, mais ce remede n'estoit ni apostatique, ni idolatrique ; il ne l'avoit pas appris parmi les idolatres, mais parmi les Chrestiens. Ah, traicteur, vous rendrés conte un jour de ces subtilités, avec lesquelles vous destournés les choses les plus saintes a impieté.

[Pour le point suivant, voir le no 2 du texte.]

5. Mais il faut considerer, dit le traicteur, si ce qui se fait tend a la gloire de Dieu. Et qui ne sçait que c'est a la gloire de Dieu de reconnoistre son pouvoir jusques a la moindre chose qui luy appartienne ? Or, que ce soit a l'utilité et salut des hommes, personne ne le peut nier, qui considerera que les miracles faitz a la Croix de nostre S^t confirment la foy que nous avons en Jesus Christ crucifié, comme deduit tresbien Lactance, et S^t Ambroise. Car, qui voit ce Diable fuir devant la Croix, que peut il penser autre sinon que ceste marque est de grande vertu ? Et d'ou peut venir ceste vertu a un signe et figure de soy mesme abject et contemptible, sinon par la force de Celuy qui y a esté crucifié ?

¹⁷⁶² (Lib. III, c. I.)

¹⁷⁶³ 6. Mais quelle apparence i a-il eu en tous ces miracles pour laquelle on puisse douter que le Diable ne fut autheur ? 1. Le Diable est chassé ; 2. de la, il n'avance point son royaume ni son credit, et sa fuite n'a point fait plus mauvais Chrestiens ceux qui l'ont apperceüe : au contraire, s'ilz estoient infideles ilz en ont esté esbranlés, s'ilz ont esté Chrestiens ilz en ont esté consolés. 7. Mais Moyse advise quil ne faut croire aux effectz prodigieux des faux prophetes. Cela est vray, quand ilz les font avec leurs signes et en confirmation de leur doctrine ; mais les merveilles faites par le signe de la Croix, sont faites par un signe saint, signe de la Religion Chrestienne, et non pour confirmer aucune fause religion, ains pour confirmer la bonne et vraye.

[Bien que biffé dans le Ms., le passage suivant a paru digne d'être reproduit.]

vous. Quelle finesse seroit-ce au diable de fuir devant la Croix ? puyque par ceste fuite les siens entrent en defiance de son pouvoir, et les bons en sont consolés, comme font foy tant de Peres, qui tous reprochent au malin et a ceux de son parti ceste sienne fuite, et Julien qui en fut tout esbranlé, et le Juif converti. 9. Mais, dit le traitteur, Moysse advise qu'il ne faut croire aux effectz prodigieux des faux prophetes. Cela va bien ; mais la Croix n'est pas faux prophete, c'est un signe saint, signe de Christianisme, comme a confessé le traitteur mesme, dont en la main de qui qu'il soit le diable le craint. Et tant de Saintz qui ont employé ce signe a œuvres miraculeuses, les osera-on bien infamer du nom de faux prophetes ? [293]

¹⁷⁶⁴ 10. Or, quand de ces merveilles quelqu'un auroit pris occasion de superstition, si ne faudroit-il pas pourtant attribuer ces merveilles au diable. Les merveilles advenues par le Serpent d'airain furent divines, quoy que le peuple en print occasion d'idolater¹⁷⁶⁵ : il faudroit donq corriger l'abus et retenir l'usage, comme on fait non seulement des choses bonnes et saines, telles que la Croix, mais des nuisibles et venimeuses, 11. En fin, tant d'autres miracles se sont faitz par le signe de la Croix, outre la fuite des malins, qui ne se peuvent rapporter a aucune simulation ou stratageme d'iceluy, qu'on ne doit pas nomplus le croire de ceux ci. [294]

Chapitre XI. Force du signe de la Croix en autres occasions

¹⁷⁶⁶ La Croix pour deux raysons a tant de vigueur contre l'ennemy : l'une, d'autant qu'elle luy represente la mort du Sauveur qui le dompta et subjuga, ce que sa superbe obstinee hait et craint extremement ; l'autre, parce que le signe de la Croix est une courte et pregnante invocation du Redempteur, et en ceste derniere consideration il peut estre employé en toutes occasions ou peut estre employee la priere et oraison. Or, quelle occasion peut-on penser ou la priere ne soit utile ? soit pour chasser les venins, rendre la veuë aux aveugles, guerir les maladies, estre garanti de ses ennemis : tel est l'usage du saint signe.

¹⁷⁶⁷ Certes, Prochorus¹⁷⁶⁸, auteur non vulgaire, recite que saint Jean Evangeliste guerit un malade febricitant¹⁷⁶⁹, faisant le signe de la Croix et invocant le nom de Jesus ; et que le mesme Saint signa du signe de la Croix un boiteux des deux jambes, luy commandant de se lever, et tout soudain il se leva. L'histoire de Cyrola, evesque arien, et de son aveugle est illustre. [295] Cyrola, voyant Eugene avec Vindimialis¹⁷⁷⁰ et Longinus, Evesques Catholiques, faire plusieurs miracles

8. Mais, me sera-il pas loysible de mettre en œuvre les raysons avec lesquelles N. S. defendit son honneur contre les Juifz, qui luy reprochoyent qu'il chassoit les Diabes au nom de Beelzebub ? Mais, prouvés que la Croix soit charme...

¹⁷⁶⁴ 8. Et quand de ces merveilles s'en ensuivroit que quelques uns abusassent tant de la Croix qu'ilz s'en fissent idolatres, si ne faudroit-il pas pourtant attribuer ces merveilles au Diable ; car elles auroyent esté bien faittes, mais la consequence d'en idolatrer auroit esté mal faite, comme les merveilles advenues par le Serpent d'airain furent divines, quoy que le peuple en print occasion d'idolater. 9. Or, en fin, ilz se sont faitz tant d'autres miracles par le signe de la Croix, outre la fuite des Diabes, lesquelz ne se peuvent attribuer a ce stratageme, qu'on ne le doit pas nomplus croire de ceux ci.

[Ici se termine la partie du Ms. concernant le III^e Livre.]

¹⁷⁶⁵ (IV Reg., XVIII, 4.)

¹⁷⁶⁶ *Authorités et exemples fondés sur rayson pour la vertu de la Croix,*

¹⁷⁶⁷ *Par laquelle sont gueis les malades et boiteux,*

¹⁷⁶⁸ Bien que corrigée dans les *Errata* de 1603, la faute de la 1^{re} édition, où se lit *Porcherus*, a été reproduite dans toutes les éditions postérieures.

¹⁷⁶⁹ In vita S. Joan. Ap. cc. XXXI. XXXIII ¹.

¹ Hodie ab omnibus rejicitur, ut apocrypha, hæc vita S. Joannis. Vide Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, sub voce *Prochorus*. Plures autem ex novatoribus illam ut genuinam olim ediderunt ; imprimis, Mich. Neander de Sorau, ad calcem 3^e editionis *Catechesis Mart. Lutheri parvæ*, Basil., 1567. Videatur et opus J. J. Grynæi, *Monumenta Patrum Orthodoxographæ*, tom. I, Basil., 1569.

¹⁷⁷⁰ Hist. Francorum, l. II, c. III.

pour confirmation du parti Catholique, cuyda faire un grand coup pour sa secte s'il pouvoit tant faire qu'on creust qu'il avoit la mesme vertu ; et prend un miserable, l'apaste et le manie, en sorte qu'il le fait contrefaire l'aveugle et se mettre en pleine assemblee pour l'attendre quand il passeroit et luy demander guerison. Ce pauvre abusé se met en posture et joue son personnage ; Cyrola cuyde jouer le sien, se retire, met la main sur ce feint aveugle et, avec certaines paroles, luy commande d'ouvrir les yeux et voir. Mais ce fut un vray miracle heretique : car ce pauvre homme qui feignoit d'estre aveugle se trouva reellement aveugle, avec une si vehemente douleur d'yeux qu'il luy sembloit qu'on les luy crevast. Il accuse sa feinte et simulation, et son seducteur tout ensemble, avec la somme d'argent qu'il avoit receuë pour ce jeu auquel il perdit la veuë, et demande ayde et remede a nos Evesques Catholiques, lesquelz ayans sondé sa foy eurent pitié de luy, « et se prevenans l'un l'autre d'un mutuel honneur, » (ce sont les propres paroles de saint Gregoire de Tours¹⁷⁷¹, qui est mon autheur) « une sainte contention s'esmeut entre eux qui seroit celui-la qui feroit le signe de la bienheureuse Croix sur ses yeux : Vindimialis et Longinus prioient Eugene, Eugene au contraire les prioit qu'ilz luy imposent les mains ; ce qu'ayans fait et luy tenans les mains sur la teste, saint Eugene, faisant le signe de la Croix sur les yeux de l'aveugle¹⁷⁷², dit : Au nom du Pere, et du Filz, et du Saint Esprit, vray Dieu, lequel nous confessons trine en une egalité et toute puissance, que tes yeux soyent ouvertz ; et tout aussi tost, la douleur ostee, il revint a sa premiere santé. » Aves-vous veu, traitteur, le signe de la Croix employé a la restitution de la veuë de ce miserable, et les saintz Evesques s'entre presenter l'honneur de le faire ? Dires-vous que le diable fit ce [296] jeu en faveur des Catholiques contre les Ariens ? quelle eschappatoire pourres-vous trouver ?

Les Ariens de Nicee obtindrent de Valens, empereur heretique, l'eglise des Catholiques : saint Basile, adverti de cela, recourt a l'Empereur mesme, et luy remonstre si vivement le tort qu'il faisoit aux Catholiques, que l'Empereur en fin laissa au pouvoir de saint Basile de decider ce different, avec ceste seule condition, qu'il ne se laisseroit point transporter au zele de son parti, c'est a dire, des Catholiques, au prejudice des Ariens. Saint Basile reçoit ceste charge, et fit ceste ordonnance inspiré sans doute du ciel, que l'eglise fust bien fermee, et cachetee ou seellee tant par les Ariens que par les Catholiques ; puys, que les Ariens employent trois jours et trois nultz en prieres, et viennent par apres a l'eglise, que si elle s'ouvroit pour eux ilz en demeureroient maistres pour jamais ; si moins, les Catholiques veilleroient une nuit, apres laquelle ilz iroyent a l'eglise, psalmodians avec la Litanie, et si elle s'ouvroit pour eux ilz en demeureroient possesseurs perpetuelz, si elle ne s'ouvroit, qu'elle fust aux Ariens. Les Ariens eurent la sentence pour agreable, mays les Catholiques murmuroient qu'elle estoit trop favorable aux Ariens, et qu'elle avoit esté proferee par crainte de l'Empereur. Cependant elle s'execute : les Ariens prient trois jours et trois nultz, viennent aux portes de l'eglise (extremement bien fermees, car et l'un et l'autre parti en avoit esté fort curieux), y arrestent des le matin jusques a Sexte, crians leurs *Kyrie eleison*, mays pour neant ; si qu'en fin, ennuyés de l'attente, ilz s'en vont. Dont saint Basile, convocant generalement tout le peuple fidele, le conduit hors la ville en l'eglise de saint Diomedes martyr, ou il employe toute la nuit en prieres ; et le matin, l'amene vers l'eglise, chantant ce verset : « Dieu saint, saint fort, saint et immortel, ayes misericorde de nous. » Puys, arrivé au parvis du temple ou les Ariens s'estoyent arrestés precedemment, il dit au peuple : « Dresses les mains en haut, au ciel vers le Seigneur, et cries *Kyrie eleison*. » Ce que faisant le peuple, saint Basile [297] les signant et benissant, il commande que l'on face silence, et signant par trois fois les portes¹⁷⁷³ de l'eglise, dit : « Beni soit le Dieu des Chrestiens es siecles des siecles, Amen. » Le peuple repliquant, « Amen », en vertu de l'oraison les verroux et serrures se desfont, et les portes, comme poussees par quelque vent impetueux, s'ouvrent soudainement. Lhors, ce grand Evesque chanta : *O Princes, leves vos portes, et vous, portes eternelles, esleves-vous et le Roy de gloire entrera*¹⁷⁷⁴ ; et entrant dedans le temple, avec le saint peuple, il y fit le divin mistere. Il y a, en ceste histoire, trois ou quatre pointz

¹⁷⁷¹ *Et les aveugles ;*

¹⁷⁷² Sic scribitur in antiquis editionibus S. Greg. Turonensis : hodie *Vendimialis*.

¹⁷⁷³ *Et les portes fermees, ouvertes ;*

¹⁷⁷⁴ (Ps. XXIII, 7, 9.)

de mauvaise digestion pour vostre estomach, o traicteur, si vous n'estes gueri despuis vostre traicté : les eglises des Saintz, ou l'on va prier Dieu ; les saintes psalmodies avec les Litanies, en forme de processions ; la benediction episcopale sur le peuple avec le signe de la Croix (*Sanctus Episcopus illos consignans*, dit saint Amphilocheus¹⁷⁷⁵, qui est mon auteur) ; le signe de la Croix employé pour faire ce miracle ; et ce qu'il est dit, que saint Basile estant entré fit le divin mistere, *fecit divinum mysterium*, car c'est une phrase qui n'est pas sortable ni a la priere, laquelle ilz avoyent ja faite toute la nuit, ni au sermon, car precher ne s'appelle pas, faire, mais publier, le divin mistere, ni certes a vostre cene, en laquelle il ne se fait rien de divin, mais s'administre seulement un pain ja fait et préparé. Je ne vois pas que vous puissies respondre a ce tesmoignage de la vertu de la Croix ; car si vous dites que le diable fit cela pour faire le matois, saint Amphiloche vous remonstre que, par ce miracle, les Catholiques furent consolés et plusieurs Ariens se convertirent : quel avantage donques eust recherché le diable en cest affaire ? et je vous remonstre que vous n'aves pas asses d'honneur pour rendre suspect saint Basile de magie ou sorcelage, ni saint Amphiloche de mensonge ou fadaise. Si vous dites que saint Amphiloche attribue le miracle [298] a la vertu de l'oraison, c'est ce que je veux : car le signe de la Croix est une partie de l'oraison que fit saint Basile, tant sur le peuple le benissant, que sur les portes les signant ; et a quel autre effect l'eust-il employé ?

¹⁷⁷⁶ Une dame Carthaginoise avoit un chancre au tetin, mal, selon l'advis d'Hippocrate, du tout incurable ; elle se recommande a Dieu, et, s'approchant Pasques, elle est advertie en sommeil d'aller au baptistere et se faire signer de la Croix par la premiere femme baptisee qu'elle rencontreroit : elle le fait, et soudain elle est guerie. Le traicteur, a ce coup, est bien empesché ; il chancelle, et ayant fait le recit de l'histoire tres impertinemment, tasche de se desrober a ceste pointe que luy avoit jettée le placquart. Quant au recit, il le fait ainsy : ¹⁷⁷⁷ « Une certaine dame de Carthage fut guerie d'un chancre à la mammelle, ayant esté advertie en dormant de remarquer avec le signe de la Croix la premiere femme baptisee qui viendroit au devant d'elle. » Cela n'est aucunement ni vray ni a propos, car elle ne fut point advertie de remarquer l'autre avec le signe de la Croix, mays de se faire signer elle mesme du signe de la Croix sur le lieu du mal. Le desir de reprendre offusque ces pauvres reformeurs. ¹⁷⁷⁸ Quant a la response, il la fait a son accoustumee, sans jugement ni candeur, a sçavoir, que ceste dame « s'estoit adressee auparavant au seul Dieu », auquel elle rapporta sa guerison, et non a aucun signe. C'est estre insensé, car qui dit jamais qu'aucune guerison ou miracle, fait ou par le signe de la Croix ou autrement, doit estre rapporté a autre qu'a Dieu seul, qui est *le Dieu de toute consolation*¹⁷⁷⁹ ? Nostre different gist a sçavoir si Dieu employe le signe de la Croix a faire des miracles par les hommes, puysque c'est chose hors de doute qu'il employe bien souvent plusieurs choses aux effectz surnaturelz. Le traicteur dit que non, et ne sçait pourquoy nous disons qu'ouy et le prouvons par experience ; est-ce pas ineptie de repliquer que c'est Dieu qui fait ces miracles, puysqu'on ne demande pas qui les fait, mais comment et [299] par quelz instrumens et moyens ? C'est Dieu qui la guerit, et pouvoit la guerir sans la renvoyer a l'autre femme qui la signa ; il ne veut pas, mais la renvoye a ces moyens desquelz il se veut servir. Voulons-nous estre plus sages que luy, et dire que ces moyens ne sont pas sortables ? il luy plaît que nous les employions, les voulons-nous rejeter ? Or c'est saint Augustin qui est auteur de ce recit¹⁷⁸⁰, et l'estime tellement propre a la louange de Dieu, qu'il dit tout suivant qu'il avoit fort tancé ceste dame guerie de ce qu'elle n'avoit pas asses publié ce miracle. Un bon huguenot, au contraire, l'eust fait enterrer bien avant, et ce, par zele de la pureté reformee ; mais ces grandes ames anciennes se contentoyent de la pureté formee.

¹⁷⁷⁵ In vita S. Basili¹.

¹ Opusculum hoc non est S. Amphilochii, sed recentioris et incerti auctoris. Vide Tillemont, *Hist. Eccl.*, Note LXXXII sur S. Basile.

¹⁷⁷⁶ Et un chancre gueri ;

¹⁷⁷⁷ (p. 32.)

¹⁷⁷⁸ (p. 33.)

¹⁷⁷⁹ (II Cor., I, 3.)

¹⁷⁸⁰ De civit. Dei, l. XXII, c. VIII.

¹⁷⁸¹ Au demeurant, l'oraison du signe de la Croix estoit en si grand credit en l'ancienne et primitive Eglise, qu'on l'employoit a tous rencontres ; on s'en servoit comme d'un general preservatif de tous malheurs, en mer, en terre, comme dit saint Chrysostome¹⁷⁸², es cors des bestes malades, et en ceux qui estoient possedés du diable. Saint Martin protestoit de percer toutes les esquadres des ennemis et les outrepasser, pourveu qu'il fust armé du signe de la Croix¹⁷⁸³ ; saint Laurent guerissoit les aveugles par iceluy ; Paula mourant, se signa la bouche de la Croix¹⁷⁸⁴ ; saint Gordius martyr, devant aller au tourment en la ville de Cesaree, il y alla joyeusement s'estant muni du signe de la Croix, dit saint Basile¹⁷⁸⁵. Ainsy le grand saint Anthoine, rencontrant ce monstre sylvestre, faune ou hyppocentaure, qui le vint trouver lhors qu'il alloit voir saint Paul premier hermite, il fit incontinent le signe de la Croix pour s'asseurer¹⁷⁸⁶. Ou je ne puis oublier le Livre de Mathias Flaccus Illyricus, augmenté a Geneve, intitulé *Catalogus testium veritatis*, lequel, par une authentique impudence, citant saint Anthoine contre nous en son rang¹⁷⁸⁷, dit qu'il a leu sa vie et n'a pas trouvé qu'il ayt employé le signe de la Croix. Jusques a quand trompera-on ainsy les peuples ? Certes, les tesmoignages que j'ay cités au chapitre precedent sont pris dans saint [300] Athanase, et celuy-ci dans saint Hierosme. Or, j'ay dit qu'en ces occasions la Croix avoit vertu comme une oraison fort vigoureuse, dont il s'ensuit que les choses signees ont une particuliere sainteté, comme benites et sanctifiees par ce saint signe et par ceste celebre oraison, extremement pregnante, pour estre instituee, approuvee et confirmee par Jesus Christ et par toute son Eglise. Si que les Anciens faisoient grande profession de prier Dieu levans les bras haut en forme de croix, comme il appert de mille tesmoignages, mays sur tout de celuy que j'ay produit de l'ancien Origene, cy dessus¹⁷⁸⁸ : par ou, non seulement ilz faisoient comme un perpetuel signe de Croix, mays mortifioient encores la chair, imitans Moysse qui surmonta Amalech lhors qu'il prioit Dieu en ceste sorte¹⁷⁸⁹, figurant et presageant la Croix de Nostre Seigneur qui est la source de toutes les faveurs que peuvent recevoir nos prieres. Saint Cyprien, saint Gregoire Nazianzene et mille autres tres anciens nous enseignent ainsy.

FIN DU TROISIEME LIVRE [301]

¹⁷⁸¹ *Et tous autres malheurs chassés.*

¹⁷⁸² *Supra*, l. II, c. VI.

¹⁷⁸³ *S. Sulp. Sever.*, in vita *S. Mart.*

¹⁷⁸⁴ (*S. Hieronymus*, in *Epitaph. Paulæ. Ep. CVIII, ad Eust.*)

¹⁷⁸⁵ *Hom. in S. Gord.*

¹⁷⁸⁶ *S. Hieronym.* in vita *S. Pauli Erem.*, § 7.

¹⁷⁸⁷ (*L. IV, Anton. Eremita.* Vide p. 166, not. (1002.)

¹⁷⁸⁸ (*Cap. X.*)

¹⁷⁸⁹ *Exod.*, XVII, II.

Livre quatriesme¹⁷⁹⁰. De la qualité de l'honneur qu'on doit a la Croix

Chapitre premier¹⁷⁹¹. Accusation du traiteur contre les Catholiques

Après que le traiteur a mis en campagne sa solemnelle distinction entre l'honneur civil et l'honneur conscientieux, que j'ay suffisamment renversée en mon Avant-Propos¹⁷⁹², il fait de sursaut ceste desgainée : ¹⁷⁹³ « Vray est que les questionnaires ne se sont pas teus là dessus, car on a demandé de quelle sorte d'honneur elle devoit estre adoree. Quelques uns ont dit que la vraye Croix, qui avoit touché au corps de Jesus Christ, devoit estre adoree de latrie, ou pour le moins de hyperdulie, mais que les autres devoient estre servies de l'honneur de dulie ; c'est à dire, que la vraye [303] Croix devoit estre reveree de l'honneur deu à Christ, et les autres croix devoient estre honorees de l'honneur que les serviteurs doivent à leurs maistres : et c'est la belle resolution du present second plaquard. »

Or le placquart ne prend en aucune façon telle resolution ; il ne parle ni peu ni prou de latrie, dulie, hyperdulie, ni n'employe la distinction de la vraye Croix de l'image de la Croix et du signe d'icelle. Voicy purement sa conclusion : « Nous devons estre poussés a venerer l'image de la Croix et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir a la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire, Amen. » Aussi n'estoit-ce pas le dessein de l'auteur des placquars, sinon de rendre conte de la devote erection de la Croix que nostre Confrerie d'Annessi fit aupres d'Annemasse, laquelle n'estoit pas une piece de la vraye Croix, mais seulement une image d'icelle.

¹⁷⁹⁴ Si est-ce que, parce que ce traiteur produit les questions des scholastiques avec supercherie, je veulx en peu de paroles descouvrir en ce Livre, le plus naïvement que je sçauray, la doctrine Catholique touchant la qualité de l'honneur deu a la Croix. Et remarque ce pendant que les questionnaires, qui espluchent si menuement les differences d'honneur qu'on doit a la Croix, monstrent asses qu'ilz sont saisis de la sainte et pure jalousie de laquelle j'ay traité en l'Avant-Propos¹⁷⁹⁵ : car, comme ilz veulent attribuer a la Croix l'honneur qui luy est deu, selon le rang qu'elle tient entre les dependances de nostre Sauveur, aussi prennent-ilz soigneusement garde de ne luy en bailler que ce qu'il faut, et sur tout de n'alterer en rien l'honneur de Dieu, ni baillant moins de respect a sa Croix, ni plus aussi, qu'il ne veut et requiert. Par ou le traiteur est asses convaincu de calomnie, quand il nous accuse de bailler des compaignons a Dieu. [304]

¹⁷⁹⁰ (1^{re} Partie.)

¹⁷⁹¹ (pp. 48 et 49.)

¹⁷⁹² La partie du Ms. concernant le IV^e Livre, ayant un ordre très différent de celui du texte, est reproduite intégralement à sa suite (voir pp. 373-382). La correspondance est indiquée en tête des chapitres lorsqu'elle est générale, au passage même quand elle est partielle. Voir note (2057), p. 373. La dernière partie de la Préface complète les renseignements nécessaires à l'intelligence du Ms. et de ses divers rapports avec le texte.

¹⁷⁹³ Voir Ms., p. 374.

¹⁷⁹⁴ Proposition du sujet de ce Livre.

¹⁷⁹⁵ (2^e Partie).

Chapitre II. De l'honneur, que c'est ; a qui et pourquoy il appartient d'honorer et d'estre honoré

¹⁷⁹⁶ J'ay besoin de dire un mot de l'honneur, parce que l'adoration est une espece et sorte d'iceluy. L'honneur, donques¹⁷⁹⁷, est une protestation ou reconnoissance de l'excellence de la bonté de quelqu'un. Or je l'entends ainsy :

¹⁷⁹⁸ 1. Connoistre la bonté excellente d'une personne n'est pas l'honorer ; l'envieux et malin connoist l'excellence de son ennemy, et ne laisse pourtant de le vituperer. Faire des reverences et demonstrations exterieures a quelqu'un n'est pas aussi l'honorer ; les flatteurs et affronteurs en font a ceux qu'ilz tiennent les plus indignes du monde. La seule determination de la volonté, par laquelle on tient en conte et respect une personne selon l'apprehension qu'on a de sa bonté, est celle la en laquelle gist la vraye essence de l'honneur. Il y a peu de difference entre l'objet de l'amour et celuy de l'honneur¹⁷⁹⁹ : celuy la tend a la bonté, et celuy ci a l'excellence de la bonté ; aussi y a-il peu de diversité a philosopher de l'un et de l'autre. Faisons-en comparaison, la connoissance de l'un servira a celle de l'autre. L'amour est causé par la connoissance de quelque bonté, l'honneur par la connoissance de l'excellence de la [305] bonté. L'amour produit ses demonstrations exterieures et les offices qu'on fait au bien de celuy qu'on ayme ; l'honneur produit aussi les signes et protestations exterieures : mays comme l'amour, a proprement parler, n'a son domicile qu'au cœur de l'amant, aussi l'honneur reside dans la volonté de l'honorant. On appelle amitié les bons offices exterieurs, on appelle honneur les demonstrations exterieures, mays ces noms n'appartiennent a l'exterieur que pour l'alliance qu'on presuppose d'iceluy avec l'interieur. Si donq je dis que l'honneur est une protestation ou reconnoissance¹⁸⁰⁰, je l'entends, non de celle qui se fait par les apparences exterieures, autrement les Anges et espritz ne sçauroyent honorer, mays de celle qui se passe en la volonté qui se resoult d'estimer une personne selon son merite, car ceste resolution est la vraye et essentielle forme de l'honneur.

¹⁸⁰¹ ¹⁸⁰² 2. Or, si l'honneur gist proprement en la volonté, il faut qu'il tende au bien, qui est le seul objet d'icelle ; jamais elle ne s'employe sinon a son but et objet, ou aux appartenances d'iceluy. Mays il y a trois sortes de bien : l'honneste, l'utile, le delectable. L'honneur tend du tout a l'honneste¹⁸⁰³, le mot mesme le porte ; aussi l'honnesteté n'est ditte telle, que parce qu'en elle gist l'estat et l'arrest de l'honneur : *honestas*, dit Isidore, *quasi honoris status*¹⁸⁰⁴. L'honneur y va ; y estant il s'arreste. Et quel bien honneste y a-il, que la vertu et ses appartenances ? La bonté donques, de laquelle l'honneur est une reconnoissance, ne peut estre que de ce rang. Or, si le bien honneste ou la vertu se considere simplement comme bien, il sera aussi simplement et seulement en objet a l'amour ; mays si on le considere comme excellent, eminent¹⁸⁰⁵ et superieur, c'est lhors qu'il s'attirera l'honneur comme son propre tribut, lequel a son naturel mouvement au bien honneste sous la consideration particuliere de *quelque* excellence et eminence : de quelque excellence, dis-je, car, soit que le [306] bien honneste ayt quelque excellence sur celuy qui honnore ou non, il suffit qu'il ayt quelque excellence pour estre un vray sujet de l'honneur. J'ay donques dit, pour toutes ces raysons, que l'honneur¹⁸⁰⁶ estoit une protestation de l'excellence de la bonté.

¹⁷⁹⁶ *Honneur, que c'est ;*

¹⁷⁹⁷ S. Thom., II^a XI^æ, Qu. CXLV, Art. I, ad. 3.

¹⁷⁹⁸ *Ce n'est pas une connoissance,*

¹⁷⁹⁹ « Amari est honorari¹. » Arist., Ethica, l. VIII, c. VII (*al.* IX).

¹ « Etre aimé est être honoré. » La phrase complète d'Aristote est : « Etre aimé paraît être près d'être honoré. »

¹⁸⁰⁰ *Mays une reconnoissance et resolution de volonté*

¹⁸⁰¹ *Touchant un bien*

¹⁸⁰² Voir Ms., pp. 377-379.

¹⁸⁰³ *Honneste,*

¹⁸⁰⁴ S. Thom., II^a II^æ, Qu. CXLV, Art. I ; Qu. LXIII, Art. III ; Arist., Ethica, l. I, c. III (*al.* V).

¹⁸⁰⁵ *Excellent et eminent.*

¹⁸⁰⁶ Aristot., Ethica, l. IV, c. III (*al.* VII) ; l. VIII, c. II, et ibidem Eustratius¹.

3. Et quand j'ay dit, de la bonté de quelqu'un, c'est a dire, de quelque personne, j'ay eu ceste rayson : l'excellence de la bonté, laquelle est le propre objet de l'honneur, n'est sinon la vertu ; la vertu ne se trouve sinon es personnes : donques l'honneur ne se rapporte ou mediatement ou immediatement qu'aux personnes, lesquelles sont le sujet lequel est honoré, et leur vertu le sujet pour lequel elles sont honnorees, *objectum quod et objectum quo*, disent nos scholastiques. Ce discours forclost de pouvoir honorer¹⁸⁰⁷, ni estre honoré, toute chose insensible, brute ou insensee, les diables et damnés ; car tout cela n'a, ni peut avoir, aucune bonté d'honesteté pour estre honoré, ni n'a aucune volonté ou bonne affection a l'endroit de la vertu pour l'honorer. Si ces choses honoroyent¹⁸⁰⁸ la vertu, elles seroyent honorables elles mesmes pour ce respect, d'autant qu'honorer la vertu est chose honorable ; comme au contraire, qui est honorable il peut honorer, car il a la vertu, et la vertu ne peut loger qu'en ceux qui la prisent et honorent. Que si on honore¹⁸⁰⁹ quelque chose insensible ou non vertueuse, ce ne sera pas pour y arrester et colloquer simplement et absolument l'honneur, mais pour le passer et rapporter a quelque vertu et vertueux. L'honneur du magistrat passe et revient a Dieu et a la republique qu'il represente ; l'honneur de la viellesse, a la sagesse, de laquelle elle est une honorable marque ; l'honneur de la science, a la diligence et autres vertus, desquelles elle est et l'effect et la cause. Parlons des choses sacrees : l'honneur des [307] eglises et vases sacrés va et vise a la Religion, de laquelle ilz sont instrumens ; l'honneur des images et Croix se rapporte a la bonté de Dieu, de laquelle elles sont des memoires ; l'honneur des personnes Ecclesiastiques, a Celuy duquel ilz sont les officiers. Bref, le viel mot est certain : L'honneur est le loyer de la vertu. Non que la vertu ne merite une autre recompense inherente, utile et delectable, mais parce que l'honneur purement et simplement n'a point d'autre objet que la vertu et le vertueux ; si qu'estant poussé ailleurs, comme sur les choses inanimees, il n'y fait aucun sejour, mais y passe seulement entant qu'elles appartiennent en quelque sorte a quelque sujet vertueux, ou a la vertu mesme ou en fin il se rend comme dans son propre et naturel domicile. Que s'il est dit quelquefois que les choses inanimees et les diables donnent honneur a Dieu, ce n'est pas que cest honneur-la sorte de ces choses comme de la cause, mais seulement comme d'un'occasion que les hommes en prennent d'honorer Dieu ; ou c'est parce que telles choses font les exterieures demonstrations d'honneur, lesquelles, quoy que privees de leur ame, qui est l'intention interieure, ne laissent pas de retenir devant les peuples le nom d'honneur, ainsy que l'homme mort est appellé homme. [308]

¹ Eustratius était Evêque de Nicée au XII^e siècle. L'allusion à ce commentateur et les chiffres de renvois semblent indiquer, comme ayant été suivie par le Saint, l'édition d'Aristote : *Aristotelis Stagiritæ Moralia Nichomachia, cum Eustratii... nonnullorumque aliorum Græcorum explanationibus... a Feliciano Latinitate donata*. Parisiis, Roigny, 1543.

¹⁸⁰⁷ *Qui peut honorer, ou estre honoré.*

¹⁸⁰⁸ *Qui n'est capable d'honneur passif, ne l'est aussi de l'actif.*

¹⁸⁰⁹ *Honneur des choses insensibles.*

Chapitre III¹⁸¹⁰. De l'adoration ; que c'est

Voyons l'opinion du traitteur, et considerons la valeur de ses argumens. Son opinion est en un mot : ¹⁸¹¹ « Adorer, c'est s'encliner, faire encensemens, ployer les genoux. » Mon Dieu, que cela est grossier ; mettons en avant la verité, elle renversera asses d'elle mesme le mensonge.

L'adoration¹⁸¹² est une speciale maniere et sorte d'honneur : car l'excellente bonté pour laquelle on honnore un autre peut estre de deux façons¹⁸¹³ ; ou elle est eminente, superieure et avantageuse sur celuy qui honnore, ou non. Si elle ne l'est pas, il n'y a lieu que pour le simple honneur, tel qu'il peut estre mesme de pair a pair, voire de superieur a inferieur, et duquel parle l'Apostre quand il dit¹⁸¹⁴, *Honore invicem prævenientes : vous prevenans en honneur* ; et saint Pierre disant¹⁸¹⁵, *omnes honorate : honnores un chacun* ; dont il est dit mesmement qu'Assuerus honnora Mardochee¹⁸¹⁶. Eustratius met pour exemple l'honneur que s'entreportoyent saint Gregoire Nazianzene et saint Basile¹⁸¹⁷. Si, au contraire, l'excellence de la bonté pour laquelle on honnore se trouve superieure et avantageuse sur l'honorant, lhors il y va, non d'un simple honneur, mays de l'honneur d'adoration¹⁸¹⁸ ; et partant, comme l'honneur n'est que la profession ou reconnoissance de l'excellence de la [309] bonté de quelqu'un, aussi l'adoration est la reconnoissance de l'excellence de la bonté eminente et superieure a l'endroit de celuy qui honnore. Une simple excellence de bonté suffit au simple honneur, mays a l'honneur d'adoration il faut une excellence superieure, au regard de l'honorant.

Or, a bien honorer, comme j'ay dit ci devant¹⁸¹⁹, il y va trois actions¹⁸²⁰ ; il y en va bien autant, et a plus forte rayson, a bien adorer, puysqu'adorer n'est autre qu'une excellente sorte d'honorer. 1. Il faut connoistre¹⁸²¹ et apprehender la superieureté de l'excellence adorable ; c'est la premiere action, laquelle appartient a l'entendement. 2. Il faut se sousmettre¹⁸²², reconnoistre et faire profession d'inferieureté, ce qui touche a la volonté. 3. Et, pour la troisieme, il faut faire au dehors des signes¹⁸²³ et demonstrations de la sousmission qui est en la volonté.

Mays en laquelle de ces actions consiste la vraye et propre substance de l'adoration¹⁸²⁴ ? Ce n'est pas en la premiere, car les diables et ceux desquelz parle saint Paul¹⁸²⁵, qui, *connoissans Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu*, ains secoüans le joug ont dit, nous ne servirons point¹⁸²⁶, ilz l'ont conneu, mays non pas reconneu. Ceste premiere action n'est que le fondement et principe de tout l'edifice de l'adoration, ce n'est pas l'edifice mesme.

Sera-ce point donques la troisieme action, du tout exterieure et corporelle, en laquelle gist la vraye essence de l'adoration ? Le traitteur le dit, comme vous avez veu : « Adorer, c'est s'encliner, faire encensemens, ployer les genoux. »¹⁸²⁷ Je dis que non, et le prouve indubitablement, pourveu que j'aye protesté que je parle de la vraye essence de l'adoration :

1. Si l'adoration gist en ces actions exterieures, les Anges et bien heureux espritz ne

¹⁸¹⁰ Voir Ms., pp. 376, 377.

¹⁸¹¹ (p. 55.)

¹⁸¹² *Adoration, que c'est.*

¹⁸¹³ *Deux sortes d'excellence ;*

¹⁸¹⁴ Rom., XII, 10.

¹⁸¹⁵ I Petr., II, 17.

¹⁸¹⁶ Esther, VI.

¹⁸¹⁷ (In Arist., Ethica, l. IX, c. I.)

¹⁸¹⁸ *Quelle est requise a l'adoration.*

¹⁸¹⁹ (Cap. præced.)

¹⁸²⁰ *Trois actions en l'adoration :*

¹⁸²¹ *Connoissance,*

¹⁸²² *Sousmission,*

¹⁸²³ *Signes exterieurs.*

¹⁸²⁴ *L'essence de l'adoration ne gist ni en la premiere,*

¹⁸²⁵ Rom., I, 21.

¹⁸²⁶ (Jerem., II, 20.)

¹⁸²⁷ *Ni en la troisieme,*

pourroyent pas adorer, car ilz n'ont ni genoux ni teste pour les ployer et incliner ; neanmoins ilz ont commandement d'adorer : *Adores-le, o tous vous, Anges d'Iceluy*¹⁸²⁸. Je ne crois pas qu'aucun entende que les encensemens qu'ilz jettent [310] a Dieu soyent materielz, car saint Jean declaire¹⁸²⁹, au contraire, que ce sont les oraisons des Saintz. Que s'il est dit¹⁸³⁰ qu'ilz jettent leurs couronnes aux piedz de Celuy qui sied au throsne, bien que leur adoration soit exprimee par une action exterieure si ne se doit-elle pas entendre que de l'esprit ; car, comme leurs couronnes et felicités sont spirituelles, aussi l'hommage, reconnoissance et sousmission qu'ilz en font, n'est que purement spirituelle.

2. Mais, pour Dieu, les paralytiques et percluz qui n'ont aucun encens, ni genoux, ni mouvement a leur disposition, peuvent-ils pas adorer Dieu ? ou s'ilz sont exemps de la loy qui dit : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*¹⁸³¹ ?

3. O Chrestiens de genoux, et materielz, vous sçaves si bien alleguer hors de propos et saison, quand vous combattes les sacrees ceremonies, que *les vrays adoreurs adorent en esprit et en verité*¹⁸³² : certes, ces saintes paroles ne bannissent point les actions exterieures quand elles procedent de l'esprit et verité, mais ne voyes-vous pas tout ouvertement qu'elles decernent contre vous que la vraie et essentielle adoration gist en la volonté et action interieure ?

4. Et de fait, qui diroit jamais que les actions exterieures des hypocrites, voire les genuflexions de ceux qui baffoüoyent nostre Sauveur au jour de sa Passion, luy mettans la couronne d'epines en teste et le roseau en main, plians les genoux devant luy, fussent des vrays adorations et non pas plustost des vrays vituperes et affrons ? L'Escriture¹⁸³³ appelle bien cela adorer et saluer, mais elle declaire tout sur le champ qu'elle l'entend, non selon la realité et substance, mais selon l'exterieure apparence et feinte, disant qu'ilz se mocquoyent de luy. Qui oseroit appeller ces malheureux vrays adoreurs, et non pas plustost vrays mocqueurs ? Les choses portent aucunes fois le nom de ce dont elles ont les apparences, sans pour cela laisser d'estre indignes de le porter ; comme quand les enfans de ce monde sont appellés prudens¹⁸³⁴, et leur ruse ou finesse, [311] sagesse, quoy que ce ne soit que folie devant Dieu et en realité¹⁸³⁵ ; ainsy appelle les impertinences du traicteur, raysons, quoy qu'elles soyent indignes de ce nom.

Considerons donq un peu quelles raysons le traicteur¹⁸³⁶ produit pour monstrier qu' « adorer, c'est s'encliner, faire encensemens, ployer les genoux. »¹⁸³⁷ « Cela, » dit-il, « se void par la façon de parler de l'Escriture, qui par « le flechissement de genoux designe l'idolatrie, comme il appert par la response faite à Elie, 1. Rois¹⁸³⁸, chap. 19, où les vrais serviteurs de Dieu, opposez aux idolatres, sont designez parce qu'ils n'avoient point ployé le genou devant Baal ni baisé en la bouche d'icelui. Aussi use l'Escriture de ces mots pour descrire les idolatres, que ils se sont courbez, qu'ils ont fait encensemens, ont baisé la main ou les levres ; ce que font ceux de l'Eglise Romaine à leurs images, reliques et Croix : dont la conclusion est manifeste, que s'ils ne sont idolatres, si font-ils ce que font les idolatres. » Est-il possible que ce traicteur ait escrit ces choses veillant ? Si le flechissement de genouil estoit idolatrie, on ne sçauroit aller sans idolatrer, car pour aller il faut flechir le genouil. Flechir le genouil, voire se prosterner en terre, est une action indifferente et n'a aucun bien ni aucun mal que par l'objet auquel on la dresse, c'est de l'intention dont elle procede qu'elle a sa difference de bonté ou de malice. Pour faire que flechir le genouil soit idolatrie, il y faut deux parties : l'une, que ce soit a un idole, car qui flechiroit le genouil au nom de Jesus, comme il est raysonnable que chacun face, ou devant prince, seroit-il idolatre ?

¹⁸²⁸ (Ps. XCVI, 8.)

¹⁸²⁹ Apoc., V, 8 ; VIII, 3, 4.

¹⁸³⁰ (Ibid., IV, 10.)

¹⁸³¹ (Matt., IV, 10.)

¹⁸³² (Joan., IV, 23.)

¹⁸³³ (Matt., XXVII, 29 ; Marc., XV, 17-20.)

¹⁸³⁴ (Luc., XVI, 8.)

¹⁸³⁵ (I Cor., I, 20.)

¹⁸³⁶ *Quoy que die le traicteur,*

¹⁸³⁷ (p. 55.)

¹⁸³⁸ Selon la division hébraïque adoptée par les Novateurs. D'après la Vulgate, c'est le III^e Livre des Rois.

l'autre, que non seulement le genouil flechisse a l'idole, mays que ce soit volontairement ; il faut que le cœur plie a mesme que le cors, car l'idolatrie, comme tout autre peché, prend a l'ame et a l'intention, que si l'exterieur a quelque mal il sort de la comme de sa source. Qui est affectionné aux idoles, quand il n'auroit [312] ni genouil ni jambe et seroit plus immobile qu'une pierre, il est neanmoins vray idolatre ; et, au contraire, qui auroit tous-jours les genoux plantés en terre ne seroit pour tout cela idolatre sans ces deux conditions, l'une, qu'il fust ainsy volontairement, l'autre, que ce fust a l'honneur d'un idole. Ainsy ne fut-il onques dit que flechir le genouil soit idolatrer, mais ouy bien de le flechir a Baalim¹⁸³⁹, Astaroth, Dagon, et semblables abominations ; autant en dis-je de bayser la main, voire le pied, faire encensemens et se courber. Quand donq le traitteur dit que les Catholiques font ces actions exterieures aux reliques, images et Croix, il dit vray en certaine façon ; mais, pour conclure par la que les Catholiques sont idolatres, il luy reste a prouver que les images, reliques et Croix sont des idoles, ce qu'il ne sçauroit faire ni luy ni ses partisans, je les en desfie. Il ne suffit pas pour estre mauvais, idolatre et sorcier, de faire ce que telles gens font, si on ne le fait a mesme intention et avec mesmes circonstances. Les idolatres plient les genoux, font des encensemens, des temples, des autelz, des festes, des sacrifices : autant en font les Catholiques, donques ilz sont idolatres. La consequence est sotte ; car encor que ces actions soyent pareilles es uns et es autres d'estoffe et de matiere, si ne le sont-elles pas de forme, de façon et intention : or, Dieu ne regarde pas tant ce qui se fait, comme la maniere avec laquelle il se fait. L'idolatre dresse toutes ses actions a l'idole, c'est cela qui le fait idolatre ; au contraire, l'intention du Catholique, en toutes ses actions, est toute portee a son Dieu, c'est cela qui le fait Catholique. Le tyran et le prince font mourir, a l'un c'est crime, a l'autre justice ; le brigand et chirurgien couppent les membres et tirent du sang, l'un pour tuer, l'autre pour guerir. Nous faisons quelque chose de ce que font les idolatres, mais nous ne faisons rien comme eux : l'objet de nostre Religion est Dieu vivant, qui la rend toute sainte et sacree.

¹⁸⁴⁰ Il faut donq conclure indubitablement que la vraye et pure essence de l'adoration gist en l'action interieure [313] de la volonté, par laquelle on se sousmet a celui qui est adoré ; et que la connoissance, action de l'entendement, precede la sousmission comme fondement ; au contraire, l'action exterieure suit la sousmission comme effect et dependance d'icelle. [314]

Chapitre IV¹⁸⁴¹. De ce qui peut adorer et estre adoré

La supreme excellence est adorable de tous et ne peut adorer¹⁸⁴² aucun : si elle est supreme, comme pourra-elle en reconnoistre aucune autre pour superieure ? Les avantages que l'excellence divine tient sur tout autre sont infinis, et d'infinie eminence, tout est bas ou rien en comparaison. Dieu donques, comme Dieu, ne peut adorer, mais il peut bien honorer, puysque le simple honneur n'a pour objet que la simple excellence, et non pas une excellence superieure, comme l'adoration. Par contraire rayson, les choses irraysonnables¹⁸⁴³ ne peuvent adorer, a cause de leur extreme bassesse, car elles sont privees de connoissance, et par consequent de volonté et reconnoissance. Les diables et damnés¹⁸⁴⁴ ne peuvent adorer, j'en ay dit la rayson n'agueres¹⁸⁴⁵ ; ilz connoissent la bonté, mais ilz la detestent et blasphement, leur volonté la hait et abomine : *Qui te confessa en enfer*, o Seigneur Dieu ? disoit David¹⁸⁴⁶. Mais s'ilz n'adorent Dieu, pourront-ilz pas adorer autre

¹⁸³⁹ (III Reg. XIX, 18.)

¹⁸⁴⁰ *Mais seulement en la seconde.*

¹⁸⁴¹ Voir Ms., pp. 377, 378.

¹⁸⁴² *Dieu ne peut adorer,*

¹⁸⁴³ *Ni les choses irraysonnables,*

¹⁸⁴⁴ *Ni les damnés.*

¹⁸⁴⁵ (Cap. III.)

¹⁸⁴⁶ Ps. VI, 5.

que Dieu ? Je dis que non, a proprement parler. L'adoration est une sorte d'honneur, l'honneur est pour la vertu : or ces miserables n'ont aucune affection a la vertu, et toutefois en ceste affection gist l'essence de l'honneur. L'honneur part d'une volonté bien ordonnee, qui fait profession et reconnoissance de quelque excellence : [315] les damnés ont leur volonté toute desordonnee et gastee, qui ne fait profession que de mal ; s'ilz reconnoissent quelque superieuté, ce n'est jamais que forcement et ne peut estre adoration. Voyla quant a l'adoration active.

Mays quant a la passive, les seulz damnés¹⁸⁴⁷ en sont du tout et simplement privés, par ces raysons : l'excellence de leur nature ne tend a aucune bonté, ains est irrevocablement contournée au mal ; or, tout honneur tend a la vertu et honnesteté ; leur excellence est accablée et estouffée par l'extreme misere et vileté. L'honneur presuppose bonne affection a l'endroit de celuy qu'on honnore : or, les malins nous sont irreconciliables, et ne devons les avoir en aucun commerce d'affection, ains a une totale alienation et abomination. Tout autre chose peut estre adoree, mays avec une tres grande difference¹⁸⁴⁸ et diversité d'adoration, et pourveu que ce soit sans donner aucune occasion de scandale. [316]

Chapitre V¹⁸⁴⁹. L'adoration se fait a Dieu et aux creatures

Le mot d'adorer, d'ou qu'il soit sorti, ne veut dire autre que faire reverence, ou a Dieu ou aux creatures¹⁸⁵⁰, quoy que le simple vulgaire estime que ce soit un mot propre a l'honneur deu a Dieu. Abraham adore le peuple de la terre, c'est a dire les enfans de Heth¹⁸⁵¹, c'estoyent des creatures ; de mesme son parent Loth¹⁸⁵², Josué¹⁸⁵³, Balaam¹⁸⁵⁴ adorent les Anges ; Saül adore l'ame de Samuel¹⁸⁵⁵ ; Isaac, benissant son filz Jacob, luy souhaite que les peuples le servent, et que les enfans de sa mere l'adorent¹⁸⁵⁶ ; Joseph songe que ses pere, mere et freres l'adorent¹⁸⁵⁷ ; David commande qu'on adore l'escabeau des piedz de Dieu parce qu'il est saint¹⁸⁵⁸. Mais ce seul passage de Paralipomenon¹⁸⁵⁹ suffisoit : *Benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum ; et inclinaverunt se et adoraverunt Deum, et deinde Regem : Toute l'eglise benit le Seigneur Dieu de leurs peres ; et s'inclina et adora Dieu, et par apres le Roy.* Voyla le mot d'adoration employé pour l'honneur fait a Dieu et aux creatures.

Les Anciens ont suivi ce chemin, si que saint Augustin dit¹⁸⁶⁰, que nous n'avons aucune simple parole latine pour signifier la veneration deuë a Dieu seul, mais avons destiné a cest usage le mot grec de *latrie*, faute [317] d'autre plus commode.¹⁸⁶¹ Neanmoins, encor que le mot d'adoration signifie non seulement la reverence deuë a Dieu, mais encor celle qu'on doit aux creatures, si est-ce qu'il panche un peu plus et est plus sortable a signifier la reverence deuë a Dieu ; c'est pourquoy les Anciens ont par fois dit sans difficulté qu'on pouvoit adorer les creatures, et par fois ilz ont fait scrupule de l'advouer, principalement lhors qu'ilz ont eu affaire avec les

¹⁸⁴⁷ *Tout peut estre adoré, hormis les damnés,*

¹⁸⁴⁸ *Mays diversement.*

¹⁸⁴⁹ Voir Ms., pp. 374-376.

¹⁸⁵⁰ *Dieu est adorable et les creatures aussi ;*

¹⁸⁵¹ Gen., XXIII, 7.

¹⁸⁵² Ibid., XIX, 1.

¹⁸⁵³ Josue, V, 15.

¹⁸⁵⁴ Num., XXII, 31.

¹⁸⁵⁵ I Reg., XXVIII, 14.

¹⁸⁵⁶ Gen., XXVII, 29.

¹⁸⁵⁷ Ibid. XXXVII, 9, 10.

¹⁸⁵⁸ Psalm. XCVIII, 5 ; CXXXI, 7.

¹⁸⁵⁹ I Par., XXIX, 20.

¹⁸⁶⁰ De civit. Dei, l. X, c. I ; Ep. LIX (*al.* XLIX), ad Deograt.

¹⁸⁶¹ *Neanmoins le mot d'adoration est plus propre a signifier l'honneur deu a Dieu seul.*

chicaneurs et heretiques. Par exemple, saint Hierosme proteste¹⁸⁶² : « Je suis venu en Bethleem, et ay adoré la creche et berceau du Seigneur » ; et ailleurs¹⁸⁶³ : « A Dieu, o Paula, et ayde par prieres ton devot serviteur. » Neanmoins le mesme nie en autres occasions qu'on puisse adorer ni servir par devotion aucune creature : « Nous ne servons ni adorons les Seraphins, ni aucune chose qu'on puisse nommer en ce siecle ou en l'autre¹⁸⁶⁴. » « Qui adora jamais les Martyrs, qui cuyda jamais un homme estre Dieu¹⁸⁶⁵ ? » Il prend la le mot d'adorer pour l'honneur qui se fait a Dieu.

Saint Ambroise¹⁸⁶⁶ : « Heleine, » dit-il, « trouva la Croix du Seigneur ; elle adora le Roy, non le bois parce certes que cela est erreur payen, mais elle adora Celuy qui pendit au bois. » Il parle la de l'adoration en sorte qu'il semble ne vouloir qu'elle appartienne qu'a Dieu, mais bien tost apres il l'estend encores aux creatures : « Heleine fit sagement qui esleva la Croix sur la teste des roys, a fin que la Croix de Jesus Christ spit adoree es roys ; cela n'est pas insolence, mais devotion et pieté, lhors qu'on defere a la sacree Redemption. » Et plus bas il introduit les Juifz, se lamentans de l'honneur qu'on fait a Nostre Seigneur, en ceste sorte : « Nous avons crucifié Celuy que les roys adorent *, voyla que mesme le clou d'iceluy est en honneur, et ce que nous luy avons planté pour sa mort est un remede salutaire, et, par une certaine vigueur invisible, tourmente les demons. Les roys s'inclinent au fer de ses piedz, les empereurs preferent le clou de sa Croix a leurs couronnes et diademes. » Aves-vous ouÿ, reformés, les plaintes de ceste canaille retaillee ? ilz regrettent [318] l'honneur et la vertu de la Croix : Seigneur Dieu, que voules-vous devenir, vous autres, qui en faites de mesme ?

Saint Athanase parlant a Antioche¹⁸⁶⁷ : « Pour vray, » dit-il, « nous adorons la figure de la Croix la composans de deux bois. » Mais contre les Gentilz¹⁸⁶⁸ il change de termes, disant : « Jesus Christ seul est adoré. » Le mesme, instruisant l'ame fidelle, au livre *De la virginité*¹⁸⁶⁹ : « Si un homme juste, » dit-il, « entre chez toy, luy allant au rencontre tu adoreras en terre a ses piedz avec crainte et tremblement, car ce ne sera pas luy que tu adoreras, mais Dieu qui l'envoye. » Mais traittant contre les heretiques¹⁸⁷⁰ : « La creature, » dit-il, « n'adore point la creature. »

Saint Epiphane, traittant avec les devotz des louanges de sainte Marie Mere de Dieu (car le sermon est ainsy intitulé¹⁸⁷¹) : « Je vois, » dit-il, « qu'elle est adoree par les Anges. » Mais réfutant les heretiques¹⁸⁷² : « Marie, » dit-il, « soit en honneur, le Seigneur soit adoré. »

J'ay donq prouvé : 1. que le mot d'adorer s'applique non seulement a l'hommage deu a Dieu, mais aussi a l'honneur deu aux creatures ; l'Escriture citee et les passages des Peres en font foy. 2. Et que toutefois ce mesme mot panche un peu plus et est plus duisant a signifier l'honneur deu a Dieu seul, consideration qui a meu les Anciens d'employer a l'ordinaire autres paroles que celle d'adoration¹⁸⁷³ pour signifier la reverence deuë aux Saintz et autres creatures, ou s'ilz n'y ont employé d'autres motz ilz ont limité celuy d'adoration par quelque moderation. Ainsy saint Cyrille dit, contre Julien¹⁸⁷⁴, que « nous n'adorons pas les Saintz comme dieux, mays nous les honnorons comme personnes principales. » Le second Concile de Nicee¹⁸⁷⁵ appelle la veneration des Saintz, « adoration honoraire : *honorariam adorationem*. » Et le Concile de Trente suivant ce train, « Adorons, » dit-il¹⁸⁷⁶, « Jesus Christ, et venerons les Saintz par les images que nous baysons » ; il employe [319] pour Nostre Seigneur le mot d'adorer, et pour les Saintz celuy de venerer.

¹⁸⁶² Apol. cont. Rufin., l. III (al. II), § 22.

¹⁸⁶³ Epitaph. Paulæ. (Ep. CVIII, ad Eust.)

¹⁸⁶⁴ Ep. LIII (al. CIX), ad Riparium, § 1.

¹⁸⁶⁵ Cont. Vigil., § 5.

¹⁸⁶⁶ De obit. Theod., 46, 48, 49.

¹⁸⁶⁷ Supra, l. II, c. II.

¹⁸⁶⁸ Contra Gentes, initio.

¹⁸⁶⁹ (§ 22.)

¹⁸⁷⁰ Serm. III cont. Arian. (ante med.)

¹⁸⁷¹ Inter dubia S. Epiph., tom. III, col. 486.

¹⁸⁷² (Cont. Collyrid., Hæres. LXXIX, § 9.)

¹⁸⁷³ *Comme les Anciens ont usé du mot d'adoration.*

¹⁸⁷⁴ Lib. VI (post med.).

¹⁸⁷⁵ Act. VII.

¹⁸⁷⁶ Sess. XXV.

Or ce discours depend de deux principes : le premier, qu'entre toutes les especes d'honneur¹⁸⁷⁷ l'adoration est la plus digne,¹⁸⁷⁸ dont saint Augustin dit¹⁸⁷⁹, que « les hommes sont appellés servables et venerables, que si on y veut joindre beaucoup, ilz seront encores ditz adorables » ; il faut une grande qualité pour rendre une chose adorable. Le second principe est, qu'entre toutes les adorations¹⁸⁸⁰ celle qui appartient a Dieu est incomparablement la plus grande et pretieuse ; elle est le suc de toute adoration, ou, comme Anastase, Evesque de Theopolis, dit¹⁸⁸¹, l'emphase et excellence de tout l'honneur¹⁸⁸². Ce qu'estant ainsy, puysque le mot d'adoration signifie la reconnoissance qu'on fait de quelque superieure et eminente excellence, il joint beaucoup mieux a l'honneur deu a Dieu qu'a celuy des creatures, car il y trouve toute l'estendue et perfection de son objet, ce qu'il ne trouve pas ailleurs. Bref, l'adoration n'appartient pas egalement a Dieu et aux creatures, il y a a dire de l'infinité ; celle qui est deuë a Dieu est si excellente en comparaison de tout autre faite aux creatures, que n'y ayant presque aucune proportion, les autres adorations ne sont presque pas adoration au prix de celle qui appartient a Dieu. Si que l'adoration estant la supreme sorte d'honneur, elle est particulièrement propre a la supreme excellence de Dieu¹⁸⁸³ ; et si bien elle peut estre attribuee aux creatures, c'est par une tant esloignee proportion et analogie, que si, par quelque evidente circonstance, on ne reduit la signification du mot d'adoration a l'honneur des creatures, elle panchera tous-jours [320] a l'hommage deu a Dieu, suivant le viel proverbe des logiciens, le mot equivoque ou qui signifie deux diverses choses, estant mis tout seul a part soy sans autre declairation, est tous-jours prins en sa signification plus digne et fameuse : *analogum, per se sumptum, stat pro famosiori significato*. Ainsy, au devis qui se passa entre Nostre Seigneur et la Samaritaine¹⁸⁸⁴, le mot d'adorer, qui y est mis tout court sans autre addition, signifie non seulement l'adoration deuë a Dieu seul, mais la plus excellente de toutes celles qui se font a Dieu, qui est le sacrifice, comme prouvent plusieurs grans personnages, par raysons inevitables.

J'ay dit ceci, tant parce qu'en cest aage si fascheux et chicaneur il est expedient qu'on sçache parfaitement ce que valent les motz, qu'aussi pour respondre au traitteur qui, nous reprochant que nous adorons la Croix et les images, se baillant beau jeu sur nous, dit que¹⁸⁸⁵ « la replique est frivole de dire qu'on ne les adore pas puis qu'on ne met pas sa fiance en elles » ;¹⁸⁸⁶ car je dis, au contraire,¹⁸⁸⁷ que le traitteur est extremement frivole de s'imaginer ceste replique pour nous, laquelle nous n'advouons pas ainsy crue comme elle est couchee, ains, nous tenans sur la demarche de l'Escriture Sainte et de nos devanciers, nous confessons qu'on peut loysiblement adorer les saintes creatures, notamment la Croix, et disons tout haut avec saint Athanase¹⁸⁸⁸ : « Nous adorons la figure de la Croix », et avec Lactance¹⁸⁸⁹ : « Flechisses le genou, et adores le bois venerable de la Croix. »

Vray est que le Catholique discret, sçachant que le mot d'adorer panche plus a l'honneur deu a Dieu qu'a celuy des creatures, et que le simple vulgaire le prend ordinairement a cest usage,

¹⁸⁷⁷ Adoration, principale sorte d'honneur ;

¹⁸⁷⁸ Voir Ms., p. 376, lig. 42.

¹⁸⁷⁹ De civ. Dei, l. X, c. IV.

¹⁸⁸⁰ Celle de Dieu, suc et moelle de l'adoration.

¹⁸⁸¹ II Nicæn., Act. IV.

¹⁸⁸² Saint Anastase était Patriarche de Théopolis (Antioche), au VI^e siècle. (Voir Patol. græca, tom. LXXXIX, col. 1289.) Les Actes latins du second Concile de Nicée, traduisant fidèlement le grec, donnent ainsi ses paroles : *Itaque Sanctos et Angelos adorare quidem licet, honoris quippe indicium est adoratio*, etc. ; où le mot *indicium* est mis pour le grec ἐμφασίς, pris dans sa signification propre, *démonstration, manifestation*, et non dans sa signification dérivée, *emphase* : « Il est permis d'adorer les Saints et les Anges, l'adoration n'étant autre qu'une démonstration de l'honneur » etc.

¹⁸⁸³ S. Thom., II^a II^e, Quæst. LXXXIV, Art. I.

¹⁸⁸⁴ Joan., IV, 20-24.

¹⁸⁸⁵ *Imposture du traitteur*,

¹⁸⁸⁶ (p. 54.)

¹⁸⁸⁷ *Descouverte*.

¹⁸⁸⁸ (Supra.)

¹⁸⁸⁹ (Supra, l. I, c. X, p. 91.)

le discret Catholique, dis-je, n'employera pas ce mot sans y joindre une bonne declairation ; ni parmi les schismatiques, heretiques, reformeurs et bigearres, pour leur lever tout sujet de calomnier ; ni devant les menus et debiles espritz, pour ne leur donner aucune occasion de mesprendre, car les Anciens ont fait ainsy. Quand on dit, donques, qu'on [321] ne met pas sa fiance en la Croix, c'est pour monstrier qu'on ne l'adore pas en qualite de Dieu, et non pour dire qu'on ne l'adore pas en aucune facon ; may le traicteur traite la Croix, nostre cause et la sienne, selon son humeur. [322]

Chapitre VI. La difference des honneurs ou adorations gist en l'action de la volonte

Puysque la propre et vraye essence de l'adoration reside en la volonte¹⁸⁹⁰ et non en l'exterieure demonstration, la grandeur et petitesse des adorations, et leurs propres differences, se doit estimer selon l'action de la volonte purement et simplement, et non selon l'action de l'entendement, ni selon les reverences exterieures. Tel connoist en son ame quelque excellent avantage d'un autre sur luy, qui neanmoins ne le voudra pas reconnoistre a proportion de ce qu'il le connoist, ains beaucoup moins ou plus : tesmoin ceux qui, *connoissans Dieu ne l'ont pas adore comme Dieu*¹⁸⁹¹. L'adoration, donques, ou l'honneur, n'aura pas la difference de sa grandeur ou petitesse de l'entendement. De mesme, *Toute l'eglise*, dit la sacree Parole¹⁸⁹², *benit le Seigneur Dieu de ses peres ; et s'inclinerent et adorerent Dieu, et le Roy apres*. Ilz font indubitablement deux adorations, l'une a Dieu, l'autre au Roy, et bien differentes ; toutefois ilz ne font qu'une inclination exterieure : l'egalite, donques, de la sousmission externe n'infere pas egalite d'honneur ou adoration. Le patriarche Jacob, panché et prosterné a terre, adora sept fois son frere aisé Esau¹⁸⁹³ ; les freres de Joseph l'adorerent prosternés a terre¹⁸⁹⁴ ; la [323] Thecuitaine cheut en terre devant David, l'adorant¹⁸⁹⁵ ; les enfans des Prophetes, venans au rencontre d'Helisee, l'adorerent prosternés en terre¹⁸⁹⁶ ; la Sunamite se jeta aux piedz d'Helisee^{1897 1898} ; Judith, se prosternant en terre, adore Holofernes¹⁸⁹⁹ : ces saintes ames que pouvoyent-elles faire plus que cela, quant a l'exterieur, pour l'adoration de Dieu ? L'adoration, donques, ne doit pas estre jugee selon les actions et demonstrations exterieures. Jacob se prosterne egalemeent devant Dieu et devant son frere, mais la differente intention qui le porte a ces prostrations et inclinations rend l'adoration qu'il fait a Dieu, se prosternant, toute differente de celle qu'il fait a son frere.¹⁹⁰⁰ Nostre cors n'a pas tant de plis ni de postures que nostre ame, il n'a point de plus humble sousmission que de se jeter a terre devant quelqu'un ; mais l'ame en a une infinite de plus grandes, de maniere que nous sommes contraintz d'employer les genuflexions, reverences et prostrations corporelles indifferemment, ores a l'honneur souverain de Dieu, ores a l'honneur inferieur des creatures ; nous nous en servons comme des jettons, ores pour dix, ores pour cent, ores pour mille, laissant a la volonte de bailler diverse valeur a ces signes et maintiens exterieurs, par la diversite des intentions avec lesquelles elle les commande a son cors. Et n'y a, a l'aventure, aucune action exterieure, pour humble qu'elle soit,

¹⁸⁹⁰ *Difference d'honneur depend de la volonte et intention ;*

¹⁸⁹¹ (Rom., I, 21.)

¹⁸⁹² (I Par., XXIX, 20.)

¹⁸⁹³ Gen., XXXIII, 3.

¹⁸⁹⁴ Ibid., XLIII, 26, 28.

¹⁸⁹⁵ II Reg., XIV, 4.

¹⁸⁹⁶ IV Reg., II, 15.

¹⁸⁹⁷ Ibid., IV, 27, 37.

¹⁸⁹⁸ On lit *Giesi*, au lieu d'*Helisee*, dans la 1^{re} édition et toutes les éditions postérieures.

¹⁸⁹⁹ Judith, X, 20.

¹⁹⁰⁰ *Et pourquoi.*

qui ne puisse estre employee a l'honneur des creatures, estant produitte avec une intention bien reglee, sinon le seul sacrifice, avec ses principales et necessaires appartenances, lequel ne se peut dresser qu'a Dieu seul en reconnoissance de sa souveraine seigneurie ; car, a qui ouÿt-on jamais dire : je t'offre ce sacrifice, o Pierre, o Paul ? Hors de la, tout l'exterieur est sortable a la reverence des creatures, n'entendant toutefois y comprendre les parolles, entre lesquelles il y en a beaucoup qui ne peuvent estre appliquees qu'a Dieu seul. [324] Le traitteur, qui met l'essence de l'adoration en la genuflexion et autres actions externes, comme font tous les schismatiques de nostre aage, est obligé par consequent de dire, que, la ou il y a pareille prostration ou reverence exterieure il y a aussi pareille adoration. Il faut bien cela pour engeoler le menu peuple ; mays, que me respondra-il a ceste demande¹⁹⁰¹ ? la Magdeleine est aux piedz de Nostre Seigneur et les lave¹⁹⁰², Nostre Seigneur est aux piedz de saint Pierre et les lave¹⁹⁰³ ; l'action de la Magdeleine est une tres humble adoration : dites-moy, traitteur mon amy, l'action de Nostre Seigneur que fut-elle ? Si ce ne fut pas une adoration, comme il est vray, donq s'incliner, faire les reverences et plier les genoux n'est pas adorer comme vous avies dit. *Item*, donq, une mesme action peut estre faite par adoration, et la mesme sans adoration ; et partant on ne sçauroit tirer consequence de l'egalité des adorations par l'egalité des actions exterieures, ni la difference aussi. Si l'action de Nostre Seigneur fut adoration aussi bien que celle de la Magdeleine (vous estes asses bon pour le vouloir soustenir, principalement si vous esties un peu surpris de colere), donq il adora les creatures : pourquoy donq ne voules-vous pas que nous en faisons de mesme ? Pour vray, establir l'essence et les differences des adorations es actions exterieures, c'est la prendre sur Nostre Seigneur qui l'establit dans l'esprit¹⁹⁰⁴ ; et sur le diable mesme, lequel ne se contente pas de demander a Jesus Christ qu'il s'incline, mays veut que, s'inclinant, il l'adore : *Si te prosternant*, dit-il, *tu m'adores, je te donneray toutes ces choses*¹⁹⁰⁵ ; il ne se soucie point de l'inclination et prostration, si l'adoration ne l'accompagne. O reformation, en veux-tu plus sçavoir que ton maistre ? Le nostre, respondant au tien, pour monstrier l'honneur deu a Dieu ne dit point, tu t'inclineras, d'autant que l'inclination est une action purement indifferente ; mays dit seulement : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu*. Et parce que l'adoration n'est pas encor du tout propre et particuliere pour l'honneur de Dieu, mays peut encor estre employee pour les creatures, il [325] adjouste a l'adoration le mot de latrie, disant : *tu serviras a iceluy seul*.¹⁹⁰⁶ « Aussi ne dit-il pas, tu adoreras le seul¹⁹⁰⁷ Seigneur ton Dieu, mays ouy bien, *tu serviras a iceluy seul*, la ou au grec le mot de latrie est employé » ; ceste observation est expressement du grand saint Augustin, es *Questions sur le Genese*¹⁹⁰⁸. On peut adorer autre que Dieu, mays non pas servir autre que Dieu du service appellé, selon les Grecz, latrie. [326]

¹⁹⁰¹ *Demande au traitteur.*

¹⁹⁰² Luc., VII, 38.

¹⁹⁰³ Joan., XIII, 6.

¹⁹⁰⁴ (Joan., IV, 23.)

¹⁹⁰⁵ Matt., IV, 9, 10.

¹⁹⁰⁶ Voir Ms., p. 375.

¹⁹⁰⁷ Le mot *seul*, qui est essentiel à l'argument de S. Augustin, a été omis dans l'édition de 1652 et dans toutes les éditions postérieures.

¹⁹⁰⁸ Quæst. LXI.

Chapitre VII¹⁹⁰⁹. Première division des adorations : selon la différence des excellences

Il touche donc à la volonté de donner et l'essence et les différences aux adorations ; mais quels moyens tient-elle à les leur donner ? Deux principalement¹⁹¹⁰ : le premier est par la diversité des excellences pour lesquelles elle adore les choses, à diverses excellences il faut divers honneurs ; le second est par la diversité des façons avec lesquelles les excellences pour lesquelles on adore sont participées et possédées par les objets adorables, car, comme il y a diverses excellences, aussi peut-on participer diversement et en plusieurs manières une même excellence.

Partageons maintenant toutes les adorations selon les plus générales divisions des excellences¹⁹¹¹. Toute excellence ou elle est infinie ou finie, c'est à dire, ou divine ou créée. Si elle est infinie et divine, l'adoration qui lui est due est suprême, absolue et souveraine, et s'appelle latrerie¹⁹¹², d'autant que, comme dit saint Augustin¹⁹¹³, « selon l'usage avec lequel ont parlé ceux qui nous ont basti les divines paroles, le service qui appartient à adorer Dieu, ou toujours ou au moins si souvent que c'est presque toujours, est appelé latrerie : *Latria, secundum consuetudinem qua locuti sunt qui nobis divina eloquia condiderunt, aut semper aut tam frequenter* [327] *ut pæne semper, ea dicitur servitus quæ pertinet ad colendum Deum ;* » autre mot n'y a-il en la langue latine qui signifie simplement l'adoration due à Dieu seul. Si l'excellence est finie, dépendante et créée, l'adoration sera subalterne¹⁹¹⁴ et inférieure.

Mais parce que de ceste seconde sorte d'excellence il y a une innombrable variété et diversité, divisons-la encore en ses plus générales pièces, et l'adoration qui lui appartient sera de même divisée. L'excellence créée, ou elle est naturelle ou surnaturelle : si elle est naturelle, il lui faut une adoration civile, humaine et simplement morale¹⁹¹⁵, ainsi honnore-on les sages et vaillans. Si elle est surnaturelle¹⁹¹⁶, il lui faut une adoration moyenne, qui ne soit ni purement humaine ou civile, car l'excellence n'est ni humaine ni civile, ni aussi divine ou suprême, car l'excellence à laquelle elle se rapporte est infiniment moindre que la divine et est toujours subalterne ; et peut-on bien appeler ceste adoration, religieuse, car nous ne nous soumettons aux choses surnaturelles que par l'instinct de la religion pieuse, devote, ou consciencieuse, mais particulièrement on l'appelle d'ailleurs entre les théologiens : car iceux, voyans le mot grec de d'ailleurs s'appliquer indifféremment au service de Dieu¹⁹¹⁷ et des créatures¹⁹¹⁸, et qu'au contraire le mot de latrerie n'est presque employé qu'au service de Dieu seul, ilz ont appelé adoration de latrerie celle qu'on fait à Dieu, et celle qu'on fait aux créatures surnaturellement excellentes, adoration de d'ailleurs ; et pour mettre encore quelque différence en l'honneur des créatures, ilz ont dit que les plus signalées s'honoroyent d'hyperd'ailleurs, les autres de l'ordinaire et générale d'ailleurs. [328]

¹⁹⁰⁹ Voir Ms., pp. 376, 377.

¹⁹¹⁰ Deux moyens à diversifier les adorations.

¹⁹¹¹ Premier moyen, par la diversité des excellences :

¹⁹¹² À la suprême excellence, l'honneur de latrerie ;

¹⁹¹³ De civ. Dei. l. X, c. I.

¹⁹¹⁴ À toutes autres, honneurs subalternes,

¹⁹¹⁵ À l'excellence créée naturelle, honneur moral,

¹⁹¹⁶ À la surnaturelle, honneur religieux.

¹⁹¹⁷ Apoc., XXII, 9.

¹⁹¹⁸ Tit., II, 9 ; I Cor., IX, 19.

Chapitre VIII¹⁹¹⁹. Autre division des adorations : selon la difference des manieres avec laquelle les excellences sont participees

¹⁹²⁰La seconde difference des adorations depend de la difference des façons ou manieres avec laquelle les choses qu'on adore participent les excellences pour lesquelles on les adore ; car il ne suffit pas de participer a une grande excellence pour estre beaucoup honorable, si on n'y participe excellemment. On honnore toute sorte de magistratz pour l'excellence du prince duquel ilz sont les serviteurs et ministres ; l'excellence pour laquelle on les honnore n'est qu'une, mais on ne les honnore pas egalement, parce que tous ne participent pas egalement a ceste excellence. Un mesme soleil rend inegalement claires les choses, selon le plus et le moins qu'elles luy sont proches, ou qu'elles reçoivent ses rayons. En ceste sorte nous ne partageons pas les adorations ou honneurs selon les excellences, mais selon les differentes manieres de participer aux excellences ; je dis donq ainsy :

¹⁹²¹Ou la chose que nous adorons a l'excellence, pour laquelle nous adorons, en soy mesme et de soy mesme, et l'adoration absolue et independante, souveraine et supreme luy sera deuë : c'est Dieu seul qui est capable [329] de cest honneur, parce qu'il est seul en soy, de soy et par soy mesme excellent, ains l'excellence mesme. Ou elle l'aura en soy, mays non pas de soy¹⁹²², comme ont plusieurs hommes et les Anges, qui ont reellement en eux les bontés et vertus pour lesquelles on les honnore, mays ilz ne les ont pas d'eux mesmes, ains par la grace de Dieu ; et partant, l'honneur qui leur est deu est a la verité absolu, mays non pas supreme ni independant, ains subalterne et dependant, car, comme ilz tiennent leur excellence de Dieu, aussi l'honneur qu'on leur fait a rayson d'icelle doit estre rapporté a Dieu : de ceste sorte d'adoration n'est capable que la creature intelligente et vertueuse, car autre que celle-la ne peut avoir la vertu en soy, qui est l'excellence pour laquelle on honnore. ¹⁹²³Ou la chose adorable n'aura reellement, ni de soy ni en soy, l'excellence pour laquelle on adore, mays seulement par une certaine imputation et relation, a cause de l'alliance, appartenence, ressemblance, proportion et rapport qu'elle a avec la chose qui en soy mesme a l'excellence et bonté ; et lhors l'adoration deuë aux choses pour ce respect est appelee respective, rapportee ou relative : de laquelle sont capables toutes les creatures, tant raysonnables qu'autres, hormis les miserables damnés, qui n'ont autre rapport qu'a la misere, laquelle offusque en eux tout ce qui y peut estre demeuré de leurs naturelles facultés. Mays Dieu, qui n'est capable d'autre excellence que de l'independante, n'est capable d'autre adoration que de l'independante ; la maniere d'avoir la perfection avec dependance et d'ailleurs que de soy, est trop basse et vile pour Dieu, et beaucoup plus la maniere de l'avoir par imputation ou relation ; ces menus honneurs ne sont pas sortables pour une excellence infinie.

L'honneur, donques, souverain et supreme est deu a Dieu, non seulement pour la perfection infinie qui est en luy, mais encor pour la maniere avec laquelle il l'a, car il l'a de soy mesme et par soy mesme. L'honneur absolu subalterne n'est que pour les creatures intelligentes, lesquelles seules ont en soy la vertu [330] qui requiert l'honneur absolu, mais elles ne l'ont pas de soy, et partant il est subalterne. L'honneur relatif ou rapporté est, en certaine façon, propre et particulier pour les creatures irraysonnables, d'autant qu'elles ne sont capables d'autre honneur, n'estans vertueuses ni d'elles mesmes ni en elles mesmes. Et neanmoins, les creatures intelligentes sont encor capables de cest honneur relatif aussi bien que de l'absolu subalterne ; ainsy puis-je considerer saint Jean, ou comme tres saint personnage, et par la je l'honore d'honneur absolu quoy que subalterne, ou comme proche parent de Nostre Seigneur, et par la je l'honore d'un honneur relatif et rapporté. [331]

¹⁹¹⁹ Pour la correspondance des chapitres VIII-XII avec le Ms., voir pp. 377-379.

¹⁹²⁰ *Second moyen de diversifier les adorations : selon la diverse participation de l'excellence.*

¹⁹²¹ *Ou la chose est excellente de soy et par soy, comme Dieu :*

¹⁹²² *Ou elle est excellente en soy, mays non de soy ;*

¹⁹²³ *Ou elle n'est excellente ni en soy ni de soy, mays par relation et imputation.*

Chapitre IX. D'ou se prend la différence de la grandeur ou petitesse entre les honneurs relatifs, et de la façon de les nommer

¹⁹²⁴ L'honneur relatif doit être prisé à la mesure et au poids de l'excellence à laquelle il vise, et selon la diversité avec laquelle l'excellence se trouve en la chose honorée. Par exemple, je veux mettre en comparaison l'image du prince avec le filz d'un amy : si je considère la qualité des excellences pour lesquelles j'honore et l'un et l'autre, j'honorerai plus l'image du prince que le filz de l'amy (je suppose que ce filz ne me soit respectable que pour l'amour du père), parce que l'image du prince appartient à une personne qui m'est plus honorable ; mais si je considère le rang et degré d'appartenance que chacune de ces choses tient à l'endroit des excellences pour lesquelles on les honore, j'honorerai beaucoup plus le filz de mon amy que l'image du prince, car, bien que je prise plus le prince que le simple amy, si est-ce que l'image appartient incomparablement moins au prince que le filz à l'amy. De même, selon la première considération, l'image de Notre Seigneur est plus honorable que le cors d'un martyr, d'autant qu'elle appartient à une infinie excellence, et le cors du martyr n'appartient qu'à une excellence limitée ; mais selon la seconde considération le cors du saint est plus vénérable que l'image de Notre Seigneur, [332] car encore que l'image de Dieu appartient à une excellence infinie, si luy appartient-elle presque infiniment peu, au prix de ce que le cors appartient de fort près au martyr, duquel il est une partie substantielle qui ressuscitera pour être faite participante de la gloire. Pour donc donner le juste prix d'honneur respectif ou relatif qui est dû aux choses, il faut considérer et poiser l'excellence à laquelle elles appartiennent, et quant et quant le rang et grade d'appartenance qu'elles ont à l'endroit de ceste excellence. Ainsi la vraie Croix et l'image de la Croix méritent un même honneur entant que l'une et l'autre se rapportent à Jésus Christ, mais elles le méritent bien différent entant que la vraie Croix appartient plus excellentement à Jésus Christ que ne fait pas l'image de la Croix ; car la vraie Croix luy appartient comme relique, instrument de la Rédemption, autel de son sacrifice et son image encore, mais l'image de la Croix ne luy appartient que comme remembrance de sa Passion. La différence de leur adoration ne se prend pas du sujet auquel elles appartiennent, mais de la façon en laquelle elles luy appartiennent ; elles appartiennent à un même sujet, mais non pas en même façon ainsi diversement, c'est ce qui en diversifie et rend différentes les vénérationes.

Mais, comme nommerons-nous ces adorations relatives¹⁹²⁵ selon leurs différences ?

1. Pour vray, il ne les faut jamais appeler adorations simplement et sans bonnes limitations, car, si le mot d'adoration panche plus à signifier l'honneur dû à Dieu seul que le subalterne, et que partant il ne doit pas être employé à signifier le subalterne sinon qu'il soit borné par quelque addition, combien moins le faut-il mettre en usage pour signifier les adorations relatives et imparfaites, sinon qu'on aye limité la course de sa signification à la mesure de l'honneur qu'on veut nommer.

2. Il ne suffit pas d'appeler une de ces adorations adoration relative ou imparfaite, car par ces paroles on ne mettrait aucune différence entre elles : toutes ont [333] part à ce nom d'adoration relative comme à leur genre, ceste estoffe leur est commune ; elles sont toutes de ceste espece d'honneur qu'on appelle adoration, et toutes de ceste espece d'adoration qu'on appelle relative. Il faut donc accourcir encore ces deux noms par quelque addition ; mais ou prendra-on ceste addition ? Il faut chercher en la qualité de l'excellence à laquelle vise l'adoration : si elle vise à l'excellence divine, il la faut appeler adoration relative de latrie, car l'honneur qui a pour son sujet la Divinité

¹⁹²⁴ Deux fondemens de petitesse ou grandeur pour l'honneur relatif, expliqués par exemple.

¹⁹²⁵ Maniere de nommer les honneurs relatifs,

est appellé latrie ; si elle vise a l'excellence surnaturelle creé, on l'appelle adoration relative de dylie, ou hyperdylie, selon le plus et le moins de l'excellence, car ainsy appelle-on l'honneur deu aux excellences surnaturelles ; si l'adoration vise a une excellence purement humaine, elle se nommera adoration relative humaine, ou civile.

3. Qui voudra encor plus particulariser ces adorations, selon le divers rang de rapport et appartenace que la chose qu'il en veut honorer tient a l'endroit de l'excellence a laquelle il vise, il le pourra faire aysement disant, par exemple : j'honore telle chose d'adoration de latrie respective, comme relique, ou image, ou memorial, ou instrument de Jesus Christ. Ainsy faut-il parler des reliques, images ou instrumens des Saintz, laissant chaque chose en son grade ; car, a la verité, les reliques, comme les clouz, la vraye Croix, le saint Suaire, mentent plus d'honneur relatif de latrie que ne font les images ou simples Croix de Nostre Seigneur, d'autant qu'elles appartiennent a Nostre Seigneur par une relation plus vive et estroite que les simples remembrances.

¹⁹²⁶ 4. Et n'y a celuy qui doit trouver estrange que ces menus honneurs imparfaitz et relatifz portent les noms des honneurs absolus et parfaitz de latrie, superdylie et dylie, car, comme pourroit-on mieux nommer les feuilles que du nom de l'arbre qui les produit et duquel elles dependent ? Les choses que nous honorons d'honneur relatif sont appartenances et dependances des excellences absolues ; les honneurs que nous leur faisons sont aussi des appartenances et dependances des honneurs [334] absolus que nous portons aux excellences absolues. La Croix est une appartenace de Jesus Christ, l'honneur de la Croix est appartenace de l'honneur de Jesus Christ ; l'honneur de Jesus Christ s'appelle justement latrie, l'honneur de la Croix est une appartenace de latrie, c'est une feuille de ce grand arbre, c'est une plume de cest aigle qui vise droit au soleil de la Divinité. Pourquoi appelle-on l'image de saint Claude, saint Claude, et le cors mort d'iceluy encores, sinon pour la relation et rapport que l'une et l'autre appartenace ont a ce Saint, vivant ? De mesme peut-on appeller l'honneur deu au cors et image de ce Saint, du nom de l'honneur deu au Saint mesme, car autant de proportion que l'image ou le cors d'un saint homme a a la personne du saint propre, autant en a l'honneur deu au cors et a l'image d'un saint avec l'honneur qui est deu a la personne d'iceluy. L'homme en peinture est homme, un homme mort est homme, mais non pas simplement homme, ains homme par proportion, representation et relation : de mesme, l'honneur deu a l'image et au cors de cest homme, s'il est simplement homme, sera humain, non absolument, mays par proportion et relation ; s'il est homme saint, l'honneur sera de dylie, mays respective et relative ; si c'est l'image de Jesus Christ, l'honneur sera de latrie, mays respective. Si on me demande quel amour me fait caresser le laquais de mon frere, voire son chien, je ne scaurois nier que ce ne soit l'amour fraternel, et que ces affections et beneficences ne soyent fraternelles ; non que j'estime le laquais ni le chien, mon frere, mays parce qu'ilz appartiennent a mon frere ; aussi, la propension ou inclination que j'ay a leur bien, n'est pas simplement fraternelle et de mesme estoffe que celle que j'ay a l'endroit de mon frere, mais elle y a son rapport et relation, dont elle peut estre ditte fraternelle relative. Ces honneurs relatifz et imparfaitz procedent des honneurs absolus et parfaitz, et non seulement en procedent, mais s'y rapportent et reduisent ; ce n'est pas merveille s'ilz empruntent le nom du lieu de leur naissance et de leur finale retraite. [335]

¹⁹²⁷ 5. Au demeurant, jamais il ne faut dire qu'on adore de l'adoration de latrie, simplement, autre que Dieu tout puissant. Le docte Bellarmin le prouve suffisamment¹⁹²⁸, quand il ne produiroit autre que le Concile septiesme general¹⁹²⁹, qui determine clairement qu'il faut honorer les images mais non pas de latrie, car ce qui se dit a ce propos des images appartient a toutes autres appartenances exterieures de Dieu ; et certes, puysque l'honneur de latrie est le souverain, il n'est deu qu'a la souveraine excellence. J'ay dit, l'adoration de latrie simplement, d'autant que si on parle d'une latrie imparfaite et relative, avec semblables moderations et extenuations, on la doit attribuer a la Croix et autres appartenances de Jesus Christ, autrement non, en façon que ce soit. La rayson

¹⁹²⁶ Et rayson pourquoi.

¹⁹²⁷ *Il ne faut nommer les honneurs relatifz du nom des honneurs absolus, simplement.*

¹⁹²⁸ (Cont. de Eccl. Tr. I. II, c. XXII.)

¹⁹²⁹ (Act. VII.)

est parce que, selon la regle des logiciens, le mot qui signifie deux ou plusieurs choses, l'une principalement et directement, l'autre par similitude et proportion, estant mis a part seul et sans limitation il signifie tousjours la chose principalement signifiee : *analogum per se sumptum stat pro famosiori significato*. Si on dit, homme, cela s'entend d'un homme vray et naturel, non d'un homme mort ou peint ; si on dit latrerie, c'est la vraye latrerie et non la latrerie imparfaite et relative. Que si j'ay tousjours dit qu'il ne falloit pas mesme dire simplement qu'on adoroit les creatures, sinon qu'on y employast des circonstances qui restreignissent la signification du mot adorer, d'autant qu'il panche plus a l'honneur de Dieu qu'a celui des creatures, combien plus ay-je rayson de dire qu'il ne faut jamais mettre en usage le mot seul de latrerie pour aucun autre honneur que pour celui de Dieu seul, puyisque ce mot de latrerie a esté particulierement choisi et destiné a ceste seule signification, et ne peut meshuy avoir autre usage sinon par proportion et extension. Pour vray, le mot equivoque se prend tousjours en sa principale signification quand il est mis seul et sans limitation, et non jamais pour les significations accidentaires et moins principales. En voyla bien asses, ce me semble, pour les bons entendeurs. [336]

Chapitre X. Resolution necessaire d'une difficulté

Il vaut mieux loger icy ce mot que de l'oublier, car il est necessaire. Si l'adoration relative des appartenances de Jesus Christ s'appelle latrerie imparfaite, parce qu'elle se rapporte a la vraye et parfaite latrerie deuë a Jesus Christ, et de mesme l'adoration respectueuse qu'on porte aux appartenances de Nostre Dame s'appelle hyperdulie, d'autant qu'elle vise a la parfaite hyperdulie deuë a ceste celeste Dame, ou l'adoration respectueuse qu'on porte aux appartenances des Saintz s'appelle dulie relative, d'autant qu'elle se reduit a la parfaite dulie deuë a ces glorieux Peres, pourquoy n'appellera-on adoration de latrerie l'honneur qu'on fait a la Vierge Mere de Dieu, et aux Saintz, puyisque l'honneur de la Mere et des serviteurs redonde tout et se rapporte entierement a l'honneur et gloire du Filz et Seigneur Jesus Christ, nostre souverain Dieu et Redempteur ? Tout honneur se rapporte a Dieu, comme il a esté clairement deduit en l'Avant-Propos¹⁹³⁰, donq tout honneur est, et se doit appeller, adoration relative de latrerie. Ceste difficulté merite response ; je la prendray du grand docteur saint Bonaventure¹⁹³¹.

¹⁹³²Les honneurs subalternes se rapportent a Dieu en deux façons : ou comme a leur premier principe et dernière fin, ou comme a leur objet et sujet. Or, l'honneur subalterne, quoy que absolu et propre, se rapporte a Dieu comme a son principe premier et fin [337] dernière, et non comme a son objet ; mais l'honneur relatif se rapporte a Dieu comme a son objet et sujet, dont il est nommé honneur de latrerie. Il est néanmoins imparfait et relatif, d'autant qu'il n'a pas Dieu pour son objet entant que Dieu se considere en soy mesme ou en sa propre nature, mais seulement entant qu'il est représenté et reconneu en ses appartenances et dependances, par la relation et rapport qu'elles ont a sa divine Majesté. La reverence que saint Jean portoit aux soliers de Nostre Seigneur, s'estimant indigne de les porter¹⁹³³, estoit une sainte affection de latrerie, mais de latrerie relative, par laquelle il adoroit son Maistre, non en sa propre personne, mais en ceste basse et abjecte appartenence. Les honneurs, donq, qui visent a Jesus Christ comme a leur principe et fin finale seulement, ne se peuvent ni doivent nommer en aucune façon latrerie ; mais ceux qui se rapportent a Jesus Christ comme a leur objet se peuvent et doivent appeller latrerie, mais relative et imparfaite. Or, l'honneur de la Vierge et des Saintz a pour son objet leur propre excellence, qui se trouve reellement en leurs personnes, et partant il a son propre nom de dulie et hyperdulie, bien qu'il se rapporte par apres a

¹⁹³⁰ (1^{re} Partie.)

¹⁹³¹ In III Sentent., (Dist. IX. Quæst. III, ad I.)

¹⁹³² *Différence entre le rapport que les honneurs ont a Dieu :*

¹⁹³³ (Joan., I, 27.)

Dieu comme a sa fin et a son principe. L'honneur de la Croix et autres appartenances de nostre Sauveur a pour son objet Nostre Seigneur mesme, qu'il considere et reconnoit en ces choses insensibles par la relation qu'elles ont a luy, si qu'on appelle raysonnablement cest honneur-la, latrerie relative.¹⁹³⁴ Ainsy donne-on le pain au pauvre en aumosne, et au prestre en oblation ; l'un et l'autre don vise et tend a Dieu, mays differemment : car l'aumosne vise a Dieu comme a sa fin, et a pour son objet le pauvre, l'oblation vise a Dieu comme a son propre objet, quoy qu'elle soit receuë par le prestre.

Chapitre XI. Deux façons d'honorer la Croix

¹⁹³⁵On peut honorer les choses absentes, voire passees et futures, au moins conditionnellement, aussi les peut-on priser et louer. Combien de fois et en combien de façons les anciens Peres firent-ilz honneur et adoration au Messie futur ? Et pour vray, a bien considerer l'essence de l'honneur et adoration, elle ne requiert point la presence de son objet, et peut avoir lieu pour les choses passees et futures. Le petit traitteur n'oseroit nier ceste doctrine ; ¹⁹³⁶ « Nous ne pouvons, » dit-il, « jamais assez honorer la Croix, mort et passion de nostre Seigneur. » Or la mort et Passion est passee, Jesus Christ ne meurt plus, il ne souffre plus ; on peut donq honorer les choses absentes et qui ne sont point. Marchons maintenant avec ceste supposition.

On peut considerer la vraye Croix comme elle se trouve maintenant¹⁹³⁷, separee et desprise d'avec le Crucifix, et lhors elle sera pretieuse relique du Sauveur, son lict d'honneur, throsne de sa royauté, trophée de sa victoire et glorieux instrument de nostre Redemption. Or, comme toutes ces qualités sont relatives et du tout rapportees a Jesus Christ, aussi l'honneur qu'on fait a la Croix en vertu d'icelles est tout relatif au mesme Seigneur, et partant, comme appartenant au Sauveur, c'est un honneur de latrerie ; comme ne luy appartenant pas directement mais relativement, c'est une latrerie imparfaite et relative, et laquelle ne doit pas simplement [339] estre dite latrerie, ni mesme adoration, selon saint Bonaventure, Livre III *Sur les Sentences*, comme j'ay deduit ci devant¹⁹³⁸. Tel fut l'honneur que l'antiquité rendoit a la Croix, souhaittant d'en avoir les petites pieces qui en furent esparses par tout le monde, au rapport de saint Chrysostome et saint Cyrille¹⁹³⁹ ; pareil a celuy que saint Jean portoit aux soliers de Nostre Seigneur, qu'il s'estimoit indigne de manier¹⁹⁴⁰, pareil a celuy qu'Helisee deferoit au manteau d'Helie, qu'il gardoit si cherement¹⁹⁴¹, et saint Athanase a celuy de saint Anthoine¹⁹⁴², et egal a celuy que tous les Chrestiens portent au tres saint Sepulchre de Nostre Seigneur, predit par le prophete Esaye¹⁹⁴³ en termes expres.

On considere aussi la Croix, non ja comme elle est a ceste heure¹⁹⁴⁴, separee de son Crucifix, en guise de relique, mays comme elle fut au tems de la Passion, lhors que le Sauveur estoit cloué en icelle, que ce pretieux arbre estoit chargé de son fruit, que ce therebinthe ou myrrhe distilloit de tous costés en gouttes du sang salutaire ; et en ceste consideration nostre ame honnore la vraye Croix du mesme honneur qu'elle honnore le Crucifix, non tant (a parler proprement) relativement, comme plustost consequemment et par participation ou redondance. Car tout ainsy que la gloire de Nostre Seigneur, au jour de sa Transfiguration, espendit et communiqua ses rayons

¹⁹³⁴ *Exemple a propos.*

¹⁹³⁵ *On peut honorer les choses absentes et passees.*

¹⁹³⁶ (p. 38.)

¹⁹³⁷ *Honneur de la Croix comme elle est maintenant ;*

¹⁹³⁸ (Cap. præced.)

¹⁹³⁹ (Supra, l. I, c. IX.)

¹⁹⁴⁰ Joan., II, 27.

¹⁹⁴¹ IV Reg., II, 13, 14.

¹⁹⁴² (In vita S. Ant., § 92.)

¹⁹⁴³ (Cap. XI, 10.)

¹⁹⁴⁴ *Comme elle fut jadis ;*

jusques sur ses vestemens qu'elle rendit blancz comme neige¹⁹⁴⁵, de mesme, la latrie de laquelle nous adorons Jesus Christ crucifié est si vive et abondante, qu'elle rejallit et redonde a tout ce qui le touche et luy appartient : telle fut l'opinion de ceste pauvre dame qui se contentoit de toucher le bord de la robe du Sauveur¹⁹⁴⁶ ; ainsy baysons-nous la pourpre et robe des grans. Or cela n'est pas tant adorer que coadorer, par accident et consequent, la robe ou la Croix. Pour vray, aucun n'honore le roy a cause de sa robe, mays aussi aucun ne separe la robe, du roy, pour adorer simplement la personne royale ; on fait la reverence au roy vestu, et nous adorons Jesus Christ crucifié ; l'adoration portee au Crucifix fait reverberation [340] et reflexion a la Croix, aux clouz, a la couronne, comme a choses qui luy sont unies, jointes et attachees : dont ceste adoration, ou plustost coadoration, estant un accessoire de l'adoration faite au Filz de Dieu, elle porte le nom et appellation de son principal, ressentant aussi de sa nature. A ceste façon d'adorer et considerer¹⁹⁴⁷ la Croix, se rapportent presque toutes les plus solempnelles parolles, louanges et ceremonies qui se pratiquent en l'Eglise Catholique a l'endroit de la Croix ; mais entre autres, tout le saint et devot hymne composé par le bon Theodulphe, ancien Evesque d'Orleans¹⁹⁴⁸ ; voyons-le en toutes ses pieces, latin et françois :

*Vexilla Regis prodeunt,
Fulget Crucis mysterium,
Quo carne carnis conditor
Suspensus est patibulo.*

L'estendart vient du Roy des roys,
Le mystere luit de la Croix,
Ou pend en chair sainte, sacree,
Cil qui toute chair a creée.

*Quo vulneratus insuper
Mucrone diro lanceæ,
Ut nos lavaret crimine
Manavit unda et sanguine.*

Ou de plus est ja mort blecé,
Le flanc par la lance percé ;
Pour nous rendre netz de souilleure
Le sang sort, et l'eau tout a l'heure.

*Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicens in nationibus,
Regnavit a ligno Deus.*

Ores on void verifié
Ce que David avoit crié :
Que Dieu, par le bois qui le serre,
Regneroit un jour sur la terre.

*Arbor decora et fulgida,
Ornata Regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere.*

Arbre beau, tout resplendissant
De la pourpre du Roy puissant,
Arbre sur tous autres insigne,
Par l'attoucher de chair si digne.

*Beata cujus brachiis
Secli pendit pretium,
Statera facta corporis,
Prædamque tulit Tartari.*

Heureux qui tins es bras pendu
Le prix du monde tout perdu,
Le cors deça, comme en balance,
Dela, l'enfer et sa puissance. [341]

*O Crux, ave, spes unica,
Hoc passionis tempore,
Auge piis justitiam,
Reisque dona veniam.*

Je te salue, o sainte Croix,
Nostre espoir seul, en ces destroitiz :
Donne aux bons accroist de justice,
Pardonne aux pecheurs leur malice.

¹⁹⁴⁵ Matt., XVII, 2.

¹⁹⁴⁶ (Ibid., IX, 20.)

¹⁹⁴⁷ L'Eglise, pour le plus, la considere comme elle fut jadis,

¹⁹⁴⁸ Voir Livre II, chap. IX, p. 157, (937). L'hymne *Vexilla Regis* n'est pas de Théodulphe (IX^e siècle), mais de S. Venantius Fortunatus (VI^e siècle), *Miscellanea*, l. II, c. VII. Théodulphe est l'auteur de la prose *Gloria laus et honor*, que l'Eglise chante, ainsi que le *Vexilla*, le dimanche des Rameaux.

*Te, summa Deus Trinitas,
Collaudet omnis spiritus ;
Quos per Crucis mysterium
Salvas, rege persæcula. Amen.*

Dieu seul grand, haute Trinité,
Tout esprit loue ta bonté ;
Si la Croix sauve les coupables,
Rens-nous de perdus perdurables.

Qui ne voit qu'en toutes ces parolles on considere¹⁹⁴⁹ la Croix comme un arbre auquel est pendant le pretieux fruit de vie, Createur du monde, comme un throsne sur lequel est assis le Roy des roys ? ¹⁹⁵⁰ C'est de mesme quand l'Eglise chante ce que le petit traitteur nous reproche : « O Croix qui dois estre adoree, ô Croix qui dois estre regardee, aimable aux hommes, plus sainte que tous, qui seule as mérité de porter le talent du monde ; doux bois, doux cloux portans doux faix... » C'est la version du traitteur, qui n'est pas, certes, trop exacte ; le latin est plus beau : *O Crux adoranda, o Crux speciosa, hominibus amabilis, sanctor universis, quæ sola digna fuisti portare talentum mundi ; dulce lignum, dulces clavos, dulcia ferens pondera... Et ailleurs : Crux fidelis, inter omnes arbor una nobilis, nulla silva talem profert, fronde, flore, germine ; dulce lignum, dulces clavos, dulce pondus, sustinet ;* qui est une piece de l'hymne composé par le bon pere Fortunatus, Evesque de Poitiers¹⁹⁵¹. Toutes ces parolles visent a la Croix clouee et jointe a son Crucifix, telle qu'elle estoit au tems de la Passion. Mays pourquoy la salue-on, pourquoy luy parle-on comme l'on feroit au Crucifix mesme ? certes, c'est parce que les motz vont a la Croix mays l'intention est dressee au Crucifix ; on parle du Crucifix sous le nom de la Croix. Ne disons-nous pas ordinairement : il appella cinquante cuirasses, cinquante lances, cent mousquetz, cent chevaux ? n'appellons-nous pas, l'Enseigne d'une compagnie, celui qui porte l'enseigne ? Si parlans des chevaux nous entendons les chevaliers, si par les mousquetz, [342] lances, cuirasses, nous entendons ceux qui portent les mousquetz, lances et cuirasses, pourquoy par la Croix n'entendrons-nous bien le Crucifix ? Ne parlons-nous pas souvent du Roy de France et du Duc de Savoye sous les noms de Fleur de lis et Croix blanche, parce que ce sont les armes de ces souverains Princes ? pourquoy ne parlerons-nous du Sauveur sous le nom de la Croix, qui est sa vraye enseigne ? C'est donq en ce sens qu'on s'adresse a la Croix, qu'on la salue et invoque ; comme aussi nous nous adressons au siege et y appelions, pour dire qu'on appelle a celui qui sied au siege. Mais il faut joindre a ceci ce que j'ay dit au second Livre, chap. IX et X. [343]

¹⁹⁴⁹ *Et parle a la Croix a ceste consideration.*

¹⁹⁵⁰ (p. 51.)

¹⁹⁵¹ (Miscell., l. II, c. II.)

Chapitre XII. Deux autres sortes d'honneur pour la Croix

Il y a deux sortes de signes¹⁹⁵² : car les uns representent et signifient naturellement¹⁹⁵³, par la dependance, appartenance, rapport ou proportion qu'ilz ont a l'endroit des choses representees par iceux ; ainsy les fumees et lesses des cerfz et sangliers, ou leurs foyes et traces, sont signes naturelz des bestes qui les ont jettees et faittes, par la dependance et rapport qu'elles ont avec icelles ; ainsy la fumee est signe du feu, et l'ombre du cors. D'autre part, il y a des signes qui ne representent ni signifient aucune¹⁹⁵⁴ chose naturellement, mays par l'institution et volonte des personnes, comme quand anciennement les commissaires de guerre ou contrerolleurs mettoyent le Thita, Θ, pour signe de mort, et le Thau, T, pour signe de vie :

*O multum ante alias infœlix litera Thita*¹⁹⁵⁵ ;

ou quand Raab mit une cordelle rouge pendue a sa [344] fenestre, pour marque de la sauvegarde que les Israëlités devoient a sa mayson¹⁹⁵⁶ : car quelle convenance ou proportion y a-il entre les choses signifiees et telz signes, qui se puisse dire naturelle ?¹⁹⁵⁷ Je ne dis pas que ces signes ayent esté institués sans rayson ni mistere, mays je dis que de leur nature ilz n'avoient aucun rapport a ce qu'ilz signifioient, et qu'il a esté besoin que, par l'institution humaine, ilz ayent esté assignés et contournés a cest usage ; la ou les signes naturelz, sans l'entremise d'aucune institution, par la naturelle liaison et proportion qu'ilz ont avec leurs objetz, ilz les signifient et representent.

Or, la figure de la Croix peut avoir et l'un et l'autre usage¹⁹⁵⁸ : elle peut estre signe naturel, et signe volontaire ou arbitraire. Certes, la Croix a une naturelle convenance et proportion avec le Crucifix et la crucifixion, les motz mesmes le monstrent, et partant elle represente et signifie naturellement le Crucifix. C'est son ordinaire usage, lequel n'excede point sa portee naturelle ; et consideree en ceste sorte on l'honore de l'honneur¹⁹⁵⁹ que j'ay si souvent remarqué, a sçavoir, d'une latrie imparfaite et relative, telle que l'on porte au livre des Evangiles et autres choses sacrees, ainsy qu'il est determiné au Concile septiesme, Act. VII¹⁹⁶⁰, et au Concile huitiesme, Act. X¹⁹⁶¹ ; laquelle est reellement et immediatement portee et dressee a la Croix comme a son premier et particulier objet, puy tout d'un coup rapportee et redressee au Crucifix comme a son objet final, universel et fondamental, puyque l'honneur porté a la Croix (entant qu'elle est remembrance du Crucifix et de sa crucifixion) n'est autre sinon une dependance, appartenance et accessoire de la grande et souveraine latrie deuë a la majesté de Celuy, *lequel estant egal a Dieu son Pere, s'est humilié et abbaissé jusques a la mort de la Croix*¹⁹⁶².

Voyla l'honneur deu a la Croix comme signe naturel de nostre Sauveur souffrant et patissant pour nous, [345] auquel, pour l'affranchir de tous reproches, il a esté expedient de faire entrevenir

¹⁹⁵² *Deux sortes de signes :*

¹⁹⁵³ *Naturelz,*

¹⁹⁵⁴ *Et arbitraires ;*

¹⁹⁵⁵ Ce vers latin, imité de Virgile (*Æneid.*, l. III, lin. 321), est attribué par l'ancien scoliaste sur Persius (*Satyrarum*, l. IV, lin. 13), à un auteur anonyme : *Unde quidam ait* : « *O multum* » etc. ; mais quelques éditeurs l'ont introduit dans le texte de Persius lui-même.

La lettre Θ, étant l'initiale du mot Θάνατος, *mort*, reçut sou épithète « malheureuse » de ce qu'elle fut autrefois employée dans le langage judiciaire pour signifier la peine capitale, de même qu'aux inscriptions publiques et registres militaires elle indiquait les décès ; on la trouve avec la même signification dans les nécrologes monastiques. Voir Lipsius (*De recta pronunc. linguæ latinæ*, cap. XIV), et Du Cange (*Glossarium*, lettre *Th*). C'est à tort que, dans ce dernier ouvrage, le vers « *O multum* » etc. est attribué au scoliaste sur Juvénal.

¹⁹⁵⁶ Josue, II, 18.

¹⁹⁵⁷ Voir, p. 210, un passage du Ms. traitant des signes arbitraires.

¹⁹⁵⁸ *La Croix est de l'une et l'autre sorte.*

¹⁹⁵⁹ *Entant que signe naturel, quel honneur luy est deu ;*

¹⁹⁶⁰ (Vide supra, c. IX.)

¹⁹⁶¹ (Regula 3.)

¹⁹⁶² (Philip., II, 6-8.)

l'institution du peuple Chrestien ; car puysque la figure de la croix, selon sa nature¹⁹⁶³, n'a nul plus de proportion a la Croix du Sauveur qu'a celle des larrons qui furent crucifiés pres de luy, ou de tant et tant de milliers de crucifix qu'on a fait mourir ailleurs et a autres occasions, pourquoy prend-on ainsy indistinctement les croix pour remembrances et signes naturelz de la seule Passion du Sauveur, plustost que des autres ? Certes, je l'ay des-ja dit, il a esté besoin que l'institution du peuple Chrestien ait eu lieu en cest endroit, pour retrancher et accourcir la signification et representation que la figure de la croix pouvoit avoir naturellement, a ce qu'elle ne fust en usage pour autre que pour représenter et signifier la sainte crucifixion du Redempteur ; ce qui a esté observé des le tems de Constantin le Grand. Mais comme je ne traite ici que de la Croix de Jesus Christ, aussi n'entens-je parler d'autre figure de croix que de celle qui, particulièrement et destinement, est employée a représenter Jesus Christ crucifié. Si qu'il n'y eschoit aucune distinction, d'autant que la figure de la Croix de Jesus Christ n'a autre naturelle proportion qu'a la crucifixion de Jesus Christ, puysque on l'a ainsy limitée et bornée ; comme l'image de Cesar n'a autre rapport qu'a Cesar si on la considère ainsy particularisée, quoy que si on la considère comme image d'homme elle puisse avoir proportion a tout homme. Je maintiens donq que les Croix des Chrestiens n'ont autre naturelle signification que de la Passion de Jesus Christ, puysque les Chrestiens ne présentent autre image ou figure de croix, sinon celle en particulier qui est image de la Croix de leur Sauveur.

Voyons maintenant si l'image de la Croix¹⁹⁶⁴ de Jesus Christ peut avoir quelque autre usage honorable, par le choix et institution du peuple Chrestien, outre celui qu'elle a de sa nature. La volonté des hommes n'a pas ce pouvoir de bailler aucune réelle valeur aux choses outre celle qu'elles ont de leur nature, mais elle peut bien leur bailler un prix imaginaire et une estimation [346] supposée ou feinte, selon laquelle on les honore ou deshonne plus ou moins. Par exemple¹⁹⁶⁵ : l'ambassadeur du roy est aucunes fois honoré comme ambassadeur, et hors il est luy mesme honoré a proprement parler ; car aussi, a proprement parler, il est ambassadeur, qui est la qualité pour laquelle on l'honore, bien que ce soit en contemplation d'autrui, a sçavoir, du roy. Autres fois on honore l'ambassadeur en guise du roy, de l'honneur propre au roy, et hors, a proprement parler, c'est le roy qui est honoré en son ambassadeur, et non pas l'ambassadeur mesme, parce que proprement l'ambassadeur n'est pas le roy, il tient seulement lieu pour le roy, et le représente par la fiction et supposition que les hommes en font. De mesme, quand quelqu'un prend possession de quelque chose pour un autre il n'est pas proprement possesseur, ains celui pour lequel la possession est prise. *Item*, quand on fait a l'endroit des statues des princes trespasés tous les honneurs et ceremonies qu'on feroit a l'endroit du roy vivant, comme quand, selon le témoignage de Sextus Aurelius Victor¹⁹⁶⁶, Trajan, ja decédé, triompha a Rome, et sa statue fut assise pour luy au char triomphal. On ne sçauroit dire que telz honneurs soyent proprement portés aux statues, ains aux princes représentés par les statues, non d'une représentation naturelle, mais d'une représentation arbitraire, feinte, et imaginée par l'institution des hommes. Le docte Bellarmin produit ces exemples¹⁹⁶⁷. Il y en a d'autres¹⁹⁶⁸ non moins a propos ; comme celui qui est recité par Nicetas Choniates, au Livre cinquième des gestes de l'empereur Manuel Comnenus¹⁹⁶⁹, de l'image de Nostre Dame assise sur un char triomphal d'argent doré, et menée parmi la ville de Constantinople, en reconnaissance de la victoire obtenue sur les Pannoniens par l'Empereur, a la faveur de l'intercession de la glorieuse Vierge. Car, qui ne voit en ceste célébrité le triomphe déferé non a l'image, mais a Nostre Dame représentée par l'image ? et de plus, ceste image représenter la Vierge, non d'une simple représentation selon sa portée naturelle, mais d'une représentation instituée [347] par la fiction et estimation arbitraire des hommes ? Ainsy voit-on ordinairement les

¹⁹⁶³ *L'institution humaine entrevient a ceste signification naturelle.*

¹⁹⁶⁴ *La Croix signe arbitraire :*

¹⁹⁶⁵ *Exemples de Bellarmin ;*

¹⁹⁶⁶ (De vita et moribus Imper. Roman. *Trajanus.*)

¹⁹⁶⁷ (Cont. de Eccl. Tr. l. II, c. XX.)

¹⁹⁶⁸ *Autres exemples ;*

¹⁹⁶⁹ (Hist. Byzant., Patrol. Græca, tom. CXXXIX, col. 502.)

effigies et images deshonnees pour les malfaiteurs qu'on ne peut attrapper : on pend et brusle leurs representations en leur place, comme si c'estoit eux, et lhors le deshonneur ne se fait pas a l'image proprement, mays au malfaiteur au lieu duquel elle est supposee ; aussi ne dit-on pas, on a pendu l'image de tel ou tel malfaiteur, mays plustost, on a pendu tel et tel en effigie, d'autant que telles executions ne se font sur les images sinon entant qu'en icelles on tient, par la fiction du droit, les malfaiteurs estre chasties, desfaitz et punis.

Les images, donques, outre leur faculté naturelle qu'elles ont de représenter les choses desquelles elles sont images, par la convenance et proportion qu'elles ont avec icelles, peuvent estre employees a une autre representation et lieutenance par la fiction et institution des hommes. Et c'est ainsy, pour revenir au point, que l'image de la Croix, outre la naturelle qualité qu'elle a de représenter Jesus Christ crucifié, qui la rend honorable d'un honneur de latrie imparfaite, outre cela, dis-je, elle peut estre destinee et mise en œuvre par le choix et fiction des hommes a tenir le lieu et la place du Crucifix, ou plustost de la vraye Croix entant que jointe au Crucifix : et consideree en ceste sorte, l'honneur¹⁹⁷⁰ et reverence qu'on luy fait ne vise proprement qu'au Crucifix, ou a la Croix jointe au Sauveur, et non a l'image de la Croix, qui n'a autre usage, en ce cas, que de prester son exterieure presence pour recevoir les actions exterieures deuës au Crucifix, au lieu et place d'iceluy qu'elle represente et signifie, et cela sert a l'exterieure protestation de l'adoration que nous faisons au Crucifix.

¹⁹⁷¹Ce fut a ceste consideration que le glorieux Prince des Apostres, saint Pierre, estant cloué sur la croix, disoit au peuple : « Cestuy-ci est le bois de vie, auquel le Seigneur Jesus estant relevé tira toutes choses a soy, cestuy-ci est l'arbre de vie auquel fut crucifié le cors du Seigneur Sauveur » ; ainsy qu'Abdias Babylonien [348] recite (si le tiltre du livre ne ment) au Livre premier du *Combat Apostolique*¹⁹⁷². Et l'autre Apostre, ainsé de saint Pierre : « Je te salue, o Croix, qui as esté dediee au cors de Jesus Christ, et ornee par les perles de son cors ; o bonne Croix, qui as pris ta beauté et ton lustre des membres du Seigneur », et ce qui suit, au recit des prestres d'Achaïe¹⁹⁷³. Qui ne void que les croix ni de l'un ni de l'autre des freres n'estoyent pas la vraye Croix du Sauveur ? et neanmoins ilz s'adressent a icelles ne plus ne moins comme si c'eust esté la mesme Croix de salut. D'ou vient cela, sinon qu'ilz consideroyent ces croix-la en guise et au lieu de la vraye Croix ? Et c'est ainsy que l'Eglise ordonne que le jour du Vendredi Saint le peuple, prosterné a genoux, vienne bayser l'image de la Croix ; car ce n'est pas a l'image que l'on monstre que cest honneur se fait, sinon entant qu'elle represente Jesus Christ crucifié tel qu'il estoit au jour de sa Passion, duquel elle tient la place pour recevoir ceste action exterieure simplement, sans que l'intention s'arreste aucunement a la figure presente. Et qu'il soit ainsy, on use de paroles qui le descouvrent asses, car celuy qui fait le saint office chante : « *Ecce lignum Crucis*, Voici le bois de la Croix, auquel le salut du monde a esté pendu ; » et on luy respond : « Venes et adorons. » Or on ne regarde point si l'image proposee est de bronze, ou d'argent, ou d'autre matiere, qui monstre asses que lhors qu'on l'appelle bois, c'est entant qu'on la presente au lieu et en guise de la vraye Croix. Et de fait, comme on attribue tous les honneurs des jours de la Nativité, Passion et Resurrection de Nostre Seigneur aux jours qui les representent [349] et tiennent leur place, selon l'institution des anniversaires et commemorations qu'on en fait, aussi fait-on pareilz honneurs a l'image de la Croix, quant a l'exterieur, qu'au Crucifix, mais ce n'est que pour commemoration, et en vertu de la supposition que l'on fait que l'image represente le Crucifix et soit en son lieu a la reception de ces ceremonies exterieures. Certes, il est mal aysé de contourner a autre sens les exterieurs honneurs faitz anciennement a l'Arche de l'alliance ; et les Anglois honnoient, a mesme consideration, le siege

¹⁹⁷⁰ *Quel honneur luy est deu en ceste qualité ;*

¹⁹⁷¹ *Exemples.*

¹⁹⁷² *De Historia certaminis Apostolici.* Opus apocryphum, sed vetustum et sæculo decimo sexto, post editionem Lazianam, plus minusve receptum. Vide Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, sub voce *Abdias* ; et Tillemont, *Hist. Eccl.*, Note II sur S. André.

¹⁹⁷³ (Patrol. græca, latine edita, tom. I¹.)

¹ Natalis Alexander (*Hist. Eccl.*, tom. I) et alii hanc Epistolam ut genuinam propugnant ; communiter tamen inter scripta authentica primi ævi non admittitur. Vide Migne (ubi in nota præced., sub voce *Andreas*), et Tillemont (ubi in nota præced.).

uide de leur Reyne. Or, comme que ce soit, quand on honnore ou la Croix en guise du Crucifix, ou autre chose quelle que ce soit au lieu de ce qu'elle represente, on les honnore aussi improprement qu'elles sont improprement ce qu'elles representent. L'adoration, donques, faite a la Croix en ceste sorte, n'est proprement adoration qu'a l'esgard du Crucifix, et a l'endroit de la Croix ce n'est qu'une adoration impropre et representative.

¹⁹⁷⁴On peut dire que la Croix est encor adoree, selon quelque exterieure apparence, quand on prie Dieu devant la Croix sans autre intention que de monstrier qu'on prie en vertu de la mort et Passion du Sauveur ; mais on peut beaucoup mieux dire que cela n'est adorer la Croix ni peu ni prou, puyisque ni l'action exterieure ni l'interieure n'est dressee a la Croix ; ne plus ne moins que lhors que nous adorons du costé d'Orient, selon l'ancienne tradition, nous n'adorons en aucune façon l'Orient, mais monstons seulement que nous adorons Dieu tout puissant, qui s'est levé a nous d'en haut¹⁹⁷⁵ pour esclairer tout homme venant en ce monde¹⁹⁷⁶.

Au demeurant, les pieces du vray bois de la Croix, telles que nous les avons aujourd'huy, estans mises en forme de croix (comme est la sainte Croix d'Aix en Savoye), outre les sortes d'honneur qu'elles meritent par maniere de reliques, peuvent avoir tous les usages de l'image de la Croix. C'est pourquoy la bienheureuse Paule, adorant la vraye Croix qui estoit en Hierusalem de son tems, se prosternoit devant elle comme si elle y [350] eust veu le Sauveur pendant, au recit de saint Hierosme en son epitaphe¹⁹⁷⁷. De mesme, le signe de la Croix fait par le mouvement a tous les usages des images de la Croix, et par consequent part a tous les honneurs ; et outre cela il a encor¹⁹⁷⁸ pour son particulier et ordinaire honneur d'estre une briefve et puissante oraison, a rayson dequoy il est tres venerable. [351]

Chapitre XIII¹⁹⁷⁹. L'honneur de la Croix n'est contraire au commandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy

Mais une grande objection semble encor demeurer sus pied, car il est escrit¹⁹⁸⁰ : *Tu n'auras point autres dieux devant moy. Tu ne te feras aucune idole taillee, ni similitude quelconque des choses qui sont au ciel en haut, ni en la terre a bas, ni des choses qui sont es eaux sous terre, tu ne les adoreras ni serviras : car je suis le Seigneur ton Dieu, fort, jaloux.* Il est donq defendu d'avoir les images de la Croix et autres quelconques. Les schismatiques et autres adversaires de l'Eglise font profession de puiser en ce commandement toutes les injures execrables qu'ilz vomissent contre les Catholiques, comme quand ilz les appellent idolatres, superstitieux, punais, forcenés, insensibles, ainsy que fait le petit traitteur en plusieurs endroitz. Il ne sera donq que bon de le bien considerer touchant la prohibition qu'il contient, de ne faire similitude quelconque, qui est ce qui touche a nostre propos. Or j'en ay rencontré quatre signalees interpretations.

¹⁹⁸¹I. Les Juifz prennent tant a la rigueur les motz de ceste defense, qu'ilz rejettent toutes images de quelle sorte qu'elles soyent, et leur portent une grande haine, [352] comme le petit

¹⁹⁷⁴ Autre maniere, impropre, d'honorer la Croix.

¹⁹⁷⁵ (Luc., I. 78.)

¹⁹⁷⁶ (Joan., I, 9.)

¹⁹⁷⁷ Ep. CVIII, ad Eust.

¹⁹⁷⁸ Voir Ms., p. 379.

¹⁹⁷⁹ Voir Ms., p. 379.

¹⁹⁸⁰ Exod., XX, 3-5.

¹⁹⁸¹ Premiere interpretation du premier commandement, des Juifz,

traître dit. ¹⁹⁸²Ceste opinion est du tout barbare. ¹⁹⁸³Les images des Cherubins, lions, vaches, pommes-graines, palmes ¹⁹⁸⁴, Serpent d'airain ¹⁹⁸⁵, sont approuvées en l'Escriture ; les enfans de Ruben, Gad et Manassé firent la semblance de l'autel de Dieu, et leur œuvre est approuvée ¹⁹⁸⁶ ; les Juifz monstrent a Jesus Christ l'image de Cesar, et il ne la rejette point ¹⁹⁸⁷ ; l'Eglise a eu de tous tems l'image de la Croix, ainsy que j'ay monstré au second Livre ; par nature, on fait la similitude de soy mesme aux yeux des regardans, en l'air, en l'eau, au verre, et la peinture est un don de Dieu et de nature. Ceste interpretation, donq, combat l'Escriture, l'Eglise, la nature, et n'est aucunement sortable aux paroles precedentes, qui defendent pluralité de dieux, a quoy la defense des images ne sert a rien, ni aux paroles suivantes, qui defendent l'adoration des similitudes, car a quoy faire defendre l'adoration, s'il n'est loysible de les avoir ni faire ? si on defend d'avoir simplement aucune similitude, qu'est-il besoin d'en defendre l'adoration ?

¹⁹⁸⁸II. Un tas de schismatiques et chicaneurs confesse qu'il n'est pas defendu, au commandement dont il est question, d'avoir et faire des similitudes et images, mais seulement de les mettre et faire es eglises et temples. Ceste opinion est plus notoirement contraire ¹⁹⁸⁹ a l'Escriture que la precedente : car les Juifz et Mahometains ont au moins pretexte es motz du commandement, qui portent tout net qu'on ne face aucune similitude ; mais ceux de ceste autre ligue ne scauroyent produire un seul brin de l'Escriture qui porte qu'il soit moins loysible d'avoir des images es eglises qu'ailleurs. Les Juifz ont au moins quelque escorce de l'Escriture a leur avantage en ce point, mais ceux ci, qui ne font que crier l'Escriture, n'en ont ni suc ni escorce, et neanmoins, qui ne les croira a leur parole ilz le proclameront [353] idolatre et antechrist. Mais ou fut-ce, je vous prie, que les images des Cherubins, vaches, lions, grenades et palmes estoient anciennement, sinon au Temple ? et quant aux Cherubins, au lieu le plus sacré. Voyla un grand exemple pour nous, qui le nous veut arracher des mains il doit apporter une grande autorité a garend ; nostre exemple est en l'Escriture, il faut une aussi grande autorité pour nous en prohiber l'imitation, il ne suffira pas d'y apporter des discours. Dieu proposa l'ornement des images en ce vieux Temple, a la veuë d'un peuple si enclin a l'idolatrie ; qui gardera l'Eglise d'orner les siens des remembrances de la Croix et des glorieux soldatz qui, sous cest Estendart, ont abattu toute l'idolatrie ? Aussi, certes, l'a-elle fait de tous tems ; jamais elle n'eut temple (qu'on sçache) sans Croix, comme j'ay prouvé ci dessus ¹⁹⁹⁰. Que si les eglises sont maysons du Roy des roys, les ornemens y sont fort convenables ; le temple est image du Paradis, pourquoy n'y logera-on les portraitz de ce qui est en Paradis ? quelles plus saintes tapisseries y peut-on attacher ? Et outre tout cela, ceste interpretation, tant prisee par les novateurs, ne joint aucunement a l'intention de la loy qui veut rejeter toute idolatrie ; car, ne peut-on pas avoir des idoles et idolatrer hors les temples aussi bien que dans iceux ? Certes, l'idole de Laban ¹⁹⁹¹ ne laissoit pas d'estre idole, encor qu'elle ne fust en l'eglise ou Temple, ni le veau d'or ¹⁹⁹² aussi. Ce commandement, donq, ne rejetteroit pas asses toute idolatrie.

¹⁹⁹³III. Autres ont dit que par ceste defense les autres ressemblances ne sont rejettees, sinon celles qui sont faittes pour représenter immediatement et formellement Dieu selon l'essence et nature divine. Et ceux ci ont dit la verité ¹⁹⁹⁴ quant a ce point, que les images de Dieu, a proprement

¹⁹⁸² (p. 11.)

¹⁹⁸³ *Confutee* ;

¹⁹⁸⁴ Exod., XXV, 18 ; III Reg., VI, 23, 29 ; VII, 29, 42.

¹⁹⁸⁵ Num., XXI, 9.

¹⁹⁸⁶ Josue, XXII, 10, 30.

¹⁹⁸⁷ (Matt., XXII, 19-21.)

¹⁹⁸⁸ *Seconde interpretation, du traître, p. 49, et de Beze, en l'epistre liminaire de son livre des Images, au Roy d'Ecosse*¹,

¹ *Icones, id est, Veræ Imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium, etc.* Apud Joannem Laonium, MDLXXX. — Cet ouvrage contient les portraits et courtes biographies des hérésiarques et principaux adversaires du Saint-Siège.

¹⁹⁸⁹ *Refutee* ;

¹⁹⁹⁰ (L. II, c. VI.)

¹⁹⁹¹ (Gen., XXXI, 19.)

¹⁹⁹² Exod., XXXII, 4.

¹⁹⁹³ *Troisième interpretation,*

¹⁹⁹⁴ *Vraye,*

parler, sont defendues ; mais ilz ont mal entendu le commandement, estimans qu'autres similitudes n'y soyent defendues sinon celles de Dieu.

Qu'ilz ayent bien dit quant au premier point, il n'y a point de doute, car ilz parlent des images exterieures, corporelles et artificielles. Or telles images, a proprement [354] parler, doivent représenter aux sens exterieurs la forme et figure des choses dont elles sont images, par la similitude qu'elles ont avec icelles : mais le sens exterieur n'est pas capable d'apprehender par aucune connoissance la nature de Dieu, infinie et invisible ; et quelle forme ou figure peut avoir similitude avec une nature qui n'a ni forme ni figure, et qui est nomporeille ? Ce qui soit dit sans rejeter les images esquelles on represente Dieu le Pere en forme d'un viellard, et le Saint Esprit en forme de colombe ou de langues de feu ; car elles ne sont pas images de Dieu le Pere, ou du Saint Esprit, a proprement parler, mais sont images des apparences et figures par lesquelles Dieu s'est manifesté, selon l'Escriture, lesquelles apparences et figures ne representoyent pas Dieu par maniere d'images, mais par maniere de simples signes. Ainsy le buisson ardent et semblables apparences n'estoyent pas images de Dieu, mais signes d'iceluy ; et tous les portraitz des choses spirituelles ne sont pas tant portraitz de ces choses-la, comme des formes et apparences par lesquelles ces choses-la ont esté manifestees. On ne rejette pas nomplus les images ou figures mistiques, comme d'un aigneau pour représenter le Sauveur, ou de colombes pour signifier les Apostres, car ce ne sont pas images des choses qu'elles signifient, nomplus que les motz, ou les lettres, des choses qu'elles denotent ; elles representent seulement, aux sens exterieurs, des choses lesquelles, par voye de discours, remettent en memoire les choses mistiquement signifiees par quelque secrette convenance. Bien que je serois d'advis, apres le docte Bellarmin¹⁹⁹⁵, qu'on ne multipliasst pas beaucoup de telles images des choses invisibles, et qu'il ne fust loysible d'en faire sans le jugement de quelque discret theologien.

¹⁹⁹⁶Mays au bout de la, je dis que le commandement de Dieu a beaucoup plus d'estendue que ne porte ceste consideration ; car, si ce commandement ne defend que les images de la Divinité, a quoy faire sera-il particularisé de ne faire similitude quelconque des choses qui [355] sont au ciel, en terre et es eaux ? *Item*, qui adoreroit l'idole d'une chose créée, ne seroit-il pas idolatre, contre ce commandement ? Donques, ceste interpretation n'est pas legitime ni sortable a la loy.

¹⁹⁹⁷IV. Voici donques en fin la droite et chrestienne intelligence de ce commandement, deduite par ordre le plus briefvement et clairement que je sçauray :

¹⁹⁹⁸1. L'idolatrie gist en deux sortes d'actions : les unes sont interieures, par lesquelles on croit et reconnoit pour Dieu ce qui n'est pas Dieu ; les autres sont exterieures, par lesquelles on proteste de l'interieur par les inclinations et sousmissions exterieures. Les premieres actions peuvent estre sans les secondes, et semblablement les secondes sans les premieres ; car celuy qui est affectionné aux idoles, quoy qu'il n'en face aucune demonstration, il est idolatre, et celuy qui volontairement adore ou honnore les idoles exterieurement, quoy qu'il ne leur aye aucune affection, il est idolatre exterieurement, et tant l'un que l'autre offense l'honneur deu a Dieu. Or, les actions interieures d'idolatrie¹⁹⁹⁹ sont defendues par ces paroles : *Tu n'auras point d'autres dieux devant moy* ; les exterieures sont rejettees par les suivantes : *Tu ne te feras point d'idole, ni similitude quelconque, tu ne les adoreras point ni serviras* ; lesquelles deux prohibitions, ne visans qu'a un mesme but de rejeter toute idolatrie, ne font qu'un seul commandement constitué de deux parties. Que s'il est ainsy, comme je n'en doute point, ceste prohibition de ne faire aucune similitude se doit entendre non absolument et simplement, mais selon la fin et intention du commandement, comme s'il estoit dit : *Tu n'auras point d'autres dieux que moy ; tu ne te feras aucune idole, ni aucune similitude*, a sçavoir, pour l'avoir en qualité de Dieu, ni les adoreras point ni serviras en ceste qualité-la ; en maniere que tout ce qui est porté en ce commandement soit entierement rapporté a ce seul point, de n'avoir autre Dieu que le vray Dieu, de ne donner a chose

¹⁹⁹⁵ (Controv. de Eccl. Triumph., l. II, c. VIII.)

¹⁹⁹⁶ *Mays non suffisante ni legitime* ;

¹⁹⁹⁷ *Quatriesme et legitime interpretation* :

¹⁹⁹⁸ *L'idolatrie a deux parties*,

¹⁹⁹⁹ *Et le premier commandement aussi, contre l'une et l'autre partie de l'idolatrie* :

quelconque l'honneur de sa divine Majesté, et en somme de n'estre point idolatre. [356]

²⁰⁰⁰ 2. Mais si quelqu'un veut debatre que la prohibition de n'avoir autre que le seul vray Dieu soit un commandement separé de l'autre defense, *Tu ne te feras aucune idole ou semblance quelconque*, pour ne m'amuser a le convaincre par vives raisons que je pourrois produire a ce propos, ²⁰⁰¹ je me contenteray qu'il m'accorde, que la prohibition de ne faire aucune similitude et de les adorer n'est qu'un mesme et seul commandement (ce que, certes, on ne peut nier en aucune façon, sinon que, contre la pure et expresse Escriture²⁰⁰², on veuille faire plus de dix commandemens en la Loy, et qu'on veuille lever a ces loys le nom de Decalogue). Car, si ce n'est qu'un seul commandement qui defende de ne faire semblance quelconque et de ne les adorer, il faut que l'une ou l'autre des deux parties qu'il contient soit la principale et fondamentale, et que l'autre se rapporte a elle, comme a son but et projet : que si l'une ne se rapportoit a l'autre et n'en dependoit, ce seroyent deux commandemens et non un seul. Or, je vous prie, quelle jugera-on estre la principale partie de ce second commandement (je parle ainsy pour eviter debat), ou ceste-ci : *Tu ne te feras aucune idole taillee, ni similitude quelconque*, ou celle-ci : *Tu ne les adoreras ni serviras* ? Pour vray, on ne peut dire que la prohibition de ne faire aucune similitude soit le projet et but de tout le commandement, car a ce conte-la il ne faudroit avoir ni faire image quelconque, qui est une rage trop expresse. Et d'ailleurs, comme pourroit-on reduire la prohibition de n'adorer les similitudes a celle-la de ne les faire point ? S'il est defendu de ne les faire, a quel propos defendre de ne les adorer ? Puisque sans les faire on ne les peut adorer, il y auroit une trop grande superfluité en ce commandement, de plus qu'aux autres. Donques, la principale partie de ce commandement²⁰⁰³, qui est toute sa substance, son intention et projet, est la prohibition de n'adorer ni servir aux idoles et similitudes des choses créées ; et l'autre prohibition, de ne les faire point, se rapporte a ne les adorer point ni servir, comme s'il estoit dit : *Tu ne te feras aucune [357] idole ni semblance quelconque*, pour les adorer et servir.

²⁰⁰⁴ Voyla le vray suc de ce commandement, ce qui se peut connoistre evidemment par les grans avantages que ceste interpretation tient sur toutes les autres, car :

²⁰⁰⁵ 1. Elle est puisee tout nettement de la parole de Dieu, en laquelle ce qui est dit obscurément en un lieu a accoustumé d'estre dit plus clairement en un autre, notamment es articles d'importance et necessaires. Or, ce qui est dit ici par reduplication de negative, *Tu ne feras aucune idole, ni semblance quelconque, tu ne les adoreras ni serviras*, est mis au Levitique²⁰⁰⁶ purement et simplement, ainsy que nous le declairons, en ceste sorte : *Vous ne vous feres aucune idole et statue, ni dresseres des tiltres, ni mettres aucune pierre insigne en vostre terre pour l'adorer*. Et en l'Exode²⁰⁰⁷, Dieu inculquant son premier commandement, *Vous ne vous feres point des dieux d'argent ni d'or*, dit-il, monstrant asses que s'il a defendu de ne faire aucune similitude, ce n'est sinon a fin qu'on ne les face pour idolatrer.

²⁰⁰⁸ 2. Ceste interpretation joint tres bien a toutes les autres pieces non seulement du premier commandement, mays de toute la premiere Table, lesquelles ne visent qu'a l'establissement du vray honneur de Dieu ; car elle leve toute occasion a l'idolatrie et a toute superstition qui peut offenser la jalousie de Dieu, sans neanmoins lever le droit usage des images, ni imposer a Dieu une jalousie desreglée et excessive, selon ce que j'ay dit en l'Avant-Propos²⁰⁰⁹.

²⁰¹⁰ 3. Et comme ceste interpretation ne rejette aucunement le vray usage des images, en quoy les Juifz et Turcz errent, aussi rejette-elle et abolit tout usage des images, statues et

²⁰⁰⁰ *Mais si quelqu'un veut faire deux commandemens du premier,*

²⁰⁰¹ *Encor est-il convaincu.*

²⁰⁰² Exod., XXXI, 18 ; XXXIV, 28 ; Deut., IV, 13 ; IX, 9 ; X, 4.

²⁰⁰³ *Sens du premier commandement, en peu de mots,*

²⁰⁰⁴ *Prouvé evidemment,*

²⁰⁰⁵ *Par l'Escriture,*

²⁰⁰⁶ Cap. XXVI, 1.

²⁰⁰⁷ Cap. XX, 23.

²⁰⁰⁸ *Et par les paroles suivantes et precedentes,*

²⁰⁰⁹ (2^e Partie.)

²⁰¹⁰ *Et par le sujet du commandement,*

similitudes qui est contraire a l'honneur de Dieu, non seulement es temples et eglises, ce qui ne suffit pas, comme pensent follement plusieurs novateurs, ni seulement des similitudes faites pour représenter la Divinité, qui ne suffit pas nomplus, comme estiment plusieurs autres, mais absolument [358] tout usage idolatrique : qui est le vray et unique projet de ce premier commandement.

²⁰¹¹4. Adjoustes la convenance de l'idolatrie interieure avec l'exterieure. L'idolatrie [intérieure] ne consiste pas a se représenter en l'ame les creatures par les especes et images intelligibles, mais seulement a se les représenter comme divinités ; tout de mesme, l'idolatrie exterieure ne consiste pas a se représenter les creatures par les ressemblances et images sensibles, mais seulement a se les représenter comme divinités : si que, comme le commandement, *Tu n'auras autres dieux devant moy*, ne defend point de se représenter interieurement les creatures, aussi la prohibition, *Tu ne te feras similitude quelconque*, ne defend pas de se représenter exterieurement les creatures, mais de les représenter pour Dieu en les adorant et servant ; c'est cela seul qui est defendu, tant pour l'interieur que pour l'exterieur.

²⁰¹²5. Et de plus, ceste interpretation est du tout conforme a la tres ancienne et catholique coustume de la sainte Eglise, laquelle a tousjours eu des images, notamment de la Croix, qui est autant a dire comme asseurer qu'elle est selon l'intention du Saint Esprit. Bref, le dire de Tertullien²⁰¹³ est tout vray : « *Non videntur similitudinum prohibitarum legi refragari non²⁰¹⁴ in eo similitudinis statu deprehensa ob quem similitudo prohibetur* : Ces choses-la ne semblent contrarier a la loy des similitudes prohibees, lesquelles ne se retrouvent en l'estat et condition de similitude pour lequel la similitude est defendue. »

²⁰¹⁵Que l'on ayt, donques, des images de la Croix aux champs, es villes, sur les eglises, dans les eglises, sur les autelz ; tout cela n'est que bon et saint, car estant fait et institué et pratiqué pour la conservation de la memoire que nous devons avoir des benefices de Dieu, et pour honorer tant plus sa divine bonté, ainsy que j'ay monstré tout au long de ces Livres, il ne sçauroit [359] estre defendu en la premiere Table, qui ne vise qu'a l'establissement du vray service de Dieu et abolissement de l'idolatrie. De mesme, que l'on honnore la Croix en tout et par tout, puysqu'on ne l'honore que pour tant plus honorer Dieu ; que toute la veneration qu'on luy porte est relative et dependante, ou accessoire, a l'endroit de la supreme adoration deuë a sa divine Majesté ; que ce n'est qu'une branche de ce grand arbre : cela n'est en façon quelconque defendu, puysque ceste semblance et figure n'est pas employee a l'action pour laquelle les similitudes sont prohibees, qui est l'idolatrie. Car la Croix, prinse en la façon que la prennent les Catholiques, ne peut estre ni idole ni sujet d'idolatrie, tant s'en faut qu'elle le soit, idole n'estant autre que la representation d'une chose qui n'est point de la condition qu'on la represente, et une image fause, comme dit le prophete Habacuch²⁰¹⁶, et l'apostre saint Paul²⁰¹⁷ : or, la Croix represente une chose tres veritable, c'est a sçavoir, la mort et Passion du Sauveur ; et ne la fait-on pas pour l'adorer et servir, mais pour adorer et servir en icelle et par icelle le Crucifix, suivant le vray mot de saint Athanase²⁰¹⁸ : *Qui adorat imaginem, in illa adorat ipsum Regem*. Si que, non seulement le vray usage des sacrees et saintes images n'est aucunement defendu, mais est commandé et comprins par tout ou il est commandé d'adorer Dieu et d'honorer ses Saintz, puysque c'est une legitime façon d'honorer une personne, d'avoir fait son image et portrait pour le priser selon la mesure et proportion de la valeur du principal sujet. [360]

²⁰¹¹ *Et par la convenance de l'exterieur a l'interieur,*

²⁰¹² *Et par l'autorité de l'Eglise.*

²⁰¹³ Cont. Marcion., l. II, c. XXXII.

²⁰¹⁴ Ce non est omis, par erreur, dans les éditions Vives et Migne.

²⁰¹⁵ *Conclusion pour l'usage des images et de la Croix.*

²⁰¹⁶ Cap. II, 18.

²⁰¹⁷ I Cor., VIII, 4.

²⁰¹⁸ (Quæst. XXXIX ad Antioch.)

Chapitre XIV. Confession de Calvin pour l'usage des images

Entre tous les novateurs et reformeurs, il n'en a point esté, a mon advis, de si aspre, hargneux et implacable que Jean Calvin. Il n'y en a point qui ayt contredit a la sainte Eglise avec tant de vehemence et chagrin que celui-la, ni qui en ayt recherché plus curieusement les occasions, et sur tout touchant le point des images. C'est pourquoy, ayant rencontré en ses *Commentaires sur Josué*²⁰¹⁹ une grande et claire confession en faveur du juste usage des images, je l'ay voulu mettre en ce bout de livre, a fin qu'on connoisse combien la verité de la creance Catholique est puissante, qui s'est eschappée et levée des mains de ce grand et violent ennemy qui la detenoit en injustice²⁰²⁰. Or, a fin que tout soit mieux poisé, je mettray et son dire et le sujet de son dire au long.

²⁰²¹Les enfans d'Israël estoient des-ja saisis de la terre de promission, les lotz et portions avoyent esté assignés a une chacune des tribus, si que le grand Josué estima de devoir congédier les Rubenites, Gadites, et la moitié des Manasseens, lesquelz, ayans des-ja prins et receu le lot de leur partage au dela du Jordain, avoyent neanmoins assisté en tout et par tout au reste des enfans d'Israël, pour les rendre paisibles possesseurs de la part du païs que Dieu leur avoit promis, comme se rendans evictionnaires les uns pour les autres. Estans donques congédiees les deux tribus et demy [361] pour se retirer au lieu de leurs partages en la terre de Galaad, arrivees qu'elles furent es confins et limites du Jordain, elles y dresserent un autel d'infinie grandeur. Les Israélites qui estoient demeurés en Canaan eurent nouvelles de l'edification de cest autel, et douterent que les Rubenites, Gadites et ceux de la my-tribu de Manassé ne voulussent faire schisme et division en la religion, d'avec le reste du peuple de Dieu, au moyen de cest autel. Dequoy pour sçavoir la vraye verité, ilz leur envoyèrent en ambassade Phinees, filz du grand sacrificateur Eleazar, lequel, presupposant une mauvaise intention en l'edification de cest autel, tança bien asprement de prime face les bastisseurs d'iceluy, comme s'ilz eussent voulu innover en matiere de religion, et dresser autel contre autel. A quoy les deux tribus et demy firent response qu'ilz craignoient qu'a l'advenir la posterité des autres tribus ne voulust forclorre leurs enfans de l'acces du vray autel qui estoit en Canaan, sous pretexte de la separation que le Jordain faisoit entre l'habitation des uns et des autres, d'autant que l'une estoit deça et l'autre dela laditte riviere. *Et pourtant nous avons dit, ce furent leurs paroles, que s'ilz veulent nous dire ainsy, ou a nostre posterité, alhors nous leur dirons : voyes la similitude de l'autel de l'Eternel, que nos peres avoyent fait, non point pour l'holocauste ni pour le sacrifice, ains a ce qu'il soit tesmoin entre vous et nous*²⁰²². Calvin traduit ainsy²⁰²³, et sur l'excuse des deux tribus et demy fait ce commentaire : « Neanmoins si semble-il qu'il y a eu encor quelque faute en eux, a cause que la Loy defend de dresser des statues de quelque façon qu'elles soyent : mays²⁰²⁴ l'excuse est facile, que la Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu ; ce pendant, de lever un monceau de pierres en signe de trophée, ou pour tesmoignage d'un miracle qui aura esté fait, ou pour reduire en memoire quelque [362] enefice de Dieu excellent, la Loy ne l'a jamais defendu en passage quelconque, autrement et Josué et plusieurs saintz Juges et Roys qui sont venuz apres luy se fussent souillés en une nouveauté profane. »

Ce *Commentaire* est considerable, car ce fut la dernière besoigne de son auteur (comme dit Beze en sa preface sur iceluy), et qui le represente le mieux, et partant ce qu'il y a dit doit prevaloir contre tout ce qu'il a dit en ses autres escritz, inconsiderement et eschauffé au desbat qu'il avoit suscité. Mays, sur tout, le texte porte une signalee consideration pour l'establissement du juste usage des images et remembrances des choses saintes : considerons-le donques, et finissons tout ce Traitté au nom de Dieu. [363]

²⁰¹⁹ (In cap. XXII.)

²⁰²⁰ (Rom., I, 18.)

²⁰²¹ *Histoire remarquable.*

²⁰²² (In loco, vv. 26, 28.)

²⁰²³ Selon l'hébreu.

²⁰²⁴ Voir Ms., p. 379.

Chapitre XV. Consideration sur le texte allegué de Josué, et conclusion de tout cest Œuvre

²⁰²⁵Donques, les deux tribus et demy²⁰²⁶, d'une part, furent recherchees comme suspectes de schisme, a cause de la remembrance de l'autel qu'elles avoyent erigee, et nous, de l'autre costé, sommes chargés d'idolatrie et accusés de superstitions pour les images de l'autel de la Croix, que nous dressons et eslevons par tout. Les accusations sont presque semblables, mais :

²⁰²⁷I. Les accusés et accusateurs de part et d'autre sont extremement differens ; car les accusateurs des deux tribus et demy ce furent les dix tribus d'Israël, lesquelles, a l'esgard des deux et demy, 1. estoient le gros et le cors de l'Eglise, les deux et demy n'en estoient qu'un membre et portion ; 2. les dix estoient en possession du vray tabernacle et autel, les deux et demy n'en avoyent que la communication ; 3. les dix tribus avoyent en elles et de leur costé la chaire de Moïse, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale et succession Aaronique, les deux et demy n'estoyent qu'un simple peuple et parcelle de la bergerie. Tout cela estoit un grand droit apparent et solide aux dix tribus, pour entreprendre la correction du fait des deux tribus et demy, lesquelles, en multitude, dignité et prerogative, leur estoient du tout inferieures. [364]

Mais si nous considerons nostre condition, de nous qui sommes Catholiques, et celle des novateurs qui nous accusent si asprement, nous verrons que tout y va a contrepoids, 1. Les Catholiques, qui sont les accusés, sont le tige et cors de l'Eglise ; les novateurs ne sont que branches taillees et membres retranchés, 2. Les Catholiques sont en une ferme et indubitable possession du tiltre de vraye Eglise, *tabernacle de Dieu avec les hommes*²⁰²⁸, autel sur lequel seul l'odeur de suavité est agreable a Dieu²⁰²⁹ ; les novateurs qui ne font que naistre de la terre, comme potirons, n'en ont qu'une vaine et fade usurpation. 3. Les Catholiques ont en eux et a leur faveur la chaire de saint Pierre, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale, la succession Apostolique ; leurs accusateurs sont nouveaux venuz, sans autre chaire que celles qu'ilz se sont faittes eux mesmes, sans aucune dignité sacerdotale, sans autorité pastorale, sans aucun droit de succession, ambassadeurs sans estre envoyés, delegués sans delegation, messagers sans mission, enfans sans pere, executeurs sans commission. Ce sont des pointz qui rendent suspecte, ains convaincue d'attentat, toute la procedure des censures que les reformeurs font contre nous qui sommes Catholiques, auxquelz ilz sont inferieurs en tant et tant de façons, et si notoirement.

²⁰³⁰II. Il y a encor une autre difference, entre le sujet de l'accusation faite contre les deux tribus et demy par le reste d'Israël, et de celle que les novateurs font contre nous, laquelle est bien remarquable. L'erection des remembrances et similitudes sert d'occasion a l'une et a l'autre accusation : a l'une, l'erection de la similitude de l'autel de la Loy, a l'autre, l'eslevation de la remembrance de l'autel de la Croix ; mays il y a cela a dire entre l'une et l'autre erection, que l'erection de la similitude de l'autel de la Loy estoit une œuvre notoirement nouvelle, qui, partant, meritoit bien d'estre consideree comme elle fut avec un peu de soupçon, et que l'approbation d'icelle fust precedee d'un bon examen ; mays l'erection de la similitude de l'autel de la [365] Croix, prattee de tous tems en l'Eglise, portoit par son antiquité une ample exemption de toute censure et accusation.

²⁰²⁵ *Comparaison des deux tribus et demy avec le peuple d'Israël d'une part, et des Catholiques et Reformés de l'autre.*

²⁰²⁶ (Josue, XXII.)

²⁰²⁷ *Premiere difference ;*

²⁰²⁸ (In loco, v. 19 ; Apoc., XXI, 3.)

²⁰²⁹ (Ezech., XX, 40, 41 ; Ephes., V, 2.)

²⁰³⁰ *Seconde ;*

²⁰³¹III. De plus, il y eut encor une grande difference en la maniere de proceder a l'accusation ; les dix tribus, quoy que superieures aux deux et demy, ne se ruent pas de premiere volée a la guerre, mais : 1. envoient une honorable legation aux accusés pour sçavoir leur intention touchant l'edification de leur autel nouveau ; et a cest effect, 2. ilz employent l'autorité sacree de leur Grand Prestre et Pasteur, et la civile de leurs principaux chefz ; 3. ne demandans pas absolument que l'autel dont il estoit question fust rasé et renversé, mais simplement que les deux tribus et demy, en edifiant un autre autel, ne facent aucun schisme ou division en la religion ; 4. et n'alleguent point d'autre autheur de leur correction que l'Eglise : *Voici que dit toute la congregation de l'Eternel*²⁰³². O sainte et saine procedure.

Tout au contraire, les reformeurs qui sont nos accusateurs, quoy que notoirement inferieurs, 1. se sont de plein saut jettés aux foudres, tempestes et gresles de calomnies, injures, reproches, diffamations, et ont armé leurs langues et leurs plumes de tous les plus poignans traitz qu'ilz ont sçeu rencontrer entre les despouilles de tous les anciens ennemis de l'Eglise, et tout aussi tost les ont dardés avec telle furie, que nous serions des-ja perduz, si la verité divine ne nous eust tenuz a couvert sous son impenetrable escu²⁰³³ (je laisse a part la guerre temporelle suscitee par ces evangelistes empistolés par tout ou ilz ont eu acces) ; 2. et a leur pretendue reformation n'ont employé que la prophane audace des brebis contre leurs pasteurs, des sujetz contre leurs superieurs, et le mespris de l'autorité du Grand Prestre evangelique, lieutenant de Jesus Christ ; 3. renversans, brisans et rompans, de leur propre autorité, les Croix dressees, sans autre examen de la droite pretention ni du droit pretendu de ceux qui les avoyent eslevees ; 4. contre le manifeste consentement de toute [366] l'Eglise, contredisans ouvertement a *toute la congregation de l'Eternel*, aux Conciles generaux, au perpetuel usage des Chrestiens.

Ces si grandes differences entre nos accusateurs, leur sujet et maniere de proceder, d'une part, et les accusateurs, ou plustost correcteurs, des deux tribus et demy, leur sujet et maniere de proceder, de l'autre part, presupposent une autre quatriesme difference, et en produisent une cinquiemesme.

²⁰³⁴IV. Elles presupposent une grande difference en l'intention des uns et des autres. Les dix tribus n'avoyent autre projet que d'empescher le schisme et division, ce fut la charité qui les poussa a cest office de correction. Qui pourra asses louer le zele qu'ilz font paroistre en l'offre qu'ilz font a ceux qu'ilz veulent corriger ? *Que si la terre de vostre possession est immonde, passes en la terre de la possession de l'Eternel, en laquelle le tabernacle de l'Eternel a sa demeure, et ayes vos possessions entre nous, et ne vous rebelles point*²⁰³⁵ ²⁰³⁶ etc. C'est un offre digne de la congregation de Dieu.

Au contraire, toutes les poursuites des reformeurs contre nous ne respirent que sedition, haine et division ; leurs offres ne sont que de leur quitter le gouvernement de l'Eglise, les laisser regenter et maistriser, passer sous le bon playsir de leurs constitutions. Et quant au point particulier dont il est question, ilz ont fait voir clairement qu'ilz n'ont esté portés d'autre affection au brisement et destruction des Croix de pierre et de bois, que pour ravir et envoler celles d'or et d'argent, renversans l'ancienne discipline Chrestienne qui ne donne prix a la Croix que pour la figure, puyqu'ilz ne la prisent que pour la matiere.

²⁰³⁷V. Mays en fin que s'est-il ensuivi de tant de diversités ? Certes, ce qu'on en devoit attendre : de differentes causes, differens effectz. Les dix tribus, lesquelles, par tant de prerogatives et raysons, avoyent le droit de [367] correction, n'eurent pas si tost ouÿe la declairation de l'intention des deux tribus et demy, qu'ilz la reçoivent amiablement et, sans presser d'aucune replique ni recharge la response et excuse des accusés, se reposent tout entierement sur leur parole.

²⁰³¹ *Troisiesme ;*

²⁰³² (In loco, v. 16.)

²⁰³³ (Ps. XC, 5.)

²⁰³⁴ *Quatriesme ;*

²⁰³⁵ (In loco, v. 19.)

²⁰³⁶ Traduit selon l'hébreu, de même qu'au chapitre précédent.

²⁰³⁷ *Cinquiesme.*

La charité les pousse également a se formaliser sur l'erection de l'autel nouveau et a recevoir l'excuse de ceux qui l'avoient erigé ; le cas néanmoins estoit extremement chatouilleux en cas de religion, la separation des habitations rendroit le soupçon du schisme fort juste : mais, *charité est toute patiente, ell'est benigne, elle ne pense point mal, elle ne se plaist point sur l'iniquité, mais se complaist a la verité, elle croit tout, elle espere tout*²⁰³⁸.

Au rebours, l'Eglise Catholique, avec tant de signalés avantages et de si claires marques de son autorité et sainteté, ne peut trouver aucune excuse si sacree, ni faire aucune si solemnelle justification de son dessein en l'erection et honneur des Croix, que ses accusateurs ne taschent de contourner a impieté et idolatrie, tant ilz sont accusateurs naturelz des freres²⁰³⁹.²⁰⁴⁰ Nous avons beau protester de la bonté de nos intentions et de la blancheur de nostre but, ces nouveaux venuz, ces Abirons²⁰⁴¹, ces Micholistes²⁰⁴² mesprisent tout, prophanent tout. Il n'y a excuse qu'ilz n'accusent, il n'y a rayson qui les paye. On ne peut vivre avec eux, sinon les pieds et mains liés pour se laisser traisner a tous les precipices de leurs opinions. Ilz ne regardent qu'au travers de leurs desseins ; tout ce qu'ilz voyent leur semble noir et renversé et avoir mestier de leur main reformatoire, tant ilz sont esperduément reformeurs. Nous gravons sur le fer et le cuivre, et protestons devant le ciel et la terre, que

Ce n'est la pierre ou le bois
Que le Catholique adore,
Mais Dieu, lequel, mort en Croix,
De son sang la Croix honnore ;

que nous ne faisons l'image de la Croix pour représenter la Divinité, mais en signe de trophée pour la [368] victoire obtenue par nostre Roy, pour tesmoignage du grand miracle par lequel la vie s'estant rendue mortelle, elle rendit la mort vivifiante, et pour reduire en memoire l'incomprehensible benefice de nostre Redemption.²⁰⁴³ A Calvin, auquel ces occasions semblent legitimes pour dresser des representations (nonobstant la rigueur des motz de la Loy), quand il s'agit d'excuser les deux tribus et demy, a Calvin, dis-je, et aux autres reformeurs, ce ne sont qu'hipocrisies, abus et abomination en nous. Pour deduire la drogue de leur reformation, ilz taschent a difformer et rendre suspectes les mieux formees intentions. Nos saintes excuses, ou plustost nos saines declairations, qu'ilz devroyent recevoir pour le repos et tranquillité de leur tant inquietee conscience, sans plus s'effrayer et tremousser en la vanité des songes qu'ilz font sur la pretendue idolatrie de la Croix, c'est cela mesme qu'ilz rejettent et abhorrisent le plus, et

²⁰³⁸ (I Cor., XIII, 4-7.)

²⁰³⁹ (Apoc., XII, 10.)

²⁰⁴⁰ *Dureté des reformeurs,*

²⁰⁴¹ (Num., XVI.)

²⁰⁴² (II Reg., VI, 16, 20.)

²⁰⁴³ *Et malicieuse acceptation des personnes ;*

l'appellent « Endormie²⁰⁴⁴ », par mespris et desdain. Ce sont ennemis implacables²⁰⁴⁵ ; leur cœur est de bouë, la clairté l'endurcit ; il n'y a satisfaction qui les contente ; si on ne se rend a la merci de leur impiteuse correction, la rage de leur mal-talent ne reçoit aucun [369] remede. Que ferons-nous donq avec eux ? cesserons-nous de nous employer a leur salut, puysequ'ilz n'en veulent pas seulement voir la marque ?²⁰⁴⁶ Mais comme pourrions-nous desesperer du salut d'aucun, emmi la consideration de la vertu et honneur de la Croix ? arbre seul de toute nostre esperance, duquel l'honneur plus reconneu et certain gist en la vertu qu'il a de guerir non seulement les playes incurables et mortelles, mais aussi de guerir la mort mesme, et la rendre plus pretieuse et saine sous son ombre que la vie ne fut onques ailleurs.

Plantés donq sur nos genoux, liés avec les bras de la sainte meditation, liés, dis-je, et noués au pied de cest arbre, o Catholiques mes Freres, plus les paroles, les escritz, les deportemens de nos accusateurs respireront une haine irreconciliable a l'endroit de la Croix²⁰⁴⁷ et de ses devotz, plus de nostre costé devons-nous souspirer chaudement pour eux, et crier de tout nostre cœur a Celuy qui pend aux branches, pour feuille, fleur et fruit, Seigneur, *pardonne-leur, car ilz ne savent ce qu'ils font*²⁰⁴⁸ :

Je te salue, o sainte Croix,
Nostre espoir seul en ces destroit :
Donne aux bons accroist de justice,
Pardonne aux pecheurs leur malice.

Il n'y a glace qui ne fonde a tel vent, ni telle amertume qui n'adoucisse au plonger de ce bois. C'est la ou doivent nicher toutes nos esperances, et de nostre amendement et de la conversion des devoyés, laquelle il faut aussi ayder par voye de remonstrance et instruction²⁰⁴⁹, car Dieu l'a ainsy establi. C'est ce que j'ay desiré faire en cest escrit pour les simples qui en ont plus de besoin, aussi leur cœur plus tendre et humide pourra peut estre bien recevoir l'impression du signe de la Croix d'une si foible main comme est la mienne, la ou les cœurs de pierre et de bronze de ceux qui pensent estre quelque chose ne presteroyent jamais sinon au ciseau et burin de quelque plus ferme ouvrier. Que si [370] Dieu favorise mon projet de quelque desirable effect, si en ce combat que j'ay fait pour son honneur contre ce traiteur inconneu, il luy plaist me mettre en main quelques despouilles, c'est a luy seul que l'honneur en est deu, c'est en la Croix, comme en un temple sacré, ou elles doivent estre pendues en trophées. Que si mon insuffisance et lascheté me prive de tout autre gain, au moins auray-je ce bon heur d'avoir combattu pour le plus digne Estendart qui fut, est, et sera, et qui est le plus envié du monde.

²⁰⁴⁴ Le Saint fait allusion à ces mots du *Brief Traitté* (pp. 53, 54) : « Nous n'ignorons pas leurs beaux vers, *Effigiem Christi*, etc., mais nous disons que c'est une drogue semblable à celle que l'on appelle l'Endormie ; car voirement, c'est pour endormir les ignorans. » La Faye parle ici des vers latins qui, avec la traduction, « Ce n'est la pierre » etc., furent gravés sur la plaque de fer-blanc attachée à la Croix d'Annemasse. Ces vers sont cités dans la déposition de Balthazar Maniglier, curé d'Annemasse lors des *Quarante Heures*. Après en avoir décrit les diverses cérémonies et la part qu'y prit le saint Apôtre, le déposant ajoute : « ... ce pendant le sieur Favre, President du Genevois, faisoit attacher ces vers a la grande Croix :

Effigiem Christi qui transis pronus honora,
Non tamen effigiem, sed quem representat adora. »
Beatif. et Canonis. F. de Sales, Gebennensis (I), tom. III, p. 568 (16 junii, 1632).

Le nom « *Endormie* », que La Faye applique à l'inscription placée sur la Croix d'Annemasse, est donné à quelques plantes somnifères, comme à la jusquiame (*hyoscyamus niger*), au pavot blanc (*papaver somniferum*), et, en quelques provinces, à une espèce de stramoine (*datura stramonium*). Anciennement, la potion faite avec le suc de ces narcotiques était aussi appelée *Endormie*, et c'est sans doute la « drogue » dont parle La Faye.

²⁰⁴⁵ *Ennemis implacables.*

²⁰⁴⁶ *Pour lesquelz il faut esperer,*

²⁰⁴⁷ *Et prier le Crucifix,*

²⁰⁴⁸ (Luc., XXIII, 34.)

²⁰⁴⁹ *Et les ayder par instructions.*

L'enseigne de la Croix ne fut pas plus tost desployee, qu'elle fut exposee a la contradiction²⁰⁵⁰ des Juifz, heretiques et perfides, desquelz parlant saint Paul²⁰⁵¹ : *Plusieurs, disoit-il, cheminent, desquelz je vous parlois bien souvent, et maintenant je le dis en plorant, ennemis de la Croix de Jesus Christ.* C'estoyent des reformeurs qui estimoyent indigne de la personne du Filz de Dieu qu'il eust esté crucifié, ainsy que le grand cardinal Baronius deduit doctement et au long en ses Annales²⁰⁵². Des lhors, par une suite perpetuelle, les Talmudistes, Samaritains, Mahometains, Wiclefistes, et semblables pestes du monde, ont continué ceste contradiction a l'endroit du saint Estendart, quoy que sous divers pretextes. Les attaques semblent redoubler en nostre aage²⁰⁵³ ; l'Antechrist approche tousjours plus, ce n'est merueille si ses troupes s'avancent plus dru. Quand cest homme de peché et roy de l'abomination sera venu, ce sera lhors que le drapeau de la Croix sera le plus attaque ; mays face l'enfer tous ses effortz, tous-jours cest Estendart paroistra haut eslevé en l'armee Catholique.²⁰⁵⁴ Les Apostres, Disciples et premiers Chrestiens, voyans les heretiques estimer la croix indigne de Jesus Christ, mirent en tout et par tout l'usage du signe de la Croix, pour s'honorer eux mesmes en Jesus Christ, et Jesus Christ en la Croix. Et comme l'Eglise, nomplus que l'Apostre, n'a jamais estimé de sçavoir ni prescher autre que Jesus Christ, et iceluy crucifié²⁰⁵⁵, aussi n'a-elle jamais honoré sinon Jesus Christ, et iceluy crucifié ; non Jesus Christ sans croix, mays [371] Jesus Christ avec sa Croix et en Croix. *Nous adorons ce que nous sçavons*²⁰⁵⁶, or nous sçavons Jesus Christ en Croix et la Croix en Jesus Christ ; c'est pourquoy je fais fin par cest abregé et de la doctrine Chrestienne et de tout ce que j'ay deduit jusques a present, protestant avec le glorieux predicateur de la Croix, saint Paul²⁰⁵⁷ (mais faites, mon Dieu, que ce soit plus de cœur et d'actions que d'escrit et de bouche, et qu'ainsy je face la fin de mes jours) : ²⁰⁵⁸ *Ja n'advienne que je me glorifie, sinon en la Croix de Nostre Seigneur Jesus Christ. Amen.* [372]

FIN

²⁰⁵⁰ *Combien la Croix a esté combattue ;*

²⁰⁵¹ Philip., III, 18.

²⁰⁵² (Anno 60.)

²⁰⁵³ *Pourquoy plus en nostre aage ;*

²⁰⁵⁴ *Elle demeurera victorieuse.*

²⁰⁵⁵ I Cor., II, 2.

²⁰⁵⁶ (Jean., IV, 22.)

²⁰⁵⁷ Galat., VI, 14.

²⁰⁵⁸ *Souhait chrestien.*



²⁰⁵⁹ De la maniere d'honorer la Croix

C'est en cest endroit on l'insolence des reformateurs s'exerce le plus, et plus impudemment. Car une partie d'entr'eux, mal gré bon gré le propre tesmoignage que nous avons de nostre conscience, nous veut persuader que nous tenons les Croix pour des divinités et les adorons de lhonneur deu a Dieu tout puysant. L'autre partie, reconnoissant fort bien que nous ne reconnoissons qu'un seul Dieu et que lhonneur que nous portons a la Croix est tout autre que celui qui est deu a Dieu, ne laissent pour cela de crier que nous sommes idolatres. Nostre traitteur, pour n'oublier rien au logis, fait l'un et l'autre. Encor quil sache que les placquars quil veut combattre, ne demandent autr'honneur pour la Croix que a cause de la representation quelle fait de Nostre Seigneur, et par consequent un honneur respectif et qui se rapporte ailleurs, si ne laisse-il pas de dire, pag 5 et 6, que ces placquars contiennent choses idolatriques, que nos precheurs prechent l'idolatrie.

En la pag. 27 et 28, il establit deux idolatries : « Quand l'idolatrie paienne a commencé a decliner de jour a autre, au prix que croissoit la lumiere de la doctrine Chrestienne, le Diable a dressé un'idolatrie autant ou plus dangereuse au milieu de la Chrestienté, tellement que les noms des anciennes idoles ont esté changés, mais les choses sont demeurees. » Ainsy sembl'il que cest honneste homme, Dieu me le pardonne, veut dire qu'il y a deux idolatries, l'une payenne et l'autre chrestienne. Mais il n'est pas possible de penser qu'il y ayt un'idolatrie chrestienne, nomplus que des tenebres lumineuses ou des froides chaleurs. Or bien, ce sont des philosophies dignes de telz novateurs, ou il semble ouvertement dire que la Croix nous est autant idole que Venus et Juppiter aux payens. [373]

²⁰⁶⁰Mays en la pag. 48. il nous veut prendre par un autre biais : « Quand il est question d'honneur religieux ou conscientieux, ce sont choses non accordantes de donner tout honneur a un seul Dieu et a son Filz, et en departir une portion a aucun homme, ou a la Croix materielle, ou a creature qui soit. » Par ou il semble vouloir dire, qu'encor que nous adorions Jesuschrist et le reconnoissons pour seul Dieu avec le Pere et le S^t Esprit, nous ne laissons pas d'estr'idolatres disans : Seigneur nous adorons ta Croix, qui sont, dit-il, paroles blasphematoires.

Mais il poursuit : « Vray est que les questionnaires ne se sont pas teuz la dessus, car on a demandé de quelle sorte d'honneur elle devoit estr'adoree. Quelques uns ont dit que la vraye Croix, qui avoit touché au cors de Jesuschrist, devoit estr'adoree de latrerie ou pour le moins d'hiperdulie, mais que les autres croix devoient estre servies de lhonneur de dulie ; cest a dire, que la vraye Croix devoit estre reveree de lhonneur deu a Christ, et les autres croix devoient estr'honnees de lhonneur que les serviteurs doivent a leurs maistres : et c'est la belle resolution du present second placquart. »

Or je layss'a part que c'est un mensong'expres que la belle resolution du placquart soit telle que dit ce contrediseur ; car il ne parle ni peu ni prou de latrerie, dulie ou hiperdulie, ni ne se sert point de la distinction de la vraye Croix d'avec l'image ou signe d'icelle. Car voicy la resolution du

²⁰⁵⁹ La partie du Ms. concernant le IV^e Livre est ici reproduite intégralement, et la correspondance avec les chapitres du texte indiquée en marge (voir note (1792), p. 303) ; le premier alinéa est une simple introduction, le second a été transposé, par le Saint, au Livre I^{er}, chap. VI, p. 66.

²⁰⁶⁰ Chap. I.

placquart : « Nous devons estre poussés a venerer l'image de la Croix et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir a la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire, Amen. » Aussi n'estoit ce pas le dessein de l'auteur des placquars sinon de rendre conte, par l'escrit qu'on distribua a Annemasse, de la devote erection de la Croix que nostre Confrerie y fit, laquelle n'estoit pas une piece de la vraye Croix, mais seulement un'image d'icelle.

Or, bien que d'avoir descouvert le mensonge c'est asses l'avoir refuté, si est ce neanmoins, que par ce que ce traicteur produit ceste doctrine comm'absurde, je veux ici, autant que la briefveté que j'ay entrepris de suivre me le permet, proposer au vray la resolution Catholique touchant lhonneur de la Croix.

²⁰⁶¹Il faut donq sçavoir, premierement, que le mot d'adorer, en la saint'Escriture, ne veut dir'autre chose que faire reverence et veneration, comme de fait c'est sa vraye signification ; si que il ne signifie pas seulement la reverence ou hommage fait a Dieu, mais aussi lhonneur et veneration fait aux hommes, aux Anges et autres choses crees et saintes. Ainsy est il dict, *Dominum Deum tuum adorabis : Tu adoreras le Seig^r ton Dieu*, Deut. 6 et 10, Mat. 4 ; Josué adora l'Ange, Jos. 5 ; aussi fit Balaam, Num. 22, comm'avoyent fait auparavant Abraham, Gen. 18, et Lot, Gen. 19 ; Saül adore l'ame de Samuel, 1. Reg. 28 ; les enfans des prophetes adorent Helisee²⁰⁶², 4. Reg. 2 ; Abraham adora le peuple de la terre, c'est a dire, les enfans de Heth, Gen. 23, et David commande que l'on adore *l'escabeau des piedz de Dieu par ce quil est saint*, c'est a dire, l'Arche de l'alliance. Par ou lon void que le mot d'adorer s'employe pour toute sorte de reverence qui se fait a Dieu, aux Anges, aux hommes saintz, aux hommes non saintz, et aux creatures inanimees ; mais ce seul lieu de Paralipom. 1. c. ult., suffisoit pour tout : *Benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum ; et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum et deinde Regem*. [374]

Et tout de mesme, l'Eglise sainte et ses Docteurs applique ce mot d'adorer pour lhonneur de Dieu et des creatures²⁰⁶³, selon ce que S^t Augustin tesmoigne tout ouvertement, que nous autres Latins n'avons point de mot particulier pour signifier le service deu a Dieu seul, mais avons emprunté le mot de latrerie des Grecz, l. 10. de Civit. c. 1, et epist. 59, ad Deogratias ; et neanmoins a qui considerera de pres la maniere de parler de l'Escriture et des Anciens, il verra que le mot d'adorer panche un peu plus a la signification de lhonneur deu a Dieu seul, que non pas aux autres. C'est pourquoy, adorer, simplement pris et absolument, signifie en l'Escriture adorer Dieu, Jo. 4 ; et par mesme rayson les Anciens ont quelquefois fait difficulté de l'appliquer a lhonneur des creatures, quoy quilz sceussent que cela se pouvoit faire. Dequoy la rayson est par ce que l'adoration n'appartient pas egaleement a Dieu et aux creatures, il y a a dire de l'infinité : l'adoration donques deüe a Dieu est si excellente en comparaison de celle que l'on fait aux creatures, que, ni ayant presque point de proportion, l'adoration des creatures n'est presque pas adoration au pris de celle que l'on fait a Dieu. Comme par exemple, S^t Hierosme, l. 2. Apol. contr. Rufinum : *Veni Bethleem, et præsepe Domini et incunabula adoravi*. Et epist. 53, ad Riparium : *Non Seraphim et omne nomen quod nominatur et in præsentī seculo et in futuro colimus et adoramus*. (Et tamen in epitaphio Paulæ : *Vale, o Paula, et cultorem tuum orationibus juva*.) Et c. 3. Danielis, in hæc verba, *Et statuam quam fecisti non adoramus : Cultores Dei imagines adorare non debent*. Et lib. contra Vigilantium : *Quis Martires adoravit ? quis hominem putavit Deum ?* Voyes vous comm'il prend le mot d'adorer pour un honneur par lequel on estime la chose adoree estre Dieu ?

De mesme S^t Amb., orat. de ob. Theod. : *Invenit Helena Crucem Domini ; Regem adoravit, non lignum utique, quia hic gentilis est error, sed adoravit illum qui pependit in ligno*. Et toutefois bien tost apres : *Sapienter Helena egit quæ crucem in capite regum levavit et locavit, ut Crux Christi in regibus adoretur ; non insolentia ista sed pietas est, cum defertur sacræ redemptioni*. Et peu après il introduit les Juifz disans : *Nos crucifiximus quem reges adorant. Ecce et clavus ejus*

²⁰⁶¹ Chap. V.

²⁰⁶² Helie, au lieu d'Helisee, dans le Ms., par méprise. Voir IV Reg., 11, 15.

²⁰⁶³ « Mais avec ceste difference que quand elle traicte avec ses ennemis, elle n'use pas le plus souvent du mot d'adorer sinon pour lhonneur deu a Dieu. » Bien que légèrement biffé dans le Ms., ce passage est reproduit comme variante du texte, chap. v, p. 318, lig. 8, et p. 321, lig. 35.

in honore est, et quem ad mortem impressimus remediutn salutis est, atque invisibili quadam potestate daemones torquet ; et apres : ferro pedum ejus reges inclinantur, clavum Crucis ejus diademati suo præferunt imperatores ; etc.

S^t Athan., l. contr. Gentil., initio : *Solus adoratur Christus*. Idem, q. 39 ad Antiochum : *Crucis certe figuram ex 2 lignis componentes adoramus*. Ser. 3. cont. Arianos : *Creatura creaturam non adorat*. Et le mesme, lib. de Virginitate : *Si homo justus ædes tuas intraverit, cum timore et tremore occurrens illi adorabis humi ad pedes illius, non enim eum sed Deum adorabis qui illum mittit*.

Epiph., hæc. 79, Collyridianorum : *Sit in honore Maria, Dominus adoretur*. Et le mesme, De laudibus S^{te} Mariæ Deiparæ, parlant de la glorieuse Vierge : *Conspicio, dit-il, illam ab Angelis adorari*.

²⁰⁶⁴Et S^t Aug. remarque, q. 61. in Gen., que il n'est pas dit : Tu adoreras le seul Seigneur ton Dieu, mais ouï bien : *Tu serviras au seul Seigneur ton Dieu*, ou au grec le mot de latrie est employé, qui signifie un service deu a Dieu seul. [375]

On voit donc ce que je viens de dire, que les anciens Peres rapportent le mot d'adorer a lhonneur deu aux creatures, et que néanmoins ilz ont estimé quil estoit un peu plus duysant et sortable a signifier particulièrement lhonneur deu a Dieu tout puysant. Et de vray, puyisque le mot d'adorer ne signifie autre que l'action par laquelle une personne honnore un'autre en reconnoissance de quelqu'advantageuse excellence qu'ell'y pens'estre, l'adoration joint beaucoup mieux a lhonneur deu a Dieu qu'a celui que l'on rend aux creatures ; car quand elle s'adress'a Dieu, elle prend toute l'estendue et desploye toute sa force sans estre contrainte ni limitée a certain ply ou mesure, comme ell'est quand on l'adress'aux creatures. Si que entre toutes les sortes d'honneur, l'adoration est la plus excellente, et entre toutes les adorations celle-la qui se fait a Dieu est incomparablement la plus digne (dont Anast., Episc. Theopoleos, act. 4^a 7^æ sinodi, dit qu'ell'est, *Emphasis seu excellentia honoris*), ains si digne qu'au prix des autres elle seule s'apell'adoration. Et c'est a ceste consideration que bien souvent les Anciens ont employé d'autres motz plus generaux pour signifier la reverence dette aux Saintz et autres creatures, ou s'il ny ont pas employé d'autres motz ilz ont limité le mot d'adoration par quelque addition. Ainsy S^t Cyrille dict : *Nos non adorare Sanctos ut deos, sed honorare ut primarios viros*, l. 6 cont. Jul., post medium. Et le second concile de Nicee, act. 7, apelle lhonneur fait aux Saintz, *honorariam adorationem*. Et le concile de Trente, sess. 25 : *Per imagines quas osculamur Christum adoremus et Sanctos veneremur*, ou le mot d'adorer revient a nostre Seigneur, et aux Saintz celui de venerer.

Or en fin, comme que ce soit, parmi le vulgaire du Christianisme ce mot d'adorer ne se rapporte qu'a lhonneur qui est deu a Dieu, qui sera cause que nous le laisserons a ce seul usage comm'au principal ; et parlans de lhonneur deu aux creatures nous mettrons en œuvre des motz plus communs et d'indubitable signification, ou moins douteuse, comm'est honorer, reverer, venerer et semblables.

²⁰⁶⁵Secondement, il faut sçavoir qu'honorer un personnage n'est autre sinon tesmoigner de l'excellence que nous croyons estr'en luy. ²⁰⁶⁶Or cest'excellence peut estre de deux sortes : car, ou c'est un'excellence qui ne rend celui qui la possede avantageux ou superieur sur celui qui le veut honorer, et lhors il ni a lieu que pour le simpl'honneur et ne se peut former aucun'adoration ; tel est l'honneur que s'entreportent les gens de bien les uns aux autres, comme, par exemple, S^t Basile a S^t Gregoire Naz., tesmoin Eustratius sur le p^r chapitre du 9 des Ethiques, selon le dire de l'Apostre : *Honore invicem prævenientes*, Ro. 12. On cest'excellence, de laquell'on rend tesmoignage par l'honneur, est advantageuse a celui que nous honorons, sur nous, et lhors nous le pouvons, ains devons, adorer, puyisque la rayson veut que nous nous reconnoissions et faisons profession d'estr'inferieurs a ceux qui ont quelque avantage d'excellence et eminence sur nous. ²⁰⁶⁷Dont S^t Aug., l. 10. c. 4. de Civit., dit que les hommes sont appellés *colendi et venerandi, si autem multum*

²⁰⁶⁴ (Voir p. 326.)

²⁰⁶⁵ Chap. III, p. 309.

²⁰⁶⁶ S. Th., 2. 2. Q. 145. a. 1. ad 3, honor est contestatio quædam de excellentia alicujus.

²⁰⁶⁷ (Voir p. 320.)

addideris, et adorandi, cité par S^t Thomas, 2 2. q. 84. a. 1. ²⁰⁶⁸ Et partant, comme l'honneur n'est que le tesmoignage de l'excellence de quelqun en general, aussi l'adoration n'est que le tesmoignage d'un'excellence avantageuse et superieure, a l'endroit de celuy qui adore.

²⁰⁶⁹Or, selon que les excellences de ceux que nous adorons sont avantageuses sur nous plus ou moins, les adorations sont aussi differentes, comme remarquent doctement S^t Aug., l. 10. de Civit. c. 1 et 4, le bon P. Jonas, Evesque d'Orleans, l. 1. de Imag., et S^t Thomas, 2 2. q. 84. a. 1, S^t Bonav. et les autres scholastiques. Si l'excellence surpasse infiniment, comme fait la [376] Divine, l'adoration est absolue et sauverayne, qui ne peut jamais estre trop humble et reconnoissante, et est apelée latrie : car, comme dit S^t Aug., l. 10 de Civit. Dei, c. 1, *Latria, secundum consuetudinem qua locuti sunt qui nobis Divina eloquia condiderunt* (basti), *aut semper aut tam frequenter ut pæne semper, ea dicitur servitus quæ pertinet ad colendum Deum.*

Si l'excellence est cree, comme celle des Anges et des hommes saintz ou superieurs, l'adoration est limitee et bornee a la mesure de l'excellence pour laquell'on adore, et s'apelle dulia parmi les Theologiens. Car ayans remarqué que le mot grec de dulia s'appliqu'indifferemment au service de Dieu²⁰⁷⁰ et des creatures²⁰⁷¹, et que le mot de latrie, comme dit le grand S^t Aug. en plusieurs endroitz, n'est presqu'appliqué qu'au service de Dieu, ilz ont appellé le service deu a un seul Dieu, latrie, et celuy qui se peut rapporter aux creatures, dulia. Et pour mettre encores quelque difference en lhonneur fait aux creatures selon la diversité des excellences, ilz ont dict que les plus excellentes s'honoroyent d'hiperdulia.

²⁰⁷²3. Il faut sçavoir qu'en l'adoration parfaite, 3 actions se rencontrent : l'une de l'entendement, par laquelle l'on connoit l'excellence de la personne qu'on adore ; l'autre de la volonté, par laquelle on se sousmet et fait on reverence a la personne qu'on adore ; et la troysiesme par les signes exterieurs du cors. Entre lesquelles actions, la 2. est la principale et formelle : car la premiere est bien souvent sans adoration, comm'es Diabes, qui, reconnoissans la majesté de Dieu, ne l'adorent pourtant pas ains s'opposent tant quilz peuvent a son excellence, et ceux desquelz parle S^t Pol, Rom. 1, qui, *connoissans Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu* ; la troysiesme peut estre faite par mocquerie et hipocrisie ; la seule seconde est tousjours vraie adoration.

²⁰⁷³4. Il s'ensuit de ce qui a esté deduit jusques a præsent, 1. qu'autre que la creature ne peut adorer ; car Dieu qui ne peut rencontrer hors de soi aucune excellence qui soit avantageuse sur luy, ains devance de l'infinité toute autre perfection, il ne peut adorer chose quelqu'onque. 2. Il s'ensuit que l'adorer appartient a la seule creature connoissante, car pour reconnoistre un'excellence et se sousmettre volontairement a icelle par quelque protestation, ne peut se faire sans intelligence et libre volonté. 3. Il s'ensuit que l'adoration²⁰⁷⁴ ne se peut faire qu'a la nature intelligente ; car, puyque l'adoration se fait en reconnoissance de quelq'excellence superieure, les avantages que la natur'intelligente tient sur tout'autre sont si grans, qu'elle ne se doit sousmettre a aucun autre, tout le reste luy est inferieur et dedié a son usage et service.

²⁰⁷⁵5. L'excellence pour laquelle on honnore, principalement, les creatures, c'est la vertu, comme monstre S^t Thomas, le tirant d'Aristote (l. 4 Eth. c. 3. et l. 1. c. 5.), q. 145. [a. 1,] ad 2 et 3. et q. 63. a. 3. Puy on honnore encor les autres excellences qui sont ou comm'instrumens, ou comme des acheminemens a la vertu. Mays la vertu pour laquell'on reçoit honneur n'est pas tousjours nostre, ains bien souvent d'autruy : comm'on honore les superieurs quoy que mauvais, pour la vertu de Dieu et de la republique de laquell'ilz tiennent le lieu ; ainsy les peres et maistres sont honorables pour la participation quilz ont de la dignité de Dieu qui est supreme Pere, principe, recteur et Seig^r ; ainsy les vieux, parce que la viellesse est un signe de sagesse, comme tesmoignant de l'experience ; ainsy les riches, comm'ayans un bon instrument pour ayder et

²⁰⁶⁸ Arist. l. 4. Eth. c. 3. et l. 8. c. 8, et ibidem Eust.

²⁰⁶⁹ Chap. VII.

²⁰⁷⁰ Apocal. 22. v. 9.

²⁰⁷¹ Ad Tit. 2. v. 9 ; I Cor. 9. 19.

²⁰⁷² Chap. III, pp. 310-314.

²⁰⁷³ Chap. IV.

²⁰⁷⁴ C'est-à-dire, l'adoration absolue. Voir chap. VIII, p. 330.

²⁰⁷⁵ Chap. II, pp. 306-308, et Chap. VIII-XII.

conserver la republique. [377]

²⁰⁷⁶Or de tout cecy s'ensuit que quoy que les Diabes sont plus excellens que nous, nous ne leur devons aucun honneur, parce que leur excellence ne tend point a bien, mays l'ont du tout destournee a mal, et ce irrevocablement ; joint quell'est accablee de la supreme misere. *Item*, que lhonneur præsuppos'amitié, et nous avons les Diabes pour ennemis irreconciliables, avec lesquelz nous n'avons ni devons avoir aucun commerce ni amitié, ains les devons avoir en execration et abomination.

Il s'ensuit encor que la creature irraysonnable n'estant capable d'aucun honneur puyssqu'elle ne peut estre ni vertueuse ni bonteuse, si on l'honore on ne la doit honorer pour ce qui est d'elle mesme ni pour son propre estoc, mais comm'appartenance, instrument, signe ou acheminement de la vertu ou du vertueux. Mettons divers exemples pour bien digerer ceste doctrine. On honore la viellesse par ce qu'elle tesmoigne l'experience, et l'experience apporte la prudence ; on honore les riches par ce que la richesse est signe d'industrie et est instrument de beaucoup de vertuz, comme de la liberalité et magnificence ; on honore les magistratz par ce quilz representent Dieu et la republique ; on honore les moindres officiers des princes, et leurs couronnes, sieges, sceptres, par ce que ce sont signes et appartenances de leur autorité ; on honore la science par ce qu'ell'est instrument de beaucoup de bien, signe de diligence et acheminement de bien faire, comm'on deteste l'ignorance par contraires raysons. Parlons des choses sacrees : on honore les eglises, les vases sacrés, par ce quilz sont instrumens de la religion et service de Dieu ; on honore les images, comme le Serpent d'airain et le Coffre de l'alliance, par ce quilz representent N. S. et quilz sont des acheminemens.

Or ces choses qui n'ont aucun motif en elles mesme pour estre honorees sinon le rapport qu'elles ont a Dieu ou aux creatures intelligentes et vertueuses, ces choses, dis je, peuvent estr'honorees en diverses sortes. Et employons un exemple pour mieux entendre :

Car, 1. il se peut faire qu'une chose appartenante a un ami nous fera simplement resouvenir de celuy a qui ell'appartient, et partant sera cause par ce souvenir qu'elle reveille en nous, que nous honorerons celuy a qui ell'appartient ; et lhors, si l'on dit que nous honorons ceste chose la, ce sera parler fort improprement, car toute nostre intention s'adresse a l'amy, et non a la chose qui luy appartient, laquelle, ayant remis l'amy dedans nostre memoyre, luy quitte la place en sortant elle mesme, de façon que bien souvent nous ne pensons plus a elle, tant s'en faut que nous l'honorions. Je ne sçay si le chien de Thobie sera un bon exemple a ce propos. Thobie le filz revient de Rages, le chien vient courant devant et arrive aux pieds de Thobie le pere comm'un certain messenger de la venue de son filz, faisant feste avec sa queue ; incontinent le pere se leve et court au devant de son filz. Le chien arrive le premier et assure le viellard de la venue du filz ; cependant le pere laisse-la le chien et court a son filz auquel il reserve toute la caresse. Ainsy la chaire, l'espee, les armes du pere seront comme certains messagers qui remettront le pere en la memoyre du filz, et cependant le filz laissera-la toutes ces choses, et ne pensant plus qu'au pere, l'honorera de tout son cœur, [et] luy reservera toutes les caresses. Et lhors ces choses seront comme les fourriers, qui ayans conduitz les autres au logis en sortent eus mesme et ni arrestent plus.

2. Il se peut faire qu'une chose appartenante a un autre, non seulement nous fera resouvenir de l'amy, mais le nous representera si vivement que nostre imagination le tiendra comme præsent et esmouvra nostr'affection a [378] luy comm'estant la præsent d'une reelle præsence. Dont le filz, voyant la chaire, la roubbe, l'image de son pere, dira : il me semble que je voys mon pere la sur ceste chere, dans sa roubbe et en cest'image. Et par ce sembler pourra bien estr'esmeu a baiser et la roubbe et la chaire et l'image, sans estre pour cela trompé, puisquil ne juge pas la chos'estre presente, mays l' imagine comme presente ; et l'imagination, n'estant qu'une premiere apprehension, n'affirme ni nie rien, et cependant ne laisse pas d'esmouvoir l'affection. Ce qui se resolt a ceste explication : Mon pere pouvoit estre icy ; s'il y estoit, comme je l'honorerois.

[La suite du Ms. est interrompue ; les deux passages suivants sont des citations détachées.]

²⁰⁷⁶ (Voir p. 316.)

²⁰⁷⁷« L'excuse est facile, que la Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu ; ce pendant, de lever un monceau de pierres en signe de trophée, ou pour tesmoignage d'un miracle qui aura esté fait, ou pour reduire en memoire quelque benefice de Dieu excellent, la Loy ne l'a jamais defendu en passage quelconque. » Cal. in c. 22. Jos. v. 26.

Honor erga gratos conservos benevolentiae erga communem Dominum indicium est. [S. Basil., *Oratio in SS. Quadraginta Martyres.*]

[Bien qu'incomplète et avec un caractère différent, cette partie du Ms. se rattache à la précédente, ainsi qu'il est plus amplement exposé dans la dernière partie de la Préface.]

.....²⁰⁷⁸ pour son particulier et ordinaire honneur d'estre nne briefve et vigoureuse orayson, a rayson dequoy il est bien fort venerable.

²⁰⁷⁹En voyla asses pour mon dessein, mais il semble qu'une solemnelle objection demeure encor sus pied, qui peut arrester le cours de la creance Catholique. C'est l'Achilles des novateurs, il la faut donq faire pour par apres la desfaire. Elle se fait ainsy : il est defendu tresexpressement de faire les statues et similitudes de chose aucune quelle qu'elle soit, beaucoup plus de les venerer et adorer ; il ne faut donq pas seulement avoir les images de la Croix, combien moins les adorer ? Pour desfaire cest argument il faut seulement bien entendre comme les statues et similitudes sont prohibees, car en mesme façon ne faudra-il point avoir les images de la Croix, ni les venerer. Que s'il ne faut avoir aucune similitude pour aucun usage que ce soit, il ne sera pas loysible nomplus d'avoir des Croix ; mais s'il est permis de faire et avoir quelque similitude pour quelque particuliere occasion, il sera loysible d'avoir des Croix et les honorer. Mettons donq au net la prohibition divine en ses termes : *Tu ne te feras aucune statue, ni toute similitude qui est au ciel en haut, et en la terre a bas, ni des choses qui sont es eaux sous terre, tu ne les adoreras ni serviras : car je suis le Seigneur ton Dieu, fort, jaloux, et ce qui suit.* Considerons maintenant comm'elle s'entend.

Premierement, je ne doute point que ceste prohibition ne soit une piece et appartenance du premier commandement, qui porte : *Tu n'auras point de dieux estrangers devant moy*, et partant je ne conte pas ceste prohibition pour second commandement, mais pour une partie du premier, auquel est [379] defendue l'idolatrie tout entiere : car l'idolatrie parfaite git en deux sortes d'actions, interieures et exterieures; les interieures sont defendues par la premiere partie de ce premier commandement, qui porte : *Tu n'auras point de dieux estrangers devant moy* ; les exterieures sont rejettees par les paroles suyvantes : *Tu ne te feras aucun idole ou statue*, et ce qui s'ensuit. Que sil est ainsyn, pour bien entendre la seconde partie il la faut faire respondre, joindre et ressortir de la premiere.

2. Que si neanmoins quelqu'un veut opiniastrement debattre que la seconde defense proposee en ce premier chef des commandemens, *Tu ne te feras aucune statue*, et ce qui suit, soit un commandement a part et separé, qui face non une seconde partie du premier commandement, mais un second commandement de la premiere Table, pour ne m'entretenir hors de mon dessein a le convaincre par rayson, je diray seulement qu'au moins ne sçauroit on nier que la defense de ne faire aucune similitude ou statue ne soit un mesme commandement avec ce qui s'ensuit : *Tu ne les adoreras ni serviras*, et n'aÿe rapport a ce premier point : *Tu n'auras aucuns dieux estrangers devant moy*. Dont il s'ensuit quil faut que l'un des pointz s'entende conformement a l'autre. Certes, la verité y est tout'ouverte.

Cela remarqué, je rencontre quatre signalees intelligences de ceste defense, *Tu ne te feras aucune statue ou ressemblance*, en laissant a part quelques autres plus subtiles.

²⁰⁷⁷ Chap. XIV, p. 362.

²⁰⁷⁸ Chap. XII, p. 351.

²⁰⁷⁹ Chap. XIII.

²⁰⁸⁰1. Les Turcz et Juifz Talmudistes, prenans ceste defense a la rigueur des motz, estiment qu'il ne soit loysible d'avoir ou faire aucune sorte d'image en façon quelcomque : quand aux Juifz, le petit traitteur le confesse ouvertement, et pour les Turcz il ni a aucune difficulté. Or ceste opinion est du tout barbare, combattue par l'autorité de l'Escriture, de l'Eglise et de la nature. ²⁰⁸¹ Les images des Cherubins, des lions, vaches, pommes graines, Serpent d'airain, sont approuvees en l'Escriture ; les enfans de Ruben, Gad et Manassé firent la similitude de l'autel de Dieu, et leur œuvre est approuvee ; ²⁰⁸² les Juifz monstrent a Nostre Seigneur l'image de Cæsar et il ne la rejette point, ains l'approuve. L'Eglise a eu de tous tems des images de la Croix, comme j'ay prouvé bien au long au 2. Livre. Par nature on fait l'image de soy mesme aux yeux de ceux qui nous voyent, es verres, es eaux, en l'air, et la peinture est un don de Dieu et de nature. Bref, ceste intelligence n'a aucune convenance avec les paroles præcedentes ou suivantes, puy squ'avoir et faire des images ne tend en aucune façon a l'idolatrie.

2. Certains autres ont dit qu'il n'estoyt voirement pas defendu d'avoir et faire des images, mais seulement d'en avoir es temples et eglises. C'est une opinion nouvelle, vaine et hæretique, suivie par un grand tas de schismatiques et chicaneurs, mais ell'est plus notoirement contraire a l'Escriture que la precedente, et non moins a l'Eglise de Dieu et a la nature. Car, quand a l'Escriture, les Talmudistes et semblable canaille se couvrent au moins des motz d'icelle, qui portent tout a plat qu'on ne face aucune similitude ; mais ceux de cest'autre ligue ne sçauroyent produire un seul brin d'Escriture qui porte qu'il soit moins loysible d'avoir des images aux temples ou eglises qu'ailleurs. Les Juifz n'ont nomplus le suc de l'Escriture que ceux ci, mais ilz ont pour le moins l'escorce touchant ce point ; et ceux ci, qui ne font que crier l'Escriture, n'en produisent ni suc ni escorce, mais avancement leur volonté comme parole de Dieu, et qui ne les croira ilz le proclameront antichrist. Mais ou fut-ce, je vous prie, que les images des Cherubins, et celles des vaches, lions et grenades, estoyent anciennement, sinon dans le Temple ? et quand aux Cherubins, au lieu du Temple le plus sacré et considerable, Voyla [380] un exemple signalé pour nous ; qui le nous voudra ravir, il faut quil apporte une grande autorité a garend, il ne suffira pas de faire des discours ; nostre exemple est en l'Escriture et de Dieu, il faut l'Escriture ou l'Eglise pour nous en oster l'imitation. Si Dieu voulut ainsyn orner ce vieux Temple a la veuë d'un peuple si sujet a l'idolatrie, qui gardera l'Eglise d'orner les siens des images de la Croix et de ceux qui sous ce saint Estendart ont renversé toute l'idolatrie ? Aussi certes l'a-elle fait de tous tems, et ne sçauroit on monstrier que les Chrestiens ayent eu jamais des eglises ou temples qu'elle ny aye eu des Croix et autres images, comme j'ay suffisamment prouvé ci dessus. Et pour vray, la rayson naturelle monstre que si les eglises sont maysons du Roi des roix, les ornemens y sont tres convenables, et si elles sont maysons du Saint des Saintz, les ornemens y doivent estre les plus saintz ; or plus saintz ornemens n'y peut on mettre que les representations des choses saintes ; le temple est image du ciel, pourquoy ni logera-on les images de ce qui est au ciel ?

3. Il y en a d'autres qui ont dit que, par ceste prohibition, autres images ou similitudes n'estoyent defendues sinon celles qui servent de représenter Dieu selon la nature de sa Divinité : et je m'y accorde simplement et purement, s'ilz rejettent les images qu'on feroit pour représenter la propre forme et essence Divine immédiatement ; car Dieu estant infini et invisible il ne sçauroit estre représenté par les choses visibles immédiatement et formellement. Quelle forme peut avoir aucune convenance avec Celuy qui n'a aucune forme ? Et toutes les images que l'on fait de Dieu le Pere et du Saint Esprit ne servent a autre qu'a représenter les figures et formes sous lesquelles et par lesquelles il s'est manifesté selon l'Escriture, lesquelles formes et figures ne représentoyent pas Dieu selon sa Divinité par maniere d'images et statues de Dieu, mais par maniere de simples signes. Or, tout ce qui est signe n'est pas image, quoy que ce qui est image soit signe : ainsin la colombe et les feux descendans estoyent signes, non image du Saint Esprit ; ainsi quand les Anges parloyent en forme d'homme, ceste forme la estoit signe, non image de l'Ange. Les images donq qu'on fait de Dieu, des Cherubins et Anges, ou des ames, ne sont pas tant images de ces choses la,

²⁰⁸⁰ pag. 11.

²⁰⁸¹ Ex. 25 ; 3 Reg. 6 et 7 ; Nu. 21.

²⁰⁸² Josue, 22. v. 26. Mat. 22.

comme des formes et apparences par lesquelles ces choses-la ont esté manifestees. Que si on parle des images et figures mystiques, comme d'un aigneau pour représenter Nostre Seigneur, de colombes pour représenter les Apostres, ce ne sont non plus images des choses qu'elles représentent mystiquement que les motz sont images des choses quilz signifient, et les lettres des motz quelles denotent ; car elles ne représentent pas ces choses la aux sens, comme font les images, mais des objetz tout differents par lesquels, avec beaucoup de discours, on se représente les choses mystiquement signifiees. Si donques on dit que le commandement de Dieu rejette les images qui seroyent faites pour représenter au sens exterieur la Divinité, comme c'est le propre des images de représenter leurs propres objetz, je suys de cest advis-la, laissant neanmoins le bon usage des images qui représentent les apparitions Divines, ou quelque propriété de sa Divine Majesté par quelque misterieuse et secrette signification. Mais je dis outre tout cela que la force de la prohibition, de ne faire similitudes de quoy que ce soit, portee au commandement de Dieu, n'est pas suffisamment deduite par ceste consideration. [La suite du Ms. est interrompue ; ici se termine tout ce qui a pu en être retrouvé.] [381]

Table des principales matières contenues en ce present œuvre²⁰⁸³

A

Adam enterré au mont de Calvaire, selon les Anciens	63
Adoration, que c'est	309
Comme les Anciens ont usé du mot d'adoration	318
Trois actions en l'adoration	310
Une mesme action peut estre faite par adoration, et la mesme sans adoration	325
Adoration absoluë independente, souveraine et supreme	329
La vraye et essentielle adoration gist en la volonté et action interieure	311
L'adoration ne doit pas estre jugee selon les actions et demonstrations exterieures	324
L'adoration en esprit, et l'adoration en verité	231, 232
L'adoration se fait à Dieu et aux creatures	317
Adoration de la Croix [et] vers le levant, tradition ancienne et legitime	112, 149
Adoration relative de dulia ou hyperdulia	334
Adoration de la figure de la Croix, prouee par saint Athanase	65
Adoration relative humaine et civile	334
Adoration [relative] de latrie	334
Adoration de la Vierge Marie et des Saints, comme s'appelle	328, 337
Establir l'essence et difference des adorations és actions exterieures	325
Division des adorations selon la difference des excellences	327
Ne faut jamais nommer adorations, simplement	333
Adorer, ce mot que signifie	317, 321
Le mot d'adorer panche plus à l'honneur de Dieu qu'à celui des creatures	318, 336
De ce qui peut adorer et estre adoré	315
Dieu ne peut adorer, bien honorer, et comment	315
Adorer la Croix, que c'est	321, 322
Adorer la figure de la Croix	148
Adorer et venerer, comme s'entendent	319, 320
A la façon ancienne d'adorer et considerer la Croix, l'Eglise se rapporte	341 [383]
Les choses irraisonnables ne peuvent adorer, ni les damnez	315
Tout peut estre adoré, horsmis les damnez, mais diversement, et comment	316
Agneaux au dos de la Croix, pour représenter Jesus Christ mis en Croix comme un innocent agnelet	114
Agrippa estoit sous la protection des Romains ; les Chrestiens de Jerusalem destruite [se retirent en son royaume]	111
Le peu de difference qu'il y a entre l'amour et l'honneur	305
Saint André ne se pouvoit saouler de saluer et baiser la croix en laquelle il devoit estre pendu, se sentant estre honoré de ceste mort là	150, 157
Anges et hommes n'ont pas les vertus et bontez d'eux mesmes, ains par la grace de Dieu	330
Monsieur le President de Genevois, Antoine Favre, traducteur des vers citez par l'auteur de la presente Defense	29

²⁰⁸³ Reproduite de la 1^{re} Edition, à cause de son intérêt littéraire, cette Table n'est cependant pas l'œuvre du Saint, comme le prouvent les nombreuses fautes qu'elle renferme ; les principales sont corrigées ici, tout en gardant le plus possible le caractère d'intégrité. Voir à la dernière partie de la Préface.

Antichrist, homme de péché, beste farouche	275
Les Apostres ont eu en honneur la sainte Croix et ont planté l'usage d'icelle	109
Apostrophes et prosopopées sont en commun usage à toutes sortes de gens	157
Apparition de la Croix à Constantin, œuvre de Dieu et non de Constantin	117
Plusieurs apparitions de la Croix en divers endroits, et de nostre aage	122-124
L'Arche de l'alliance estoit adorable	52
L'Arche de l'alliance sert d'un magnifique tesmoignage de la Croix	52
Arche de l'alliance estoit le marchepied de la sainteté de Dieu	14
Osa puni pour avoir porté si peu de respect et honneur à l'Arche de l'alliance	16
Tesmoignage d'Arnohe pour la Croix	190, 191
Arnohe n'a escrit que sept livres, et non huit	186
Arnohe n'a pas mesprisé la Croix, et comme il s'entend ce qui est rapporté de luy au huitiesme Livre (de Minutius Felix), à luy attribué	189, 190
Plusieurs Arriens convertis, ayans veu les miracles par l'oraison et signe de la Croix	298
Arriens faisoient chanter en leurs processions hymnes et chansons, par eux composees	137
En l'Escriture, l'attouchement et possession du Maistre donne pouvoir et vertu à chose pour vile qu'elle soit. Exemples d'Helisee, Moysse, Aaron et autres	35
Pourquoy l'auteur de la Defense se nomme	27, 28
Pourquoy l'auteur a dedié la Defense aux Confreres	28
Autorité pastorale à qui appartient	365

B

Le baiser saint [de la Croix]	162
Comme la benediction ordinaire se faisoit en l'ancienne Loy	236, 237
Benediction des creatures en l'Eglise	236
La benediction de la Croix	163
Benedictions ecclesiastiques	237
Bethlehem, maison de pain, saluee par la devote Paula	157
Trois sortes de bien	306
Honorable le bois que Nostre Seigneur porta	51
Le Seigneur a regné par le bois. Le bois de la Croix a eu des qualitez qui le rendent bien venerable	53, 54
Feu, estant en une maison, [384] estaint par la vertu d'une piece de bois de la Croix	85
Bois de la Croix employé comme une defense et rempart contre toutes adversitez	81
Plusieurs grands miracles que Dieu a fait par le bois de la Croix	82
Le bois de la Croix a esté espars en tout l'univers par petites pieces	84
Le bois de la Croix multiplioit à mesure que l'on en levoit des pieces	84
Une sainte piece du bois de la Croix de Jesus Christ conservee à Aix	80
Une petite piece du bois de la Croix, defense pour la vie presente et un gage de l'eternelle	85
Plusieurs tesmoignages des Anciens de la vertu du bois de la Croix	83-87
Du bois de la Croix plusieurs tiltres honorables	93
Le mesme bois de la vraye Croix apparoistra au ciel aujourd'hui du jugement ; sera reparee	93
Au Bresil a esté eslevee une grande Croix par Dom Alvarez Capral, etc	130
Brise-Croix punis et miraculeusement chastiez	202
Le buisson ardent et semblables apparences n'estoyent images de Dieu, mais signes d'iceluy ..	355

C

Les Catholiques sont le tige et corps de l'Eglise	365
Les Catholiques ont en eux et à leur faveur la chaire de saint Pierre, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale et la succession Apostolique	365
Ceremonie, que c'est	212
Ceremonie, combien est en usage en la religion	212
Ceremonie du signe de la Croix represente la Passion de Jesus Christ	215
Ceremonie de lever les mains et les yeux en priant	226, 227
Ceremonies en priant	227
Ceremonies, plusieurs aux Sacremens et autres choses, en l'Evangile	213
Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre employees à la benediction des choses ..	226
Ceremonies de l'Eglise ne sont contraires à l'esprit et verité	231
Heretiques rejectent toutes ceremonies avancees outre et sans la parole de Dieu ; les preuves au contraire par plusieurs exemples	37, 38
Charité, et la description d'icelle par saint Paul	368
Cherubins au second ordre des Anges	165
Cherubins, quoy qu'invisibles, ont esté representez en l'ancienne Loy	77
Les Chrestiens ont dés le commencement de l'Eglise fait dresser des croix	106, 108
Chrestiens de Jerusalem se retirent au royaume d'Agrippa	111
Saint Athanase dit que les Chrestiens adoroient la Croix	24
Croix portee par les vieux Chrestiens de Socotore	109
Chrestiens appellez par les payens, religieux et devots de la Croix	148
Chrestiens anciennement adoroient vers le levant	149
Les cieus nous representent la gloire de Dieu	77
Circoncision, figure du Baptesme	253
Le clou de la Croix mis à la couronne de Constantin repousse les ennemis	83
Un des cloux de la Croix envoyé par Heleine à Constantin son fils, pour mettre à la couronne de sa couronne	83 [385]
Cognoistre Jesus Christ selon la chair et non selon la chair	232, 233
Troupe de colombes mises anciennement sur la Croix et autour d'icelle, et force palmes, et un agneau sous la Croix tainte de sang, et raison pourquoy, et signification	99, 100, 114
Sens du premier commandement, en peu de mots	357, 358
Quatre interpretations du premier commandement ; [celles] des Juifs [et autres] confutees 352-356	
Confrairie des Penitens d'Annessy, aisnee de toutes les autres de Savoye	25
Confreries d'Annessy et Chambery allans en procession à Aix, voir une sainte piece du bois de la Croix	80
Consacrer avec le signe de la Croix	246
Consecration des eglises et authels avec les Croix	139
Consecrations sont les plus excellentes invocations qui se facent en l'Eglise	246
Constantin le Grand loué par nos devanciers, autheur du repos de l'Eglise, appelle Prince des princes Chrestiens, tres-grande lumiere de tous les Chrestiens	119
Constantin le Grand a beaucoup servy pour l'avancement de la gloire de Christ	117
Consideration sur la croix apparue à Constantin	120
La Croix apparut à Constantin deux autres fois	120
Constantin le Grand recognoist ses victoires de sa liberalité [de Dieu, par la Croix]	120
Croix rapportee aux Chrestiens durant le temps de Constantin le Grand	107
Confession de Constantin de la Croix vainqueresse	173
La croix monstree à Constantin le Grand fut le patron d'un monde de croix [dressées] par les empereurs et princes chrestiens	116
Constantin, pour se rendre amy des Chrestiens, fit dresser plusieurs croix	106
Constantin le Grand fit dresser au milieu de la principale place de Rome sa statue tenant en main une grande croix ; voyez la signification d'icelle	172, 173

Chose miraculeuse advenue à deux porte-enseignes de l'armee de Constantin, à l'un qui abandonna l'estendart de la Croix et l'autre qui laprint	173,174
Constantin lé Grand abolit le supplice de la croix pour l'honneur qu'il luy portoit	150
Couronne de pierreries, fleurs, colombes et autres choses precieuses mises anciennement sur la Croix, et raison pourquoy, et signification	98-100
Le mot de croix a esté sanctifié en l'Evangile ; se prend en trois manieres	31
L'Eglise ny les Catholiques n'ont jamais abusé de la Croix ny autres images	200
La Croix a esté l'autel du sacrifice de nostre Redempteur	54
Le precieux bois de la Croix de Jesus Christ, adorable et venerable	52
La Croix du Seigneur armeure invincible des Chrestiens contre Sathan ; mur inexpugnable aux Chrestiens, et autres tiltres et epithetes	175, 176, 281-283
La Croix doit et peut estre employee à la benediction des choses à l'exemple de l'Eglise ancienne	236
La Croix par tout et en tous endroicts celebree	134, 135
Croix est employee aux benedictions sacramentelles et aux processions	137-139, 246
Combien la Croix a esté combattue	371 [386]
Croix de Jesus Christ conservee pres de trois cens trente ans sous terre sans estre aucunement pourrie	67, 82
Triple consideration de la Croix de Jesus Christ	33
La sainte Croix appelée <i>Croix de Jesus</i>	44-47
Toute l'ancienneté s'est servie de la Croix contre le diable	60
Les diables craignent la Croix et en sont tourmentez	182
La Croix n'est point tenue pour Dieu, comme les Gentils tiennent leurs idoles	189
La Croix a tousjours esté desiree	184-189
Plusieurs epithetes de la Croix et significations d'icelle	139, 140
Erection d'une croix pres de Geneve	26
La Croix appelée par les Anciens l'Enseigne du Fils de Dieu	54, 129
Entre tontes les croix, la vraye Croix est le plus proprement signe et Estendart de Jesus Christ .	94
Que la Providence divine n'a permis la perte de son Estendart qu'est la Croix	63
Les Anciens mettoyent la Croix és eglises (Lactance, premier allegué), au milieu d'icelles et du costé de levant	132-134
L'auteur de ceste Defense parle seulement de la Croix de la troisieme maniere, sçavoir, [de la Croix] en laquelle Jesus Christ endura	32
Faire la Croix au front pour detester l'Antichrist	275-278
Par le signe de la Croix sont gueris malades et boiteux, et les aveugles	295, 296
Prohibition pour l'honneur de la Croix de n'en graver ou peindre en terre, ou en pierre ou en marbre qui soit mis en terre	151
La vraye Croix de Jesus Christ est venue à la notice des hommes	58, 61
Honneur deu à la Croix et à sa vertu, quoy qu'il n'y eust rien en escrit d'icelle	13, 37
La Croix a esté marque honorable, de toute antiquité	128, 129, 147
La Croix est instrument de Dieu és œuvres miraculeuses	87
La Croix apparut sur le Mont de Calvaire	120
La confession de la Croix est la mort du prince du monde	281
Croix mise devant les maisons des Chrestiens estoit marque et enseigne publique de Jesus Christ	130
La vraye Croix appartient à Jesus Christ comme relique, instrument de la Redemption	333
La vraye Croix represente la mort et Passion de Jesus Christ, preuve	75
La Croix represente Jesus Christ crucifié et la Passion d'iceluy, le Crucifix et sa foy	126-129
Quels moyens on tint pour recognoistre la Croix de Jesus Christ	73
Qu'on peut parler à la Croix, selon les Escritures	156
La Croix à nous lailsee par Jesus Christ en memoire de sa Passion	139
Tout ce qui se dit de la robbe de Jesus Christ se lit de sa Croix avec une esgalle assurance	48-50

La Croix n'est pas faux prophete, c'est un signe saint, signe du Christianisme	293
Comme la Croix est saluée, et si elle est invoquée en l'Eglise	154
Croix appelée par Justinien Empereur, la sainte Croix	151
La Croix est sanctifiée par l'attouchement de Jesus Christ et autrement	46
La Croix sanctifie les lieux où est quelque piece d'icelle	88-90 [387]
Croix non pour adorer mais pour souffrir	153
Le mot de croix n'est prins immediatement et principalement pour le supplice de la crucifixion	32
La Croix a ses tiltres qui s'entendent selon le rang qu'elle tient entre les instrumens de la Passion et de nostre salut	166
Croix tourment et croix instrument de tourment	167
Dieu a voulu que la Croix de son Fils fust trouuée, par tesmoignages de plusieurs graves autheurs	71
Ancienne croix trouuée aux Indes, sur le sommet de laquelle il y avoit une colombe	108
Les Peres parlent bien souvent du tourment et crucifixion de Jesus Christ, mais ils parlent aussi souvent de la vertu et de l'honneur de la Croix sur laquelle ceste crucifixion a esté faicte	32
La Croix, verge et sceptre de Jesus Christ	53
Croix a une grande vertu et doit estre honnorée	34
La vertu et honneur de la Croix prouuée	49, 58
La Croix, comme plusieurs autres choses, a une vertu assistante par laquelle Dieu fait des miracles, etc.	49
Sainte et admirable vertu de la Croix ; merite d'estre grandement honnorée	80
La vertu de la Croix tesmoignée par les Anciens	81
La Croix peut et doit estre en usage és choses sacrees	132
La Croix demeure victorieuse	371
La Croix paroistra et sera produite devant le Roy, au jour du jugement, comme sceptre et verge de sa Majesté	125
Les croix se font par le commandement de Dieu qui le suggere à l'Eglise, etc.	196
Les croix de Rome ne sont plus saintes que les autres	182
Croix dressees pour représenter le Crucifix	110
Jesus Christ prend à nom Crucifié ou Crucifix	54-56
Difference entre tesmoigner que Jesus Christ a esté crucifié et dire qu'il s'appelle Crucifié	54
On ne crucifioit point les malfaiteurs au temps de saint Augustin	149

D

A Dieu seul, honneur et gloire. 5 Dieu se represente à nous en plusieurs sortes	78
Le mot de Dieu signifie le souverain Estre et l'Infiny	165
Dieu tout-puissant est la premiere cause de toute perfection	5
Dieu est tout-puissant, mais il n'est pas tout voulant	22
Rien de bon, rien de saint ne se fait que Dieu n'en soit autheur	71
Le Dimanche appelé le jour du Seigneur, parce qu'il est dedié à Dieu ; appelé venerable	168
Diaque doit avec une lancette faire un signe de la Croix sur le pain à consacrer	142
Diabes fuirent pour la crainte qu'ils eurent voyans la Croix	291
Docteurs anciens de l'Eglise, Ignace, Origene, Chrysostome, Augustin et autres, incomparables tant en suffisance qu'en sainteté	291
Dulie, entre les theologiens	328

E

Eau beneiste, sa force et vertu avec le signe de la Croix	240
L'Eglise ancienne, pure	107, 147 [388]
L'Eglise Catholique, quelles marques elle a de son autorité, sainteté, etc.	368
L'Eglise ne peut errer	196
Il faut croire à l'Eglise, ainsi que l'Escriture commande	193
Eglise ou chapelle portative dediee à l'honneur de la Croix, y a 1300 ans, appelée eglise de Sainte Croix, au camp de Constantin	150, 151
Il n'y a rien de meilleur et plus sage que l'Eglise	166
Empereurs chrestiens honnoroyent la Croix	152
L'usage de l'encens en l'Eglise	199
Ennemis de la Croix	107
Ephrata, region tres-fertile de laquelle Dieu est la fertilité, saluée par Paula	157
L'erection de la similitude de l'autel de la Loy ; et l'erection de la similitude de l'autel de la Croix practiquee de tout temps en l'Eglise	365, 366
L'on ne void pas une croix erigee aux villes de Geneve, Rochelle et autres semblables	135
L'Escriture recommande l'Eglise	193
Saint Paul ne tient pas pour nul tout ce qui n'est pas en l'Escriture	41, 42
Choses qui ne sont pas necessaires au salut peuvent estre bonnes et recevables sans Escriture [selon Chandieu]	39
Les fidelles ont loué la vertu de la Piscine, de l'ombre de saint Pierre, des mouchoirs de saint Paul, la robe sainte de Jesus Christ, sans aucune autorité de l'Escriture	38, 39
Esdras changea les anciennes lettres des Hebreux en celles que nous avons maintenant	263
Lutheriens et Calvinistes ne sont d'accord pour le regard du Saint Esprit	38
Estendarts et enseignes se faisoient jadis en forme de croix	103
Evangelistes empistolez, quels	366
Eucharistie	216
En l'Eucharistie l'enseigne de la Croix nous y assiste	141
Diversité des excellences pour lesquelles l'on adore	327
Definition de ceste excellence	327
L'exercice Catholique a tous-jours esté maintenu, à la barbe de l'heresie, pres de Geneve	27

F

Fidelles adoroyent la Croix, mais non le bois	106
Tous les fidelles du temps de Constantin le Grand faisoient des croix de bois et les honnoroyent	105, 106
Sans la figure de la Croix l'on ne peut rien faire	105
Figure de la Croix plus digne que tout honneur	149
Production des figures de l'Ancien Testament pour l'honneur et reverence de la Croix	102, 103
Figures de la Croix, quelles en l'Ancien Testament	194
Finesses du traicteur cousues à fil blanc	293
Forme de la Croix selon l'opinion de Beda et d'autres, et la commune opinion des Chrestiens	97, 98
Foy des Apostres et foy des Peres pour l'honneur de la Croix	149
Foy Catholique semee au país des Portugois	123

G

Plier et fleschir les genoux et faire les reverences n'est pas adorer	312, 313, 325 [389]
Les Gentils consacroyent les images de leurs empereurs defuncts par la figure de la Croix	105
La gloire de Dieu se represente à nous en plusieurs sortes	78

H

Haine extreme que portent les infidelles contre la Croix	204
Heleine inspiree d'aller à la recherche du saint bois de la Croix	71
Heleine, mere de Constantin, trouva pres de Jerusalem le tres-eureux bois de la Croix pres du Sepulchre	72, 82
Heleine fit dresser un magnifique temple sur le mont de la Croix, dans la sacristie duquel estoit precieusement gardee une piece de la Croix	88
Heleine adora le Roy et non le bois	127, 318
Plusieurs historiens payens ont imposé plusieurs sottises aux Chrestiens	117
De faire hommage à Dieu, façon differente	6
Honneur, que c'est	305-308
Honneur d'adoration	309
Plusieurs fois et façons les anciens Peres ont fait honneur et adoration au Messie futur	339
Qualité de l'honneur à Dieu.. 13 Les Bien-heureux là haut et l'Eglise icy bas rendent honneur et gloire à Dieu seul	6, 7
Comme les religionnaires entendent l'honneur deu à Dieu	7, 8
L'honneur deu aux Bien-heureux ne peut estre que conscientieux et religieux	11
L'honneur absolu subalterne	330, 337
L'honneur de la Croix	255, 256
Donner aucun honneur [religieux] aux creatures n'est idolatrie	12
Honneur de la Croix et autres images est une tradition Apostolique	148
Les Anciens se donnoyent des pieces de la Croix les uns aux autres par honneur	92
L'honneur de la Croix n'est contraire au commandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy	352
Honneur de la Croix comme elle est maintenant	339
Entre honneur civil et conscientieux, distinction quelle	8, 303
Les novateurs levent l'honneur civil à Dieu	8
On doit porter un honneur autre que civil à quelques creatures ; preuve par plusieurs exemples ..	9
Deux autres sortes d'honneur pour la Croix	344
Touthonneur se rapporte à Dieu	337
L'honneur de Dieu n'abbat point celuy des creatures ains l'establit	13
Honneur que l'antiquité rendoit à la Croix	340
L'honneur souverain et supreme est deu à Dieu	330
Honneur des personnes ecclesiastiques	308
L'honneur tend du tout à l'honneste	306
L'honneur de Jesus Christ s'appelle justement latrerie	335
Honneur aux images, mais non de latrerie	336
Honneur des images et de la Croix se rapporte à la bonté de Dieu	308
Honneur des choses insensibles	307
L'honneur est le loyer de la vertu	308
L'honneur au magistrat	307
Qui n'est capable de l'honneur passif ne l'est aussi de l'actif	307
Le parfaict honneur s'estend jusques aux moindres appartenances de celuy que l'onayme	57
L'honneur relatif ou rapporté	330-338

Honneur deu aux Saints, avec [390] plusieurs exemples de l'Escriture	9, 10
L'accroissement de la foy et de l'honneur de Jesus Christ fait croistre l'honneur et estime des Saints, etc.	14, 15
Honneur souverain et subalterne doit estre rendu à Dieu, mais en differente façon	11
L'honneur souverain doit estre porté à Dieu, mais non pas honneur subalterne	11
Honneur subalterne doit estre rapporté à Dieu	12
L'honneur de la Vierge Marie, des Saints et de la Croix	338
La difference d'honneur depend de la volonté et intention	323
Honneur est une recognoissance et resolution de volonté	306
Façon de nommer les honneurs relatifs	333-336
Difference, d'où se prend, de la grandeur ou petitesse entre les honneurs relatifs, expliquee par exemples	332
Qui peut honorer ou estre honoré	307
Les Anciens ont honoré la Croix luy attribuant plusieurs noms honorables	93, 163, 164
Maniere impropre d'honorer la Croix	350
Raisons pour lesquelles les Croix sont plustost honorees que les lances, creches et sepulchres	205, 206
L'on peut honorer religieusement quelques creatures, et neantmoins donner tout honneur et gloire au seul Dieu	13
L'antiquité a honoré Jesus Christ en la Croix	88
Pourquoy c'est que l'on honnore l'image de la Croix : pour deux raisons, etc.	177, 178
Les Chrestiens ont honoré le lieu où la Croix avoit esté plantee	91
Roys et souverains doyvent honorer les pasteurs et prelates	10
On peut honorer les choses absentes et passees	339
La Croix honoree par pelerinages, par l'adoration solennelle que l'on faisoit en Jerusalem. 90, 91	
Honorer les Saints	319
Les Anglois à quelle considerations honnorent le siege vuide de leur Reyne	350
Honte de la Croix de Jesus Christ, que c'est	249, 250
L'hymne Vexilla Regis prodeunt se rapporte à la façon d'adorer et considererla Croix ; composé par [Fortunatus] ancien Evesque [de Poitiers]	341
Autre hymne composé par Fortunatus, Evesque de Poitiers, parlant à la Croix	343

I

Vraye jalousie de Dieu	15, 16
Jalousie imaginee en Dieu par les novateurs, quelle ; refutee	15
Jalousie touche principalement à l'amour	15
La jalousie raisonnable requiert deux choses	16
Les schismatiques de nostre aage offensent la jalousie de Dieu en une des deux choses, et les payens en l'autre	17
Mais l'Eglise observe l'une et l'autre	17
Les habitans d'une certaine ville [du] Jappon, ayans apprins que la Croix servoit de grand remede contre les diables, firent dresser des croix en presque toutes leurs maisons, avant mesme qu'ils fussent Chrestiens	175
L'idolatre dresse toutes ses actions à l'idole, c'est cela qui le fait idolatre	313
Idolatrie a deux parties	356
L'idolatrie est mauvaise en toute façon	196 [391]
Avoir des images hors et outre l'Escriture n'est idolatrie ny superstition	198
Imposture du traicteur sur le livre de saint Athanase contre les idoles	65
L'image de saint Claude appellee saint Claude, et pourquoy	335

Image de la Croix est de grande vertu	172
Si le signe et image de la Croix a beaucoup de sainteté et vertu, la Croix mesme en aura bien d'avantage	97
L'image de la Croix n'est faite pour représenter la Divinité, mais en signe de trophée pour la victoire obtenue par Jesus Christ	368, 369
L'image de la Croix n'appartient à Jesus Christ que comme remembrance de sa Passion	333
L'image de la Croix est haïe des ennemis de Jesus Christ	202
L'apparition de l'image de la Croix à Constantin le Grand et autres occasions	116
L'image du Crucifix est autant recevable que de la Croix	113
Chrestiens anciens avoyent en usage l'image du Crucifix	113
L'image du Crucifix et de la Croix combien agreable à Dieu	202
Image de Jesus Christ faite par Nicodeme, de Jerusalem lors de sa destruction transportee au royaume d'Agrippa	111
Image de Jesus Christ tenue par saint Damasceæ pour une tradition ancienne et legitimé	112
Image de Jesus Christ faite de la propre main de Nicodeme, qu'il laissa à Gamaliel, et de main [en main] demeura en Jerusalem	111
Image de Jesus Christ, crucifiée par les Juifs, et miracles d'icelle ; auteur saint Athanase ...	110
Image de Jesus Christ, frappée d'une javeline par un Juif, de laquelle en sortit sang, et le Juif lapidé	202, 203
L'image de la Vierge Marie assise sur un char triomphal d'argent doré, et menée parmy la ville de Constantinople, et pourquoy	347
Images des Cherubins, lions, vaches, Serpent d'airain et autres sont approuvées en l'Escriture.	353
Images des Cherubins estoient anciennement au lieu plus sacré	354
L'antiquité des images de la Croix	102
L'antiquité des images du Crucifix	110
Defense des images de la Divinité, comme s'entend	354, 355
La Loy ne condamne nulles images sinon celles qui servent de représenter Dieu [dit Calvin] .	362
Faire images n'est idolatrie	196
Images comme peuvent estre employées par l'institution des hommes	348
Les plus parfaites images ne représentent que les lineamens et couleurs exterieures	78, 79
Dieu proposa l'ornement des images au vieux Temple	354
Aux païs nouveaux des Indes, descouverts par les Chrestiens, l'Estendart de la Croix planté ...	130
Ayder aux devoiez, par instruction	370
Invention de la Croix celebrée par les graves et saints Peres	71
Invention de la Croix, et comme elle fut cogneuë	69, 72, 73
Miracles de l'invention de la sainte Croix	82
Heleine et S. Macaire avoyent esgale crainte en l'invention de la Croix	94
Invocation du nom du Pere, et du Fils, et du Saint Esprit, mystere de la sainte Trinité .	337, 238
L'invocation et salutation de [392] la Croix, ciel, neige et autres semblables inanimes, passe plus outre et se rapporte à Dieu, et au Crucifix	158
Les jours tressaincts, tres-celebres et venerables, quels	168
Nostre Seigneur ayant beu la coupe de l'ire de Dieu, ne veut dire autre que, avoir [été] l'object de l'ire de Dieu	22
Plusieurs Juifs confesser Jesus estre le vray Dieu, au tremblement de terre à Jerusalem	122
Actes de Julien l'Apostat	204, 205
Julien l'Apostat tasche à faire honorer les idoles peintes avec l'image de Jupiter comme venant du ciel, aux subjects ; [quelques-uns] n'en tenans compte furent la plus-part martyrisés	242
Apparition de croix à Julien l'Apostat	121
Julien l'Apostat adoroit le diable	292
Julien l'Apostat eut recours au viel remede, c'est à sçavoir, à la Croix	292
Quand on jure, lever la main n'est autre chose que invoquer Dieu à tesmoing	227

L

Labare de Constantin, en forme de croix, pour la vision qu'il avoit eue d'une croix ..	106, 149, 172
Labare des Romains	103, 204
Lactance, disciple d'Arnohe, [témoigne] de la vertu de la Croix	187
L'honneur de la lance, comme s'entend	170
Parler langage de nos peres et de nostre mere	164
Latrie, que c'est	326, 327
Latrie parfaicte et imparfaicte	336
Le mot seul de latrie ne doit estre mis en usage pour aucun autre honneur que pour celuy de Dieu seul	336
Saint Laurens guerissoit les aveugles par l'oraison et signe de la Croix	300
Lever la main quand on jure est invoquer Dieu à tesmoing	227
L. Licinius, combattant contre Constantin, recogneut au vray la force et vigueur [qu'avait] la Croix, trophée salutaire de la Passion de Jesus Christ	174
Reigle vraye de bien lire les Anciens	188
Liturgie de saint Chrysostome	112, 133, 142
Loy imperiale touchant la Croix signe de nostre salut	143, 144
Saint Lucas, premier, fit l'image de Jesus et de sa Mere, de saint Pierre et saint Paul	113
Canon des Lutheriens ne se treuve en aucune part de l'Escriture	38

M

Magistrats appelez dieux en l'Escriture	8
Marque du sang de l'agneau	273
La marque de l'Antechrist descrite	277, 278
Estre signé de la marque de la beste n'est autre chose sinon estre serviteur de l'Antechrist [selon les novateurs]	276
Marque corporelle imprimee par le diable aux sourciers	276
Obeissance, separee d'avec la marque	277
Marque des posteaux, figure et presage du signe de la Croix	273
Marquez de l'Apocalypse	273
Melchisedech a eu pere et mere	40
Melchisedech representoit Jesus Christ	41
Plusieurs merveilles faictes par l'image du Crucifix en la ville de Berithe	175 [393]
Messe de saint Chrysostome	142
Minutius Felix, advocat romain, auther du huictiesme [Livre] queronattribueàArnohe ...	189, 190
Miracle de la Croix trouvee aux Indes au lieu de la mort de saint Thomas	108
Miracles, plusieurs faicts par le signe de la Croix	293, 294
Plusieurs miracles faicts avec un peu de terre du Mont de Calvaire, apportee par Hesperius ; par plus forte raison avec le bois de la Croix	95
Miracles, tant en Savoye qu'en Japon, exercez sur ceux qui ont rompu la Croix et se sont mocquez d'icelle	203, 204
Les heretiques attribuent les miracles aux charmes et operations des diables	289
Mont de Golgotha	120
Mort de Jesus Christ trescertaine, nonobstant la diversité des temps alleguee par plusieurs authers	70
Le mot signifiant deux [ou] plusieurs choses, comme deduct selon la reigle des logiciens	336

Les mots n'ont autre valeur que celle que l'on leur donne	165
Les mots n'ont leur signification qu'à proportion de l'intention avec laquelle on les produit	165

O

Tesmoigner qu'une œuvre est sainte, c'est signe que Dieu la veut	71
Oraison des Quarante Heures pres de Geneve	25
L'oraison obtient des miracles, mais non pas tousjours ny infalliblement ; pour cela ne faut mespriser sa vertu	181
Les premiers et plus affectionnez Chrestiens avoyent honorable croyance de l'ombre de saint Pierre	194
En l'ordination des prestres la Croix y est	141

P

Pape, appellé <i>Saincteté</i> pour l'excellence de l'office qu'il a au service de Jesus Christ en l'Eglise	183
L'on ne parle pas françois à Rome, et sur tout aux Offices	160
Paroles adressees à la Croix, legitimes	162
Paroles adressees [à la Croix,] au soleil, à la lune, et autres choses semblables, se rapportent à Dieu, et au Crucifix	158
Plusieurs particularitez ne doivent estre tenues pour nulles, encores qu'elles ne soyent pas escrites	42
La Passion est la fontaine des eaux salutaires	246
Ce que fait l'Escriture et le predicateur en temps et lieu, la Croix le fait en toutes sortes d'occasions, record perpetuel de la Passion du Sauveur	130
Carne de Lactance sur la Passion de Jesus Christ	112
Jour de Pasques appellé venerable par Lactance et saint Chrysostome	168
Le mot de pasteur porte aussi bien son respect que celuy de roy	10
La bien-heureuse Paule adorant la vraye Croix en Jerusalem se prosternoit devant elle	350
Façon de peindre la Croix	97, 98
Peintures rustiques autour de la Croix	98
Saint Pierre crucifié les pieds contremont	149
Pierre precieuse perd son pris à cause d'une seule tare ou paille	107
La vertu de l'eau de la Piscine n'a laissé d'estre, sans tesmoignage de l'Escriture	38 [394]
Les portes de l'Eglise, fermees, ouvertes par le signe de la Croix avec l'oraison dicte par les Chrestiens	298
Prier pour les devoyez du chemin de l'Eglise	370
Prier Dieu par les saintes et legitimes ceremonies	236
Prier Dieu en esprit et verité, celuy ne peut qu'il ne face quelques actions et gestes extérieurs assortissans aux [affections] interieures	231
Prier en esprit et verité c'est prier de bon cœur et affectionnement, sans feinte ni hypocrisie ...	232
Prier le genouil en terre	251
Prier Dieu les hommes à teste nue et les femmes à teste couverte, ceremonie	229
La priere utile en toutes les occasions	295
La vraye essence de la priere est en l'ame, mais la voix, les actions et autres signes extérieurs sont des nobles appartenances et tres-utiles proprietes de l'oraison	227
Les Croix et flambeaux allumez precedoyent, es processions, anciennement et du temps de saint	

Chrisostome	138
Processions des seculiers et moynes	137
Propheties en la vieille Loy visans à la verité de l'Evangile	268-272
Propheties et figures appliquees parles Apostres à Jesus Christ	272
Plusieurs propheties servent d'ombre et figure à représenter Jesus Christ Prince de la paix eternelle	268, 269
Punition miraculeuse des brise-Croix et de ceux qui ont injurié la representation d'icelle .	202-205

R

Rage des ennemis de Jesus Christ contre la Croix	204
Nous n'avons autre Sauveur et Redempteur que Jesus Christ	114
Les reformeurs renversent l'ancienne discipline Chrestienne	367
Dureté des reformeurs	368
Toutes poursuittes des reformeurs contre les Catholiques ne respirent que sedition, haine et division	367
Reformeurs, ennemis implacables	369
Plusieurs actions au dessein de la religion	213
En la religion des Romains on honnoroit et prisoit des pieces de bois qui estoient peu differentes de la Croix	104
La religion des Romains, estant toute militaire, veneroit les enseignes et estendarts faits en forme de croix	104
Le falot n'est comparable à la Croix, et ne le tient on pas pour relique, non plus que la lanterne, mais seulement pour une marque de l'antiquité	46
La vertu des [autres] reliques [témoigne pour celle de la Croix], et plusieurs choses ne sont testifiees en l'Escripture, qui ne laissent d'estre tres-asseurees	40
Reliques et images, honneur en leur grade	334
La corde, le fouët, l'esponge, la lance, appelez par saint Athanase et autres Anciens, saints et sacrez, et nous les honorons comme reliques et precieux instruments de nostre salut	46
Les choses sont representees par leurs effects, etc., et [cela] nous rend les absentes comme presentes	79 [395]
Reverence deuë à Dieu	318
Reverence à la Croix	149
Reverence du prestre à l'image de Jesus Christ, commandee, se retournant vers icelle, [en] la Liturgie de saint Chrisostome	142
Reverence aux Saints	316
Rithmes françoises et autres oraisons françoises aux Heures de Rome	159, 160
La sainte robbe de Jesus a eu grande vertu au toucher du fin bord d'icelle	46
Toucher la robbe de Jesus Christ par devotion, c'est le toucher	49
La robbe de Jesus Christ, instrument de Dieu és choses miraculeuses	87
Comparaison de la robbe et de la Croix de Jesus Christ	207
Rosee qu'Isaye demande aux cieux n'est autre chose que le Sauveur	158
Roy Clovis fait brusler les idoles et fait honorer la Croix	152, 153

S

Aux saints Sacremens la Croix y est	139-142
Ces mots, fouët, lance, esponge, doyvent estre nommez de leurs noms simples, sans leur bailler l'epithete de Saint	47
Plusieurs lieux tenus pour saints, et sont tousjours demeurez venerables en l'ancienne Loy 51, 52	
Saincteté de l'image de la Croix, prouee, par plus forte raison de la Croix mesme	97
La saincteté des Croix est le rapport qu'elles ont à Jesus Christ, lequel elles representent où qu'elles soyent	182
Ne faut desesperer du salut d'aucun, emmi la consideration de la Croix, etc.	370
Salutation de la Croix, des Anciens	348, 349
Salutation et invocation de la Croix et autres choses inanimees se rapportent à Dieu et au Crucifix	158, 159
Samaritains retindrent les anciennes lettres des Hebreux	263
Les souffrances de Nostre Seigneur, desquelles une grande partie ayant esté enduree en l'ame, ne peuvent estre appellees sang de la Croix	33
Le mot de sauver, s'adressant à plusieurs en l'Escriture, est employé à plusieurs sens et differemment	165, 166
Sepmaine Saincte	160
Sepulchre du Sauveur, glorieux	51
Honneur que les Chrestiens rendent au saint Sepulchre de Jesus Christ	51
Conservation du saint Sepulchre et autres saints lieux du Calvaire	68
Lieux du Sepulchre et Croix de Jesus Christ appelez signes de la tressaincte Passion	79
Comparaison de la sepulture d'Adam au sous-terrement et conservation de la Croix de Jesus Christ [alléguée par La Faye]	61-63
Serment du grand Ange en levant la main au ciel	227
Moyse eslevant le Serpent d'airain le dressa en forme de croix	103
Serpent d'airain figure de la Croix	103, 194
L'image du Serpent d'airain a esté transportee et conservee plusieurs annees sous l'autorité et regne de Moyse, Josué, Gedeon, Samuel et David, outre le temps pour lequel Dieu l'avoit commandee	198
Conservation et garde du Serpent d'airain, apres le peuple sauvé en la terre de promission, n'estoit superstition	198
Quel rang pouvoit [il] avoir	198 [396]
Comparaison de la Croix avec le Serpent d'airain	192
Ne faut servir autre que Dieu	326
Servir Dieu selon son ordonnance, et obeir à l'Eglise et garder ses coustumes	229
Attribuer bien souvent au signe ce qui convient à la chose signifiee	167
Signe de la Croix et sa definition	211
Signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne, et invocation de Jésus Christ ;	218, 252
Est une ceremonie Chrestienne ;	211, 215
Est comme une briefve oraison exterieure par laquelle on invoque Dieu	225
[Signe et] Marque de Thau	258
La Croix signe arbitraire	346
La doctrine de faire le signe de la Croix est pure et Apostolique	221
Faire le signe de la Croix c'est invoquer Jesus Christ	284, 295
Façon ordinaire de faire le signe de la Croix	216, 217
Signe de la Croix employé pour toutes les rencontres et actions de nostre vie, et mesmes aux benedictions, consecrations, Sacremens, exorcismes, tentations et miracles, etc.	225, 246-248
Usage frequent et divers du signe de la Croix en l'ancienne [Eglise]	223

Signe par lequel on a peu discerner la Croix de Jesus Christ	73
Signe de la Croix exprime la forme et figure de la Croix	216
Signe de la Croix au front, Estendart des Chrestiens, leur trophée, couronne, escusson	257
Force du signe de la Croix contre les diables et leurs efforts	281
Jesus Christ n'avoit besoing luy mesme faire le signe de la Croix, lequel estoit assez entre ses mains	239
Signer les enfans au Baptesme sur le front	248
Deux sortes de signes de la Croix, naturels et arbitraires	345
Dieu se sert bien souvent des signes, ceremonies, etc., sans pourtant attacher son pouvoir à iceux ; plusieurs exemples	214
Inscription divine de la Croix : <i>In hoc signo vinces</i>	127
L'institution humaine entrevient à la signification du signe naturel de la Croix	346
En Socotore, isle de la mer Erittree, sont Chrestiens dès le temps que saint Thomas y prescha	109
La Sorbonne desplaist aux heretiques	182
Sorbonne, arsenal [contre] leurs academies	182
Le vray suc de nostre bon heur est d'estre oingts et marquez au cœur par nostre Maistre .	273, 274
Succession Apostolique	365
Susanne prononcee souvent innocente par Daniel	200
<i>Sursum corda</i> , expliqué	234

T

T estoit la marque de 300, et rapporté au mystere de la Croix	270
Tabernacle ou pavillon de la Croix, de Constantin allant à la guerre	150
Le temple, image du Paradis	354
Temple de la sainte Croix, [auquel servit] Pansus Aquitinus, en la ville d'Ambasse en Jappon	123
Jamais l'Eglise n'a eu temple sans Croix	354
L'Eglise, de tout temps, a orné ses temples de remembrances de la Croix et des glorieux Soldats qui, sous cest Estendart, ont abbatu toute idolatrie	354 [397]
Thau, en hebrieu, que signifie ; marque de la Croix	259-267
Thau ne signifie pas seulement une borne ou signe, ains encores une croix	267
Le Thau d'Ezechiel rapporté à la Croix	269, 270
Saint Hierosme n'allegue le Thau des Samaritains que pour rechercher celuy dont le Prophete et les anciens Hebrieux usoyent	24
Saint Thomas, Apostre, fut tué par les barbares sur une colline pres Meliapor, et mourut baisant une croix trouvee là	108
Thorah, qui signifie la Loy, se commence par Thau	262
Tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne à la Croix	162-164
Tradition Apostolique, l'honneur de la Croix et autres images	148
Pourquoy le mot de <i>traicteur</i> est employé en ceste Defense	27
Quel est le <i>traicteur</i> adversaire de la Croix	25
Jour de la Transfiguration de Jesus Christ	340
Tremblement de terre en Jerusalem, lors de la destruction	121
Comparaison des deux tribus et demy avec le peuple d'Israël d'une part, et des Catholiques et des Reformez de l'autre	364
Triomphe de Christ, testifié par le port de la Croix	126, 128
Trophees et masses que l'on portoit devant les magistrats avoyent quelque ressemblance de la Croix	105

U

Usage de la Croix, combien a esté grand jadis ; recommandé par les Anciens	126, 184, 185
Les Gentils reprochoyent aux Chrestiens l'usage et veneration de la Croix au commencement de l'Eglise, vray signe que les Chrestiens avoyent des croix	104
Usage du signe de la Croix pour protester que sommes Chrestiens	278
Usage de la Croix ne peut estre politique, ains seulement religieux, et sur tout és eglises	132
Moyen de redresser l'usage de la Croix	201
Combien l'usage de la Croix est general	239-244
Confession de Calvin pour l'usage des images	361
Conclusion pour l'usage des images et de la Croix	359, 360
Trois anciens usages delaCroix	75

V

Antiquité du Vendredy Saint	168
Vendredy Saint adoré, c'est à dire veneré et honoré, à cause de l'adoration de la Croix ce jour là ; appellé venerable	167, 168
De l'adoration et baiser de la Croix au Vendredy Saint	169
Le Vendredy Saint, par l'ordonnance de l'Eglise, [les fidèles] se prosternent à genoux, viennent baiser l'image de la Croix	349
Vendredis blancs	160
Venerer et adorer, comme s'entendent	319, 320
Veneration deuë à Dieu seul	317
Qui est le traducteur des anciens vers citez en ceste Defense	29
Vertu surnaturelle et gratuite	45
Vertu de la Croix preuvee par les armées de Constantin, par [398] le roy Osuald combattant contre les barbares, par saint Hilarion, par les infidelles	172-175
Vertu de la Croix, descrite par Lactance	187
Quelles choses ont eu de tres-grandes vertus et dignitez	45, 46
Voile qui pendoit au traversier de la Croix	98

Z

Zosimus, historien payen, estoit ennemy de la Croix	117
Zosimus exact rechercheur des faicts de Constantin le Grand, mais non des merveilles de Dieu	117

FIN

Glossaire des locutions et mots surannés employés ou cités par Saint François de Sales dans la Défense de l'Estendart de la Sainte Croix

(Les mots distingués par une * ont paru dans le Glossaire du tome I)

ACCOINTANCE — fréquentation, familiarité, habitude (v. p. 11).

ADONC — alors, en ce moment.

AFFIGER — afficher, fixer (v. p. 15).

AFFIXION — du lat. AFFIXIO, action de fixer (v. p. 55).

* AINS — mais, mais plutôt, mais encore.

AORÉ — adoré ou prié, de l'ancien aorer ou orer (v. p. 155 et l'étym. donnée par le Saint pp. 167, 168). Cf. le Diction^{re} de Godefroy, aux mots aorer, orer.

AORNÉ — orné (v. p. 155). Cf. le *Parallele des langues franç. et lat.* du P. Monet.

APASTER — attirer, flatter (v. p. 296).

AQUILONAIRE — venant du nord (v. p. 15). Du lat. AQUILO.

* A SÇAVOIR MON — assurément, en réalité (v. p. 276).

ATTAINT A — touche à, parle de (v. var. (1520), p. 248).

AUCUN — pour un (v. pp. 8, 12, 13).

BAUFFRER — manger avec avidité (v. p. 203).

BELISTRE — homme méprisable, homme sans valeur (v. p. 203).

BENEFICENCES — bienfaits (v. p. 335).

* BERICLE — besicles (v. note (157-1), p. 20).

BESONGNER — agir, opérer (v. p. 214).

BIENHEURANT — béatifiant (v. p. 151).

BIENHEUREE — bienheureuse (v. p. 279).

BONTEUSE — bonne (v. p. 378).

CARME — du lat. CARMEN, hymne, poésie (v. p. 112).

CARQUANT — collier (v. p. 184).

CASQUET — couronne (v. var. (517), p. 83).

CHAUD (il ne luy) — Indicatif présent du verbe *chaloir* ; il ne lui importe (v. p. 160).

CHRESMER — du lat. CHRISMARE, confirmer (v. p. 139).

CHRESTIENNER — baptiser (v. p. 134).

CIL — celui (v. pp. 133, 341).

CONFÉZ — confessé (v. p. 155).

* CONTE — pour compte. [401]

CONTREGARDÉ — sauvegardé, gardé avec soin (v. p. 83).

* CUYDER — penser, imaginer, présumer.

CY — ici (v. p. 90).

DESCHASSER — chasser (v. p. 288).

DESGAINEE — sortie, saillie sans effet (v. p. 261). Cf. le *Parallele*, etc. du P. Monet.

DESSEIGNER — former un dessein (v. p. 100).

DES-ORES — dès à présent, dorénavant.

DESVELOPPER (se) — se débarrasser, se dégager (v. p. 286).

DISERTEMENT — du lat. DISERTÈ, distinctement, en termes formels (v. p. 66).

* DONT — *c'est pourquoi, donc*.

DUISANT — *propre, convenable* (v. p. 319).

* DU TOUT — *tout-à-fait, entièrement*.

ELOYSE — *clarté passagère, éclair* (v. p. 215). Du lat. ELIDERE. Cf. le Diction^{re} de Lacurne de Sainte-Palaye, au mot *elide*.

EMBABOYNÉ — *engagé par flatteries, par caresses* (v. p. 47).

* EMMY — *parmi, entre*.

EMPISTOLE — *armé de pistolets* (v. p. 366).

ENDORMIE (l') — *potion narcotique* (v. note (2042), p. 369).

ENVOLER — *dérober, voler* (v. p. 367).

ESMERVEILLABLE — *qui émerveille, ravit* (v. p. 92).

ESTOC (son propre) — *son origine, son fond* (v. p. 378).

ESTOLE — *pour robe, vêtement* (v. p. 2). Du lat. STOLA.

* EVICTIONNAIRES (se rendans) — *se rendant garants* (v. p. 361). Du lat. EVICTIO, EVINCERE.

FAÏE — *féé, ensorcelé, enchanté* (v. var. (e), p. 47). Cf. le Diction^{re} de Littré, au mot *féer*.

FIANCE — *confiance, assurance* (v. var. (818), p. 140).

FICHER — *fixer, mettre*.

FOYES — *traces et vestiges des bêtes fauves* (v. p. 344).

GAUSSER, GOSSER — *se moquer, railler* (v. pp. 182, 203).

GAUCHIR — *se détourner pour éviter un coup* (v. p. 52).

GOURMANDER — *pour manger avec gourmandise* (v. var. (1215), p. 203).

GRIMAUDER — *faire des équivoques* (v. var. (1719), p. 283).

HUIS — *porte* (v. p. 130).

HUISSIERE — *portière* (v. p. 164).

IMPITEUSE — *impitoyable* (v. p. 369).

* JA — *déjà, certes, jamais*.

JAÇOIT QUE — *bien que, quoique* (v. p. 139) ; étym. JA, SOIT et QUE. Cf. le Diction^{re} de Littré.

* LAIRRAY — ancienne forme de *laisserai* (v. var. (192), p. 28).

LAUTRE FOIS — *dernièrement* (v. var. (159), 3, p. 21).

MAL MESCHANCE — *meschanceté* (v. p. 155).

* MAL-TALENT — *mauvaise volonté, animosité, colère* (v. p. 66).

MARGARITE — du lat. MARGARITA, *perle* (v. p. 135).

* MESHUY — *aujourd'hui, désormais*.

MESTIER (avoir) — *avoir besoin* (v. p. 368). Cf. le Dictionre de Littré.

MONSTRE — *inspection, revue* (v. note (1481), p. 242).

MUSSER (se) — *se cacher* (v. var. (154), p. 19).

OTTROYER — *accorder, concéder* (v. p. 155).

* ONQUES — du lat. UNQUAM, *jamais*. [402]

* ORES — *présentement, alors, maintenant, tantôt... tantôt*.

OUTRECUIDANCE — *arrogance, présomption*.

* PEAGER — *publicain, percepteur d'impôts, receveur de péage* (v. var. (1149), p. 193).

* PIEÇA — *autrefois, jadis, il y a longtemps* ; étym., PIECE et A, *il y a pièce de temps, il y a quelque temps*.

POISER — *peser* (v. p. 333).

POMME-GRAINES — *grenade* (v. p. 353). Cf. le Diction^{re} de Littré.

POURCE QUE — *parce que* (v. p. 45).

PREMIER — pour *premièrement, d'abord* (v. p. 76).

PRESIGNIFIÉ — *signifié d'avance, figuré, prédit* (v. p. 92). Du lat. PRÆSIGNARE.

PROU — *beaucoup, assez* (v. p. 304).

* QUAND ET QUAND, QUANT ET QUANT — *avec, également, en même temps*.

RECORD — *souvenir* (v. p. 130). Du lat. RECORDARI.

REMEMBRANCE — *souvenir* (v. p. 68).

SEEL — *sceau* (v. p. 273).

* SI — *oui, mais, toutefois*.

* SICHE — *chiche* (v. var. (192), p. 29).

* SOULOIR — du lat. SOLERE, *avoir coutume* (v. p. 228).

STIGMATIQUÉ — *stigmatisé, marqué* (v. var. (a), p. 377).

* SUR — pour *sans* (v. p. 325).

SURSUEIL — *linteau* (v. p. 373). Cf. le Diction^{re} de Godefroy.

SUS — *sur, dessus*.

VACATION — *profession* (v. p. 29). Cf. le Diction^{re} de Littré.

VESPERTIN — du lat. VESPERTINUS, *du soir* (v. p. 227).

VICTRICE — du lat. VICTRIX, *victorieuse* (v. var. (975), p. 164).

VITUPERABLE — *méprisable* (v. p. 210). Du lat. VITUPERARE.

VITUPERER — *blamer* (v. p. 117).

VIVIFIQUE — *vivifiant* (v. p. 185). [403]

Appendice

I. Les Placards ; la These sur la Croix

Premier placard. Vertu du signe de la Croix

Dieu, par Ezechiel Prophete, au 9. chap., dit : *Ne mettez point à mort ceux ausquels vous verrez le signe de Thau*. Ce commandement divin est une figure qui represente la vertu du signe de la Croix : car *Thau* se peint en ceste sorte, T. Pour monstrier la vertu de ce signe, S. Athanase dit, au livre de *l'Incarnation*, que le signe de la Croix chasse tous enchantemens et sorceries et les rend de nulle valleur. Et si bien on [ne] doit attribuer vertu aux signes et caracteres, toutesfois ce signe est si divin qu'il ne sçauroit estre superstitieux et diabolique, veu que Dieu en fait grand estat et l'a fait predire au Prophete Ezechiel, c. 9, sous la figure de *Thau* ; laquelle S. Hierosme, sur ce lieu, applique formellement à la Croix. Les mesme ennemys des Chrestiens ont esté contraincts s'en servir pour chasser les diables, ainsi qu'attestent Epiphanius en *l'Heresie* 30, et S. Gregoire, liv. 3. de ses *Dialogues*, c. 7. S. Gregoire Nazianzene, oraison 1. *contre Julien l'Apostat*, dit que ce meschant, effrayé de la vision des diables, fut contrainct de se servir du signe de la Croix, comme il avoit veu faire aux Chrestiens ; d'autant que Dieu a [405] donné à ce signe une vertu particuliere contre les malins esprits, selon qu'affirme S. Augustin au liv. *des 83 qq.*, question 79, où il dit que Dieu a commandé aux diables de ceder à la Croix, comme au Sceptre du souverain Roy. Le mesme S. Augustin, en ses *Confessions*, liv. 1. c. 11, dit que quand il fut fait Chrestien, deslors il commença à se signer du signe de la Croix ; et au livre de la *Visitation des malades*, [liv. II] c. 3, dit que les Chrestiens ont l'image de la Croix de nostre Seigneur, qu'il juge digne de toute la veneration, et y fait une belle oraison. Et au sermon 130. *de Tempore*, il loue la vertu de ce signe, l'appellant : « Banniere triomphante du Roy celeste. » *Contre Fauste Manicheen*, liv. 12. c. 30, il dit que pour la garde de salut, les peuples sont signez de ce signe ; et au liv. de *l'Altercation de la Synagogue et de l'Eglise* (tom. 6), il exalte les prerogatives de ce signe de la Croix ; et au sermon 19. *des Saints*, il monstre que de son temps on usoit de ce signe en l'administration des Sacremens ; et au liv. 22. de la *Cité de Dieu*, c. 8, il atteste, qu'une femme fut guerie d'un chancre mortel par la vertu du signe de la Croix. Sur le Psalme 36, il dit que le signe de la Croix avec une grande gloire est passé du lieu des supplices au front des Roys et Empereurs ; au traité 3. sur S. Jean, il dit que si nous sommes Chrestiens nous devons estre marquez de ce signe au front. S. Paulin, Evesque de Nole, tres-ancien (il y a plus d'onze cents ans qu'il vivoit), *in natali S. Faelicis*, dit que le signe de la Croix est l'armeure des Chrestiens, defensive contre tous ennemis. Le signe de *Thau*, en Ezechiel, c. 9, et en *l'Apocalypse*, c. 7, qui estoit escrit au front des gemissans pour les garder de mal, signifie la Croix et benediction que l'on met au front des croyans ; ainsi que tesmoignent S. Cyprien fort voysin des Apostres, livre 1. *contre Demetrien*, S. Hierosme sur Ezechiel, Origene, homilie 8. *in diversos*, Tertulien, *contre Marcion*, liv. 3, lequel en son *Apologetique* dit que les Payens reprochoient aux premiers Chrestiens qu'ils faisoient honneur à la Croix. S. Denis, disciple de S. Paul, livre de la *Hierarchie Ecclesiastique*, c. 4 et 5 et 6, tesmoigne l'usage du signe de la Croix de son temps si proche des Apostres, voire pendant leur vie. S. Basile le Grand qui vivoit il y a plus de douze cents ans, au liv. du *S. Esprit*, c. 27, monstre que les Apostres ont appris à faire le signe de la Croix et qu'eux le faisoient. S. Chrysostome, du mesme temps, en l'homelie *Que Jesus Christ est Dieu*, traicte admirablement de la gloire de ce signe, et atteste comme tous Sacremens estoyent faits et parachevez par iceluy, et dit qu'il s'en faut servir, en ces termes : *CruX in fronte nostra quasi in columna quotidie figuratur*. Justin Martyr, voysin des Apostres, qui vivoit l'an 150, en la question 118, monstre comme de son temps on faisoit [406] le signe de la Croix.

Tertulien, au livre de la *Couronne du soldat*, exhorte de se servir d'iceluy en toutes nos œuvres. S. Cyprien, epistre 56, S. Hierosme, à Eustochium et Demetriades, en disent le mesme. Et toute l'ancienne et primitive Eglise, voisine des Apostres et leurs disciples, recommandent d'user de ce signe de la Croix.

Second placard. Comme la Croix doit estre honnoree

Des que nostre Seigneur Jesus Christ, pour nous rachepter de l'eternelle damnation, souffrit la tres-amere mort de la Croix, on ne doit douter que ce tresgrand benefice de nostre redemption, vivement representé par la Croix, trophée et bannière du Sauveur, instrument de nostre redemption, licte de justice et autel du souverain sacrifice, n'oblige aussi à la veneration d'icelle ; non pour raison du bois, ou de la matiere, mais à cause de ce qu'elle signifie. Comme saint Ambroise dit au livre du *Trespas de Theodose* : « Ce n'est pas le bois » (dit-il), « mais le Roy du Ciel que nous adorons au bois. » Bois qui apporta, certes, douleur et ignominie au Sauveur, mais si honorable et glorieux que le Saint Esprit l'a fait celebrer par plusieurs figures et propheties au vieil Testament. Dont Esaye, c. 53, pour monstrier la noblesse de ceste mort, dit : *Il a esté offert, par ce qu'il l'a voulu ;* conforme au dire de Jesus Christ en S. Jean, 10. chap. : *Je mets mon ame, nul ne me l'oste,* comme estant ceste mort ordonnée par l'eternel conseil de Dieu, és Actes des Apostres, c. 2. 3 et 4. De sorte qu'ayant le Sauveur souffert si volontairement, il rapporta de sa Croix tres grande gloire et consolation, ayant vaincu Satan et rachepté l'homme ; ce qui engloutit et surmonte infiniment toute la douleur et ignominie soufferte. Pource religieusement les enfans de ce tresdoux Seigneur honnorent ce saint Estendard de la Croix, que les adversaires appellent gibet, grandement different des autres par excellence. Que s'il est gibet, c'est celuy du Dieu de la Majesté, et du Roy de gloire, où il souffrit heureusement et honorablement pour nostre salut, sans aucun peché ny crime, ainsi que confesserent ses mesmes ennemis. Les gibets des malfaiteurs n'ont point ceste honorable condition, et les suppliciez ne peuvent tirer d'iceux de [407] l'honneur et profit, comme a fait nostre Seigneur de sa Croix ; aussi ne l'endurent ils pas volontairement. Il est bien vray que mourant pour Dieu ou la patrie, la mort en est glorieuse ; en memoire de laquelle on pourroit en honorer les instruments : sur tout si cela avoit causé quelque grand bien, comme a faict la Croix, vray autel du souverain sacrifice qui est Jesus Christ, selon saint Paul, Heb. c. 7, et Colloss. 1 : *Pacifiant par le sang de sa Croix,* c'est à dire, respandu en icelle comme sur un autel ; vraye eschelle à son Royaume, selon saint Jean, 12. et Philipp., 2 ; instrument de sa victoire et de son triomphe, selon saint Paul, Coloss. 2. [v. 15.] où l'ancien Origene, homilie 8. sur Josué, licte, « triomphant d'eux au bois de la Croix », et le Grec s'y rapporte bien qui est : ἐν αὐτῷ (i. e. σταυρῷ). On ne venere pas les colonnes, creches et sepulchres pour ressembler à ceux de Jesus Christ : car cela n'est pas son image et ne le represente point Crucifié, auquel on dresse l'esprit en honorant la Croix ; laquelle, depuis l'Edict imperial de Constantin de n'y attacher plus les hommes, n'a plus aucun autre usage au monde que d'estre image representant Jesus Christ crucifié. Et puis en icelle, comme dit saint Athanase, docteur Grec (qui vivoit l'annee 340 apres Jesus Christ), en la question 41. à Antioche : « Nous pouvons soudain monstrier que nous n'adorons pas le bois ou la matiere, mais la representation, en separant les deux bois de la Croix et ne leur faisant plus honneur ; » comme dit le 2. Concile de Nicene, action 4 : « Pendant que les deux bois sont conjoincts, nous adorons la representation à cause de Jesus Christ qui y a esté crucifié, mais les deux bois separez, nous les rejettons, voire bruslons. » David, Psal. 131, prophetiza cest honneur, disant : *Nous adorerons le lieu où ses pieds se sont arreztez,* selon que saint Hierosme en explique le passage formellement. Et il escrit en la vie de la tresdevote femme Paula, qu'elle estoit prosternee au devant de la Croix, et adoroit, « tout ainsi que si elle eut attentivement regardé le Seigneur y pendant ». Saint Cyrille, livre 6. *contre Julien*, appelle la Croix : *Bois salutaire, precieux et venerable.* Lactance, au *Carme de la Passion*, dit : *Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora.* Sedulius,

ancien auteur Chrestien, qui vivoit il y a plus d'onze cens ans, dit : *Neve quis ignoret speciem Crucis esse colendam*. Saint Ambroise, livre du *Sacrement de l'Incarnation*, c. 7, dit : « Quand nous venerons en Jesus Christ l'image de Dieu et sa Croix, ce n'est pas pour le diviser et separer en deux. » Les anciens Empereurs Chrestiens le recognoissent, l. « Decernimus, » De episc. et cler.²⁰⁸⁴, l'appellant « Venerable [408] Croix, » et, Nouv. v. § 1, « Symbole de nostre foy, Croix vraiment pretieuse et venerable. » C'est chose admirable que Dieu ayant deffendu l'idolatrie, ne laissa en apres, au livre des Nombres, c. 21, de faire dresser sur le bois le Serpent de bronze, en forme pendante, encores que le peuple fut tombé en idolatrie. C'estoit, dit Tertullien, *Contre les Juifs*, chap. 10, parce que cela tendoit à la Croix du Seigneur ; dont en saint Jean, chap. 3, nostre Seigneur applicqua ceste histoire à sa Croix. De maniere qu'il n'y a aucune idolatrie à honorer la Croix, que le mesme Fils de Dieu appelle son *signe*, en saint Matthieu, 24. chap. : *Adonc apparoistra au ciel le signe du fils de l'homme* ; où saint Chrisost., homilie 77 [in Matt.], saint Augustin, sermon 130 *de Tempore*, saint Hierosme, saint Hilaire et autres sur saint Matthieu, interpretent cela de la Croix, qui apparoistra comme l'Estendard divin au jour du jugement. Et anciennement les soldats adoraient l'estendard de leur Empereur, ainsi que dit Sozomene, livre 1. de son Histoire, c. 4. Et Eusebe escrit en son Histoire, livre 9. c. 9, et liv. 1. de la *Vie de Constantin*, que l'Empereur Constantin dressa son estendard en forme de croix, et il estoit veneré là, et la Croix en iceluy, par toute l'armee imperiale. Et ce grand Monarque Chrestien, comme disent les historiens susdits, eut de belles revelations et visions du signe de la sainte Croix, et fit dresser des croix avec grande magnificence, pieté et religion. Par laquelle nous devons estre poussez à venerer l'image de la Croix, et la dresser par tous les lieux celebres, pour nous esmouvoir à la memoire du benefice de la mort et Passion de nostre Dieu et Sauveur, auquel soit honneur et gloire. Amen.

These sur la Croix. La Croix est saintement veneree

David, Psal. 131. vers. 7, monstre que ceste adoration est licite, disant : *Nous adorons le lieu ou ses pieds se sont arrestés*. Ces paroles sont appliquees formellement par S^t Hierosme a l'adoration de la Croix.

Partant, S^t Gregoire de Nice, qui vivoit en Grece l'an de nostre Seigneur 380, escrit que sainte Macrine, sa seur, et S^t Basile portoient sur eux une Croix avec fort grande reverence. [409]

Et S^t Hierosme, en l'epitaphe de Paula, tres devotieuse femme ; laquelle il loüe, que prostèrnee au devant de la Croix elle adoroit, « tout ainsi que si elle eust attentivement regardé le Seigneur y pendant. »

S^t Ambroise, au livre du *Trespas de Theodose*, dit : « Non pas le bois, mais le Roy du Ciel est adoré au bois. »

S^t Augustin, liv. [II] de la *Visitation des malades*, c. 3, dit que la Croix est digne de veneration ; et fit devant icelle sa priere a Jesus Christ.

Le mesme, au liv. 22. de la *Cité de Dieu*, chap. 8, tesmoigne avoir veu une femme guerie d'un chancre mortel, lors qu'on luy fit au dessus le signe de la Croix.

Et au liv. 1. de ses *Confessions*, chap. 11, que des lhors qu'il fut Chrestien il commença a se signer du signe de la Croix.

Et au traitté 3. sur S^t Jean, dit que si nous sommes Chrestiens nous devons estre marqués au front.

Lactance, au *Carme de la Passion*, dit :

Flecte genu, lignumque Crucis venerabile adora :

²⁰⁸⁴ Codicis lib. I, tit. III, *De episc. et cler.*, lex « Decernimus ».

Flechis le genoüil, et adore le venerable bois de la Croix.

L'Empereur Constantin dressa son estendard en forme de croix affin d'espouvanter ses ennemis, et le proposa de ceste sorte a son armee pour l'accoustumer a adorer la Croix ; comme dit Eusebe, liv. 1. de la *Vie de Constantin*, et Sozomene, liv. 1. de son Histoire, chap. 4.

S^t Cyrille Alexandrin, qui vivoit l'an 430, liv. 6. contre l'Empereur Julien l'Apostat lequel se moquoit des Chrestiens qui adoroient la Croix, les soustient, et dit : « Le bois de salut nous remet en memoire et souvient des benefices receus de Jesus Christ, et nous incite a penser que, comme saint Paul dit, *Luy seul est mort pour tous et est resuscité.* »

S^t Athanase, question 16. a Antioche, dit : « Nous pouvons monstrier que nous n'adorons pas le bois, mais la representation, si nous separons les deux bois qui font la Croix, et alhors n'y ferons plus honneur. » [410]

II. Lettre adressée a S. François de Sales au sujet de l'impression du livre de la Defense De l'Estendart de la Sainte Croix²⁰⁸⁵

Monsieur,

J'ay receu par les mains de Monsieur le President Favre vostre livre de la *Croix*, mais sans aucune lettre, dont j'ay esté esbâhy pource que je pensoy avoir response à celle que je vous escrivis sur l'impression de vostre livre. Je ne vous représenteray point d'avantage l'affection que je vous ay particuliere, qui me feroit courir à toute bride en l'execution de vostre vouloir de tout mon possible. Mais bien vous assureray-je que je ne suys point avancé depuis au recouvrement d'argent, et en ay moins que jamais en employant tous les jours en verité plus que je ne peux. Si que je ne vous peux promettre aucunement l'impression de vostre livre que je ne soys aydé, aumoins pour avoir le papier. Il contiendra environ 24 feuilles in 12, de la lettre de Cicero que nous appelions, qui est celle dont les *Extraits* de la dispute du P. Cherubin sont imprimez ; et l'impression en coustera pour le moins 68 fl. S'il vous plaist donc, vous m'en escrirez, et si j'ay moyens, je le pourroy mettre sur la presse à la prochaine feste de Toussaincts. Que si vous pouviez retrouver quelque librayre en cette ville qui le voulut faire imprimer à ses despends, je vous promets d'y fournir mon industrie et l'ortographe, car il ne l'est aucunement, et y rapporter tout ce que doit celuy qui est et sera tousjours

Vostre serviteur bien humble et tresaffectionné,
E. ROUSSIN.

A Lyon, ce 25^e septembre 1599.

²⁰⁸⁵ L'original de cette lettre est gardé aux Archives du Monastère de la Visitation d'Annecy.

III. Pièces préliminaires de la 1^{re} Edition

Conformité de la tres sainte adoration de la Croix

L'Apostre se plaignoit et, baigné de larmes, disoit que plusieurs cheminoyent et conversoyent entre les Chrestiens desreglement, et se rendoyent *ennemis de la Croix de Jesus Christ ; desquels la fin est perdition, le dieu desquels est le ventre, et leur gloire est en leur confusion*²⁰⁸⁶. Mais s'il estoit en terre humainement conversant en la cité de ce monde terrestre, tesmoin et auditeur des sacrileges, blasphemes, impietés et horribles discours que les obstinez adversaires de Dieu et de son Eglise unique, Catholique, Apostolique et Romaine, vomissent et desgorgent verbalement en leurs synagogues et par escrit en leurs livrets diffamatoires contre l'adoration de la sainte Croix, ce grand Docteur des Gentils se transformeroit volontiers au flebile et pleureux Heraclite pour la compassion qu'il prendrait de ces blasphemateurs.

L'Archiministre de Geneve, pour eterniser sa puante memoire, a esté si impudent et effronté menteur que d'avoir publié un livre satyricque intitulé, *Admonitio de Reliquiis* ; en la pag. 7, au § *Jam ad præcipuas Domini Reliquias*, il a escrit que toute la doctrine que l'Eglise tient sur la doctrine de la Croix est diabolique, reprouvee, et refutée par le Pere saint Ambroise comme superstition ethnique et payenne. Ce livret, disent les peres Picard, Mathurin et Vigor, celebres predicateurs de ce siecle, anima les Lutheriens, Calvinistes et autres heretiques aux grands troubles d'Allemagne et de France, de rompre, perdre et renverser les eglises, abbattre, fouler aux pieds, brusler et destruire les croix et reliques.

Ce neantmoins, durant l'ardent feu et flamme de ces heresies, est demeuré en France plus grand nombre de croix et reliques [412] que n'a esté celuy des ruinees et gastees, et s'accomplist la prophetie du grand Prophete Esaïe, c. 19 : *In die illa erit altare Domini in medio terræ Ægypti, et titulus Domini juxta terminum ejus ; et erit in signum et in testimonium Domino exercituum*. Et n'ont sceu faire, ces tyrans et bourreaux de la religion et ancienne creance de leurs ancestres, *quin : Salvæ factæ fuerint reliquiæ populi adorantis salvificam Crucem et Sanctorum reliquias venerantis ; quia Dominus infortibus dimicavit*²⁰⁸⁷. Et une chose miraculeuse est advenue contre ces brise-croix, que tous ceux qui premiers mirent leurs mains sacrileges sur les bois, pierres et autres matieres, tant dedans que hors les eglises, veillant faire perdre la memoire de la mort et Passion de nostre Sauveur, en moins de trois ans, et aux mesmes jours qu'ils commirent cest execrable crime de leze majesté Divine, se sont trouvez morts et estouffez, privez de toute sepulture, ayde et consolation, soit de leurs confreres ou autres, et n'est demeuré et resté en terre aucun de leur race et progénie : *Vultus autem Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum*²⁰⁸⁸. Si ceux de Geneve vouloyent confesser la verité, ils trouveroyent, aux cayers et registres de leur maison de ville, les noms, surnoms, d'aages, qualitez et demeurances de ceux qui firent la revolte et defection et forfaits ; [et les] supputateurs du temps que les auteurs et instruments de l'apostasie ont vescu apres, [verraient qu'] ils ne furent triennaux possesseurs de leurs impietés et meschancetez ; la memoire desquels et de tous les leurs, ascendants, descendants et collateraux, dans les trois ans fut esteincte et faillie, *et justo Dei judicio* ; et si l'on pouvoit recouvrer un livret qui en a esté fait par le feu Cardinal Sadolet, intitulé : *Prodigosissima portenta civitatis Genevæ, post repudiationem et abdicationem Catholicæ et Orthodoxæ religionis*, l'on y liroit des choses tres espouvantables et tres-veritables.

Mais à fin que nul se laisse ensorceller au venin vommy par ledict Calvin audict livre intitulé, *Admonitio de Reliquiis, operæ præcium esse duxi*, de rapporter l'execrable blaspheme desgorgé

²⁰⁸⁶ (Philip., III, 18, 19.)

²⁰⁸⁷ (Judic., V, 13.)

²⁰⁸⁸ (Ps. XXXIII, 17.)

par ledict Calvin en la premiere page. Donques Beelzebuth, prince des diables, parlant et escrivant par luy, se couvrant de l'autorité de S. Paul²⁰⁸⁹, in hæc verba prorupit : *Testatur enim se post Christi resurrectionem amplius ipsum non agnoscere secundum carnem ; admonens his verbis quicquid in Christo carnale fuit oblivioni tradendum et missum faciendum, ut in eo secundum spiritum quærendo et possidendo omnem operam locemus. Nunc igitur causari præclarum esse aliquod habere monumentum, tum Christi, tum sanctorum ejus, quid aliud est quam inane tegumentum, fucandæ stultæ nostræ cupiditatis causa, quærere, quæ nullum in ratione fundamentum habet ?* Calvin par ces [413] meschantes parolles dit, que les Chrestiens ne se doivent souvenir et faire aucun compte de la chair et de toute l'humanité de Jesus Christ ; contre infinis textes du nouveau Testament : Jean 6, *Amen, dico vobis, nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem non habebitis vitam in vobis*, et quæ sequuntur. *Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret*, Joan. 3. *Et Verbum caro factum est*, Joan. 1. *Imo*, sans la continuelle memoire que les Chrestiens doivent avoir de la mort et Passion de Nostre Seigneur (tesmoin nostre Symbole : *Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria virgine, et homo factus est*), *et sic* de son humanité, nul ne seroit capable de la vie eternelle, Jean 17. Car de cognoistre Dieu par l'esprit seulement [ne suffit pas], sinon que par mesme moyen l'on cognoisse le Fils de Dieu estre venu pour nostre redemption *in carne ; et sic inseparabiliter debemus agnoscere, et divinitatem et humanitatem, ut habeamus vitam æternam* : vieille heresie tiree de Triphonis antro ; contra quem le Pere saint Augustin ayant disputé, combattu, et gagné la caverne de Dieu, *ita posteritati scripsit, in suo tract. De fide et symbolo : Solet quosdam offendere, vel ipsos gentiles vel hæreticos, quod credamus assumptum terrenum Christi corpus in cælum ; ut dicant terrenum aliquid in cælo esse non posse : nostras enim Scripturas non noverant, nec sciunt quomodo dictum sit*²⁰⁹⁰ : *Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale.*

Sur ce que le mesme Calvin prend à garent et pour tuteur de son impieté saint Ambroise, c'est une fausseté ; car ce grand Archevesque et Evesque de Milan (en son troisieme tome), *De obitu Theodosii*, se conformant avec toute l'antiquité pour l'adoration de la Croix, dit : *Invenit Helena titulum ; Regem adoravit, non lignum utique, quia hic gentilis est error et vanitas impiorum, sed adoravit illum qui pependit in ligno, scriptus in titulo*, etc.

Neque moveat Catholicos quod subjungit Calvinus eodem libello in contumeliam Salvatoris, judaïsant et se mocquant de Jesus crucifié : Denique, si congesta essent in acervum omnia quæ reperiri possent ligna Crucis, integrum navis onus efficerent, cum tamen Evangelium testificetur ab uno homine ferri potuisse. Quantæ igitur audaciæ fuit ligneis frustis sic totum implere orbem, quibus ferendis ne trecenti quidem homines sufficient ? Atque excusationem illam excogitarunt, quantumcumque inde abscindatur nunquam tamen imminui ; sed commentum adeo stultum et absurdum esse constat, ut superstitiosi ipsi facile id intelligant. L'imposteur et trompeur a voulu dire que si tous les morceaux de la sainte Croix estoyent amassez et reduicts en un gros monceau, il y auroit la charge et voyage d'un navire ; et encores que ladicte Croix pouvoit estre portee par un seul homme, que trois cents ne seroyent forts et puissants pour la porter ; que les superstitieux [414] ont prins ce pretexte de controuver que les pieces qui en sont esté levees n'ont partant diminué ni amoindri le poids et gros corps de ladicte Croix.

Or, Calvin, s'il se faut arrester à la seule escorce et superficie de la lettre Evangelique, les Catholiques et heretiques conviennent au texte de l'Evangile²⁰⁹¹ : *Qui vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem Christi et sequatur eum*. Tous ceux qui suyvent Nostre Seigneur et ont porté et portent sa Croix, tant vifs que morts, sont plus de milliers et millions qu'il n'y a de vingtaines en trois cents ; une seule navire, voire tous les vaisseaux des mers, ni les basteaux de toutes les rivieres du monde ne les pourroyent comprendre et contenir : il s'ensuit donques qu'il n'y a reliquiaire plus copieux et abundant que la sainte Croix ; ce que ledict Calvin allegue *commentum*. Que quelques pieces que l'on prenne et ayent prins, *retroactis seculis*, de la sainte Croix, elle n'est point diminuee ni amoindrie, c'est une tres-veritable verité receuë de l'Eglise et

²⁰⁸⁹ (II Cor., V, 16.)

²⁰⁹⁰ (I Cor., XV, 44.)

²⁰⁹¹ (Matt., XVI, 24.)

approuvée des saints Peres et Docteurs, et n'a oncques esté contredicte et par les heretiques. S. Cyrille, Catech. 10, *affirmat totum orbem terrarum ligno S. Crucis Hierosolymis accepto esse locupletem*. S. Paulinus, in epist. XI. ad Severum Sulpit., *ipse Sever.*, *Histor.* lib. 2, Ruffin., lib. 1. cap. 8, Socrat., lib. 1. c. 17, Sozom., lib. 2. c. 1, Theodoret., lib. 1. c. 18.

Reste de détruire un léger fondement et fausse doctrine que Luther a semé à ses Allemans, *De falsa crucis adoratione, et bina quotannis ejus festivitate. Quæ Viret, Pharel, et post eos* le successeur de Calvin ont traduits en langue vulgaire, et ont intitulé leur livre : *De l'idolatre et superstitieuse adoration, et des deux festes de la Croix* ; où ils disent que les Catholiques pretendus sont pour ce regard de pire condition que les enfans d'Israël adorans le Veau d'or. Mais les pauvres abusez ne veulent pas entendre comme nous adorons la Croix. Car raisonnablement les bons et vrais Catholiques adorent Jesus Christ pendu en la Croix, non pas le bois, or, ou autre matiere comme matiere et chose inanimée : car nous sommes tous d'accord que, *in quantum est res insensibilis, puta lignum sculptum aut pictum, tunc nulla reverentia debetur ei, neque aliquis honor est exhibendus* : mais considerants la Croix, *in quantum est quedam res Christi, tunc adoranda est nobis adoratione Hyperdulie*. Mais, finalement, considerant la Croix entant qu'elle represente la figure de Jesus Christ crucifié, et entant que par l'attouchement des saints membres de son corps precieux elle a esté baignée et arrosée de son sang : alors la devons adorer de la mesme adoration que nous adorons Nostre Sauveur Jesus-Christ, que noz maistres et anciens Peres Docteurs *que convenienti vocabulo appellat adorationem Latriæ* ; [415] et à ceste raison nous parlons à la Croix et la prions comme le Sauveur : *O Crux, ave, spes unica* ; *O Crux benedicta*. Mais quand aux autres croix, comme elles sont faictes en matieres de bois, or, fer, ou autres semblables, nous ne les adorons point sinon comme image de Jesus Christ, aussi que nous enseigne nostre Mere Eglise le jour du Vendredi saint : *Ecce lignum Crucis*. Quand aux autres choses qui sont esté instruments de sa mort et Passion, comme les cloux, couronne, lance et autres, nous ne les adorons aucunement de l'adoration de Latrie comme la Croix, pource que ces choses ne representent point l'image de Jesus-Christ comme la Croix, *quæ est signum filii hominis quod apparebit in caelo*²⁰⁹² ; et partant l'Ange dict aux femmes²⁰⁹³ : *Jesum quaeritis crucifixum* ; non, *lanceatum aut spinea corona coronatum, et hujusmodi*. Combien que le Chrestien ne devroit estre réputé ni idolatre ni superstitieux, s'il adore les cloux et autres instruments de la Passion : car, comme dit saint Jean Damascene, [De Fide orthod.] lib. 4 : *Etiam omnia prædicta ex contactu sancti corporis et sanguinis Christi decenter adoramus*. Et en ceste façon et maniere, l'adoration que exhibons à la Croix comme à l'image de Jesus Christ crucifié doit estre plus grande et reverentialle que celle que nous rendons à la Vierge Marie, que nos dicts Peres nomment Hyperdulie, et que celle que nous portons aux Saints, à la veneration de leurs ossements et reliques, qu'ils appellent Dulie.

Quant aux deux festes instituees par l'Eglise au culte et devotion de la Croix, il n'y a abus, erreur ou superstition ; pource que les trois choses pour lesquelles toutes les festes sont instituees et celebrees y concurrent. La premiere est la dignité et noblesse : car par l'attouchement du corps et effusion du sang de Nostre Sauveur, la Croix a esté rendue tres-digne et tres-noble ; ainsi le tesmoigne l'Eglise : *Crux fidelis inter omnes, arbor una nobilis*, etc. La seconde est la sainteté qui est par le moyen dudict attouchement : car tout ainsi comme le Sauveur par l'attouchement de sa tres-pure et tres-nette chair a baillé et conferé la force et vertu regenerative aux eaux, *ita, contactu suæ carnis*, il a sanctifié le bois de la Croix ; ainsi nous enseigne nostre Mere l'Eglise : *O Crux splendor cunctis astris, in mundo celebris, hominibus multum amabilis, sanctior universis*. La troisieme chose, que la Croix a esté et est tres-vertueuse et miraculeuse ; tellement que l'Apostre dict²⁰⁹⁴ : *Verbum crucis iis qui salvi fiunt virtus Dei est*. La Croix peut estre dite la clef du Paradis, car par icelle le ciel fut ouvert : *Velum, templi scissum est... a summo usque deorsum*²⁰⁹⁵. Par la Croix sont esté faicts et se font journallement infinis miracles ; tellement que

²⁰⁹² Matth. 24.

²⁰⁹³ (Marci, XVI, 6.)

²⁰⁹⁴ I. Corint. 1

²⁰⁹⁵ Matth. 27.

saint Jean Chrisostome, comme ravi en extaze de la vertu de la sainte [416] Croix, homil. 13. *de Cruce*, luy attribue ces belles et saintes proprietez : *Crux est spes Christianorum, resurrectio mortuorum, lux cæcorum, baculus claudorum ; est consolatio pauperum, refrenatio divitum, destructio superbiorum, maie viventium pœna, adversus dæmones Victoria, spes desolatorum, requies tribulatorum.*

Et pour abbreger, ce saint Bois de vie *affert fructus duodecim*²⁰⁹⁶ : à sçavoir, l'humilité, obeysance, patience, paix, justice, prudence, foy, esperance, charité, crainte, force et compassion. Et la Croix *tollit omne crimen* ; tellement que tres à propos, aux eglises de Lyon, suyvant leur office ancien, chacun jour de vendredy aux vespres l'on chante ce beau hymne de Prudentius, que j'eusse traduit en vulgaire, n'eust esté que je l'ay veu torné et mis en rithme françoise en certaines Heures qui sont imprimees en Latin et François, dés six ou sept ans en ça.

Cultor Dei, memento,
Te fontis et lavachri
Rorem subisse sacrum,
Te chrismate innotatum.

Fac, convocante somno,
Castum petis cubile ;
Frontem locumque cordis
Crucis figura signet.

Crux pellit omne crimen,
Fugiunt Crucem tenebræ :
Tali dicata signo,
Mens fluctuare nescit.

Procul, procul, vagantum
Portenta somniorum :
Procul esto pervicaci
Præstigiator astu.

O tortuose serpens,
Qui mille per meandros,
Fraudesque flexuosas,
Agitas quieta corda.

Discede, Christus hic est,
Hic Christus est, dignosce :
Signum †, quod ipse nosti,
Damnata tuam catervam.

Corpus licet fatiscens
Jaceat reclivis paulum,
Christum tamen sub ipso
Meditabitur sopore.

Cui laus honorque summus,
Cum Patre sempiterno,
Paracletoque sancto,
Extat per omne seculum. Amen.

L'amour, honneur et respect que je porte à la sainte Croix, mesmes en ceste sainte sepmaine *de Passione*, m'ont conduit à ceste prolixité ; pour tesmoigner à tous les fidelles Catholiques, que quiconque voudra veoir la Panthologie de la sainte Croix devroit avoir, lire et faire son proffit de ce livre saintement et doctement composé par le R. P. François de Sales, Prevost de l'Eglise catholique et Cathedrale de Geneve. Vous y trouverez, amy lecteur, non seulement les douze fructs susdicts, mais les cinq pierres avec lesquelles David renversa ce grand geant Goliath, les cinq paroles que voulut parler l'Apostre, 1. Corinth. 14, l'eau vive que Nostre Seigneur promettoit à la Samaritaine ; non seulement les miettes [417] de pain que la Chananeë demandoit à Nostre Seigneur, mais les cinq pains d'orge et les deux poissons avec lesquels il rassassia la tourbe famelique. Ce livre se peut justement intituler, *Thesaurus præciosissimus ; quem qui sibi comparaverit*, avec peu d'argent il se trouvera mirablement edifié en la doctrine que tous devons tenir, pour nous acquerir, *in vita et morte beneficium Crucis*, et Paradis à la fin. Amen.

D. FRAN

²⁰⁹⁶ Apocal. 22.

Anagramme. François de Sales. Sa foy dans le ciel. A Monsieur de Sales, sur son livre de la Croix stances

Sortez, petits formis, sortez de vos tanières,
Quittez l'obscur nuit pour suivre ce flambeau :
Quoy ! ne cherchez vous point quelques belles lumières,
Pour vous tirer dehors de cest obscur tombeau ?

Les oyseaux empennez qui sont dans les bocages
Quittent leurs nids obscurs pour chercher la clarté ;
Et tous d'aise ravis, avec leurs doux ramages
Ils honnoient l'aurore, adorant sa beauté.

Tout le peuple escaillé des palais d'Amphytrite
S'eslevent sur les flots pour voir ses sacrez yeux :
Ils quittent leur sejour pour voir sa gloire escrite
Sur le front brillonnant des hauts palais des Cieux.

Cest Astre nouveau né nous servira de phare,
Pour ramer seurement sur les flots escumeux :
Nous yrons sous les feux de sa sainte lumiere,
Sous le saint Estendart du sacré Bois fameux. [418]

Comme un Mars genereux, de l'immuable Eglise
Tu combats vaillamment sous un saint Estendart :
Tes traits sont les beaux faicts de ta doctrine apprise
Dans le docte Licé des Peres remplis d'art.

Tu monstres le chemin pour marcher en bataille ;
Tu portes l'estendart et guidon de la foy :
Tu repousses les dars, l'estoc et coups de taille
Qui tasche d'aterrer ce signe de la loy.

O que je t'ayme mieux voir saintement combattre
Dans l'Eglise de Dieu, que sous l'horreur de Mars :
Tu as la Croix au poing lors que tu te veux battre,
Et les sacrez Cayers sont tes acerez dards.

Aussi le voulus-tu ; estant cherché du monde,
Pour luy plaire vivant sous ses fragiles loix,
Tu dis : je veux nager en la source feconde
Qui coule incessamment au pied du sacré Bois.

Depuis ce saint dessein et volonté sacrée
Tu as produits des fleurs en l'Eglise de Dieu,
Dont l'odeur doux-flairant devers la voute astrée
S'envole saintement en un gracieux lieu.

Bell'arbre qui produits des pommes si flairantes,
Tant de devots surjons et tant de douces fleurs,
Qui as tant espanchez de tes fleurs odorantes,
Qu'elles ont fait quitter le sentier des pleurs.

Tu as si bien germé en ta sainte semence,
Qu'il ne te reste plus que les palais des cieux :
Tes surjons sont si hauts, qu'en leur plus tendre enfance
Ils s'eslongnent des-ja du trenchant de nos yeux.

Tant de devots esprits formillans en Savoye
Tesmoignent la vertu de tes celestes fruicts :
Ils ont si bien suyvi la trace de ta voye,
Qu'ils sont dans tes liens devotement reduicts. [419]

Semblable à un Orphé qui par un doux langage
Animoit les rochers, et tiroit apres soy
Les troupeaux porte-laine et la troupe sauvage,
Puis que tu fais fleurir tant d'hommes en la foy.

De SALES, enfant d'honneur, honneur des Catholiques,
Qui fais si bien valoir ton talent precieux,
Quel honneur en ma voix ny en toutes musiques,
Pourrois-tu recevoir encor en ces bas lieux ?

Puis que tu fais germer par ta tres-douce haleine
Les jardins Savoyars, en la syncere foy,
Ma Muse est trop debile et trop basse ma veine,
Pour entonner ton los et ta syncere loy.

Oublieray-je celuy qui en sa docte escole
T'a saintement dressé en ce sacré chemin ?
Oublieray-je celuy dont la docte parole
A poussé de nos cœurs un tres-mortel venin ?

Non, je n'obliray point un Evesque si rare ;
Je luy rendray l'honneur qui rejaillit de toy :
Il est ton clair soleil, ta lumiere et ton phare,
C'est luy qui t'a guidé en ta syncere foy.

Tu te guinderas donc tousjours dessus Nerée,
Ore en bas, ore en haut tirant devers les cieux,
Volant de pole en pole en la plaine azurée,
Tu paroistras ainsi qu'un astre radieux.

N. DESPOTOTIUS. [420]

D. Francisco de Sales. Veræ et catholicæ Ecclesiæ genevensis præposito dignissimo, et Sanctæ Crucis contra Hæreticos vexillifero strenuissimo, Franc. Girard, I. V. D. Ecclesiæ burges in Bressia sacer prætor et juridicus, antipathiam ante scriptam dicavit

Nunc solum corpus possunt tibi tollere Parcæ,
In te nihil aliud numina juris habent.
Fama superstes erit longævaque gloria vivet,
Dum vaga nocturnis luna regetur equis.
Gratulor ipse tuo, doctissime Præsul, honori,
Tumque operi tanto gratulor ipse tuo.
Hoc etenim specimen divinæ continet artis,
Divinumque tuum comprobatur eloquium.

Author ad Lectorem

Vive, vale, nostrique memor lege, dulcis amice,
Hæc Calvino properante brevique scripsimus hora.
Rara quidem ingenii bona sunt, semperque fuerunt,
Semper erunt ; paucos altum tenuisse videmus.

Ejusdem Authoris Protestatio ex D. Hieronymo, ad minorum

Meum propositum est antiquos legere, probare singula, retinere quæ bona sunt et a fide Ecclesiæ non recedere.

Ad Populum Christianum. Jesu Christi nazareni Crucifixi amatorem et sectatorem et ad D. Francisc. de Sales hujus inclyti operis authorem

Turba Dei, nunquam vero diffide docenti,
Nec verte ad placitum dicta paterna tuum.
Vir justus terræ est dominus, victorque manebit
Vir pius in Domino tempus in omne suo. [421]
Fer Christi, Francisce, pias in pectore laudes,
Fer tecum semper mystica signa Crucis.
Mystica signa Crucis miserandæ in tecta Genevæ
Infer, et adversas subrue perde notas,
Quæ magna veterum dominorum fraude doloque,
Subtraxit miti non pia colla jugo.
Urbs O dogmatibus vanis quæ dura superbis,
Lemanoque sedes imperiosa lacu,
Dicito Calvino longum vale, et, auspice Christo,
Romanum in septum Catholicumque redi.
Tempora mutantur ; venerunt tempora queis jam
Hæreseos linguas dira venena tuæ ;
Te monet id facias inferni frigidus horror,
Vicini suadent ; per tua certa salus.

*In Commendationem operis. Ad authorem et sodales sanctæ Crucis
Carmen*

Huc, huc, O socii Crucis sacratæ,
Huc, huc currite, Crux tuenda vobis,
Quæ semper manet intuenda vobis,
Latratu rabido canum petita,
Vestram poscit opem. Negata si sit
Vestram se esse Crucem, negabit usque
Christus ferre opem, negabit usque.
Ergo militiæ Crucis sacratæ
Sodales, animis adeste puris,
Vexillumque Dei, Crucis sequaces,
Jam defendite ab impio latratu.
Et tu cui salit intus in mammilla
Læva fervidus integerque sanguis,
Hoc defende pius bonusque miles.
Dic Christum monuisse Christianos,
Si sperant superas migrare ad arces,
Ipsos ferre Crucem, ac sequi decere
Christum perpetuo ducem suorum.
At vos quos rabies, et atra bilis,
In nos atque Crucem impotentes armat,
Vel nigra pice, nigriore corde,
Secli incommoda patriæque nostræ,
Jam jam desinite, impotente lingua, [422]
Vexillum impetere, impii salutis
Incusare pios bonosque ritus.
Nam monstrante Deo, Deo imperante,
Gestamus, sequimur Crucem libenter,
Terrenæ immemores beatitatis,
Supernæ memores beatitatis.
Quæ nescitis adhuc liber docebit,
Si mentes dociles piasque habetis.
Quæ si velle negatis usque scire,
Haud culpæ vacuos liber relinquet ;
Et quos Crux cruciat, suo decore
Viventes cruciabit, et sepultos
Ignis perpetuo calore torrens.

Contre les Heretiques. En l'honneur de la Sainte Croix. Sonnet

O siecle renversé, nos peres pleins de zele,
Faisoyent si grand estat du signe de la Croix
Seulement peint au front, que c'estoit autresfois
Le signal plus certain du Chrestien plus fidelle.
Qu'eussent-ils dit de toy, heretique rebelle,
S'ils eussent entendu ta blasphemante voix,
Qui n'en fait point de cas ? non mesme de ce Bois,
Qui du sang de mon Dieu prit sa couleur plus belle.
Aussi renies-tu ceste chair qui patit,
Et le sang qui en Croix de ceste chair sortit,
Niant present le corps qui la Croix represente.
Que peux-tu faire pis ? reniant de plus fort
Sa Croix, sa chair, son sang, encor nier sa mort :
A qui sa Croix sent mal, sa mort est plus puante.

Sonnet a la Croix. Par un confrere d'Annessi

(Edition de 1603)

O heureux Estendart de nostre compagnie,
Sur toy le Fils de Dieu, Redempteur des humains,
Laisant clouër ses pieds et ses divines mains,
Raviva par sa mort nostre mourante vie ; [423]
Tu puisas tant d'honneur dans son ignominie,
Qu'au lieu que tu servois aux bourreaux inhumains,
Deslors nous avons veu des Monarques Romains
Et des Rois plus puissants, ta majesté servie.
L'escrivain huguenot, d'un discours empesté,
Vitupere l'honneur que ceux là t'ont porté ;
Mais, puis que si souvent tu as dompté le diable,
Verrons nous pas encor, sous ton alme faveur,
Cil qui combat pour toy se rendre le vainqueur
De ce chetif autheur d'un traité si damnable ?

L. D. S.

Approbatons

Nous soubsignez, Docteurs en Theologie en la faculté de Paris, certifions que le present Livre, intitulé : *Defense de l'Estendart de la sainte Croix de Nostre Sauveur Jesus Christ, etc.*, composé par Monsieur François de Sales, Prevost de l'Eglise Cathedrale de saint Pierre de Geneve, est utile pour l'avancement de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Et pource est digne d'estre mis en lumiere. Faict à Lyon, ce 12. de Fevrier 1600.

Frere JEAN LE CONTE, Provincial des Augustins.
Frere ROBERT BERTHELOT, Provincial des Carmes.

Veü l'attestation des Docteurs Theologiens signez cy dessus, avons permis le susdict Livre estre imprimé. Faict à Lyon, ce 15. de Fevrier 1600.

CHALOM.

Veü les attestations et approbations susdictes, nous avons permis l'impression dudit Livre et faict defense à tous autres de l'imprimer. Faict à Lyon, ce 27. d'Avril 1600.

AUSTREIN.

IV. Livres prohibés dont l'usage etait permis a saint François de Sales²⁰⁹⁷

Resolution de tous les pointz, par Henry Bullengere : deux paires de diverse impression.
Bible, traduite par Olivetanus.
Institutiones Calvini, gallice.
Advertissement des Reliques, de Calvin.
Images, de De Beze.
Commentaires de Calvin sur *Josué*.
Bible françoise de ceux de Geneve.
Item, *Testament Nouveau*, a part.
Refutation du traitté du Sr de Sponde.
Lettre d'un bon patriotte de Chablais.
Responsio Gallicarum ecclesiarum orthodoxarum.
Index ad verba Scripturæ, laceratus.
Margarita theologica Joannis Spangenbergii.
Catalogus testium veritatis Mathiæ Flacci.
Brief traitté de la vertu de la Croix.
Excellent traitté du mariage spirituel, par Hierosme Zanchius.
Calvini *In Isaiam*.
Nicolai Gallasii *In Exodum*. [425]
Mathæi Flacci Illirici *De voce et re fidei*.
Joannis²⁰⁹⁸ Gastii *De Anabaptismi exordio*.
Traitté de l'estat honneste des accoustrements.
Erasmi Sarcerii *Nova methodus in S. Script, locos*.
El Prencipe, di Nicolo Machiavelli.
Discours contre Machiavel.
Hieronymi Vellerus *Brevis enarratio aliquot Psalmorum*.
Hieronimi Zanchii *Excellent traitté du mariage spirituel*.
Loci communes sacre Scripturæ, per Wolfgangum Musculum, gallice.
Novum Testamentum Erasmi Roterodami, cum annotationibus, latine.
Psalterium carmine redditum, per Eobanum Essum²⁰⁹⁹, latine.
Joannis Feri *Commentarius in Mathæum*, donec emendatus prodeat ; non enim est liber prohibitus ob hæresim, sed ob quædam minus attente scripta.
Bouclier de la foy hæretique.
Consolation de l'ame, par Jan Chassanion.
Traitté scolastique contre la Messe, de Chandieu.
Traitté de l'amendement de vie, de Jan Taffin.
Response de Theodore de Beze, contre la verité de la Justification.

²⁰⁹⁷ L'original de cette liste, écrite par saint François de Sales, se trouve chez M. l'abbé Chavaz, directeur de l'*Œuvre des Jeunes Gens*, de la paroisse de Notre-Dame, à Genève.

Cette liste aurait été dressée par l'ordre de la Congrégation de l'Inquisition, ainsi que le prouve une *Facultas legendi hæreticorum libros*, en date du 17 juillet 1608, gardée au château de Thorens et obligeamment communiquée par M. le Comte de Roussy de Sales. On y lit les paroles suivantes, dont nous donnons la traduction : « ...Toutefois, votre Paternité est chargée de fournir sans délai au Rév^{me} Archevêque de Vienne une copie des présentes lettres, aussi bien qu'une *liste* des susdits livres prohibés lesquels, en vertu de cette licence de notre part, vous lisez ou gardez en votre possession. »

²⁰⁹⁸ Jacobi.

²⁰⁹⁹ Hessum (*d'Hesse*).

Psalterium Sebastiani Castalionis.
Traitté de l'Eglise, de Du Plessis.
Sermons de Calvin sur le X et XI chapitre aux Corinthiens [I].
Response d'Hermann Lignaridus contre le P. Cherubin.
Præcationes aliquot Erasmi Roterodami.
Catechismus Joannis Spangen²¹⁰⁰
Catechismus latino gallicus ecclesiae Bernensis.
Harmonie de Calvin, et sur S^t Jan et les Actes des Apostres, en un volume.
Psalmes de Marot, a moitié deschiré.
Le Cantique des Cantiques de Charles de Nielle, ministre.
La seconde Semaine de Bartas, avec les commentaires de Goulard.
Traitté de l'Eucharistie, par Pierre Martir.
Metamorphose Chrestienne, de P. Viret.
Instruction Chrestienne a Geneve.
Sommario della religione christiana.
Marques de l'Eglise, de Beze. [426]
Pseaumes pour le Pape et les siens, livret archiheretique.
Pseaumes de Marot, trois paires in 16.
Item, un'autre paire in 8.
Comedie du Pape malade.
Sommaire recueil des signes sacrés, et de la vraye origine de la Messe, deux paires.
La verité opposee.
Deux responses a l'examen du doct^r Bolenger.
Confession de la Foy, de Beze.
Calvin, contre monsieur de Sacconay.
La somme de Theologie, de Melancton.
Excellens discours, de l'Espine.
Discours des dissentions et confusions de la Papauté. [427]

²¹⁰⁰ Spangenbergii ? (Voir plus haut.)

Errata

Page 41, note : *Biblia Maxima* — lire : *Biblia cum Glossa*.

» 70, note (465) : *annotationibus*. Onuphrii — lire : *annotationum* Onuphrii.

» 103, note : espagnol — lire : italien.

» 150, note : *sacres* — lire : *sacrés*.

» 185, var. (1109), ligne 3 : il ne la coupe — lire : il ne le coupe.

» 197, var. (1175) : *bornee* — après ce mot le Saint ajoute dans l'interligne les paroles suivantes, au tems de sa, sans achever la phrase.

» 233, ligne 11 : *es jour* — lire : *es jours*.

» 305, indication : ad. 3 — lire : ad 3.

Table des matières

Préface	V
Avis au lecteur	XLVIII
Epître dédicatoire au Duc de Savoie	1
Avant-Propos	5

LIVRE PREMIER

DE L'HONNEUR ET VERTU DE LA VRAIE CROIX

Chapitre I ^{er} — Du nom et mot de croix	31
Chap. II — Que la Croix a une grande vertu et doit estre honnoree. Preuve premiere : par ce que le traitteur confesse estre escrit d'icelle	34
Chap. III — Qu'il ne faudrait laisser d'honorer la Croix et sa vertu, quoy qu'il n'y eust rien en escrit d'icelle : preuve seconde	37
Chap. IV — Preuve troisieme de la vertu et honneur de la Croix : par un passage de l'Escriture outre ceux que le traitteur avoit allegués	44
Chap. V — Preuve quatriesme : par autres passages de l'Escriture	51
Chap. VI — Preuve cinquiesme : par le sousterrement et conservation de la Croix	58
Chap. VII — De l'invention de la Croix : preuve sixiesme	69
Chap. VIII — Que la Croix represente la Passion de Nostre Seigneur : preuve septiesme	75
Chap. IX — De la vertu de la Croix tesmoignee par les Anciens : preuve huitiesme	81
Chap. X — De l'honneur de la Croix tesmoigné par les Anciens : preuve neufviesme	88 [429]

LIVRE SECOND

DE L'HONNEUR ET VERTU DE L'IMAGE DE LA CROIX

Chap. I ^{er} — De la façon de peindre la Croix	97
Chap. II — De l'antiquité des images de la Croix	102
Chap. III — De l'antiquité des images du Crucifix	110
Chap. IV — De l'apparition de l'image de la Croix a Constantin le Grand et en autres occasions	116
Chap. V — Combien grand a esté jadis l'usage de la Croix, et comme elle represente le Crucifix et sa foy	126
Chap. VI — La Croix peut et doit estre en usage es choses sacrees	132
Chap. VII — La Croix a esté employee aux Sacremens et aux processions	137
Chap. VIII — La Croix a esté honorable a toute l'antiquité	147
Chap. IX — Comme la Croix est saluee, et si elle est invoquee en l'Eglise	154
Chap. X — Des tiltres et paroles honorables que l'Eglise donne a la Croix	162
Chap. XI — L'image de la Croix est de grande vertu	172
Chap. XII — La Croix a tous-jours esté desirée, et du tesmoignage d'Arnobé	184
Chap. XIII — Combien l'on doit priser la Croix par la comparaison d'icelle avec le Serpent d'airain	192

Chap. XIV — De la punition de ceux qui ont injurié l'image de la Croix, et combien elle est haïe par les ennemis de Jesus Christ	202
--	-----

LIVRE TROISIÈME

DE L'HONNEUR ET VERTU DU SIGNE DE LA CROIX

Chap. I ^{er} — Definition du signe de la Croix	209
Chap. II — Le signe de la Croix est une publique profession de la foy Chrestienne	218
Chap. III — Du frequent et divers usage du signe de la Croix en l'ancienne Eglise	223 [430]
Chap. IV — Toutes ceremonies bonnes et legitimes peuvent estre employees a la benediction des choses	226
Chap. V — La Croix doit et peut estre employee a la benediction des choses, a l'exemple de l'Eglise ancienne	236
Chap. VI — La Croix est employee es consecrations et benedictions sacramentelles	246
Chap. VII — Raysons pour lesquelles on fait le signe de la Croix sur le front de ceux qu'on baptise, et en autres occasions	249
Chap. VIII — Autre [neuvième] rayson pour laquelle on fait le signe de la Croix au front, tiree du prophete Ezechiel	258
Chap. IX — Rayson dixiesme pour laquelle on fait la Croix au front, qui est pour detester l'Antechrist	275
Chap. X — Force du signe de la Croix contre les diables et leurs effortz	281
Chap. XI — Force du signe de la Croix en autres occasions	295

LIVRE QUATRIÈME

DE LA QUALITÉ DE L'HONNEUR QU'ON DOIT A LA CROIX

Chap. I ^{er} — Accusation du traiteur contre les Catholiques	303
Chap. II — De l'honneur, que c'est ; a qui et pourquoy il appartient d'honorer et d'estre honoré	305
Chap. III — De l'adoration ; que c'est	309
Chap. IV — De ce qui peut adorer et estre adoré	315
Chap. V — L'adoration se fait a Dieu et aux creatures	317
Chap. VI — La difference des honneurs ou adorations gist en l'action de la volonté	323
Chap. VII — Premiere division des adorations : selon la difference des excellences	327
Chap. VIII — Autre division des adorations : selon la difference des manieres avec laquelle les excellences sont participees	329
Chap. IX — D'ou se prend la différence de la grandeur ou petitesse entre les honneurs relatifz, et de la façon de les nommer	332 [431]
Chap. X — Resolution necessaire d'une difficulté	337
Chap. XI — Deux façons d'honorer la Croix	339
Chap. XII — Deux autres sortes d'honneur pour la Croix	344
Chap. XIII — L'honneur de la Croix n'est contraire au commandement premier du Decalogue, et briefve interpretation d'iceluy	352
Chap. XIV — Confession de Calvin pour l'usage des images	361
Chap. XV. — Consideration sur le texte allegué de Josué, et conclusion de tout cest Œuvre ...	364
Manuscrit du quatrième Livre	373

Ancienne table des matières	383
Glossaire des locutions et mots surannés	401

APPENDICE

I — Les Placards ; la These sur la Croix	
Premier Placard	405
Second Placard	407
These sur la Croix	409
II — Lettre du libraire Roussin à saint François de Sales	411
III — Pièces préliminaires de la 1 ^{re} Edition	
Conformité de la tres sainte adoration de la Croix	412
Anagramme sur les mots FRANÇOIS DE SALES	418
D. Francisco de Sales	421
Author ad Lectorem	421
Ejusdem Authoris Protestatio	421
Ad Populum Christianum	421
Carmen in Commendationem operis	422
Sonnet contre les Heretiques	423
Sonnet à la Croix	423
Approbations	424
IV — Liste des livres prohibés dont l'usage était permis à saint François de Sales	425
Errata	428 [432]

EN VENTE

LES CONTROVERSES

PRIX : 8 FRANCS

SOUS PRESSE

INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE

DÉPOSITAIRES

GENEVE. — H. TREMBLEY, LIBRAIRE, RUE CORRATERIE, 4

Dépositaire principal

ANNECY. — ABRY, LIBRAIRE ; RUE DE L'ÉVECHE, 3

PARIS. — VICTOR LECOFFRE, RUE BONAPARTE, 90

LYON. — EMMANUEL VITTE, PLACE BELLECOUR, 3